

ALLER SIMPLE ?

Enquête sur la nouvelle
immigration italienne à Bruxelles.

Réalisée par le Casi-uo

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE	5
1. Le Casi-uo et l'enquête : une longue tradition	6
2. Méthodologie	7
2.1. Les interviews.....	9
2.2. Les activités.....	9
2.3. L'étude	10
3. Un texte en deux parties, avec ses limites et ses perspectives.....	11
3.1. La structure du texte	11
3.2. Les limites	11
3.3. Les perspectives	12
II. LES CONDITIONS DE DEPART DEPUIS L'ITALIE	14
1. La nouvelle migration italienne : contexte, mythes et statistiques	15
2. Quelques chiffres	16
2.1. Les précieuses et imprécises données officielles.....	16
2.2. Les « nouveaux italiens »	19
2.3. Âge	20
2.4. Genre	21
2.5. Provenance régionale.....	21
2.6. Qualification.....	22
3. Quelques mythes	24
4. La migration italienne entre passé et présent	26
4.1. La migration historique et les vagues migratoires.....	26
4.2. L'Europe : entre libre circulation et migration forcée.....	27
4.3. L'Italie et sa crise	29
III. AVANT LE DEPART : ÉTAPES ET RECITS	44
1. Fuori sede, studenti-lavoratore : témoignages sur l'instruction en Italie.....	44
1.1. Taux et qualité de l'instruction : entre inégalités et austérité	44
1.2. Émigrer pour étudier : le phénomène des étudiants « fuori sede ».....	48
1.3. Travailler pour espérer étudier, étudier pour espérer travailler	50
2. Ce n'est pas du travail, c'est de l'exploitation : analyse des témoignages du travail en Italie	53
2.1. Le secteur de l'Horeca.....	53
2.2. L'événementiel.....	55
2.3. Le secteur culturel	56
2.4. Le secteur associatif	57
2.5. Le domaine académique.....	59
2.6. La distribution	59
2.7. Les contrats atypiques	60
3. Le départ	61
3.1. Les études comme vecteur de migration	62
3.2. Stage à l'étranger.....	63
3.3. Entre parents, amours et travail	63

3.4. Un nouveau travail, un nouveau parcours	65
IV. LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE À BRUXELLES	69
V. CHERCHER ET TROUVER UN EMPLOI À BRUXELLES	71
1. Atterrir dans le marché de l'emploi bruxellois.....	71
2. Différentes stratégies de recherche d'emploi	74
2.1 La recherche depuis l'Italie	74
2.2. Réseaux sociaux et bouche-à-oreille : la recherche d'emploi informel(le).....	76
2.3. Focus sur la recherche d'emploi dans l'Horeca.....	79
2.4. Recherche d'emploi via Actiris : entre besoin, obligations, aides, contrôles et désespoir.....	81
3. Formations, stages et bénévolat : tremplins pour l'emploi ou fabriques de précaires ?	87
VI. LE TRAVAIL EN BELGIQUE	92
1. Focus sur les serveurs de l'Europe : l'Horeca à Bruxelles.....	94
2. L'invisible travail féminin : care, nettoyage, travail domestique	102
3. Le secteur de la construction : l'exploitation en chantier.....	109
4. Le diable s'habille à la rue Neuve : conditions de travail précaires dans le commerce bruxellois	113
5. Graviter autour de la bulle européenne	117
6. Travail associatif : entre engagement et burn-out	119
7. Création et pratique artistique	124
VII. ÉTUDIER	127
1. « La mobilité étudiante » : venir étudier en Belgique. Erasmus et Master.....	127
2. Pourquoi étudier en Belgique ? Coûts, programmes, langues, travail.....	128
3. Le travail étudiant	133
VIII. LE LOGEMENT	135
1. Être hébergé par des amis.....	135
2. Trouver une « bonne maison » et un « bon loyer » à Bruxelles	136
3. Devenir propriétaire	142
IX. S'ENREGISTRER, S'ORIENTER	144
1. L'inscription à la commune et les différents permis de séjour.....	144
2. Aides sociales et expulsions.....	149
3. L'inscription à l'Aire.....	152
4. Le labyrinthe institutionnel et le rapport aux administrations	154
X. SE SOIGNER	158
1. Des soins de qualité, un système inégalitaire	158
2. Le système des soins de santé en Belgique : un labyrinthe dans lequel les plus fragilisés se perdent	160
3. Travail au noir et contrats précaires, une question de santé	163
4. Complexité et désinformation	165
5. Les impressions positives.....	168
XI. LA FAMILLE	170
1. Immigrer seul ou en famille	170
2. Avoir une famille à Bruxelles	173
3. Accoucher, naître et grandir en Belgique.....	174

XII. LA CONNAISSANCE ET LA PRATIQUE DES LANGUES	179
1. Des bagages linguistiques divers.....	179
2. Apprendre et pratiquer les langues.....	183
XIII. INTEGRATION	187
1. Bruxelles	187
1.1. Bruxelles ville-monde	187
1.2. La question de l'intégration à Bruxelles.....	191
2. L'intégration : entre théorie et subjectivité	194
3. La communauté italienne de Bruxelles ?.....	200
XIV. ET MAINTENANT ? S'INSTALLER, REPARTIR	207
XV. CONCLUSION GÉNÉRALE	210
XVI. BIBLIOGRAPHIE	215
1. 1 Livres	215
2. 2 Articles	215
3. 3 Publications officielles	217
4. 4 Presse et Sources internet.....	219

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'histoire se répète ? On est dans une Italie qui va connaître des migrations, avec des Italiens qui viennent chercher des emplois en Europe et en Belgique ?

Francesco Genuardi : « Non, je dirais que le contexte a changé vraiment beaucoup. On est dans un contexte européen de libre circulation des travailleurs. [...] On est dans un contexte de génération Erasmus, les gens voyagent...¹.

Nous terminons cette introduction au printemps 2021, alors que la crise socio-sanitaire du coronavirus perdure et impacte surtout les populations plus défavorisées. Ce que le lecteur trouvera n'est pas une analyse de la nouvelle migration italienne à Bruxelles sous le prisme de cette récente crise, des considérations préliminaires qui la tiennent en compte peuvent cependant être faites.

Dans l'état actuel des choses, les conditions économiques, sociales et politiques en Italie nous font présumer que, dans l'immédiat, probablement peu de personnes rentreront en Italie, à moins que la situation dramatique du pays ne se redresse de manière miraculeuse du jour au lendemain (et nous ne croyons ni aux miracles, ni aux hommes providentiels). On ne peut cependant nier que les politiques en termes d'immigration ne présagent pas d'un adoucissement des conditions d'arrivée et d'existence des étrangers en situation de fragilité économique, d'autant plus que la tendance globale n'est pas des plus réjouissantes en termes d'emploi et de droits sociaux dans le pays, pour les Belges comme pour les personnes ayant d'autres nationalités...

Cependant nous savons déjà que l'impact économique et social sera lourd, qu'il faudra lutter pour nos droits et ceux des plus fragilisés, tant en Italie qu'en Belgique. *Quid* des frontières au lendemain de la crise du covid-19 ? *Quid* de l'exploitation des travailleurs immigrés ? *Quid* des solidarités internationales et citoyennes ? On a parlé beaucoup ces jours-ci des groupes les plus fragiles face à la crise : sans-abris, sans papiers, travailleurs au noir, étudiants, femmes subissant des violences, familles monoparentales, personnes âgées, artistes, travailleurs du secteur du nettoyage, de la construction, de la vente, du soin aux autres, de la santé, du secteur de l'Horeca, chômeurs, personnes ne parlant pas les langues locales, n'ayant pas accès aux soins de santé... Combien d'immigrés parmi eux ? Combien de personnes pour qui le fait d'être immigrées accentue la situation de précarité et d'angoisse du lendemain ? Combien vivent le drame de ne pas savoir quand ils pourront reprendre un avion pour retrouver les leurs ? Combien se demandent si demain, il vaudra mieux rester en Belgique ou rentrer au pays ? Combien de futurs émigrants dans les pays impactés le plus fortement par le coronavirus ? Quelles sont nos forces pour construire des lendemains meilleurs pour toutes et tous ?

Vu l'ampleur, on pourrait presque imaginer de réaliser une autre enquête. Pour l'instant tout est flou, rien n'est vraiment défini, mais rien ne nous suggère qu'il y aura des changements positifs pour les classes populaires. Toutefois, ce que nous avons à dire, ce qui se trouve dans cette enquête écrite en bonne partie avant la crise du covid 19 par rapport à la nouvelle migration italienne à Bruxelles, reste d'actualité.

¹ RTBF.BE, «L'invité de Matin Première: l'ambassadeur d'Italie, Francesco Genuardi. Les débuts de l'immigration italienne et ce qu'il en reste », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 23 juin 2021, <https://bit.ly/3wbn9i5> (page consultée le 30 juin 2021).

1. Le Casi-uo et l'enquête : une longue tradition

Depuis près de cinquante ans, l'action du Casi-uo s'est construite conjointement à différentes enquêtes menées auprès des immigrés italiens de Bruxelles. Nous le verrons, les immigrés italiens d'aujourd'hui font face aux difficultés classiques et intemporelles liées au parcours migratoire : recherche d'emploi, de logement, problèmes avec la langue, avec les administrations, etc. Un auteur que nous allons rencontrer souvent dans ce travail, Enrico Pugliese, utilise cette métaphore : si la valise de carton représentait hier les conditions de précarité dans lesquelles les Italiens étaient plongés avant d'émigrer et qu'ils emmenaient avec eux lors de leur parcours migratoire, la valise de carton portée par les émigrés italiens d'aujourd'hui contient également toute une série de difficultés liées à leur parcours d'insertion dans leur pays d'immigration². Les raisons qui poussent des centaines de milliers d'individus à s'exiler sont, aujourd'hui comme hier, structurelles et économiques. Ce qui change ce sont les espaces et les parcours migratoires. Les émigrants proviennent de réalités très variées, les modalités de leur émigration ne sont pas les mêmes, leurs aspirations se déclinent en fonction de l'époque du présent, Bruxelles a changé de même que la Belgique, le marché de l'emploi et le monde du travail sont bien différents de ceux d'il y a cinquante ans. Rien n'est pareil, et pourtant, nous pourrions prendre cette phrase décrivant les problèmes rencontrés dans les années 70 par les émigrants italiens de Cureghem, à Anderlecht, telle quelle aujourd'hui :

[...] difficulté de la langue et compréhension de la société d'accueil, recherche d'un logement, un contrat de travail non légal ou mal rémunéré, des questions psychophysiques, voire des difficultés économiques vu la précarité de sa situation. L'équipe constate qu'il s'agit souvent d'un manque d'information et de connaissance des services d'accueil et d'assistance ainsi que de leurs droits³.

Près de dix ans après le déclenchement de la crise de 2008, la nouvelle immigration italienne à Bruxelles se faisait sentir de manière de plus en plus marquée. Dans le cadre de différentes activités menées et de son réseau de connaissance, des jeunes et moins jeunes continuaient à arriver, présentant souvent des problématiques similaires. Il est devenu évident que les « anciennes » routes migratoires provenant d'Italie, principalement du Sud de l'Italie, sont réinvesties par des femmes, des hommes et des enfants à la recherche de meilleures conditions de vie. L'association ayant toujours maintenu des liens forts avec la réalité de terrain, réaliser une enquête sur la nouvelle immigration italienne à Bruxelles s'est présenté comme une nécessité. Il devenait pressant pour le Casi-uo de mener une recherche sur cette population afin de mieux la comprendre et de mieux l'aborder. Une base d'action pour le futur. Un terrain à défricher.

Ce texte est le fruit d'un travail de réflexion et d'enquête mené sur trois années et il s'inspire de différentes traditions d'enquête ayant en commun la volonté de décrire et de dénoncer les injustices : l'enquête militante, la co-recherche⁴, la recherche-action⁵. Notre démarche se veut donc militante et participative. L'enquête comme pratique : il ne s'agit pas simplement d'accumuler des données mais bien de mettre en branle une dynamique ayant comme horizon l'insertion positive d'une population immigrée dans la société

² PUGLIESE, Enrico, *Quelli che se ne vanno. La nuova emigrazione italiana*, Bologne, Il Mulino, 2018, p. 17.

³ COENEN, Marie-Thérèse, ROUSSEL Luc., « L'université ouvrière en milieu immigré : l'arme de la culture. L'expérience du CASI-UO de 1970 à 1980 », *Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n° 5-6, mars-juin 2018, p. 4. <https://bit.ly/2TdTj3e> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁴ BONOMO Paola, KOZLOWSKI Guillermo et VICARI Philippe, « Pratiques d'enquête », site du CFS asbl, 2018, p.26 <https://bit.ly/3Aa4Pgu> (page consultée le 1er novembre 2019). La co-recherche est une pratique assumant la subjectivité de l'enquêteur, elle s'est beaucoup développée dans le cadre de la pensée opéraïste ou « ouvriériste » qui prend source dans les années 50/60 en Italie, avec la volonté de comprendre les conditions de vie de la classe ouvrière dans une lecture marxiste et dont le penseur principal est Romano Alquati. L'enquête de terrain est à la fois le moyen et la finalité, il s'agit d'une démarche organisationnelle ayant un potentiel révolutionnaire.

⁵ Le Casi-uo réalise un travail d'éducation permanente (dans le sens entendu par la démarche et le décret en Belgique francophone) depuis de longues années, le travail qui y est mené se doit d'être accompagné d'une recherche permanente permettant de nourrir les actions menées, tandis que celles-ci nourrissent le travail de recherche, le tout dans une démarche horizontale impliquant au mieux les personnes concernées. Loin de nous la volonté de promouvoir un savoir figé qui serait diffusé de manière hiérarchique des « animateurs » vers les « animés ».

où elle vit à travers la récolte, l'agencement et la diffusion de témoignages et d'informations spécifiques. Plus même que positive, il s'agit d'une insertion active et revendicative pour et par cette population. Avant de pouvoir entrer en relation avec le pays dans lequel elle se meut, une communauté migrante doit pouvoir se reconnaître, s'auto-identifier. Pour arriver à la création d'une conscience de groupe, il est nécessaire de passer par une phase de réflexion, de prise de parole, de création de repères communs, de partage d'expériences. Passer de l'individuel au collectif. Recueillir des témoignages, c'est donner de l'importance à ce qui est la plupart du temps tu, caché, minorisé, laisser résonner dans l'air des histoires qui ne sont jamais racontées. Agencer ces récits les uns avec les autres, cumuler les expériences communes. Faire dialoguer des récits de vie avec des textes et des données scientifiques. Donner du relief, de la matière, à ces vies humaines. L'enquête décrit et informe, redresse les images tronquées, certes, mais avant tout elle crée un espace dans lequel les individus, arrivés seuls en Belgique dans un avion Ryanair, se rendent compte qu'ils sont chaque année des milliers à remplir des milliers d'avions *low cost* partant d'aéroports situés en périphérie, en direction de Bruxelles, Londres, Berlin, ou d'autres villes du Nord. L'enquête doit aussi servir à la mise en place d'actions permettant une amélioration des conditions difficiles vécues par les personnes.

2. Méthodologie

Notre recherche s'est essentiellement concentrée sur l'immigration italienne dans la région de Bruxelles. Il serait intéressant d'enquêter également sur la déclinaison du phénomène en Flandre ou en Wallonie, deux régions aux contextes socio-économiques très différents entre eux et bien distincts de celui de la capitale belge. Un tel chantier n'est cependant pas du ressort de notre association pour le moment, bien que nous ayons connaissance que de nombreuses personnes émigrent depuis l'Italie vers la région flamande et la région wallonne.

Pour réaliser cette étude, nous avons associé différentes sources d'informations : témoignages directs, observations de terrain, statistiques, études scientifiques, essais engagés, etc. À l'heure actuelle, il n'existe pas d'études décrivant de manière approfondie la situation spécifique des nouveaux émigrants provenant d'Italie et arrivant à Bruxelles, et encore moins de textes réalisés dans un esprit de recherche-action. De précieuses contributions à la réflexion ont été réalisées, en décrivant notamment la situation des travailleurs italiens dans le secteur de l'Horeca⁶. Il s'agit ici de travailler dans la même optique, mais de manière plus large, avec tout l'héritage du travail mené par le Casi-uo en faveur de la construction d'un discours autour de l'immigration. La base de ce travail est constituée de témoignages et d'un travail de terrain. La vocation militante de ce travail fait que nous y assumons et revendiquons une certaine subjectivité : c'est par une attention aux détails, aux récurrences, aux mots employés, que l'on peut intercepter les « besoins latents » d'un groupe. Nous nous sommes attardés ici et là sur des chiffres pour appuyer notre discours, pour vérifier nos hypothèses, mais nous ne nous sommes pas, pour le moment du moins, lancés dans la récolte et l'élaboration de données statistiques sur un grand échantillon de personnes. L'enquête militante telle que nous la pratiquons a la volonté de faire émerger les besoins latents, les besoins implicites, ceux qui ne sont pas formulés tels quels de prime abord et/ou qui ne sont pas couverts par les structures institutionnelles et les services existant⁷. La définition des actions à mener en parallèle de l'enquête évolue donc avec le temps, en fonction de l'évolution du public et de ses besoins et en fonction des services existant⁸. Il s'agit

⁶ BONOMO, Paola, « La carrière migratoire des nouveaux migrants italiens travaillant dans le secteur de l'Horeca à Bruxelles », site du CFS asbl, 2017, <https://bit.ly/2KnkuUQ> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁷ COENEN, Marie-Thérèse, ROUSSEL Luc, *loc.cit.*, p.5.

⁸ Ex : si aujourd'hui différents *patronati* (antennes de syndicats italiens dans des pays de forte émigration italienne) existent pour accompagner les émigrants italiens ne parlant pas français, toute une série de demandes liées de manière étroite au fait d'habiter et de travailler en Belgique,

d'intercepter les besoins qui ne sont pas couverts par les structures existant à l'heure d'aujourd'hui et de recueillir les informations utiles à la création de plans d'actions.

Cette étude est en effet étroitement liée à différentes activités s'adressant à un public de nouveaux émigrants italiens. Le travail de terrain permet de recueillir des informations volatiles tout autant que de créer un rapport de confiance avec les personnes qui fait émerger des problématiques que la statistique ou l'approche quantitative peuvent difficilement intercepter. L'action permet d'évaluer la validité d'un projet, d'une hypothèse, elle permet d'entrer en confrontation avec la réalité et de créer une possibilité de changement. Il a fallu approximativement trois années pour mener cette enquête. Nous l'avons réalisée parallèlement à nos heures de travail ordinaires, entre deux animations, projections, réunions, imprévus, permanences, ce qui a sans aucun doute retardé le délai prévu initialement pour la présentation de ce texte, tout en ayant cependant permis un réel enrichissement de notre approche et le développement de nouveaux projets auprès de la nouvelle migration italienne à Bruxelles issus directement du dialogue entre enquête et travail de terrain.

À la fin de l'année 2017, l'équipe du Casi-uo a commencé à dessiner un projet d'enquête en partant de la constatation du phénomène massif et non idyllique de la nouvelle immigration italienne à Bruxelles. Nous avons alors établi un questionnaire inspiré d'autres enquêtes mais aussi des problématiques rencontrées par le groupe nous intéressant et dont nous percevions les échos. Après avoir soumis le questionnaire à l'avis et la critique de différentes personnes ressources, nous avons cherché des candidats disponibles pour un entretien. Autour de l'association gravitent un grand nombre de nouveaux émigrants italiens. Que ce soit par le biais de nos tables de conversations, de nos permanences socio-juridiques, de connaissances plus ou moins éloignées, de collègues au resto, d'anciens colocataires, d'amis d'amis, de nouveaux émigrés arrivés récemment, ou d'innombrables autres manières, différents réseaux de l'association et des participants aux activités du Casi-uo ont été mobilisés. Nous sommes conscients des limites de cette approche, nous y reviendrons. Nous avons cependant brassé assez large et obtenu un échantillon d'expériences à la fois variées et similaires. Variées car il existe mille façons d'émigrer et autant de parcours de vie. Similaires car le déracinement rassemble dans un même sac, celui des multiples déclinaisons de la précarité liée au statut d'émigré, des personnes à priori déconnectées les unes des autres.

Les participants à cette enquête ne forment un échantillon unifié ni en termes de provenance géographique (en Italie), ni en termes de quartiers d'installation à Bruxelles : en fonction du prix des loyers, des emplois trouvés, des amis rencontrés. Lors de précédentes vagues migratoires, il était possible de voir des villages entiers de Sicile se réformer dans des zones bien précises de Bruxelles, rendant l'émigration là-bas et l'immigration ici, bien plus palpables. Comme nous le verrons dans la seconde partie de cette enquête, les migrants d'aujourd'hui sont originaires de zones plus diversifiées (sud, nord, ville, *entroterra*) et ils habitent un peu partout dans Bruxelles. Nous avons cependant constaté qu'une part non négligeable des personnes semblent se concentrer autour de Saint-Gilles, Anderlecht, Bruxelles-ville, Ixelles, ce qui est une des raisons pour lesquelles nous avons installé nos permanences socio-juridiques à Saint-Gilles, près de lignes de transports en commun permettant aux personnes de nous rejoindre facilement de n'importe où dans la ville.

d'autres types de demandes comme celles liées à du travail non déclaré, ne peuvent être rencontrées par ces services. Ce genre de vides sont à combler.

2.1. *Les interviews*

Nous sommes allés à la rencontre de cette quarantaine de personnes et avons réalisé des entretiens individuels d'une à deux heures. La forme a été celle de la discussion : nous avons voulu prendre le temps, laisser les récits se dérouler, permettre aux personnes de raconter des détails qui, peut-être, ne seraient pas apparus dans un cadre trop formel. Nous avons traduit librement en français les témoignages que nous avons recueillis en italien. Les extraits que le lecteur trouvera dans ce texte sont donc des traductions. Ici et là certains mots ont été laissés en italien car nous ne trouvions pas de synthèse satisfaisante en français de l'idée derrière ces termes exprimés oralement en italien. Par soucis de respect de la vie privée, nous avons anonymisé les témoignages. En note, pour chaque citation issue d'une interview, vous trouverez un code se référant à la personne se trouvant derrière le témoignage. En annexe vous trouverez un tableau reprenant de manière succincte pour chaque participant à l'enquête des informations biographiques pouvant être utiles pour une meilleure appréciation des récits derrière lesquels se cachent des expériences de vie bien réelles.

2.2. *Les activités*

Alors que nous travaillions sur cette enquête, nous continuions à mener nos activités de terrain auprès de la nouvelle immigration italienne : les tables de conversation, le guichet d'accompagnement et les focus groupes.

Les tables de conversation en français, ayant lieu une fois par semaine, sont des occasions régulières d'investigation sur les conditions d'arrivée, de vie, de travail, de ces nouveaux émigrants italiens. En fonction des sujets abordés lors de ces rencontres (santé, droit de vote, loyer, logement, emploi du temps, etc.), des discussions très riches émergent, mettant en évidence des écueils dans les existences de ces personnes immigrées en Belgique. Ces rencontres ont nourri le travail d'enquête, tout autant que la lecture approfondie des interviews a contribué au choix des thématiques à aborder dans le cadre des tables de conversation. De mai 2018 (début de l'enquête) à juin 2019, moment de clôture de la récolte de témoignages, près d'une quarantaine de personnes sont passées par les tables de conversation. Certaines semaines elles ont rassemblé plus de 10 personnes, d'autres seulement quelques-unes. Un « noyau dur » de participant s'est constitué au fil du temps, permettant aux personnes de passage à Bruxelles ou pas disponibles régulièrement, comme les travailleurs de l'Horeca, de venir de manière plus sporadique tout en retrouvant un cadre familial. Des échanges réguliers avec ce public de nouveaux émigrants italiens et du travail de recherche sont nées deux nouvelles activités. La crise sanitaire nous a obligé à adapter ces rencontres hebdomadaires qui ont lieu en ligne, mais qui jouissent toujours d'une participation assidue de la part de ses participants.

Premièrement, pour s'adresser au mieux à la nouvelle immigration italienne à Bruxelles, en novembre 2018, le Casi-uo a inauguré un guichet (*sportello*) d'accompagnement socio-juridique et d'écrivain-public proposant une aide dans la compréhension et la recherche d'information, mais aussi dans la rédaction de textes en français (recours, lettres de motivation, ...). Ces permanences ont lieu une fois par semaine depuis décembre 2018. De manière indirecte, ces moments d'échanges autour de problématiques très concrètes pour les personnes sont des occasions de témoignages. Entre décembre 2018 et mars 2020, nous avons rencontré individuellement une soixantaine de personnes pour des échanges d'une heure en moyenne. A cause de la crise nous avons dû fermer notre guichet en présentiel mais nous avons poursuivi notre action à distance et été en contact avec une cinquantaine de personnes entre mars 2020 et mars 2021. Ce guichet

a enrichi énormément notre compréhension de certains phénomènes et notre conscience de certaines problématiques. Par exemple, nous avons été confrontés à de très nombreuses situations problématiques liées à la sécurité sociale et particulièrement aux soins de santé. Cette activité nous a fait prendre conscience de phénomènes sous-représentés dans les interviews, comme celui de l'immigration de personnes en fin de carrière ou pensionnées, ou celui des migrations « par rebond » et des familles italo-marocaines s'installant dans les quartiers pauvres de Bruxelles...

Du processus d'élaboration de l'enquête est né le projet d'organiser des moments de formation de groupe à destination des nouveaux immigrants italiens en Belgique. Entre 2019 et 2020 nous avons réalisé six rencontres-débat approfondissant des thématiques spécifiques avec la collaboration d'acteurs de terrain, contribuant par leur expertise à l'enrichissement des échanges. Nous avons notamment abordé l'histoire et la réalité actuelle de l'immigration italienne en Belgique, l'accès aux soins de santé, les enjeux du monde associatif bruxellois, les pratiques de l'enquête et le droit au chômage. À la suite de cette enquête, ces « focus-groupes » seront particulièrement mobilisés pour mettre en place une série d'actions concrètes pour œuvrer à une amélioration et à une meilleure visibilité des situations précaires dans lesquelles évoluent ces personnes à Bruxelles. Pour l'année 2021 nous sommes en train de préparer un cycle structuré de six rencontres, en partant des constats posés dans ce travail.

2.3. *L'étude*

Parallèlement à ce travail de récolte d'informations de première ligne, nous avons sélectionné et lu des textes, des ouvrages de référence, des données statistiques, des articles de presse nourrissant notre réflexion, venant corroborer la plupart du temps les thèses que nous portions au fur et à mesure que nous voyions émerger des tendances de notre travail d'enquête. Nous avons évoqué les différents mythes qu'il s'agit de déconstruire pour pouvoir aborder de manière objective le phénomène migratoire que nous entendons décrire ici : *expats*, fuite des cerveaux, tourisme social, génération Erasmus, et bien d'autres.

Si nous avons accès à un grand nombre d'informations de qualité, notamment grâce aux précieuses bases de données et études variées disponibles en ligne, le fait est qu'il n'existe que peu d'informations brutes sur le phénomène étudié. Nous avons donc souvent dû croiser des informations provenant de différentes sources et certaines parties de notre étude sont analysées de manière inégale du fait de la documentation à notre disposition. S'il existe des chiffres précis sur le nombre d'Italiens bénéficiant d'une allocation de chômage à Bruxelles, par exemple, il est impossible de savoir combien de personnes travaillent au noir. Si des données existent en Italie sur le nombre de jeunes quittant telle ou telle région, il est très difficile de savoir précisément d'où arrivent les nouveaux émigrants italiens s'installant à Bruxelles, si ce n'est par notre travail de terrain. Pour avoir une idée précise des départs et des arrivées des Italiens en Belgique, les données de la compagnie aérienne Ryanair seraient probablement plus éclairantes que les statistiques officielles.

Dès lors, si les données statistiques permettant de démontrer une grande partie de ces récits existent, le défi consiste à les mobiliser à bon escient et les manipuler avec prudence et esprit critique. Nous l'avons dit, rares sont les recherches analysant le phénomène actuel de l'émigration italienne. A fortiori en langue française. Heureusement quelques textes, réalisés pour la plupart par des personnes engagées et compétentes capables de décrire ce qui se passe devant leurs yeux, existent. Une grande partie de la documentation que nous avons utilisée est disponible dans l'une ou l'autre langue uniquement (italien ou français). Nous avons utilisé au maximum ces écrits et réflexions précieux témoignant de la volonté d'autres

que nous de mettre en lumière le phénomène dont nous parlons. Ces textes, trop peu diffusés, sont d'une grande qualité et l'espace de l'enquête militante nous semble idéal pour les mobiliser. À partir du moment où nous avons recueilli toutes les informations nécessaires, nous nous sommes lancés dans la rédaction du texte proprement dit.

3. Un texte en deux parties, avec ses limites et ses perspectives

Nous avons cherché à équilibrer notre approche en donnant une attention toute particulière aux témoignages relatant des situations les plus précaires vécues probablement par un grand nombre de personnes. Nous avons la volonté d'être des contrepoids au discours dominant, plutôt que d'effacer les variations. Nous avons voulu donner plus de place aux récits les plus marquants, les plus révoltants. Loin de nous la prétention d'être exhaustifs, nous avons voulu par notre contribution ajouter des pièces à une mosaïque qui ne sera complète que par la participation du plus grand nombre.

3.1. La structure du texte

La première partie de ce travail mettra en évidence les facteurs structurels qui ont participé au déclenchement de la récente et importante vague migratoire depuis l'Italie vers d'autres pays de l'Europe, dont la Belgique. Tant la littérature scientifique sur ce sujet, que les témoignages récoltés par nos soins nous indiquent que le contexte socio-économique post-crise du 2008 est central pour comprendre ce phénomène migratoire. Nous avons décidé de faire un bilan de ces conditions de départ pour mettre en lumière les éléments en commun, ainsi que les différences inconciliables, qui caractérisent la grande partie des personnes qui prennent la voie de l'émigration. La même approche se retrouve dans la seconde partie de notre enquête dans laquelle nous analysons différents aspects de la vie de ces migrants provenant d'Italie une fois qu'ils se retrouvent à Bruxelles. Nous avons constaté, sans surprise, que la nécessité d'une lutte pour un monde plus juste ne s'arrête pas aux Alpes et s'impose aussi ici.

Malgré toutes les expériences dures vécues par ces personnes, Bruxelles représente un lieu où une marge d'amélioration des conditions de vie, par rapport à l'Italie, est concevable. Nombreux sont ceux qui ont découvert ici l'existence et la possibilité de certains droits, notamment des droits liés à la sécurité sociale. Nombreux ont appris ici le sens des termes comme stabilité et projection. Bruxelles serait dès lors un Eldorado ? Non. La communauté italienne à Bruxelles, et généralement en Belgique, est large et on y retrouve les divisions sociales présentes dans la société italienne de départ. Pour chaque Italien fonctionnaire européen qui arrive, il y a dix médecins et une armée de serveurs et de baby-sitters. L'immigration italienne est massive et populaire, aujourd'hui comme elle l'était hier.

3.2. Les limites

Ces caractéristiques de classe ne disparaissent pas en achetant un ticket Ryanair et nous avons essayé de le montrer. Toutefois, des limites dans ce travail sont présentes. Nous ne pouvons revendiquer ni la légitimité ni la technicité d'un centre de recherche ou d'une analyse universitaire. Nous avons cherché à mettre en évidence un phénomène que nous rencontrons quotidiennement dans le cadre de notre pratique. Nous avons mobilisé une multiplicité de sources secondaires, mais probablement que de nombreux ouvrages et réflexions nous sont passées sous le nez. Malgré toute notre rigueur et notre engagement, nous avons la certitude que notre travail est perfectible. Avec un échantillon total d'une centaine de personnes, dont la plupart avaient moins de 50 ans, nous ne pouvons prétendre couvrir dans notre recherche toutes les

déclinaisons de l'immigration provenant d'Italie aujourd'hui. Le fait d'avoir fonctionné principalement par un système de réseautage pour recueillir des témoignages fait que, probablement, nous avons exclu un grand nombre de personnes plus isolées, éloignées des réalités couvertes par le Casi-uo. Pour couvrir un public plus large, il aurait été intéressant de démarcher dans des restaurants italiens, dans des pizzerias, dans des hôpitaux, dans des CPAS, dans des centres de formation et de recherche d'emploi, sur les chantiers bruxellois... Il aurait été intéressant de recueillir au moins le double de témoignages, d'envisager une étude plus ambitieuse, d'approfondir les problématiques liées aux statistiques. Au fur et à mesure des rencontres, nous nous sommes rendu compte que certains domaines n'avaient pas été pris en considération.

3.3. *Les perspectives*

Malgré ses limites, nous croyons que ce travail nous offre une idée un peu moins vague de ce qu'est la nouvelle migration italienne à Bruxelles. Avoir une idée plus claire reste une bonne base pour s'activer efficacement dans la vie publique (culturelle, sociale et politique). Ce travail, nonobstant ses limites, a donc l'ambition de donner une contribution descriptive pour comprendre et faire reconnaître les gens qui appartiennent à cette communauté de destin, partageant une matérialité précise et des trajectoires similaires. Maintenant que l'image est plus nette, que faire ?

Nous ne sommes pas en Italie pour lutter contre les causes qui rendent l'émigration *la* sortie d'urgence obligée. Notre champ de bataille se trouve ici et notre défi c'est d'essayer de renverser la fonction de l'émigration : d'outil dans les mains du capital pour disposer, quand et où il veut, d'une force travail plus faible, à occasion pour les travailleuses et les travailleurs pour faire circuler les pratiques de solidarité, les luttes et les idées qui les accompagnent. Bien que la définition de notre public soit liée au pays de provenance, notre travail ne sera jamais orienté en clé nationale mais sociale. Nous trouvons que cela est la seule manière pour que cette communauté, ainsi que les autres, se débarrasse de la subalternité d'un destin prédéterminé pour embrasser l'autonomie de l'action sociale. Notre travail d'éducation permanente veut s'insérer dans le processus de transformation de la société et notre angle d'attaque est, entre autres, de s'investir afin que cette communauté de destin se rencontre et devienne communauté d'action.

PREMIÈRE PARTIE: L'ITALIE

II. LES CONDITIONS DE DEPART DEPUIS L'ITALIE

Il existe une date claire nous permettant de situer le début de notre analyse. En 2008, une violente crise économique a touché tous les pays du monde et a imposé une restructuration des systèmes productif et financier. Les conséquences ont été particulièrement lourdes et douloureuses pour les peuples du bassin méditerranéen. Parmi ses effets, la crise a énormément affecté l'échelle et la composition des flux migratoires du Sud au Nord d'Europe, notamment celui de l'Italie vers la Belgique.

Bien que les flux migratoires des populations du Sud vers le Nord soient liés à des facteurs divers et variés, la composante économique reste primordiale pour les expliquer. Toutefois, sommes-nous face à une migration purement motivée par des éléments d'ordre économique ou y-a-t-il aussi des facteurs politiques en jeu dans ces flux ?

Séparer la sphère de l'économie de celle de la politique est une technique utilisée pour décrire les migrations : il y a les migrations économiques d'un côté et les migrations politiques de l'autre. Logiquement, dans une Union européenne unie politiquement, il ne devrait pas y avoir de migrations pour des motifs politiques entre des pays membres. La réalité est toute autre. En 2014, la Belgique s'est vue obligée à octroyer le statut de réfugié politique à Mamadou Bah qui venait de Grèce où les néo-nazis d'Aube dorée voulait le tuer⁹. Plus récemment, en automne 2018, la justice belge a refusé d'extrader le rappeur espagnol Valtonyc, condamné dans son pays à trois ans et demi de prison pour apologie du terrorisme dans ses chansons car il critiquait ouvertement la famille royale d'Espagne et rejetait le modèle politique espagnol dans ses textes¹⁰. Sans pour autant se focaliser sur ces exemples médiatisés, il est impératif de comprendre les dynamiques politiques qui traversent un pays, des représentations des différents blocs sociaux, les différentes formes de conflictualité, des plus organisées aux plus spontanées.

Lorsque l'on considère le contexte dramatique rencontré aujourd'hui par les classes populaires italiennes, une série de questions émerge : y'a-t-il eu des options politiques à disposition des classes populaires qui auraient pu représenter leurs intérêts matériels ? Dans le cadre spécifique de ce travail, nous avons été forcés de limiter les terrains à analyser. D'une part, parce que les moyens mobilisés pour mener cette étude ne nous permettent pas d'approfondir toutes les problématiques soulevées par le phénomène que nous cherchons à comprendre. D'autre part, parce que choisir l'un ou l'autre angle d'approche et s'y tenir est nécessaire pour établir un système de pensée cohérent. Pour ce faire, nous avons abordé les causes de l'exode. La question politique est restée en filigrane.

Pour avoir une compréhension de la problématique qui nous intéresse ici, il nous a fallu d'employer une approche systémique permettant d'analyser la migration comme le produit de multiples interactions se déroulant à différents niveaux¹¹. Aborder les migrations comme des phénomènes fluides et structurels de

⁹ RTL.BE, « Mamadou Bah, réfugié politique en Grèce mais menacé par les milices néo-nazies, obtient à nouveau le statut de réfugié en Belgique », site de l'Rtl info, 16 juin 2014, <https://bit.ly/2Tf4jgK> (page consultée le 1er novembre 2019).

¹⁰ RTBF.BE, « La justice belge refuse d'extrader le rappeur espagnol Valtonyc vers Madrid », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 17 septembre 2018, <https://bit.ly/3y5Xb4W> (page consultée le 1er novembre 2019).

¹¹ PRONTERA, Grazia., *Partire, tornare, restare?*, Guerini e Ass, Milan, 2009, p. 26.

la société, et non comme des éléments détachés les uns des autres et enfermés dans des compartiments étanches¹².

Pour cette première partie du travail, nous avons pris la peine d'enquêter sur les facteurs d'émigration au départ de l'Italie pour plusieurs raisons. D'une part, lorsque l'on se situe en aval d'un processus migratoire, dans le « pays d'arrivée », dans ce cas-ci en Belgique, il est facile de nier qu'il y a eu un avant, toute une série de conditions matérielles, sociales, économiques, politiques, qui ont accompagné les migrants dans la préparation de leurs valises. Analyser les migrations de l'unique point de vue du pays d'arrivée mène à de nombreuses interprétations simplistes. Comme nous le verrons dans le chapitre dédié aux mythes et à l'imaginaire qui accompagne la figure de « l'immigré italien » en Belgique. Les personnes migrantes ont toutes une existence préalable à leur exil, dont, précisément, sont remplies leurs valises, pleines de traditions, de dialectes, de déceptions, d'amour, de rêves, de déchirures.

D'autre part, nous avons voulu donner de l'importance aux facteurs d'émigration depuis l'Italie, aussi, comme nous le verrons, pour contrer un discours dominant dans ce pays. Il est facile de passer sous silence ceux qui ne sont plus là, ceux qui sont partis, et de raconter tout et n'importe quoi à leur sujet, d'en faire tantôt des lâches, tantôt des héros, de ne rien mettre en place pour que les conditions d'existences s'améliorent en Italie et que des dizaines de milliers de personnes ne soient pas obligées à émigrer pour *campare*. Des voix commencent à s'élever depuis les différents endroits d'Europe où les exposants de cette nouvelle migration se concentrent. Notre longue expérience et notre travail de terrain auprès de la migration italienne à Bruxelles nous a en quelque sorte imposé de, nous aussi, relayer ces récits, et de mettre l'accent sur les conditions préalables au départ. C'est important de le faire. Les *anziani* qui fréquentent le Casi-uo aujourd'hui, des femmes et des hommes âgés qui ont immigré en Belgique dans la seconde moitié du XXe siècle, sont certes pleins de cette tristesse d'avoir dû partir, mais leur soif de raconter leur histoire migratoire reflète aussi combien leur cri a été étouffé, combien leur migration n'a jamais pu être entendue comme un acte de rébellion criant « Assez ! ».

Nous présenterons ici d'une part les principaux discours et mythes liés à la migration italienne aujourd'hui, d'autres part les chiffres et statistiques collant le plus à la réalité que nous rencontrons dans notre travail quotidien et dans les témoignages des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête. Suit un chapitre destiné tout particulièrement aux lecteurs n'ayant pas une connaissance précise de la situation socioéconomique italienne permettant de mieux situer les facteurs d'émigration. Nous aborderons l'histoire des liens entre l'Italie et la Belgique et l'influence des institutions européennes dans les relations entre les deux États, parmi lesquelles la migration a toujours tenu une place importante. Nous commencerons ensuite à faire dialoguer les témoignages recueillis dans le cadre de cette enquête et des sources secondaires abordant deux points importants liés aux facteurs d'émigration : le travail et l'instruction en Italie. Nous terminerons cette première partie en présentant les témoignages de personnes revenant sur l'exaspération les ayant poussées à partir de l'Italie pour émigrer en Belgique.

1. La nouvelle migration italienne : contexte, mythes et statistiques

Ce n'est que récemment que les médias italiens ont pris conscience de l'importance et de l'actualité du phénomène de l'émigration depuis l'Italie vers l'étranger. À chaque communiqué de presse de la part des instituts de statistique, ou lors des commémorations du désastre minier de Marcinelle, la migration italienne en Belgique actuelle est minimisée voire occultée par le rappel de la catastrophe qui coûta la vie de 262

¹² CUMOL, Flavia, *loc. cit.*, p. 23.

mineurs, dont 136 étaient Italiens. En 2018, le vice-président du conseil des ministres et ministre du travail Luigi Di Maio affirmait que la tragédie de Marcinelle nous enseigne qu'il ne faut plus émigrer¹³. Il faut croire qu'il a bien du mal à faire appliquer de judicieux conseil : depuis au moins 2009, l'Italie est redevenue un pays d'émigration massive.

2. Quelques chiffres

2.1. *Les précieuses et imprécises données officielles*

Selon l'Istituto Nazionale di Statistica (dorénavant Istat), l'Institut italien de statistique, en 2008 près de 61 000 personnes avaient quitté l'Italie, parmi lesquelles 40 000 Italiens. Au cours de la décennie 2009-2018, le pays a connu une explosion de ces chiffres et une diminution relative des retours. Rien qu'en 2018, 157 000 personnes auraient quitté l'Italie, parmi lesquelles 74% étaient de nationalité italienne. Ces chiffres augmentent sensiblement chaque année¹⁴. Cette photographie est toutefois incomplète car il existe un problème d'ordre méthodologique dans la récolte des données par l'institut de statistique qui n'est pas nouveau pour les personnes s'intéressant à la question.

En effet, l'Istat élabore les statistiques concernant l'émigration italienne à partir des données des différents Anagrafe degli Italiani Residenti all'Estero (dorénavant Aire), les Registres des Italiens à l'étranger. La loi italienne demande aux citoyens qui demeurent à l'étranger pour une durée supérieure de 12 mois de s'inscrire à l'Aire de son pays de résidence. Une personne inscrite à l'Aire en Belgique, par exemple, résultera dès lors dans les statistiques de l'Istat comme «Italien/ne résidant à l'étranger». Une vaste littérature scientifique, notre expérience de terrain et un exercice de comparaison des données statistiques, nous montrent qu'une partie importante de la population italienne émigrée ne respecte pas cette loi pour de multiples raisons sur lesquelles nous reviendrons dans le cadre de cette étude. D'un point de vue légal, la loi est obscure, tout autant que les éventuelles sanctions prévues, tandis que l'inscription à l'Aire peut, comme nous le verrons, être problématique pour les immigrés, *a fortiori* pour les personnes les plus précarisées en termes socioéconomiques. Par ailleurs, nous rejoignons la thèse selon laquelle celles et ceux qui déclarent à l'administration italienne qu'ils vivent à l'étranger ont un mode de vie dans le pays de destination leur permettant d'y envisager la construction de projets de vie à moyen et long terme¹⁵. Dès lors, les nombreux émigrants italiens de par le monde ne s'inscrivant pas à l'Aire, par manque d'information ou par pragmatisme, n'apparaissent dans aucune base de données statistique de l'Istat. Les chiffres cités ci-dessus, déjà impressionnants, seraient dès lors à revoir à la hausse pour mieux coller à la réalité. Le tableau 1 permet d'observer l'évolution du flux.

¹³ CARCONI, Angelo, «Luigi Di Maio dice che l'incidente di Marcinelle insegna che non bisogna emigrare», site du journal Il Post, 9 août 2018, <https://bit.ly/3qCLvny> (page consultée le 1er janvier 2020).

¹⁴ ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Iscrizione e cancellazioni anagrafiche della popolazione residente, Report anno 2018*, Rome, 16 décembre 2019, <https://bit.ly/3hmwlyG> (page consultée le 27 décembre 2019).

¹⁵ PUGLIESE, Enrico, *op.cit.* p.26.

TAB.1 Emigration au départ de l'Italie - inscriptions AIRE 2008-18

	Total des nouvelles inscriptions à l'AIRE (dans le monde)	Proportion des personnes de nationalité italienne sur le total des nouvelles inscriptions à l'AIRE
2008	61 671	39 533 (64%)
2009	64 921	39 024 (60%)
2010	67 501	39 545 (58%)
2011	82 461	50 057 (61%)
2012	106 216	67 998 (64%)
2013	125 735	82 095 (65%)
2014	136 328	88 859 (65%)
2015	146 995	102 259 (70%)
2016	157 065	114 512 (72%)
2017	155 110	114 559 (73%)
2018	157 020	116 732 (74%)

Source : Istat

Ces chiffres, récoltés par l'Istat, nous offrent une image assez claire nous permettant d'affirmer que l'Italie est à nouveau un pays d'émigration. Cette condition nous impose de chercher ailleurs des chiffres représentant mieux ce phénomène : encore une fois, la littérature scientifique et notre expérience directe viennent à notre secours. L'enjeu est de trouver des données reflétant au mieux cette réalité afin de se donner plus de chance de trouver les personnes que nous cherchons à intercepter. Si les émigrants ne s'inscrivent pas tous à l'Aire, dans quelles bases de données sont-ils enregistrés, mis à part dans celles de Ryanair ?

Le cas de la Belgique est emblématique : pour ouvrir un compte bancaire en Belgique, il faut avoir une adresse de résidence. Même chose pour l'assurance santé (plus communément appelée mutuelle). L'inscription à la commune est donc une condition pour répondre à des besoins concrets pour la personne désirant s'installer et travailler de manière régulière en Belgique. Les immigrants italiens ressentent dès lors bien plus la pression liée à leurs obligations vis-à-vis des institutions communales que celles, relativement théoriques, liées à l'Aire. Les dernières données à disposition sur le nombre de personnes de nationalité italienne enregistrées en Belgique, récoltées par le Centre fédéral Migration Myria (dorénavant Myria), nous confirment la discrédence entre les données de l'Istat et les statistiques belges. Dans le dernier rapport belge pour l'année 2017¹⁶, le nombre d'Italiens nouvellement inscrits aux registres communaux était de 6

¹⁶ CENTRE FÉDÉRAL MIGRATION MYRIA, *La migration en chiffre et en droits 2019, Rapport année 2017*, Bruxelles, 10 juillet 2019, p.32, <https://bit.ly/3644bTO> (page consultée le 1er novembre 2019).

362 alors que, pour cette même année, l'Aire¹⁷ n'avait recensé que 2 422 nouvelles inscriptions au registre des Italiens résidant en Belgique.

	Nouvelles inscriptions annuelles à l'AIRE pour la Belgique	Chiffres Myria sur les Italiens nouvellement inscrits au Registre des Etrangers
2009	1219	4399
2010	1024	4747
2011	1616	5215
2012	2165	5756
2013	2429	6256
2014	2491	6907
2015	2557	6747
2016	2618	6259
2017	2422	6362
2018	2753	6025

Source : Istat et Myria

Enrico Pugliese constatait encore récemment que la même tendance existe dans tous les pays européens de destination de ces nouveaux émigrants : par exemple, entre 2012 et 2016 l'Istat a enregistré 61 000 départs de l'Italie pour l'Allemagne, tandis que l'institut de statistique allemand a enregistré 247 000 nouveaux inscrits aux registres de la population locaux¹⁸. Comme nous l'avons mis en évidence, les statistiques italiennes ne permettent donc de saisir ni la mobilité transitoire ou explorative, ni la présence réelle sur le moyen-long terme. Ce simple exercice de mise en parallèles de données officielles nous permet de mettre en évidence le fait que les données statistiques ont leurs limites lorsqu'il s'agit de mesurer l'ampleur d'un phénomène migratoire. Par ailleurs, les données officielles émanant des communes belges sont, elles aussi, à prendre avec des pincettes car tous ne s'inscrivent pas au registre de la population dans les temps impartis. Pour se faire une idée précise du phénomène que nous cherchons à étudier, nous avons donc, d'une part, les statistiques belges, plus représentatives des chiffres globaux mais peu précises pour comprendre la composition sociale de la nouvelle migration et, d'autre part, les statistiques italiennes, plus fines pour apprécier les caractéristiques des flux (région de provenance, âge, sexe, nationalité au moment du départ, niveau d'étude, etc.) mais minimisant sans doute l'ampleur des départs. Si les données sont incomplètes, l'étude comparative de Pugliese, se concentrant sur l'émigration italienne au cours de l'année 2016 à travers les données de l'Istat, permet toutefois d'identifier des tendances claires. Nous en proposons ici une synthèse, au regard des dernières données provenant du Rapport sur la migration publié par l'Istat relativement à l'année 2018¹⁹. Tout d'abord, il apparaît de manière claire que les destinations d'émigration

¹⁷ ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Migrazioni internazionali e interne della popolazione residente, Report anno 2017*, Rome, 13 décembre 2018, p.16, <https://bit.ly/2TiY0IM> (page consultée le 1 novembre 2019).

¹⁸ PUGLIESE, Enrico, *loc.cit.*, p.28.

¹⁹ ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Report anno 2018, loc.cit.*, p.3.

privilégiées des Italiens sont essentiellement des pays de l'Union européenne : rien que pour l'année 2016, sur 115 000 personnes de nationalité italienne, 75 000 avaient choisi un pays membre de l'UE. Au cours de la décennie 2009-2018, le nombre d'Italiens ayant émigré chaque année au Royaume-Uni a plus que quadruplé : rien qu'en 2018, ils auraient été 21 000. Pour la décennie qui a succédé à la crise de 2008, 133 000 italiens qui se seraient inscrits à l'Aire britannique. Sur la même période, le flux annuel d'arrivées aurait triplé en Allemagne et doublé en France. La Belgique étant plus petite, les chiffres totaux sont évidemment moins impressionnants, mais le rapport entre la population résidant en Belgique totale et les personnes de nationalité italienne sont similaires : en 2017, selon les données de l'Istat, les italiens arrivés en Belgique et en Allemagne représentent dans les deux cas 0,02 % de la population totale de chaque pays.

2.2. Les « nouveaux italiens »

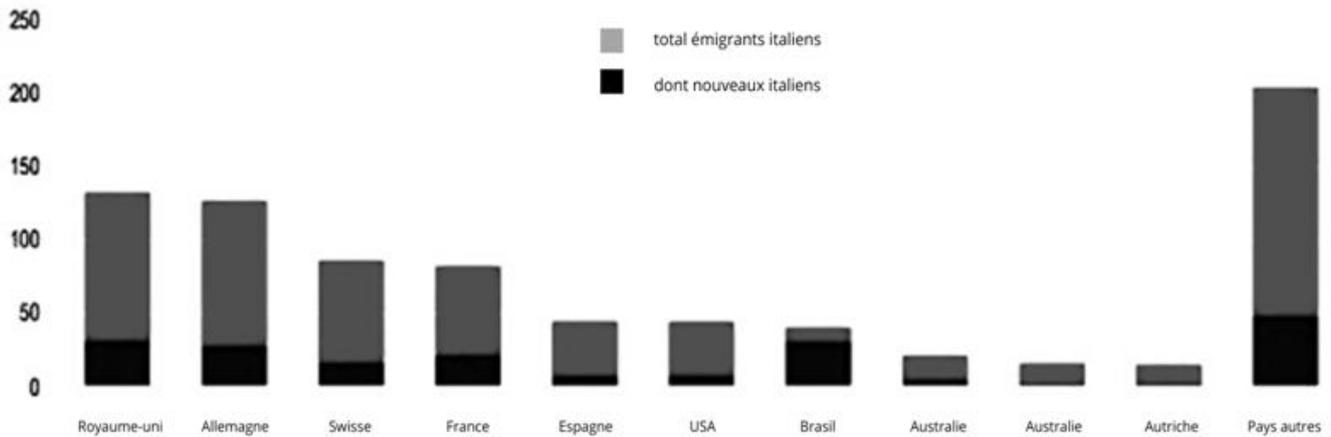
Notons que, parmi les personnes quittant l'Italie en masse aujourd'hui pour d'autres pays de l'Union Européenne, 30% sont des « nouveaux Italiens » comme les appellent les statisticiens. Il s'agit de personnes « d'origine étrangère », notamment marocaine et brésilienne, nées en Italie ou à l'étranger, ayant « acquis » la nationalité italienne. En 2017, 33 000 « émigrés italiens d'origine étrangère » ont quitté l'Italie, ce qui correspond à 28,6% des expatriations et à une augmentation de 18% par rapport à 2016. En 2018, ce chiffre a encore augmenté de 8%. Si certains se dirigent vers leur pays d'origine, plus de la moitié des Italiens d'origine étrangère, souvent nés au Maroc, au Brésil ou encore au Bangladesh, se dirigent vers d'autres pays européens. La réserve est de mise lorsque l'on utilise ces données : quelles sont les réalités recouvertes par cette appellation ? Un enfant né d'une union entre une personne de nationalité italienne et une autre de nationalité étrangère est-il considéré comme un italien de nationalité étrangère dans les statistiques ? Qu'en est-il des personnes nées en Italie ou y résidant de longue durée mais n'ayant pas accès à la nationalité italienne ? Il n'empêche que les « nouveaux Italiens » quittant le pays sont en constante augmentation et l'âge moyen au moment du départ est de 25 ans²⁰. Comme le montre le tableau ci-dessous, la part de ces nouveaux Italiens (en noir) sur le total des personnes quittant l'Italie (en gris) correspond globalement aux mêmes proportions observées en Belgique et dans les autres pays comme, par exemple, au Royaume-Uni où les Italo-Bengalais sont particulièrement nombreux à avoir émigré²¹. Nous nous sommes permis de reprendre le tableau élaboré par l'Istat sur les destinations des citoyens qui ont quitté l'Italie pour illustrer ce propos²².

²⁰ FONDAZIONE MIGRANTES, *Rapporto Italiani nel mondo 2018*, Rome, 27 octobre 2018, p.7.

²¹ LOGROSCINO, Alessandro, « Migranti, l'orgoglio tricolore degli italo-bengalesi a Londra », site du journal ANSA, 1 décembre 2015, <https://bit.ly/3AgJWAb> (page consultée le 1er novembre 2019).

²² ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Report anno 2018*, (figura 1), *loc.cit.*, p.3 .

Graphique 1 Emigration des citoyens italiens par pays de destination. 2009-2018, valeurs absolues en milliers.



Source : Istat

Notre expérience de terrain nous apprend qu'il n'y a pas que des Italiens, qu'ils soient « nouveaux » ou non, qui quittent le pays pour le Nord-Ouest de l'Europe. En effet, de nombreuses personnes non-ressortissantes de l'Union européenne continuent leur parcours migratoire après avoir passé une partie de leur vie en Italie, avec ou sans permis de séjour et/ou de travail. Ces personnes n'ayant jamais obtenu la nationalité italienne, parfois tout en étant nées sur le sol italien, leurs parcours sont difficilement « traçables » par les sources statistiques. En effet, pour peu qu'elles aient obtenu un permis de travail en Italie pour une durée déterminée, lorsqu'elles se dirigent vers un autre des États membres de l'UE, elles se retrouvent bien souvent « sans-papiers » – donc sans titre de séjour valable en Belgique. Les permis de travail ne s'exportent pas d'un État membre à un autre facilement, a fortiori pour les emplois peu qualifiés. Le départ de l'Italie de ces personnes se fait dès lors bien souvent dans le non-cadre d'une situation irrégulière en termes de titres de séjours et de permis de travail. Ni l'Aire ni la commune en Belgique ne comptabilise ces personnes en situation de fragilité dites « illégales ».

2.3. Âge

Une caractéristique significative de la nouvelle migration italienne est la présence massive des jeunes, quelles que soient leurs origines. En 2018, deux tiers des personnes ayant quitté le sol italien avaient entre 25 et 49 ans, avec un âge moyen de 33 ans pour les hommes et de 30 ans pour les femmes. Comme Pugliese le fait remarquer, avant que cette vague récente ne se manifeste, on faisait habituellement référence à des membres de la deuxième ou de la troisième génération d'immigrés lorsque l'on parlait des jeunes Italiens à l'étranger. Aujourd'hui, lorsque l'on parle des « jeunes Italiens », l'image d'une nouvelle génération d'émigrants vient plus aisément à l'esprit. En Belgique, il n'est pas rare d'entendre parler des « vrais Italiens » pour parler de ces jeunes arrivés depuis peu, en opposition aux Italo-Belges, issus des précédentes vagues migratoires. L'âge de ces nouveaux émigrants correspond à des motivations diverses au départ, comme nous le verrons : études, recherche d'un travail, d'une stabilité personnelle et/ou professionnelle...

Il ne faudrait cependant pas faire des raccourcis précoces et avancer que tous sont *giovani e belli*, comme disait le chansonnier Guccini. Comme le soulignait le rapport de la Fondation Migrants en 2018, si les jeunes sont incontestablement les plus représentés parmi les nouveaux émigrants italiens, ce sont les personnes âgées de plus de cinquante ans qui ont vu leur part augmenter le plus ces dernières années. Rien qu'en 2018, par rapport à l'année précédente, les émigrants âgés de 50 à 64 ans ont augmenté de 20,7%,

ceux de 65 à 74 ans de 35,3%, ceux de 75 à 84 ans de 49,8%, et ceux de plus de 85 ans de 76,8%²³ ! Ces émigrants d'âge mature sans emploi déjà pensionnés ou proches de l'être sont caractérisés par une grande précarité économique. Certains émigrent en fin de carrière dans l'espoir de retrouver un emploi après un licenciement. D'autres, après avoir atteint l'âge légal de la pension, pour rejoindre des enfants ou petits-enfants ayant déjà émigré au Nord-Ouest de l'Europe... Ces personnes relativement âgées, pour qui émigrer peut comporter des changements radicaux des équilibres de vie, feraient leurs valises en étant guidés par de réelles « stratégies de survies », à la recherche d'une communauté qu'ils n'ont plus dans la ville ou dans le village d'origine²⁴.

2.4. Genre

Bien que la population quittant l'Italie soit historiquement représentée par une majorité d'hommes, dans le contexte italien actuel, si le maillage des solidarités familiales se détend, pour peu qu'elles n'aient pas les moyens ou l'envie de (sous)payer des *badante* (aide-soignante) immigrées, les options pour les personnes âgées restées en Italie dont les proches se sont installés dans d'autres pays sont relativement restreintes. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à émigrer : de manière significative elles représentaient 44% des départs en 2018.

Les jeunes femmes partent rarement pour suivre leur conjoint comme cela se passait pour nombre d'entre-elles lors des précédentes vagues migratoires. Les femmes plus scolarisées se meuvent de manière indépendante dans le cadre des nouvelles chaînes migratoires, utilisant notamment les nouveaux systèmes de communication. L'émigration féminine pour raisons d'études et surtout pour le travail est autonome, elle suit les mêmes trajectoires, a les mêmes destinations et se passe en grande partie dans les mêmes conditions professionnelles que pour les hommes de la même génération. Il faut préciser que dans les schémas d'interprétation du passé, la figure de la personne à charge suivant son conjoint était associée étroitement aux femmes, ce qui a certainement participé à la surestimation du phénomène, en invisibilisant et en dévalorisant le travail, déclaré ou non, qui était effectué par ces femmes. Il est difficile de trouver dans la nouvelle migration italienne des femmes partant en tant que « *casalinga* » avec l'ambition de rester dans cette condition.²⁵

Ceci ne veut pas dire que toutes les femmes quittant l'Italie aujourd'hui le font en ayant toutes les chances de leur côté pour trouver un emploi dans leur pays de destination : les inégalités salariales sont encore une triste réalité dans de nombreux pays et si 35% des Italiennes quittent le pays en ayant une *laurea* (bachelier, diplôme supérieur de cycle court), 65% n'en ont pas. Or, les métiers peu qualifiés occupés majoritairement par les femmes (nettoyage, service à la personne, vente, soins aux enfants, ...) sont bien souvent moins bien rémunérés que les métiers peu qualifiés occupés majoritairement par des hommes (construction, cuisine, ...).

2.5. Provenance régionale

Les données à disposition permettent d'avoir un aperçu des régions de provenance des émigrants italiens d'aujourd'hui. En termes absolus, le Nord de l'Italie, serait plus 'émigrant' que le Sud : rien qu'en 2018, 22 000 personnes se sont désinscrites des registres de la population lombards pour partir à l'étranger²⁶. Si tant de personnes émigrent depuis le Nord de l'Italie, à priori plus riche que le Sud, c'est notamment parce

²³ FONDAZIONE MIGRANTES, *loc.cit.*, p. 10.

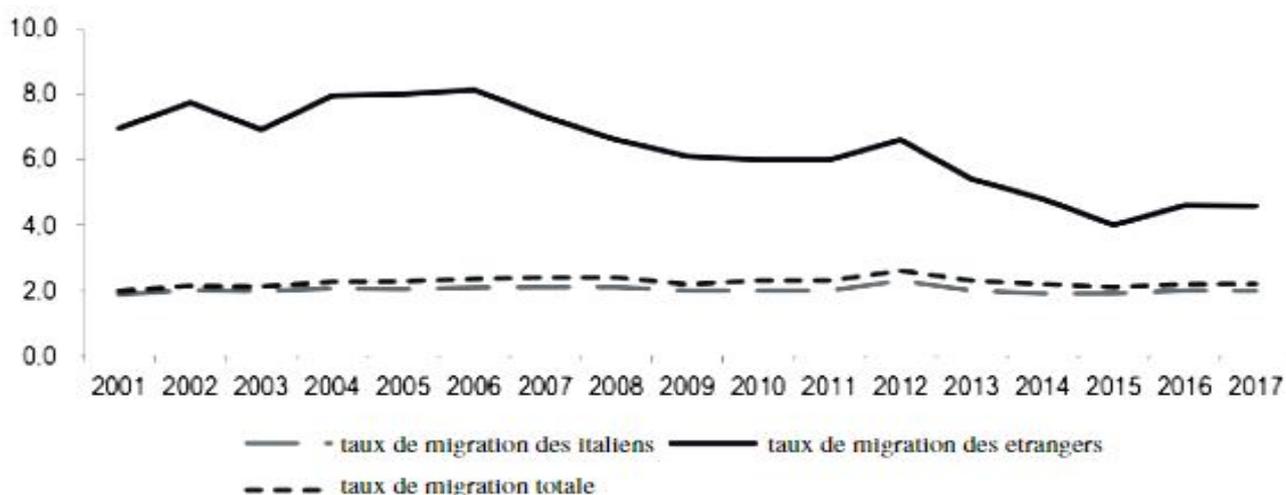
²⁴ *Ibidem*. Si nous sommes susceptibles de rencontrer ce type d'émigrants « seniors » en Belgique, ce n'est pas le cas, a priori des ressortissants de ladite *sun migration*, la migration de pensionnés ayant de bas revenus se dirigeant vers des pays où le coût de la vie est moins cher qu'en Italie et où ils peuvent vivre leur vie de retraités au soleil, au Portugal notamment. En Belgique nous n'avons ni le soleil ni un coût de vie particulièrement bas, bien au contraire.

²⁵ PUGLIESE, Enrico, *op.cit.*, p. 52. (traduction libre)

²⁶ Rappelons ici que, avec 10 millions d'habitants, la Lombardie constitue la région la plus peuplée d'Italie (16% des 60 millions d'habitants du pays).

qu'une part importante des émigrés partant du Nord sont en réalité originaires du Sud du pays. Toujours en Lombardie en 2016, parmi les 22 000 Italiens quittant le territoire, une part importante avait effectué auparavant un parcours migratoire du Sud au Nord de l'Italie. Les régions du Sud de l'Italie perdent chaque année des résidents, sans que ceux-ci ne soient remplacés par de nouvelles arrivées tandis que, dans le Nord, le grand nombre des expatriations est compensé par les nombreuses inscriptions provenant du Sud de l'Italie. Les personnes se déplaçant à l'intérieur du pays sur la trajectoire Sud - Nord sont globalement jeunes (la moitié a entre 15 et 40 ans) et se déplaceraient au moment des études ou de la recherche d'un emploi. Le profil de ces émigrants « inter-régionaux » ressemble à celui des personnes quittant l'Italie en masse chaque année : de nombreux étrangers, deux fois plus prompts à se déplacer à l'intérieur des frontières régionales italiennes que les nationaux²⁷, de nombreux étudiants *fuorisede*²⁸ originaires du Sud de l'Italie partant étudier dans le Centre-Nord, des travailleurs à la recherche d'un emploi dans ces mêmes villes. Nous nous sommes permis de reprendre le tableau élaboré par l'Istat sur la mobilité interne par citoyenneté (italienne/étrangère) pour illustrer ce propos²⁹.

Graphique 2 Taux de mobilité interne par citoyenneté (italienne/étrangère). Années 2001 - 2017 par 1000 habitants.



Source : Istat

2.6. Qualification

Si, en 2016, 30% des personnes ayant quitté l'Italie disposaient d'un diplôme universitaire, les données à notre disposition nous montrent que pour l'année 2017, sur les 2.422 personnes de nationalité italienne arrivées en Belgique, seulement 577 étaient titulaires d'un bachelor ou un master. Le tableau 3 permet d'observer les pourcentages aussi pour les autres pays³⁰.

²⁷ ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Report anno 2017, loc.cit.*, pp.6-7. Les motivations qui poussent les étrangers à transférer leur résidence peuvent être confrontés aux dynamiques d'immigration et d'intégration : une plus grande précarité des conditions de vie en ce qui concerne le logement et le travail, pouvant se traduire en une recherche optimale continue du lieu de résidence.

²⁸ Terme que l'on pourrait traduire par « hors-sol », servant habituellement à désigner les étudiants et les jeunes travailleurs ayant élu résidence dans une autre région d'Italie dans un mouvement allant principalement du Sud vers le Nord du Pays.

²⁹ ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Report anno 2017, (figura 6), loc.cit.*, p.7.

³⁰ *Ibid.*, (tavola A6), p.16.

TAB. 3 Emigration des citoyens italiens de plus de 25 ans et niveau d'insctruction, Aire 2017

Pays de destination	Total	Diplômes d'études supérieures
Royaume-Uni	13 794	4 283 (31%)
Allemagne	12 329	3 259 (26%)
Suisse	7 574	2 174 (28%)
France	7 437	2 193 (29%)
Espagne	5 848	1 668 (28%)
Brésil	5 802	2 517 (43%)
Etats-Unis	4 222	1 451 (34%)
Australie	1 974	608 (30%)
Irlande	1 942	700 (30%)
Belgique	1 699	577 (34%)
Pays autres	19 477	6 136 (31%)

Source : Istat

Ces chiffres sont globalement élevés si l'on prend en considération le niveau d'instruction général en Italie aujourd'hui et surtout celui des précédentes vagues de migrations italienne en Belgique. Il l'est moins si l'on a en tête le mirage stéréotypé selon lequel tous les Italiens fraîchement arrivés en Belgique seraient des ingénieurs et des fonctionnaires européens. Comme nous le montrerons, au sein de la population quittant l'Italie pour la Belgique, la part minoritaire des diplômés universitaires particulièrement exposée aux feux des projecteurs, tant en Italie qu'en Belgique, particulièrement à Bruxelles. Il n'empêche que l'Italie montre depuis plusieurs années un bilan négatif en termes de migration de personnes qualifiées. Pour l'année 2017, en moyenne 4,1/1000 jeunes entre 25 et 39 ans ayant au moins un bachelier ont quitté l'Italie. Cela peut sembler peu, mais il s'agit bien d'une moyenne nationale. Lorsque l'on s'intéresse aux chiffres en détail, nous constatons que les régions du Centre et du Sud de l'Italie ont des moyennes bien plus élevées et connaissent donc une impressionnante perte nette de jeunes qualifiés. Les régions les plus touchées par ce phénomène sont celles qui sont structurellement plus pauvres, les moins urbanisées, les moins bien dotées en termes d'infrastructures, les moins bien financées pour l'enseignement³¹ comme la Basilicate, la Calabre, la Sicile, la Molise, la Campanie, les Abruzzes, la Sardaigne. Certaines régions du Nord et du Centre de l'Italie connaissent une tendance inverse et attirent les jeunes diplômés comme l'Emilie-Romagne et la Lombardie dont les capitales, respectivement Bologne et Milan, sont dotées de grands centres universitaires³² comme le soulignait un récent rapport de l'Istat : « Les jeunes ressources

³¹ NOI RESTIAMO (coll.), *Giovani a sud della crisi*, Contropiano, Rome, 2018, p. 55. L'offre universitaire est très inégalement répartie sur le territoire italien du fait d'une tendance coordonnée de la part des gouvernements nationaux successifs et des directives européennes de ces dernières trente années allant vers une privatisation croissante des universités et un désinvestissement financier de la part de l'État pour l'enseignement. Il existe en Italie des structures de grande qualité largement abreuvées par des investisseurs privés. Ces universités « de série A » se situent dans des régions correspondant à de grands pôles économiques (Lombardie, Emilie-Romagne, Toscane). Une grande part des universités des régions plus décentrées, éloignées des centres technologiques et marchands, sont sous-financées par le public et dénigrées par le privé. Le coût des études y est très élevé, la pénurie d'enseignants y est la norme, l'offre en termes de cursus limitée. Ces universités « de série B » sont globalement situées dans les régions du Centre et du Sud de l'Italie, structurellement plus pauvres que le reste du Pays.

³² ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Benessere equo e sostenibile in Italia, Bes 2018 Report anno 2017*, Rome, 2018, 18 décembre 2018, p. 153, <https://bit.ly/3xZzyLo> (page consultée le 1er novembre 2019). Le rapport annuel du BES (Benessere equo e sostenibile) cherche à mesurer le bien-être de la population, de mesurer le progrès de la société d'un point de vue socio-environnemental.

qualifiées provenant du Mezzogiorno constituent une source de capital humain tant pour les zones productives du Centre-Nord de l'Italie que pour les pays étrangers ». ³³

Ces émigrants, Italiens du Sud ou étrangers, qualifiés ou non, qui avaient émigré dans des régions du Nord pour y étudier, y travailler, y chercher du travail, pour après répartir, constituent les acteurs du phénomène migratoire appelé *emigrazione di rimbalzo* que nous traduisons par « migration par rebond ». Selon Pugliese, ces personnes auraient une plus grande disponibilité à la mobilité qu'une couche importante de la population pour qui se lancer dans un tel parcours migratoire serait plus compliqué : pour partir il faudrait notamment détenir un certain capital humain et social permettant de concevoir ce type d'action.

3. Quelques mythes

Connaître le nombre exact de personnes ayant immigré en Belgique depuis l'Italie telle ou telle année et avoir des informations précises sur les profils des personnes arrivant en Belgique seraient des apports précieux pour dessiner au mieux les contours de ce phénomène migratoire que nous tenterons de décrire ici. Face aux informations à notre disposition, nous devons cependant nous donner d'autres priorités. Nous l'avons dit, les statistiques ne nous permettent pas d'avoir une vision fine et représentative de la composition sociale et de l'ampleur réelle des flux migratoires. En effet, nous partons du principe que les personnes qui apparaissent dans les statistiques italiennes sont le plus probablement dans une situation économique stable, ces données ne nous donnent qu'une image tronquée et partielle de la réalité. Chaque vague migratoire a des caractéristiques concrètes à partir desquelles sont construites des représentations, des mythes, bien spécifiques. L'immigration italienne des années 50, par exemple, est associée à l'image d'une population rurale provenant du Sud de l'Italie ayant accepté le dur travail dans les mines belges grâce auquel elle aurait réussi à s'intégrer dans la société d'accueil. De même que les mythes actuels, cette image pacificatrice est erronée comme le montrent les travaux de plusieurs chercheurs. Pour citer Anne Morelli, professeure d'histoire à l'ULB intervenue à la RTBF lors de la commémoration de 70 ans de la migration italienne en Belgique :

On voit que dans les bassins miniers, les enfants d'ouvrier sont largement devenus des ouvriers. C'est une reproduction sociale. Il y a eu une émancipation sociale, mais c'est l'arbre qui cache la forêt. On nous présente Di Rupo, Adamo, Sandra Kim, un joueur de football... Ce sont les arbres que l'on met en avant, mais, derrière ça, il y a un taux de chômage qui est plus du double de celui des Belges. ³⁴

Bien qu'elle ne soit pas encore passée dans l'histoire, la réalité de la nouvelle immigration italienne de la dernière décennie, en Belgique ou dans d'autres pays de l'Union européenne, fait déjà l'objet de différentes récupérations de la part des différents pouvoirs. Cela est d'autant plus possible du fait de la complexité du phénomène, de l'éparpillement et de l'imprécision des données, mais aussi du fait qu'une subjectivité migrante populaire a du mal à émerger, pour l'instant du moins. La connaissance du phénomène, et surtout sa narration, est un champ de bataille politique et idéologique. Nous avons identifié trois rhétoriques toxiques : le cosmopolitisme européiste, le patriotisme italien et la xénophobie belge.

Selon la rhétorique cosmopolite européiste, les migrations intra-européennes d'aujourd'hui sont identifiées comme des mobilités et ceux et celles qui les composent sont des « expatriés/expats ». Ces notions insistent sur le fait que ces *expats* seraient plus instruits, plus qualifiés, issus de classes sociales plus favorisées et

³³ ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Report anno 2018*, *loc.cit.*, p.10. (Traduction libre)

³⁴ RTBF.BE, « L'immigration italienne était une déportation, un arrachement à son pays », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 3 juin 2016, <https://bit.ly/3w3O1EB> (page consultée le 1^{er} novembre 2019).

³⁴ ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Report anno 2018*, (figura 1), *loc.cit.*, p.3.

d'États plus riches que les autres immigrés. Pour les *expats*, la question de l'intégration ne se pose pas : l'Europe pour les Européens n'est qu'un grand espace sans frontières (au moins internes) où les talents se déplacent librement de façon volontaire. Il semble donc improbable pour ces *expats* de rencontrer les problèmes classiques d'intégration socioéconomique et politique qui ont été vécus par leurs prédécesseurs et qui sont vécus à l'heure actuelle par les émigrants non-européen³⁵. L'objet de cette narration ce sont les jeunes ; des jeunes qui ne migrent pas mais qui vivent des expériences de mobilité, des jeunes se situant dans une dynamique transitoire, positive pour leur épanouissement et celui du futur glorieux des citoyens européens.

Conformément à la rhétorique patriotique italienne, la nouvelle migration italienne à l'étranger, et en particulier à Bruxelles, est définie par les médias italiens comme une « fuite des cerveaux », *fuga dei cervelli* : des personnes ayant un haut niveau de qualification s'installent à l'étranger pour trouver des meilleures conditions de vie, d'études, de travail ou de rémunérations. L'attention est donc placée sur les travailleurs hautement qualifiés qui quitteraient l'Italie par opportunisme et iraient enrichir les pays de destination. Cette rhétorique donne une image d'un pays qui est en train de perdre les « meilleurs » (qui se sont formés en Italie)³⁶. Ces derniers sont à la fois exaltés et rendus coupables d'abandonner leur terre natale.

Enfin, la rhétorique belge xénophobes puise dans le vieil attirail idéologique de l'extrême droite : le présumé tourisme-social dont les populations européennes, particulièrement celles du Sud, seraient protagonistes, grâce à l'institution de la libre circulation des personnes au sein de l'Union européenne³⁷. Ce type de discours, dans un pays lui aussi marqué par l'austérité et les inégalités croissantes, a contribué à créer un consensus autour de dispositions adoptées par le gouvernement belge ayant restreint l'accès au droit de séjour et au droit à la sécurité sociale pour les émigrants européens³⁸.

Ces différentes narrations du phénomène de la nouvelle migration italienne peuvent se propager tant qu'aucun contre-discours ne s'impose pour contrebalancer les prises de positions des différentes sphères du pouvoir ayant intérêt à simplifier les migrations. Face à la situation, des voix commencent à émerger, comme le montrent des ouvrages sur lesquels nous nous reposons pour construire cette analyse. Il reste encore cependant beaucoup à faire. De même que l'histoire des immigrés italiens en Belgique des années 70 mériterait d'être étudiée pour saisir la réalité sociale vécue par ces personnes, il convient de construire un discours donnant la parole aux principaux concernés. Avec cet ouvrage, nous espérons permettre à d'autres voix d'émerger, nous chercherons à démontrer que ces discours préconstruits sont biaisés, qu'ils se rapprochent plus d'une distorsion que d'une description. Pour mener à bien cette opération, Pugliese suggère d'utiliser plusieurs sources statistiques mais aussi des analyses qualitatives pour comprendre les raisons sociales et psychologiques qui influencent le parcours migratoire. La précarité des statistiques, le caractère contradictoire des sources et les discours simplistes, semblent pour lui représenter la précarité même de la nouvelle migration et de son bagage d'incertitudes. Nous essayerons de donner une petite

³⁵ LAFLEUR, Jean-Michel, MARFOUK, Abdeslam, Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXI^e siècle, Louvain-la-Neuve, Academia - L'Harmattan, 2017, p. 22.

³⁶ TINTORI, Guido, ROMELI, Valentina, « Emigration from Italy After the Crisis: The Shortcomings of the Brain Drain Narrative » dans Jean-Michel LAFLEUR, Mikolaj STANEK (ed.), *South-North Migration of EU Citizens in Times of Crisis*, Rotterdam, IMISCOE, 2016, pp. 49 - 64.

³⁷ LAFLEUR, Jean-Michel, STANEK, Mikolaj, « Restrictions on Access to Social Protection by New Southern European Migrants in Belgium » dans Jean-Michel LAFLEUR (ed.), *South-North Migration of EU Citizens in Times of Crisis*, Rotterdam, IMISCOE, 2016, pp. 99 - 121.

³⁸ CALDARINI, Carlo, « La face cachée de l'immigration italienne en Belgique », *CBAI*, n°333, novembre 2016, pp. 16-19. Bien entendu, ces mesures sont également d'application, de manière bien plus violente, pour les personnes émigrantes n'ayant pas la citoyenneté européenne.

contribution pour dévoiler ces contradictions afin de mieux comprendre la réalité et de se donner des outils pour la changer.

4. La migration italienne entre passé et présent

*Dis is a 21st century exodus
You don't like the effect, don't produce the
cause.*
Asian Dub Foundation - Fortress Europe

Pour comprendre les statistiques qui concernent la nouvelle émigration italienne en Europe, mais surtout en Belgique, il est nécessaire de connaître le contexte général. Avant de donner la parole aux personnes que nous avons rencontrées, se doter de références, même basiques, de l'histoire unissant les deux pays est de grande utilité pour retracer les parcours de ces nouveaux émigrants. Se pencher sur l'Union Européenne permettra de se doter d'une vision plus globale du phénomène étudié. Dans la dernière partie de ce chapitre, la plus consistante, nous allons exposer le vecteur par excellence qui détermine les vagues migratoires : le contexte socioéconomique et politique du pays de départ. En effet, selon Pugliese les destinations des émigrants provenant des pays les plus touchés par la crise reflètent les relations entre les pays du Sud et ceux du Nord de l'Europe : les principaux déclencheurs pour comprendre les migrations seraient le processus d'intégration européenne et la crise du travail dans les pays du sud de l'Europe.

4.1. *La migration historique et les vagues migratoires*

L'histoire de la migration italienne n'a pas commencé en 2008. Elle n'a pas non plus commencé avec les fameux accords bilatéraux entre l'Italie et la Belgique de 1946, et, nous le voyons, elle ne s'est pas terminée avec la tragédie des 262 mineurs morts (dont 136 Italiens) à Marcinelle dix ans plus tard. Même si elle est restée constante, la migration des Italiens en Belgique est souvent présentée comme une succession de différentes vagues migratoires, se basant sur une pratique de périodisation organisant le temps historique en lui donnant un sens général à chaque séquence. Chaque vague a certes des caractéristiques propres, mais il ne faudrait pas les imaginer comme totalement séparées les unes des autres non plus. Si aujourd'hui des nouvelles migrations se manifestent, c'est aussi parce qu'il y en a eu des anciennes qui ont créé des espaces partagés permettant aux nouveaux émigrants de parcourir les voies déjà empruntées par leurs prédécesseurs. La périodisation de l'émigration italienne en Belgique faite par les experts identifie les vagues suivantes :

- La migration des italiens dans l'entre-deux-guerres: leur présence en Belgique était importante, on parle de 30.000 personnes ;
- La migration des mineurs et de leur famille à l'époque des accords bilatéraux entre les deux pays, entre 1946 et 1956. C'est l'ampleur de cette vague qui a joué un rôle fondamental dans la structuration de la communauté italienne en Belgique ;
- Entre les années 60 et 70, les Italiens ont continué à arriver en Belgique à la recherche de travail, ils s'orientent vers d'autres secteurs comme la métallurgie, l'industrie, les services ;
- À partir de 1974, les permis de travail ont été accordés à des étrangers très qualifiés, ayant un niveau d'éducation élevé, mais les migrations populaires continuent ;

- Une nouvelle vague d'émigration italienne massive vers la Belgique a repris son cours dans les années 2000 – surtout à cause de la crise économique internationale qui a commencé à se dévoiler à partir de l'année 2008.³⁹

Au vu de ce lourd passé, il est légitime de se demander dans quelle mesure les flux migratoires actuels sont déterminés au moins en partie par le fait qu'ils aient connus des précédents : pour analyser les liens entre les migrations d'hier et celles d'aujourd'hui, il convient de mobiliser la théorie des « chaînes migratoires ». Cette dernière se construit autour du concept du « réseau » : les migrations sont à la fois des phénomènes structurels – voir ci-dessus – que les fruits de toute une série de relations permettant au migrant de toujours rester en lien avec son pays d'origine. Cet ensemble de relations constitue un réseau, lui-même facilitateur de migration. Il s'agit donc d'un processus de construction d'espaces sociaux dans lesquels les migrants agissent en créant des occasions de communication et de contact entre les deux réalités. Dans plusieurs cas, ces occasions de contact amènent ceux qui étaient restés dans le pays d'origine à partir, attirés par l'image du pays d'arrivée que leur transmettent ceux qui s'y sont déjà transféré, ces mêmes personnes qui représentent des potentiels points de référence pour le futur migrant. Les chaînes migratoires sont donc composées de liens interpersonnels reliant les migrants potentiels dans les zones d'origine et d'arrivée. En outre, dès que le nombre de contacts et de relations « atteint un seuil critique, la migration s'auto-perpétue parce que chaque acte de migration crée de lui-même la structure sociale nécessaire pour la soutenir et chaque nouveau migrant réduit le coût de la migration sous-jacente d'un ensemble d'amis, de membres de la famille et certains d'entre eux sont poussés à migrer, ce qui augmente le nombre des personnes avec des liens à l'extérieur »⁴⁰. Ainsi, la théorie des chaînes migratoires permet d'aborder le niveau *méso* du phénomène migratoire, qui se trouve entre celui beaucoup plus rigide et structuré des relations entre États dont il dépend, mais qui se fait à son tour conteneur du niveau *micro*, où les marges d'actions du migrant individuel sont relativement amples.

4.2. *L'Europe : entre libre circulation et migration forcée*

Avant de nous pencher sur la situation italienne, il convient d'aborder la place tenue par l'Union européenne dans les flux migratoires décrits ici : entre les deux institutions (UE et État-nation italien) existe une dialectique influençant les relations internationales et la division du travail entre et au sein même des États de l'Union. Les peuples, leurs pays et les institutions qui règlent les sociétés devraient coopérer et collaborer pour faire face aux défis communs, a fortiori dans un monde globalisé. Les questions liées à l'environnement, au climat, aux migrations, à la fraude fiscale, à la paix, à la santé, aux droits des travailleurs, ne sont que quelques exemples de chantier à investir de manière commune pour bâtir un monde plus juste, bien au-delà des frontières des différentes États-nations. L'histoire nous apprend cependant que les relations internationales entre pays, bien souvent, se concentrent sur des enjeux de pouvoir, de profit, de contrôle et de domination. En tant que citoyens de l'Union Européenne nous ne pouvons éviter de nous interroger sur le visage que cette dernière a montré aux peuples ces dernières années. La dernière décennie a été caractérisée par des défis historiques gigantesques tels que le conflit ukrainien, le terrorisme djihadiste, les migrations et la crise économique mondiale déclenchée en 2008.

³⁹ CENTRE FÉDÉRAL MIGRATION MYRIA, *70 ans d'immigration italienne ... et plus!*, Bruxelles, Septembre 2016, p.11, <https://bit.ly/363h9S0> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁴⁰ NIETO, Carlos et YEPEZ, Isabel, « Le rôle des chaînes et des réseaux transnationaux dans les migrations internationales. Le circuit de la migration entre Quillabamba (Pérou) et Turin (Italie) », Louvain La Neuve, UCL, 2008, p.2, <https://bit.ly/369efuJ> (page consultée le 1er novembre 2019).

Face à ce dernier défi colossal, les mots d'ordre des dirigeants européens ont été de modeste élaboration : « Il n'y a pas de choix démocratique contre les traités européens ! » affirmait l'ancien président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker ; Enrico Letta, ancien premier ministre italien, a quant à lui écrit un livre intitulé « Euro oui. Il faut mourir pour Maastricht ». Ces mots résonnent comme le célèbre adage de Margaret Thatcher *There is no alternative, TINA* (il n'y a pas d'alternative). En effet, chaque fois qu'est prononcé le mot sacré « Europe », toute critique risquerait de passer pour de l'extrémisme. Ce tabou date du moment où les institutions européennes se sont autocélébrées comme étant l'étape finale de l'histoire, au lendemain de la chute du système soviétique : une philosophie de l'histoire de type néohégélienne dont l'UE serait la conclusion naturelle et inévitable. Cette construction idéologique a été accompagnée par l'idée selon laquelle l'État-nation appartiendrait à une époque révolue : l'Europe n'est jamais le problème, elle est la solution ; la démocratie représentative des États-nations est imparfaite car liée aux cycles électoraux. Ces postulats ont créé un champ de tension entre l'eurocratie en quête d'autonomie et les États nationaux peu prompts à l'octroyer - car trop occupés à protéger leurs intérêts nationaux au sein de l'espace européen. Cette opposition a laissé place à une situation bien amère. Aujourd'hui nous le voyons, il n'y a pas de vainqueurs mais que des vaincus : l'UE et les États membres ont tous les deux perdu leur importance car dans leurs relations, la politique tient en réalité une place bien peu importante : ce sont les techniciens, les experts, qui sont amenés à prendre les décisions importantes dans les matières sociale, économique et militaire, et non les institutions représentatives.

En août 2011, le gouvernement légitime de Berlusconi reçut une lettre, prétendument confidentielle, de la part du président sortant de la Banque centrale européenne Jean-Claude Trichet et de son successeur Mario Draghi, ancien cadre de la banque Goldman Sachs à Londres. Cette lettre « secrète », publiée par le journal *Corriere della Sera*⁴¹, invitait le Gouvernement italien à procéder à des réformes structurelles comme la libéralisation des services publics locaux ; la réforme supplémentaire du système de conventions collectives permettant des accords salariaux par entreprise ; une profonde révision des règles concernant l'embauche et les licenciements ; la réduction des dépenses grâce à un nouveau système des retraites, dont les conditions d'éligibilité seraient plus dures ; la réduction du coût des employés du secteur public en renforçant les règles de remplacement et, si nécessaire, la réduction des salaires ; la réforme constitutionnelle durcissant la législation fiscale ; l'adoption d'indicateurs de performance (en particulier dans la santé, l'éducation et le système judiciaire) au sein des entités publiques. Même si Keynes affirmait que le long terme est un mauvais guide pour les affaires courantes car à long terme nous sommes tous morts, les législateurs et les gouvernements italiens ont gérés la crise en concordance avec cette doctrine néolibérale. Celle-ci consiste principalement à privilégier les lignes des lettres dites secrètes et des traités d'austérité européens plutôt que répondre aux besoins populaires et appliquer les droits constitutionnels : au travail, à la santé, à l'éducation.

Nous verrons que la catastrophe sociale générée par la crise du capitalisme et par la gestion néolibérale mise en place par l'eurocratie et les gouvernements italiens - techniques et moins techniques, autonomes ou soumis aux diktats européens - a eu pour conséquence, notamment, l'appauvrissement des classes populaires. Des centaines de milliers de personnes se sont dès lors mises à entreprendre des parcours migratoires à la recherche de meilleurs lendemains. Dans leur livre *Giovani a sud della crisi*⁴² ces jeunes chercheurs, du collectif universitaire *Noi restiamo*, rejoignant le professeur d'économie grec Costas Lapvitsas, mettent l'accent sur le fait que le processus d'intégration européenne et la crise ont renforcé

⁴¹ SENSINI, Mario, « Il documento segreto della Bce: ridurre gli stipendi pubblici », site du journal *Corriere della sera*, 29 novembre 2011, <https://bit.ly/364emrM> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁴² NOI RESTIAMO (coll.), *loc.cit.*, p. 133.

l'ambivalence entre les pays du « centre » et des pays de la « périphérie ». Cette distinction reflète les nombreuses différences et inégalités qu'il y a entre les pays du nord de l'Europe et les pays du sud. Les flux migratoires ne sont donc que l'effet de la polarisation et des rapports de force entre les pays qui font partie de l'UE : d'un côté l'Allemagne et la France ; de l'autre les pays de la Méditerranée qui ont subi, plus que les autres, les politiques d'austérité. Si l'on analyse ces flux migratoires, on voit qu'il y a deux périphéries au sein de l'espace européen : le Sud et l'Est. On a, d'un côté, les pays qui ont été définis comme PIGS (Portugal, Italie, Grèce et Espagne), et de l'autre les pays anciennement sous hégémonie soviétique et qui aujourd'hui représentent une vaste réserve de travailleurs pour les économies du centre productif de l'Europe. En 2008, des conditions particulières au niveau international ont imposé une restructuration du système productif italien : ce processus a cristallisé la position de l'Italie dans une position de faiblesse par rapport aux autres pays. Cela a été payé surtout par les couches populaires qui subissent les effets de la profonde crise sociale.

Un autre point faible de l'UE, et non des moindres, est la gestion des vagues migratoires de la part de ses institutions. L'UE, dont 22 de ses pays membres font partie de l'OTAN, a eu un rôle central dans la déstabilisation de pays comme la Lybie ou la Syrie. Les guerres qu'il y a eu et qu'il y a encore ont déterminé des vagues migratoires importantes qui n'ont pas été gérées de manière juste. Les accords de Dublin faisant reposer la prise en charge des immigrés sur leur pays d'arrivée en Europe, sans qu'il n'y ait une prise en charge commune, articulée et long-termiste de la question migratoire, des tensions entre les différents pays de l'UE et en leur sein même, surtout dans les pays de frontière comme l'Italie, la Grèce ou la Hongrie, ne pouvaient que se développer. Dans ces mêmes pays où l'extrême droite surfe sur la vague en spéculant politiquement sur la tragédie à l'œuvre.

L'Union européenne que nous critiquons ici est donc celle qui mène une politique étrangère sans autonomie et fortement influencée par le Pacte Atlantique ; une politique économique basée sur le dogme de l'austérité et au service des élites possédantes ; une gestion des flux migratoires sans aucune perspective humaine et sociale... Si nous en parlons ici c'est aussi parce que ces problèmes ne se marquent pas qu'au sein des pays périphériques comme l'Italie. La Belgique a aussi implémenté les politiques d'austérités au détriment des besoins de la population et des acquis sociaux et ces dernières années ont été marquées par une gestion problématique voire condamnable des flux migratoires, mettant en exergue toutes les contradictions d'une présumée liberté de circulation européenne. Comme nous le verrons, le mantra de la droite belge « on ne peut pas accueillir toute la misère du monde » s'adresse aussi aux citoyens européens. Pour ces derniers, comme pour les autres étrangers, la liberté de circulation ne s'applique que lorsqu'ils sont productifs et exploitables.

4.3. *L'Italie et sa crise*

Il convient à présent de nous attaquer à la description du contexte italien déclencheur de la nouvelle émigration. Nous présenterons d'abord les discours communs justifiant les choix politiques antipopulaires pris par les gouvernements italiens successifs ; suivra une note sur le déclin industriel afin de mieux saisir la dure réalité du monde du travail aujourd'hui en Italie ; nous aborderons ensuite deux éléments conséquents à la crise de 2008, les politiques d'austérité et le processus de flexibilisation du travail ; nous clôturerons cette partie en présentant les effets de ces mesures sur la population.

4.3.1. Actualité

La restructuration du système économique, les inégalités entre les pays et les populations du Nord et du Sud, les guerres (plus ou moins déclarées), ont produit de larges vagues migratoires dont le territoire italien a été l'un des protagonistes. L'île sicilienne de Lampedusa et l'Italie ont été à la fois murs à franchir, des portails à traverser, des prisons à fuir, des routes à parcourir ou des bouées de sauvetage. Au fil des années, les migrants ont été instrumentalisés politiquement et une bonne partie du débat public italien s'est concentré sur la question migratoire avec l'objectif de détourner l'attention des problèmes sociaux grandissants. Pensons à l'histoire récente de Riace, petit village de Calabre qui, grâce à la force de sa population et à l'énergie de son maire, Mimmo Lucano, a garanti un accueil digne aux migrants pendant 20 ans. Lors de la rédaction de ce texte, cette réalité a été écrasée par une action judiciaire dramatiquement ironique : sur ordre du procureur de Locri, le maire de Riace a été accusé en octobre 2018, d'« aide à l'immigration clandestine ». Il fut finalement déclaré innocent, mais la mairie tomba dans les mains de la *Lega* de Matteo Salvini. On se souviendra de l'été 2019 pour l'affaire du bateau *Seawatch 3* et de sa capitaine Carola Rackete : elle venait de forcer le bloc naval imposé par le Ministre de l'Intérieur de l'époque, encore Salvini, pour faire débarquer dans le port de Lampedusa les 42 migrants sauvés en mer. La capitaine du navire fut arrêtée puis relâchée. Ce fut une nouvelle occasion d'une grande polarisation dans le débat public, cette fois-ci autour du sort des 42 migrants et de celui de la capitaine allemande qui a été l'objet des pires insultes, notamment misogynes : les images des militants de la *Lega* qui l'attendaient au port de Lampedusa, représentent une page sombre de l'histoire récente. Carola Rackete a, il faut aussi le souligner, un soutien important de la part des réseaux de solidarité locaux qui lui ont permis de rentrer en Allemagne. L'Italie n'a heureusement pas qu'un seul visage⁴³.

Alors que les gens discutent de la *crise migratoire*, toujours dans le Sud de l'Italie, dans les Pouilles, le géant mondial de l'acier ArcelorMittal annonçait en décembre 2019 qu'il allait mettre au chômage technique 3.500 employés de son aciérie « ex-Ilva » suite à la décision de la justice de fermer un haut fourneau. Tout ça dans une région où la plaie du chômage touche plus d'un jeune sur deux, selon le dernier rapport de l'Associazione per lo sviluppo dell'industria nel Mezzogiorno (dorénavant Svimez)⁴⁴.

Alors que les gens discutent de la *crise migratoire*, le gouvernement italien a réalisé des coupes pour les trois années à venir de 4 milliards de financements au secteur de l'éducation, dans un pays où 14 pour cent des jeunes entre 18 et 24 ans a abandonné l'école avant l'obtention du certificat d'études secondaires supérieures⁴⁵.

Alors que les gens discutent de la *crise migratoire*, à Crémone (Lombardie) le 14 juin 2019, la police a chargé les 170 travailleurs de la logistique licenciés par l'entreprise de grande distribution FINIPER. En juillet 2019, l'arrêté promu par la *Lega*, le fameux *decreto sicurezza-bis*, réduit les possibilités d'exercer le droit constitutionnel à manifester. Par exemple, comme le dénonçait le syndicat S.I. Cobas di Prato e Firenze, 21 travailleurs de l'usine Tintoria Superlativa ont reçu une amende de 4.000 € par personne pour avoir fait un piquet de grève avec bloc routier en signe de protestation après avoir passé 7 mois sans toucher

⁴³ RTBF.BE, « Migration: Carola Rackete, la capitaine du Sea Watch, tance les parlementaires européens », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 3 octobre 2019, <https://bit.ly/3y9A6ya> (page consultée le 1er novembre 2019)..

⁴⁴ ASSOCIAZIONE PER LO SVILUPPO DELL'INDUSTRIA NE MEZZOGIORNO, *Rapporto sull'economia del Mezzogiorno 2018 - Indicatori socio-economici: PUGLIA*, Rome, novembre 2018, p. 538, <https://bit.ly/3hi7HiR> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁴⁵ ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Bes 2018 op.cit.*, p.37 (page consultée le 1er novembre 2019).

leur salaire⁴⁶. La répression contre les travailleurs qui luttent pour des conditions de travail plus justes a représenté un des fondements de l'action politique de ces derniers gouvernements.

La crise économique de 2008 s'est transformée en catastrophe sociale, vécue de manière viscérale par les populations, surtout à partir de 2011, du fait de la gestion qui en fut faite par les pouvoirs politiques qui n'ont pas mis au centre de leurs actions les besoins réels et immédiats des populations. Si la doctrine libérale du « laisser-faire » visait initialement à protéger le marché des interventions de l'État, ce libéralisme cède aujourd'hui la place à l'interventionnisme néolibéral : l'activation à l'emploi en échange des droits sociaux, le soutien aux banques avec de l'argent public, les cadeaux aux entreprises. Aujourd'hui, les profits des entreprises sont garantis en baissant les coûts de production. Les ingrédients de cette recette économique sont désormais bien connus : réduction des investissements en innovation et infrastructures, des salaires et des protections des travailleurs, mais aussi, et surtout, des impôts aux entreprises. Cette liste non-exhaustive reprend simplement une série de mesures visant à protéger et à étendre la sphère marchande, à réduire les risques pour le capital en les déplaçant sur la collectivité, tout en réduisant les espaces démocratiques. Le but est à la fois économique et politique : augmenter les profits et simplifier le processus décisionnel en excluant toute une série d'acteurs intermédiaires, considérés comme des « freins à la croissance ». Les médias ont également leur part de responsabilité. À plusieurs reprises, ils ont diffusé le dogme selon lequel, s'il y a une absence de croissance, ce serait parce que, d'une part, le coût du travail et les impôts sur les entreprises seraient trop élevés en Italie et, d'autre part, il n'y aurait pas assez de flexibilité pour mettre fin aux contrats de travail subordonnés. Enfin, ils ont alimenté le mythe selon lequel les travailleurs du secteur public seraient trop nombreux (et paresseux !). L'image du *furbetto del cartellino*, les petits malins de la pointeuse, est d'origine journalistique, il y a même des journaux en ligne qui ont créé une rubrique sur les *Furbetti del cartellino*⁴⁷. Une fois que la nouvelle est donnée et que le climat de suspicion vers les travailleurs du publique a été alimenté, c'est bon. Il n'y aura pas d'autres articles qui donneront la suite de l'enquête judiciaire que souvent se termine avec l'absence de preuves ou une sanction car c'était un épisode.

Si les médias ont leur part de responsabilité, les acteurs du soi-disant centre gauche ont également une responsabilité énorme dans la destruction progressive et violente du monde du travail. Pour citer quelques perles de sagesse, l'été 2019, un ancien ministre du travail, Cesare Damiano, a affirmé que l'idée d'adoption d'un salaire minimum à 9€/heure n'était pas bonne car cela coûterait trop au patronat⁴⁸ ; Giuliano Poletti, ancien ministre du travail du gouvernement Renzi, le jour du début de l'ouverture de l'année académique de l'université LUISS (université privée financée par Confindustria), a quant à lui affirmé qu'il faudrait que « le contrat de travail salarié n'ait pas comme seule référence l'heure de travail, mais aussi l'évaluation de la contribution à la réalisation de l'ouvrage »⁴⁹ ; Carmelo Barbagallo, le secrétaire du syndicat Uil, a proposé quant à lui de nouvelles formes de conflit comme la grève virtuelle pendant laquelle on travaille mais on ne prend pas le salaire⁵⁰. Ce type de déclarations ne sont pas nouvelles et confirment ce que Margaret Thatcher avait répondu quand un de ses élèves du parti conservateur lui avait demandé quelle était sa plus grande conquête. La mère du néolibéralisme européen aurait répondu : « *Tony Blair and New*

⁴⁶ SICOBAS « 4000 euro di multa per aver scioperato, grazie al Decreto Salvini: i lavoratori Superlativa protestano a Prato dalla Prefettura », site du syndicat SICOBAS, 19 décembre 2019, <https://bit.ly/3x7k9bQ> (page consultée 27 décembre 2019).

⁴⁷ LA REPUBBLICA, « Argomenti : furbetti del cartellino », site de La Repubblica, *sine dato*, <https://bit.ly/3ba0xsl> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁴⁸ CASADIO, Giovanna, « Salario minimo, Damiano a Di Battista: 'Pur di farsi pubblicità, sproloquia. La proposta 5S è un rischio per la contrattazione' », site du journal La Repubblica, 24 juin 2019, <https://bit.ly/2wHttJp> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁴⁹ SIMILI, Bruno, « Lavoro: parametri vecchi e parole feticcio, site de la revue Il Mulino », 30 novembre 2015, <https://bit.ly/3Af9FZJ> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁵⁰ UIL, « In alcuni settori, introdurre lo sciopero virtuale », site du syndicat UIL, 18 juin 2019, <https://bit.ly/3hoOGv9> (page consultée le 1er novembre 2019).

Labour. We forced our opponents to change their minds » (littéralement, nous avons imposé à nos adversaires de changer d'avis). En effet les idées néolibérales, toujours ancrées dans le champ de la droite, ont exercé une hégémonie violente sur les options politiques de ceux qui étaient les représentants politiques de la gauche. Cette rhétorique néolibérale, qui a été adoptée par le social-libéralisme et les anciens conservateurs, est la traduction verbale d'une vraie bataille menée contre le monde du travail : celle que le sociologue Luciano Gallino appelait la lutte de classe inversée. Cette lutte fut déclenchée à partir de la crise de 1973 et ce n'est qu'à partir de 2008 qu'elle s'est radicalisée en Italie⁵¹. Nous aimerions approfondir ces constatations car elles sont très utiles pour comprendre les flux migratoires allant du Sud au Nord de l'Europe et dans lesquels s'inscrit la nouvelle migration italienne en Belgique. Une vaste gamme d'indicateurs et de travaux nous facilitent la tâche pour arriver à identifier les piliers de la catastrophe sociale de cette décennie et les migrations populaires intra-européennes. Comme nous venons de l'expliquer, dans le système néolibéral, l'État ne représente qu'un des dispositifs utiles au capital pour placer les coûts de la crise sur les épaules de la population. Pour solidifier ces conquêtes anti-sociales, un nouveau cadre normatif s'est donc avéré nécessaire. Ce cadre a traduit et cristallisé les rapports de force dans le système de production en faveur du patronat et l'État n'a fait qu'accompagner ce processus. Quand nous parlons des cadeaux aux entreprises, il est important de rappeler qu'ils ne se limitent pas à des réductions fiscales : la flexibilité des travailleurs est aussi une vraie conquête matérielle et idéologique du capital sur la société entière. Selon cette idée, rendre flexibles les horaires de travail, multiplier les types de contrat de travail, inciter l'entrepreneuriat individuel et baisser les salaires seraient les seules formules valides pour relancer l'économie. D'un point de vue idéologique, cette rhétorique rend les travailleurs responsables de la non-sortie de la crise et la seule solution possible dépendrait de leur disponibilité à s'adapter. Laisser les gens dans un état de besoin en le mettant en concurrence les uns contre les autres est le béaba des politiques antisociales.

4.3.2. *Le déclin industriel italien*

Comme toutes les luttes, celle du capital contre le travail a besoin de victoires emblématiques pour que la partie gagnante s'impose de manière nette. Le conflit déclenché en 2010 dans l'usine Fiat de Pomigliano d'Arco, près de Naples, en fût un exemple paradigmatique. Les ouvriers, décrits comme des fainéants absentéistes, se sont retrouvés face au chantage imposé par la direction : accepter toutes les conditions de travail *proposées* par l'ancien PDG de la Fiat-auto Sergio Marchionne, ou acter la fermeture de l'établissement pour développer la nouvelle production en Pologne. Dans l'accord proposé, la pause repas d'une demi-heure aurait été reportée à la fin de chaque shift, à savoir après 7h30 de travail non-stop. Les autres pauses seraient réduites et des heures supplémentaires imposées, dont 80 heures annuelles non conditionnées par un accord syndical. Une vraie bataille de portée historique, défendue à la télé et dans les journaux, et qui avait comme but de changer les relations industrielles en Italie. L'idée était d'offrir l'image d'une Italie bloquée par les organisations des travailleurs et de proposer des solutions. Symboliquement, cette victoire pour le patronat se rapproche de la marche des (présumés) 40 000 cadres de la Fiat de Turin en 1980 demandant la fin de la grève des ouvriers, ou encore de la défaite des mineurs du pays de Galles qui en 1984-85 luttèrent pour sauver leurs emplois de l'action politique de Margaret Thatcher. L'accord de Pomigliano, signé par tous les syndicats sauf la FIOM (la centrale syndicale de métallos de la CGIL), a constitué la base d'un nouveau modèle des relations industrielles, notamment en termes d'exploitation et d'humiliation.

⁵¹ GALLINO, Luciano, *La lotta di classe dopo la lotta di classe*, Roma, Laterza, 2012.

En février 2017, dans le siège d'exploitation Sevel du groupe Fiat-Fca dans les Abruzzes, un ouvrier a dû s'uriner dessus car il n'avait pas eu l'autorisation pour aller aux toilettes⁵². Comme pour toutes les luttes, la partie la plus forte a besoin de se consolider à travers un travail constant afin d'augmenter son pouvoir à plusieurs niveaux : *bastonar il can che affoga*, ou la logique d'enfoncer le clou. D'un point de vue de l'imaginaire collectif, le cas de Pomigliano a été une vraie bataille contre le travail, mais elle partait d'un contexte favorable : comme dénoncé par le collectif *Clash city workers*, la classe ouvrière italienne a été attaquée jusqu'au point d'arriver à être considérée comme disparue, effacée de l'histoire par la modernisation de la société. Ce collectif a élaboré une analyse précise pour montrer qu'en réalité la classe ouvrière n'a pas du tout disparu. Alors qu'en 1971, la classe ouvrière représentait le 28% sur le total de la main d'œuvre, ce pourcentage était encore de 20% en 2011. Il y a une contraction, certes, mais on est loin de la fin d'une classe ouvrière significative au sein de la société italienne. Notons que dans les statistiques récentes, les travailleurs employés dans la logistique sont placés dans la catégorie « service aux entreprises », comme s'ils étaient des employés en col blanc.⁵³

Puis, il y a les attaques sur un plan matériel. La manière dont le patronat a solidifié ses conquêtes au détriment de la classe des travailleurs a été très bien résumée dans le livre de Marta Fana, *Non è lavoro, è sfruttamento*⁵⁴ que nous utiliserons à plusieurs reprises dans ce texte. En reprenant des extraits, il est évident que le système productif italien ne s'est jamais échappé de la définition du « *capitalismo straccione* », le capitalisme misérable. Un système parasitaire qui demande beaucoup mais qui ne crée aucune valeur ajoutée pour la collectivité. Notons qu'en Italie, en 2017, 95 % des entreprises nationales disposaient de moins de 9 travailleurs⁵⁵. Ce nanisme productiviste représente une des nombreuses causes du manque d'investissement dans la recherche et le développement. Après la crise, jusqu'à la fin de l'année 2016, le flux des investissements dirigés vers le capital fixe (les machines) a connu une baisse de 20 milliards d'euros, en même temps que la financiarisation du patrimoine était en plein boom. Une autre donnée préoccupante est la vétusté du parc de machines italien. En 2016, plus d'une machine sur quatre avait plus de vingt ans. On est loin de la robotisation : tant que le coût de la main d'œuvre est faible, le capital n'a pas besoin d'investir dans la technologie⁵⁶.

Malgré les effets nocifs de cette gestion court-termiste de la part des détenteurs du grand capital italien, les différents gouvernements ont trouvé bon de la récompenser. La réduction de l'impôt sur les revenus des entreprises a été réduite au fil du temps. Entre 2003 et 2017, cet impôt a été réduit de 33% au 24%. Cette réduction a été octroyée à toutes les entreprises, même à celles qui n'investissent d'aucune manière dans les moyens de productions (et qui donc n'ont aucune envie de produire de la valeur ajoutée sur le territoire).⁵⁷ Pour compléter le cadre, le pouvoir politique a offert des cadeaux aux entreprises qui embaucheraient des catégories spécifiques, notamment les femmes et les jeunes. Cela a causé une réduction de l'impôt sur les entreprises, une « économie » pour ces dernières évaluée entre 10 et 16 milliards d'euros⁵⁸. L'effet escompté d'embauche massive n'a pas eu lieu, bien au contraire. Toujours dans son travail, Marta Fana met en évidence la manière dont la Confindustria, l'union des entreprises italiennes, avait insisté sur l'importance de réduire l'assiette de cotisations patronales pour permettre 300 000 nouvelles embauches. Il n'y aurait eu que 19 152 embauches, et une entreprise sur cinq parmi celles qui

⁵² DI FAZIO, Maurizio, « Noi, montatori dei palchi, rischiamo la vita per i concerti delle star senza tutele e sicurezza », site du journal L'Espresso, 13 février 2018, <https://bit.ly/36gFN1H> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁵³ CLASH CITY WORKERS (coll.), *Dove sono i nostri. Lavoro, classe e movimenti nell'Italia della crisi*, Firenze, La casa Usher, 2014, p.21.

⁵⁴ FANA, Marta, *Non è lavoro è sfruttamento*, Laterza, 2017.

⁵⁵ ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Censimento permanente delle imprese 2019: i primi risultati*, Rome, 20 décembre 2019, p.2, <https://bit.ly/2SI70Uj> (page consultée le 27 décembre 2019).

⁵⁶ FANA, Marta, *op.cit.*, p 95.

⁵⁷ *Ibid.*, p.93.

⁵⁸ *Ibid.*, p.96.

avaient obtenu ce statut n'était même pas éligible. La tragédie devient farce dès lors que d'autres entreprises ont été jusqu'à licencier des travailleurs pour après les réembaucher dans des nouvelles structures – qui avaient le même siège d'exploitation et social – créées pour obtenir ces subsides⁵⁹. En 2019, le gouvernement jaune-vert de droite a créé une nouvelle forme d'assistance sociale, le très célèbre *reddito di cittadinanza*, sorte d'équivalent du revenu d'intégration sociale belge (RIS). Elargir l'État social c'est bien, mais ce dispositif, censé faire sortir de la pauvreté les couches plus marginales de la population, est aussi un cadeau aux entreprises bénéficiant d'avantages fiscaux lorsqu'elles embauchent des bénéficiaires du revenu de citoyenneté⁶⁰.

Comme reporté par plusieurs sources, le problème du système productif italien est que ces *courageux* capitaines d'industrie ont pu garder des marges de profit non pas en augmentant la qualité de la production, mais en abaissant les coûts liés au travail. Comme le dit Federico Bassi dans l'article « Elections en Italie : une économie minée par la désindustrialisation » paru dans *Le Soir* du premier mars 2018 :

[...] les réformes structurelles, qui visent à réduire le coût du travail, ont une logique : redevenir compétitifs aux pays de l'Est afin de permettre aux entreprises italiennes de s'inscrire dans la chaîne de valeur de l'industrie allemande. Mais cette stratégie de concurrence par le prix plutôt que par la qualité est dangereuse car elle favorise une spécialisation dans les produits à faible valeur ajoutée et/ou à faible contenu technologique, avec comme corollaire des salaires stagnants, un sous-investissement en recherche et développement et, au final, une croissance structurellement faible. Le risque, au fond, est d'être piégés dans une situation où vous êtes à la fois moins compétitif que l'Europe de l'Est en termes de coûts, et moins compétitif par rapport à l'Allemagne en termes de qualité.⁶¹

Si nous regardons les chiffres, nous ne pouvons pas parler de désindustrialisation tout-court, vu que l'Italie reste, après l'Allemagne, le deuxième pays en Europe en termes de production industrielle. Il est plus correct de parler d'un déclin industriel résultant des éléments déjà énumérés et du démantèlement de l'industrie en faveur des services liés aux entreprises. D'un côté, les services liés au tourisme et à l'Horeca et, de l'autre, les services liés aux usines comme la logistique et le dépôt. Les premiers ont une marge de profit très faible et il est difficile de négocier des conditions de travail meilleures. Concernant la logistique, la plus-value est obtenue à travers la surexploitation de la main d'œuvre, bien souvent d'origine étrangère. Et quand cette main d'œuvre se rebelle, les patrons arrivent même à faire appel à des milices privés pour casser les grèves comme cela s'est passé à Rome le 7 mars 2019 dans le quartier Castel Giubileo, quand une quinzaine des videurs armés de teasers ont agressé les travailleurs grévistes d'une coopérative qui offrait des services de logistique à la multinationale Zara⁶². À cette occasion, il n'y a heureusement pas eu le mort, comme ce fut le cas tragique de Abdesselem El Danaf, ouvrier égyptien de 53 ans père de cinq enfants qui a été tué à Plaisance (Emilie-Romagne) par un briseur de grève qui l'a renversé avec son camion le 14 septembre 2016. Abdesselem faisait un piquet de grève avec son syndicat, l'USB, pour protester contre le manque de respect des accords syndicaux de la part de l'entreprise⁶³. La logistique est une composante stratégique du nouveau capitalisme : le profit ne dérive plus exclusivement de la surexploitation des travailleurs mais aussi de la capacité de faire arriver dans le plus court délai possible les marchandises en le transformant en monnaie. Si le capital italien a décidé de ne pas investir en qualité, il a sûrement gardé des marges de manœuvre grâce au secteur de la logistique.

⁵⁹ *Ibid.*, p.98.

⁶⁰ FANA, Marta, FANA, Simone, « Reddito e salario: la vera posta in gioco », site de la revue *Jacobin Italia*, 15 février 2019, <https://bit.ly/3hhqGtW> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁶¹ BERNIS, Dominique, « Elections en Italie : une économie minée par la désindustrialisation », site du journal *Le Soir*, 1 mars 2018, <https://bit.ly/3x1UQb7> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁶² FRIGNANI, Rinaldo, « Roma, facchini in sciopero aggrediti con taser e bastoni a Castel Giubileo », site du journal *Corriere della Sera*, 7 mars 2019, <https://bit.ly/3ju56os> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁶³ USB, « Commercio: USB, Abdesselem El Danaf morto nell'ombra della GDO », site du syndicat USB, 15 septembre 2016, <https://bit.ly/3wa37Zc> (page consultée le 1er novembre 2019).

4.3.3. L'austérité et ses conséquences

Tous les cadeaux aux entreprises, élargis avec l'excuse de relancer l'économie en abaissant les coûts de production (salaires, formation, moyens de productions, impôts), ont déterminé la réduction de l'assiette budgétaire à disposition de la fiscalité générale. Il ne faut pas oublier d'ajouter à tout cela l'évasion fiscale qui, en Italie, seulement en 2018, a atteint les 190 milliard d'euros : presque le double des dépenses publiques destinées à la santé⁶⁴ ! À l'évasion et aux cadeaux aux entreprises, il faut ajouter les politiques de privatisations des services publics mises en place à partir des années nonante. Le cocktail n'est pas terminé. D'un côté, nous avons les coupes dans les dépenses publiques et, de l'autre, des allocations d'argent public pour le moins discutables. Dans un contexte de profonde crise sociale, pour la classe dirigeante italienne, en 2009, un transfert de 13,5 milliards d'euros d'argent public vers les banques était acceptable, sans aucun changement des règles de fonctionnement et de contrôle des banques⁶⁵. Le transfert de 20 milliards d'euros d'argent public pour la construction d'une ligne de trains à grande vitesse, comme la ligne Turin-Lyon, sont aussi justifiés par un présumé défi stratégique - alors que les gouvernements, de quelque couleur qu'ils soient, n'ont jamais accepté de s'asseoir à la même table que le comité scientifique du mouvement No-Tav (*No al Treno ad Alta Velocità*, Non au train à grande vitesse)⁶⁶. De la même manière, en 2018, le transfert de 28 milliards d'euros d'argent public pour des dépenses militaires a été présenté comme une nécessité historique, vu que la Russie et la Chine représenteraient des menaces potentielles pour la vie des Italiens (les dépenses militaires de ces deux pays, additionnées, n'arrivent même pas à la moitié des dépenses américaines, allié historique de l'Italie au sein de l'OTAN)⁶⁷. Ceux qui s'opposent à ces choix sont fichés comme utopistes, des paysans contre la modernité, des ingrats, voire des ennemis du monde libre (nécessitant tout de même la protection de l'armée).

Il y a donc, d'un côté, les transferts d'argent public, dont nous ne sommes évidemment pas partisans, de l'autre les privatisations et les coupes budgétaires importantes. Cette tendance à couper et à privatiser s'est imposée à partir des années 90, dans l'idée de réduire la dette publique, jugée responsable de l'instabilité de l'Italie sur les marchés financiers. Les classes dirigeantes se trouvent toujours d'accord pour réaliser des économies en attaquant les budgets pour les droits sociaux qui ne devraient pas, selon leur logique, reposer sur la collectivité.

Une bonne partie des acteurs politiques et des intellectuels soutenaient que des réformes structurelles de longue période étaient nécessaires même si cela allait dans un premier temps contre les intérêts de la population. Le premier ministre italien de l'époque, Mario Monti, affirmait qu'il fallait se serrer la ceinture, faire de sacrifices, au nom de la lutte contre la dette publique⁶⁸. Cette même dette qui a été médiatisée comme la conséquence d'un état social trop présent. Cela ne repose pourtant sur aucune base scientifique. Dans plusieurs pays, la dette publique représentait, avant l'éclatement de la crise, moins d'un sixième de la dette totale et moins d'un cinquième de la dette privée. Depuis 2007, l'augmentation de la dette publique est stupéfiante, en raison de la crise économique et financière, et du sauvetage des banques par les pouvoirs publics. La dette a été une excuse pour poursuivre les politiques de réformes néolibérales qui avaient déjà

⁶⁴ GALULLO, Roberto, « Gli europei evadono 2,25 miliardi al giorno. Record pro capite in Danimarca (Italia esclusa) », site du journal Il Sole 24 ore, 29 mars 2019, <https://bit.ly/3y7RQdw> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁶⁵ FILONI, Chiara, HEREDIA, Giulia, « Sur les sauvetages bancaires en Italie et la dette publique », site de l'association CADTM, 10 juin 2019, <https://bit.ly/3hijTzX> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁶⁶ TRAVAGLIO, Marco, « Alta voracità », site du mouvement No Tav, 31 juillet 2018, <https://bit.ly/3hijP3n> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁶⁷ MICOCCI, Simone, « Spese militari 2019: la classifica degli Stati che spendono di più », site de la revue en ligne Money.it <https://bit.ly/3h5yrnA> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁶⁸ RTBF.BE, « Italie : Mario Monti montre l'exemple devant les mesures de rigueur », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 4 décembre 2011, <https://bit.ly/2SA1juQ> (page consultée le 1er novembre 2019).

été menées par les gouvernements précédents⁶⁹. Cette dette publique dispose d'une telle charge symbolique que dans les gares de Rome Termini et de Milan Centrale, avant les élections du 4 mars 2018, un énorme tableau électronique avait été installé : à chaque seconde qui passait, les chiffres composant la dette augmentaient. Le tableau était placé là comme avertissement : il faut faire quelque chose. La location de cet espace a été payée par l'Institut Bruno Leoni, un centre de recherche néolibéral italien⁷⁰. Comme nous le rappelle l'économiste Chiara Filoni du déjà cité CADTM, comité qui lutte contre la dette illégitime, dans son article *Qui sauvera l'Italie de la manœuvre Sauver l'Italie ?* :

Contrairement à ce que martèle la pensée libérale, la dette italienne aujourd'hui (comme dans la plupart des autres pays) n'a pas gonflé à cause de l'augmentation des dépenses sociales, qui sont restées stables ou ont même diminué. En effet, dans les années 1980, les dépenses sociales ont suivi la progression des recettes fiscales, pour se réduire à partir des années 90, avec une compression des toutes les dépenses de l'État social (éducation, pensions, santé). En outre, à partir des années 90, l'Italie, suivant les règles du Pacte de Stabilité et de Croissance européen, n'affiche plus de déficits. Depuis ce moment, le solde primaire (c'est-à-dire avant paiement des intérêts de la dette) a été positif ou légèrement négatif puisque tous les gouvernements après le premier de Berlusconi ont dû réduire le déficit. Autrement dit, la dette d'aujourd'hui est le résultat des intérêts accumulés au fil des ans.⁷¹

Les taux des intérêts à payer sont déterminés par les marchés : une mauvaise évaluation des agences privées du rating ou des opérations spéculatives suffisent pour que cette dette s'accroisse de manière exponentielle sans aucun contrôle démocratique. Mais cette dette, qui devrait être considérée tout simplement comme un levier à disposition de la politique pour mener une économie expansive, a été représentée au fil des années comme une maladie dont le virus était un état social excessif. Ce type de rhétorique produit des conflits horizontaux entre travailleurs : « les immigrés nous coûtent trop cher, maintenant c'est à vous de régler l'addition (cette dernière affirmation n'a aucune valeur, vu que les immigrés participent comme tout le monde aux rentrées fiscales) » ; « vos parents étaient gâtés et ont trop bénéficié des aides publiques, maintenant c'est à vous - les jeunes - de régler l'addition ».

L'économiste Marcello De Cecco parle de keynésianisme criminel pour décrire le système socioéconomique en vigueur pendant longtemps n'ayant aucunement l'ambition de participer à l'émancipation des classes populaires, mais de fidéliser certaines catégories spécifiques de travailleurs, en distribuant des privilèges dosés en vue de retours électoraux⁷². À ce propos, citons le journaliste Salvatore Cannavò qui, dans la version italienne du livre *La dette ou la vie*, fait un parallèle très intéressant entre les dépenses des démocrates-chrétiens et la perte de popularité du parti communiste :

La dette augmente à la fin des années 70, les années du mouvement ouvrier incandescent, mais aussi celles de l'explosion de la crise économique déclenchée par le choc de 1973. Un cocktail potentiellement dangereux. L'augmentation des dépenses publiques a ainsi été un moyen original pour les gouvernements démocrates-chrétiens et socialistes de contrer l'influence du parti communiste en l'isolant socialement à l'intérieur d'un corps social qui est nourri, notamment dans le sud du pays, par des dépenses publiques en dehors de tout contrôle⁷³.

Un autre élément que nous voulons souligner est que, vu que la dette est calculée en pourcentage par rapport à la croissance, il est clair que si la croissance est faible, le taux de la dette par rapport au PIB est plus élevé. Plus elle est élevée, plus les marchés déterminent des taux d'intérêt élevés, plus la dette coûtera cher ! Cette

⁶⁹ FILONI, Chiara, HEREDIA, Giulia, *loc.cit.*

⁷⁰ SANTANGELO, Stefano, « Sono andato in Stazione Centrale a interrogare la gente sul debito pubblico », site de la revue en ligne Vice.it, 19 février 2018, <https://bit.ly/2SHDHok> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁷¹ FILONI, Chiara, « Qui sauvera l'Italie de la 'manœuvre sauver l'Italie' ? », site de l'association CADTM, 8 janvier 2012, <https://bit.ly/3dtsJKa> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁷² BELLOFIORE, Riccardo, « La lezione di De Cecco », site du blog Sbilanciamoci.info, 23 novembre 2016, <https://bit.ly/3w7J8u4> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁷³ CANNAVÒ, Salvatore, S., « Postface » dans TOUSSAINT, Eric, *Debitocrazia, come e perché non pagare il debito pubblico*, Alegre, 2011, p.11 (traduction libre).

construction idéologique a représenté le cadre commun dans lequel l'action politique de tous les gouvernements s'est produite à partir des années nonante. Les classes dirigeantes des dernières décennies n'ont pas pu ni voulu pratiquer l'autonomie politique nécessaire pour se soustraire à ce prétendu destin. Les coupes dans les dépenses publiques destinées à l'État social et les privatisations ont eu au fil des années des conséquences dramatiques pour les couches populaires, surtout en matière de revendication de leurs droits. Les droits ne sont désormais plus acquis, il faut les acheter sur le marché : comme les poires et les pommes.

L'année d'or des privatisations en Italie est 1992, sous le gouvernement Amato, qui a transformé les entreprises d'État Eni, Enel, Iri et Telecom en sociétés anonymes à participation étatique. Ces transformations étaient accompagnées par l'idée que le privé est plus efficace que le public, car soumis à la compétition⁷⁴. Cette tendance de retrait du public en faveur du privé a continué. Le gouvernement Berlusconi (2008-2011) avait déjà mis en place un premier grand plan d'austérité d'environ 48 milliards pendant l'été 2010 qui prévoyait, entre autres, une réduction drastique des transferts de l'État vers les collectivités locales servant à financer une partie importante des services au public ainsi que l'anticipation pour 2016 de l'accroissement progressif de l'âge de départ à la retraite des femmes à 65 ans⁷⁵. En 2011, Berlusconi fut considéré par la classe dirigeante européenne comme un obstacle pour l'application du programme néolibérale et il fut remplacé par Mario Monti, professeur et recteur de l'université privée milanaise Bocconi, mère du néolibéralisme à la sauce italienne. Monti est alors présenté par les médias comme un « technicien », le seul capable de sauver l'Italie. Un gouvernement d'unité nationale voit alors le jour : la gauche et la droite n'existent plus, il y a un intérêt national qui transcende le débat politique. Il est sincère : dans ses premières conférences il parle de sacrifices, il faut se serrer la ceinture, et sa ministre du travail, Elsa Fornero, en arrive à pleurer lors d'une conférence de presse pendant laquelle furent annoncées des coupes budgétaires importantes. Un plan de 30 milliards, dont 13 issus de coupes budgétaires linéaires, fut adopté par le gouvernement « technique » de Mario Monti (2011 - 2013), qui prit le nom de « manœuvre Sauver l'Italie ». Parmi les mesures adoptées, on peut citer la hausse de la TVA, le gel des salaires des fonctionnaires, la privatisation de certains services octroyés par les collectivités locales (énergie, transports, eau, traitement des déchets), la vente des propriétés publiques, ainsi que la grande contre-réforme des retraites, la « Réforme Fornero ». Celle-ci prévoyait la généralisation du système de retraite dite de primauté des cotisations, l'augmentation de l'âge de 60 à 65 ans pour celles travaillant dans le privé (les fonctionnaires du public étaient déjà soumises à cette condition)⁷⁶.

En juillet 2012, le Parlement ratifiait le Pacte budgétaire (*Fiscal Compact*) et le Mécanisme Européen de Stabilité (MES) imposés par l'Union européenne. Parmi d'autres mesures, rappelons que le *Fiscal Compact* oblige les pays dont la dette est supérieure à 60% du PIB à passer sous ce seuil en vingt ans, sous peine de sanctions pécuniaires. L'Italie s'était donc engagée à une coupe budgétaire de 45 milliards d'euros, chaque année, pendant 20 ans. Le 20 avril 2012, le principe d'équilibre budgétaire fut même inséré dans la Constitution. L'austérité qui ne devrait être que l'une des options politiques à disposition, devenait dès lors la seule voie possible comme si c'était une valeur en soi⁷⁷ ! Cette politique d'austérité fut poursuivie sous le gouvernement Letta (2013 - 2014) : les investissements publics furent à nouveau réduits et on coupa dans l'emploi public. Enfin, la *spending review* d'environ 42 milliards sur trois ans du gouvernement Renzi (2014 - 2016) s'est concrétisée par une réduction des services publics (santé, éducation, transports, etc.) et de l'emploi public, une réduction du montant des retraites ainsi qu'une énième hausse de toute une série de

⁷⁴ NAPOLEONI, Loretta, *Democrazia vendesi. Dalla crisi economica alla politica delle schede bianche*, Bologna, Rizzoli, 2014, p. 25.

⁷⁵ *Ibidem.*, p.55.

⁷⁶ FILONI, Chiara, *loc.cit.*

⁷⁷ CIAFFI Giovanna, DELEIDI Matteo, LEVRERO, Enrico Sergio, « Una stima degli effetti macroeconomici del Fiscal Compact », site de la revue en ligne *Economia e Politica*, 22 mai 2019, <https://bit.ly/3x9o3ki> (page consultée le 1er novembre 2019).

taxes touchant surtout les salariés (TVA et IMU-taxe immobilière). En plus de précariser l'emploi, les gouvernements Renzi (2014 - 2016) et Gentiloni (2016 - 2018) ont ouvert plusieurs chantiers de retrait de l'intervention publique pour céder la place aux privés. Liquidier le patrimoine public pour faire de l'argent⁷⁸. Sous ces gouvernements, des parties entières du capital public ont été cotées en bourse : Fincantieri, un groupe industriel italien spécialisé dans la construction navale ; les Postes italiennes qui se spécialisent toujours plus vers des services bancaires en profitant de sa présence territoriale (que les banques n'ont pas) héritée de la structure de l'ancien système public ; Trenitalia, dont 40 % a été placé sur le marché etc. La liste est loin d'être exhaustive⁷⁹.

Ces politiques ont coûté cher à la population, ne fut-ce qu'en vies humaines. En 2018, le pont Morandi de Gènes s'est effondré en causant 39 morts et plusieurs blessés. Ce pont, comme tout le réseau autoroutier italien, était géré par la compagnie Autostrade per l'Italia, faisant partie du groupe Benetton, qui n'a évidemment pas su garantir la sécurité des automobilistes, malgré plusieurs signalisations faites par des collectifs de citoyens qui avaient dénoncé les conditions précaires du pont. Les gouvernements successifs depuis la catastrophe de Gènes ont promis la nationalisation du système autoroutier, mais cela est resté lettre morte.

Aujourd'hui, les conditions dans lesquelles se trouvent l'éducation, le logement et la santé montrent à quel point les populations n'ont pas du tout bénéficié des politiques mises en œuvre ces dernières décennies.

L'instauration de l'alternance travail-école par le gouvernement Renzi, qui a fourni aux entreprises de la main d'œuvre gratuite, et la généralisation des stages non-rémunérés dans le cadre des études, et ce, dès le secondaire, sont des exemples d'ingérence des entreprises dans le domaine de l'instruction, avec des conséquences dommageables pour la population⁸⁰. Depuis les années 90, et particulièrement depuis le traité de Maastricht (1992), la tendance en Italie est à la privatisation des universités et de l'enseignement, sous la pression européenne mais aussi du fait d'un esprit de compétitivité sans cesse plus fort entre universités. Ces dernières décennies, le désinvestissement progressif de l'État italien du financement et de la gestion des écoles, et particulièrement des universités, a mené à ce qu'elles soient, sous couvert d'une certaine « autonomie », de plus en plus à la merci des logiques de marché aux niveaux local, national et international. L'État, qui n'a cessé de limiter ses dépenses dans l'instruction, les universités, mais aussi les écoles secondaires, se tournent donc de plus en plus vers des fonds privés, ce qui, nous le verrons, a des conséquences très concrètes tant pour les étudiants. L'impact se trouve non seulement en termes de qualité, d'accessibilité et de coût des études, mais aussi pour l'entière société dont le système d'instruction est de plus en plus conditionné par les exigences et les besoins du patronat⁸¹. Nous aborderons la question plus en détail dans le chapitre sur l'instruction en Italie.

La question du logement tient une place particulièrement importante dans la vie de chacun. C'est le lieu où l'on habite, le point d'ancrage de la vie familiale, un espace privé porteur de valeurs sociales et affectives, un besoin. Le logement est aussi un bien économique qui s'achète et se loue, qui s'échange sur un marché rythmé par l'offre et la demande, à tel point que des bâtiments peuvent avoir une valeur financière et d'échange plutôt que d'usage. C'est dans cette rencontre et dans les conflits d'intérêts que réside tout l'enjeu de la question du logement, de son accessibilité financière et de son adéquation aux besoins. À cet égard,

⁷⁸ ROGARI, Marco, « Spending review: i risultati ottenuti finora, dove colpirà in futuro », site du journal il Sole 24 ore, 21 juin 2017, <https://bit.ly/3qBtVAn> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁷⁹ DEL CORNO, Mauro, « Fincantieri, la privatizzazione è un flop. E la pagano i piccoli risparmiatori », site du journal il Fatto quotidiano, 1 juillet 2014, <https://bit.ly/3hhCkVG> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁸⁰ FANA, Marta, *op.cit.*, p. 72.

⁸¹ NOI RESTIAMO (coll.), *op.cit.*, p.74.

la situation sur le marché du logement italien interpelle aujourd'hui, du fait de la hausse des prix immobiliers, de l'insuffisance de logements accessibles aux ménages à revenus modestes, mais aussi de la situation de mal-logement que vivent de plus en plus de ménages. Dans la nuit du 15 juillet 2019, à Rome dans le quartier Primavalle, la police a débarqué en force avec 30 camionnettes pour expulser 80 familles, dont 70 enfants, qui habitaient dans une école abandonnée depuis 15 ans⁸². Ce genre d'opérations se banalise, conjointement aux politiques de libéralisation des biens publics : toujours à Rome, en juillet, le gouvernement régional a décidé de vendre à des investisseurs privés italiens ou étrangers des logements sociaux publics⁸³. Les familles qui avaient eu le privilège d'habiter dans ces appartements devaient dès lors soit acheter le bien, soit le quitter. Cette opération avait pour but d'injecter de la liquidité dans les caisses de l'Ater, une société privée qui s'est endettée dans la gestion du patrimoine immobilier public : les privés gèrent mal, le public paye et les usagers sont chassés de leur maisons, soit par la police soit par la spéculation. Une situation dramatique qui touche les familles les plus précarisées, qu'elles soient italiennes ou immigrées.

En ce qui concerne l'accès aux soins de santé, il convient de rappeler qu'aujourd'hui, en Italie, les structures qui doivent garantir la tutelle sanitaire des personnes prennent le nom d'« entreprises », en italien *azienda sanitaria locale*, en abrégé Asl. Comme dans toutes entreprises, l'esprit de compétition est présent dans ces sociétés liées à la santé : plus une Asl est capable de justifier de prestations, plus elle sera remboursée. Cette logique productiviste a même poussé certaines Asl à sortir du cadre de la légalité en pratiquant des prestations inutiles juste pour obtenir des remboursements. À l'heure où nous écrivons ces lignes, on sait combien la pandémie du Coronavirus a mis en évidence les carences du système des soins de santé. Selon l'étude de la fondation GIMBE de septembre 2019⁸⁴ en dix ans les gouvernements italiens ont coupé 37 milliards des dépenses publiques destinées aux soins de santé : aujourd'hui l'Italie dispose de 3,2 lits d'hôpitaux pour 1000 personnes, la Belgique 6,2 et l'Allemagne 8. Le manque de médecins, reconnu bien avant la crise du COVID-19, fait que pour des examens spécifiques, les citoyens sont obligés de s'adresser aux services et aux assurances privés qui coûtent cher et s'inscrivent, elles aussi, dans une logique de recherche du profit⁸⁵. Aujourd'hui, 12 millions d'Italiens renonceraient à se soigner correctement à cause de ces dysfonctionnements. Les taux de mortalité varient fortement en fonction des régions et 7,8 millions de personnes sont forcées à s'endetter pour se soigner⁸⁶.

Dans plusieurs domaines de la vie sociale, les populations qui (sur)vivent en Italie se retrouvent avec moins de services et des coûts plus élevés. Comme nous le verrons dans la suite de cette étude, un certain nombre de personnes considère malgré tout que la couverture de base des soins de santé en Italie continue à être bonne. En effet, les soins de base sont couverts à 100% par la sécurité sociale (assurance universelle), du moins en théorie. Pour comparer ce qui n'est pas comparable, l'assurance complémentaire fournie par les mutuelles en Belgique est, en Italie, gratuite et universelle. Le problème est qu'à partir du moment où ce système a commencé à dysfonctionner, ces soins en théorie « gratuits » ont vu leur qualité empirer, et les systèmes privés ont pris la relève pour les plus privilégiés pouvant se le permettre. Les autres doivent

⁸² D'ALBERGO, Lorenzo, « Roma, tensioni durante lo sgombero in via Cardinal Capranica. Occupanti: 'Trattati peggio dei cani' », site du journal La Repubblica, 15 juillet 2019, <https://bit.ly/2VtrFMA>, (page consultée le 1er novembre 2019).

⁸³ DITTA, Anna, « Roma, in vendita case popolari Ater in Centro e nelle 'zone di pregio'. I poveri andranno in periferia », site du journal TPI, 4 juillet 2019, <https://bit.ly/3hii7Pv> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁸⁴ FONDAZIONE GIMBE, *Il defanziamento 2010-2019 del Servizio Sanitario Nazionale. Report Osservatorio n. 7/2019*, Bologne, septembre 2019, p.4 <https://bit.ly/2KalfW> (page consulté le 1er novembre 2019).

⁸⁵ MINISTERO DELLA SALUTE, Carezza medici. Il sottosegretario Coletto: 'Bene aumento matricole Medicina, valore in linea con richieste Regioni' communiqué de presse, 27 juin 2019, <https://bit.ly/2ymuR4A> (page consulté le 1er novembre 2019)

⁸⁶ D'ARIA, Irma, « Più di 12 milioni di italiani rinunciano alle cure per motivi economici », site du journal La Repubblica, 7 juin 2017, <https://bit.ly/2UNsrT7> (page consultée le 1er novembre 2019).

attendre avec patience qu'on leur donne un rendez-vous pour un soin ou l'autre, en espérant être pris en charge le plus vite possible dans des structures en sous-effectif et sous-financées.

4.3.4. *La réforme de l'emploi contre le monde du travail*

Le troisième pilier de cette action politique antisociale se concrétise dans la précarisation de l'emploi et l'appauvrissement des conditions de travail. Giulia Bucalossi en a reconstruit les passages normatifs les plus importants dans un article publié sur le site de Attac Italia. Nous en proposons ici une synthèse⁸⁷.

La Loi 196 approuvée le 24 juin 1997 (aussi appelée « Pacchetto Treu », du nom du ministre du travail de l'époque, aujourd'hui sénateur pour le Parti démocratique) a permis au gouvernement Prodi, d'inspiration ouvertement social-libérale, réformiste et européiste, sous le couvert d'une dynamisation du marché du travail italien, d'aller vers plus de flexibilité en abattant toute rigidité. Ce fut la gauche institutionnelle (gouvernements Dini, Prodi, D'Alema), au sein de laquelle il y avait des anciens communistes, qui ouvrit une brèche dans ce système assez particulier de protections connu sous le nom de droit du travail. Giulia Bucalossi a alors senti le besoin de réexpliquer ce qu'est le droit du travail : une branche du droit basée sur la supposition de l'existence d'une relation asymétrique entre employeur et travailleur, justifiant l'introduction de règles protégeant la partie faible, contrairement au droit privé et au droit commercial qui se basent principalement sur des négociations libres entre les parties. On a donc commencé à parler de rigidité excessive du marché du travail qui, en garantissant trop de droits de ceux qui travaillent, les *insiders*, excluait un grand nombre d'*outsiders*. De là, la nécessité d'introduire une flexibilité à l'embauche – au moyen d'une diversification des types de contrat – et au licenciement – à travers une plus grande facilité de licenciement. C'est dans ce cadre politique et culturel de libéralisation que s'insèrent les nouveautés du Pacchetto Treu. La plus importante de ces nouveautés est l'introduction du travail intérimaire qui ouvre le marché à des agences privées qui, de leur côté, épaulent le secteur public pour le placement de personnels dans les entreprises ce qui était jusqu'à ce moment-là une compétence exclusive de l'État.

Une autre nouveauté fut alors la nouvelle formulation du contrat d'apprentissage prévoyant une formation extérieure à l'entreprise non considérée comme prestation de travail. En outre, la possibilité de renouveler les contrats à durée déterminée a alors été élargie, et le travail à temps partiel encouragé, le tout avec une réduction spécifique des cotisations sociales. Pendant ce temps, l'introduction et l'augmentation des CO.CO.CO. (Collaborations coordonnées et continues), grâce à la réforme des pensions faite par Dini, établissait une nouvelle caisse d'assurance sociale pour les contrats atypiques. Voilà comment, vers la fin des années 90, le monopole au moins symbolique du contrat de travail à temps plein et à durée indéterminée prit fin, en faveur de l'émergence d'une multitude de types de contrats « atypiques ». Au cours des années 2000, les instances néolibérales furent très bien représentées par Berlusconi qui mena une attaque frontale aux protections contre le licenciement et à son bastion, l'article 18 du Statut des travailleurs, protégeant les travailleurs : ces garde-fous furent alors présentés comme des causes de la réticence à l'embauche des entrepreneurs. Quelques jours après, le 23 mars 2002, une énorme manifestation organisée par la gauche syndicale rassembla plus de 3 millions de personnes, ce qui permit d'éviter l'abolition de l'article 18 et l'instauration généralisée de la flexibilité. C'est en 2003 que la loi Biagi fut approuvée, renforçant les mesures déjà introduites par la réforme Treu, et ouvrant les portes à la flexibilité à l'embauche demandée par l'Europe. Le champ d'action du travail à durée déterminée est élargi à toute exigence à caractère « technique, productif, organisationnel et de remplacement » identifiée par l'employeur. Même chose pour

⁸⁷ BUCALOSSI, Giulia, « Dal Pacchetto Treu al Jobs Act:venti anni di precarizzazione selvaggia », site de l'association Attac Italia, 9 novembre 2017, <https://bit.ly/3dtdUHk> (page consultée le 1er novembre 2019).

les CO.CO.CO., qui devinrent « à projet ». Le travail intérimaire pouvant lui aussi être à durée indéterminée, les agences de travail intérimaire, enregistrées dans des listes spécifiques, devinrent des maillons très importants dans ce « nouveau » marché du travail, s'occupant du placement, de la recherche, de la gestion du personnel et de la requalification des travailleurs. À côté du travail intérimaire, la loi Biagi a aussi ouvert les portes au phénomène de la sous-traitance et des externalisations aux conséquences néfastes pour les travailleurs en termes de réduction des salaires et de conditions de travail. De nombreuses nouvelles formes de contrat furent alors introduites, et la flexibilité se traduit en une véritable jungle composée par plus de 40 types de contrats différents. Des millions de travailleurs furent alors considérés « atypiques », se retrouvant dans des conditions de précarité existentielle frappant toutes les dimensions de leur vie.

Lorsque l'Europe ne considéra plus Berlusconi en mesure de garantir les réformes nécessaires, ce dernier fut amené à laisser la place au gouvernement dit « technique » de Mario Monti. Son nom a déjà été cité dans le paragraphe sur les politiques d'austérité, ajoutons ici qu'il est également responsable d'une libéralisation presque totale des horaires des commerces dont une partie des effets est décrite dans le documentaire *Vite al Centro* de Nicola Zambelli. La quasi-majorité des employés de la grande distribution sont des femmes de 35 ans en moyenne, parmi lesquelles de nombreuses mères sur qui repose le poids à la fois de la vie familiale et de l'économie domestique. Le film montre à quel point leurs vies ont été attaquées par ces mesures drastiques. Dans ce cadre, Elsa Fornero, ministre du travail, signa une réforme des pensions s'insérant parfaitement dans la doctrine de l'austérité. Elle fit également voter la loi 92 de 2012 qui donna l'énième coup d'accélérateur au détricotage du système de protection des travailleurs, notamment en modifiant davantage d'autres types de contrats et en libéralisant les collaborations occasionnelles et le système des « voucher » pour beaucoup de secteurs. En outre, il devint alors beaucoup plus facile de licencier un travailleur. La dernière dimension de la réforme Fornero concerne les amortisseurs sociaux, réduits pour s'adapter de plus en plus à la ligne de l'austérité : le recours au chômage technique fut fortement réduit alors qu'était introduite une « assurance sociale pour l'emploi », l'ASPI, présentée comme universelle et inclusive, mais qui, en réalité, est proportionnelle aux cotisations versées. Voici comment la perte de l'emploi est indemnisée sur la base du montant des cotisations versées par le travailleur. Les travailleurs avec des contrats précaires sont particulièrement désavantagés par ce type de système de calcul⁸⁸.

Le *Jobs Act* fut ensuite signé par Renzi, dans le but de rendre plus solide son image de leader capable d'implémenter de grandes réformes structurelles. Une grève sociale fut organisée par les syndicats de base et les mouvements sociaux le 11 novembre 2014 dans plus de 20 villes italiennes. Le 10 décembre, le Parlement approuvait la loi d'habilitation 183, implémentée à travers 8 décrets l'année suivante. Le contrat de travail à durée déterminée avec protections augmentant selon l'ancienneté du travailleur devint donc la norme : en cas de licenciement, il n'y a plus de réintégration mais seulement une indemnité augmentant en fonction, ici aussi, de l'ancienneté. Les CDD, les contrats intérimaires et les contrats « à projet » augmentent, ainsi que la possibilité d'utiliser les *vouchers*, qui a pu pour quelque temps être employé pour des montants s'élevant jusqu'à 700 euros. Avec le *Jobs Act* du travail indépendant (loi 81 de 2017), est introduit le *smart working*, c'est à dire le travail flexible basé sur l'emploi de nouvelles technologies permettant l'exécution de la prestation de travail dans des lieux et des temps différents du travail dit « normal »⁸⁹.

⁸⁸ Ibidem.

⁸⁹ Ibidem.

La flexibilité à l'embauche a été depuis de plus en plus affinée, en accord avec les indications européennes privilégiant l'employabilité au détriment de l'emploi. L'employabilité est un concept qui ne concerne que la personne. L'individualisation de l'employabilité a pour effet de culpabiliser la personne n'ayant pas un travail fixe et la contraint à être toujours prête à se former et à être à disposition pour toute une série de projets de requalification professionnelle, dans une démarche tout à fait similaire à l'activation des demandeurs d'emploi et des chômeurs que nous connaissons en Belgique. Des dizaines de milliard d'euros furent utilisés pour soutenir toutes ces mesures. Toutefois, il devint assez vite clair qu'il s'agissait d'une dépense infructueuse, d'un cadeau pour les entrepreneurs n'ayant dès lors aucun intérêt à investir dans les forces de travail. Aujourd'hui, les données diffusées par le gouvernement parlent d'une occupation qui augmente, mais il ne s'agit de l'occupation à terme, pauvre et sous le chantage du patronat, voire totalement gratuite et financée par l'État.⁹⁰

4.3.5. *Un dénouement logique : guerre entre les pauvres et émigration*

Ce n'est pas une surprise que l'on annonce que ces réformes ont affecté de manière brutale le monde du travail. En 2019, avec un taux d'emploi de 58% dans lequel figurent aussi ceux qui n'ont travaillé qu'une heure dans la semaine de référence, l'Italie obtient la médaille de bronze pour le taux de chômage avec un robuste 9,7 % (derrière la Grèce et l'Espagne). Sans oublier qu'un jeune sur trois est au chômage et qu'il y a un taux d'occupation de femmes du 49% : une femme sur deux ne travaille pas et l'autre a probablement un travail précaire.⁹¹ En 2019, de manière assez paradoxale, un travailleur italien travaille, selon l'OCDE 1719 heures sur l'année tandis qu'un travailleur allemand en travaille 1360⁹². La même Allemagne qui a, rappelons-le, enregistré un taux de chômage de 3% en 2019⁹³. Notons que, si les statistiques révèlent qu'il y a peu de chômage en Allemagne, c'est notamment parce que la libéralisation des contrats de travail précaire y a aussi « permis » une hausse du taux d'emploi, et notamment d'emploi précarisé, entendons-nous bien. Un peu partout dans le monde, mais spécialement en Italie, une réflexion sur la réduction et la distribution du temps de travail (avec maintien de salaire, ce serait mieux !) devrait s'imposer. Les morts sur le lieu de travail en Italie se poursuivent : en 2019, l'institut lié aux accidents au travail a dû rédiger un triste bilan de 997 personnes mortes au travail. Dans ce calcul, les autorités ne tenaient pas compte de ceux qui sont morts sur le chemin entre le domicile et le lieu de travail⁹⁴.

Événements historiques dont la partie la plus affectée était la classe des travailleurs ; guerre d'usure pour affaiblir la concertation sociale sur base nationale en faveur de celle des entreprises ; adoption d'une logique de marché plutôt que de cohésion sociale dans plusieurs domaines comme les postes, les transports, la santé et les universités ; surexploitation de la main d'œuvre dans plusieurs domaines etc. : toutes ces recettes n'ont pas montré leurs effets positifs sur le taux d'emploi et n'ont pas provoqué du progrès social pour les masses non plus. Le résultat a été l'universalisation des conditions de précarité dans le monde du travail et de la vie, privée et sociale, des travailleurs. Si l'on regarde les statistiques - récoltées dans le livret *Manuale del mutualismo* écrit par les militants du centre social « Ex-Opg Je so' pazzo » de Naples - les instituts de statistique montrent qu'en Italie il y a 5 millions des pauvres, alors qu'il y en avait la moitié avant la crise (2,8 millions). Mais la pauvreté n'est pas une fatalité biblique qui touche tout le monde de manière égale.

⁹⁰ Ibidem.

⁹¹ AGI, « I numeri della disoccupazione in Italia », site du journal agi.it, 20 décembre 2019, <https://bit.ly/3y4vHg7> (page consultée le 27 décembre 2019).

⁹² BARBIERA, Francesca, « Lavoro, i più stacanovisti in Europa? Record in Italia e Grecia », site du journal il Sole 24 ore, 12 avril 2019, <https://bit.ly/3h5HWDp> (page consultée le 1er novembre 2019).

⁹³ AGI, loc.cit.

⁹⁴ OPEN.ONLINE, « Quanti sono i giovani morti sul lavoro nel 2019? I dati », site du journal en ligne Open.online, 20 décembre 2019, <https://bit.ly/2W8hluP> (page consultée le 27 décembre 2019).

La pauvreté est un rapport social qui ne sort pas du hasard. Aujourd'hui, 20% de la population la plus riche en Italie détient 37% des revenus ; en revanche, les 20% plus pauvres détiennent seulement 8%. Il n'y a pas que les revenus en jeu : d'après le rapport Oxfam sur les inégalités en Italie, 40% des citoyens italiens détiendraient aussi 84% de la richesse nette, ce qui laisse aux 60% restant seulement 14 % de la richesse nationale⁹⁵. La question méridionale n'a pas été résolue non plus : selon le dernier rapport Svimez, 34% de la population italienne habite dans les régions du Sud. Lorsque l'on porte l'attention aux moyens de subsistances de la population italienne, on voit que 58% des pauvres habitent dans ces mêmes territoires⁹⁶.

Le déclin industriel, les coupes budgétaires à l'État social et la précarisation du travail sont des facteurs qui ont renforcé les inégalités. Ces injustices, et l'abdication de l'Etat italien à les réduire (conformément à l'Article 3 de la Constitution) ont renforcé les rapports de force en faveur de la classe dominante italienne, et ont déterminé un processus de subalternité du pays par rapport aux autres pays européens. Paul Krugman, Prix Nobel d'économie, utilisait la métaphore d'une Italie subissant un processus de méridionalisation. Une Italie qui, dans la division internationale du travail, se (re)transformerait en bassin utile pour offrir des biens à bon marché. Parmi ces biens, on retiendra notamment le tourisme de masse et les masses de prolétaires prêts à être exploités ailleurs. Dans les prochains chapitres nous allons donner la parole à celles et ceux qui, confrontés à cette dure réalité, ont « choisi » de faire leurs valises et de partir⁹⁷.

⁹⁵ EX OPG (coll.), *Manuale del mutualismo*, Rosa Luxemburg Stiftung, Bruxelles, 2019, p.62

⁹⁶ SVIMEZ, *op.cit.*, p.153

⁹⁷ PARLATO, Valentino, « La questione meridionale ora è diventata europea », site du journal Il Manifesto, 18 avril 2014, <https://bit.ly/3qCMOMs> (page consultée le 1er novembre 2019).

III. AVANT LE DEPART : ÉTAPES ET RECITS

1. Fuori sede, studenti-lavoratore : témoignages sur l’instruction en Italie

Les Italiens émigrent-ils parce qu'ils sont trop diplômés, parce que leurs titres n'offrent que peu de débouchés en Italie ou parce qu'ils sont sous-qualifiés ? Étudier donne-t-il accès à un salaire décent, en Italie ou en Belgique ? Migrent-ils pour avoir accès à un enseignement de meilleure qualité ? Migrent-ils pour rentrer dans leurs frais d'études ? Quels sont les liens entre les études et le travail ?

En nous concentrant un instant sur le taux d’instruction des représentants du flux migratoire dont nous parlons ici, notre intention n’est pas de mettre en exergue un phénomène déjà très représenté, celui des jeunes diplômés européens « s’expatriant » à Bruxelles pour étudier ou travailler dans une ville centrale au niveau international. La littérature la plus récente indique que la qualité des études en Italie s’est terriblement amoindrie au cours des trente dernières années parallèlement à l’augmentation vertigineuse des coûts d’inscription. Comme le montrent les témoignages recueillis ici, ce ne sont donc pas que des « cerveaux » (détenteurs de diplômes universitaires) qui émigrent. Par ailleurs, détenir un diplôme universitaire belge et, a fortiori, étranger n’est pas toujours synonyme d’emploi direct en Belgique.

Le programme Erasmus n’a pas inventé la mobilité étudiante et rares sont ceux qui ont eu le luxe de pouvoir participer à ce programme d’échange. Pour une grande partie de jeunes Italiens, étudier signifie avant tout se déplacer pour étudier. Une première émigration en somme. Plusieurs trajectoires coexistent. Dans un pays comme l’Italie, l’offre universitaire n’est pas répartie de manière homogène sur le territoire, a fortiori l’offre universitaire de qualité. Il existe une importante mobilité interne, généralement des périphéries (zones rurales, isolées en termes de transport, les îles) vers les centres urbains d’une part et du Sud du pays vers le Nord, comparable d’une certaine manière à la mobilité internationale liée aux études de jeunes partant d’Italie pour poursuivre des études en Belgique plus intéressantes sur base d’un raisonnement coût/bénéfice.

De nombreux liens entre l’instruction et le travail existent : le fait de devoir travailler pendant les études pour subvenir à des besoins basiques conditionne-t-il les étudiants dans une posture de travailleur précaire avant même d’être officiellement « entré sur le marché de l’emploi » ? De quelle manière le fait de détenir un diplôme d’études supérieures influence-t-il les possibilités d’emploi dans le cadre des flux migratoires entre l’Italie et la Belgique d’aujourd’hui ?

1.1. Taux et qualité de l’instruction : entre inégalités et austérité

Parmi les personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de ce travail se trouvent autant de personnes peu qualifiées que de personnes en possession d’un, voire de plusieurs masters. Si la plupart de ceux qui possèdent un titre universitaire ont quitté l’Italie en ayant déjà en poche un bachelier (*triennale*), certains sont arrivés en Belgique dans le cadre d’un projet d’étude, que ce soit pour réaliser un Erasmus, pour

s'inscrire à un master ou à une formation spécifique. Nous avons également rencontré de nombreux jeunes et moins jeunes sans diplômes supérieurs, voire sans diplôme du secondaire.

Les statistiques italiennes indiquent que, pour l'année 2017, 34% des Italiens de plus de 25 ans s'étant installés de manière stable en Belgique et ayant au moins terminé les secondaires avaient un diplôme d'études supérieures de premier degré ou plus. Cela signifie que 66% n'avaient pas de diplôme d'études supérieures⁹⁸. Bien qu'ils ne reflètent qu'une partie du phénomène, ces chiffres sont pourtant édifiants : entre 2013 et 2017, les Italiens et Italiennes qui se sont inscrits à l'Aire en Belgique étaient divisés entre 156 332 personnes titulaires d'un *diploma* (CESS) au moins, et 87 345 personnes n'ayant pas plus que la *licenza media* (équivalent du CESI)⁹⁹. Contrairement aux idées reçues, la majorité des personnes qui quittent l'Italie depuis une dizaine d'années ne seraient donc pas en possession d'un titre d'études supérieures. Les données disponibles sur le taux d'instruction des personnes ayant quitté l'Italie dans le contexte de la crise de 2008 nous indiquent cependant que, comparativement aux vagues de migration précédentes, la part des personnes quittant l'Italie en possession d'un titre d'étude secondaire et supérieur est plus importante que par le passé. Ceci s'explique notamment par le fait que le taux d'instruction a globalement augmenté de manière vertigineuse dans les pays dits développés¹⁰⁰. Par rapport à sa population totale, l'Italie comporte cependant moins de diplômés que la moyenne des pays de l'UE, ce qui rend le phénomène de l'émigration dite « des cerveaux » d'autant plus alarmant pour le pays. Par rapport au reste de la Belgique, Bruxelles, et particulièrement les communes du sud-est de Bruxelles connaissent une population italienne plus instruite que dans le reste du pays. Mais si 16% de la population belge est caractérisée par un faible niveau d'instruction, lorsque nous parlons de personnes de nationalité italienne en Belgique, nous arrivons à 36%¹⁰¹.

Le faible taux d'instruction, plus important que l'on ne croit parmi les nouveaux migrants italiens, est intimement lié au décrochage scolaire, particulièrement élevé en Italie. L'Istat a enregistré un taux élevé de décrochage scolaire chez les 18-24 ans (14%, ce qui est le 4^{ème} taux le plus élevé de l'Union Européenne)¹⁰². En 2017, seulement 26,9% des 30-34 ans avaient poursuivi et terminé un parcours d'études supérieures, de type universitaire ou autre (seule la Roumanie détient un taux plus faible dans l'UE). Les jeunes issus de l'immigration sont les plus touchés par le décrochage scolaire et le faible taux d'instruction en Italie¹⁰³. Par rapport à leurs condisciples italiens, les jeunes d'origine roumaine, marocaine ou chinoise poursuivant des études en Italie sont plus de deux fois plus en risque d'abandon et ils sont plus de trois fois plus concernés par le retard scolaire¹⁰⁴.

Le témoignage de M. reflète ces inégalités profondes : après une expérience de l'école difficile qu'il associe aux difficultés rencontrées en Sardaigne par sa famille d'origine marocaine confrontée à une extrême

⁹⁸ TAB.3 dans le paragraphe « 2.1.5 Qualification ». Il est probable que ces chiffres supposent une sous-représentation de la réalité étant donné que, ceux qui décident le plus souvent de renoncer à leur résidence en Italie présentent une situation relativement stable dans leur pays d'émigration, donc généralement les personnes les plus qualifiées. Par ailleurs, ces chiffres ne reprennent ni les personnes de moins de 25 ans, ni tous ceux qui ont émigré sans avoir obtenu le *diploma delle superiori* (équivalent du CESS belge), ni tous ceux qui ne sont pas inscrits à l'Aire.

⁹⁹ BONATTI, Valeria, DEL PRA', Alvise, RALLO, Brunella, TIRABASSI, Maddalena, *Famiglie transnazionali dell'Italia che emigra. Costi e opportunità*, Torino, Celid, 2019, p. 6 et p. 30 Ces données sont certainement sous-représentatives de la réalité étant donné que près de la moitié des jeunes italiens émigrant déclarent de pas s'inscrire à l'Aire avant une longue période passée à l'étranger.

¹⁰⁰ PUGLIESE, Enrico., *op cit.*, pp. 53-54.

¹⁰¹ MYRIA, *70 ans d'immigration italienne ... et plus!*, *loc.cit.*, pp. 8-9. Ces données reprennent tant les personnes de nationalité italienne qui sont installées en Belgique depuis longtemps que celles qui sont arrivées depuis peu.

¹⁰² ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Bes 2018, op.cit.*, pp. 37-47

¹⁰³ Ibidem.

¹⁰⁴ GENZONE, Andrea, « Studenti stranieri in Italia: quanti sono, da dove vengono, dove studiano? », site de la revue en ligne Lenius, 15 juillet 2019, <https://bit.ly/3AgxEI3> (page consultée le 1er novembre 2019).

précarité, au harcèlement et au racisme, il a quitté l'Italie dans l'urgence en cours d'année scolaire avec sa mère et son petit frère :

*Les secondaires ont été assez compliquées. Mon premier obstacle a été le fossé entre les études primaires et secondaires. Vu que personne ne m'avait rien expliqué, je me suis retrouvé en première année et ça s'est très mal passé. (...) En deuxième j'ai raté parce que j'ai eu trop d'absences. J'ai recommencé l'année et en plein milieu j'ai arrêté parce que je suis parti en Belgique. (...) Ma mère a décidé de partir parce qu'elle a un certain âge et sur l'île il était très difficile pour elle de trouver du travail. Elle, elle n'a aucun diplôme ou quoi que ce soit.*¹⁰⁵

Les problèmes liés à la qualité de l'enseignement sont intimement liés à la manière dont ce dernier est organisé et financé. Si la crise a provoqué dans de nombreux pays de l'UE des coupes dans les budgets de l'instruction, l'Italie a été particulièrement touchée par ces mesures, elle qui connaissait déjà depuis plusieurs décennies une forte tendance au désinvestissement de la part de l'État du financement des études. La conséquence directe a été une privatisation progressive de l'enseignement. Les mesures portées par le ministre Gelmini, ministre de l'instruction entre 2008 et 2011, années d'explosion de la crise, ont été particulièrement violentes. En réduisant drastiquement le recours au Fond de financement ordinaire (FFO), seule rentrée publique stable pour les universités, il a fallu, pour « compenser », augmenter drastiquement les coûts d'inscription aux études et le recours aux investisseurs privés. En plus de donner aux entreprises privées des places de choix dans la gestion des universités, ces mesures, accompagnées de directives européennes, n'ont fait qu'accélérer l'instauration d'un climat entrepreneurial dans les établissements d'études supérieures. De plus en plus, les étudiants entrent en relation avec leur université comme ils le feraient avec une entreprise. La tendance est à la valorisation des « compétences de base » et à l'amointrissement des contenus enseignés. Cette logique a eu des effets directs sur les activités de recherche et les emplois et bourses qui leurs sont liées : disparition des CDI, généralisation des CDD à court terme avec peu de possibilités de renouvellement, rareté des postes d'assistants, pistonnage et méritocratie pour décrocher un petit contrat, une bourse d'étude ou de doctorat¹⁰⁶.

Dans ce climat, les étudiants sont dressés pour devenir des travailleurs hyper flexibles plutôt que portés à développer des connaissances et un esprit critique, ils sont habitués à envisager leur futur de *laureato* comme précaire, « à tel point que l'excès de ces jeunes est contraint à émigrer là où il existe la faim de cette connaissance »¹⁰⁷. Étudier dans un esprit de curiosité est presque une excentricité.

*J'ai étudié langues et cultures européennes, des études humanistes avec quelques notions d'économie. J'ai plus approfondi des choses qui m'intéressaient moi que acquis des compétences utiles au marché du travail.*¹⁰⁸

Toutes ces mesures ont eu pour conséquence directe qu'une part importante du poids financier des études, lui-même gonflé à bloc par les mesures d'austérité, est retombé sur les jeunes et les supposées solidarités familiales. Les frais liés aux études auraient augmenté de près de 30% ces dernières années en Italie, avec de grandes variations selon les zones géographiques ou selon les domaines d'étude. En fonction des structures et des facultés choisies, les coûts peuvent varier fortement, le choix des études est donc lié directement aux possibilités économiques des étudiants, liées elles-mêmes aux ressources de leurs familles et/ou aux revenus qu'ils tirent de leur travail. En 2015, 70% des frais liés aux études en moyenne reposaient sur les familles, plus de 20% étaient couverts par le travail des étudiants et seulement 5% étaient financées

¹⁰⁵MOD BLI

¹⁰⁶NOI RESTIAMO (coll.), *op cit.*, pp. 71-74.

¹⁰⁷NOI RESTIAMO (coll.), *ibid.*, p. 17. (traduction libre)

¹⁰⁸LCA MNI

par les autorités publiques¹⁰⁹.

Même lorsque les étudiants travaillent pendant leur formation, les dernières données montrent qu'ils restent dépendants des contributions familiales tout au long de leurs cycles d'études. Les revenus provenant du travail étudiant diminuent ; encore une conséquence de la crise de l'emploi que connaît le pays. Ce seraient surtout les jeunes provenant du sud de l'Italie qui auraient des difficultés à trouver du travail pour subvenir à leurs besoins pendant leurs études¹¹⁰. Dès lors, étudier pour qui est issu d'une famille défavorisée économiquement peut représenter un poids énorme pour l'économie familiale et le manque de ressources peut mener à abandonner les études pour des raisons économiques. Le Rapport Eurostudent relatif à l'année 2015 soulignait que « [...] *l'impact plus fort de la crise se fait sentir avant même l'inscription aux études, en rendant l'accès aux études plus difficile et en orientant les choix des jeunes vers des solutions plus compatibles en fonction des ressources disponibles.* »¹¹¹ En 2017, le même rapport montrait une diminution des jeunes provenant de familles moins favorisées dans les universités et une hausse de 17% des jeunes provenant de familles ayant des revenus élevés, en voici un extrait :

Ici aussi, la condition étudiante reproduit les déséquilibres de la société italienne, accentués par la crise économique, avec l'augmentation des écarts entre le Nord et le Sud. On peut établir un lien direct entre la réduction des investissements publics et l'augmentation des difficultés économiques pour les étudiants. Les grandes difficultés économiques rencontrées par les jeunes méridionaux peuvent contribuer à expliquer les phénomènes tels que la migration vers les universités du Centre et du Nord dans lesquelles, malgré des frais plus élevés incombant aux étudiants 'fuori sede', existent de meilleures perspectives d'accès au monde du travail local [...] et au bien-être étudiant et territoriale.¹¹²

Pour les familles pouvant encore se le permettre, envoyer ses enfants étudier dans le nord, voire à l'étranger, peut donc représenter une sorte d'investissement pour le futur. La présence des jeunes issus de familles plus pauvres dans la totalité des personnes inscrites aux études supérieures a diminué ces dernières années : aujourd'hui plus qu'hier, étudier est un luxe¹¹³.

*Pendant les secondaires je travaillais en aidant mon père à l'usine en Sicile. À l'université à Rome, officiellement mes parents ne voulaient absolument pas que je travaille mais je travaillais parfois en faisant du nettoyage dans des maisons.*¹¹⁴

Qu'elles arrivent en Belgique en ayant des diplômes élevés ou non, ce qui nous intéresse ici c'est d'identifier dans les parcours d'instructions des personnes que nous avons rencontrées des indices nous permettant de comprendre pourquoi et dans quelles conditions tant de personnes émigrent. Notre intention est de visibiliser la majorité silencieuse des nouveaux migrants italiens, les 70% n'ayant aucun titre d'étude supérieur¹¹⁵ qui sont loin d'être déconnectées des problématiques liées à l'instruction en Italie. En effet, ces personnes en sont probablement les premières victimes.

¹⁰⁹ EUROSTUDENT, *Le condizioni di vita e di studio degli studenti universitari. I principali risultati e conclusioni*, Indagine 7, Rome, 4 novembre 2015, p. 11, <https://bit.ly/3dvWpGq> (page consultée le 1er novembre 2019). Mis à part pour les jeunes bénéficiant de bourses d'études complètes ou d'exonération des frais d'inscription.

¹¹⁰ EUROSTUDENT, *Le condizioni di vita e di studio degli studenti universitari. Anni 2016-2018*, Indagine 8, Rome, 12 décembre 2018, p.11, <https://bit.ly/3y4ok8r> (page consultée le 1er novembre 2019).

¹¹¹ EUROSTUDENT, *Indagine 7, loc.cit.*, p. 9. (page consultée le 1er novembre 2019) (traduction libre)

¹¹² EUROSTUDENT, *Indagine 8, loc.cit.*, p. 11. (page consultée le 1er novembre 2019) (traduction libre)

¹¹³ Ibidem

¹¹⁴ MRA MLO

¹¹⁵ PUGLIESE, Enrico., *loc.cit.*, pp. 53-54.

1.2. Émigrer pour étudier : le phénomène des étudiants « fuori sede »

En Belgique, pays relativement petit et bien connecté, les étudiants « koteurs » ont généralement la possibilité de rentrer facilement, régulièrement et à un prix modéré dans leur ville ou village d'origine. Si nous nous penchons sur la réalité italienne, nous découvrons que s'y déplacer pour étudier implique une toute autre logistique. Le phénomène des étudiants *fuori sede*, littéralement « hors-site », est en Italie une réalité partagée par un quart des étudiants. Chaque année, en septembre, c'est le grand exode saisonnier. Plusieurs centaines de milliers de jeunes quittent leur région d'origine pour les grands pôles universitaires. La plupart d'entre eux sont originaires des régions du sud de l'Italie, le *Mezzogiorno*. Pour l'année scolaire 2016/2017, 44% des étudiants calabrais et 40% des étudiants provenant des Pouilles avaient effectué une migration interne pour étudier. La plupart des déplacements se font des régions du sud vers les villes universitaires du centre et du nord du pays. De nombreux déplacements se font à plus petite échelle, des régions décentrées vers les villes les plus proches. Les raisons de cette mobilité sont liées à la topographie particulière du pays, aux infrastructures en termes de transports dont disposent ou non les zones les plus reculées, mais aussi et surtout aux inégalités structurelles en termes d'offre universitaire¹¹⁶.

Si nous nous intéressons à cette question, c'est parce qu'elle est apparue à plusieurs reprises au cours de notre enquête et de notre travail de terrain auprès de la nouvelle migration italienne à Bruxelles. Les personnes originaires de régions du sud de l'Italie ou des régions excentrées comme la Sardaigne ou l'intérieur des terres ayant poursuivi des études supérieures sont pour la plupart parties étudier dans des villes comptant des structures universitaires de relative qualité. Bologne, Turin, Rome, Milan, ... Autant de centres urbains qui furent souvent la première étape d'un parcours de migration :

*En Italie, j'ai toujours dû me déplacer. C'est une évidence, une nécessité lorsque tu grandis dans un village de 500 habitants. Tu es obligé de te déplacer, souvent déjà à partir des primaires. J'ai fait mes premières années du secondaire dans un autre village un peu plus grand et le reste dans le chef-lieu de la province. L'université je l'ai faite à Turin.*¹¹⁷

La péninsule est étirée et les villes sont dispersées le long des principaux axes routiers connectant de manière inégale le nord, le centre et le sud du pays, mais aussi les régions côtières, de plaine ou de montagne, sans parler des îles. Les Apennins sont une sorte d'entrave naturelle à la mobilité entre la côte Tyrrhénienne à l'Ouest et la côte Adriatique à l'Est et peu de villes se maintiennent dans les zones accidentées de la chaîne de montagne. L'aménagement du territoire fait que, aujourd'hui encore, la mobilité entre les périphéries et les centres urbains est compliquée et que certaines régions, du sud particulièrement, sont pauvres en termes d'infrastructures routières et ferroviaires. Si l'on vient d'une zone mal connectée ou éloignée des écoles et universités, il est perçu comme naturel de se déplacer pour poursuivre des études. Le *pendolare* (navetteur) et le *fuori sede* (koteur) sont deux figures typiques en Italie¹¹⁸.

Se déplacer pour étudier peut être une évidence pour certains, une occasion de s'ouvrir à d'autres réalités, mais cela peut aussi être une nécessité pour qui aspire à un enseignement de qualité. Comme nous l'avons évoqué, la tendance depuis quelques temps est à la privatisation. L'enseignement n'est pas épargné. Les

¹¹⁶ ANSA.IT, « L'universitario fuori sede? Viene dal Sud e va a studiare nelle grandi città. Siciliani e pugliesi fanno la valigia dopo il diploma », site du journal Ansa, 25 octobre 2019, <https://bit.ly/3aacG7S> (page consultée le 1er novembre 2019).

¹¹⁷ DVD GCI

¹¹⁸ DCO VLI a été navetteur pendant les trois premières années de ses études universitaires entre Anzio, sa ville d'origine, et Rome, il a ensuite emménagé dans la capitale pour terminer ses études. « *Parce que la vie de navetteur n'est pas très intéressante. Une heure de train aller et retour. En termes de vie sociale, le fait d'être navetteur te limite énormément, le dernier train partant en soirée.* » Pour LCA MNI, une des motivations à émigrer pour étudier a été la mobilité : « *J'ai évalué la question, j'ai fait deux comptes... je n'aurais pas voulu faire le navetteur. J'aurais donc dû prendre un logement à Bologne et avec moins de 400 euros tu ne t'en sors pas facilement...* »

grandes entreprises ont d'ailleurs intérêt à profiter des structures universitaires pour former des travailleurs spécialisés.

La situation actuelle est celle d'un système fonctionnant à deux vitesses. D'une part, les universités de première catégorie situées dans des régions actives économiquement bénéficient des investissements de grandes entreprises cherchant à se fournir en travailleurs spécialisés (dans les grandes villes du nord essentiellement). D'autre part, les universités de seconde zone situées dans des régions plus isolées et moins actives économiquement se trouvent dans des situations extrêmement critiques en termes de finances et de programmes, les professeurs étant soumis eux-mêmes à une rigueur extrême. Cette disparité au niveau national peut être reportée au niveau européen : les pays ayant une industrie plus vivante bénéficient d'universités de standing renommées au niveau international qui attirent des chercheurs et des investisseurs (ex : Allemagne, Belgique), tandis que les pays moins dynamiques, comme l'Italie, l'Espagne, la Grèce et le Portugal, peinent à trouver des financements et stagnent dans une situation médiocre. C'est sans grande surprise que l'on constate que ce sont les régions du sud de l'Italie qui sont les plus touchées par cette logique implacable comme le montrent ces deux témoignages contrastés :

Je viens de Bari et donc à 18 ans je suis parti étudier à Bologne.¹¹⁹

Pendant mes études en Italie, j'ai étudié à Padoue. Je n'ai pas dû me déplacer à l'intérieur de l'Italie pour aller à l'Université : elle était déjà là.¹²⁰

Le manque d'investissement dans l'enseignement se répercute particulièrement sur les personnes originaires de régions décentrées et méridionales, mais aussi et surtout sur les personnes les moins favorisées économiquement : les bourses d'étude sont très difficiles à obtenir, les fonds de financement des études ont été coupés pour faire des économies, et les familles, elles-mêmes de plus en plus pauvres, se voient imputer une part toujours plus importante du coût des études de leurs enfants. Les options laissées aux jeunes provenant des zones moins privilégiées et à ceux voulant poursuivre les études de leur choix sont dès lors limitées. Dans un rapport de l'Istat, lorsqu'il s'agit d'expliquer pourquoi des universités de Calabre et de Basilicate attirent des étudiants provenant des alentours, il apparaît clairement que ceux qui peuvent se le permettre émigrent pour étudier dans de meilleures conditions, tandis que les moins favorisés doivent se satisfaire d'un enseignement de moindre qualité : « [...] il est probable que ces universités satisfassent la demande d'étudiants issus de familles plus pauvres n'ayant pas les possibilités économiques d'envoyer leurs enfants étudier ailleurs. »¹²¹. Le dernier rapport parle même de « localisme forcé » pour caractériser la situation des jeunes n'ayant pas les moyens de quitter les régions les plus désavantagées en terme d'instruction, en opposition à un phénomène d'« émigration universitaire » caractérisant ceux qui, plus « privilégiés » peuvent se permettre d'émigrer¹²². Cette situation peu enthousiasmante n'a fait que s'aggraver avec l'austérité, prétexte aux coupes dans les finances publiques destinées à la sécurité sociale et à l'instruction, et porte ouverte à une privatisation sauvage. Tout ceci peut bien entendu être mis en lien avec les taux plus bas de poursuite d'études supérieures dans le sud de l'Italie par rapport au reste du pays.

Globalement, nous retrouvons ici une des expressions de la dichotomie nord-sud, richesse-pauvreté, accès inégal à l'enseignement et aux services publics au cœur des tensions internes au paysage politique, économique et idéologique en Italie. Ces inégalités en termes d'offre permettent d'expliquer en partie

¹¹⁹ GLO ICE

¹²⁰ FDO TME

¹²¹ ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Studenti e bacini universitari*, Rome, 16 novembre 2016, p. 36. <https://bit.ly/3qyI0ie> (page consultée le 1er novembre 2019). (traduction libre).

¹²² EUROSTUDENT, *Indagine 8, loc.cit.*, pp. 8-9.

pourquoi tant de jeunes entament un parcours migratoire interne pour réaliser leurs études. Voici le témoignage d'une jeune femme originaire des Pouilles ayant réalisé ses études au nord.

La province de Trente est une province privilégiée, même si je n'aime pas cette expression, par rapport aux autres régions italiennes. Entre étudiants, nous l'appelions "la mamma provincia", car les structures publiques y fonctionnent mieux. Par exemple, j'ai pu bénéficier d'une exonération presque totale des frais d'inscription à l'Université pour bas revenus. Moi, je devais m'occuper de payer le loyer, et les livres.¹²³

1.3. Travailler pour espérer étudier, étudier pour espérer travailler

Je me suis diplômé à Unipegaso, l'Université de formation à distance. En réalité, j'avais commencé un autre parcours universitaire mais ça me coûtait trop cher, alors j'ai changé. Les frais d'inscription étaient devenus trop élevés, plus de 2.500 euros par an. Je travaillais et étudiais déjà à cette époque, l'idée de devoir payer autant de frais universitaires m'a fait renoncer : tout ce que je gagnais partait dans les frais universitaires.¹²⁴

Pour les jeunes n'ayant pas derrière eux une famille pouvant subvenir pour tout ou en partie à leurs frais liés aux études, les possibilités sont limitées : les rares chanceux ont accès à une prise en charge de leurs études par l'État¹²⁵, d'autres entament un parcours de travailleurs-étudiant en sachant déjà qu'ils seront désavantagés dans leurs études, d'autres encore abandonnent l'idée de faire des études supérieures et cherchent péniblement un emploi dans un pays largement touché par la crise¹²⁶.

Je viens d'une famille un peu pauvre par rapport aux études assez élitistes que je voulais réaliser [archéologie]. Mon parcours d'étude a toujours été de pair avec mon parcours de travail. J'ai commencé à travailler assez jeune, à 14 ans. J'ai fait un peu de tous ces jobs pour me payer les études.¹²⁷

Les données officielles annoncent ces dernières années une diminution du nombre d'étudiants-travailleurs en Italie.¹²⁸ Ce n'est pas parce que miraculeusement il est devenu possible à un plus grand nombre d'étudier sans travailler : moins de jeunes poursuivent des études, moins d'étudiants trouvent un emploi déclaré en part-time ou full-time, les petits boulots précaires et jobs occasionnels se multiplient, le travail des étudiants a été lui aussi atteint par la crise et de moins en moins de jeunes arrivent à subvenir à leurs besoins en conjuguant les études et le travail. Si la possibilité de travailler pendant les études a été une des revendications centrales des luttes étudiantes de 68' en Italie pour permettre aux jeunes issus des classes les plus pauvres de s'instruire, les revenus issus du travail sont aujourd'hui une nécessité pour un grand nombre d'étudiants, leurs études étant toujours plus coûteuses. Mais le travail manque et paie peu. Ces dernières dix années, si « seulement » 6,1% des étudiants ont travaillé de manière stable (travailleurs-étudiants), 59,2% ont travaillé de manière plus ponctuelle pendant leurs études (étudiants-travailleurs)¹²⁹.

Pendant mes études en Italie je travaillais. J'ai fait différents boulots. J'ai géré pendant un temps un petit bed and breakfast, j'ai fait des catering pendant l'été pour des mariages et événements, j'ai travaillé comme peintre en bâtiment. Lorsque j'étais à l'université, je ne me rappelle plus tous les boulots que j'ai fait. J'ai travaillé aussi un peu dans la construction de manière occasionnelle.¹³⁰

¹²³ CHA FLI

¹²⁴ VNO RCA

¹²⁵ Globalement, on voit une stabilité ces dernières années du nombre d'étudiants soutenus par des programmes de subvention aux études en Italie, ceci se traduit en une augmentation des exonérations des frais d'inscription à l'entrée mais à une diminution des bourses d'études délivrées. « Malgré tout, [...] si dans son ensemble l'accès aux aides est stable, le nombre d'étudiants non privilégiés socio-économiquement n'ayant aucune forme d'aide a augmenté. » Par ailleurs, ce sont les jeunes provenant du sud de l'Italie inscrits dans des universités du nord qui reçoivent le plus d'aides. (traduction libre)

¹²⁶ EUROSTUDENT, *Indagine 8 loc.cit.*, pp. 8-9.

¹²⁷ CTA LRO

¹²⁸ ALMALAUREA, *XXI Indagine Profilo dei Laureati 2018, rapporto 2019*, Rome, 15 décembre 2019, p.52, <https://bit.ly/2Uf6T6w> (page consultée le 27 décembre 2019).

¹²⁹ ALMALAUREA, *ibidem*. p.8.

¹³⁰ FDO TME

La précarité du travail étudiant est sa caractéristique première, que ce soit en Belgique ou en Italie. Dans ce dernier pays cependant, le niveau de dépendance des étudiants de leur travail est bien plus élevé, ils y déclarent dans une grande majorité travailler pour faire face aux dépenses primaires et pour faire une expérience du marché de l'emploi¹³¹ alors qu'en Belgique, bien qu'un jeune sur deux soit forcé à travailler pour s'en sortir pendant les études et que la pauvreté étudiante est en hausse constante ces dernières années, le « job » étudiant aurait comme fonction première de financer les loisirs et d'épargner¹³².

*J'ai travaillé dans deux trois endroits. J'ai fait le typique boulot le plus au noir qui existe en Italie et qui consiste à livrer des pizzas avec le scooter. J'étais payé 5 euros de l'heure. Les conditions de travail n'étaient pas terribles. Je faisais ça en semaine. En Italie, faire un contrat à un gamin qui te livre les pizzas avec le scooter, si tu as une pizzeria et que tu as cinq jeunes, c'est impossible. La pizzeria fait faillite. Ils font comme ça parce que sinon ils ferment. En Italie, c'est impossible de faire des contrats. Si tu fais la pizzeria à emporter, ce n'est pas que tu gagnes tant d'argent. Puis, il faut dire que ça varie entre le nord et le sud du pays.*¹³³

*En tant qu'étudiant je suis passé par une période de précarité en termes de travail. J'ai fait différents jobs dans la restauration, barista, aide-cuistot. (...) Presque tous avec des contrats « blablaba ». Le travail au noir c'est la norme en Italie. Je pense que le meilleur travail que j'ai fait en Italie c'était quand je travaillais à la Poste. J'y ai travaillé deux mois, mais les contrats à la Poste ne sont jamais renouvelés, sinon ils sont obligés de t'engager. Ils te font donc travailler deux mois et puis ils ne te reprennent plus. J'ai émigré pour travailler quand j'ai terminé mes études.*¹³⁴

En Belgique, lorsque l'on dit travailler à temps plein ou à temps partiel, on est rattaché au statut de travailleur. En Italie, être étudiant à temps partiel et travailler à côté, est bien plus courant, notamment grâce à l'organisation des études qui permet par exemple de répartir les examens d'une année académique sur plusieurs sessions. Dans le système universitaire italien, il n'existe pas de blocus comme on l'entend en Belgique, cette période très concentrée dans laquelle l'étudiant doit passer tous ses examens, en ayant qu'une seconde session de secours. L'étudiant peut y décider par exemple de passer un examen de 2^{ème} année à la fin de sa 3^{ème} année de bachelier : il dispose d'un calendrier étendu dans lequel répartir ses examens de manière assez flexible. Cela veut dire que l'étudiant peut par exemple, donner la priorité au travail plutôt qu'à ses études, et que cela n'influencera en théorie que peu son parcours universitaire. Il risquera juste de mettre plus de temps à terminer ses études et devra payer chaque année l'inscription à l'université qui, nous l'avons vu, est loin d'être à la portée de toutes les bourses.

Le travail des étudiants en Italie est généralisé notamment parce que structurellement possible et, d'une certaine manière, nécessaire, étant donné le manque de ressources alternatives pour financer les études. L'étudiant-travailleur (l'étudiant à temps plein travaillant à côté), travailleur-étudiant (le travailleur étudiant à temps partiel) et le *fuori corso* (l'étudiant inscrit ne suivant pas les cours, la plupart du temps pour travailler) sont des profils courants en Italie¹³⁵, bien plus qu'en Belgique.

*Pratiquement, en Belgique, si tu es élève libre (fuori corso) deux années consécutives, pour eux tu deviens un poids économique à cause des frais universitaires et donc tu peux être exclu si tu le fais, et l'expulsion dure 5 ans. Cette loi n'est pas valable dans toute l'Europe. Elle existe, je pense, en Belgique et en Allemagne. À l'époque je ne m'y attendais pas du tout. Ici, tu ne peux pas être fuori corso comme on peut l'être en Italie. Vu que je ne le savais pas, j'ai accepté un stage à Paris et puis une offre d'emploi que je n'avais aucune raison de refuser. Si j'avais été mise au courant de la loi belge, j'aurais dû arrêter mon inscription à l'université en Belgique et leur dire 'cette année, je n'étudie pas, je travaille, je suspens mes études'. Je n'ai pas fait cela et ça m'est retombé dessus !*¹³⁶

¹³¹ EUROSTUDENT, *Indagine 8, loc.cit.*, pp. 45-46. (page consultée le 1er novembre 2019) (traduction libre).

¹³² RANDSTAT, *Les étudiants au travail*, Bruxelles, 22 février 2018, p. 20. <https://bit.ly/3h5Dbtx> (page consultée le 1er novembre 2019).

¹³³ GVI CRI

¹³⁴ ZTA ZTA

¹³⁵ NOI RESTIAMO (coll.), *op.cit.*, pp. 65-67.

¹³⁶ MRA MLO

Les jeunes amenés à réduire leur temps d'étude pour le travail sont généralement ceux provenant de familles moins aisées. Ce sont aussi ceux qui prendront des années supplémentaires pour finaliser leurs études, en payant chaque fois les frais d'inscriptions. Ne déformons pas la réalité : si travailler pendant les études est une nécessité très répandue, on est loin en Italie du plein emploi pour les jeunes. Un étudiant sur quatre travaillerait en Italie, ce qui correspond à diminution par rapport aux années précédentes : la crise de l'emploi touche aussi et surtout les jeunes et le travail prend des formes de plus en plus précaires¹³⁷.

Les étudiants-travailleurs ne sont pas repris dans les statistiques liées au taux de chômage des jeunes, ils sont en effet considérés comme ne faisant pas partie de la population active. Ils travaillent, mais ce n'est pas du travail. Ceux qui arrivent à trouver un emploi leur permettant de subvenir à leurs besoins pendant leurs études se satisfont dès lors souvent de jobs très précaires, ... de toute façon ce n'est pas un "vrai travail". Le travail des étudiants est bien souvent non reconnu et non enregistré comme tel, ce qui permet de le maintenir dans une extrême précarité et d'instaurer l'instabilité comme norme. Le travail rémunéré des étudiants s'est vu d'autant plus déconsidéré du fait de l'instauration de l'alternance travail-école par le gouvernement Renzi qui a fourni aux entreprises de la main d'œuvre gratuite et par la généralisation des stages non-rémunérés dans le cadre des études, et ce, dès le secondaire¹³⁸. « Les étudiants s'habituent dès le début à l'obligation d'être exploités. »¹³⁹ Le risque que, dans ces conditions difficiles, les études passent au second plan, est élevé :

C'était un travail à temps partiel et les prestations s'intensifiaient en période d'examen. [...] J'ai décidé d'arrêter 6 mois avant de me diplômer parce que c'était un emploi sans perspectives, et c'était un travail aliénant. [...] Aliénant aussi parce que c'est un temps que tu pourrais passer à faire d'autres choses, même simplement écrire ton mémoire.¹⁴⁰

Le travail pendant les études est problématique à partir du moment où les étudiants n'ont accès à aucune aide annexe car leurs familles sont forcées elles-mêmes à se serrer la ceinture; lorsqu'ils abandonnent leurs études parce qu'elles leur coûtent trop cher; lorsqu'ils n'arrivent plus à étudier parce qu'ils doivent travailler tellement pour remplir leur frigo et qu'ils n'ont plus le temps de participer aux cours ou de rédiger leur mémoire; lorsqu'ils ne sont pas considérés pas comme des travailleurs alors qu'ils s'esquintent à plein temps de manière plus ou moins déclarée; lorsqu'ils sont tellement habitués aux jobs du fond du tiroir qu'ils s'estiment chanceux parce qu'ils ont décroché un stage non rémunéré leur permettant de mettre en pratique un tant soit peu ce qu'ils étudient; lorsqu'ils choisissent le pays où terminer leurs études en fonction d'un savant calcul basé sur le coût de la vie, les salaires étudiants et les frais d'inscriptions à l'université; lorsqu'ils obtiennent leur diplôme en ayant déjà derrière eux des années de travail dans la restauration non reconnues et que d'instinct, ils continuent dans cette voie sans même essayer de trouver quelque chose plus en lien à leur domaine. Ce sont autant de parcours que nous retrouvons au sein de la jeune migration italienne présente à Bruxelles arrivée après 2008. Une génération habituée à la précarité du travail, comme si elle l'avait apprise à l'école.

Si, comme le souligne le rapport de l'Istat, « les motivations qui poussent les jeunes migrants à quitter l'Italie sont à attribuer en partie à la situation négative du marché de l'emploi en Italie et en partie à la globalisation qui amène les jeunes les plus qualifiés à investir leurs talents dans les pays étrangers où les possibilités de carrière et de rétribution sont plus élevées »¹⁴¹, nous verrons plus loin que les aspirations de

¹³⁷ EUROSTUDENT, *Indagine 8, loc.cit.* pp. 42-46. (page consultée le 1er novembre 2019) (traduction libre).

¹³⁸ FANA, Marta., *op.cit.*, pp. 72-90.

¹³⁹ *Ibid.*, p.83 (traduction libre).

¹⁴⁰ LCA MNI

¹⁴¹ Istat, *op.cit.*, Report anno 2017, p. 14.

nombre de ces diplômés ne se sont pas forcément toujours concrétisées. Parmi les personnes que nous rencontrons, nous trouvons des diplômés en langues, en sciences humaines et sociales, en histoire de l'art, dans les arts visuels, en sciences politiques et relations internationales, en psychologie, en éducation physique... Autant de secteurs catégorisés de « peu-productifs » en Italie et qui, s'inscrivant dans une conjoncture bien plus large, n'offre que peu d'emplois¹⁴². Ce sont aussi, avec l'ingénierie, les domaines les plus représentés au sein de la masse de jeunes diplômés italiens s'expatriant pour donner de la valeur à leurs titres.

Entre 2010 et 2019, l'Italie pourrait avoir perdu près de 300.000 potentiels chercheurs partis à l'étranger. L'incapacité pour le pays de « garder » ces diplômés est à replacer dans la tendance globale de dévalorisation, de déstructuration et de sous-financement des universités en œuvre depuis le début des années 90. Cette problématique permet de faire référence à une actualité brûlante en Italie : après des décennies de blocage dans l'engagement de professeurs, tant pour le secondaire que pour le supérieur, plus de 22.000 enseignants vont partir à la pension à la rentrée 2019 et, outre le fait que le gouvernement n'ait pas l'intention d'engager massivement des jeunes diplômés, le pays fait face à une pénurie de candidats, notamment dans les matières scientifiques¹⁴³. Ceci nous permet d'aborder la question des conditions de travail en Italie connues par les personnes que nous avons rencontrées.

2. Ce n'est pas du travail, c'est de l'exploitation : analyse des témoignages du travail en Italie

Il y a des tas de métiers, il faut y aller ! Hôtels, cafés, restaurants, je traverse la rue et je vous en trouve : ils veulent seulement de gens qui sont prêts à travailler.

Emmanuel Macron face à un chômeur

La précarité du monde du travail en Italie est le résultat de politiques précises menées pour réduire les coûts du travail, dont les salaires. Il ne faut pas être un éminent sociologue pour comprendre que certains se déplacent pour trouver de meilleures conditions de travail et salariales. Dans ce chapitre nous allons voir, à petite échelle, les effets des réformes qui ont précarisé l'emploi en Italie en les liant aux expériences de travail vécues par nos interviewés. Nous venons d'aborder la question du travail dans le cadre du chapitre sur l'instruction en Italie, les étudiants travaillent pour étudier, ils étudient pour travailler. Dans quelle mesure le travail, effectué pendant les études, souvent précaire et mal payé - déjà en secondaire pour ceux qui ont effectué des stages obligatoires non rémunérés -, conditionne-t-il le rapport au travail des personnes ? Comment en arrive-t-on à trouver normal le fait d'être exploité ?

2.1. Le secteur de l'Horeca

Marta Fana utilise la métaphore selon laquelle les Italiens seraient les serveurs d'Europe. Avant de l'être en Europe, beaucoup d'entre eux l'étaient déjà en Italie. Ce qui est frappant lorsque l'on se penche sur les récits des personnes, c'est à quel point les différents emplois liés au secteur de la restauration sont considérés comme naturellement instables, ne pouvant offrir qu'un minimum de projection.

¹⁴² Noi restiamo (coll.), *op.cit.*, pp. 13-17.

¹⁴³ ZUNINO, Corrado, « Scuola, 35 mila in pensione e non saranno sostituiti. A settembre i supplenti saranno 170 mila », site du journal La Repubblica, 15 juillet 2019, <https://bit.ly/3cotfpQ> (page consultée le 1er novembre 2019).

[...] *restauration, barman, aide-cuistot, ça ne m'a pas permis de verser des contributions de manière stable. Certains jobs toujours avec des contrats vas vraiment réglos, des formules contractuelles arrangées. Travail au noir, évidemment, en Italie c'est la norme.*¹⁴⁴

[...] *je faisais le travail au noir le plus typique d'Italie, je livrais des pizzas pour 5 euros de l'heure.*¹⁴⁵

*J'ai commencé à 14 ans à travailler, alors que j'étudiais à l'école d'hôtellerie. Sur mes 14 années de travail, 4 ou 5 au maximum ont été déclarées. Un tiers pratiquement. Mis à part exceptions, ce n'étaient presque jamais des contrats à temps plein, c'étaient des temps-partiels ou des contrats à la journée, des titres-services sans fin, du travail au noir sans fin.*¹⁴⁶

Les exemples d'expériences très négatives dans des « petits boulots » se normalisant sont nombreux, comme celui de L., musicien, qui a travaillé de manière intensive pendant l'été dans des stations balnéaires de Pescara pour gagner sa vie¹⁴⁷. En parlant du travail saisonnier, un bourgmestre d'un village des côtes adriatiques s'est récemment plaint du fait qu'à cause du revenu d'intégration (le 'fameux' *reddito di cittadinanza*) introduit par le gouvernement Di Maio-Salvini, les gens du Sud ne veulent plus travailler car ils reçoivent 700€ par l'assistance sociale pour ne rien faire. Les salaires auxquels sont habitués les saisonniers sont souvent bien inférieurs à cette somme pour un horaire hebdomadaire de plus de soixante heures par semaine¹⁴⁸. Le journal *Fatto Quotidiano* a réalisé un reportage sur les modalités d'embauche et les conditions de travail dans ces zones touristiques¹⁴⁹. Tout y est illégal : pour les entrepreneurs interviewés, un travailleur devrait travailler 7 jours sur 7, 12 heures par jour. Même histoire en Vénétie, où les producteurs agricoles se plaignent du fait qu'il n'y ait pas de gens, même pas des immigrés, disponibles pour travailler pour 6 € de l'heure, 12 heures par jour, sous 40 degrés.

Lorsque l'on parle de travail et d'exploitation, on ne peut faire l'impasse sur le secteur agricole, a fortiori en Italie, pays dont la richesse repose en grande partie sur ses exportations de produits agroalimentaires. Le travail dans le domaine agricole est particulièrement difficile en Italie, comme le montre le dépeuplement des zones rurales italiennes, ou encore les conditions extrêmes dans lesquelles une main d'œuvre immigrée est exploitée dans toute la péninsule.

Le documentaire *The Harvest* de Andrea Paco Mariani raconte la vie d'une communauté Sikh résidant de manière permanente dans les marais pontins (en italien *Agro pontino*, à une soixantaine kilomètres au sud de Rome) et de la relation de ces personnes avec le marché du travail. Les membres de ces communautés sont employés comme journaliers agricoles dans la région. Les épisodes d'exploitation (*caporalato*, travail à la tâche, bas salaires, violences physique et verbale) sont souvent couplés à une consommation de substances dopantes pour résister aux rythmes imposés par la production. Les travailleurs agricoles étrangers ne sont pas les seuls à subir des conditions de travail terribles : durant les 6 dernières années, au moins 1.500 journaliers Italiens et immigrés sont morts¹⁵⁰.

¹⁴⁴ ZTA ZTA

¹⁴⁵ GVI CRI

¹⁴⁶ SME DNO

¹⁴⁷ LCA DSE

¹⁴⁸ ZICCHERO, Monica, « Il Veneto non trova stagionali. Gli agricoltori: marcisce tutto », site du journal *il Corriere del Veneto*, 25 juillet 2019, <https://bit.ly/3dubBnE> (page consultée le 1er novembre 2019).

¹⁴⁹ MILONE, Martina, « Stagionali in Riviera: a caccia di un impiego tra zero riposi, orari impossibili e soldi fuori busta. I nostri colloqui con la telecamera nascosta », site du journal *Il Fatto Quotidiano*, 25 juillet 2019, <https://bit.ly/3qFmfx5> (page consultée le 1er novembre 2019).

¹⁵⁰ MANGANO, Antonello, « La strage silenziosa dei campi, dove italiani e migranti muoiono insieme », site du journal *L'Espresso*, 15 juin 2018, 15 juin 2018, <https://bit.ly/3dtFIB0> (page consultée le 1er novembre 2019).

2.2. L'événementiel

Le secteur de l'événementiel est lui aussi caractérisé par une forte exploitation des travailleurs. Parmi ceux-ci, il est fréquent de trouver des personnes rêvant de gagner leur vie par le biais d'une activité liée à la culture.

Pendant quelques années j'ai fait V-J en soirée, c'est le gars qui fait des vidéo-projections liées à la musique. En réalité, le cachet était très aléatoire, il dépendait beaucoup de comment les soirées se déroulaient...¹⁵¹

L., musicien ayant cumulé les « petits boulots » liés au monde du spectacle (montage, lumières, manœuvre), souligne l'impossibilité pour lui d'atteindre une forme d'indépendance économique :

Toutes ces petites choses ne permettaient pas, même cumulées, de percevoir un revenu suffisant pour subvenir à mes besoins.¹⁵²

Les conditions de travail pénibles et dangereuses des *riggers*, ces travailleurs faisant des acrobaties pour monter les plateaux, ont été mises sur le devant de la scène en 2017 suite à la mort de deux travailleurs, Matteo Armelini, 31 ans et Francesco Pinna, 20 ans, travaillant pour 6,5 € brut de l'heure. L'hebdomadaire La presse avait alors enquêté sur les conditions de travail dans ce secteur présentant l'extrême précarisation des contrats comme une conséquence des conventions de sous-traitance¹⁵³. L'arbre donnant comme fruit l'accident au travail a des racines profondes : A. raconte avoir vu des gens sans contrat suspendus à 30 mètres de hauteur.

Une fois j'ai eu un problème lorsque je travaillais pour un tournoi international de tennis. La personne qui gérait la sous-traitance, et qui devait nous payer, s'est barrée avec la caisse. Un évènement international d'une telle ampleur et celui-là il se casse avec la caisse ! Nous on a porté plainte contre la Fédération italienne de tennis. Au final c'est la FIT qui a payé parce que c'était eux qui avaient délégué ce service à ce gars qui lui-même était prestataire parce que la société de sous-traitance était en fait une coopérative. La FIT a dit « mais comment on vous paie ?! », alors a porté plainte contre la FIT et après un an ils nous ont payé. Et ça m'est arrivé plus d'une fois, ce n'est pas une histoire isolée... Il y a aussi ces personnes qui se sont blessées sur le lieu de travail et qui n'ont pas été payées. Dans le milieu des concerts il se passe des choses hallucinantes. C'est dingue parce que ce sont des grands évènements où l'on s' imagine qu'il a des contrôles, un encadrement, des contrats dans les règles, et en fait, rien de tout cela. Tout est fait n'importe comment, à l'arme blanche.¹⁵⁴

En juillet 2019, il a été proposé à des jeunes de participer de manière bénévole à des concerts de l'artiste populaire Jovanotti: leur rôle était de rester 16 heures à côté des poubelles pour vérifier que le public fasse bien le tri sélectif. Bref, des éboueurs bénévoles pour un concert dont le ticket coûtait 60 €. Le bénévole au concert de Jovanotti devrait se considérer chanceux d'approfondir et d'élargir son réseau. Marta Fana montre que les secteurs fortement touchés par la pratique du bénévolat sont ceux de l'événementiel, mais aussi de l'industrie de la production culturelle dont les musées font partie¹⁵⁵. Le manque de perspectives dans ces secteurs professionnels en pousse plus d'un à se diriger vers des solutions de substitution. Ici le témoignage de S. :

Je travaillais dans le milieu de la restauration d'œuvres d'arts [...] j'avais un contrat satisfaisant, en règle [...] Il a été renouvelé deux fois, et puis, alors que le travail à effectuer était presque fini, ils n'ont pas renouvelé tous

¹⁵¹ DVD GCI

¹⁵² LCA DSE

¹⁵³ DI FAZIO, Maurizio, « Operaio costretto ad urinarsi addosso : azienda viene condannata a pagare risarcimento », site du journal L'Espresso, 24 septembre 2019, <https://bit.ly/3dtb6u0> (page consultée le 1er novembre 2019).

¹⁵⁴ ALO ZZA

¹⁵⁵ FANA, Marta, « Voglio il tuo sudore », site de la revue Jacobin Italia, 12 juillet 2019, <https://bit.ly/3AfhOO4> (page consultée le 1er novembre 2019).

les contrats, ils n'ont repris que ceux qui servaient pour terminer le boulot, du coup je n'ai plus travaillé pour eux. [...] Une année est passée, un an et demi de jobs alimentaires, comme serveuse, restaurants... Je ne travaillais que le weekend, je faisais 6 heures, c'était assez lourd parce que dans le milieu de la restauration c'est 'cours, dépêche-toi, fais-le plus possible et tais-toi'. C'était donc assez compliqué mais je gagnais relativement. Des contrats cependant il n'y en avait pas. Dans les restaurants, bars, etc, c'est compliqué d'avoir un contrat décent. [Elle reçoit par la suite une offre d'emploi dans son domaine au Nord de l'Italie] Ils m'ont dit tout de suite que le salaire n'était pas exceptionnel, mais connaissant le niveau d'art et les œuvres à restaurer, les palais surtout qui sont très très beaux, clairement j'ai dit oui à tout. C'était bon pour mon CV, ça m'aidait à mieux connaître mon travail, comment il fonctionnait, me faire une idée de combien de choses je devais encore apprendre ... J'ai donc dit oui sans réfléchir plus que ça. Les premiers mois ont été très difficiles parce que je gagnais 350 euros par mois en travaillant 8 heures par jour, 6 jours par semaine. Environ 50 heures hebdomadaires pour 350 euros par mois. Tout ceci sous la forme de stage. C'était un peu une plaisanterie, mais bon, ça m'a servi. [...] Jusqu'à ce que j'obtienne un contrat à durée déterminée, pour des tâches bien définies. Alors, on m'a fait un contrat sur lequel apparaissait les travaux de restauration de deux palais. Au total 700 euros en moyenne pour 45 heures/semaine.

156

2.3. Le secteur culturel

Après d'autres expériences du même type, S. met un terme à son travail sur des chantiers de restauration pour raisons médicales liées au travail. L'entreprise n'a pas voulu renouveler son contrat pour ne pas payer la maladie. Elle n'est pas la seule à avoir rencontré situations telles, comme le montre le site web d'agitation qui s'appelle *Mi riconosci? sono un professionista dei beni culturali* mis en place par un collectif de travailleurs de la culture demandant des conditions de travail plus justes, des investissements en qualité et en quantité. Le cas du site archéologique de Pompéi qui s'effondre sur lui-même témoigne de l'état d'abandon des biens culturels en Italie¹⁵⁷. Pendant le gouvernement Renzi, une assemblée syndicale mobilisée autour du non-paiement des heures supplémentaires avait imposé un retard de 3 heures pour l'ouverture du Colisée. Le gouvernement avait dès lors affirmé que les syndicalistes étaient contre l'Italie et qu'un arrêté aurait été approuvé pour insérer les services culturels comme essentiels pour limiter le droit de grève¹⁵⁸.

I., qui a travaillé à Catane pendant 10 ans dans un musée d'art contemporain en tant qu'animatrice pour les écoles, déclare que le 'seul' problème était qu'elle était payée de manière *bizarra* :

*J'étais payée à l'atelier, bien peu. La paie est liée au nombre d'enfants : si tu as un atelier avec 20 enfants, tu as plein d'argent, s'il n'y en a que 5, tu n'as presque rien. Le travail que tu effectues lui est le même parce que l'animation tu dois de toute façon la préparer [...]. Tout ça bien évidemment au noir.*¹⁵⁹

La description de C. du monde de l'édition des livres dévoile les conséquences des désinvestissements passifs connus par ce secteur :

Dans le monde des librairies de nos jours, je dirais que 90% des personnes y travaillent avec des contrats d'intérim ou à temps déterminé, c'est la norme. Si on prend par exemple une société comme la Feltrinelli, ce sont en général des CDD de trois mois. Pour éviter une accumulation de trop de mois consécutifs dans la même librairie, ils te renvoient à la maison quelques temps et puis ils te rappellent, ils font ça pour éviter de faire des contrats à durée indéterminée. Ça c'est la norme pour les grandes sociétés, pour les petites librairies, les librairies indépendantes, l'énorme majorité du travail est du travail au noir. [...] Sous le prétexte de la crise du secteur, du manque de profit pour les librairies indépendantes... ce sont les excuses qui sont utilisées habituellement pour ne faire des contrats à personne. [...] Le plus que j'ai réussi à gagner c'était 600 euros par mois, en travaillant à temps plein, bien évidemment au noir.

¹⁵⁶ SBA AJA

¹⁵⁷ FERRARA, Antonio, « Pompei, nuovo crollo », site du journal La Repubblica, 19 décembre 2017, <https://bit.ly/2ToQSKW> (page consultée le 1er novembre 2019).

¹⁵⁸ PAUDICE, Claudio, « Colosseo chiuso per assemblea sindacale, polemica sindacati-Governo. Renzi: ora basta, cultura non può essere ostaggio », 18 septembre 2015, site du journal L'Huffingtonpost, <https://bit.ly/3dtFRiq> (page consultée le 1er novembre 2019).

¹⁵⁹ IRA PRA

[CHN RNI met en évidence de quelle manière ces mesures créent des conflits entre travailleurs.] *L'expérience chez Mondadori a duré quelques mois. J'y suis arrivé en ayant une certaine formation et donc, paradoxalement j'étais bien plus compétent. Même si je n'aime pas utiliser ce terme parce que je n'ai pas l'esprit de compétitivité dans le monde du travail. J'étais cependant plus compétent pour faire ce travail que les personnes qui travaillaient avant moi dans la boîte. Si je me suis toujours relativement bien entendu avec mes collègues, c'était évident qu'ils avaient peur de moi, parce que Mondadori était en plein plan de restructuration à ce moment-là : le groupe avait décidé de supprimer tous les CDI et donc de faire passer tous les vieux employés de contrats indéterminés à des contrats à durée déterminée [...] et il y avait une nouvelle génération de personnes comme moi, beaucoup plus jeunes, qui auraient accepté des moins bonnes conditions de travail pour travailler, et du coup, eux, dans ce climat, ils le vivaient comme une menace, parce qu'ils sentaient que d'un jour à l'autre un d'entre eux aurait été viré.*¹⁶⁰

C. qui a travaillé pendant ses études à Palerme pour 100 euros par mois, 12 heures par jour, 6 jours par semaine :

*Mes patrons étaient des relieurs et ils m'ont enseigné à relier des livres, ils me disaient que c'était un peu comme apprendre le métier de relieur... comme tout le monde le sait, relieur est un profil très recherché !*¹⁶¹

Ces récits offrent une description assez cohérente et fidèle de la stratégie agressive contre le monde de la culture et de son travail. Sous Berlusconi, le ministre de l'économie Tremonti, avait prononcé des paroles sur un air de plaisanterie amère qu'il aurait fallu prendre plus au sérieux car aujourd'hui nous mesurons leurs impacts dans les politiques publiques : « *di cultura non si vive, vado alla buvette a farmi un panino alla cultura, e comincio dalla Divina Commedia.* » (on ne vit pas de la culture, je vais à la buvette me faire un sandwich à la culture et je commence par la Divine Comédie)¹⁶².

2.4. Le secteur associatif

En décembre 2014, l'opinion publique mondiale « découvrait » que la mafia était arrivée aussi à Rome. Pour ne rien laisser de côté, les référents, des anciens terroristes d'extrême-droite, mais également différents politiciens de toutes les couleurs politiques recouvrant des rôles institutionnels, avaient été frappés par l'enquête. Les affaires du groupe criminel allaient de la gestion des ordures à la maintenance des espaces verts, en passant par l'assistance aux réfugiés, autant de secteurs bénéficiant d'importants fonds publics.

La presse avait alors résumé l'affaire de manière synthétique : « [...] des salaires mensuels, des achats de maisons ou des embauches de parents et d'amis [...], le tout en échange de faveurs dans l'attribution d'appels d'offre et de travaux de tout genre. »¹⁶³ Ce système opaque en Italie est devenu la norme dans la gestion de plusieurs services, comme nous le montre l'expérience de D. qui a travaillé dans une coopérative sociale de Rome investie auprès des populations Roms. Il nous raconte que c'était un beau projet, mais...

Ce travail subissait toutes les conséquences liées à l'externalisation des services publics en Italie. Des coopératives qui ne paient pas parce que la Commune ne paie pas. Toutes des situations peu intéressantes si tu veux évoluer professionnellement et stabiliser des revenus, choses qui devraient en théorie se passer si tu bosses. C'était pas terrible : sous payé, en retard, avec le risque que la Commune ne paie pas la coopérative, et que celle-ci ne paie pas le travailleur... Une de mes collègues est encore là-bas et ça fait des mois qu'elle n'est pas payée. L'externalisation des services publics mène à des situations monstrueuses. Si tu regardes toutes les coopératives

¹⁶⁰ CHN RNI

¹⁶¹ CTA LRO

¹⁶² LA REPUBBLICA, « Il Consiglio dei ministri dà ok unanime e già pensa a chiedere la fiducia », site du journal La Repubblica, 14 octobre 2010, <https://bit.ly/3hATq0X> (page consultée le 1er novembre 2019).

¹⁶³ VINCENZI, Maria Elena, VITALE, Giovanna, « Mafia capitale: 44 nuovi arresti, anche nel centrodestra e centrosinistra. Pd sott'accusa, 'ma Marino baluardo di legalità' », site du journal La Repubblica, 4 juin 2015, <https://bit.ly/3dttsLp> (page consultée le 1er novembre 2019).

qui bossent pour la Commune de Rome, pour la scolarisation, les migrants, les centres fermés. Toutes ces coopératives vivent grâce à des appels à projets, il suffit que l'appel à projet de la Commune ne corresponde plus et les coopératives se retrouvent avec des dettes impressionnantes. Si tu vas voir sur internet les conflits entre les travailleurs, les coopératives et la Commune de Rome, tu trouves de la lecture à coup sûr !¹⁶⁴

P. a travaillé au noir à Turin dans le secteur de la migration, plus particulièrement de l'enseignement des langues à des enfants¹⁶⁵. Nous avons déjà abordé la situation problématique de l'enseignement en Italie, ici des structures sont amenées à proposer aux familles les services de professeurs 'privés' si elles veulent que leurs enfants réussissent.

De 14h30 à 19h00 je donnais des cours privés à des enfants. C'était presque un temps plein. Que du travail non déclaré, évidemment.¹⁶⁶

Nous avons rencontré aussi des personnes qui ont travaillé dans le monde de l'animation et de l'instruction sportive. D'une part, nous trouvons des animateurs improvisés sous rémunérés¹⁶⁷, de l'autre des professionnels, comme V. qui a travaillé en Italie en tant qu'instructeur de sport pendant dix ans :

Si tu veux travailler tu dois travailler le plus d'heures possible, pour une rétribution misérable, sans pouvoir demander aucune sorte de contrat, sans pouvoir mettre de côté aucune contribution pour ta pension. La paie ne correspondait pas au travail que tu faisais... bref, du travail au noir ! Un jour tu travailles et tu es payé, un jour tu ne travailles pas parce que tu as un imprévu, et tu n'es pas payé. Tu te fais mal, tu te sens mal, tu n'as aucune protection sociale. Je me souviens qu'un jour je suis allé travailler avec 39 de fièvre. On ne pouvait pas me remplacer, j'ai donc dû aller bosser avec la fièvre. J'ai travaillé comme ça pendant 9 ans dans le monde de la natation. Entretemps j'étudiais et j'allais passer des concours. Quand il y avait un appel qui sortait genre « un concours pour la police est sorti », hop, tous allaient se présenter. Dans la structure où je travaillais on était tous dans la même situation.¹⁶⁸

Aucune profession ne semble à l'abri de ces dynamiques, a fortiori dans le Sud de l'Italie, comme nous le montre ce témoignage de S. qui, après avoir travaillé en tant qu'éducatrice dans une structure psychiatrique à Turin a tenté de rentrer en Sicile, d'où elle est originaire :

À Turin j'avais un CDI, ce n'était pas le boulot de mes rêves mais bon, c'était un bon travail. Et pourtant, j'ai décidé de rentrer en Sicile pour essayer de retourner dans ma terre, chez moi. Ça s'est passé très mal. Les conditions de travail y sont terribles, il n'y a aucun respect des droits. Je ne veux pas en parler des heures, c'était tragique. J'ai alors fait n'importe quel boulot. J'étais payée très mal, très très mal. J'ai aussi travaillé en tant que psychologue dans une maison de repos, mais j'étais payée moins que lorsque, plus tard, je l'étais en travaillant dans un resto à Bruxelles.¹⁶⁹

Son récit nous montre qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé d'une part et, d'autre part, que la mentalité selon laquelle il faut continuer à se former à tout prix, en faisant en plus du bénévolat, est désormais devenue la norme :

J'ai fait des formations dans différents domaines, avec Libera (association de lutte contre la mafia), puis comme psychologue, formation pédagogique à l'université... Différentes formations dont je ne me rappelle même plus. J'avais aussi commencé à faire du volontariat en prison (psychologie criminelle), pour arriver à travailler en prison la route est très longue. J'ai fait pas mal de bénévolat dans des centres de santé mentale, parce qu'avoir des patients était presque impossible vu les coûts des consultations... et aussi parce qu'il n'y avait pas là-bas la mentalité d'aller chez la psychologue, je n'aurais donc pas eu de patients de toutes façons. Pour continuer à avoir

¹⁶⁴ DGO VLI

¹⁶⁵ PLA BNO

¹⁶⁶ MRA MRI

¹⁶⁷ DVD GCI

¹⁶⁸ VNO RCA

¹⁶⁹ STA DVO

*des expériences, j'ai dû continuer à faire du bénévolat dans des centres de santé mentale, sans être payée.*¹⁷⁰

2.5. Le domaine académique

Nous l'avons abordé, l'université représente un univers où différents marchés de l'emploi cohabitent parallèlement. Dans le cas de personnes ayant tenté de rentrer dans le monde de la recherche en Italie, les économies sur les salaires et les cotisations sont loin d'être des exceptions.

*Un contrat de démarrage à la recherche, c'est un contrat qui débute avant la vraie bourse de recherche. C'est une manière pour les universités plus jeunes comme celle de Pollenzo pour ne pas payer trop de charges fixes pour engager des gens. C'est un contrat exonéré fiscalement et du coup, très peu de contributions étaient versées pour moi.*¹⁷¹

*J'ai travaillé pour l'Université comme assistante pour des étudiants étrangers et assistante de latin (...) ils m'ont fait un contrat à l'amiable, c'était un peu comme de l'argent de poche au final, ce n'était pas taxé et je n'ai versé aucune contribution.*¹⁷²

Dans ce cadre-ci, nous n'avons pas été amenés à aborder la situation des doctorants en Italie. Signalons simplement le fait que les « boursiers » n'y cotisent pas et gagnent moins de mille euros par mois, alors que dans les pays du Nord de l'Europe, en Belgique notamment, les doctorants cotisent pour la sécurité sociale et ont un salaire deux fois plus élevé.

Jusqu'ici, nous avons survolé les conditions salariales et de travail exposées par les personnes que nous avons rencontrées et qui ont vécu des expériences en Italie dans la restauration, le travail saisonnier, l'industrie culturelle et dans le secteur de l'éducation et de la recherche.

2.6. La distribution

Dans la distribution, nous constatons, sans surprises, que la situation n'est pas plus réjouissante. Les expériences recueillies auprès de nouveaux immigrants italiens permettent de mettre en évidence différentes situations, de la petite boutique à l'italienne, partie majoritaire du tissu commercial italien (*Small is beautiful*, disait-on pour donner une image positive du nanisme productif italien) aux grosses entreprises multinationales comme Décathlon.

*Je gagnais 70 euros par semaine et je travaillais 10 heures par jour : 1 euro de l'heure. Je travaillais l'été et pendant l'hiver j'aidais ma tante qui avait un petit commerce, une mercerie, j'étais là tous les après-midis.*¹⁷³

J'ai travaillé principalement chez Décathlon, en tout un an et demi. Le seul contrat que j'ai jamais eu a été chez Décathlon [...], tous les autres ont tous été sans encadrement, toujours au noir. Chez Décathlon j'ai eu un temps partiel de 24h/semaine avec toutes les contributions versées et je prenais un salaire de 800 euros. J'avais jamais vu ça. Ils ont cette politique du travailleur en mission, ils font des team building, des fêtes, des sorties sportives, etc. Tout ça c'est pour pacifier la situation. C'est des trucs « cool » entre guillemets. Le seul problème c'est qu'ils ne t'engagent pas ! Ils te font plein de contrats à temps déterminé, genre 3 mois, 3 mois, 3 mois, mais comme au troisième contrat de 3 mois ils seraient sensés t'engager, ils te laissent un mois à la maison et puis ils te réengagent pour de nouveaux 3 mois. Ils ont très peu de travailleurs fixes. Moi je travaillais dans le plus grand Décathlon d'Italie, on avait 500 employés parmi lesquels 150 cadres, dirigeants et chefs de service et quelques-uns qui ont été engagés il y a 10 ans, et 350 travailleurs tournants. À la période de Noël ils augmentent la charge de travail, mais toujours avec des contrats de prestation. Maintenant ils privilégient des CDD à temps partiel. Ils préfèrent avoir plus de personnes qui travaillent moins d'heures et leur permettent d'avoir des exonérations fiscales. Après

¹⁷⁰ STA DVO

¹⁷¹ DVD GCI

¹⁷² CTA LRO

¹⁷³ CTA LRO

*un an ils m'ont dit que le magasin connaissait des difficultés, ce qui était une connerie, et ils m'ont foutu à la porte.*¹⁷⁴

2.7. Les contrats atypiques

Même en étant encadré d'un point de vue contractuel, le travailleur ne perd pas le statut de précarité dans lequel tout le monde est plongé : les responsables à la gestion humaine ont les instruments pour mettre les personnes à la porte lorsque l'entreprise n'a plus besoin de leurs services. Comprendre le marché de l'emploi en Italie implique de porter l'attention aux différents types des contrats en circulation. Les contrats ayant le moins de tutelle en Italie sont sans doute les conventions de stage et les faux indépendants, jobs étudiants mis à part. Les stages véhiculent un imaginaire mythique : après des stages, le jeune sera plus formé pour affronter le marché de l'emploi. Malheureusement, il n'y a souvent aucun projet de formation derrière. Il s'agit juste d'un mécanisme permettant de moins rémunérer le travail effectué.

*À Milan j'ai démarré ma longue carrière de stages gratuits ou payés 200/300 euros par mois. J'ai fait quatre ou cinq stages non rémunérés. À 26/27 ans l'aide de ma famille je n'aurais pas pu subvenir à mes besoins. Des stages qui duraient trois mois, une période non suffisante pour vraiment se former. C'était dans le milieu du marketing et de la communication. Très souvent j'ai pensé que ces stages existaient juste pour offrir de la main d'œuvre gratuite. Après deux ans et demi à Rome, je suis arrivée à Bologne, j'ai cherché désespérément un boulot. La situation y était encore plus tragique, j'ai fait un autre stage, des contrats plus que déterminé, un mois.*¹⁷⁵

*Je faisais un boulot administratif pour cette entreprise où, étant donné qu'elle était très grande, c'est une multinationale du secteur financier, et les chefs très satisfaits de mon travail, j'espérais qu'il y aurait eu une possibilité d'engagement pour moi. Je travaillais de 8h du matin à 20h ! Je faisais beaucoup d'heures supplémentaires parce qu'on disait que c'était un moyen d'avoir la possibilité d'être engagé. Après quatre mois à 12h/jour pour un salaire de 600 euros par mois, elle a décidé de faire des recherches sur cette société : [...] j'ai retrouvé une camarade de l'université qui avait trouvé un stage dans la même entreprise mais elle dans le secrétariat. Un jour elle m'a montré la pile de demandes de stages que l'entreprise recevait. Nous avons découvert que sur les 2000 travailleurs, 900 étaient des stagiaires [...]. À l'époque je me croyais très chanceuse par rapport à mes collègues car je gagnais plus qu'elles. Quand tu ne connais pas d'autres conditions de travail, celle que tu vis te semble toujours la meilleure et comme je gagnais 600 euros par mois... À cette époque c'était une nécessité d'avoir un travail pour pouvoir subvenir à mes besoins et du coup ça me semblait très bien.*¹⁷⁶

L'autre type de dispositif qui peut être utilisé par le patronat pour voir réduire ses coûts, c'est d'embaucher un travailleur 'indépendant'.

*J'ai abandonné mes rêves de gloire et j'ai commencé à faire la secrétaire dans une salle de sport, je n'avais pas de contrat régulier, j'étais payée comme une associée : je n'avais pas de salaire mais une participation aux frais. J'étais simplement remboursée pour mes dépenses. J'étais exclue de tous les droits du travail, de la santé, de la sécurité sociale en général. Ce boulot a duré un peu plus de deux ans, deux ans et demi, trois, jusqu'en 2014. Aucune contribution versée. J'ai commencé à verser des impôts au fisc à 35 ans/ Là j'ai 12 euros de cotisation payé. Je ne faisais pas que du secrétariat, je m'occupais aussi de la communication, de la promotion publicitaire etc. Je mettais à profit mes compétences, en tant qu'experte en communication, sans recevoir une paie conséquente.*¹⁷⁷

*Après quoi j'ai dû commencer à avoir un numéro de TVA pour une série de boulots que je faisais. Je me suis alors rendu compte que le fait que j'étais indépendant faisait que c'était plus facile pour que je sois contacté par différentes entreprises : elles ne devaient pas m'engager, mais elles pouvaient me faire un contrat sur base de ce numéro de TVA. J'ai fait 3 ou 4 projets complètement différents, jusqu'à ce que je trouve une société de communication qui ne m'a même pas fait de contrat mais une sorte d'accord informel par lequel ils m'ont assuré qu'ils m'auraient donné du travail pendant un an, en me sollicitant en tant qu'indépendant. Ils ne m'ont jamais fait de contrat cependant, même si dans les faits j'ai travaillé pour eux pendant un an.*¹⁷⁸

¹⁷⁴ ALO ZZA

¹⁷⁵ AMA CLU

¹⁷⁶ MRA MRI

¹⁷⁷ AMA CLU

¹⁷⁸ DVD GCI

Le déclin industriel que nous avons évoqué a eu et continue d'avoir des conséquences sur les travailleurs, comme pour P. qui travaillait pour une multinationale américaine liée au secteur de la chimie :

[...]la société pour laquelle je travaillais a fermé son établissement balnéaire de Pescara et je suis alors parti pour la Belgique. Les conditions de travail étaient satisfaisantes, je travaillais dans le secteur du développement et de la recherche, ce qui apporte un plus tant les conditions de travail et le salaire. Suite à une restructuration de la société j'avais comme possibilités soit d'être transféré à l'étranger, de demander des aides sociales, ou de bouger dans le pays. Très peu de postes ont été ouverts en Italie par rapport au nombre de travailleurs à la recherche d'emploi. Moi vu que j'étais jeune, avec des enfants en bas âge, je suis passé après les personnes plus âgées pour qui les transferts étaient plus compliqués. Les alternatives au départ étaient l'aide sociale ou trouver un autre boulot. Je suis donc parti.¹⁷⁹

3. Le départ

J'ai essayé de concilier toutes ces choses de manière efficace pour pouvoir m'en sortir et pour avoir la garantie d'une certaine indépendance de manière générale mais également une indépendance par rapport au travail. Je ne voulais pas être attaché au rythme de travail pour gagner de l'argent que je ne voulais pas gagner à ce moment-là. J'avais davantage besoin de temps que d'argent. C'est une vision des choses qui, même si de manière plus restreinte, oriente mes décisions aujourd'hui.¹⁸⁰

Malheureusement ce récit témoigne d'un cas très rare dans le monde du travail en Italie où le besoin d'argent est bien souvent prioritaire sur toutes les autres dimensions de la vie comme la revendication et la jouissance des droits primordiaux, y compris ceux liés au travail, le développement de passions et de relations. Ces dimensions ne sont que trop peu cultivées : ce qui compte, c'est de gagner un minimum d'argent ou une vague promesse d'autonomie. Cela passe par la mise à disposition totale des corps et des esprits, par leur exploitation par le marché et le capital. Ce mécanisme peut s'interrompre et l'une des manières d'agir est de partir, de 'tenter sa chance' ailleurs.

L'analyse des parcours individuels permet d'observer l'importance de l'action des migrants, elle-même guidée, voire encadrée, par différents facteurs (histoire, relations internationales, contexte socioéconomique) influençant fortement les parcours de vie des personnes migrantes et la construction de leur identité sociale¹⁸¹. La théorie des *push et pull factors* nous permet de systématiser ces facteurs de manière simple et claire. Par *push factors*, il faut entendre les conditions poussant l'individu à vouloir émigrer, elles sont donc liées à sa vie dans son pays d'origine : le manque de travail, une situation de misère ou de sous-développement, de la discrimination, etc. De l'autre côté, les *pull factors* sont les éléments attirant les personnes à immigrer dans tel ou tel pays : la demande de main d'œuvre, une situation de bien-être et développement, la liberté religieuse, etc. Il faut noter qu'à chaque *push factor* dans le pays d'origine correspond un *pull factor* dans le pays d'arrivée. Selon la théorie des *push and pulls factors*, il faut donc faire une analyse des actions accomplies par les migrants : elles sont les conséquences de décisions prises en considérant les *push and pulls factors*.

Les multiples facteurs menant les individus à migrer d'un pays à l'autre ne peuvent être analysés qu'au moyen de cette théorie, au risque de réduire le phénomène migratoire à une application mécanique de la théorie de l'offre et de la demande. En revanche, si elle est mobilisée parallèlement à une analyse historique, à l'étude des contextes socioéconomiques des différents pays, et appliquée avec un esprit critique, la *push and pull factors theory* est un bon outil pour évaluer les dynamiques dans lesquelles se meuvent les

¹⁷⁹ PTO LNO

¹⁸⁰ LCA DSE

¹⁸¹ CUMOLI, Flavia, *Un tetto a chi lavora*, Milano, Guerini e Ass., 2012, p. 25.

migrants. Nous en avons déjà dit assez sur les conditions « favorables » à ce que l'individu, les individus, soient marginalisés en Italie. Dans les chapitres précédents, les récits que nous avons rassemblés sur l'éducation et le travail en Italie permettent d'ajouter des pièces à la mosaïque. Les éléments attirant ces personnes vers la Belgique, les *pull factors*, seront repris dans la deuxième partie de l'enquête dans laquelle les interviewés racontent leur parcours et le choix de la Belgique. Nous pouvons anticiper, sans surprises, que les facteurs qui ont attirés ces migrants sont l'espoir de conditions de travail et de vie plus dignes et justes. Si d'autres facteurs peuvent pousser les personnes à décider de partir de leur pays, comme des liens familiaux et affectifs, le travail est le déterminant commun dans la plupart des trajectoires que nous avons rencontrées. Le contexte que nous avons décrit dans la première partie du texte est lourd au point qu'il est souvent repris dans les témoignages des interviewés : les processus de démantèlement de secteurs stratégiques publics, dont l'université, la précarisation de l'emploi sont quelques-uns des *push factors* qui ont marqué cette migration ; les *pulls factors*, les facteurs qui tirent ces personnes ailleurs (dans ce cas, vers la Belgique), peuvent être des proches, une éducation moins chère, mais surtout, un marché de l'emploi un peu plus stable pour les travailleurs.

3.1. Les études comme vecteur de migration

Nous l'avons vu, l'université italienne souffre. Il arrive que des personnes viennent en Belgique pour terminer leurs études, avec une perspective de travail future. F. après un Erasmus en Belgique, est revenue pour terminer ses études et, après, travailler :

[En Italie] la situation commençait à devenir vraiment difficile, j'enchaînais les petits boulots mais je ne trouvais rien de stable. Ici, en revanche, je voyais la possibilité de travailler et d'étudier en même temps. J'ai donc bougé tant pour travailler que pour étudier.¹⁸²

G.I. et G.C. ont un parcours similaire : ils ont fréquenté la même université en Italie (Bologne), ils ont réalisé un Erasmus en Belgique et puis ils ont décidé de s'inscrire à l'Université de Louvain-la-Neuve : tous deux insistent sur le fait que le minerval pour s'inscrire y était sensiblement moins cher qu'à Bologne¹⁸³. M. a étudié à Sienne, mais n'était pas enthousiaste à l'idée de terminer ses études en Relations internationales à Forlì :

J'ai étudié les Relations internationales et les Sciences politiques. Après avoir terminé mes études, lorsque je me suis demandé ce à quoi aurait pu me mener ce bachelier en Italie, la réponse a été très clairement 'bien peu'. (...) À Bruxelles le marché du travail pour les diplômés en Sciences politiques existe, ce n'est pas un idéal imaginaire comme dans d'autres endroits.¹⁸⁴

Pour lui, le fait de faire une expérience à l'étranger et les coûts contenus de l'université en Belgique ont joué un rôle important. De même pour L. qui s'est retrouvé face à la dure réalité que pour s'inscrire à un master en Économie dans une université publique italienne il aurait dû déboursier 4000 euros¹⁸⁵. C., est originaire du sud des Pouilles elle a étudié à Trente, elle a également étudié et effectué un stage à Liège, mais pour elle ce n'est que quand elle a terminé ses études en Italie qu'elle a commencé ce qu'elle appelle une *odissea* :

J'ai cherché du travail pendant presque un an. Ça a été assez stressant et lourd. Je me rendais compte que cette recherche frustrante aurait pu durer bien longtemps. À Rome j'ai commencé à envoyer des CV dans mon secteur,

¹⁸² FDA PNI

¹⁸³ GLO ICE, GCO CRI

¹⁸⁴ MTA PLO

¹⁸⁵ LCA MNI

*sans aucune réponse. Puis à un moment j'ai dit 'basta' et je me suis mise à chercher partout, serveuse, vendeuse dans des magasins vestimentaires, n'importe quoi.*¹⁸⁶

Après de longues recherches infructueuses en Italie, elle a trouvé un poste dans l'association auprès de laquelle elle avait fait son stage en Belgique. Inutile de dire qu'elle a accepté.

3.2. Stage à l'étranger

L'Erasmus n'est pas le seul programme de mobilité au sein de l'UE : il y en a aussi pour les travailleurs. S. est venue pour un stage rémunéré auprès de la Région des Abruzzes. Pendant cette période, elle a connu son copain ce qui a déterminé son séjour de longue durée en Belgique¹⁸⁷. P. aussi est arrivée par le biais d'un stage financé par une fondation bancaire turinoise qu'elle a accompli à Bruxelles pour une organisation spécialisée en Droits de l'Homme. Ses relations sociales, dont celle avec le compagnon connu à Bruxelles, ont eu un poids important dans son choix de rester.¹⁸⁸ G. a quant à elle participé au concours lancé par le Ministère des affaires étrangères italien pour effectuer une période de 12 mois dans une structure s'adressant aux immigrés italiens à Bruxelles. Elle a choisi comme destination Bruxelles pour des raisons d'ordre professionnelle, mais aussi parce que son compagnon vivait déjà en Belgique : c'était l'occasion pour joindre l'utile à l'agréable¹⁸⁹. A.T. et A.Z. ont tous deux participé à un programme de mobilité de leur région, *Torno subito*, "Je reviens tout de suite", offrant aux stagiaires la possibilité d'effectuer un stage rémunéré ou de suivre une formation aux frais de la région Latium à l'étranger. La deuxième partie de ce programme se déroule en Italie¹⁹⁰. Ils sont tous deux encore à Bruxelles aujourd'hui... A.T. a suivi une formation en projets européens :

*Le choix de Bruxelles a été déterminé par le fait que je voulais dès le début me former en projets européens. La gestion des fonds communautaires particulièrement. Bruxelles est le centre décisionnel d'où tout démarre, j'ai donc choisi d'y venir avec 'Torno subito' même si je ne connaissais pas la ville. [...] J'ai un parcours de militantisme tant dans des associations, des centres sociaux, des collectifs de ma région, des groupes de volontaires. Trouver de l'argent pour des projets est toujours compliqué et se fait toujours dans l'urgence, j'avais donc l'exigence de me former pour trouver des fonds pour développer les initiatives que je voulais mettre en place là-bas. Me former en Projets européens me semblait une bonne manière de me donner des outils pour après les utiliser dans mon territoire et développer des choses là-bas.*¹⁹¹

3.3. Entre parents, amours et travail

Dans l'imaginaire collectif, qui est riche de clichés et d'inexactitudes, la mobilité intra-européenne ne serait pas comparable à l'émigration de nos prédécesseurs : nous, les fils de cette Europe sans frontières, nous n'aurions pas besoin de mobiliser les chaînes migratoires comme le fût dans le passé (quand le cousin émigré faisait en sorte d'amener tout le monde de son petit village d'Italie à un autre petit village de Belgique proche d'une usine ou d'une mine). Aujourd'hui les réseaux sociaux devraient être suffisants... Nous avons constaté que, au contraire, de nombreuses personnes immigrées ont fait le choix de la Belgique elles y avaient déjà des contacts sur place. Le capital social est alors en quelque sorte mobilisé comme ressource lorsque la situation du marché de l'emploi en Italie a été considérée comme désespérée. S., après avoir constaté qu'en Sicile, en tant que psychologue elle était destinée au bénévolat, a décidé de faire sa première expérience à l'étranger :

¹⁸⁶ CHA FLI

¹⁸⁷ SNA GRI

¹⁸⁸ PLA BNO

¹⁸⁹ GLA BNO

¹⁹⁰ ANA TVA, ALO ZZA

¹⁹¹ ANA TVA

Je voulais faire une expérience à l'étranger comme jeune fille au pair. J'ai cherché et puis trouvé une famille à Bruxelles. En Belgique j'ai des membres de ma famille dans le Hainaut, du côté de Charleroi et La Louvière. À Bruxelles j'avais des amis qui avaient émigré avant moi, ça a facilité mon choix.¹⁹²

G. voulait aussi faire une expérience à l'étranger après ses études, il a choisi Bruxelles notamment parce qu'il y avait des oncles :

[...] parce que mes oncles habitaient à Bruxelles, parce que j'y avais un réseau qui aurait pu me maintenir lors de mon arrivée. Et puis je suis venu avec ma copine avec qui on voulait vivre une expérience à l'étranger et du coup les contacts qu'on y avait nous garantissaient un démarrage sans trop de problèmes économiques. La présence de mes oncles a été fondamentale dans le choix de la destination où faire cette expérience. En plus, Bruxelles représentait alors une ville où il y avait plus de possibilités de trouver un travail, un stage.¹⁹³

À 22 ans, G a décidé de prendre la voie de la migration et de partir rejoindre son frère à Bruxelles pour y travailler dans le secteur de la restauration. Si son frère avait habité à Londres, il serait parti vers l'Angleterre sans aucun doute nous dit-il¹⁹⁴. Pour L., Bruxelles s'est imposée comme une destination naturelle car sa copine y travaillait déjà. Il a dû alors changer son style de vie en renversant l'échelle de ses priorités : « *Je suis arrivé en Belgique car je voulais trouver un emploi. C'était ma priorité. Tout ce qui serait venu se greffer sur le côté aurait été un hobby ...* »¹⁹⁵. I. est également venue rejoindre son partenaire qui travaillait déjà à Bruxelles. Elle n'avait aucune envie de quitter la Sicile, même si les faibles rémunérations qu'elle y gagnait péniblement ne lui permettaient aucune autonomie financière :

J'aurais certainement cherché à me stabiliser, j'aurais cherché à Catane c'est sûr, j'aurais travaillé en tant qu'indépendante, j'aurais été guide touristique, j'aurais trouvé une manière ou l'autre pour rester ancrée à Catane. Désormais, nous évaluons la situation au jour le jour. J'espère la plus rapidement possible retourner en Sicile. Mais en même temps à deux les perspectives peuvent toujours changer.¹⁹⁶

L'amour se mêle souvent à la migration. C. est venu rejoindre sa compagne et en a profité pour quitter Londres où il travaillait dans des conditions extrêmes dans la restauration.¹⁹⁷ Pour V., les conditions de travail n'étaient plus tolérables en Italie, et il a quitté la Sicile pour rejoindre sa copine qui habitait depuis deux ans en Belgique, pas loin de Bruxelles, avec ses parents. C'est toute une histoire :

Ma compagne est partie avant moi. Enfin, ce sont ses parents qui sont partis en premiers parce qu'ils avaient tous les deux perdu leur travail en Sicile. Ils avaient déjà vécu en Belgique auparavant, ils s'y étaient même mariés. Dans les années 80 ils sont redescendus en Sicile parce qu'il y avait le secteur de la construction qui connaissait un boom économique. Ce fut la meilleure période pour l'Italie, quand il y avait du travail. Si tu avais de la chance l'entreprise te payait même bien. C'était ça le boom économique. Et puis mes beaux-parents ont perdu leur travail et ils sont revenus en Belgique il y a trois ans. Ils ont tout de suite trouvé du travail dans leur secteur et après un an et demi ma copine a décidé de monter [en Belgique] elle aussi.¹⁹⁸

En Sicile, la compagne de V. travaillait au noir. Après avoir perdu ce travail, elle a rejoint ses parents. Après un an et demi de relation à distance, V. a décidé de la rejoindre elle et sa famille.

Je suis parti de la Sicile parce c'était de plus en plus difficile d'y travailler. Réussir à jouir de ses propres droits aujourd'hui devrait être quelque chose de facile, mais en Sicile, dans le monde du travail, rien ne vient reconnu. Si tu veux travailler tu dois travailler le plus d'heures possibles pour une rétribution de misère sans pouvoir

¹⁹² STA DVO

¹⁹³ GCO SPU

¹⁹⁴ GVI CRI

¹⁹⁵ LCA DSM

¹⁹⁶ IRA PRA

¹⁹⁷ CHN RNI

¹⁹⁸ VNO RCA

demander aucun droit, sans mettre de côté aucune contribution pour ta pension. Moi j'ai travaillé en Sicile, et pourtant c'est comme si je n'avais jamais rien fait du point de vue des contributions. J'ai décidé de quitter la Sicile pour ça. J'ai tenté d'imaginer mon futur dans 20/30 ans et en Sicile je n'ai rien vu. J'ai décidé de venir en Belgique parce ici un futur est possible. Là-bas, quand tu vis dans un village de 4000 habitants, que tu te rends compte que les magasins commencent tous à fermer, que tous partent, tu essayes de partir dans une ville plus grande mais bien vite tu te rends compte que les choses ne s'y passent pas mieux. Tu penses alors 'mais dans vingt ans comment ça sera ici ?'. Tu peux pas penser à ces villages et te dire qu'il va y avoir un développement économique. Il n'y a aucune structure capable de faire repartir l'économie, à part la fonction publique et les pensions, il n'y a rien, si ce n'est un peu de travail au noir.¹⁹⁹

D. a aussi suivi sa famille pour chercher un emploi en Belgique. Sa compagne, formée en Droits de l'Homme, avait trouvé un stage à Bruxelles et y était partie avec leur fille. D. venait de mettre fin à son contrat avec une association pour laquelle il travaillait à Rome. Les perspectives y étaient peu réjouissantes.

Nous avons trouvé une maison très en périphérie, disons comme ça, et du coup la logistique rendait la qualité de la vie très basse. Ces périphéries romaines complètement oubliées, Settecamini sur la Tiburtina. Qualité de la vie très basse et vie sociale autour de chez nous peu intéressante. L'idée que la petite grandisse dans cet endroit n'était pas enthousiasmante. J'ai dit à ma compagne 'allons-y, on se débrouillera, essayons de partir'.²⁰⁰

M. et S., ont décidé de partir en couple pour Bruxelles, où le frère de S. travaillait. Aucune d'elles n'avait un emploi stable en Italie :

Pendant des mois je n'ai rien fait d'autre que chercher désespérément quelque chose, même un petit boulot. C'est une période dont j'ai des souvenirs très négatifs. J'ai alors décidé que je devais partir parce qu'en Italie je n'aurais rien trouvé.²⁰¹

J'ai regardé autour de moi, j'ai envoyé des CV, j'ai fait des petits boulots, j'ai aussi restauré une petite église dans un village proche du mien. Et même si ça a été intéressant, il y avait de grosses irrégularités au niveau des contrats et alors je me suis dit 'basta' et je suis partie parce que les problèmes étaient toujours les mêmes, avec ce mécanisme qui tend à exploiter avec des contrats précaires les travailleurs spécialisés. Le fait de ne pas réussir à gagner ta vie dans ton domaine, c'est terrible. Surtout quand tu sais que tu vauds quelque chose, parce que tu le sais, objectivement tu sais quand tu as bien fait ton job, tu le sens, les choses que tu fais sont bien faites, tu le comprends, on te fait des compliments, on te dit quand on voit comme tu as restauré une œuvre d'art 'c'est fantastique, c'est grandiose', alors que toi tu as juste fait ton travail... Mais même si toi tu sais que tu as bien fait les choses, c'est triste de penser que tu n'as pris que 3 euros de l'heure pour un tel travail.²⁰²

3.4. Un nouveau travail, un nouveau parcours

Et puis il y a celles et ceux qui sont venus en Belgique pour le travail sans aucun lien familial à mobiliser sur place : d'un côté ceux qui sont venus comme nus pour trouver un emploi tout-court et, de l'autre, ceux qui sont partis avec un contrat en poche. S. qui évoluait dans le très précaire monde du spectacle a décidé de se lancer à Bruxelles après être passée par la France :

J'avais pas vraiment de projets ici en Belgique, j'ai même quitté des projets que j'avais en France. Mais j'avais mon spectacle qui tournait. Je me suis dit qu'en Belgique j'aurais pu m'occuper de la distribution de mon spectacle. ... Moi je m'étais dit 'Moi je vais en Belgique, je vais voir comment ça se passe. Si ça se passe bien j'y reste, sinon je rentre en France.'²⁰³

A. a quitté l'Italie, désespérée de n'avoir pas pu mettre en valeur ses compétences, est partie à 35 ans en n'ayant cotisé que 12 euros pour sa pension, a décidé de partir pour Bruxelles avec son compagnon,

¹⁹⁹ VNO RCA

²⁰⁰ DGO VLI

²⁰¹ MRA MRI

²⁰² SBA AJA

²⁰³ SLA GRA

sculpteur.²⁰⁴ Le parcours migratoire de C. est commun à tant d'autres qui tentent de profiter au maximum des possibilités offertes par la liberté de circulation dans l'espace européen : après avoir quitté l'Italie pour échapper à un destin professionnel incertain, il a travaillé en Allemagne dans la restauration. Pour des raisons familiales, il est rentré un moment à Rome et a vécu une phase pendant laquelle il ne se sentait plus adapté à son milieu d'origine et au monde du travail italien : alors qu'il était au centre pour l'emploi de Rome il a été accueilli par un '*sai che non serve ad un cazzo, si?*' (traduit 'tu sais que ça ne sert à rien?'). C. compare alors, avec nostalgie, avec l'Allemagne :

*Le troisième jour à Berlin j'ai trouvé du travail, en entrant simplement dans un restaurant. Là-bas l'économie est plus dynamique, même si d'un point de vue contractuel, ils te proposent toujours des mini-jobs... Mais c'est mieux que rien.*²⁰⁵.

Il a décidé de partir pour la Belgique un peu par hasard.

Si les histoires de ceux qui sont arrivés à Bruxelles en ayant déjà un travail à la clé sont différentes, personne n'est immunisé contre l'exploitation. À fortiori lorsque l'on devient travailleur immigré en Belgique. Le cas des jeunes filles au pair est caractéristique : de jeunes femmes immigrer pensant qu'elles vont travailler en ayant comme « salaire » le logement, apprendre une langue, faire une expérience à l'étranger, et bien souvent elles se retrouvent exploitées dans l'invisible sphère domestique. C. a quitté la Sicile car ses parents avaient perdu leur emploi et elle ne pouvait pas continuer ses études en faisant des boulots lui empêchant d'atteindre toute autonomie financière :

*J'ai pensé qu'apprendre une langue et partir pour une brève période aurait pu aider ma famille parce que Palerme est une ville touristique. Je me suis dit 'je vais à Bruxelles, j'apprends une langue' avec la perspective de rentrer après, parce que je n'avais alors aucune idée de la réalité que j'allais trouver. J'ai donc décidé de partir pour 6 ou 7 mois à Bruxelles en tant que jeune fille au pair, comme ça je ne devais pas payer le logement. 'Après je rentrerai et je verrai quoi faire' me disais-je alors.*²⁰⁶

Elle est partie après avoir trouvé une famille allemande pour qui travailler à Bruxelles. Par la suite, elle s'est rendu compte que les possibilités de rentrer en Sicile étaient nulles et est restée en Belgique où elle est toujours. S., chef de cuisine depuis l'âge de 14 ans, a décidé à 28 ans de quitter les Pouilles pour Charleroi.

*En quelques mots, disons que l'exaspération liée à la crise économique, sociale et morale en Italie te pousse à tenter de trouver de nouveaux horizons. La Belgique a été la première option qui s'est présentée, ou du moins que j'ai entrevue de loin.*²⁰⁷

Un ami belge de son père, après avoir vécu 30 ans en Italie, avait quitté le Salento suite à la crise et ouvert un restaurant italien à Nalinnes. Vu qu'il cherchait du personnel, S. a rejoint son équipe pendant 6 mois avant d'arriver à Bruxelles.

À Bruxelles, nous avons vu que les institutions européennes et nombreuses fondations, associations, organisations, sociétés, travaillant à l'internationale attirent de nombreux diplômés n'arrivant pas à trouver de l'emploi en Italie. Certains arrivent même avec un travail assuré. F. par exemple est arrivé à Bruxelles

²⁰⁴ AMA CLU

²⁰⁵ CLO ZTA

²⁰⁶ CTA LRO

²⁰⁷ SME DNO

non pas parce qu'il voulait habiter à Bruxelles, mais parce qu'il y avait trouvé un emploi que difficilement il aurait trouvé ailleurs²⁰⁸. D. avait quant à lui un travail en Italie, mais il n'en était pas satisfait :

En réalité, c'était un moment où je m'étais un peu désintéressé du travail que je faisais parce que je prestais un nombre incalculable d'heures supplémentaires et en plus c'était assez aliénant, je faisais de la programmation web. Ça faisait un moment que je voulais changer mais je n'avais même pas le temps pour chercher. (...) puis cet ami m'a contacté et m'a dit 'écoute, ici à Bruxelles ils cherchent dans ce musée, essaie d'envoyer un CV et propose ta candidature'. Vu que moi j'avais déjà travaillé pour un musée, ils m'ont sélectionné. Après je suis venu à Bruxelles pour un entretien, ça s'est bien passé et ils m'ont engagé.²⁰⁹

Le 21 juillet 2019, nous lisons un article web du site de la RTBF :

Fête nationale : ces domaines où la Belgique se distingue par rapport au reste du monde. [...] le secteur biopharmaceutique est l'un des secteurs phares de l'économie belge qui permet à notre pays de se distinguer dans le reste du monde. Pour l'année 2018, les chiffres de l'industrie parlent d'eux-mêmes. Avec plus de 37.000 personnes actives dans le secteur, plus de 5000 personnes travaillant sur la recherche et près de 3.6 milliards d'euros investis dans la recherche et développement en Belgique par les entreprises, le secteur se porte extrêmement bien.²¹⁰

L'expérience de P. ne peut que nous mener à mettre cette information avec les importantes restructurations effectuée en Italie, notamment dans la province de Pescara où P. travaillait avant de 'décider' de suivre son travail en Belgique :

Dans les faits j'ai travaillé pendant 10 ans à Pescara en tant que 'travailleurs intellectuel', on peut dire ça comme ça, puis j'ai suivi mon travail, parce que la société pour laquelle je travaillais a fermé ses établissements à Pescara et ils m'ont transféré en Belgique. Je n'avais pas du tout envie d'émigrer en Belgique pour de nouveaux horizons, absolument pas. Je suis arrivé en août 2011.²¹¹

²⁰⁸ FDO TME

²⁰⁹ DVD GCI

²¹⁰ TABANKIA, Alex, « Fête nationale : ces domaines où la Belgique se distingue par rapport au reste du monde », site de Radio Télévision Belge Francophone, 19 juillet 2019, <https://bit.ly/3w1oD2t> (page consultée le 1er novembre 2019).

²¹¹ PTO LNO

DEUXIÈME PARTIE: BRUXELLES ET LA BELGIQUE

IV. LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE À BRUXELLES

Nous avons vu que bien souvent, les personnes arrivées à Bruxelles dans un contexte migratoire depuis l'Italie ont auparavant connu un parcours incertain dans leur pays natal : pour les travailleurs, nous retrouvons des conditions de travail déplorables caractérisées par des bas salaires, des horaires de travail en dessous de la moyenne européenne, ainsi que des contrats plus que précaires, lorsqu'ils existent. La faiblesse syndicale et politique de l'ensemble des travailleurs les rend d'autant plus vulnérables face aux abus des employeurs. Les personnes passent du statut de travailleur précaire à chômeur et n'ont que rarement d'autres perspectives. Cette situation est surtout présente dans le Sud et parmi les jeunes et les femmes.

Pour compléter ce triste cadre, il faut mentionner les attaques récurrentes menées à l'encontre de l'État social pendant quatre décennies par les différentes formations politiques s'étant succédé à la tête du gouvernement. Une guerre au droits sociaux à la fois économique, menée à coups de coupes budgétaires, et idéologique à travers une rhétorique s'attaquant aux institutions et aux services publics présentés comme des coûts à réduire plutôt que comme des conditions nécessaires pour améliorer l'état global de la société. Par exemple, l'éducation publique en Italie a subi toute une série de réformes qui, au lieu de la renforcer, n'ont fait qu'en empirer les paramètres en termes de qualité, d'accessibilité et de coût des études.

Une issue de secours pour s'échapper de cette catastrophe sociale devient pour beaucoup l'émigration vers des pays comme la Belgique et des villes comme Bruxelles, qui offrent des conditions de travail et de vie plus stables. Pour rompre avec le discours dominant qui voudrait l'émigration intra-européenne comme un phénomène marginal, fruit de la somme de volontés individuelles (cornées que par des réussites), nous avons montré que nous sommes face à une communauté vaste qui partage plusieurs éléments en commun, en commençant par les ruines qu'elle a dû laisser derrière soi.

Dans cette seconde partie nous aborderons plusieurs aspects de la vie en Belgique et à Bruxelles. Comprendre les conditions de vie à Bruxelles est fondamental pour aborder la migration italienne à Bruxelles. Les récits individuels et les descriptions des contextes nous offrent l'image d'une ville et surtout d'institutions complexes où bien des personnes ont du mal à trouver un équilibre.

Décrocher un emploi peut être un parcours semé d'embûches. Les institutions régionales bruxelloises offrent un service respectable par rapport à leurs homologues italiens : on se souvient encore d'un témoignage d'un jeune homme qui avait été accueilli au centre pour l'emploi de Rome par un "tu sais que ça ne sert à rien ?". S'il est possible d'améliorer les services aussi à Bruxelles, les difficultés à faire rencontrer l'offre et la demande d'emploi continueront à persister tant que les chercheurs d'emploi seront plus nombreux que les offres. Celles et ceux qui ont partagé leur expérience de recherche d'emploi n'en gardent pas un souvenir positif, nous sommes bien loin de l'image du chercheur d'emploi enthousiaste

d'affronter un nouveau défi. Sans grande surprise, nous verrons que plusieurs aspects de la vie de nos interviewés dépendent de leur rapport au travail. Une personne ayant un travail précaire, caractérisé par bas salaire et peu de protections, est souvent obligée à en chercher un autre et elle ne peut, la plupart du temps, pas jouir de toute une série de biens et d'expériences d'importance capitale : on ne parle pas ici de marchandises rares, mais de droits reconnus. Un travail au noir dans l'Horeca, la logistique, le nettoyage ou encore la construction, condamne le travailleur, souvent surchargé, à ne pas bénéficier du congé maladie, ni à avoir accès à un logement décent. En l'absence de fiches de paie témoignant de rentrées sûres, peu de propriétaires louent leurs biens. Alors que Bruxelles regorge de formations adressées à des personnes sans emploi, la possibilité de se former pour trouver un travail plus stable se réduit en l'absence d'un revenu de remplacement

À une époque on criait 'Travailleurs, étudiants, même combat !'. En écoutant les histoires personnelles de celles et ceux arrivés pour étudier à Bruxelles, nous avons constaté qu'eux aussi luttent pour résoudre toute une série de problématiques. Certains étudiants venus dans la capitale pour se former sont conscients qu'ils sont en réalité déjà inscrits dans un parcours migratoire à longs termes, le travail devant succéder aux auditoires. Le travail est en réalité souvent déjà bien présent dans la vie des étudiants, confrontés à des emplois mal payés, seules possibilités de payer leur loyer et leurs factures en l'absence de bourses structurelles et souvent d'aides substantielles de la part de leurs parents. Et pendant les études, ils ont vécu l'expérience des conditions de travail injustes pour pouvoir survivre à Bruxelles et payer les loyers...

Que dire de l'inscription aux registres de la population ? Cette démarche représente une étape fondamentale car sans adresse officielle, la personne résidente ne peut pas faire toute une série de choses comme ouvrir un compte en banque, s'inscrire à la mutuelle, ou avoir accès aux services proposés par Actiris par exemple. Une étape fondamentale mais aux allures kafkaïennes. Cette complexité du système concerne aussi l'accès aux soins de santé : le manque d'informations et de services de première ligne, les procédures et les coûts élevés (tant les cotisations pour l'assurance obligatoire que les frais de soin, ambulatoires, médicamenteux, à charge du patient) font que de nombreuses personnes renoncent à intégrer le système voire même à se faire soigner.

Nous avons décidé d'aborder aussi la thématique de la famille à Bruxelles : la porter, la créer, la réunir. Nous avons rencontré des personnes ayant des vécus plus contrastés relativement aux mesures mises en place pour accompagner les familles, et surtout les femmes, dans la parentalité. Il y a des crèches oui, mais la plupart des places sont dans des crèches privées très coûteuses. Il y a des aides mais il est compliqué d'avoir accès aux informations. C'est peut-être mieux qu'en Italie, mais les batailles à mener restent nombreuses

Avant de traiter le chapitre conclusif sur l'intégration, nous avons donné de l'espace à la question de la langue. Centrale dans le processus de migration, la maîtrise des langues locales peut influencer de manière décisive tous les autres aspects de la migration, de l'accès au travail ou à la santé au tissage de relations stables localement. En effet, un grand nombre des personnes que nous avons rencontrées n'avaient aucune connaissance du français lorsqu'elles sont arrivées en Belgique et les mesures prises pour fournir aux personnes migrantes des outils leur permettant de s'exprimer correctement sont encore trop peu nombreuses.

Nous clôturons avec une réflexion autour de la question de l'intégration : quelle intégration pour la nouvelle migration italienne à Bruxelles ?

V. CHERCHER ET TROUVER UN EMPLOI À BRUXELLES

1. Atterrir dans le marché de l'emploi bruxellois

La plupart des personnes décidant de venir habiter en Belgique, à Bruxelles, le font dans l'espoir de trouver du travail, si possible mieux rémunéré que dans leur pays. Nous l'avons vu dans la première partie de cette étude, le manque d'emplois et la dévalorisation du travail en Italie sont des problématiques très importantes, poussant des milliers de personnes à fuir le pays dans l'espoir de gagner leur vie dignement. Bruxelles, capitale européenne en plein boom démographique, attire des travailleurs du monde entier, qualifiés ou non. L'immigration italienne pour motif professionnel en Belgique est historique mais elle est aussi d'une actualité brûlante.

Nous ne sommes plus à l'époque des accords bilatéraux entre les deux pays de troc d'une main d'œuvre contre du charbon à bas prix qui organisaient la migration en fonction de la demande dans le pays de destination. En effet, rares sont les personnes qui arrivent en ayant déjà une promesse d'emploi. Et si elles l'ont, c'est bien souvent pour des contrats précaires ou des stages. Or, pour trouver du travail, que ce soit le job de vos rêves ou un boulot alimentaire, il faut chercher du travail.

Comment se passe la recherche de travail à Bruxelles ? Comment se passe-t-elle spécifiquement pour les personnes provenant d'Italie ? De quelle manière les conditions de la recherche d'un emploi conditionnent-elles par la suite le rapport au travail des travailleurs immigrés ?

Dans ce chapitre nous allons tenter de donner un aperçu de la manière dont se déroule la recherche d'un emploi à Bruxelles pour les personnes provenant d'Italie. Cette recherche sera très différente en fonction de l'emploi qui est recherché : on ne cherche pas de la même manière pour un job à la plonge ou un poste qualifié dans les institutions européennes. De même, en fonction des réseaux de contacts, de la connaissance des langues locales, de la compréhension de la société locale, la recherche ne se passera pas de la même manière.

Notre intention n'est pas de rendre ici un aperçu exhaustif et détaillé du marché de l'emploi à Bruxelles. Pour mieux comprendre dans quel contexte la recherche et l'exercice d'un travail peut s'y dérouler pour les immigrés italiens arrivés ces dernières années, il convient de repasser rapidement sur quelques éléments, notamment les données à disposition relatives au chômage en Belgique. En juillet 2019, Statbel, l'office belge de statistique, publiait les principaux résultats de son Enquête sur les forces de travail pour le premier trimestre 2019 :

- 69,8% des 20 à 64 ans inscrits au registre national exerçaient un emploi ;
- Le taux de chômage des 15 à 64 ans était alors à 5,7%, soit son plus faible niveau depuis le début des mesures visant à lutter contre la progression du chômage mises en place en 1983 ;
- 5,2% des 25 à 49 ans sont chômeurs. Ce chiffre aussi n'a jamais été si bas²¹².

²¹² STATBEL.FGOV.BE, « Le taux d'emploi interrompt sa hausse, le taux de chômage continue de baisser », site de l'Office Belge de

A première vue, ces chiffres pourraient laisser penser que la situation est au beau-fixe : le chômage décroît, le travail croît. Il convient de s'arrêter un instant pour comprendre ce qui se cache derrière ces chiffres.

Dans son rapport de juin 2019, Actiris, l'organisme régional bruxellois chargé de la politique de l'emploi, comptabilisait un total de 97 680 inscrits comme demandeurs d'emploi, alors que la plateforme ne proposait que 36.815 offres d'emploi²¹³. S'il convient de préciser que toutes les offres à Bruxelles ne passent pas par Actiris, rappelons que la majorité des demandeurs d'emploi déclarés comme tels y sont toutefois inscrits. Dans le cas des Italiens, s'ils désirent s'inscrire à la commune et qu'ils n'ont pas de contrat de travail à présenter aux administrations communales, ils sont obligés de s'inscrire à Actiris au risque de se voir refuser son titre de séjour. Nous y reviendrons dans le chapitre relatif aux démarches administratives à effectuer auprès des institutions communales.

Depuis 2001, La Région de Bruxelles-Capitale enregistre le taux de chômage le plus élevé de toute la Belgique de manière ininterrompue.²¹⁴ En juillet 2020, il touchait 13,4 % de la population active. En juillet 2020, la crise liée au covid-19 étant passée par là, voici l'analyse d'Actiris de ses données les plus récentes :

Fin juillet, la Région bruxelloise compte 87.628 chercheurs d'emploi et un taux de chômage de 15,4%. Cela représente une diminution de 107 personnes par rapport à juillet 2019 (-0,1%) mais une augmentation mensuelle de 2.227 personnes (+2,6%). Si le chômage global n'augmente pas encore, cela s'explique par le fait que, pour l'instant, beaucoup d'employeurs font appel au chômage temporaire afin d'éviter des licenciements. Pour bénéficier du chômage temporaire, les travailleurs ne doivent pas obligatoirement s'inscrire comme chercheurs d'emploi auprès des services publics de l'emploi. Le chômage des jeunes, quant à lui, est en augmentation. Fin juillet, Bruxelles compte 8.140 jeunes chercheurs d'emploi, soit 1.169 de plus que l'année précédente (+16,8%). Le nombre de jeunes inscrits pour la première fois après leurs études augmente de 48,6% par rapport à l'an dernier. En cette période marquée par le coronavirus et par une baisse importante de l'activité économique, les opportunités d'emploi sont moins nombreuses, en particulier pour les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi.²¹⁵

La situation au moment où nous écrivons ces lignes (septembre 2020), est encore très incertaine et tous craignent la vague de chômage à venir, provoquée par les nombreuses fermetures d'entreprises qui adviendra probablement dans les prochaines semaines et mois. Il est évident que cette crise a déjà et aura un impact sur la possibilité de trouver un emploi pour les personnes immigrées en Belgique, mais personne n'est actuellement en mesure d'évaluer dans quel ordre de grandeur.

Si le taux d'emploi était en progression jusqu'au mois de mars 2020, cet indicateur ne s'attarde ni sur la stabilité ni sur la qualité de l'emploi. Quand l'ancien Premier ministre Charles Michel avait annoncé que son action de gouvernement aurait été guidée par le slogan *Jobs, jobs, jobs*, il n'avait pas spécifié quel type de jobs, à un moment où la croissance économique était somme toute modérée, à hauteur de 1,4%. En lisant le rapport de juin 2019 élaboré par le Conseil supérieur de l'emploi, nous constatons qu'une dynamique de précarisation était déjà bien implantée :

On observe [...] une augmentation de la part des travailleurs à temps partiel au sein des nouvelles embauches entre 2008 et 2018. Cette hausse est étroitement liée au développement des temps partiels masculins au cours des dix dernières années [...]. La part des contrats temporaires (CDD) au sein des nouvelles embauches a aussi

statistique, 3 juillet 2019, <https://bit.ly/34N5HK1> (page consultée le 8 septembre 2020).

²¹³ ACTIRIS.BRUSSELS, *Évolution du marché de l'emploi bruxellois, Rapport mensuel – Juin 2019*, Bruxelles, 1^{er} juillet 2019, p.9, <https://bit.ly/34O1WnE> (page consultée le 8 septembre 2020).

²¹⁴ OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI, *Evolution et mise en perspective du chômage complet indemnisé depuis 1954*, Bruxelles, 18 janvier 2016, p.39, <https://bit.ly/3aH8tUH> (page consultée le 8 septembre 2020).

²¹⁵ ACTIRIS.BRUSSELS, « Le chômage global reste stable pour le moment », site du Centre régional bruxellois pour l'emploi, 1^{er} août 2020, <https://bit.ly/3mQ0tmM> (page consultée le 8 septembre 2020).

sensiblement augmenté. En 2018, quatre embauches sur dix ont été réalisées sous cette forme, soit une augmentation de 10 points de pourcentage par rapport à 2008.²¹⁶

Ce rapport est une mine d'informations : la Belgique se distingue au sein de l'UE par une utilisation intensive de contrats temporaires de très courtes durées. Un contrat sur quatre est d'une durée inférieure à un mois, cette proportion est plus de quatre fois plus élevée que dans la moyenne de l'UE. Pour le CSE :

cela peut s'expliquer par le recours à ces contrats (CDD et intérim) pour tester les salariés avant une embauche sous contrat fixe, pour répondre aux besoins fluctuants de main-d'œuvre, pour déléguer le recrutement de leur personnel et par le succès croissant des jobs d'étudiants. [...] si la souplesse d'utilisation des différentes formes de contrats de travail constitue un avantage pour l'employeur ; elle peut présenter certains inconvénients pour le travailleur, en termes de progression de carrière, d'instabilité d'emploi et de revenus.²¹⁷

Sous le gouvernement Michel, de nouvelles embauches ont été rendues possibles dans les secteurs où une certaine marge de profit a été garantie au patronat par le biais d'une réduction du coût du travail (l'Horeca, notamment, est cité ensuite). Lisez plutôt par le biais d'une précarisation de l'emploi. Enfin, on retiendra que ces évolutions positives ne peuvent être dissociées des mesures prises ces dernières années pour réduire tant le coût du travail pour les employeurs. Les évolutions dites « positives » ne sont donc que l'augmentation des contrats en termes numériques.²¹⁸

Pour nuancer davantage les indicateurs positifs sur la baisse du taux de chômage, il convient de tenir également compte du fait que lorsque les statistiques parlent de personnes ayant un emploi, elles se réfèrent à celles qui, pendant la semaine de référence, ont presté au moins une heure de travail en échange d'un salaire ou pour s'assurer un bénéfice, ou qui avaient un emploi mais étaient temporairement absentes. Il s'agit donc d'une catégorie très large, à la différence de celle des travailleurs sans emplois qui est beaucoup plus restrictive. Comme rapporté dans l'article du journaliste Bertrand Henne *Chiffre du chômage : une baisse en trompe-l'œil ?* publié le 25 mars 2019 sur le site de la RTBF:

Ces indicateurs permettent des comparaisons sur le plan international. Ils sont très utiles mais ils ont leurs limites. Reprenons le taux de chômage de l'ONEM. Il ne prend pas en compte ceux qui sont exclus du chômage. Par définition, tous les demandeurs d'emploi qui n'ont pas droit à une allocation ne sont pas repris dans le calcul de l'ONEM. C'est le cas des jeunes en stage d'insertion ou des personnes qui sont obligées de s'inscrire comme demandeur d'emploi par le CPAS. C'est aussi le cas de ceux qui s'inscrivent librement, par exemple après avoir démissionné. Cette catégorie c'est ce qu'on appelle les 'demandeurs d'emploi non indemnisés'.²¹⁹

Ils étaient en moyenne 163.898 en 2018 selon l'ONEM. Depuis 10 ans, cette catégorie est en forte hausse, en partie parce que s'y retrouve des gens qui n'ont plus droit aux indemnités de chômage à cause du durcissement des conditions d'accès décidées par le fédéral. On pourrait ajouter que la baisse du chômage observée est corrélée à une augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration. En 5 ans, ils sont passés de 121 000 à 155 000. Une hausse sensible de 30.000 bénéficiaires que l'on peut très certainement lier au durcissement des conditions d'accès au chômage. Il y a donc bien eu un effet de transfert : des milliers de chômeurs sont passés sous l'aide sociale au CPAS. Encore faut-il pouvoir demander l'aide du CPAS. Comme nous le verrons dans le chapitre relatif aux rapports avec les institutions locales, lorsque l'on est migrant, même européen, l'accès aux aides sociales n'est pas si aisé et peut mener à une expulsion du territoire.²²⁰

²¹⁶ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI, *État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les Régions*, 1^{er} juin 2019, p.9, <https://bit.ly/3pnmFXa> (page consultée le 8 septembre 2020).

²¹⁷ *Ibid.*, p.34.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 7.

²¹⁹ HENNE, Bertrand, « Chiffres du chômage : une baisse en trompe l'œil ? », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 25 mars 2019, <https://bit.ly/37RowNO> (page consultée le 8 septembre 2020).

²²⁰ *Ibidem*.

Au niveau national, la Belgique enregistre un taux de chômage de 6% et les demandeurs d'emplois non belges sont la nette majorité. À Bruxelles cependant, les étrangers provenant d'un pays européen seraient moins concernés par le chômage que les Belges. Le Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté rédigé en 2018 par l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale émet des considérations intéressantes à ce sujet :

La situation relativement meilleure des ressortissants européens (UE-28) par rapport aux personnes de nationalité belge en termes de chômage constitue une particularité bruxelloise. Le niveau de diplôme en moyenne un peu plus élevé des ressortissants européens peut expliquer en partie ce constat, mais pas uniquement car ce phénomène se retrouve également parmi les personnes ayant un niveau d'études faible. [...] Un élément explicatif pourrait être que celles-ci soient plus susceptibles d'accepter des conditions de travail plus défavorables que leurs homologues belges, tout en étant moins exposées aux discriminations que les ressortissants de certains États hors UE28.²²¹

Les étrangers chômeraient donc moins, ils accepteraient aussi plus facilement n'importe quelles conditions salariales et de travail. Ajoutons qu'une partie des personnes qui habitent en Belgique et à Bruxelles peuvent échapper à tous les radars. En général, cela est synonyme d'une précarité profonde dans le présent et dans les projets futurs, comme nous le verrons dans la suite de ce travail.

Ce survol sur de la situation du marché de l'emploi en Belgique permet de contextualiser les témoignages de nos interviewés relativement à leur recherche d'emploi et à leur statut de demandeur d'emploi, indemnisé ou non.

2. Différentes stratégies de recherche d'emploi

2.1 La recherche depuis l'Italie

Les avions de Ryanair arrivent chaque jour sur le sol belge avec à leur bord de nouvelles personnes ayant décidé de venir tenter leur chance et de quitter leur pays. Ces personnes peuvent immigrer accompagnées, en couple, en famille, avec des amis, elles peuvent rejoindre des connaissances déjà installées à Bruxelles ou encore arriver seules, avec leur valise. Parmi elles, certaines ont déjà une promesse d'emploi en Belgique comme F. qui est arrivé pour travailler dans une organisation internationale. Plurilingue qualifié, après des années de petits boulots en Allemagne et un stage en France, alors qu'il avait postulé dans plusieurs pays, c'est un peu par hasard qu'il est arrivé à Bruxelles.

Je suis arrivé en Belgique en janvier 2014, quand j'ai fini ma bourse Leonardo à Marseille. J'ai cherché du travail un peu partout, plus en fonction de ce que je voulais faire et pas tellement de l'endroit où je voulais vivre. J'ai finalement trouvé à Bruxelles. J'ai fait un entretien d'embauche en décembre 2013 et en janvier de suis arrivé ici. Je n'étais venu qu'une seule fois à Bruxelles pour un weekend.²²²

S. quant à lui a eu une promesse d'embauche comme pizzaiolo alors qu'il était encore en Italie. Il n'a pas hésité une seconde :

Disons que l'exaspération dans laquelle on se trouve en Italie, avec une crise économique, sociale et morale, te pousse à tenter de nouveaux horizons. L'horizon belge est le premier qui s'est présenté à moi, ou du moins que j'ai entrevu de loin. Une semaine après la proposition, j'étais en Belgique. J'y suis encore après quatre ans et demi.²²³

²²¹ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL BRUXELLES, *Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté*, 12 mars 2018, p.34, <https://bit.ly/3pnCDR4> (page consultée le 8 septembre 2020).

²²² FDO TME.

²²³ SME DNO.

P. quant à lui n'a pas eu à chercher : de Pescara, où il travaillait depuis 10 ans, il a été muté en Belgique :

*J'ai suivi le travail, la société pour laquelle je travaillais a fermé son siège de Pescara, elle m'a transféré en Belgique. Ce n'a pas été une volonté que de me transférer en Belgique, à la recherche de nouveaux horizons. Absolument pas. Je suis arrivé en Belgique au mois d'août 2011.*²²⁴

Ces expériences ne reflètent cependant pas la situation de la majorité des personnes que nous rencontrons. Si certaines sont arrivées dans d'autres contextes que la recherche de travail, les études par exemple, ou la réalisation d'un stage, la plus grande partie, étudiants et stagiaires compris, sont amenés à chercher du travail à un moment donné de leur séjour sur place.

Dans le cadre de nos permanences socio juridiques, nous sommes régulièrement amenés à communiquer via mail ou au téléphone avec des personnes encore en Italie qui ont le projet de s'installer à Bruxelles et d'y trouver un emploi. Certaines se mettent déjà ardemment à la recherche d'un emploi bien avant leur transfert. Les différents groupes Facebook des Italiens en Belgique comptent des dizaines de milliers d'inscrits.²²⁵ Certains sont spécialisés dans la recherche d'emploi : *Cerco offro lavoro in Belgio* (je cherche et j'offre du travail en Belgique),²²⁶ *Italiani a Bruxelles/cerco e offro lavoro* (Italiens à Bruxelles / Je cherche et j'offre du travail),²²⁷ *Cuocchi e pizzaioli ITALIANI in Belgio* (Cuisinier et pizzaiolos ITALIENS en Belgique).²²⁸ On y trouve quotidiennement des messages pleins d'espoir et de doute de personnes cherchant un travail. Ils sont nombreux à écrire directement depuis l'Italie, voici quelques annonces que l'on peut y trouver :

Je cherche n'importe quel travail, si possible logé et nourri, disponible tout de suite ²²⁹

Bonjour, je voulais vous demander quelque chose. Je voudrais monter en Belgique mi-septembre, vous pensez que c'est possible de trouver un emploi ? Dans la restauration notamment. J'ai différentes expériences à Londres et en Sicile en cuisine et dans la construction. Je me rends compte que je vis exclusivement pour travailler. Vous pourriez me conseiller, avez-vous des propositions de travail, pour que je démarre ? Je cherche un emploi pour changer de vie et me stabiliser. Je voudrais par la suite que ma compagne me rejoigne si l'occasion se présente. ²³⁰

Bonjour, je suis pizzaiolo, je cherche du travail. Je me trouve actuellement en Italie mais je suis prêt à partir dès maintenant. J'ai 33 ans avec 18 ans d'expérience. Voici une photo des pizzas que je fais.²³¹

Bonjour, je voudrais me transférer à Bruxelles mi-octobre pour y trouver du travail. J'ai un diplôme de psychologie et différentes expériences professionnelles. Je cherche quelque chose qui m'occupe à temps plein.²³²

Bonjour ! Je suis nouvelle dans le groupe. Nous sommes une famille avec deux enfants et nous voudrions améliorer notre vie ! Qui pourrait m'expliquer comment immigrer à Bruxelles et comment trouver du travail ? Je suis diplômée en tourisme et je peux cuisiner. Mon mari est dans le secteur de la métallurgie et il sait souder. Merci de nous aider !²³³

²²⁴ PTO LNO.

²²⁵ Le groupe le plus connu est *Italiani a Bruxelles*, comptant près de 32 000 membres en août 2020. <https://www.facebook.com/groups/italianiabruelles>

²²⁶ <https://www.facebook.com/groups/cercooffrolavoroinbelgio/> groupe Facebook comptant plus de 10 000 membres en août 2020.

²²⁷ <https://www.facebook.com/groups/1015232695244081> : groupe Facebook comptant près de 7 000 membres en août 2020.

²²⁸ <https://www.facebook.com/groups/534664819957816> : groupe Facebook avec près de 600 membres en septembre 2020.

²²⁹ <https://www.facebook.com/groups/534664819957816> post du 16 juillet 2020.

²³⁰ <https://www.facebook.com/groups/cercooffrolavoroinbelgio> post du 20 août 2020.

²³¹ <https://www.facebook.com/groups/cercooffrolavoroinbelgio> post du 12 mars 2020.

²³² <https://www.facebook.com/groups/1813914648829313> post du 14 septembre 2020.

²³³ <https://www.facebook.com/groups/italianiabruelles/> post du 7 septembre 2020.

C'est ainsi que L. a trouvé du travail dans la construction :

*Je suis arrivé à Bruxelles via les réseaux sociaux. Ce n'était pas un cadre officiel tu vois. Je ne voulais pas arriver sans rien. J'ai trouvé une entreprise portugaise grâce aux groupes Facebook. Et alors, en 5 jours je suis arrivé à Bruxelles.*²³⁴

2.2. Réseaux sociaux et bouche-à-oreille : la recherche d'emploi informel(le)

Les différents groupes Facebook que nous avons évoqués sont également mobilisés pour la recherche d'emploi une fois que les personnes se trouvent à Bruxelles, elles sont même au centre des échanges que l'on y trouve. Les annonces pour des gardes d'enfants, pour l'Horeca, de la plonge au chef qualifié, et pour « n'importe quel petit boulot » sont sans aucun doute celles que l'on trouve le plus fréquemment. Le recours à un groupe communautaire tel que *Italiani a Bruxelles* pour trouver du travail peu qualifié par un nombre important de personnes est, selon nous, assez symptomatique. Le fait de ne pas maîtriser les langues locales est fondamental : étant donné qu'il existe une large communauté italoophone à Bruxelles, il est plus facile de chercher dans sa langue maternelle à travers les réseaux sociaux. De la même manière, ces groupes ont la particularité de permettre à des personnes isolées – dans le sens où elles immigrèrent sans avoir de connaissances ou de réseaux professionnels sur place – de rentrer en contact avec un groupe, de rentrer sur un certain marché informel de l'emploi, voire un marché de l'emploi informel.

Bien que cela soit rarement écrit blanc sur noir, il est clair que le travail non déclaré est au cœur des échanges de ces groupes Facebook. Comme nous le verrons par la suite, l'Horeca et le baby-sitting dans le réseau fermé de la « communauté » italienne sont des hauts lieux du travail au noir. Des gérants de restaurant italiens aux familles d'expats travaillant à la commission européenne, les « employeurs » potentiels d'une main d'œuvre peu qualifiée ne parlant qu'italien sont des acteurs importants d'un certain marché de l'emploi. D'ailleurs, si de nombreuses personnes y publient pour chercher du travail, les offres sont également nombreuses sur les différents groupes Facebook. Baby-sitter parlant italien, jeune fille pour chercher les enfants à l'école, *badante* (aide à la personne), femme de ménage, *lavapiatti* (plongeur), *pizzaiolo*, cuisinier...

L'Horeca n'est pas le seul secteur « bouée de sauvetage » pour les immigrés à la recherche d'emploi. Le baby-sitting, le nettoyage, la livraison, les métiers de service ne sont pas prisés que par les étudiants. Ces secteurs sous-valorisés reposent en grande partie sur une main d'œuvre étrangère. L'expérience de A. dans le baby-sitting se joint aux récits des celles et ceux qui se sont retrouvés absorbés par un travail qu'ils pensaient être à la base un petit boulot alimentaire pour survivre en attendant une offre d'emploi plus intéressante :

*Le premier travail que j'ai trouvé c'était baby-sitter. Je parlais les langues, j'ai cherché des annonces sur des sites spécialisés, je me suis retrouvée dans la maison de personnes travaillant dans les institutions européennes et qui voulaient que leurs enfants parlent plusieurs langues. J'ai fait ça pendant un an et demi. Pendant ce temps-là, je cherchais autre chose, j'envoyais plein de candidatures. J'étais tellement sollicitée mentalement et physiquement à faire la baby-sitter que je ne mettais probablement pas toute l'énergie nécessaire à la recherche d'autre chose.*²³⁵

Nous reviendrons dans la suite de ce travail sur les conditions des baby-sitters dans le chapitre relatif aux conditions de travail. Les jeunes filles au pair italiennes sont nombreuses à Bruxelles : des familles

²³⁴ LDO CSE

²³⁵ AMA CLU.

italiennes relativement aisées s'installent à Bruxelles, souvent sans avoir à leurs côtés leur réseau familial. Elles font alors recours à des jeunes filles italiennes pour s'occuper de leurs enfants, pour un coût mineur étant donné qu'elles ne perçoivent pas de salaire mais sont logées et nourries en échange de leur travail. La formule permet aux jeunes filles au pair d'être en Belgique en toute légalité : ce n'est pas du travail au noir, vu qu'elles ne perçoivent pas de réel salaire. De telle manière, les plateformes permettant d'organiser le système des *ragazze alla pari* sont en quelque sorte le pendant des groupes Facebook dont nous avons parlé : des marchés de l'emploi informel entre Italiens à Bruxelles.

*Ce que je faisais c'est que je m'inscrivais à des groupes Facebook de familles italiennes à Bruxelles, et d'autres qui cherchaient des baby-sitters, et je les matraquais avec des annonces montrant mon expérience. Je suis rentrée dans le milieu des familles italiennes par le biais d'une amie coiffeuse qui venait me faire les cheveux à la maison. Je lui ai dit que j'étais dans la merde et que j'avais besoin de travailler parce que je n'avais que 100 euros par mois. Elle m'a introduite dans le monde magique des familles italiennes à Bruxelles qui travaillent principalement dans les institutions européennes ou pour de grandes multinationales du pétrole...*²³⁶

Cette même amie coiffeuse, nous l'avons rencontrée. Si elle a aujourd'hui son propre salon à deux pas de la place Flagey, elle a passé les quatre premières années de son séjour à Bruxelles en travaillant au noir en tant que coiffeuse à domicile et baby-sitter. Elle a commencé à publier des annonces sur les groupes Facebook d'Italiens à Bruxelles et s'est très vite constituée une clientèle italienne contente de pouvoir profiter du professionnalisme de F. Le bouche-à-oreille a pris le relais et, selon ses dires, elle n'a jamais manqué de travail pendant ces quatre années de travail au noir :

*Voilà comment ça s'est passé. Un jour, je rentre à la maison et mon copain me dit qu'il a trouvé un groupe d'Italiens à Bruxelles sur Facebook. Qu'est ce qui se passe ? Je mets tout de suite une petite annonce disant que je travaille en tant que coiffeuse à domicile. Ça m'a conditionnée dans le travail au noir en y pensant. Mais j'ai commencé, la demande était énorme, surtout ici avec toutes ces femmes italiennes. J'ai commencé à travailler intensément, je travaillais tous les jours, même le dimanche. J'étais très satisfaite, c'était épuisant, mais j'étais contente. J'ai travaillé longtemps comme ça, à domicile, quatre ans plus ou moins. En plus, parfois je faisais d'autres petits boulots pour avoir des fins de mois assurées.*²³⁷

Certains métiers « invisibles », exercés majoritairement par des femmes et se déroulant dans la sphère domestique peuvent s'exercer relativement facilement sans être déclarés. Tant que l'on n'est pas inscrit chez Actiris de toute façon, personne ne contrôle si l'on cherche et trouve un « vrai » travail. Le fait d'avoir comme projet de travailler en tant qu'indépendant, en ouvrant un jour son restaurant ou son salon de coiffure, oblige d'une certaine manière les personnes à commencer leur séjour à Bruxelles en travaillant au noir et sans se déclarer aux autorités communales car, comme nous le verrons, s'inscrire au registre de la population sans être en possession de preuves de revenus implique automatiquement l'obligation de s'inscrire chez Actiris en tant que demandeur d'emploi et un permis de séjour conditionné par la « bonne volonté à trouver un emploi ». La question du permis de séjour n'est pas un détail, surtout pour les personnes dites de « migration de rebond » : ces dernières années, de nombreux Italo-marocains Italo-brésiliens, Italo-bangladais quittent l'Italie. Ces « nouveaux italiens » comme les désignent les statistiques italiennes (malgré le fait que bien souvent ils soient nés en Italie ou qu'ils y aient passé la plus grande partie de leur vie) forment une part importante du contingent des personnes quittant la péninsule à la recherche d'un travail et d'une vie meilleure.²³⁸ Lorsque ces Italiens d'origine immigrée n'ont pas acquis la citoyenneté italienne, ils n'ont pas droit à la même liberté de circulation que les Italiens d'origine.

²³⁶ CTA LRI.

²³⁷ FDA HAR.

²³⁸ LA REPUBBLICA, « Il rapporto Istat sull'immigrazione: "più italiani emigrati, meno arrivi dall'Africa" », site du journal La Repubblica, 16 décembre 2019, <https://bit.ly/33kOqXP> (page consultée le 8 septembre 2020). 30% des expatriations depuis l'Italie sont composés de « nouveaux italiens », ce qui représentait en 2018 approximativement 35 000 personnes.

Dès lors, ces personnes qui, que les lois le veuillent ou non, immigreront à Bruxelles, se retrouvent bien souvent dans le cercle vicieux du travail au noir des travailleurs immigrés. On ne peut pas s'inscrire à la commune et donc on ne peut pas être accompagné dans sa recherche d'emploi, on ne peut pas s'inscrire sur Actiris et on ne peut donc pas avoir accès à toute une série d'aides à l'embauche... F. est de nationalité marocaine, elle est mère célibataire de deux jeunes garçons nés en Sardaigne ayant la nationalité italienne. L'aîné a aujourd'hui 22 ans, le plus jeune 13. N'étant pas qualifiée, elle ne fait pas partie des « cerveaux » étrangers que la Belgique veut bien accueillir lorsqu'il s'agit de venir renflouer la pénurie de personnel soignant dans les hôpitaux.

Contrairement à Y., italo-marocain lui aussi, qui a été engagé contractuellement assez rapidement après son arrivée, ce qui lui a permis de régulariser sa situation, F. a peu de chance de trouver quelqu'un voulant l'engager en tant que nettoyeuse, comme le montre ici le témoignage d'un de ses fils :

*Elle ne peut pas s'inscrire à la commune parce qu'elle n'a pas la citoyenneté italienne. Si elle avait un contrat de travail, elle pourrait. Mais elle n'en a pas. Elle a pourtant travaillé pendant un an dans un hôtel à la Grand-Place à faire les chambres, ils lui ont promis de lui faire un contrat. Pour finir, après l'avoir fait rêver, ils lui ont fait un contrat de deux heures qui n'est même pas valable. Elle est partie de là et a trouvé un autre travail, toujours sans contrat.*²³⁹

Elle est en quelque sorte bloquée dans le travail non déclaré, dans l'obligation de brader le prix de son travail pour réussir à payer les factures à la fin du mois. Nous avons réalisé ensemble un petit *flyer* en italien et en français qu'elle est allée déposer dans tout Bruxelles sur lequel elle proposait ses services « à bas prix » : nettoyage, garde d'enfant, garde-malade, cuisine, repassage, courses. À notre connaissance, cette recherche n'a pas abouti et elle n'a pas été recontactée. Son fils aîné, même s'il est de nationalité italienne et s'il a obtenu un permis de séjour en Belgique, peine à trouver un emploi stable lui permettant de régulariser la situation de sa famille par le biais du regroupement familial. Dès lors, comme de nombreux jeunes dans sa situation, il se retrouve entre deux chaises : soit il cherche un emploi déclaré mais a peu de chance de trouver étant donné son niveau très bas de français et son manque de qualification, soit il cherche et accepte des emplois non déclarés pour pallier l'urgence économique.

*Mon boss est italien, j'avais rencontré une de ses amies et elle m'a dit de venir faire du volontariat à un concert. Je suis devenu ami du patron. À chaque fois qu'il a un petit boulot à me faire faire il m'appelle. Moi ça me va, au moins j'ai quelque chose à faire. Il me paye mais je n'ai pas de contrat. À chaque fois, je vais dans son bureau et je dois signer un papier. Je ne sais pas ce que c'est que ce document, ça doit être pour lui, pour se protéger. Il m'a dit que vu que je n'ai pas les papiers ils ne peuvent pas me payer. C'est ce qu'ils m'ont dit, et du coup je dois signer ce papier*²⁴⁰

Le document en question est probablement un document de défraiement pour bénévolat, une manière de « régulariser » une partie du travail au noir largement utilisé dans l'industrie culturelle. M., contrairement aux dires de son ami-patron a le droit d'être engagé, il est italien et en possession d'un titre de séjour en Belgique. Par la suite, ce jeune garçon a trouvé, toujours par le bouche-à-oreille, du travail dans une entreprise de construction. Cette expérience s'est révélée désastreuse pour lui, il a subi une escroquerie de la part de l'employeur et surtout, il s'est retrouvé avec un contrat n'ayant aucune valeur. Il semblerait que la recherche d'emploi dans le secteur de la construction passe en partie par des réseaux informels. L'expérience de L. en est un exemple : il a trouvé une promesse d'emploi sur les réseaux sociaux alors qu'il était encore en Italie, et une fois arrivé, il a été exploité par un patron peu scrupuleux lui ayant menti sur la nature du contrat passé entre eux.²⁴¹

²³⁹ MOD BLI

²⁴⁰ MOD BLI

²⁴¹ LNO CSE

Nous ne pouvons qu'arriver à un constat : la recherche d'emploi de manière informelle, par le biais du bouche-à-oreille et des réseaux sociaux, peut déboucher sur de l'emploi mais rarement sur des conditions de travail et de salaire satisfaisantes. Bon nombre d'Italiens ayant le projet de s'installer en Belgique ou étant déjà sur place, passent cependant par ces canaux pour leur recherche d'emploi.

L'aspect communautaire, une mauvaise maîtrise de la langue, une mauvaise connaissance des services existants en matière d'emploi et, malheureusement, leur fréquente inefficacité, inaccessibilité et complexité, expliqueraient cette tendance. Des efforts sont faits en la matière, Actiris a notamment élargi son interprétariat social à 22 langues en juillet 2019²⁴², mais, pour avoir tenté à maintes reprises d'aider des personnes à accéder à cette possibilité, nous savons que cette offre reste trop peu connue, souvent des travailleurs d'Actiris eux-mêmes. Dès lors, il devient souvent nécessaire d'emprunter des canaux de recherche de travail plus classiques, surtout pour travailler pour un employeur offrant un contrat de travail, ce qui pour les Italiens de Bruxelles signifie souvent un employeur « non-italien » : démarcher, distribuer des CV à tout va, répondre à des petites annonces. À peine une personne cherche à stabiliser un tant soit peu sa situation et désire postuler pour des emplois plus qualifiés, elle se trouve devant la nécessité de recourir au marché de l'emploi officiel à Bruxelles, canalisé en grande partie par Actiris et les agences d'intérim. Le secteur de l'Horeca semble cependant échapper à cette règle : il arrive que le bouche-à-oreille débouche et les annonces en ligne débouchent plus facilement sur un emploi satisfaisant qu'une recherche exercée à travers les canaux classiques de recherche d'emploi.

2.3. Focus sur la recherche d'emploi dans l'Horeca

Au mois d'août 2020, avec 2.157 demandeurs d'emplois inscrits chez Actiris, les Italiens se situent en deuxième groupe d'étrangers cherchant un emploi dans le secteur de l'Horeca après les Marocains.²⁴³ Ces chiffres sont certainement bien en-dessous de la réalité, vu la récurrence du travail au noir et de la main-d'œuvre immigrée dans ce secteur.²⁴⁴ Cela surprend en général peu de monde lorsque l'on dit que le domaine de la restauration est fortement prisé par des immigrés italiens : cela fait longtemps que cette dynamique existe.

Alors que les mines de charbon et la métallurgie ne fournissent plus d'emploi depuis des décennies, les bars et restaurants continuent à employer une importante main-d'œuvre provenant d'Italie. Nous rencontrons énormément de personnes dans le cadre de nos activités qui travaillent ou ont travaillé dans ce secteur. Les clichés voudraient qu'ils et elles soient des entrepreneurs avisés ou des cuisiniers surdoués qui régaleront les Bruxellois branchés de Spritz et de pizzas gastronomiques.

Dans son article pour l'Asbl Collectif formation société *Les migrants européens en Belgique sont-ils des expats?* Paola Bonomo avait constaté que de nombreuses personnes qualifiées espèrent que leur travail dans l'Horeca sera temporaire, dans l'idée de décrocher un emploi plus cohérent avec leur parcours d'étude. Un travail tampon pour certains, devenant cependant bien souvent la seule occupation au détriment d'une recherche efficace d'emploi²⁴⁵.

²⁴² DUFASNE, Thomas, BROUTOUT, Béatrice, « Le service d'interprétariat social d'Actiris passe à 22 langues », site du journal BX1, 30 juillet 2019, <https://bit.ly/2V9c5py> (page consultée le 8 septembre 2020).

²⁴³ Chiffres élaborés par ViewStat (<https://viewstat.actiris.brussels/>), outil interactif développé par View.Brussels (l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation).

²⁴⁴ KESZEI, Nicolas, « Un tiers de l'Horeca belge tourne avec de l'argent noir », site du journal L'Echo, 28 mai 2018, <https://bit.ly/3hi2h75> (page consultée le 8 septembre 2020).

²⁴⁵ BONOMO, Paola, « Les migrants européens en Belgique sont-ils des expats ? », site du Collectif formation société Asbl, 15 décembre 2017, <https://bit.ly/2L0YzIZ> (page consultée le 8 septembre 2020).

Pour d'autres, comme Y., pizzaiolo italo-marocain connu pour son art, Bruxelles représente une opportunité de travailler dans la restauration dans des conditions moins précaires qu'en Italie, où les conditions de travail sont particulièrement précaires dans le secteur, comme nous l'avons évoqué dans la première partie de cette étude.

Dans son cas, il s'est démené pendant les premières semaines de son arrivée à Bruxelles pour se présenter dans toutes les pizzerias de la ville. Assez rapidement, il a été engagé, dans un premier temps au noir, dans un local populaire de Saint-Gilles.

Je suis arrivé seul, mes filles et ma femme sont restées en Italie dans un premier temps. Je suis arrivé à Bruxelles avec 500 CV que j'avais imprimés en Italie. En une semaine, je les avais tous distribués et le douzième jour j'ai été contacté et je travaille toujours dans la même pizzeria, depuis cinq ans.²⁴⁶

Dans les deux mois suivant leur arrivée à Bruxelles, C. et Z. décrochent du travail, l'un à la plonge et l'autre comme sous-chef de cuisine.²⁴⁷ L. a trouvé son premier emploi grâce aux réseaux sociaux :

Le seul emploi qui m'a permis d'obtenir le permis de séjour, je l'ai trouvé via Facebook. Ça peut sembler paradoxal mais j'ai vu une annonce sur ce réseau social et je m'y suis présenté le lendemain.²⁴⁸

G., 22 ans, a travaillé dans plusieurs restaurants à Bruxelles, il nous explique :

J'ai trouvé tout de suite, après un mois je travaillais.²⁴⁹

Il commence dans un restaurant italien proche des institutions européennes. Seul en cuisine, il travaille énormément et est chargé de grosses responsabilités. Il a cependant un contrat précaire ne déclarant qu'une part infime de ses heures, mais ce qui prime alors pour lui c'est de faire des nouvelles expériences professionnelles : il n'a pas de prétentions élevées en termes de salaire et de droits.

J'étais à peine arrivé, ce qui m'intéressait c'était de découvrir la ville et le reste, je me suis donc contenté.²⁵⁰

Après cette première expérience assez pénible lui laissant peu de temps et peu d'argent pour vivre, il change d'employeur plusieurs fois jusqu'à ce qu'il trouve, avec une relative simplicité, un poste dans un restaurant de haute cuisine belge. S'il a été facile pour lui de trouver du travail dans le secteur, c'est, selon ses dires, plus dû à une forte demande de main-d'œuvre qu'à ses qualifications : personne ne lui a jamais demandé s'il était formé en cuisine. Le métier de cuisinier est effectivement un métier en pénurie depuis des années à Bruxelles.²⁵¹

Je n'ai jamais dû donner un CV. Ici, en allant dans les bars, en parlant avec les gens, c'est facile de rencontrer quelqu'un qui te dit « va essayer là, ils cherchent quelqu'un ». C'est comme ça que je me suis rendu compte qu'ici, on te donne facilement du travail. Je pense qu'ici, quand on veut, on peut trouver des bonnes conditions de travail. Il faut le vouloir bien sûr. Il y a plein de travail à prendre, j'ai reçu des dizaines de propositions. Je me suis dit : « Minchia, ici pour travailler c'est fantastique ». Le fait qu'il y ait plus de travail change tout par rapport à l'Italie : ici avec le bouche-à-oreille, tu trouves plein d'offres intéressantes. En Italie, non. Là-bas, si tu trouves du travail, même si c'est un travail de merde, tu le gardes. Ici, par contre, si tu n'es pas content, tu peux facilement trouver un autre boulot. Si je suis quelqu'un qui n'a pas étudié mais qui se donne du cœur à l'ouvrage et qui est

²⁴⁶ YSN PZA

²⁴⁷ CHI RNI et ZTA ZTA

²⁴⁸ LCA MNI

²⁴⁹ GVI CRI

²⁵⁰ GVI CRI

²⁵¹ ACTIRIS.BRUSSELS, *Liste des fonctions critiques en RBC en 2019*, Bruxelles, 1^{er} juillet 2019, p.3, <https://bit.ly/2WIZJFs> (page consultée le 8 septembre 2020).

*motivé, alors on doit m'engager, c'est comme ça que ça doit fonctionner... Pour le niveau auquel je suis moi, évidemment ! Si tu cherches dans un restaurant étoilé ça va de soi que c'est différent.*²⁵²

G. est venu à Bruxelles pour travailler en tant que cuisinier et il s'estime content de ce qu'il a trouvé. Jeune, passionné de cuisine, pour lui Bruxelles a été un moyen d'explorer son métier. Malgré différentes expériences d'exploitation manifestes, il a pu, somme toute, s'épanouir professionnellement.

Pour des personnes ayant mis les pieds dans la restauration par dépit de ne rien trouver dans leur domaine, il est facile d'y rester pendant longtemps, tant que l'on ne trouve pas autre chose, en somme. Le fait d'avoir d'autres attentes, mais aussi, souvent, d'avoir des diplômes ne pouvant être valorisés, peut être extrêmement frustrant, a fortiori si l'on est serveuse ou plongeur, des métiers bien moins valorisants que celui de cuisinier. M. n'a cependant pas eu le choix : après une maternité et une longue période de chômage interrompue par des recherches infructueuses dans les relations internationales, son domaine de prédilection, elle a commencé à travailler au noir dans la restauration.²⁵³ De la même manière, malgré ses diplômes, F. a été poussée à trouver n'importe quel travail après la naissance de son enfant :

*J'ai accouché deux semaines après la défense de mon mémoire. Me remettre en jeu dans le monde du travail non plus en tant qu'étudiante mais bien en tant que travailleuse « normale » n'a pas été facile. Normalement, quand tu finis les études, tu es disponible pour des stages, des formations, des rencontres avec des agences pour l'emploi... mais si tu viens d'avoir un bébé, ce n'est pas possible d'être si disponible. Je me suis donc retrouvée à la traîne par rapport à mon domaine, je n'avais pas d'expérience, je ne parlais pas le néerlandais. Je n'avais pas encore de place à la crèche, et je voyais passer sous mes yeux des contrats pour lesquels je ne pouvais pas postuler. Je devais bien payer le loyer. Bref, ce genre de situations font que tu es amenée à accepter n'importe quel boulot parce que tu dois survivre.*²⁵⁴

2.4. Recherche d'emploi via Actiris : entre besoin, obligations, aides, contrôles et désespoir

Nous l'avons évoqué, lorsqu'une personne sans emploi déclare sa présence aux autorités communales belges et demande un permis de séjour, elle doit s'enregistrer en tant que chercheur d'emploi. Pour prouver à la commune sa bonne volonté à chercher et trouver un emploi, elle est obligée de s'inscrire chez Actiris pour pouvoir finaliser son inscription au registre de la population. Elle doit dès lors suivre les consignes de l'agence qui évaluera son degré d'*employabilité*. Pour les étudiants la démarche est légèrement différente : en s'inscrivant à la commune en tant qu'étudiant, on s'évite de devoir passer par Actiris, mais on peut tout à fait se mettre à travailler avec le statut étudiant... ou au noir.

Fin juin 2019, on dénombrait en Région bruxelloise 97.680 demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris, dont 85.605 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), 6.814 demandeurs d'emploi occupés et 5.261 demandeurs d'emploi en formation. Sur les 85.605 DEI, on compte 58.931 demandeurs d'emploi bénéficiant d'allocations de chômage (soit 68,8% des DEI), 3.693 jeunes en stage d'insertion professionnelle (4,3%) et 22.981 « autres DEI » inscrits librement ou obligatoirement (26,8%).²⁵⁵

²⁵² GVI CRI.

²⁵³ MRA GRO.

²⁵⁴ FDA PNI

²⁵⁵ ACTIRIS.BRUSSELS, *Évolution du marché ... Juin 2019, op.cit.*, p.4.

En août 2020, Actiris indiquait qu'en un an, le nombre total de demandeurs d'emplois inoccupés (DEI) était passé à 90 927, ce qui correspond à une augmentation de +2,1%. Pour les DEI de l'Europe des 15, l'augmentation est de + 8,3% pour cette même période²⁵⁶.

La première fois que G., jeune italien arrivé en Belgique il y a une dizaine d'années,²⁵⁷ s'est rendu dans une antenne Actiris, il a participé à une séance d'information pendant laquelle le conseiller a donné une information importante : la moitié des offres d'emploi de la région bruxelloise demande aussi la connaissance du flamand, l'autre moitié se contente de l'emploi de la langue française. La compétition pour des personnes parlant uniquement le français est dès lors très forte étant donné que c'est plus de 90% de la population bruxelloise se déclare francophone. Actiris met à jour constamment la liste des métiers en pénurie. En 2019, il manquait de bouchers, cuisiniers, travailleurs de la construction (peu importe la spécialité), enseignants, infirmiers, médecins, traducteurs, ingénieurs industriels, etc. La liste est longue, une quarantaine de métiers au total. Ce n'est pas un hasard si en juin 2019, Actiris avait proposé d'offrir aux personnes sans-papiers à Bruxelles la possibilité de suivre une formation professionnelle et de décrocher un emploi, pour réduire le nombre de postes vacants.²⁵⁸ Dans le cadre de nos permanences socio juridiques, nous avons rencontré K., 28 ans, de nationalité sénégalaise, en possession d'un Visa octroyé par l'Italie pour raisons humanitaires sur le point d'expirer. Le jeune homme ne voulait plus habiter en Italie, à Naples, où il était exploité dans les arrière-cuisines d'une pizzeria renommée de la ville, il a alors continué son parcours migratoire et est arrivé en Belgique en tant que touriste. Malheureusement, son permis de séjour en Italie ne donne accès qu'au marché de l'emploi italien. La seule façon pour K. de se régulariser en Belgique était de trouver un emploi dans un des secteurs en pénurie de travail : chose qui n'était pas donnée vu qu'en Italie, sa seule expérience professionnelle était à la plonge.

Bien qu'Actiris soit implantée dans tout le territoire bruxellois, que l'on puisse retrouver des publicités pour l'agence partout dans la ville, nous avons rencontré énormément de personnes habitant Bruxelles parfois depuis un certain temps qui ne savaient même pas ce que c'était, ni si c'était utile d'y s'inscrire comme M., qui est incapable de se rappeler s'il est inscrit ou non chez Actiris, pataugeant péniblement dans l'administration belge.²⁵⁹

M. connaît une situation similaire : lors de notre entrevue, elle ne comprenait pas quel était le rôle joué par les différents acteurs rencontrés lors de son parcours : Actiris, syndicats, agences intérim. Ce manque de clarté mène même certaines personnes à se méfier des services proposés par Actiris :

*Je ne me suis pas inscrite parce que je n'arrive pas à prendre un rendez-vous avec eux. Un ami m'a fait mon CV et m'a dit d'y aller : « ça ne coûte rien d'essayer ». Mais sa femme me disait que ça ne servait à rien, parce qu'elle elle avait trouvé son travail toute seule. Elle a déposé son CV partout et elle a trouvé comme ça. Elle s'est inscrite chez Actiris mais ils ne l'ont jamais contactée. Mon ami a insisté. En fait, je crois que je suis inscrite, on a fait un truc en ligne. Mais si je veux du travail, je dois me rendre sur place. Mon ami m'a dit que je dois aller sur place m'inscrire et qu'eux ils me trouvent du travail. Mais pour moi, le problème c'est d'y aller, j'ai les deux filles à la maison et j'ai du mal à me libérer avec mon mari qui travaille, mais surtout de parler avec eux, je ne comprends pas, ils ne me comprendront pas. Mais je vais le faire, je vais me lancer et je vais aller leur demander de me trouver du travail.*²⁶⁰

²⁵⁶ ACTIRIS.BRUSSELS, *Évolution du marché de l'emploi bruxellois, Rapport mensuel - Août 2020*, Bruxelles, 1^{er} septembre 2020, p.2, <https://bit.ly/2JjHNOy> (page consultée le 8 septembre 2020).

²⁵⁷ GMO MSI

²⁵⁸ VAN REETH, Clara, « L'accès à la formation s'ouvre pour les sans-papiers à Bruxelles », site du journal *Alterechos*, 4 juillet 2019, <https://bit.ly/37NuTlu> (page consultée le 8 septembre 2020).

²⁵⁹ MTA PLO.

²⁶⁰ MRA GLI.

A. par contre n'a pas de mal à se rappeler ce qu'est Actiris vu l'expérience amère qu'elle en a faite :

Nous nous sommes alors mis à chercher un emploi. Naïvement, nous avons pensé qu'Actiris nous aurait aidé. Actiris nous a ignoré, j'imagine que des millions de personnes y sont inscrites. À chaque CV que je leur présentais, ils me disaient « ce travail que tu cherches, tu ne le trouveras jamais. »²⁶¹

L. se souvient de l'époque où il cherchait un travail :

Pour bénéficier des services d'Actiris, je devais apporter des preuves de mes recherches d'emploi (CV, ...). Je n'y suis pas parvenu parce que j'ai senti que le système était réfractaire quand il s'agissait d'embaucher rapidement quelqu'un. Il fallait souvent un long processus. J'ai fini par chercher un emploi de manière indépendante. Actiris et les agences d'intérim ne sont des services fonctionnels que si les utilisateurs de ces services en comprennent le fonctionnement. Les personnes qui travaillent dans ce service sont vraiment des personnes qui ont envie de t'aider mais qui n'y parviennent pas dans tous les cas et parfois c'est la personne lambda qui est incapable de communiquer les bonnes informations parce qu'elle ne sait pas vraiment ce qu'elle recherche, elle souhaite juste trouver un emploi qui soit dans le respect de la dignité et qui assure un revenu qui permettra de payer les factures. Ils ne m'ont pas aidé.²⁶²

G. cherchait un emploi un peu plus spécifique lié au domaine juridique. Elle n'a pas été satisfaite du service offert par Actiris :

J'ai été inscrite à Actiris mais je me suis désinscrite par la suite parce qu'ils ne m'aidaient pas du tout. Je leur ai demandé de m'aider à corriger mon CV et ils m'ont répondu qu'ils n'offraient pas ce service. C'est tout de même surprenant pour un centre pour l'emploi, ce serait tout de même la première chose à faire, voir s'il est bien structuré, s'il n'y a pas d'erreurs... ça m'a déroutée. Et puis, je ne comprends pas, je ne recevais que des offres pour travailler à l'étranger. Mon parcours de mobilité je l'ai entrepris pour venir ici !²⁶³

G. avait cependant apprécié l'aide offerte par la Maison de l'emploi d'Ixelles qui l'a aidée pour réaliser des CV, des lettres de motivation, etc. Les maisons de l'emploi sont des endroits précieux pour les immigrés car ils peuvent y recevoir un accompagnement concret pour orienter leurs démarches. Certaines associations offrent également des services de première ligne, de même que le trop peu connu réseau des écrivains publics.

Dans le cadre de nos activités d'accompagnement à la migration italienne à Bruxelles, nous proposons un service de soutien sociojuridique et d'écrivain public. Lors de ces permanences hebdomadaires présentielles et en ligne, nous sommes fortement sollicités pour accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi. Les cas sont variés : des personnes arrivées depuis quelques jours qui ignorent tout du marché du travail local, des personnes qui nous demandent comment postuler dans des domaines très spécifiques (démarches pour répondre à des appels d'offre, etc.), des personnes qui nous demandent de leur montrer comment fonctionne le site d'Actiris, etc.

Et, bien souvent, des personnes qui ont besoin d'aide pour réaliser des CV et des lettres de motivation. Il nous arrive de nous retrouver dans la posture ambiguë de rédiger des lettres de motivation avec des chercheurs d'emploi arrivés depuis quelques semaines à Bruxelles et qu'ils nous demandent comment écrire des phrases telles que « flexible et ponctuel, je suis discret et sais garder la place qui m'est assignée » ou « travailler dans la logistique est pour moi un rêve ». Écrire des lettres de motivation et des CV mène inévitablement à une certaine intimité : les personnes nous racontent leur parcours de vie, leurs expériences de travail au noir, leurs études, leur arrivée en Belgique, leurs démarches pour trouver du travail, leur

²⁶¹ AMA CLU.

²⁶² LCA MNI.

²⁶³ GLA BNO.

nécessité à en trouver un, leurs ambitions. Les personnes nous demandent souvent de réaliser deux CV et deux lettres de motivations : les uns pour chercher le travail rêvé, correspondant à des diplômes acquis en Italie qui n'ont que peu de valeur en Belgique, les autres pour trouver un job alimentaire.

Nous nous rendons compte combien les personnes peuvent être démunies, surtout lorsqu'elles ne pratiquent pas bien les langues. Certaines arrivent terrorisées par l'idée d'avoir un contrôle d'Actiris, d'autres regardent tous les jours dans leur boîte aux lettres et leur boîte mail si elles ont reçu une convocation : elles voudraient avoir un rendez-vous rapide pour trouver tout aussi rapidement un emploi. Le fait de pouvoir interagir avec nous en italien permet qu'on les aide à traduire les termes administratifs qu'ils ne comprennent pas et qui, du coup, peuvent les pétrifier. Nous avons suivi pendant plusieurs mois le cas de A. et S., jeune couple provenant du Sud de l'Italie plein d'espoir de trouver un travail satisfaisant. L'accompagnement qu'ils ont reçu de la part des institutions est loin d'être suffisant, ils ne savent jamais quand ils seront reconvoqués, ils ne comprennent pas les procédures compliquées.

Malgré notre accompagnement et après des mois et des mois de recherche infructueuse dans tous les domaines, ils se sont finalement lancés dans le monde de la formation. Répugnés tous deux par le travail au noir qu'ils ont voulu fuir en venant à Bruxelles, chaque candidature envoyée ne recevant pas de réponse est pour eux lourd à porter. Plutôt que de tourner en rond, A. se forme en français, anglais et néerlandais « *avec le néerlandais, je vais trouver du travail* » et S. commence une formation pour être animatrice socio-culturelle parallèlement à des cours de français et de néerlandais. Pendant ce temps-là, leur loyer a bien du mal à être payé car, pendant qu'ils se forment pour être de futurs employés qualifiés, ils ne gagnent rien et ils craignent de ne pas voir renouveler leur permis de séjour provisoire s'ils devaient être contrôlés par Actiris.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, en juin 2019, presque 7 demandeurs d'emploi sur 10 bénéficiaient d'allocations de chômage. Il y avait alors 1.977 Italiens demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris, parmi lesquels 1.390 bénéficiaient d'une allocation de chômage (la proportion générale des 3 travailleurs sur 10 sans allocation est donc maintenue).²⁶⁴ Pour obtenir une allocation de chômage en Belgique, il faut avoir travaillé et cotisé au moins un an en Belgique, ou trois mois si les périodes de travail en Italie sont reconnues par l'ONEM. Les conditions varient en fonction de l'âge et d'autres critères : c'est l'ONEM qui décide si la personne a droit aux allocations de chômage ou pas. Les Italiens constituent le quatrième groupe national le plus représenté, après les Belges, les Marocains et les Français en termes de personnes demandeuses d'emploi. ONEM est l'acronyme d'*Organisme National de l'Emploi*, qui a pour mission la mise en œuvre des assurances-chômages, des interruptions de carrière et des crédits-temps. Jusqu'en 2017, l'ONEM se chargeait aussi du contrôle des chômeurs, ce qui a été par la suite délégué à Actiris. Aujourd'hui, l'ONEM doit, selon ses statuts, assurer la protection sociale, soutenir les transitions sur le marché du travail, être un point de référence en matière de bonne gestion et « d'orientation client ». L'emploi du mot « client » à la place de « travailleur/ayant droits/citoyen » n'est pas anodin, comme si la personne était là pour acheter son droit et non pour le voir reconnu. Ceci s'inscrit clairement dans la logique de libéralisation et de privatisation des services publics, marquée par l'adoption d'un langage issu de la sphère privée et commerciale dans la sphère non-marchande. Nous pourrions écrire un chapitre entier sur le fonctionnement de l'ONEM tant la perception d'allocations de chômage, paradoxalement, peut être vécue par la personne bénéficiaire ou par son entourage comme un forme de stigmatisation sociale.

Chômeurs-profiteurs : combien d'épithètes de ce style pèsent sur les épaules des milliers de personnes

²⁶⁴ Chiffres élaborées par ViewStat.

devant pointer chaque mois pour prouver qu'elles ont bien chômé ? Ce climat a généré ce que le langage journalistique a appelé « la chasse aux chômeurs. » Une dépense d'énergie précieuse qui pourrait être employée dans la lutte contre la fraude sociale et la fraude fiscale. L'Asbl l'Atelier des droits sociaux, qui a traité le sujet sous plusieurs angles, fait une belle introduction sur ce thème dans la brochure *Obligations et sanctions des chômeurs. Le bâton ou la carotte ?* parue en mai 2018 :

L'organisation du chômage en Belgique repose, à l'heure actuelle, sur un système d'obligations imposées au chômeur, notamment en matière de recherche d'emploi. Le chômeur qui ne respecte pas ces obligations encourt une sanction qui consiste en une privation de ses allocations durant une certaine période en fonction de la gravité de l'infraction. C'est ce que l'on appelle communément la « politique du bâton » : le chômeur ayant manqué à ses obligations se voit frappé d'une punition, à savoir la privation (temporaire ou définitive) de ses allocations. À l'inverse de cette politique, on pourrait très bien imaginer que l'organisation du chômage repose sur le « système de la carotte ». Ceci permettrait de nous interroger davantage sur la légitimité des sanctions au chômage telles qu'elles sont appliquées aujourd'hui, notamment en matière de recherche d'emploi : pourquoi, par exemple, s'évertuer à sanctionner le chômeur qui ne démontre pas à suffisance rechercher un emploi alors que nous savons pertinemment bien qu'il n'y a pas d'emploi pour tous ? Dans ce contexte, nombre de chômeurs ont l'impression aujourd'hui d'être considérés comme des ânes tant il leur paraît difficile de comprendre pourquoi on brandit le bâton pour les faire avancer dans leur recherche d'emploi alors même que celle-ci ne mène finalement qu'à très peu d'emplois...²⁶⁵

Avec la 6^{ème} réforme de l'Etat votée fin 2011 après une crise politique à l'époque sans précédent, Actiris s'est vu octroyer la fonction de sanctionner les chômeurs qui ne chercheraient pas bien de l'emploi. On ne peut penser un message plus antagoniste que celui-ci : d'un côté Actiris représente la structure sensée aider la personne à trouver un nouvel emploi, de l'autre elle peut la sanctionner.

Avant d'être chômeuse, F. avait toujours travaillé pour une association. Après une longue période, elle décide de quitter son emploi :

Ça n'a pas été simple de l'expliquer à la famille. Si tu dis que tu quittes un emploi volontairement, ils te prennent pour une folle.²⁶⁶

Elle rentrait dans les conditions et a pu bénéficier d'allocations de chômage. Alors qu'elle s'attendait à une période riche de pistes de réflexion lui permettant de comprendre ce qu'elle aurait voulu faire, à un moment à elle pour faire plein d'activités, se donner une nouvelle identité professionnelle, de s'investir dans des projets et d'être un temps une *chômeuse super engagée*, la réalité s'est avérée bien différente :

Je suis préoccupée par ces fameux contrôles, je serai à un moment appelée par Actiris qui voudra évaluer ma recherche d'emploi. Je ne comprends pas comment ils peuvent avoir le rôle de ceux qui t'aident et en même temps celui de ceux qui te contrôlent et te disent que tu n'as pas bien cherché.²⁶⁷

Si plusieurs nous ont fait part de problématiques liées au chômage, la plupart des personnes rencontrées ayant bénéficié des allocations de chômage y voient une bonne chose, un droit auquel ils n'ont pas accès dans leur pays d'origine.

Pour S., travailleur de l'Horeca, par contre, la période de chômage indemnisé a été un moyen de souffler un peu et de se recentrer :

Ça a duré presque un an, ma première vraie année sabbatique. J'ai pris un an de pause du travail, la Belgique a été le pays qui m'a permis de le faire, en me soutenant économiquement. [...] Le fait de vivre pour la première fois de ma vie une période de sécurité économique m'a permis de regarder autour de moi et de comprendre ce que

²⁶⁵ VAN LANDSCHOOT, Anne, « Obligations et sanctions des chômeurs. Le bâton ou la carotte ? », site de l'Atelier des droits sociaux Asbl, 27 mai 2018, p.3, <https://bit.ly/3roYCch> (page consultée le 8 septembre 2020).

²⁶⁶ FDA PLI.

²⁶⁷ FDA PLI.

*je voulais faire. J'ai pu sonder le terrain, comprendre si je voulais rester dans cette ville ou non, dans ce pays. Ça te laisse le temps de comprendre quel parcours tu peux entreprendre, sans que tu te sentes asphyxier par l'angoisse de retrouver tout de suite un travail parce que tu ne peux pas survivre sans.*²⁶⁸

En Italie, pour S., la possibilité de vivre une telle période n'était même pas pensable car les dispositifs liés au chômage sont insuffisants pour permettre une autonomie temporaire : « *Je n'avais pas le temps psychologique pour réfléchir à mes actions et à mon parcours* » nous dit-il. Le parcours de Z. est assez similaire : suite à une baisse de la production dans son entreprise, il a été licencié et il s'est retrouvé à être chômeur indemnisé. Lorsque nous nous sommes rencontrés, son impression du système belge d'allocations était assez positive. Par rapport aux contrôles faits par Actiris, il nous répond :

*Je ne me sens pas coupable d'être chômeur, je débute là-dedans. J'ai travaillé très tôt, je n'ai donc aucune raison de me mettre la pression. Comme on peut le voir sur le site internet d'Actiris, ils te font le premier contrôle dans les 9 mois après ton début de chômage. Le premier mois, ils t'appellent, ils t'expliquent comment ça fonctionne, le système, les critères que tu dois respecter, et puis après 9 mois ils te font un contrôle. Jusqu'aujourd'hui, je n'ai rien eu. Sincèrement, je trouve que c'est une institution encore relativement humaine même si j'en ai pour le moment une expérience encore très limitée. Ils ne sont pas agressifs et ce n'est pas comme en Allemagne où tu es obligé d'accepter le travail qu'ils te proposent après deux refus. Ici, c'est différent.*²⁶⁹

M. est au chômage depuis plusieurs années. Après avoir travaillé pour des institutions et associations liées à l'accueil de migrants, elle s'est retrouvée sans emploi et mère d'une petite fille. Malgré des recherches acharnées, elle n'est plus arrivée à décrocher un emploi dans son domaine. Malgré son parcours brillant et ses masters, spécialisée dans les relations internationales, elle n'obtient que des refus. Après trois ans au chômage, la situation devenait intenable car ses allocations ne faisaient que diminuer d'année en année : elle ne recevait plus que 550€ par mois. C'est à ce moment-là qu'elle a renoncé à travailler dans son domaine et qu'elle s'est mise à travailler au noir dans l'Horeca pour joindre les deux bouts. Pendant tout ce temps, elle a continué à percevoir ses allocations de chômage par le biais de son syndicat.

Dans le cadre de nos permanences socio-juridiques, nous sommes régulièrement amenés à expliquer les rôles respectifs de l'ONEM, d'Actiris, des syndicats et de la Capac dans le mécanisme d'accès aux allocations de chômage. Les personnes sont souvent perdues : À qui puis-je parler sincèrement ? Qui m'aide ? Qui me contrôle ? Pourquoi payer une cotisation pour avoir accès à un droit ? L'imbrication de la sécurité sociale et des syndicats peut sembler très étrange pour ceux qui ne sont pas habitués à ce système, résultat de l'histoire du mouvement ouvrier belge.

Initialement, les travailleurs constituaient des caisses pour se protéger collectivement contre le risque de perdre leur emploi. Cette pratique de solidarité collective était bâtie sur l'idée que ce n'était pas l'individu le coupable de sa condition socio-économique, il subissait des dynamiques structurelles qui ne demandaient pas son avis.

Cette analyse, ainsi que l'idée de protection collective et populaire, sont aujourd'hui sous attaque : l'hégémonie de droite est tellement implantée dans nos têtes que nous nous sommes posé la question si ça valait la peine de restituer l'image d'une chômeuse migrante de longue durée qui en plus travaille au noir. Si nous avons fait ce choix, c'est pour affirmer qu'être chômeuse et travailleuse au noir, mère de surcroît, est loin d'être une promenade de santé.

Même si cela peut être considéré comme une fraude sociale d'un point de vue légal, l'ampleur du

²⁶⁸ SME DNO.

²⁶⁹ ZTA ZTA.

phénomène ne modifie aucunement les budgets de la sécurité sociale en absolu. Encore moins en termes relatifs si on regarde, et là on se répète, la fraude sociale et fiscale du patronat.²⁷⁰ Pour revenir à M., en suivant le raisonnement selon lequel nous serions maîtres de nos destins – et coupables si l’on ne s’en sort pas –, Actiris lui a proposé de changer de statut, de renoncer à la recherche d’un emploi salarié et de devenir indépendante. Elle projette actuellement d’ouvrir un petit commerce avec son mari. Lors de notre entretien, elle nous a fait part de son inconfort à être chômeuse et de la culpabilisation dans laquelle les différents contrôles avec Actiris l’ont mise.

Après quatre ans de chômage, je commence à en avoir marre, j’ai l’impression d’être une assistée. Je ne me sens plus à l’aise de percevoir ces allocations, parce que j’ai très envie de travailler. Être au chômage me met dans une posture désagréable tant socialement que personnellement.²⁷¹

3. Formations, stages et bénévolat : tremplins pour l’emploi ou fabriques de précaires ?

« Tout ce que je sais, c’est que je ne sais rien » disait Socrate. Cette maxime antique reste d’actualité : la connaissance humaine dans ce monde est tellement riche et complexe que nous ne pouvons qu’apprécier une partie insignifiante des savoirs. Il faudrait dès lors continuer à apprendre toute sa vie pour s’épanouir individuellement et collectivement. Dans le cadre institutionnel belge, ce ne sont cependant pas ces nobles idéaux qui priment pour définir la formation continue mais bien l’acquisition de compétences à vendre sur le marché de l’emploi. Voici un extrait du Conseil supérieur de l’emploi, dans son rapport de juin 2019, déjà cité précédemment :

Une fois sortis du système scolaire, les (potentiels) travailleurs doivent continuer à se former pour assurer leur employabilité selon le principe de l’apprentissage tout au long de la vie. Or, une écrasante majorité de la population ne s’inscrit pas dans cette logique. En 2016, 80% des 25 à 64 ans ont déclaré ne pas avoir suivi de formation parce qu’ils ne le souhaitaient pas. Il est dès lors moins étonnant que, selon les derniers résultats de l’indicateur de référence d’Eurostat pour l’accès à la formation continue, moins d’une personne âgée de 25 à 64 ans sur dix (8,5 %) a suivi une formation (formelle ou informelle) au cours du mois qui précédait l’enquête.²⁷²

Se former pour être employable serait une obligation presque morale de l’individu envers la société. Nous l’avons évoqué dans le chapitre relatif aux études en Belgique, étudier à l’âge adulte, à l’âge où l’on a un loyer à payer, peut représenter une charge importante : C., alors qu’elle n’avait pas ouvert ses droits aux allocations de chômage, ne pouvait pas travailler en étant déclarée pour pouvoir poursuivre une formation à destination des chercheurs d’emploi. Elle s’est donc retrouvée à travailler au noir, comme le lui a d’ailleurs conseillé sa référente chez Actiris: soit elle arrêta la formation, soit elle trouvait un travail en noir.²⁷³

Sba. a vécu une situation similaire : après avoir travaillé au noir dans un restaurant italien, elle s’est retrouvée avec 200€ par mois de chômage. Fatiguée de trimer dans des arrières-cuisines, elle a décidé de suivre une formation de trois ans comme ébéniste pour se spécialiser dans son domaine, au prix de 350€ par an. Même si le minerval n’était pas cher, elle devait forcément chercher et trouver un autre emploi pour survivre. Elle travaille actuellement dans l’Horeca, en étant déclarée cette fois, poursuit en parallèle sa formation, cherche du travail, et s’occupe de son petit garçon, le tout en réalisant occasionnellement des petits boulots de menuiserie.²⁷⁴

²⁷⁰ STRALE, Mathieu, « Fraude fiscale et sociale : des chiffres pour une remise en perspective », site de l’Observatoire belge des inégalités, 25 juillet 2018, <https://bit.ly/3hkQMvv> (page consultée le 8 septembre 2020).

²⁷¹ MRA GRO.

²⁷² CONSEIL SUPÉRIEUR DE L’EMPLOI, *op.cit.*, p.14.

²⁷³ CTA LRI.

²⁷⁴ SBA AJA.

Quant à Sta, psychologue de formation, elle est arrivée à Bruxelles en tant que jeune fille au pair. Elle a travaillé dans l'Horeca un temps puis a perçu des allocations de chômage, trop faibles pour se priver de petits boulots au noir à côté. Le but de ce jeu d'équilibriste financier était de continuer à se former :

J'ai continué à étudier ici. Je me suis diplômée en psycho-traumatologie et victimologie, en français, à Bruxelles. L'été passé j'ai fait mon mémoire, j'ai passé un examen et je me suis dédiée à cela. Puis, j'ai commencé à faire des cours de néerlandais parce que ça donne plus de possibilité de trouver du travail.²⁷⁵

Elle a également entamé des démarches pour que ses diplômes italiens soient reconnus en Belgique, ce qui lui a coûté beaucoup de temps, d'énergie et d'argent. Le fait de s'être finalement formée en Belgique lui permet de voir ses compétences de psychologue reconnues. V. quant à lui désire travailler comme instructeur de sport, mais même s'il est qualifié et s'il dispose d'une expérience de 10 ans en Italie dans ce domaine, il doit obtenir l'équivalence des diplômes italiens pour pouvoir postuler pour certaines offres, procédure longue, complexe et coûteuse. En attendant, il suit une formation de français tout en travaillant comme magasinier.²⁷⁶

Même s'il est compétent et en possession de diplômes, le migrant doit, plus que les autres, encore et encore se former pour s'intégrer dans le marché de l'emploi national, et ce, quel que soit le domaine professionnel.

Dans le secteur associatif, il est souvent bien vu que le chercheur d'emploi ait une expérience comme bénévole. On comprend qu'une association considère l'engagement des personnes comme un plus, mais le risque est que des personnes précarisées fassent du bénévolat uniquement dans le but de trouver un emploi. Cette dynamique, nous la rencontrons fréquemment dans le cadre de nos activités : des jeunes femmes et hommes ayant quitté l'Italie parce que désespérés d'y trouver un métier ayant du « sens », nous disent-ils, qui, dans l'espoir d'être engagés, travaillent bénévolement dans le secteur socioculturel.

Ils ne sont pas payés, ou à peine défrayés, mais au moins ils font quelque chose se rapprochant de leur idéal. Une telle dynamique peut empoisonner la qualité de l'action sociale, mais aussi créer de faux espoirs pour les chercheurs d'emplois. Il arrive que l'investissement paie : P. par exemple reconnaît que c'est grâce à son travail de militante bénévole dans une association pour les droits des migrants qu'elle a ensuite été contactée et embauchée par une association d'éducation permanente bruxelloise, où elle travaille actuellement.²⁷⁷ Face à la perspective de « devoir » faire du bénévolat pour trouver un emploi, G. se dit :

J'ai essayé de contacter des associations pour faire du volontariat mais on ne m'a jamais répondu. Ce n'était pas agréable. En Italie, je me suis investie bénévolement, mais immigrer avec l'idée que le volontariat t'aidera à trouver du boulot, ce n'est pas génial. Il se peut aussi que tu fasses mille choses mais qu'au final on ne te propose rien. Tu peux aussi avoir des tensions avec tes collègues qui, eux, sont employés.²⁷⁸

Il convient d'évoquer le phénomène des stages et de leurs mille déclinaisons (Erasmus +, Tornosubito, SVE, etc.) qui se vendent comme des occasions de réaliser une expérience à l'étranger, d'acquérir des compétences utiles au marché de l'emploi, de trouver plus facilement du travail, d'apprendre en travaillant, etc., mais qui sont souvent avant tout des moyens de brader la valeur du travail des étudiants et jeunes diplômés. Bruxelles pullule de stagiaires venant de toute l'Europe pour avoir « la chance d'être pris pour un stage » dans l'une ou l'autre structure liée de près ou de loin à la bulle européenne. Les Italiens seraient

²⁷⁵ STA DVO.

²⁷⁶ VNO RCA.

²⁷⁷ PLA BNO.

²⁷⁸ GLA BNO.

particulièrement représentés parmi la masse des stagiaires internationaux présents dans la capitale.²⁷⁹ Si globalement, les stages sont mieux rémunérés à Bruxelles que dans d'autres grandes villes, comme Milan « capitale » des stagiaires mal ou non payés (41% recevraient moins de 500 euros par mois),²⁸⁰ un grand nombre de stages sont effectués dans la capitale européenne contre aucune forme de rétribution, ou contre un défraiement symbolique.

Le phénomène est loin de toucher uniquement les jeunes italiens ou ceux qui s'activent autour des institutions européennes : des jeunes de toutes nationalités, belges y compris, et de tous horizons professionnels fournissent du travail gratuit ou sous-payé dans le cadre de stages.²⁸¹ Le stage est en quelque sorte de job d'étudiant des jeunes diplômés : des heures de travail rarement reconnues à leur juste mesure.

Pour les jeunes diplômés arrivant à Bruxelles, effectuer un stage (non rémunéré, mal rémunéré ou, plus rarement, bien rémunéré) dans une association dans laquelle ils espèrent travailler peut être une manière de mettre un premier pied dans une structure, avant, pourquoi pas, d'être engagé. Selon l'Istat, effectuer un stage à l'étranger augmenterait les chances des jeunes diplômés de trouver un emploi par la suite.²⁸² Nous avons constaté qu'effectivement, à Bruxelles, certaines personnes ont trouvé du travail dans une structure dans laquelle elles avaient effectué un stage, mais souvent après avoir prouvé leur dévotion en travaillant gratuitement en tant que stagiaire.

*Après l'Erasmus, j'ai fait le stage dans l'association dans laquelle je travaille maintenant. C'est ça qui m'a ouvert les portes... [...] Je n'avais aucune bourse, c'est pour ça que j'ai été serveuse pendant cette période. [...] Je travaillais la plupart des weekends.*²⁸³

Les stages sont soit très bien payés, ce sont les plus rares, soit sous-payés. Il faut dès lors travailler à côté ou avoir des parents pouvant financer le stage à l'étranger de leur enfant. Sans compter que le statut du stagiaire, en théorie temporaire, est en soi précaire. Après mille expériences de stage à travers l'Europe et Bruxelles, nombreux sont les trentenaires italiens diplômés, voire surdiplômés qui se rendent compte après des années qu'ils n'ont pendant tout ce temps-là cotisé que bien peu pour la sécurité sociale et donc qu'ils n'ont jamais ouvert leurs droits au chômage.

A. est pédiatre, il travaille depuis deux ans dans une clinique privée avec un contrat de stage aligné sur les barèmes italiens. Il n'a quasiment pas de jours de vacances et se fait classiquement relayer aux horaires de garde nocturne. Il passe cependant ses rares soirées libres à rédiger des lettres de motivations dans un français moyen, parce qu'il n'a pas le temps de pratiquer pour décrocher un poste, un vrai, un travail reconnu.²⁸⁴ Voici la réflexion de M. sur la question :

Il y a un fossé entre les stagiaires qui veulent travailler et ceux qui trouvent du travail... Tout ça me fait penser à un article qui s'appelait « Avec la jeunesse dorée qui passe sa vie à faire des stages sous-payés à Bruxelles » et qui identifie cette classe de jeunes diplômés qui gravitent dans l'orbite des stages payés ou non payés et qui pouvaient se le permettre seulement parce qu'ils étaient issus d'une bourgeoisie européenne en col blanc qui pouvait permettre à ses enfants de trouver le boulot de leurs rêves, qui leur permettait de faire cette vie-là, en

²⁷⁹ MARIOTTI, Ilaria, « Stage commissione europea prosegue boom », site du blog Repubblica degli stagisti, 14 janvier 2016, <https://bit.ly/38FY6hi> (page consultée le 8 septembre 2020).

²⁸⁰ IL FATTO QUOTIDIANO, « Milano capitale degli stagisti: meno di 500 euro di rimborso nel 41% dei casi. 15% dei tirocinanti over 35 », site du journal Il Fatto Quotidiano, 25 juin 2019, <https://bit.ly/3poa1ad> (page consultée le 8 septembre 2020).

²⁸¹ DOMINIONI, Irene, « Global intern strike Bruxelles 20 febbraio », site du blog Repubblica degli stagisti, 25 février 2017, <https://bit.ly/3ru0i41> (page consultée le 8 septembre 2020).

²⁸² ALMALAUREA, *Rapporto 2019 sul profilo dei laureati*, Rome, 6 juin 2019, p.8, <https://bit.ly/3ptPKAn> (page consultée le 8 septembre 2020).

²⁸³ CHA FLI.

²⁸⁴ AEO TDC.

*somme. Une suspension à la recherche de l'occasion pour rentrer à la Commission. Un travail pour lequel ils avaient étudié, le travail de leurs rêves. C'est comme une forme de solidarité générationnelle de classe. En gros, il y a ceux qui font leurs stages à la charge de leurs parents et les autres.*²⁸⁵

Si dans certains secteurs, s'engager en tant que bénévole ou effectuer un stage ne pesant pas sur les épaules de l'employeur peut mener à un emploi, ce n'est pas la norme. Il est fréquent que les stages ne soient pas rémunérés et qu'ils ne débouchent pas sur un emploi. M. a peiné dans la recherche d'un stage rémunéré à Bruxelles. Dans certains secteurs liés aux institutions européennes, le nombre de candidats à un emploi est tellement fort que la demande se déplace sur les stages rémunérés. Ceux-ci sont très prisés, à tel point que même les stages non rémunérés sont difficiles à trouver. M. en a assez de chercher en vain un stage, il cherche désormais un vrai emploi :

*Pour le moment, je ne trouve pas grand-chose, mais c'est la normalité à Bruxelles je pense : il y a peu de postes mais énormément de candidats et donc, trouver le bon moment, la bonne offre, le bon entretien, ce n'est pas facile. J'attends. Je sais que maintenant j'ai des attentes plus élevées, je ne veux plus être stagiaire. Je me mets comme objectif de rentrer dans une entreprise ou dans une organisation, de trouver un travail normal. Je suis même prêt à partir, quelque part en Europe. J'ai postulé en Irlande, en Italie et en France.*²⁸⁶

L. a passé beaucoup de temps à gagner maigrement sa vie avec des stages et des job-étudiants. On lui a promis qu'il serait embauché après son stage, mais il se méfie :

*Ils te le promettent tous, mais ce n'est pas vrai. De toute façon le boulot que tu fais, une autre personne pourra le faire dans un mois en tant que stagiaire. Ils font un calcul : « Je n'engage pas un travailleur qualifié parce que ça coûte trop, je prends un stagiaire. Même si je perds un mois à le former, au final, j'y gagne. ».*²⁸⁷

G. nous raconte sa recherche dans le monde des associations liées au droit :

*J'ai aussi envoyé des CV pour être serveuse, mais je voudrais poursuivre ma formation. Pour le moment, j'ai fait trois entretiens dont deux dans des cabinets d'avocats. L'un m'a dit d'ouvrir un statut d'indépendante et l'autre de m'informer sur comment il pourrait m'engager en payant moins. Si l'employeur te demande dès le départ de t'informer sur comment te payer le moins possible c'est assez démotivant et peu crédible.*²⁸⁸

Les agences pour l'emploi comme Actiris participent à la normalisation de ces comportements. Sur le site d'Actiris, nous pouvons lire ces mots : « En fonction de votre profil, votre futur employeur peut bénéficier de certaines aides financières quand il vous engage. Connaître ces aides à l'embauche et savoir lesquelles vous concernent est un atout pour vous faire engager. »²⁸⁹ Le chercheur d'emploi devient dès lors un conseiller bénévole en gestion de ressources humaines pour son employeur potentiel, ce qui est assez humiliant. Revenons sur l'expérience de G. :

*J'avais postulé pour le conseil national italien des avocats en Belgique. Ils voulaient me faire travailler en indépendante, sur base des salaires italiens : j'aurais au final eu 800 euros par mois, c'est-à-dire rien. [...] Ok la précarité mais le deal doit être clair. Dire « mets-toi en indépendant et puis on verra », tu ne peux pas le faire avec des jeunes qui sont dans une situation précaire.*²⁹⁰

Tout n'est pas si noir. Certaines personnes ont des expériences professionnelles assez linéaires comme M. qui heureusement est tombée au bon moment, au bon endroit, au bon entretien : d'abord un stage, puis un

²⁸⁵ MTA PLO.

²⁸⁶ MTA PLO.

²⁸⁷ LCA MNI.

²⁸⁸ GLA BNO.

²⁸⁹ ACTIRIS.BRUSSELS, « Bénéficiaire d'une aide à l'embauche », site du Centre régional bruxellois pour l'emploi, 1^{er} juillet 2019, <https://bit.ly/2KTBhi2> (page consultée le 8 septembre 2020).

²⁹⁰ GLA BNO

programme Erasmus pour les jeunes entrepreneurs, une formation en gestion de fonds européens et une recherche d'emploi ciblée et fructueuse qui lui a fait décrocher un travail dans le monde des coopératives belges.²⁹¹

²⁹¹ MRA MLO

VI. LE TRAVAIL EN BELGIQUE

Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les manières de chercher un emploi sont diverses et les résultats de cette recherche peuvent prendre du temps à se manifester. Si ce n'est pas le cas de tous, à un moment donné, une bonne partie des Italiens venus en Belgique pour trouver un emploi arrivent à leurs fins. Nous l'avons également évoqué, bien qu'un grand nombre de personnes trouvent un emploi correspondant à leurs attentes, tous ne trouvent pas le job de leurs rêves, un emploi déclaré, des conditions de travail et salariales idéales. Il convient à présent de se pencher précisément sur ces conditions de travail, aussi variées soient-elles. En partant des témoignages récoltés, nous tenterons ici de dessiner les contours de différents secteurs dans lesquels les Italiens de Bruxelles travaillent, de l'Horeca à l'associatif en passant par le nettoyage et le domaine de la santé. Cette liste est loin d'être exhaustive : tous les secteurs d'emploi bénéficient d'une présence plus ou moins forte de travailleurs immigrés en provenance d'Italie. Nous n'entendons dès lors pas réaliser ici un portrait fini ou figé d'une réalité mouvante et dynamique.

Pour de nombreuses personnes décidant d'y immigrer, Bruxelles représente une occasion de gagner sa vie dans des conditions meilleures que dans leur pays/région d'origine. Tous les secteurs sont investis par la force de travail immigrée à Bruxelles. Certains tout particulièrement, comme l'Horeca, l'industrie du bâtiment, le nettoyage, le *care* (terme utilisé dans les pays anglo-saxons pour désigner les secteurs liés aux soins à la personne de manière plus large que ceux de la santé) et la distribution qui sont des portes d'entrées relativement accessibles dans le marché de l'emploi bruxellois pour des travailleurs immigrés. La connaissance des langues locales peut s'y limiter à des rudiments et la possession de diplômes brillants et valables en Belgique n'y est pas nécessaire.

Ne tombons dans la caricature du travailleur immigré peu instruit et peu enclin à s'intégrer, image aux antipodes de la réalité que nous rencontrons : une jeune femme désirant travailler comme puéricultrice verra l'apprentissage des langues locales comme une nécessité bien plus pressante qu'un haut fonctionnaire européen évoluant dans la « bulle » européenne. Il existe par ailleurs une multitude de métiers nécessitant des qualifications et des diplômes mais ne donnant pas accès à de hauts salaires, comme par exemple les métiers du secteur socio-culturel ou des postes à responsabilité de certaines industries.

Il n'empêche que les secteurs largement investis par les travailleurs immigrés reposent de manière structurelle sur une dévalorisation du travail, sur des bas salaires et des contrats, lorsqu'ils existent, peu avantageux pour les travailleurs. Le profit doit bien émerger de quelque part. La condition de travailleur immigré pousse ces personnes à accepter des emplois précaires qui, sont ironiquement occupés aussi en grand partie par une main d'œuvre immigrée en Italie. À Bruxelles, les conditions les plus difficiles sont vues comme de toute façon meilleures que ce que l'on aurait trouvé en Italie. Des personnes viennent également d'Italie pour travailler dans des secteurs plus valorisés et exigeants en termes de qualifications, bien entendu. Bruxelles, de par sa position centrale en Europe et son développement récent fondé sur les institutions européennes et internationales, offre de nombreuses possibilités d'emplois pour des personnes ayant des compétences et des diplômes à faire valoir : administration, gestion, formation, recherche, communication, services, mais aussi audio-visuel, secteur non-marchand, industrie de pointe et secteur culturel. Le discours commun voudrait faire une distinction entre ces personnes, qu'il qualifierait d'« *expats* », et celles travaillant dans les domaines que nous avons déjà présentés, qui seraient rangées dans la catégorie de migrants économiques.

Ce même discours voudrait que les immigrés seraient forcés de quitter leur pays pour trouver de meilleures conditions de travail, tandis que les *expats*, eux, le feraient non pas par nécessité mais plutôt par choix, pour s'épanouir professionnellement et acquérir de l'expérience. Les *expats*, en opposition aux immigrés, appartiendraient à des classes socio-économiques favorisées, connaîtraient plusieurs langues, n'auraient pas de difficulté à valoriser leurs diplômes universitaires et participeraient au rayonnement, à l'embourgeoisement et à la gentrification de Bruxelles.²⁹² Cette analyse est réductrice : le phénomène de précarisation touche tous les secteurs professionnels. Partout les CDD de trois mois, les contrats d'intérim et les stages prennent le pas sur les CDI, même au sein des Institutions européennes.

Rapportons les termes de la riche analyse de Emanuele Gatti datant de 2009 analysant en termes sociologiques les catégories d'*expats* et d'immigré :

Ils [les expats] occupent soi-disant des postes hauts placés et grassement payés, mais cette vision des choses résulte du fait qu'on associe à tort agents des institutions européennes et expats. [...] Il est trompeur de croire que tous les expats jouissent de hauts salaires : ce cliché vient du fait qu'on les assimile tous aux quelques-uns qui travaillent réellement pour les institutions européennes. En réalité, beaucoup occupent des postes sous-payés dans des ONG ou des cabinets de consultants privés. Et un nombre considérable sont des stagiaires qui ne perçoivent aucun traitement. [...] L'amalgame entre tous les expats et ceux que drainent les institutions européennes cultive une vision tronquée de la réalité, puisque cette communauté compte aussi des artistes, des chercheurs, des ingénieurs etc. et inclut les familles de tous ceux qui ont un poste stable. [...] La majorité a étudié l'économie, les sciences politiques. [...] S'il est vrai que les expats sont souvent peu attachés à Bruxelles et préféreraient être ailleurs, on aurait toutefois tort d'affirmer que toute autre destination s'offre à eux : c'est bien entendu un choix de venir à Bruxelles, mais c'est aussi souvent une obligation, car c'est le seul endroit qui puisse leur offrir des opportunités professionnelles ou l'occasion d'acquérir l'expérience qu'ils recherchent.²⁹³

Notre expérience nous montre par ailleurs que de nombreuses personnes arrivent à Bruxelles avec d'autres ambitions que celles de travailler dans des secteurs dévalorisés ou dans la haute sphère des institutions européennes : il y a un monde entre ces deux pôles du marché de l'emploi bruxellois largement investis par des travailleurs étrangers. Nous rencontrons régulièrement des personnes arrivées depuis peu faisant une nette différence entre le travail de leur rêve, correspondant souvent à des titres universitaires obtenus en Italie ou dans d'autres pays, et le travail alimentaire ; entendez la restauration, le nettoyage et mille autres petits boulots. Il s'agit de personnes en possession d'un, voire de plusieurs masters, n'ayant aucune valeur en Belgique et ne sachant s'exprimer qu'approximativement en anglais et ayant de vagues notions de français remontant à l'école ? Bien souvent, le boulot rêvé correspond à un emploi dans lequel on entrevoit une possibilité de carrière, de bonnes conditions salariales, et un épanouissement professionnel en termes de sens donné à ces longues heures de temps consacrées au travail. Doivent-ils être considérés comme des *expats* ou des migrants économiques ? Sont-ils à Bruxelles par choix ou par nécessité ?

Ces pages décrivent les conditions dans lesquelles une poignée d'Italiens, sur les dizaines de milliers travaillant à Bruxelles, s'activent quotidiennement. Nous commencerons par analyser les secteurs caractérisés par des rapports au travail et à l'extraction de profits sans ambivalences : Horeca, construction, nettoyage, garde d'enfants, commerce. Les conditions de travail, salariales et contractuelles y sont souvent relativement peu avantageuses pour les travailleurs. Relativement parce que, comme nous le verrons, la comparaison avec la situation italienne donne souvent un relief positif à celle trouvée à Bruxelles, si pénible soit-elle. Les récits sont ceux de travailleurs et de travailleuses migrants évoluant dans des sphères du monde du travail reposant sur l'exploitation directe et sans équivoque de leur corps et de leur force de

²⁹² Voir à ce sujet une analyse sociologique s'intéressant aux images véhiculées sur et par les *expats* à Bruxelles : GATTI, Emanuele, « Définir les *expats* : le cas des immigrés hautement qualifiés à Bruxelles », *Revue Brussels Studies*, n°28, 2009, pp. 3-18, <https://bit.ly/38unkPH> (page consultée le 8 septembre 2020).

²⁹³ GATTI, Emanuele, *loc.cit.*, p.9

travail. Nous continuerons par l'analyse de secteurs dans lesquels le rapport à cette exploitation est plus subtil et diffus : le non-marchand (organisations internationales, socio-culturel, social, culturel), les emplois de bureau, la recherche, divers emplois liés aux institutions européennes, ...

Des milieux dans lesquels des compétences linguistiques et des copies de diplômes universitaires sont plus que nécessaires, mais qui ne sont pas immunisés, nous le verrons, des dynamiques d'exploitation. Celles-ci sont, à nouveau, souvent relativisées dans les discours des personnes interrogées du fait de leur approche subjective articulée sur une mise en perspective constante de leur situation et de celle qui serait la leur s'ils n'avaient pas quitté leur pays.

1. Focus sur les serveurs de l'Europe : l'Horeca à Bruxelles

Nous l'avons évoqué : en ouvrant n'importe quel groupe Facebook qui concentre des profils d'Italiens en Belgique et en cherchant les mots *lavoro/cuoco/cucina/pizza/pizzaiolo/lavapiatti*, nous trouverons des centaines d'annonces de personnes à la recherche d'un emploi, écrivant parfois depuis l'Italie. Le travail dans le secteur de l'Horeca est souvent précaire du fait du nanisme productif qui le caractérise : sur les 3.000 offres pour l'Horeca gérées par Actiris en juin 2019, la moitié étaient émises par des petites entreprises. Et l'on parle ici d'annonces pour des emplois déclarés... En plus de ces annonces, des myriades de café-restaurants affichent à leur vitrine des feuilles A4 avec les mots « recherche serveuse ».

La taille restreinte des entreprises et l'absence de contrôle font que pour réaliser une marge de profit, le patronat est presque *obligé* de réduire les coûts du travail en augmentant le rythme de travail et en ignorant les conventions collectives du secteur ou les lois sur le travail. Depuis 2016, les restaurants ont été obligés de s'équiper d'une boîte noire, un système couplé à la caisse enregistreuse qui garde une trace de toutes les activités commerciales de l'établissement et devrait donc servir aussi au contrôle du travail non-déclaré. Ce dispositif a effectivement renforcé les contrôles mais les commerçants ont reçu comme cadeau en contrepartie des nouveaux systèmes d'embauche du personnel. Ces dispositifs permettent d'avoir une main d'œuvre plus flexible et de payer moins de cotisations pour chaque travailleur. Dans le reportage de la RTBF *Boîtes noires dans l'Horeca : le bilan après deux ans*, nous lisons :

Le secteur Horeca a bénéficié de mesures fiscales qui lui ont permis d'alléger les charges sur le travail. Flexi-jobs, heures supplémentaires défiscalisées, plus de souplesse dans l'embauche des étudiants sont autant de mesures qui ont apporté de l'oxygène au secteur. Malgré tout, explique Yvan Roque, le patron de la fédération de l'Horeca à Bruxelles, la gestion de la main d'œuvre reste compliquée : « Aujourd'hui, on a des difficultés à trouver du personnel. Les jeunes ne veulent plus travailler comme nous l'avons fait ».²⁹⁴

Un capitalisme un peu moins misérable qu'en Italie, mais dont les conditions restent précaires, *a fortiori* pour les travailleurs migrants. Après un travail de fin d'études sur le travail des Italiens dans l'Horeca, Paola Bonomo a écrit un article publié par le Collectif formation société, *La carrière migratoire des nouveaux migrants italiens travaillant dans le secteur de l'Horeca à Bruxelles*. Cette enquête a mêlé des éléments de contexte et les témoignages d'une vingtaine de migrants italiens travaillant dans la restauration à Bruxelles. L'auteure écrit :

²⁹⁴ NOULET, Jean-François, « Boîtes noires dans l'Horeca : le bilan après deux ans », site de la Radio Télévision Belge francophone, 20 octobre 2018, <https://bit.ly/3phhbgy> (page consultée le 23 septembre 2020).

Il y a un trait commun qui lie les carrières migratoires de beaucoup parmi les nouveaux migrants interviewés, c'est-à-dire l'élément de temporalité attribué à l'expérience de travail dans l'Horeca. Cet élément est assez révélateur si l'on veut considérer le projet migratoire des interviewés ; en fait, si le sentiment de chercher un autre emploi en travaillant en même temps dans un restaurant ou un bar est généralement partagé, la conscience que cela n'est pas toujours possible l'est également : il a été constaté que, parmi ceux qui déclarent avoir commencé à travailler dans l'Horeca avec l'intention de chercher un autre emploi, la plupart admet n'avoir absolument pas réussi à le faire. Cela est dû premièrement aux caractéristiques du travail dans l'Horeca qui est intense, parfois pénible, et souvent marqué par un niveau d'exploitation significatif.²⁹⁵

Cette réalité, nous l'avons rencontrée maintes fois dans le cadre de notre enquête. Par exemple, les conditions précaires de son travail privent S. des énergies nécessaires à la recherche d'un autre emploi :

Pour moi, c'était quelque chose de temporaire, je me disais que j'aurais vite trouvé un autre travail. Et pourtant, j'ai travaillé un an et demi pour le même resto italien comme serveuse. Pendant ce temps-là, je n'ai clairement pas eu le temps de faire autre chose : en travaillant des milliards d'heures par semaine tu n'as pas le temps, et si tu en as, c'est du temps de repos.²⁹⁶

S. travaillait alors 50 heures par semaine avec un contrat de 12h déclarées et 350 euros sur sa fiche de paie mensuelle. Le reste, presque 1.300 euros, lui étaient donnés en noir. Très vite, elle a été mise face aux désavantages de cette condition : elle a été licenciée car accusée par ses patrons de prendre trop de congés-maladie. Elle avait ouvert des droits aux allocations de chômage, mais vu que le calcul de ces dernières était basé sur un horaire de 12 heures par semaine, elle recevait une allocation que de 200 euros mensuels. Avoir accès au chômage n'a pas été simple :

J'ai eu un premier CDD, puis un autre, puis finalement un CDI que l'on ne m'a fait qu'après 8 mois de travail. En théorie, si on licencie quelqu'un sous CDI, on doit lui donner un C4. Eux, ils ne font rien de cela : un jour la femme et associée de mon patron m'a appelée et elle me dit « J'ai trouvé la solution, apporte-moi tes anciens contrats et je te donnerai ton C4. » Je suis allée avec tous les papiers et elle m'a demandé de lui donner les vieux contrats. Je les lui ai donnés et elle les a déchirés devant moi. Elle a dit qu'on allait refaire un CDD pour l'année pendant laquelle j'ai travaillé pour remplacer mon CDI qu'elle venait de déchirer : elle ne voulait pas me donner de C4 ni devoir se justifier de mon licenciement.²⁹⁷

Comme beaucoup de personnes dans sa situation, S. ne s'est pas adressée à un syndicat, elle n'avait pas le temps et surtout avait envie d'en finir le plus possible avec cette histoire. Ses allocations de chômage étant minimales, elle a dû rapidement trouver quelque chose d'autre dans l'Horeca. Grâce à des connaissances, elle est embauchée dans un café appliquant les lois belges et non les traditions italiennes : elle y travaille 19 heures semaines et toutes ses heures sont déclarées.

Je gagne plus que lorsque je travaillais 50 heures par semaine en Italie. Ils ont été clairs avec moi dès le début. J'ai dû faire une petite période à l'essai avec un CDD et vu que ça s'est bien passé ils m'ont fait un CDI. J'ai un salaire fixe, il n'y a pas de différence entre les étudiants et les non-étudiants.²⁹⁸

Grâce à ce travail stable, S. a pu entreprendre une formation liée à son premier métier, la menuiserie, après des années de galère. La récurrence du travail non déclaré et des arrangements à l'amiable dans l'Horeca peut avoir de lourdes conséquences dans les parcours de vie des personnes, comme pour A.. Alors qu'elle travaillait dans un restaurant pour 7 euros de l'heure. Un jour, elle se brûle :

Tu penses bien que je connaissais mes droits, mais je n'avais pas le temps de m'en occuper, je devais travailler. [...] Si tu as un "problème", comme une maladie, ou, dans mon cas, une grossesse, tu n'as droit à aucune

²⁹⁵ BONOMO Paola, « La carrière migratoire des nouveaux migrants italiens travaillant dans le secteur de l'Horeca à Bruxelles », site du Collectif formation société Asbl, 16 décembre 2017, <https://bit.ly/2KnuUQ> (page consultée le 23 septembre 2020).

²⁹⁶ SBA AJA.

²⁹⁷ SBA AJA.

²⁹⁸ SBA AJA.

protection sociale. Alors que 9 de mes collègues ont été engagés avec contrat, moi j'ai été mise de côté alors que j'avais plus d'ancienneté, parce que j'étais enceinte. Je n'ai pas eu droit à des congés de maternité, j'ai dû travailler jusqu'à la limite. Je n'avais droit à rien, je devais bien gagner ma vie. J'ai arrêté quand je n'arrivais plus à passer entre les tables.²⁹⁹

A. nous parle également de son compagnon : ne parlant qu'italien, il commence par d'adresser aux restaurants italiens pour trouver du travail : *Une poignée de main à la place du contrat et c'est réglé.* Dans son cas, comme pour S., ces souvenirs amers sont liés à du travail presté pour des employeurs italiens. De leurs dires, les restaurants italiens ressemblent à des lieux de non-droit, des sortes de zones économiques spéciales où le droit du travail n'a pas de place. Voici le témoignage d'une jeune femme, psychologue de formation ayant travaillé longtemps en tant que serveuse à Bruxelles :

Les Italiens sont les pires exploiters, surtout dans le monde de la restauration. J'ai eu de très mauvaises expériences. Ils ne te font pas de contrat, tu dois les supplier pour des droits qu'ils ne te donnent pas. Les conditions de travail y sont similaires à celles que tu trouves en Italie, voire pires !³⁰⁰

Pour M., son travail de serveur n'était pas un vrai travail, puisqu'il était aux études en même temps. Il a pourtant travaillé deux ans à temps partiel. Ses employeurs ne déclaraient pas toutes ses heures. Difficile pour lui de revendiquer des droits vu la structure de l'entreprise :

J'avais un rapport particulier avec les gérants de ce restaurant à gestion familiale. Suite à des discussions avec le gérant, il m'a dit : " écoute, je t'engagerais bien mais je ne peux pas payer un serveur à temps partiel, ça me coûterait 800 euros par mois seulement pour les contributions. " Pour lui, c'était vraiment pas possible, il attendait un enfant et ils avaient des dettes sur le dos. Ce n'était pas concevable d'engager quelqu'un dans les règles.³⁰¹

M., bien que surdiplômée, ne parvient pas à trouver du travail lorsqu'elle arrive à Bruxelles. Mère de deux petites filles, elle se met à travailler dans un restaurant tenu par une connaissance. Les rapports d'amitiés avec le patron ont rendu délicates toutes les tentatives de négociations pour obtenir des conditions contractuelles correctes :

J'ai travaillé longtemps au noir notamment parce que j'avais des liens d'amitié avec ce restaurant. À la base je me disais "j'y vais, de toute façon pour le moment j'ai du temps, je n'ai pas un rond et c'est pratique ". Je n'avais pas pensé que ce serait un travail à long terme. Puis le temps a passé et j'ai continué à y travailler, de manière de plus en plus régulière. À un moment, le fait de ne pas être déclarée a commencé à me gêner, voire même à m'angoisser. Maintenant quand je travaille, je suis déclarée 4 heures sur les 7 que je fais. C'est un contrat spécial pour l'Horeca que l'on utilise : je ne peux pas travailler plus de deux jours consécutifs. Du coup, s'il m'arrive de travailler plus, ce n'est pas déclaré.³⁰²

Au cours de l'interview, une certaine conscience critique émerge dans le discours de M. : si au début elle est compatissante avec son patron-ami, au fur et à mesure de son témoignage elle change de ton :

J'ai essayé de fermer les yeux sur beaucoup de choses parce que, pour le meilleur ou pour le pire, un lien d'amitié détermine mon rapport à ce travail. Ça a certainement joué sur le fait que je sois restée tellement de temps sans être déclarée. Je ne suis pas seule dans cette situation, on est plusieurs dans ce cas dans ce restaurant. Je pense que cette absence de contrats est injustifiée et irrespectueuse pour les travailleurs. En réalité, j'en ai un peu marre.

Si de nombreuses personnes se tournent vers l'Horeca par défaut et voient leur travail dans ce secteur avant tout comme un « boulot alimentaire » idéalement temporaire, ce n'est pas le cas de tous. Les professionnels

²⁹⁹ AMA CLU.

³⁰⁰ STA DVO.

³⁰¹ MTA PLO.

³⁰² MRA GRO.

de la restauration, cuisiniers en tête, comptent en leur sein aussi des travailleurs qualifiés et passionnés, dont le projet est d'avoir une carrière dans la restauration. Parmi eux se trouvent des gérants de restaurants, d'hôtels et de bars. Nous l'avons évoqué et y reviendrons, il est fréquent que ceux-ci emploient des travailleurs non-déclarés et ne respectent pas le droit du travail en vigueur en Belgique. Nous ne pouvons pas généraliser cette situation à tous : il existe de nombreux gérants de restaurants d'origine italienne à Bruxelles qui tiennent à développer leurs affaires dans un cadre légal et respectueux des employés. Il n'empêche, que ce soit de leur gré ou non, les petites entreprises du secteur de l'Horeca, de quelque nationalité que soit leurs gestionnaires, flirtent souvent avec l'illégalité du fait des nombreuses contraintes du secteur et de la facilité à la fraude qui caractérise le secteur.

Même si diverses formes de contrats peuvent être mobilisées pour faciliter l'engagement d'une main d'œuvre à un coût mineur (contrats étudiants, Activa, stages et les milles flexi-contrats qui les accompagnent), les gérants de restaurants sont souvent amenés à devoir couper quelque part dans leurs frais pour arriver à boucler leur comptabilité.

Que ce soit dans le coût du personnel, dans la qualité de la marchandise ou par le biais de la fraude, il est fréquent qu'ils soient amenés à couper quelque part pour maintenir leur entreprise sur pieds... ou pour engranger une marge de profits personnels consistante. Le fait d'être italien ne détermine pas une propension naturelle à l'exploitation des travailleurs : toute entreprise devant engranger un profit doit l'extraire de quelque part.

Le monde de la restauration est l'un dans lesquels cela est le plus facile. Exploiter une main d'œuvre peu qualifiée et étrangère est sans aucun doute le chemin le plus simple. Les réseaux communautaires, italien dans de cas-ci, favorisent la mise en relation des employeurs peu scrupuleux et des travailleurs désespérément à la recherche d'emploi. Nous le voyons dans les nombreux témoignages que nous avons recueillis : du cuisinier qualifié à la serveuse en passant par le personnel de nettoyage, les Italiens et Italiennes exploités par des patrons compatriotes sont monnaie courante dans le monde de la restauration bruxellois. Cette dynamique existe dans d'autres réseaux, dans les restaurants syriens, grecs, chinois, portugais, belges et autres.

Le secteur de l'Horeca est cependant amplement occupé par des structures « italiennes », l'Italie étant appréciée de longue date pour son rayonnement culinaire et connue pour sa propension à exporter des cuisiniers dans le monde entier, le cliché bien ancré du pizzaiolo moustachu et bedonnant et de la générosité de la *nonna* étant là pour nous le rappeler. Nous n'avons pas interviewé ici des gérants italiens de restaurants, pas plus que nous n'avons enquêté sur la situation des chefs d'entreprise italiens, d'une part parce que nous avons cherché ici à donner de la place à celles et ceux qui sont les plus invisibilisés et désavantagés dans la société, d'autre-part parce qu'aucun d'eux à l'heure d'aujourd'hui ne s'est adressé à nous pour un soutien quelconque. Cela ne signifie pas qu'ils ne connaissent aucune déconvenue, que leur condition d'étranger n'impacte pas leurs affaires, ou que ce soit simple pour eux de mener leurs affaires, a fortiori après le passage de l'ouragan covid-19. Il n'empêche. Les différents témoignages de personnes employées par eux nous permettent d'avoir une idée globale de leur ancrage qui est très large et varié, de même que de leur facilité à trouver une main d'œuvre à bas prix étant donné le flux continu d'arrivée de personnes immigrant depuis l'Italie cherchant d'une manière ou l'autre un job dans le secteur.

Un restaurant ne peut tourner sans de bons cuisiniers, sans un service de qualité et une hygiène correcte. Le métier de cuisinier nécessite plus de qualifications que celui de serveuse ou de plongeur, ce qui explique

sans qu'il mène plus facilement à un emploi stable. Après des années à la plonge, C. travaille aujourd'hui dans un restaurant de luxe et bénéficie de bonnes conditions de travail. S'il ne voit pas de perspectives d'évolution de sa carrière, il témoigne d'une amélioration de sa situation avec le temps :

Pendant trois quatre mois j'ai eu des contrats à la journée : quand ils avaient besoin de moi, ils m'appelaient quelques jours à l'avance. Je pouvais refuser bien sûr, mais si je ne travaillais pas je n'étais pas payé. C'est arrivé encore récemment que, malgré le fait qu'à présent j'ai un contrat en règle, que des services soient annulés parce qu'il n'y avait pas assez de boulot.³⁰³

Le changement arrive avec le contrat à durée indéterminée de 30 heures semaines en travaillant de 15h00 à minuit. Avant de décrocher un emploi satisfaisant, L. a dû passer par différentes déconvenues :

Je ne connaissais pas bien la ville et j'ai fait confiance à des personnes qui m'ont finalement mal aiguillé. J'ai donc eu des expériences relativement négatives au niveau professionnel qui m'ont fait reconsidérer l'idée que j'aurais trouvé du boulot ici. Deux semaines après mon arrivée, je travaillais dans un endroit qui faisait des hamburgers non loin de la commission européenne où les prix étaient très élevés, le salaire dérisoire, les horaires de travail hallucinants. J'étais payé 164 euros pour 45 heures de travail par semaine [...] J'ai eu plus ou moins 7 expériences dans l'Horeca pour lesquelles on me parlait de contrats qui n'arrivaient pas. Les dynamiques étaient les mêmes que celles rencontrées lorsque je travaillais en Italie. Il y a 3 ans, j'ai trouvé un emploi et j'y travaille toujours actuellement. Tout semble bien se passer. Tout le monde a un contrat, je n'y croyais pas au début. Depuis, ma qualité de vie s'est améliorée. En effet, si tu as un contrat et que la rémunération y est précisée, c'est cette somme-là que tu perçois. Si tu fais des heures supplémentaires, tu reçois plus et si tu fais un service en moins, tu reçois moins. C'est logique et réglementé. Si tu es malade, tu ne risques pas de trouver quelqu'un d'autre à ton poste à ton retour. Il y a une série de normes à respecter. La maladie est humaine, ça arrive à tout le monde. Tu es considéré et rémunéré en fonction de ce que tu fais et ce que tu montres sur ton lieu de travail. Toutes les luttes du passé nous permettent aujourd'hui de ne pas nous sentir systématiquement sur le fil du rasoir. Tu n'as pas le sentiment de devoir régulièrement démontrer ce que tu vauds. Tu n'es pas dans une espèce de course pour démontrer que tu es irremplaçable et que si demain tu n'es pas là, quelqu'un d'autre sera à ta place. Cela ne peut pas se passer si tu as un contrat. Bien sûr, il faut que tu respectes ta part d'engagement. Ça te permet d'avoir des projets, des petits investissements, de soigner ta qualité de vie.³⁰⁴

Même s'il est satisfait, travailler systématiquement en soirée n'est pas aisé, principalement parce que sa vie sociale est impactée. Un autre témoignage, celui de S. qui se remémore une expérience passée, nous montre combien le simple fait d'avoir une fiche de paie dans l'Horeca peut sembler un miracle pour ces travailleurs :

Avec ce boulot, j'ai commencé à comprendre ce que sont les droits du travail en Belgique. Mes employeurs étaient italiens mais j'étais quand même encadré, ils appliquent les lois belges. Ils appliquaient les lois belges et c'est ce qui m'a permis de rester là deux ans, de même que la bonne relation avec les propriétaires du restaurant qui avaient quelques années de plus que moi.³⁰⁵

Un cadre tellement favorable, S. ne pourrait pas même pas l'imaginer possible en Italie :

De nombreuses choses qui apparaissent sur ma fiche de paie, je ne savais même pas que ça pouvait exister quand j'étais en Italie.³⁰⁶

Son CDD d'un an ne représente pas pour lui un nuage, habitué à des situations bien plus précaires :

Quand j'étais en Italie, je n'avais jamais de tranquillité, même quand j'avais un contrat de trois mois, parce que j'avais toujours l'angoisse de trouver un travail pour après. Ici, même si on ne me renouvelle pas mon contrat, ça ne me stresse pas parce que je sais qu'à Bruxelles, il y a du travail. Et je sais que si je ne trouve pas, l'État te soutient d'une manière ou l'autre. C'est rassurant, ça m'aide à vivre ma vie sans être dans cette angoisse

³⁰³ CHN RNI.

³⁰⁴ LCA DSE.

³⁰⁵ SME DNO.

³⁰⁶ SME DNO.

*permanente de ne pas savoir comment gagner mon pain. En Italie, tu as l'impression que tu dois remercier quand on te donne quatre sous pour les heures que tu travailles. Ça ne motive pas à bien travailler. Ce n'est pas gratifiant.*³⁰⁷

G. est venu à Bruxelles à 22 ans pour rejoindre son frère qui travaillait alors dans la restauration de manière occasionnelle. Ayant une formation de cuisinier, il a rapidement trouvé du travail en tant que chef dans un restaurant italien de Saint-Gilles avec un « contrat » d'associé. Ce type de contrat est fréquent pour les cuisiniers. Malgré le titre qui donne un certain prestige au cuisinier qui fait tourner l'entreprise pour laquelle il travaille, ces contrats sont rarement à l'avantage des travailleurs qui sont en réalité engagés en tant qu'indépendants, comme l'a dénoncé un article de l'Atelier des droits sociaux : « Dans un marché de l'emploi instable et incertain, forte est la tentation d'accepter de travailler sous le statut d'associé actif. Mais ce statut ne reflète pas toujours la réalité de la relation du travailleur avec la société qui "l'emploie." Pour remédier à ces abus, la loi sur la nature des relations de travail est modifiée à partir du 1.1.2013. Le statut d'associé actif n'est, en effet, pas sans risque pour ceux qui n'en connaissent pas les conséquences ».

308

C'est un piège qui est souvent proposé à ceux qui ne connaissent pas les lois ou les langues locales, qui n'ont connu dans leur passé professionnel seulement que des conditions précaires et du travail non déclaré. Des chefs de restaurants renommés à Bruxelles se retrouvent dans cette situation et ont dès lors la double charge de s'occuper du bon fonctionnement du restaurant et de la cuisine mais aussi de la gestion et de la santé financière de l'entreprise. Ils n'ont par ailleurs pas accès au chômage s'ils décident à un moment de quitter le projet. Nous avons recueilli un témoignage intéressant d'une ancienne travailleuse d'une association de promotion des droits des étrangers s'adressant à un public italien, son expérience se rapprochant de la nôtre dans le cadre de nos permanences socio-juridique :

*Les gens que je rencontre sont souvent désespérés, ils se satisfont souvent de la première réponse qu'ils reçoivent et il arrive qu'elle soit mauvaise, surtout pour tout ce qui touche aux impôts, aux assurances santé, au logement. On rencontre beaucoup de personnes qui proviennent de l'Horeca qui est certainement un des secteurs les plus problématiques parce que c'est là que c'est le plus simple de contourner les règles. Il y avait cette dame à qui on avait fait signer un contrat en tant qu'indépendante sans qu'elle n'ait rien compris à ce qu'elle était en train de signer. Elle n'avait pas payé ses impôts ni rempli de déclaration fiscale... Les problèmes arrivent par la suite. Je peux comprendre, les gens cherchent du travail et lorsqu'ils en trouvent ils se fient, ils signent n'importe quoi. Faire confiance à des annonces sur Facebook c'est très risqué.*³⁰⁹

Cette dynamique existe dans d'autres secteurs comme la construction, nous y reviendrons. Revenons à G., notre jeune cuisinier : après un an et demi, il change de travail, réussit à se désassocier et trouve une place dans un autre restaurant italien où les conditions étaient relativement bonnes, où les heures déclarées correspondaient plus ou moins à celles effectivement prestées. Deux tiers se retrouvaient dans sa fiche de paie et un tiers lui était payé en espèces. Après quelques temps, il commence à travailler dans un restaurant de cuisine belge où on lui fait un « typique contrat à la belge ». Lorsque nous nous lui demandons ce que cela signifie, il nous répond :

³⁰⁷ SME DNO.

³⁰⁸ BERGAMINI, Serena, « Être engagé comme associé actif peut devenir un piège », fiche juridique de l'Atelier des droits sociaux Asbl, 1^{er} mars 2015, p.1

³⁰⁹ GLA BNO.

*C'est typique dans l'Horeca. Moi je notais les heures que je faisais, eux ils me payaient 10 euros de l'heure. J'avais un contrat de 22h par semaine mais j'en faisais au moins le double, parfois même plus que le double. De ce que je sais, c'est le typique contrat à la belge et ils m'ont dit que c'est comme ça parce qu'ici les charges sont très élevées pour les patrons. C'est donc normal qu'un restaurant fasse comme ça, sinon ils ne pourraient pas tenir. Le boss, il te donne 10 euros de l'heure mais en paie 30 d'impôts, c'est ce qu'il me disait, qu'il payait trois fois mon salaire pour me déclarer. Du coup, je me dis que ce n'est pas exagéré de nous faire ce genre de contrats. Je pense que si tu étais un patron, ou si j'en étais un, je me comporterais de la même manière, nécessairement.*³¹⁰

Malgré son empathie pour son employeur, G. avait entamé avec ses collègues, tous des jeunes italiens comme lui, une dynamique de revendications collective pour des conditions de travail plus justes qui a porté ses fruits :

*Nous nous sommes disputés avec le manager. On a eu plein de problèmes. Un jour on était tous en réunion, avec les patrons, et moi je leur ai dit que je commençais à penser à trouver autre chose parce que je n'avais plus envie, que la charge de travail était trop élevée. Le mois d'après ils m'ont fait un contrat à temps plein. Pour l'Horeca, avoir un temps plein déclaré, c'est vraiment pas mal. Ils m'ont même réduit les heures et ils ont engagé quelqu'un en plus. Maintenant je travaille 42, 43 heures par semaine, avec un contrat de 38. Je ne peux vraiment pas me plaindre.*³¹¹

Constater qu'il était possible d'engager ce type de négociations avec ses employeurs a marqué G. constatant que, dans les faits, il est possible d'améliorer les conditions de travail et salariales des travailleurs. Pourquoi dès lors proposer dans un premier temps des conditions plus précaires ?

*Là, j'ai compris que la logique devrait être inversée : quand je me rends dans un restaurant, ils devraient me faire un contrat tout de suite. C'est eux qui ont besoin de moi, ce serait même eux qui devraient venir me chercher, et pas le contraire. Je ne comprends pas pourquoi pendant trois mois ils ont fait travailler toute l'équipe au noir, sept personnes sans contrats. Et s'il y avait eu un contrôle ? C'était pas un bar pourri à Schaerbeek, c'était un restaurant branché à la Chapelle, géré par des Belges, cuisine typiquement bruxelloise !*³¹²

Effectivement embaucher quelqu'un a un coût pour l'employeur : si on regarde les salaires imposés par la dernière convention collective de la commission paritaire 302 de l'Horeca, un travailleur à temps plein avec 0 an d'ancienneté et dans la fonction de base, devrait gagner 1.964,85 euros bruts. Pour l'employeur, le coût, sans compter les frais pour gérer son dossier auprès de secrétariats sociaux, arriverait à 2.700 euros avec les cotisations patronales à verser à l'ONSS, l'Organisme National de la Sécurité Sociale. Il est donc logique qu'en absence de contrôles – mais aussi d'une stratégie entrepreneuriale saine – un employeur soit incité à payer au noir ses travailleurs. C'est peut-être la norme mais ce n'est pas juste pour autant : personne n'oblige une autre à se lancer dans une activité économique et à baser son projet sur l'exploitation de la main d'œuvre et sur l'illégalité.

G. est aujourd'hui parti de Bruxelles, il tente sa chance dans d'autres pays européens. Certains cuisiniers trouvent des situations favorables à Bruxelles et ont de bons rapports avec leur patron. C'est, semble-t-il, le cas de Y., pizzaiolo arrivé de Sicile qui a trouvé rapidement un emploi stable. Il travaille énormément dans une pizzeria de Saint-Gilles à gestion familiale, il assure deux services par jour six jours sur sept. Il se dit satisfait : il a commencé par travailler au noir puis a été rapidement engagé. La gestion du restaurant repose en grande partie sur ses épaules : en plus de la réalisation effective des pizzas, il s'occupe des commandes de marchandises, assure souvent le service et veille à entretenir de bons rapports avec la clientèle. Lorsqu'on lui demande s'il rencontre des problèmes dans le cadre de son travail, il assure que

³¹⁰ GVI CRI.

³¹¹ GVI CRI.

³¹² GVI CRI.

non. Est-ce parce que le gérant du restaurant nous écoute d'une oreille pendant que nous réalisons cette interview ? Dans tous les cas, Y. se dit dégoûté par l'Italie, il assure ne plus vouloir y mettre pied. Il n'aurait jamais pu offrir à sa famille ce qu'il lui offre ici. Père de deux petites filles, il a récemment acheté une maison avec son épouse qui travaille en tant qu'aide-soignante.³¹³

M. est mère de deux enfants, elle est d'origine calabraise et vit à Bruxelles depuis 8 ans. Elle a travaillé dans le domaine de la restauration mais pas en tant que cuisinière ou que serveuse, elle a fait la « petite main » dans différents restaurants pendant des années. Toujours par le biais d'amis, elle trouve un autre emploi, cette fois-ci à la plonge, dans un restaurant italien d'Ixelles. Payée 40 euros par jour, elle se retrouve rapidement à effectuer de nombreuses tâches en heures supplémentaires non comptées dans son salaire :

À la base, j'ai été engagée pour la plonge, je ne devais faire que ça. Puis, de semaine en semaine, il y avait de plus en plus de travail. Ils me disaient : « Eh, fais le pain ! Fais la pâte pour le pain ! Fais ci ! Fais ça ! Essuie les verres ! Essuie les couverts ! » ça c'est les serveurs qui font normalement. « Vu qu'il y a pas beaucoup de travail, va dans la cave repasser les uniformes ! Il y a aussi du repassage que ma femme n'a pas fait, fais-le ! » Ils profitaient vraiment de moi.³¹⁴

Un jour, elle se blesse malencontreusement. C'est là qu'elle se rend compte que, contrairement à ce qu'elle pensait, elle n'avait pas un contrat en règle, bien qu'elle en eût signé un. C'était un faux contrat. Alors qu'elle perd beaucoup de sang, blessée par un verre cassé dans la plonge, ses patrons lui recommandent d'abord de se faire un bandage. Le flux étant trop important, elle doit se rendre à l'hôpital. Ses patrons lui recommandent alors de sortir par la petite porte arrière et de cacher le sang dont elle était recouverte, de prendre le tram et, une fois aux urgences, de ne pas faire mention du restaurant mais de dire qu'elle s'est blessée à la maison. Elle déchant et comprend qu'elle n'est pas en règle. *Ils m'ont traitée comme un chien.* Il n'empêche, elle reste dans cet établissement près de trois ans, ils lui font finalement un petit contrat de 12h/semaine.

J'avais un contrat, mais je ne comprenais pas comment ça marchait. Si je travaillais 8 heures, ils m'en déclaraient 2.³¹⁵

À la veille de ses congés d'été, pendant lesquels elle devait partir avec son mari et ses enfants retrouver sa famille en Italie, ses patrons lui annoncent qu'elle doit travailler tout le mois de juillet. Soutenue par son mari, elle décide de ne plus se rendre au travail et de partir, dans l'idée de trouver un meilleur emploi après l'été. Arrivée à Tropea, elle se rend vite compte qu'elle est enceinte.

J'aurais mieux fait de pas quitter mon travail parce que j'aurais peut-être eu droit à des congés maternité, mais je ne savais pas que j'étais enceinte à ce moment-là. Si je m'en étais rendue compte, j'aurais fait comme eux, j'aurais profité de la situation, et j'aurais dit « je suis enceinte mais je continue de travailler ». Depuis, je n'ai plus vraiment travaillé.³¹⁶

Elle n'a plus travaillé pendant près de trois ans, jusqu'à ce que, il y a un an, elle se soit mise à chercher des offres pour travailler au noir en tant que *baby-sitter* ou femme de ménage sur le groupe Facebook *Italiani a Bruxelles*, évoqué au chapitre précédent.

³¹³ YSN PZA.

³¹⁴ MRA GLI.

³¹⁵ MRA GLI.

³¹⁶ MRA GLI.

2. L'invisible travail féminin : care, nettoyage, travail domestique

Dans le cadre de son activité de ciné-club « Paroles sur images », en collaboration avec le Collectif formation société, le Casi a organisé la projection-débat du documentaire *On a grèvé* de Denis Gheerbrant. Le documentaire raconte l'histoire d'une petite vingtaine de femmes de chambres qui ont affronté le deuxième groupe hôtelier d'Europe, à Paris, pour revendiquer de meilleures conditions salariales et de travail. Un collectif de femmes sans et avec papiers, soutenu par le MOC et par le comité des travailleurs sans et avec papiers de la CSC-Bruxelles, la Ligue des travailleuses domestiques, a participé au débat. Les femmes qui en font partie viennent des Philippines et mènent un combat pour des conditions de travail dignes. L'une d'elle, Christine, a partagé son expérience : arrivée en Europe il y a 9 ans, elle était venue pour travailler comme fille au pair et apprendre les langues, pour ensuite rentrer dans son pays avec plus de chance de trouver un emploi. Aujourd'hui elle travaille en tant que nettoyeuse pour 5 euros de l'heure et s'estime chanceuse. Ces femmes sont presque toutes sans papiers et travaillent pour des riches familles bruxelloises, voire même des ambassades ! Leur condition de sans-papier détermine la précarité extrême dans laquelle elles se trouvent : elles ne peuvent ni se former, ni changer de travail. Elles cherchent à s'organiser pour espérer obtenir un jour un statut similaire à celui des citoyens européens. Certes, les femmes – car, ne nous voilons pas la face, le travail domestique est essentiellement exercé par des femmes – qui travaillent dans le domaine du nettoyage et du soin aux personnes, et qui sont des citoyennes européennes, bénéficient de droits supplémentaires par rapport à leurs collègues sans-papiers.

Comme nous le verrons, elles sont cependant elles aussi des sous-travailleuses sur le marché du travail en Belgique. Femmes, étrangères, souvent peu formées, elles cumulent les critères d'exploitabilité et arrivent chaque jour pour grossir les rangs des nouveaux domestiques s'activant à Bruxelles, de plus en plus nombreux dans la capitale. En effet, si le taux d'emploi pour les femmes est élevé en Belgique, il ne s'est accompagné ni d'une remise en question profonde de la répartition genrée du travail domestique, ni de mesures de réduction collectives du temps de travail : le travail que les femmes belges n'ont plus le temps d'effectuer, ce sont rarement les hommes qui le font, mais bien d'autres femmes étrangères. Le vieux cliché raciste de la *Conchita*, la domestique espagnole, datant de l'époque de l'immigration espagnole fuyant la dictature franquiste, pourrait aujourd'hui être amèrement appliqué à des femmes de mille nationalités reflétant la mosaïque migratoire de Bruxelles. Philippines, Brésiliennes, Congolaises, mais aussi Portugaises, Polonaises et Italiennes.

Dans le cadre de notre travail et de cette enquête, nous rencontrons régulièrement des femmes plus ou moins jeunes qui travaillent dans le secteur du nettoyage, des soins aux personnes et de la garde d'enfant, communément appelé secteur du *care*, terme recouvrant le travail effectué pour assurer la reproduction de la société (hygiène, soins, éducation), caractérisé par son caractère non productif. Ce travail est la plupart du temps non rémunéré et effectué par des femmes. Si les nourrices et les domestiques ont existé de tous temps, le luxe de pouvoir s'offrir leurs services a été longtemps réservé à une classe relativement aisée. L'arrivée massive des femmes sur le marché du travail au cours du 20^{ème} siècle a mené à une augmentation du besoin de main d'œuvre pour assurer ces tâches qu'elles effectuaient auparavant en tant que femmes au foyer. L'immigration et les classes populaires ont toujours été une réserve de travailleuses du *care*. Aujourd'hui, Bruxelles pullule de femmes d'origine étrangère s'activant dans les foyers et auprès des familles pour permettre à la société de tenir debout. Leur pénible travail est cependant sous-valorisé et sous-rémunéré et souvent non déclaré. Les accidents sur le lieu de travail étant fréquents, parallèlement au développement des flexi-jobs utiles à l'Horeca, des formes contractuelles ont été mises en place pour permettre d'engager ces femmes à moindre coûts et de manière déclarée. De la jeune fille au pair aux titres-

services en passant par les chèques ALE, de nombreuses solutions existent en Belgique pour les personnes ayant besoin d'aide dans différentes tâches domestiques. Le tout est de comprendre dans quelle mesure elles sont, d'une part, avantageuses pour les travailleuses, d'autre part, elles permettent effectivement d'endiguer le travail au noir.

Nous avons vu dans le chapitre sur le travail pendant les études que de nombreuses jeunes femmes ont mis les pieds pour la première fois en Belgique en tant que jeunes filles au pair. Les jeunes filles au pair ne sont pas officiellement employées par les familles qui les accueillent en Belgique, pour la simple raison qu'elles ne sont pas rémunérées pour leur travail. Elles ont hébergées et nourries par des familles, souvent d'ailleurs par des familles monoparentales à charge de la mère, en échange de quoi elles aident pour la garde des enfants et les petits travaux domestiques. Comme le montrent de nombreux sites internet, si pour les jeunes filles le *deal* est présenté comme une occasion de faire une expérience à l'étranger, pour les familles il s'agit plutôt d'une solution pour avoir une travailleuse domestique à bas prix.³¹⁷

Il y a une part de vérité : pour de nombreuses femmes que nous avons interrogées, venir à Bruxelles en tant que jeunes filles au pair a été le moyen d'apprendre les langues locales, souvent de se former, de se mettre en ordre avec les autorités communales (la jeune fille au pair doit s'inscrire à la commune et la famille demander pour elle un permis de travail), de partir à l'étranger à moindre frais. Il n'empêche que bien souvent elles se plaignent d'avoir été exploitées, de ne pas avoir eu le temps de chercher du travail ou de faire leurs études et surtout de socialiser : habitant dans une famille, il est difficile pour elles de recevoir des visites, de sortir et venir de la maison comme cela leur chante. Comme les jeunes villageoises du 18^{ème} siècle qui étaient engagées en tant que domestiques par les familles bourgeoises de Bruxelles, ces jeunes femmes ont les avantages et les inconvénients de leur réel statut, celui de travailleuse domestique, même si le SPF emploi rappelle : « La participation du jeune au pair aux tâches familiales courantes, y compris la garde des enfants, ne peut excéder quatre heures par jour et vingt heures par semaine. Ces tâches ne peuvent être le but principal du séjour. »³¹⁸ Les sites italiens nous indiquent pour leur part 30 heures maximales de travail par semaine.³¹⁹

On pourrait se questionner sur la forte féminisation de la figure du jeune au pair. Des garçons peuvent bien entendu venir en tant que jeune homme au pair en Belgique, mais la demande en garçon est moins importante et, de manière générale, ils partent avec d'autres aspirations que d'être des travailleurs domestiques. En 2018, un jeune italien au pair sur dix était un garçon. Cette répartition inégale correspond à la répartition genrée du travail dans la société, le travail reproductif étant essentiellement effectué par des femmes. Le nombre de jeunes partant de l'Italie avec ce système est en croissance permanente ces dernières années, avec 1.300 en 2018 « sans considérer les départs clandestins avec des agences non officielles et des accords privés ».³²⁰

C. est l'une de ces jeunes filles venues en Belgique dans l'idée d'apprendre les langues. Elle comptait se former pour pouvoir à son retour aider ses parents dans leur activité en leur apportant son bagage linguistique :

³¹⁷ BRINDEAU, Romain, « Une jeune fille au pair à la maison et pourquoi pas ? », site de Le ligueur, 13 mai 2014, <https://bit.ly/3aB3vZB> (page consultée le 23 septembre 2020) ; SCAMBI EUROPEI, « Au pair, esperienze di ragazze alla pari ! », site de Scambi europei, 8 septembre 2020, <https://bit.ly/34A71jh> (page consultée le 8 septembre 2020).

³¹⁸ SPF EMPLOI, « Travail au pair en Belgique », site de l'Service public fédéral Emploi, sine dato, <https://bit.ly/3hfNkCr> (page consultée le 8 septembre 2020).

³¹⁹ NOCCA, Rossella, « All'estero con il programma "au pair": un'esperienza per tutti, ma solo uno su dieci è maschio », site de La Repubblica degli stagisti, 6 août 2018, <https://bit.ly/3piWGjx> (page consultée le 8 septembre 2020).

³²⁰ *Ibidem*.

*Puis, j'ai compris que retourner en Sicile ne serait pas simple, les opportunités étant vraiment nulles. [...] La famille pour laquelle je travaillais m'a proposé de continuer mes études, de vivre avec eux pendant ce temps. Ils m'ont même proposé de changer de contrat parce qu'en Belgique on ne peut plus être jeune fille au pair après 26 ans. J'ai accepté, pendant l'été j'ai étudié le français pour me préparer à l'université et je suis restée chez eux un an et demi.*³²¹

En termes de conditions de travail elle s'estime comme chanceuse par rapport à d'autres filles au pair qu'elle a connu :

*Elles vivaient dans des caves et travaillaient 30, 35 heures par semaine en ayant 4 enfants à leur charge. Elles étaient épuisées nerveusement, elles se sont enfuies de Bruxelles. [...] On ne peut demander l'aide d'aucun service, d'aucun syndicat parce qu'officiellement on n'est pas des travailleuses. Elles auraient pu porter plainte à la police mais à quoi bon ? Si au moins il y avait une base de réglementation du travail, on pourrait se référer à une instance syndicale, protéger nos droits quand des gens nous exploitent. [...] Et pourtant, en termes de contrats, la Belgique est un des rares pays qui a un semblant de règlement sur le travail au pair. On a 450 euros d'argent de poche obligatoire et non taxé, parfois les transports et les cours payés... On ne peut en théorie pas travailler plus de 20h par semaine. C'est du travail domestique, on ne reçoit pas un vrai salaire mais bien une petite paie symbolique. Ça peut être une très bonne solution pour les gens qui n'ont pas les moyens, et en plus en Belgique, c'est mieux réglementé que dans le reste de l'Europe.*³²²

M., provenant elle aussi de Sicile, a connu ses premières expériences migratoires et de travail en étant jeune fille au pair, elle en garde des souvenirs assez positifs :

*C'était une famille très accueillante, ils ne me traitaient pas comme une servante. Ils partageaient leurs repas et on avait de bons rapports. Le fait d'être dans une famille a rendu le trauma de la migration moins fort.*³²³

Pour S., au pair au moment de l'interview, la situation est moins agréable, notamment parce qu'elle se retrouve dans une situation à laquelle elle ne s'attendait pas. Alors qu'elle s'attendait à travailler sereinement, elle se retrouve au milieu de litiges familiaux :

*Je suis au pair en ce moment, mon rôle n'est pas gratifiant, je cherche à me convaincre que ce n'est qu'une phase de transition, une base pour trouver quelque chose que je puisse réellement appeler « travail ». Pour le moment, je m'occupe de deux filles, 3 heures par jour. Une d'elle a 18 ans. Je fais le pont entre sa mère et elle parce qu'elles ont des problèmes relationnels. Je suis un outil qu'elles mobilisent pour pouvoir communiquer entre elles. C'est ça que je fais pour le moment.*³²⁴

Dans le cadre de nos activités d'accompagnement aux nouveaux arrivants provenant d'Italie, il est fréquent que nous rencontrions des jeunes femmes venues en Belgique en tant qu'au pair. Nous constatons que rares sont celles qui ont réellement le temps de s'ancrer à Bruxelles pendant cette période. Souvent engagées par des familles italiennes, elles ont par ailleurs du mal à apprendre les langues locales. À la différence de leurs consœurs les *baby-sitters* employées au noir, elles ont cependant l'avantage de pouvoir s'inscrire à la commune et de régulariser leur situation même si elles ne perçoivent pas de salaire.

Du monde des filles au pair à celui du *babysitting* il n'y a qu'un pas. Job de prédilection des étudiantes, la garde d'enfant représente une source de revenus pour de nombreuses femmes bien après leurs études. Que ce soit à côté d'une recherche active de travail ou d'un autre emploi, le *baby-sitting* emploie de nombreuses italiennes migrantes à Bruxelles. P. a travaillé pendant longtemps sans être déclarée pour la famille d'un

³²¹ CTA LRI.

³²² CTA LRI.

³²³ MRA MLO.

³²⁴ SNA GRI.

syndicaliste.³²⁵ A. a travaillé comme *baby-sitter* pour des personnes hautement qualifiées qui connaissaient très bien le droit du travail. Elle a travaillé pendant neuf mois pour une paie de misère :

*Le travail ne consistait pas seulement à faire la baby-sitter : je devais enseigner l'italien, l'espagnol et l'anglais aux enfants. Je faisais donc l'institutrice et la gardienne d'enfant pour 9 euros de l'heure net. Rien de plus. Je ne pouvais pas m'inscrire à la mutuelle, vu que j'étais au noir.*³²⁶

Ce serait donc en partie dans les familles de riches fonctionnaires européens que les jeunes cerveaux plurilingues travaillent ? Quand nous avons rencontré I., Sicilienne venue à Bruxelles pour rejoindre son compagnon, elle travaillait comme *baby-sitter* du lundi au vendredi de 15h à 19h, un réel travail à temps partiel. Elle n'a pas de contrat et est payée 8 euros de l'heure. Son employeur lui a dit que l'engager serait compliqué :

*En terme fiscal, ça lui coûterait beaucoup parce que normalement elle devrait m'engager comme salariée.*³²⁷

Entre-temps, I. ne peut entamer les démarches pour régulariser sa situation. Le coût du travail devient une excuse pour nier les droits à des personnes qui sont dans des conditions précaires. Ne pourrait-on pas permettre au moins à ces travailleuses de cotiser, de régulariser leur situation ? I. est contente de travailler avec les enfants mais il y a des dynamiques auxquelles elle doit faire attention :

*Tu rentres dans l'intimité d'une famille qui n'est pas la tienne. Même si toi tu vois les erreurs qu'ils font, les choses qui pourraient être faites avec plus de douceur, toi, entre temps, tu es une fille de 30 ans qui n'a rien à dire à une mère de famille. [...] Puis, moi et mon compagnon on a la trentaine, on a l'âge de fonder une famille. Ça peut m'arriver quand je suis un peu stressée au travail que ce n'est pas normal de passer autant de temps avec un enfant qui pourrait être le tien. C'est délicat. Presque malsain. Ce n'est pas comme un prof qui enseigne à ses élèves, ce n'est pas non plus comme si tu étais une mère, une tante, une sœur. Tu passes 4 heures par jour à éduquer un enfant comme toi tu penses que c'est bien. Mais ce n'est pas ton enfant. Ce n'est pas simple comme métier.*³²⁸

Comment est-ce qu'on peut penser, après avoir lu ces témoignages, que travailler comme *baby-sitter* peut être considéré comme un petit boulot ? Ce travail a pourtant une valeur : éduquer des enfants, les chercher à l'école, les écouter et jouer avec eux... En quoi ces tâches nécessaires au bon fonctionnement de toute société a-t-il moins de valeur que le travail de bureau effectué par les parents de ces enfants ?

Après son expérience de jeune fille au pair, C. a continué à travailler dans le secteur. Elle se remémore ironiquement cette époque pendant laquelle elle était considérée « *la baby-sitter la plus acclamée et sollicitée des familles italiennes.* » Sa popularité était en grande partie liée aux conditions de travail injustes qu'elle acceptait :

En théorie, mes tâches étaient de garder les enfants, mais quand je tombais sur des personnes sans scrupules ça m'arrivait qu'on me demande de garder les enfants, de faire du nettoyage, de cuisiner, de faire les courses, de payer les factures, etc. J'acceptais tout parce que si je perdais ces heures je n'avais rien d'autre. Tout fonctionnait avec le bouche-à-oreille : ils se disaient entre eux que j'étais « brava », digne de confiance... Ça veut dire en gros que j'étais hyper-flexible, que je faisais tout et que je me taisais. J'ai fait tout ce qu'ils me demandaient mais j'avais hâte que ça se termine. C'était de l'exploitation pure et dure, une exploitation de classe. C'étaient des familles riches très éloignées de ma réalité quotidienne. Ils me disaient parfois que je ne devais plus venir en dernière minute, même si j'avais bloqué une semaine entière pour garder leurs enfants pendant les congés. Ils partaient finalement pour les îles Canaries pendant deux semaines et je ne devais plus venir. Je perdais deux semaines de salaire. Oui, j'ai eu aussi des expériences positives mais le problème c'est que sans contrat, j'étais

³²⁵ PLA BNO.

³²⁶ AMA CLU.

³²⁷ IRA PRI.

³²⁸ IRA PRI.

*très fragile vis-à-vis de ces familles. Il y avait celles qui se comportaient bien et celles qui se comportaient très mal.*³²⁹

Souvent, ces familles évoluant dans le « *monde magique des familles italiennes à Bruxelles qui travaillent dans les institutions européennes ou dans des multinationales de l'automobile et du pétrole* »³³⁰ utilisaient comme excuse que le système de titres-services ne peut pas s'appliquer dans un contexte de *baby-sitting*. C'est vrai, mais ces personnes qui travaillent pour des multinationales auraient pu se permettre d'offrir un travail avec un minimum de garanties, même sans recourir au système des titres-services.

Si une partie des femmes que nous avons rencontrées travaillant dans le domaine du *care* le font dans l'attente de trouver un autre emploi correspondant à leur projet professionnel, comme F. qui a ouvert son salon de coiffure ou C. qui travaille pour un service de première ligne d'aide à la jeunesse aujourd'hui, d'autres cherchent plutôt à stabiliser leur situation dans ce secteur.

La première étape est dès lors de régulariser leur travail. Les travailleuses travaillant dans ces domaines pouvant rarement faire valoir des diplômes attirant pour les services s'occupant d'évaluer l'employabilité des personnes arrivant en Belgique sans travail, il n'est pas simple pour elles d'obtenir un titre de séjour durable si leur ambition est de travailler dans le secteur du soin aux personnes ou du nettoyage, a fortiori si ces femmes peu qualifiées ne sont pas européennes, comme L. arrivée en Belgique avec ses deux fils qu'elle a élevés en Sardaigne. Elle est de nationalité marocaine, son permis de travail italien n'est pas valable en Belgique, elle est donc sans-papiers et soumise aux aléas du travail au noir. Dans son cas, tout ce qu'elle voudrait c'est que son employeur, un hôtel de la grand-place de Bruxelles, lui paie les heures qu'elle preste en tant que femme de chambre. Ne parlant pas les langues régionales, elle est particulièrement exposée à l'isolement social, à l'exploitation et aux violences sur le lieu de son travail. Lorsqu'elle s'est rendue dans une société de titres-services pour trouver du travail, on lui a répondu que c'était à elle de fournir à la société des clients fixes équivalents à 13h de travail par semaine, pour que la société puisse l'embaucher. Cherchant à régulariser sa situation et à sortir du travail au noir, elle est paradoxalement amenée à trouver et fidéliser des clients de manière non déclarée pour que la société de titres-services lui accorde de l'attention.³³¹

Les mêmes conditions ont été posées à M., mère d'une petite fille ayant pour ambition de rentrer dans le secteur.³³² Le secteur du nettoyage n'est donc pas la voie céleste pour trouver de l'emploi pour des femmes migrantes et/ou peu qualifiées. Il existe toute une série de démarches et de conditions complexifiant leur accès au marché de l'emploi. Le travail dans le secteur des titres-services est loin d'être idyllique. Le discours commun présente le système comme une solution pour sortir les femmes du travail au noir. C'est vrai, mais surtout à l'avantage des clients et des sociétés de titres-services, chapeautées par la multinationale Sodexo :

Le salaire minimum, 11,04 euros bruts par heure, est encore plus bas que dans d'autres secteurs d'emploi féminin et peu qualifié. Dans les faits, la grande majorité des travailleuses titres-services gagnent moins de 100 euros bruts par jour. Le salaire n'évolue plus après 4 ans. Le temps de transport n'est presque pas indemnisé – beaucoup moins que dans le nettoyage ou l'Horeca, alors que les travailleuses titres-services se déplacent énormément entre les domiciles de leurs différents clients ! La majorité des travailleuses sont à temps partiel. Même si elles ont en général un contrat à durée indéterminée, ce n'est pas un gage de stabilité : l'horaire hebdomadaire fluctue énormément suite aux pertes ou aux absences des clients, et l'employeur ne remplace pas toujours les clients

³²⁹ CTA LRI.

³³⁰ CTA LRI.

³³¹ MOD BLI.

³³² MRA GLI.

perdus (malgré l'obligation légale). Lorsqu'une travailleuse perd un client, son contrat est souvent revu à la baisse ou elle se voit contrainte de prendre des congés sans solde.³³³

Bien souvent, ce sont les travailleuses qui doivent s'occuper de trouver et de garder des heures. Travailler à temps plein est très compliqué, d'autant plus que ce métier, déclaré ou non, est particulièrement pénible et occasionne de nombreuses maladies, trop rarement reconnues comme professionnelles, telles que des intoxications, des problèmes articulaires, des tendinites. Le travail à temps partiel est dès lors la norme, ce qui fait que les éventuels droits au chômage qu'auraient les travailleuses sont ridicules, surtout si elles ont une famille à charge. La crise du coronavirus a durement touché le secteur du nettoyage. M. a perdu de nombreux clients chez qui elle travaillait au noir, ceux-ci n'étant pas à l'aise à l'idée d'avoir une personne venant dans leur espace privé. Elle a dès lors perdu ses sources de revenus propres. Elle peut compter sur l'aide de son mari qui travaille dans un restaurant, mais elle cherche à régulariser sa situation afin d'avoir un contrat, une situation, de l'argent qui tombe tous les mois. Pour cela, elle postule pour être engagée dans une agence de titres-services, elle a aussi réalisé avec nous une lettre de motivation et un CV qu'elle va déposer dans les écoles et les établissements de son quartier, en espérant que l'on y cherche du personnel de nettoyage. Alors que le manque de personnel est criant dans les hôpitaux, la crise sanitaire ayant montré combien les travailleurs et travailleuses essentiels sont aussi le personnel de nettoyage, pour pouvoir travailler dans un établissement hospitalier elle devrait suivre une formation de 6 mois non-rémunérée. Pour le moment, elle continue donc à travailler occasionnellement au noir dans des ménages, et elle espère que les écoles ne fermeront pas, car elle devrait alors renoncer à ses projets professionnels pour rester près de ses deux petites filles. Comme elle, de nombreuses femmes italiennes plus ou moins jeunes font des ménages au noir à Bruxelles. De nouveau, les groupes Facebook des Italiens de Bruxelles font souvent office de plateforme pour l'emploi informel. On y trouve de nombreuses annonces de femmes cherchant des clients, et de personnes à la recherche de personnes « consciencieuses et de confiance » pour le ménage, et pour les aider dans les tâches ménagères. Souvent ces annonces sont publiées par des femmes qui ont besoin d'un coup de main dans la manutention de leur maison, mais on trouve aussi des hommes, et même des étudiants.

Je ne trouve pas grand-chose, mais le peu que j'ai trouvé c'est sur Italiens à Bruxelles sur Facebook. J'ai trouvé une maison où je vais une fois toutes les deux semaines et une autre où je vais quand ils m'appellent. Ce n'est pas le top. 10 euros de l'heure, je dois même payer les transports moi-même, 5 balles. Au final je gagne combien ? Je nettoie chez une fille qui fait du théâtre, l'autre maison c'est chez deux filles qui sont étudiantes et qui avaient besoin de quelqu'un pour leur maison qui est toujours dans un désordre pas possible. Je ne touche pas leurs chambres, juste les communs, la salle de bain, la cuisine, le salon. J'ai travaillé chez elles un an, mais l'autre jour elles m'ont appelé et m'ont dit qu'elles déménageraient et qu'elles auraient moins besoin de moi. Mais elles m'ont dit, parce qu'elles savent que je travaille bien : « chez nous, une fois par mois je dois nettoyer les escaliers, si tu veux viens nettoyer toi. » Mais maintenant elles ont encore déménagé, je ne sais pas si elles me rappelleront. Mon rêve serait de travailler dans un hôtel, j'aurais un horaire fixe et en journée, pendant que les filles sont à l'école.

334

Au sein des métiers liés à la reproduction sociale, on trouve aussi les figures de l'aide-soignante et de l'infirmière. Dans le cadre de nos permanences socio juridiques, nous avons rencontré plusieurs d'entre elles. Nous n'avons pas réussi à les interviewer, la crise sanitaire les ayant soit amenées à rentrer en Italie pour « être au front », comme le disait F. au mois d'avril 2020 avant de décider de quitter la Belgique, soit surchargées de travail, comme P. qui travaille en tant qu'aide à la personne. Dans le cadre de nos discussions, l'une et l'autre nous ont longuement parlé de leurs conditions de travail et de leurs ambitions professionnelles. F. a quitté sa région natale, la Campanie, pour se former nous disait-elle, pour pouvoir un

³³³ ROMAINVILLE, Alice, « Titres-services : la précarité organisée au service des classes ais », site de l'Observatoire belge des inégalités, 25 novembre 2019, <https://bit.ly/3nJlrE0> (page consultée le 8 septembre 2020).

³³⁴ MRA GLI

jour rentrer dans son pays et améliorer la situation dramatique des hôpitaux de chez elle, à Caserte notamment.

À Bruxelles, elle a enchaîné des stages sous-rémunérés dans des services surchargés, jusqu'à ce qu'elle trouve une place dans une maison de repos. Si elle se disait satisfaite par rapport aux conditions de travail qu'elle aurait trouvées dans un home en Italie, il n'empêche que, malgré les nombreuses heures supplémentaires qu'elle assurait, ses employeurs ne faisaient que lui proposer des contrats à courte durée, elle était donc forcée de changer sans cesse de structure. Ne trouvant pas la stabilité à Bruxelles, lorsque l'occasion s'est présentée et que l'Italie, en pleine crise du coronavirus, a décidé d'engager du personnel, elle n'a pas hésité longtemps et est rentrée travailler dans son pays. P. a quant à elle travaillé longtemps comme garde-malade avec des personnes âgées, trouvées grâce aux groupes Facebook. La dernière fois que nous avons eu de ses nouvelles, elle avait réussi à intégrer une société de titres-services lui permettant de continuer à faire ce métier mais en étant en règle. Son rêve était de suivre une formation d'aide-soignante. En Italie, elle avait déjà effectué différentes formations, mais ses diplômes n'étaient pas reconnus en Belgique. L'emploi de main-d'œuvre étrangère dans le secteur de la santé est en pleine croissance depuis une dizaine d'années en Belgique. La pénurie chronique de personnel, liée sans doute aux conditions de travail et salariales précaires proposées aux candidats à l'emploi, a stimulé l'engagement de personnel soignant étranger. Par rapport à ses voisins européens, la Belgique serait dans la moyenne européenne en termes d'emploi de travailleurs formés à l'étranger, que ce soient des médecins ou des infirmières.³³⁵ La pénurie de personnel soignant est cependant une constante dans un grand nombre de pays européens, ce qui diminue quelque peu l'attractivité de la Belgique. Les coupes dans le secteur opérées pendant le ministère de Maggie De Block n'ont pas arrangé les choses. Il n'empêche que, lorsque F. nous décrivait ses conditions de travail très rudes en Belgique, elle le faisait comme si elle parlait d'une situation idyllique par rapport à ses expériences dans le sud de l'Italie et répétait « *on pourrait se plaindre mais quand on compare, on ne peut pas* ».

Les métiers consistant à prendre soin sont particulièrement conditionnés par le prisme de la répartition genrée du travail. Ce sont presque exclusivement des femmes qui exercent les métiers de nettoyeuse, d'aide-ménagère, d'aide à la personne, de *baby-sitter*, mais aussi d'infirmières et d'enseignantes. Elles sont pour cela payées une misère et travaillent souvent dans la solitude et l'invisibilité. Le secteur de l'Horeca est lui aussi marqué par la répartition genrée du travail : on voit que ceux qui ont des contrats sont la plupart du temps les cuisiniers, les hommes, tandis que les petites mains, les serveuses, les nettoyeuses, les plongeuses, bien souvent aussi les commis de cuisines, sont des femmes sans contrat de travail, avec des paies ridicules, conditionnées à ne pas devoir en demander trop avec un travail devant rester discret. La plupart des femmes exercent ces fonctions gratuitement dans le cadre du travail domestique, ce sont principalement elles qui s'occupent du suivi scolaire des enfants, qui renoncent à travailler lorsqu'elles deviennent mères ou quand des proches ont besoin de soins.

*Je suis tombée enceinte et là je n'ai plus trouvé de travail. J'ai gardé les filles. Cette année, la plus petite est finalement rentrée en maternelle, je me suis donc remise à chercher du travail.*³³⁶

Ces femmes sont à la base de la création de la richesse de notre pays en s'occupant de la matière première par excellence, l'humain. Si les femmes migrantes sont les ouvrières permettant d'assurer le travail reproductif sur lequel se base la société, les hommes migrants incarnent l'archétype du travail productif. Le

³³⁵ CENTRE FÉDÉRAL D'EXPERTISE DES SOINS DE SANTÉ, *Performance du système de santé belge – Rapport 2019*, Bruxelles, 25 avril 2019, pp. 50-52, <https://bit.ly/3aD3vIL>, (page consultée le 8 septembre 2020).

³³⁶ MRA GLI

secteur de la construction, englobant une myriade de professions, est certainement celui qui est le moins équilibré en termes de genre. Jeter la pierre aux travailleurs et travailleuses immigrés parce qu'ils incarnent les figures de la femme au foyer et de l'homme au chantier ? Rien de moins absurde : le travail qui leur est habituellement assigné conditionne la reproduction de ces schémas. La Région de Bruxelles capitale est en pleine croissance nous dit-on. Le marché immobilier est au beau-fixe. Si les investisseurs sont souvent étrangers, les ouvriers du bâtiment le sont davantage. Ce sont pourtant eux qui sont à la base du dynamisme, parfois grossier, de l'urbanisme bruxellois.

3. Le secteur de la construction : l'exploitation en chantier

Le secteur de la construction est en plein essor à Bruxelles. Que ce soit pour construire des bureaux, rénover de vieux bâtiments, construire de nouveaux logements, entretenir les voiries, la capitale est en ébullition permanente et il y est difficile de tendre l'oreille sans entendre un marteau piqueur, d'observer l'horizon sans voir poindre une grue.

Début 2020, les prévisions pour le secteur étaient au plus haut, annonçant une croissance de 3% pour l'année.³³⁷ Cette croissance, soutenue déjà depuis plusieurs années, repose en grande partie sur une main d'œuvre d'origine étrangère. En effet, les Belges ne montrent pas un grand intérêt à s'insérer dans le marché du travail de la construction, toutes spécialités confondues. Les conditions de travail sont déplorables et les rémunérations peu avantageuses. À en croire les discours des responsables du secteur et de membres de la droite libérale, la volonté serait d'encourager les jeunes à s'insérer dans le secteur tout en flexibilisant toujours davantage le travail mais, malheureusement, les pauvres employeurs ne pourraient plus, dans le monde d'aujourd'hui, engager des travailleurs dépendants, ils seraient *forcés* de se tourner vers des travailleurs indépendants, des travailleurs détachés, des intérimaires, des jobistes étudiants. L'ouvrier du bâtiment *freelance*, voici l'avenir du secteur dont rêve l'administrateur délégué de l'organisation flamande Bouwunie représentant le secteur flamand de la construction :

Grâce aux freelances, il devient plus facile et plus simple de moduler les équipes sur chantier au moment opportun. Ce besoin est également typique de notre secteur : nous n'avons pas toujours des tas de projets, pas toujours un projet qui roule, pas toujours le gros projet dans le pipeline, ou encore une demande pour une compétence particulière. [...] Mais la flexibilité va bénéficier aux deux parties. Il arrive qu'un entrepreneur ait un chantier assez éloigné. Le freelance peut décider de ne pas s'y engager, mais par exemple de proposer ses services à un autre entrepreneur, qui lui a un chantier dans la région.³³⁸

Qu'en serait-il si les marchés publics n'étaient pas sans cesse vus au rabais et si la spéculation financière n'était pas un des *business* bruxellois les plus florissants ? Le problème serait, à entendre les libéraux, le coût trop élevé de la main-d'œuvre. Les bas salaires seraient donc justifiés d'une part par les charges sociales trop élevées, le coût du travail effectif, d'autre part par la concurrence déloyale menée par des sociétés étrangères de l'Est de l'Europe offrant des tarifs déjouant toute concurrence sur le marché. La libre circulation des travailleurs pose en effet question si l'on tolère que les travailleurs étrangers perçoivent des salaires de misère indexés sur le coût de la vie de leur pays de provenance.

Le « dumping social » reposant sur le travail détaché n'est pas le fruit du hasard : il a été orchestré au cours des années 2000 dans toute l'Europe, notamment par la directive Bolkestein (2006) du nom de l'eurodéputé

³³⁷ GLINE, Emilie, « Une année prometteuse pour les entrepreneurs dans la construction », site du journal l'Echo, 18 février 2020, <https://bit.ly/3pp42lt> (page consultée le 8 septembre 2020).

³³⁸ VERMEIR, Timothy, « Interview de Jean Pierre Waeytens - Le seul travailleur qui ne peut pas réglementairement être freelance est l'ouvrier belge de la construction », site du journal Nextconomy, 9 décembre 2019, <https://bit.ly/3rk984x> (page consultée le 8 septembre 2020).

ultralibérale l'ayant proposée. Le problème n'est pas que les travailleurs sur les chantiers belges soient portugais, polonais, bulgares ou italiens, mais bien qu'il soit permis de les payer 6 euros de l'heure pour un métier dangereux et très pénible. La dévalorisation de leur travail entraîne irrémédiablement un nivellement vers le bas des conditions de travail, contractuelles et salariales de tous les travailleurs. La FEDRIS, l'agence fédérale des risques professionnels dénombre dans son dernier rapport annuel se référant à l'année 2019 un nombre important d'accidents dans le secteur de la construction, tenant le haut du podium des métiers les plus à risque à côté du secteur des transports et de l'industrie.³³⁹ En 2016, 15.000 travailleurs de la construction ont été victimes d'un accident sur le travail en Belgique, ce qui en fait un des pays avec le plus haut taux d'accidents professionnels dans le secteur de la construction en Europe. Ces chiffres alarmants ne reprennent cependant que les accidents survenus à des travailleurs salariés : la FEDRIS ne comptabilise ni les accidents survenus à des travailleurs indépendants, ni ceux survenus à des travailleurs détachés et encore moins à ceux des travailleurs non déclarés, les chiffres réels pourraient être bien plus élevés.³⁴⁰ Les travailleurs les plus fragiles n'ont aucune prise en charge de leurs frais médicaux en cas d'accident sur le lieu de travail et ils doivent, avec leur salaire de misère, payer eux-mêmes leurs cotisations sociales. Début 2019, le site de la RTBF relayait une étude publiée dans le journal De Standaard :

Fin 2017, le secteur de la construction représentait 320.000 emplois, soit 30.000 de plus qu'en 2012. Cependant, derrière cette expansion se cachent deux mouvements opposés. Le nombre d'ouvriers détachés (étrangers) a plus que doublé sur cette période, à presque 76.000. Les travailleurs indépendants (en occupation principale) sont également considérablement plus nombreux : ils sont près de 47.000. Dans le même temps, les ouvriers salariés sont passés de 172.000 à un peu moins de 150.000. Leur part dans le secteur n'est dès lors plus que de 46,6%.³⁴¹

Si une part importante de la main-d'œuvre faisant vivre les chantiers belges et bruxellois est étrangère, ce n'est pas seulement parce que les étrangers sont plus enclins à accepter des conditions de travail et des salaires plus bas que leurs collègues belges. Il existerait une réelle pénurie de travailleurs qualifiés dans le secteur.³⁴² Sur le site de statistique d'Actiris, on peut voir que la construction est un des rares secteurs connaissant une hausse des offres d'emploi et ce, malgré la crise sanitaire, avec une hausse de +18% pour la période allant d'octobre 2019 à septembre 2020 par rapport à celle allant d'octobre 2019 à septembre 2020.³⁴³ Dans la longue liste des métiers en pénurie à Bruxelles pour l'année 2019-2021, on trouve toute une série de fonctions techniques liées au secteur de la construction au sens large : *chauffagiste, conducteur de travaux, électricien-installateur-monteur, maçon, menuisier d'atelier, plombier*.³⁴⁴ La situation est similaire en Wallonie, les provinces de Liège et du Brabant-wallon étant particulièrement en sous-effectifs de travailleurs du bâtiment qualifiés.³⁴⁵ Les jeunes belges ne veulent plus travailler dans le secteur. Si le site du SIEP (Service d'information pour les études et les professions) avance que les « causes de ce désintérêt » sont « des clichés persistants : travail difficile, dangereux, sale ou pour les garçons uniquement alors que les métiers connaissent d'importantes évolutions technologiques qui les rendent plus accessibles ; un manque d'information des jeunes et de leurs parents », ³⁴⁶ il nous semble plus probable que ce soient les

³³⁹ AGENCE FÉDÉRALE DES RISQUES PROFESSIONNELS, *Fedris rapport annuel 2019*, Bruxelles, sine dato, <https://bit.ly/3nQZ9Bu>, p.7, (page consultée le 8 septembre 2020).

³⁴⁰ INDUVER.BE, « Trop d'accidents du travail dans la construction, le secteur veut les réduire d'ici 2020 », site de l'assureur Induver, 8 juillet 2018, <https://bit.ly/3mMwM5W> (page consultée le 8 septembre 2020).

³⁴¹ RTBF.BE, « Les traditionnels ouvriers du bâtiment salariés perdent du terrain », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 7 janvier 2019, <https://bit.ly/37Jgiv5> (page consultée le 8 septembre 2020).

³⁴² LE SOIR, « La Belgique emploie un tiers de travailleurs détachés », site du journal Le Soir, 6 juillet 2020, <https://bit.ly/3mO7ch7> (page consultée le 8 septembre 2020).

³⁴³ Chiffres élaborés par ViewStat.

³⁴⁴ ACTIRIS.BRUSSELS, *Liste des fonctions... op.cit.*, p.3.

³⁴⁵ RTBF.BE, « Pénurie de métiers dans la construction : la province de Liège particulièrement touchée », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 15 octobre 2019, <https://bit.ly/2WEqPNY> (page consultée le 8 septembre 2020).

³⁴⁶ METIÈRS.BE, « Le secteur de la construction veut attirer les jeunes », site du Service d'Information sur les Études et les professions, 6 avril 2019, <https://bit.ly/3pls54Z> (page consultée le 8 septembre 2020).

dures conditions de travail, les salaires trop maigres et les contrats précaires qui rendent le secteur peu attrayant.³⁴⁷

La réponse du secteur à cette pénurie de main-d'œuvre n'a pas été l'amélioration des conditions de travail, la diminution du temps de travail, l'élargissement des assurances pour les travailleurs, mais bien de favoriser l'emploi de travailleurs détachés et de travailleurs indépendants. Cette pratique est très répandue dans le secteur et correspond à une dévalorisation du travail : en abaissant les coûts du travail, les employeurs, tant privés que publics, ne font qu'empirer les problématiques du secteur. En 2017, un tiers des travailleurs de la construction étaient des travailleurs détachés, engagés 20 à 30% moins cher que les travailleurs belges.³⁴⁸ Les critiques menées à l'encontre des travailleurs détachés, payés des salaires de misères, et la flexibilisation du secteur, ont mené à l'embauche fréquente de travailleurs sous le statut d'indépendant. Pour la Belgique, fin 2017, sur 76.000 travailleurs du bâtiment étaient des ouvriers détachés, 47.000 travailleurs étaient engagés sous le statut d'indépendant. Parallèlement, le salariat classique continuait de diminuer dans le secteur. Ne nous trompons pas : la main d'œuvre étrangère ne se trouve pas que dans le travail détaché. De nombreux travailleurs migrants arrivant en Belgique pour travailler dans la construction se retrouvent obligés à le faire en tant qu'indépendant. Arrêtons-nous sur le parcours de L., 58 ans, arrivé à Bruxelles en août 2017.

En Italie, j'étais maçon. Mais, avec la crise qui a commencé à se manifester en 2012, les choses ont commencé à mal tourner. Pas beaucoup de travail. Je suis parti. [...] j'ai été en Ukraine, en Autriche, en Allemagne pour travailler, mais dans ces endroits je n'arrivais pas à m'acclimater, à m'installer. [...] Je ne connaissais absolument personne en Belgique mais j'ai choisi d'y venir. [...] J'aime m'informer sur internet, avec les groupes Facebook. J'ai compris que la Belgique c'était ma dernière chance, grâce à internet tu vois ? J'ai compris que là il y avait du travail et surtout... Comment on dit déjà ? La prévention sociale, la sécurité sociale ? On n'a pas ça en Italie, en Espagne, au Portugal. Ici, il y a la sécurité sociale qui te couvre tu vois ? ça te permet de vivre dignement, ce qui n'est pas possible en Italie, qu'on se le dise. Ils ont mis le « reddito di cittadinanza » maintenant, mais ça ne m'intéresse pas. Je suis ici et j'essaierai d'arriver à la pension ici. [...] Grâce à internet, j'ai trouvé une société portugaise, ils m'ont dit « allez viens, on te fait un contrat » et je suis arrivé. En quatre-cinq jours, j'ai débarqué à Bruxelles. Quel délire ! [...] Je suis arrivé à 10 h du soir et je devais aller dans une maison à Schaerbeek, je me rappelle encore du nom de la rue. J'ai pris un taxi et je suis arrivé à destination. [...] Là, quand finalement ils m'ont ouvert, ils dormaient tous, il y avait 13 ouvriers là-dedans. Le seul qui n'était pas ivre s'est levé pour m'ouvrir heureusement, il m'a dit « Tu peux dormir ici ». Je lui ai répondu « Je dors où ? » « Là par terre ». Sans matelas, sans rien, sans coussin. J'étais là avec mon trolley et mon sac à dos et je me suis dit « Il faut que je parte ». Mais je suis resté. Je suis arrivé un vendredi, j'ai passé le samedi et le dimanche là sans connaître ces personnes. Je dormais par terre, je ne te dis même pas les sanitaires. J'ai encore les photos. Si tu les voyais, tu lèverais les mains au ciel pour ce qui arrive aux Italiens qui débarquent à Bruxelles. Mais ça ce n'est pas à cause de Bruxelles en soi, c'est à cause des gens qui sont à Bruxelles. [...] Finalement le dimanche, le patron à qui j'avais écrit depuis l'Italie est arrivé, il m'a dit « Je peux t'engager. » Moi je ne savais pas ces choses de 'dépendant' et d'indépendant. Chez moi ça n'existe pas ces choses-là. Je lui ai dit « je veux travailler comme 'dépendant' » et il m'a dit « ne te tracasse pas, signe ! » et j'ai signé. En fait, il m'avait engagé comme si j'étais un travailleur indépendant. [...] Je ne comprenais même pas ce qu'il me disait. Et puis, lundi, on a commencé à travailler. On était 15 ouvriers, il y avait des Ukrainiens, des Afghans, des Roumains, des Portugais, des Marocains. Personne n'était salarié 'dépendant'. Moi, je ne m'en suis rendu compte que bien plus tard, parce que je me suis coupé un doigt un jour et j'ai dû aller à l'hôpital. Ils m'ont raccroché le petit doigt et j'ai compris que je n'étais pas un ouvrier. Une infirmière est arrivée, elle parlait italien. Je lui ai demandé comment faire pour la maladie, je pensais avoir droit à une couverture. Je lui ai dit « Je suis couvert, je dois remplir quelque chose pour les assurances ? » elle m'a répondu « Non, le géomètre qui t'a amené ici a dit que tu es indépendant » « Indépendant ? Chez nous ça veut dire que tu es un artisan, que tu payes des impôts spécifiques ». J'ai appelé le patron « Je suis un ouvrier ! » « Non je t'ai mis comme indépendant » « Mais pourquoi ne pas me l'avoir dit ? ». J'ai alors compris que j'étais indépendant. Je suis resté quatre jours à l'hôpital. Le patron est venu me rechercher pour me ramener dans cette maison glauque à Schaerbeek. J'avais des prescriptions pour les médicaments, les bandages, je lui ai demandé de s'arrêter en route à une pharmacie. Il m'a dit « Tu as l'argent pour payer ? » Je

³⁴⁷ DUYNSTEE, Julie, « Dumping social, travail au noir, jamais de contrats : le témoignage d'un jeune maçon qui abandonne et préfère aller travailler au McDo », site de RTL Info (journal télévisé belge), 19 octobre 2015, <https://bit.ly/3mQaAYF> (page consultée le 8 septembre 2020).

³⁴⁸ BERNIS, Dominique, « Dans la construction, le détachement pèse un tiers de l'emploi ouvrier », site du journal Le Soir, 23 octobre 2017, <https://bit.ly/38Nozd9> (page consultée le 8 septembre 2020).

lui ai dit « Comment ça ? C'est toi qui doit payer » On a commencé à s'énerver dans la voiture. Les jours suivants je suis resté là. J'avais des visites une fois par semaine, j'ai tout payé moi-même, à chaque fois 100 euros partaient. Heureusement, que j'avais été prévoyant et que j'avais mis de l'argent de côté. Je ne gagnais pas beaucoup mais je ne dépensais rien non plus.³⁴⁹

Ce témoignage glaçant n'est pas celui d'une situation exceptionnelle. Les abus de confiance et les escroqueries semblent être monnaie courante dans certains pans du secteur de la construction, a fortiori lorsque les travailleurs sont immigrés et peu armés en termes de connaissance des langues et institutions locales. Quelques mois plus tard, alors qu'il était encore handicapé par sa main, L. a commencé à travailler dans une autre entreprise du bâtiment. À un ami qui lui demandait stupéfait pourquoi il faisait cela, il répondit « *La raison pour laquelle je dois travailler, tu la connais* ».

La nécessité d'argent l'a poussé à retravailler en tant qu'indépendant, il a refait un autre accident sur le lieu de travail mais, entre-temps, il s'était inscrit à une mutualité et, aujourd'hui, il dépend des aides de la mutuelle. Malgré ses deux épaules cassées et son âge avancé, il cherche actuellement du travail.

M., jeune italien d'origine marocaine, est le seul de sa famille à avoir la nationalité italienne et un permis de séjour en Belgique. Il a donc très vite dû renoncer à ses projets de reprise d'études lors de son arrivée à Bruxelles et il s'est mis à chercher un emploi. Il a commencé à travailler en tant que maçon. Son employeur lui a fait signer des documents qu'il ne comprenait pas, n'ayant qu'une connaissance approximative du français, il a fait confiance à cet homme qui se présentait à lui comme un sauveur. Il a rapidement déjanté. Lorsqu'il est venu nous consulter à notre permanence socio juridique, il était poursuivi par des huissiers car on lui réclamait ses cotisations sociales pour son travail en tant qu'indépendant. Pire que cela : la société de construction était à son nom, il était devenu associé contre son gré, alors que sur les 6 mois pendant lesquels il a travaillé pour cet employeur, il a en tout et pour tout reçu 600 euros de paie. Nous avons pu consulter les déclarations de la société de ses fiches de salaire : 1.800 euros mensuels ont été déclarés de la part de la société pour le jeune M.. Le compte en banque auquel cet argent a été versé n'est pas le sien, de même que le numéro de téléphone de contact.³⁵⁰

Fort heureusement, tous les travailleurs de la construction ne connaissent pas des trajectoires si dramatiques. N. est revenu en Belgique en 2016 à l'âge de 52 ans. Revenu car il avait déjà habité dans le pays bien des années auparavant : à l'âge de 15 ans il a quitté sa province natale, Caltanissetta, province de Sicile, pour rejoindre ses sœurs qui avaient déjà immigré en Belgique. Il a tout de suite commencé à travailler comme apprenti menuisier et est resté à Bruxelles pendant une quinzaine d'années, jusqu'à ce qu'en 1986 il décide de rentrer en Sicile. Là, il a enchaîné pendant trente ans des contrats précaires, souvent au noir. Suite à un infarctus lui ayant fait prendre conscience de combien sa situation était fragile et intenable, faute d'assurances, de contrats et de couverture en cas d'accident sur le lieu de travail, mais aussi du rapprochement de l'âge de la pension, il a décidé de retenter une seconde fois sa chance à Bruxelles, où ses sœurs étaient restées et avaient construit leur vie. Hébergé chez ces dernières, il a rapidement trouvé un emploi comme menuisier avec un contrat de travail grâce aux contacts qu'il avait maintenus pendant ces années en Sicile. Rapidement, il se rend compte que son employeur, Italien, ne déclare que la moitié de ses heures sur ses fiches de paie et préfère lui donner le reste en cash. Ses proches ont insisté pour que sa situation soit régularisée, même si N. avait tendance à trouver cette situation normale voire déjà très convenable au vu du contexte auquel il était habitué. Alors que la société pour laquelle il travaillait allait tomber en faillite, il a eu un coup de chance : un ancien collègue de jeunesse l'a croisé par hasard et lui a

³⁴⁹ LNO CSE.

³⁵⁰ MOD BLI.

proposé un autre poste dans une société gérée cette fois-ci par un employeur belge lui ayant proposé un contrat plus avantageux. Depuis lors, il travaille en tant que menuisier, il a le statut d'ouvrier, et son épouse ainsi que sa fille et son beau-fils sont venus le rejoindre. La petite famille loue un appartement à Tubize, les loyers y étant plus abordables, N. fait la route tous les jours avec sa voiture de société pour travailler sur des chantiers bruxellois. Même si le travail en soi ne permet pas à N. de s'épanouir d'un point de vue créatif – il pose des planchers et intervient sur des chantiers alors qu'il est artisan à la base et créateur de meubles –, il est satisfait de sa situation et surtout rassuré par ses conditions de travail et de salaire. Le fait de pouvoir compter sur la sécurité sociale et d'être couvert par des assurances en cas d'accidents sur son lieu de travail lui permet de continuer à travailler sereinement jusqu'au moment de la retraite.³⁵¹

Les cas de N. et de L. sont symptomatiques. Ces deux hommes sont arrivés en Belgique suite à la crise de 2008, à un âge déjà avancé. Tous deux aiment leur métier mais ont dû fuir leur pays pour espérer pouvoir le faire dans des conditions plus dignes et accéder un jour à une pension décente, chose compliquée lorsque l'on a travaillé presque toute sa vie au noir. Tous deux ont immigré seuls dans un premier temps, en espérant pouvoir faire venir leur famille dès lors qu'ils auraient mis de l'argent de côté. Pour N., le fait d'avoir des contacts professionnels sur place, une connaissance du secteur en Belgique, d'avoir un réseau social sur lequel compter, notamment pour l'héberger et lui permettre d'économiser, et pour l'assister dans ses démarches bureaucratiques, a certainement été décisif dans son parcours. L. a subi quant à lui toute une série de problématiques typiques pour les personnes migrantes découlant directement de l'isolement et du manque d'informations. Fort heureusement, L. a eu recours aux services d'un *patronato*, sorte de syndicat offrant un service socio juridique de qualité aux travailleurs italiens en Belgique, et il est également passé par nos permanences sociojuridiques et nos tables de conversations en français. Malgré que sa situation est loin d'être stabilisée, il a quelques structures et personnes de références sur qui compter pour l'orienter dans ses démarches.

4. Le diable s'habille à la rue Neuve : conditions de travail précaires dans le commerce bruxellois

Crise liée au coronavirus mise à part, le monde du commerce et support à la vente est assez dynamique à Bruxelles. Dans le rapport d'Actiris de juin 2019, on apprenait que 4.333 postes dans le commerce étaient à pourvoir à Bruxelles. Le commerce était alors le deuxième secteur recherchant de la main d'œuvre, après l'administration. Comme dans l'Horeca, ce secteur, nécessitant relativement peu de formation, est une porte d'entrée fréquente sur le marché de l'emploi local pour les primo-arrivants à la recherche d'un gagne-pain comme F., qui a commencé sa carrière dans le commerce en faisant des inventaires de nuit :

*Mon premier boulot, c'était de faire l'inventaire de magasins. Je travaillais pour une société active de la fin d'après-midi /nuit au matin suivant, quand les magasins sont fermés. On partait avec un petit fourgon et on allait dans toute la Belgique, en Hollande, au Luxembourg. On travaillait essentiellement dans les stocks et on devait scanner tous les produits, entre la poussière et l'ennui. Sur ma fiche de paie n'apparaissaient pas toutes les heures qui passaient entre un inventaire et l'autre. Je perdais près de deux heures si pas plus par jour en route, et c'était des heures non payées. Je gagnais 950 euros par mois et ça me semblait énormément à l'époque. Quand je suis arrivée, tous mes collègues étaient étrangers, j'étais d'ailleurs une des rares européennes qui travaillaient là. Les autres arrêtaient pas de dire qu'on était exploités et qu'on ne nous payait pas assez pour le travail effectué. Mais pour moi, en revanche, c'était de toute façon une somme importante.*³⁵²

³⁵¹ NCO BTA.

³⁵² FDA PNI.

Les témoignages que nous avons recueillis de la part de travailleurs, essentiellement des travailleuses, mettent en évidence combien la vivacité du secteur est liée à des conditions de travail, salariales et contractuelles peu avantageuses pour le personnel. Après son expérience dans les inventaires, F. s'est mise à travailler en tant que vendeuse pour la chaîne de magasins Zara. Habituee à des conditions de travail bien plus précaire en Italie, le simple fait d'avoir un contrat représente déjà une victoire pour la jeune femme :

En juin 2016, j'ai eu un contrat de trois mois chez Zara, puis encore un autre CDD de trois mois. Puis, il s'est transformé en CDI et c'est depuis deux ans que je travaille là, 20h par semaine, mais je suis très flexible : il y a des semaines où on a plus besoin de moi, alors je récupère la semaine suivante. [...] Ce qui me rassure, c'est que les clauses du contrat sont respectées. Par exemple, je ne travaille pas le dimanche, ce qui serait impossible en Italie. J'ai plus de droits, je peux m'absenter. Si tu dois aller chez le médecin, tu ne cours pas le risque de perdre ton job. C'est clairement plus sécurisant par rapport à l'Italie. Après, oui, c'est toujours possible de signer une annexe pour déclarer si je travaille plus d'heures par rapport à mon contrat. Mais dans ce cas-là, tu n'es de toute façon pas considérée comme à temps plein et du coup tu as moins de contributions pour la sécurité sociale, alors que parfois tu travailles de manière régulière bien plus qu'un temps plein. Tu es toujours considérée comme temps partiel. Ils font ça pour verser moins d'impôts.³⁵³

Les entreprises de la *fast-fashion* et de la distribution alimentaire sont les championnes en termes de contrats précaires. Favorisant les étudiants jobistes et les CDD de courte durée, les chaînes de magasin ont la possibilité de brasser énormément de main d'œuvre à moindre frais. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'utilisation des flexi-jobs dont nous avons déjà eu l'occasion de parler a été étendue aux commerces. Quelques mois auparavant, la vice-présidente du Setca affichait son inquiétude liée à cet élargissement. Si dans l'Horeca la flexibilisation de l'emploi peut être vue comme une manière d'éviter le travail au noir, pour le secteur du commerce,

on n'est pas du tout dans ce schéma-là. On est vraiment dans un schéma où on va créer un emploi hyper flexible avec une main-d'œuvre extrêmement bon marché. Alors, on s'est déjà chopé les étudiants il y a quelques mois en termes de réformes au niveau du commerce. Si maintenant on nous met des travailleurs qui vont venir prester quelques heures à la demande, donc sur appel, en pratique dans les magasins, ça va être une catastrophe pour les travailleurs ordinaires du commerce.³⁵⁴

C., arrivée en Belgique en tant que jeune fille au pair, a travaillé chez H&M et son témoignage concorde avec celui de F. : si ce n'était pas catastrophique d'un point de vue contractuel, les conditions vécues pendant le travail n'étaient pas agréables, mais supportables lorsque l'on est habitué à bien pire :

J'ai compris comment fonctionne le travail dans une grande multinationale pour les travailleurs de base. Les conditions de travail étaient aberrantes. Par exemple, on avait le stock sous terre, au -2, sans lumière, avec plein de poussière. J'avais demandé des gants et un masque pour travailler, parce que tu te mangeais des tonnes de poussière et tes mains devenaient noires à cause des teintures. Je devais trier les vêtements et j'avais un temps bien précis pour chaque caisse de vêtements triées.³⁵⁵

Les difficultés ne sont pas rencontrées que dans les grandes enseignes. Les petites sont d'autant plus poussées à exploiter leurs travailleurs étant donné que leur marge de profit est mineure par rapport à celle de monstres de l'industrie textile tels que Zara ou H&M. Le contrat de C. n'a pas été renouvelé, elle s'est remise à chercher du travail et a trouvé dans une petite boutique de chaussures.

³⁵³ FDA PNI.

³⁵⁴ RTBF.BE, « Flexi-jobs dans le commerce : "Les employeurs sont de nouveau servis par le gouvernement" », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 27 juillet 2017, <https://bit.ly/2WVxYfZ> (page consultée le 8 septembre 2020).

³⁵⁵ CTA LRI.

Les conditions de travail étaient vraiment pénibles. Compétition entre les vendeuses à qui vendrait le plus. Des menaces constantes du type : « Si vous ne faites pas ce chiffre d'affaires, on va trouver une manière de vous mettre dehors, on l'a déjà fait ». C'étaient des menaces concrètes, ils disaient carrément « ici, on travaille comme ça, on travaille dur, on ne perd pas de temps. » En fait, ils ne voulaient pas que les travailleuses se solidarisent entre elles. Une de mes collègues de qui j'étais proche avait une sclérose en plaques, elle avait des périodes d'absence assez longues et elle a été virée pour motifs économiques, parce qu'elle ne vendait pas, qu'elle était trop fatiguée, qu'elle se traînait sur le lieu de travail. De nouveau, à ce moment je me suis dit que ce serait mieux pour moi de trouver autre chose que le milieu de la vente. Evidemment, ils ne m'ont pas renouvelé le contrat.³⁵⁶

Après avoir travaillé dans l'Horeca au noir, A. a elle aussi travaillé dans un petit commerce de chaussures et y a été victime de harcèlement sexiste :

J'étais la seule femme, j'étais plus qualifiée que mes collègues. Mes supérieurs n'avaient pas beaucoup de sympathie pour les femmes, ils m'en ont fait voir de toutes les couleurs. Ils me faisaient faire des choses pas comprises dans mon contrat, comme nettoyer les toilettes. J'étais engagée comme vendeuse.³⁵⁷

Elle décida de s'adresser à un syndicat pour défendre ses droits et sortir de l'isolement dans lequel elle se trouvait :

Le syndicat m'a soutenue. Grâce à eux, j'ai pris contact avec le responsable de la société au niveau national. Mais même s'il a bredouillé des excuses, il a été décidé que j'aurais arrêté de travailler pour eux mais qu'ils me feraient de bonnes références pour que je puisse aller travailler ailleurs. La procédure a pris 4 mois.³⁵⁸

Selon elle, le problème est que les petites boutiques ne garantissent pas des protections suffisantes aux travailleurs. Elle a par la suite décroché un contrat à durée indéterminée dans une grande enseigne :

Après seulement un mois d'essai, j'ai eu un CDI. À l'âge de 35 ans, c'était mon premier CDI. J'avais tout à coup une couverture sociale, une meilleure couverture sanitaire... J'étais à temps partiel, 20h/semaine, je gagnais plus ou moins 1.000 euros. Je retrouvais un sens à ma vie.³⁵⁹

Parfois il suffit d'un papier et de conditions de travail dignes pour, comme elle le dit, retrouver du sens à sa vie. Dans le cadre de nos activités d'accompagnement aux primo-arrivants provenant d'Italie, nous rencontrons régulièrement des personnes travaillant dans la distribution et la vente. Ce sont essentiellement des femmes, des jeunes femmes, arrivées à Bruxelles autour de 20 ans pour trouver du travail. Le cas de figure classique est celui qui ressort dans les différents témoignages retranscrits ici : habituées à des conditions contractuelles, salariales et de travail tellement précaires, le simple fait de recevoir une fiche de paie à la fin du mois représente une fierté, un soulagement. D. est arrivée il y a trois ans de Lecce, dans les Pouilles.

Après des années à travailler au noir dans des restaurants italiens, elle finit par trouver du travail dans la chaîne de sous-vêtements Calzedonia. Ayant travaillé précédemment pour la société en Italie, elle décroche cet emploi par le bouche-à-oreille. Ce premier contrat de travail, un CDD de trois mois, représentait alors pour elle la promesse d'un avenir plus serein, la possibilité de penser à louer un appartement plus grand que le mini-studio qu'elle partage avec son compagnon, mais surtout une certaine dignité retrouvée.

Malgré les nombreux écueils qu'elle a rencontré avec ces employeurs : l'angoisse constante de ne pas voir son contrat renouvelé à la fin des trois mois, l'incompréhension des différentes annexes à son contrat l'obligeant à plus de flexibilité, le salaire en-deçà du seuil de pauvreté, les horaires sans cesse remaniés en

³⁵⁶ CTA LRI

³⁵⁷ AMA CLU

³⁵⁸ AMA CLU

³⁵⁹ AMA CLU

fonction du besoin de l'entreprise, l'impossibilité pour elle de suivre des cours de langue en dehors de ses heures de travail. Malgré tout cela, le jour où elle a reçu sa première prime de fin d'année, elle avait le sourire d'une conquérante. Pendant plus d'un an, elle a enchaîné les CDD de trois mois. La société n'a pas hésité à la faire changer de filiale pour éviter de devoir l'engager sous CDI après 4 CDD, ce qui est la limite légale de nombre d'engagements à durée déterminée pour un même travailleur. La dernière fois que nous avons eu de ses nouvelles, c'était pour remplir son dossier pour l'octroi du chômage temporaire lié à la crise du coronavirus.

Dans le secteur du commerce, on peut être employé mais aussi gérant d'entreprise. Là aussi, de nombreuses personnes arrivent chaque année en Belgique dans l'espoir de réussir à mettre sur pied leur petite affaire et de vivre de leur activité d'indépendant.

C'est le cas de F., arrivée de Rome en 2012 avec comme ambition, à terme, d'ouvrir son salon de coiffure. Se lancer en tant qu'indépendant n'est pas simple, a fortiori si l'on veut démarrer une activité reposant sur une clientèle fidélisée. Ceci vaut pour toute une série de domaines. L'ouverture d'un commerce, d'une épicerie, d'un salon de coiffure, et même d'un restaurant, ne se fait pas du jour au lendemain. D'une part, il faut disposer d'un capital. D'autre part, il faut connaître un tant soit peu le terrain. Les charges reposant sur les petits entrepreneurs en Belgique sont très élevées, ce qui mène plus d'un à commencer par s'assurer une stabilité financière, a fortiori si l'on ne dispose pas d'un gros capital de base. Pour les restaurateurs, il est fréquent de débiter par exemple par des activités de service traiteur avant de se lancer dans l'ouverture d'un restaurant, ce qui peut se faire plus facilement en dehors du cadre du travail légal. Souvent aussi, comme nous l'avons vu, une fois qu'ils lancent leur activité, ils rabotent les salaires des travailleurs et abusent du travail non déclaré, pour réussir à dégager une marge de profit malgré les cotisations élevées qu'ils ont à payer. Dans le cas présent, F. a commencé par passer quatre années à travailler au noir en tant que coiffeuse à domicile et *baby-sitter*. Elle s'est constituée de telle manière une clientèle fidèle, composée presque exclusivement d'italiennes vivant à Bruxelles, appartenant à toutes les classes sociales. Ceci lui a facilité la tâche : elle avait une sécurité en termes de clientèle, ce qui lui a permis de s'inscrire, après quatre ans de permanence sur le territoire, au registre de la population en tant que travailleuse indépendante sans que cela ne soit un risque pour elle :

Je ne me suis pas inscrite à la commune tout de suite parce que je ne voulais pas travailler dans un salon de coiffure qui ne soit pas le mien. Je ne voulais pas travailler pour quelqu'un. Je suis venue pour ça et mon objectif était de ne plus avoir quelqu'un qui me commande, qui me donne des horaires. Je ne voulais pas. J'ai donc trouvé une manière de me faire de l'argent facilement, entre guillemets, en travaillant à domicile. Mon copain, lui, travaillait pour un restaurant, il était en règle et du coup on a pu louer un appartement. Si j'avais été seule, clairement je n'aurais pas pu. Je n'avais pas de rentrées fixes. Puis, finalement je me suis inscrite en 2016 à la commune en tant qu'indépendante, lorsque j'étais prête à me lancer. Tout s'est très bien passé. [...] Ayant travaillé tellement d'années à domicile lorsque j'ai ouvert le salon, mon activité était déjà lancée depuis longtemps, en quelques sortes. J'ai tout de suite eu du monde, clairement toutes les femmes chez qui j'allais coiffer se sont mises à venir au salon. J'ai ouvert en ayant déjà la clientèle. Ça change tout. Je pense que si j'étais arrivée et que j'avais voulu ouvrir mon salon tout de suite, ça n'aurait pas marché. Je ne sais pas si je serais encore à Bruxelles aujourd'hui, par exemple. Travailler à domicile a été l'étape initiale. Le magasin a toujours bien fonctionné.³⁶⁰

F. emploie des coiffeuses italiennes dans son salon, notamment une amie d'enfance de Rome.

³⁶⁰ FDA HAR

5. Graviter autour de la bulle européenne

Nous avons déjà abordé la situation des stagiaires arrivant en masse à Bruxelles chaque année de toute l'Europe dans l'espoir de réaliser un stage à la Commission ou, du moins, dans une des multiples structures liées plus ou moins directement aux institutions européennes. Certains stages, moins nombreux, sont rémunérés, et représentent des occasions d'enrichir un CV en attendant de trouver un emploi, voire de nourrir un plan de carrière pour les plus ambitieux. De nombreux stages ne sont pas rémunérés, seuls les jeunes issus de familles aisées peuvent dès lors se permettre de les réaliser, les autres ne peuvent que difficilement imaginer s'engager à temps plein pour un stage non rémunéré tout en ayant un job alimentaire à côté.

Bien souvent, réaliser un stage revient à travailler gratuitement ou pour de faibles rémunérations, sans que l'employeur ne verse aucune contribution pour le stagiaire/travailleur. Bruxelles regorge d'organisations, mais aussi de sociétés privées, "accueillant" des stagiaires venus de toute l'Europe. Ces organisations et entreprises bénéficient dès lors d'une réserve inépuisable de main d'œuvre gratuite. Lorsque les stages sont rémunérés, il s'agit le plus souvent de financements publics, pouvant être européens, nationaux ou régionaux. Ce sont donc les contribuables européens qui payent la facture, au bénéfice d'organismes internationaux et d'entreprises privées implantés à Bruxelles. Les stagiaires, quant à eux, ressortent rarement gagnants de ces expériences. Si certains, comme nous l'avons vu, sont par la suite engagés dans les structures dans lesquelles ils effectuent leur stage, la plus grande partie ne fait qu'enchaîner des stages en restant dans une situation précaire en termes contractuels et de rémunération.

A. a participé à un programme d'échange promu par la région des Abruzzes portant le nom évocateur de *Torno subito*, « Je reviens tout de suite », censé permettre à des jeunes diplômés d'acquérir de l'expérience à l'étranger en réalisant un stage et une formation dans un autre pays de l'Union. Bruxelles est évidemment un aimant pour les jeunes diplômés en sciences politiques, relations internationales et dans bien d'autres domaines. A., diplômé en sciences politiques, n'est pas la seule personne que nous ayons rencontrée ayant participé à cet échange. Dans le récit de son expérience, il nous montre combien cette expérience a été décevante, voire traumatisante pour lui :

Je m'étais fait des films. Je pensais que j'allais apprendre quelque chose et acquérir des compétences à mettre sur mon CV. Mais ça n'a pas été le cas : le boss a fait semblant de nous donner une formation, mais c'était ridicule, c'étaient des stagiaires précédents qui nous donnaient la formation. [...] Une jeune fille, une stagiaire, a été invitée à une conférence en dehors de Bruxelles, le patron l'a prise avec lui, et il n'a payé aucun frais, pas même la nourriture ou l'hôtel. Elle a dû dormir chez des amis à lui, il lui a dit « je t'ai payé le billet d'avion pour venir, le reste tu te le paies toi-même. » [...] J'ai été très déçu : tu passes 8 heures par jour au bureau, tu es venu d'Italie exprès pour apprendre, mais tu ne fais rien, tu n'apprends rien, tu bosses dans le vide.³⁶¹

Le jeune homme a désiré interrompre son stage, il a contacté les organisateurs du programme *Torno subito* pour expliquer que son maître de stage avait manqué à ses obligations mais ils lui ont répondu de ne pas faire de vagues et de ne pas prétendre avoir des droits en tant que stagiaire alors que les travailleurs en Italie n'en ont pas eux-mêmes. A. revient sur cet échange :

En gros, tu dois te former à être esclavagisé. Tu dois d'habituer à être traité comme ça. Pour eux, l'entrée dans le monde du travail ce n'est pas te former pour être plus fort sur le marché de l'emploi, mais apprendre à accepter les coups que tu recevras. Le pire, c'est qu'on intériorise ça. Les jeunes pensent « allez je me tais, j'accepte, c'est bon pour mon CV ».³⁶²

³⁶¹ ALO ZZA

³⁶² ALO ZZA

G., stagiaire pour une association qui s'occupe de développement urbain vit aussi une condition de travail un peu ambiguë :

J'ai un contrat de bénévole : on me paie juste les transports et, en plus, je reçois 200 euros par mois pour les frais et la nourriture, mais c'est sous le comptoir, c'est du noir. Je trouve ça dingue que des organisations qui travaillent dans la sphère de la bulle européenne connaissent les mêmes dynamiques que celles que tu trouverais dans un bar de province. Je ne pensais que ces choses-là n'existaient qu'en Italie.³⁶³

G. est conscient du fait que sa situation n'est pas celle de tous, bien qu'elle soit celle d'un grand nombre : *ça dépend de ta place dans la structure. Il y a des gens qui sont dans la bulle européenne ou autour et qui sont au top, qui ont des contrats hyper avantageux.*³⁶⁴

Après des années de stages non rémunérés et de petits boulots alimentaires dans différentes capitales européennes, F. travaille aujourd'hui à Bruxelles pour une fondation allemande, il est salarié à temps plein à durée indéterminée et il a tous les avantages d'un contrat complet qui respecte les termes imposés par la commission paritaire de laquelle il dépend. Sa situation n'est ni celle d'un haut fonctionnaire européen pouvant se permettre d'acheter un appartement dans la capitale en un claquement de doigts, ni celle d'un éternel stagiaire fauché passant d'un bureau à l'autre du quartier Schuman : son salaire correspond aux barèmes bruxellois, sa fonction est quant à elle liée étroitement à l'univers gravitationnel des institutions européennes :

Mon expérience de travail à Bruxelles est liée au fait que la ville soit le centre de pouvoir de l'Union européenne, et donc un centre attirant d'innombrables organisations liées de près ou de loin à la politique européenne. Je ne travaille pas dans ce que l'on appelle la bulle européenne, dans le fonctionariat international, mais mon espace de travail est européen. Je ne suis pas ancré avec mon travail aux réalités belges ou bruxelloises : je travaille dans un espace continental.³⁶⁵

Il existe à Bruxelles mille fonctions et organismes liés de près ou de loin aux institutions européennes n'ayant rien à voir avec la très prisée fonction publique européenne. À côté des sociétés privées et des grosses multinationales, de nombreuses organisations non-gouvernementales cherchant à faire du lobbying auprès des décideurs sont présentes à Bruxelles. Travailler dans une structure se donnant une posture militante représente un rêve pour de nombreuses personnes tentant leur chance dans la capitale. « Un travail qui a du sens ». On risque cependant de rapidement déchanter si l'on travaille à un rythme effréné, en tant que stagiaire ou que salarié, et que, malgré tout le sens que l'on met dans sa fonction, les fins de mois sont maigres. Après une expérience à Londres, P. est arrivée à Bruxelles et y a travaillé dans une association italienne faisant du *lobbying* auprès des institutions européennes. C'était son premier travail à durée indéterminée inhérent à ses études, mais un détail coinçait : elle était payée bien moins que ce qu'elle ne travaillait réellement.

C'était intolérable pour moi. Mes collègues ne disaient rien, ils se considéraient comme des militants, pour eux c'était presque du bénévolat. Ils étaient tellement pris dans la cause des droits humains qu'ils étaient prêts à travailler sans être payés. Pour moi, c'était pas possible.³⁶⁶

Le salaire qui lui avait été proposé pour un temps plein lors de son entrée en fonction a été refusé par le secrétariat social de l'organisation car il était de loin inférieur au salaire minimum en vigueur en Belgique.

³⁶³ GCO SPU

³⁶⁴ GCO SPU

³⁶⁵ FDO TME

³⁶⁶ PLA BNO

Elle a dû contracter elle-même une assurance pour les accidents sur le lieu de travail. Le témoignage de P., travaillant à l'époque dans une organisation internationale, est à mettre en parallèle avec ceux des travailleurs du secteur associatif, ci-dessous. Ceux-ci sont souvent amenés par les employeurs à devoir choisir entre leur engagement politique et social et leurs prétentions salariales, sous le couvert moral de l'idée qu'ils ont de la chance de faire le travail qu'ils font.

Certaines personnes percent cependant et arrivent à rentrer dans la fameuse bulle européenne, dans la fonction publique européenne. Après avoir travaillé dans la vente de vêtements, A. a été appelée pour être assistante parlementaire d'un député en fin de législature. Après des années de galère, elle pouvait finalement valoriser son master en sciences politiques.

Je m'occupe de la communication et des rapports avec les médias pour mon parlementaire. Finalement, j'ai percé dans un domaine en lien avec mes études. J'ai mis 10 ans plus ou moins.³⁶⁷

Mis à part le fait qu'elle n'a qu'un CDD et qu'elle ne sait pas quel sera son sort en fin de législature, les conditions de travail sont excellentes à ses yeux, habitués à bien plus pénible.

Pour le moment, je travaille là et c'est ça qui compte. L'encadrement est complètement différent. Ce n'est pas compliqué en soi : salaire correct, contributions versées, assurance comprise... Rien à voir avec ce à quoi j'ai l'habitude. Même si, pour le moment, je suis bien, je garde toujours en tête le parcours que j'ai fait. Je socialise plus facilement avec le monsieur qui sert les repas à la cantine qu'avec mes collègues.³⁶⁸

6. Travail associatif : entre engagement et burn-out

Parmi les interviewés, et au sein de notre public en général, on trouve de nombreuses personnes venues en Belgique pour travailler dans le « non-marchand » *no profit* en italien, terme loin de représenter une réalité univoque et cohérente. Définir ce secteur est une opération compliquée : en Belgique on parle tantôt de l'associatif, tantôt du non-marchand, mais la notion est floue.

Les rapports avec le marché, la nature juridique de la structure, la finalité et le type de services offerts, sont autant de critères variables d'une structure à l'autre. Les personnes que nous avons interviewées témoignent d'ailleurs d'une grande multiplicité de situations, de conditions salariales, contractuelles et de travail et de perspectives d'avenir. Le *Casi-uo* étant lui-même une Asbl ancrée sur le territoire bruxellois, nous connaissons d'autant mieux les problématiques et avantages liés à ce secteur important du marché de l'emploi de la capitale. Celle-ci pullule de structures rattachées à l'économie du non-marchand, plus spécifiquement ici du socio-culturel, bénéficiant de financements structurels et/ou ponctuels. Ce sont des structures privées financées majoritairement par des fonds publics (communautés, régions, communes, ...) et faisant un travail de terrain auprès de différents publics pour permettre à la société de tenir en place malgré les profondes inégalités qu'elle connaît. On dit souvent que les associations garantissent la « paix sociale ».

En fonction de leurs publics (populations défavorisées, enfants, femmes, personnes migrantes, personnes âgées, personnes sans-abris, personnes sans papiers, etc.) et de leurs objectifs (luttres contre les inégalités scolaires, droit à l'information, accès à la santé, éducation populaire, émancipation des femmes, écologie, etc.) elles portent et nourrissent souvent un discours critique vis-à-vis des décisions politiques prises par les diverses entités qui les subsidient. Ceci peut paraître paradoxal de prime abord, mais en réalité les

³⁶⁷ AMA CLU

³⁶⁸ AMA CLU

associations de terrain offrent, du moins en théorie, des soupapes aux dysfonctionnements structurels de la société. Les institutions publiques ont donc tout intérêt à financer ces structures. C'est plus intéressant pour eux par exemple de déléguer aux écoles de devoirs les inégalités scolaires que de réformer profondément et de refinancer massivement l'enseignement. Tant que les contradictions s'équilibrent, le système tient. L'éternelle histoire du compromis à la belge.

Les écueils existent, de même que les conflits d'intérêts – une commune peut par exemple refuser de financer une association travaillant avec des migrants sous prétexte que son dossier n'était pas en ordre, tandis qu'une association peut implicitement soutenir un parti politique lors d'élections communales pour voir ses subsides prolongés. Mais ce qui nous intéresse ici, ce sont les conditions de travail des personnes impliquées dans ce secteur, et tout particulièrement des travailleurs immigrés. Travailler dans ce domaine est un rêve pour beaucoup, le rêve d'avoir un emploi ayant du sens, d'avoir l'impression de lutter pour une société meilleure tout en travaillant, pour certains de militer en recevant un salaire.

En Italie, les associations sont loin de bénéficier du même statut dans la société et de financements similaires. Ce que font les associations en Belgique avec des travailleurs salariés sont souvent des organisations militantes qui le font sur base volontaire en Italie, parfois avec l'appui de financements privés. Les projets menés par les associations italiennes sont donc plus fragiles, et la force humaine souvent absorbée par des petits boulots de subsistance. Il existe bien entendu des forces militantes bénévoles aussi dans le milieu associatif belge, de même qu'il existe des associations italiennes pouvant compter sur quelques salaires garantis.

Globalement, ce sont cependant des exceptions, surtout en ces temps de crise économique : ici le salaire est d'autant plus précieux et prend souvent le pas sur les aspirations militantes des travailleurs. Là-bas, les financements sont d'autant plus rares et les militants forcés à renoncer à la possibilité de travailler dans le secteur et de travailler à côté, souvent en cumulant plusieurs jobs. Dans le cadre de notre travail d'accompagnement aux primo-arrivants provenant d'Italie, il nous est arrivé de rencontrer des personnes arrivées depuis peu rêvant de travailler dans l'associatif tenant des propos tels que « *ici on peut être payé pour militer, pour faire la révolution, pour changer le monde* », avec des étoiles dans les yeux. Si hautes que soient les ambitions d'amélioration de la société de ces associations, quelles sont les conditions de travail des personnes qui y travaillent, plus particulièrement de personnes migrantes venues en Belgique pour gagner leur vie dans des conditions dignes ? Penchons-nous sur les expériences de personnes ayant travaillé dans ce secteur. Nous avons remarqué que, plus que dans les autres domaines, les travailleurs de l'associatifs sont plus prolixes lorsqu'on leur demande de nous parler de leur emploi.

G. travaille dans une Asbl dont les activités tournent autour d'un public multi générationnel issu de l'immigration. Il nous donne sa vision des choses par rapport à sa relation avec le travail :

Pour moi, le travail c'est un choix de vie. J'ai la chance de faire un boulot qui me motive, ce qui aurait été très compliqué en Italie. Là-bas, j'aurais eu un job alimentaire et j'aurais milité à côté. Pouvoir mener des actions militantes dans le cadre du travail est quelque chose que je ne me serais jamais imaginé faire avant. On a des marges de manœuvre que dans d'autres métiers tu n'as pas. Travailler dans l'associatif pour moi c'est utiliser cette marge d'action que tu as pour aller dans la direction qui t'intéresse, pour moi l'associatif est une forme de contre-pouvoir politique, plutôt qu'un substitut du pouvoir ou un cheval de Troie. Et puis c'est intéressant parce que dans le secteur tu travailles avec des personnes militantes engagées et actives. [...] Il faut utiliser ces espaces de liberté, l'objectif de base des associations est d'être des contre-pouvoirs. C'est comme une résistance interne, c'est dans l'ADN des associations.³⁶⁹

Aussi enthousiaste qu'il soit, G. est conscient de certaines limites structurelles tout autant intrinsèques au secteur, notamment du point de vue des conditions de travail :

Les Asbl, c'est quand même un secteur précaire parce que ton travail dépend des financements qui dépendent du public et on est dans un moment historique où on ne sait pas de quoi demain sera fait. c'est l'austérité, on n'est jamais certains que les subsides seront renouvelés. Mais à Bruxelles, il y a tellement de pauvreté et de mal-être, l'associatif réussi à jouer un rôle de pacificateur social et les pouvoirs publics n'ont pas intérêt à ce que ça change. Je pense que ça les arrange de nous donner un peu d'argent. Au vu des problèmes qui existent, il faudrait dépenser beaucoup plus d'argent pour vraiment arranger les choses, tandis que l'associatif il tient avec peu d'argent. Les gens qui travaillent dans le secteur y croient au moins en partie, des gens militants. Ils travaillent du coup plus que ce qu'on leur demande. Mais c'est en train de changer ça aussi, c'est des gens qui sont dans le secteur depuis 30 ans qui le disent. Dans l'associatif, il y a des personnes qui travaillent parce qu'elles ont besoin d'un salaire et parce que ça les arrange de faire un travail de bureau dans une Asbl.³⁷⁰

D. travaille dans une organisation d'aide à la jeunesse depuis qu'il est arrivé à Bruxelles. S'il reconnaît bénéficier de conditions de travail impossibles à trouver en Italie, il n'en est pas moins critique et met en lien la précarité liée aux subsides et les possibilités de mettre en branle de réels changements dans la société. *On ne va pas sauver le monde comme ça nous dit-il :*

Le problème c'est la marge de manœuvre... Avec les financements liés à des appels à projets qui ont un début et une fin, la marge de manœuvre des associations est réduite. Sauver le monde, ce n'est pas facile, surtout avec ce système de travail. Les financements sont liés à des projets et ils sont rarement structurels. Tu peux te retrouver à travailler avec un groupe pendant un moment sur une thématique, puis tu dois changer de projet, même si tu n'as pas fini le projet, parce qu'il y a des nouvelles possibilités de financement et du coup de nouveaux projets à mettre en œuvre. C'est rare que tu aies des projets pour plus d'un an et que tu puisses faire un vrai travail de fond.³⁷¹

Après des années de *babysitting* et de petits boulots, C. a décroché un emploi dans une organisation d'aide à la jeunesse dans la commune de Molenbeek. À l'époque, personne ne voulait travailler dans cette structure car la commune était dans l'œil du cyclone à cause des attentats et de la spectacularisation de la tragédie, ce fut donc assez facile pour elle d'être embauchée, avant même la fin de son stage effectué dans l'association. Rapidement, elle a cependant déchanté. Laisée seule face à un public compliqué, elle s'est retrouvée dans une position de vulnérabilité :

Je m'attendais à beaucoup plus d'encadrement. Ils m'ont fait travailler avec des jeunes sans aucun accompagnement et surtout sans aucune sécurité par rapport au public. J'ai découvert par la suite que d'autres animatrices ont subi le même sort.³⁷²

Ne trouvant aucun soutien dans l'équipe, elle a voulu dénoncer la situation à ses supérieurs, l'Asbl étant une para-communale, mais elle s'est vite rendu compte que ce ne serait pas simple :

J'ai vite compris que j'avais été naïve. Ils étaient parfaitement au courant de cette situation, que c'était assez dangereux comme poste, mais les financements qu'ils recevaient imposaient une parité homme-femme et ils étaient obligés d'avoir une femme pour ce poste et je devais donc me taire.³⁷³

Elle a persisté cependant, se croyant protégée par son CDI, mais rapidement la situation s'est envenimée :

³⁷⁰ GLO ICE

³⁷¹ DGO VLI

³⁷² CTA LRI

³⁷³ CTA LRI

*Ils me refusaient les congés quand je les demandais, ils me refusaient un ordinateur, je devais apporter le mien de la maison. Toutes des petites choses désagréables que je ne m'attendais pas de devoir rencontrer avec un CDI en Belgique. Je croyais que c'était le jackpot!*³⁷⁴

Lassée de la situation, elle cherche un autre emploi et commence rapidement à travailler dans une autre association d'aide à la jeunesse dans laquelle elle trouve un contexte plus favorable :

*C'est encore un CDI, mais c'est mieux payé. Pour le premier boulot, je n'avais pas l'équivalence de mon diplôme parce je ne pensais pas qu'on doive faire ça en Europe. Ils m'avaient donc engagée avec le niveau E, c'est à dire comme si je n'avais que mon diplôme d'école primaire. J'avais un salaire très bas. J'étais payé moins que le salaire minimum belge. Maintenant, j'ai un bon contrat. Je n'ai toujours pas l'équivalence mais l'association pour laquelle je travaille est engagée contre le système des équivalences et du coup ils me paient la différence salariale. Ils me paient donc comme si j'avais fait l'équivalence de mon bachelier, ça fait une différence de 350 euros par mois !*³⁷⁵

Elle est très satisfaite par rapport de ses conditions de travail. Elle est la seule non-belge dans son équipe. Le seul nuage à sa situation est la question des heures supplémentaires. Elle nous décrit avec ses mots cette problématique structurelle dans le milieu associatif :

*Dans l'associatif, on t'oblige souvent à faire des heures supplémentaires. Tu ne peux pas décider, tu les fais et au mieux tu récupères les heures, mais elles ne sont pas payées. Dans mon cas, ce n'est pas mal : si je fais deux heures supplémentaires, je les récupère à 200%. Si je fais 4 heures supplémentaires, j'ai 8 heures de récup. Avant, je n'avais pas ça, là-bas. Je pouvais récupérer que 7 heures, le reste de heures je travaillais donc gratuitement. Aujourd'hui, même si j'ai un régime assez avantageux, je ne peux pas décider de ne pas faire ces heures supplémentaires. On est une petite équipe par rapport au nombre de personnes qui viennent à nos permanences, et cette surcharge de travail elle existe dans beaucoup d'endroits. On travaille avec plein d'associations et toutes fonctionnent comme ça, c'est institutionnalisé. On ne te paie pas tes heures supplémentaires et tu es obligé de les faire. Moi par exemple j'ai un contrat de 35h/semaine mais en général j'en fais 38 à 40. Oui, je les récupère... Mais je voudrais pouvoir décider si les faire ou non. Pour moi ça va encore, je n'ai pas d'enfants. J'ai des collègues avec des gamins ou des mères âgées de qui elles s'occupent et ce n'est pas le top.*³⁷⁶

Ch. travaille dans une association luttant pour l'annulation de la dette. La dimension militante de son travail complexifie son rapport aux heures supplémentaires, au droit du travail :

*C'est impossible que je ne travaille que les 38 heures prévues dans mon contrat. Je ne récupère que quand je fais des heures extra le weekend. Si je travaille plus en semaine, rien. [...] Dans mon cas c'est ambigu, c'est comme si on décidait nous-mêmes de s'auto-exploiter. Beaucoup d'entre nous sont très enthousiastes au début, s'ils font 4-5 heures de plus, ils ne s'en rendant même pas compte. C'est l'autre côté de la médaille, pour les gens qui font ce métier. Souvent quand je rentre à la maison je me dit « mais je le fais en tant que travailleuse ou que militante ? » Je ne sais pas comment expliquer. Probablement que si je ne faisais pas ce travail, je passerais toutes ces heures à faire ce que je fais en tant que militante. [...] Depuis peu, avec le conseil d'administration, on essaie d'être plus attentifs au bien-être au travail et à la surcharge de travail. Beaucoup d'entre nous sont fatigués, sont stressés au travail.*³⁷⁷

Dans son cas, le conseil d'administration semble être ouvert au dialogue. Dans bien des structures, « l'auto-exploitation », pour reprendre les termes de Ch., est la norme, voire le précepte implicite : si on est vraiment engagé dans la cause de l'association, comment peut-on compter ses heures de travail ? Ce poids moral reposant sur les travailleurs peut les mener à être dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits et d'instaurer une dynamique de négociation avec leurs supérieurs. Les collègues entre eux peuvent se mettre la pression à qui est le plus impliqué, qui est prêt à travailler le weekend, qui se dévoue le plus au projet en flexibilisant son travail et en renonçant à toute prétention en termes de salaire, par exemple. Lorsque l'on

³⁷⁴ CTA LRI

³⁷⁵ CTA LRI

³⁷⁶ CTA LRI

³⁷⁷ CHA FLI

connaît les difficultés des associations pour trouver des financements, revendiquer une augmentation salariale revient-il à prendre de l'argent destiné aux activités et aux publics ? C'est le paradoxe dans lequel se trouve énormément de travailleurs du secteur socioculturel. F. a aussi travaillé longtemps sans compter ses heures en raison de son implication dans l'association :

En Italie, je n'avais jamais rien fait de similaire, je n'ai jamais été engagée. Là, avec ce travail, j'avais la possibilité de le faire. C'était super, ça m'a permis de vivre des choses qu'autrement je n'aurais jamais vécues. J'étais super impliquée et je travaillais énormément. Ça me plaisait, c'était intéressant. J'avais l'impression d'avoir un rôle social. Ce que je faisais au travail me définissait aussi en dehors. C'est quelque chose qu'on peut peut-être appeler militance : quand il fallait faire des heures, je les faisais et ça me plaisait.³⁷⁸

Le fait que les heures supplémentaires non payées soient monnaie courante dans l'associatif n'est pas dû au fait que les travailleurs s'impliquent dans leur travail, mais bien au manque de financements, à leur fonctionnement et aux typologies de contrats proposés aux travailleurs. Subsidier au compte-goutte des associations permet aux pouvoirs publics d'épargner de l'argent qui devrait être destiné à la création d'emploi dans le secteur public et à l'amélioration des services. Cette logique précarise l'emploi. P., formatrice en éducation permanente, décrit sa condition : partagée entre différents contrats, parfois à durée déterminée, parfois de remplacement, etc. qui caractérisent négativement sa relation contractuelle :

Encore aujourd'hui je n'ai qu'un CDD. Même si le discours de mon association c'est qu'ils ne veulent pas de CDD parce que ça précarise et ça fragilise l'emploi, il n'empêche qu'ils ont toujours l'excuse selon laquelle ça dépend des subsides. Ils jouent à l'équilibriste entre les quelques postes assurés et les différentes personnes engagées avec des contrats. Ils me disent qu'ils ne peuvent pas me faire passer à temps plein parce qu'ils n'ont pas les subsides nécessaires pour pouvoir le faire. Théoriquement ils seront bientôt obligés de me faire un CDI parce j'ai enchaîné plusieurs CDD, mais ils ne me feront qu'un mi-temps. Ils ont la possibilité d'engager une personne à durée indéterminée mais seulement pour un mi-temps. Moi j'ai besoin de travailler au moins à quatre-vingtièmes. Ils devraient donc me donner le reste de mes heures avec le crédit-temps d'une de mes collègues qui a renoncé à une partie de ses heures et qui me les a données. C'est toujours un délicat équilibre entre les financements et les différents contrats.³⁷⁹

Ces conditions contractuelles déteignent sur son rapport au travail. Pour sa part, elle divise nettement sa vie privée, son militantisme et sa vie professionnelle.

En travaillant dans une grande association, je ne me sens pas assez impliquée dans le processus décisionnel et j'ai du mal à suivre la « ligne » de l'association qui est dictée par la direction. Je trouve la description de ma fonction assez vague (animatrice, formatrice, chercheuse) et ce n'est pas simple de passer de l'un à l'autre. Je suis consciente de travailler dans un secteur soumis à toute une série de limites imposées par les pouvoirs subsidiant qui, en échange des financements, exigent le respect de critères spécifiques afin que le secteur entier soit une sorte de couvercle posé sur un chaudron bouillonnant à cause des tensions sociales, pour essayer d'éviter l'explosion. Cette conscience me porte à rester vigilante et à éviter de m'identifier à mon travail.³⁸⁰

Nous citerons ici l'une des autrices du livre au titre éloquent « *Te plains pas, ce n'est pas l'usine* » s'attardant sur les conditions d'exploitations en milieu associatif :

On ne peut pas parler "d'exploitation" au sens propre du terme : il n'y a pas d'extorsion de la plus-value au détriment du travailleur. Dans le cadre des associations, on ne produit rien. Et c'est aussi pour ça qu'on a du mal à parler de travail lorsqu'on parle du monde associatif. Ce que produit la plus grande partie du secteur associatif, c'est de la paix sociale, de la culture, un monde plus tranquille pour permettre la production. Aussi, il n'y a pas de patron. Il y a un directeur ou une directrice qui, dans les petites et moyennes associations, n'a souvent pas un salaire vraiment plus élevé que les autres salariés, mais qui organise le travail et prend des décisions. C'est aussi pour cela que le cadre est flou. Par ailleurs, il existe une ambiguïté entre le patron et le conseil d'administration – constitué uniquement de bénévoles censés prendre les décisions techniques et politiques, alors qu'ils sont souvent

³⁷⁸ FDA PLI

³⁷⁹ PLA BNO

³⁸⁰ PLA BNO

très éloignés de la réalité du terrain. Bref, tu touches un salaire, tu es en partie dirigé par des gens qui n'en sont pas, ton patron te dit qu'il n'est pas vraiment patron... Au final, qui est vraiment ton interlocuteur ? Le vrai donneur d'ordre, c'est finalement l'État. Si tu bosses beaucoup, c'est aussi parce que tu dois boucler un appel à projet proposé par la Ville. Si tu n'y réponds pas à temps, la Ville te coupe les subventions, tu perds ton poste. Le patron associatif est triple : le directeur, le conseil d'administration et les pouvoirs publics. Et aucun ne s'identifie comme ton donneur d'ordre réel. Les rapports de pouvoir sont alors très diffus.³⁸¹

7. Création et pratique artistique

Bruxelles est une ville célèbre pour son dynamisme culturel, ces dernières années il est fréquent d'entendre dire qu'elle est la nouvelle Berlin ou la nouvelle Londres. Ce dynamisme est dû sans aucun doute, à nouveau, au fait que la ville se situe au cœur de l'Europe et qu'elle abrite de nombreuses écoles d'arts renommées et différents festivals (film, théâtre, cirque, musique, photographie, ...). La Belgique offre aussi des possibilités de travail pour des travailleurs du spectacle et de l'audiovisuel du fait de soutien importants, bien qu'insuffisants, du secteur par des financements publics et privés. Si c'est possible de percer, ce n'est pas offert à tous. Le talent ne fait pas tout et travailler dans le domaine s'apparente souvent avant tout à une recherche permanente de subsides, d'appels à projets et de partenaires. Les possibilités d'emploi sont rares mais existent, et elles sont certainement plus nombreuses qu'en Italie où vivre de son art ou d'un métier dit technique lié au domaine artistique (ingénieur son, monteurs, techniciens du spectacle, ...) est extrêmement difficile voire impossible à moins d'être pris en charge par des mécènes.

En voyant les statistiques d'Actiris pour le mois de juin 2019, 155 des 2.000 Italiens inscrits à la plateforme déclaraient vouloir trouver un poste dans le monde de l'art. Gros problème : à la même date, Actiris comptait au total 6.289 demandeurs d'emploi dans le domaine artistique mais ne proposait que 375 offres d'emploi.

Il est par ailleurs extrêmement difficile d'obtenir le statut d'artiste en Belgique, sorte d'allocation fournie aux artistes les plus méritants, ceux qui arrivent à obtenir assez de cachets pour leurs prestations. Si la restauration est victime du travail non déclaré et fonctionne encore en grande partie avec des paies glissées sous la table, pour les artistes c'est bien souvent la norme que de recevoir un petit cachet après un concert ou une exposition, quand on en reçoit un. Pour prétendre obtenir ce statut il faut avoir un dossier solide à présenter, ce qui est loin d'être simple, a fortiori pour des artistes immigrés ne jonglant pas forcément avec aisance avec les langues et la bureaucratie locales. Dès lors, faute d'emploi stable, les artistes sont souvent amenés à s'arranger avec ce qu'ils trouvent.

Le témoignage de S. est symptomatique d'un monde où les artistes ne sont pas considérés comme des travailleurs à part entière. Musicienne, metteuse en scène, elle est arrivée en Belgique un peu par hasard en suivant des amis :

*J'ai eu une proposition de travail hyper intéressante [...] J'ai rencontré quelqu'un qui m'a demandé d'écrire un spectacle pour lui et de le jouer avec lui. Et quand le mec m'a proposé ce travail, c'était très intéressant. Lui, il travaillait dans l'événementiel.*³⁸²

Cet employeur connaissait les dispositifs pour payer moins la main d'œuvre et donc :

³⁸¹ NIET-ÉDITIONS, « Le mythe du travail associatif », site des Niet-éditions, 17 février 2020, <https://bit.ly/38wETyK> (page consultée le 8 septembre 2020).

³⁸² SLA GRA.

Il m'a proposé de m'engager avec un contrat Article 60. Voilà, ça c'était vers 2011. En avril, je l'ai rencontré. En juin, j'ai eu mon permis de séjour (carte E). Et de là, il m'a dit que je devais demander l'aide sociale pour que lui ait le droit de m'engager avec ce genre de contrat de travail. Ça a pris du temps parce que moi je voulais que les procédures soient vraiment dans les normes. Au début j'ai travaillé avec lui, j'ai continué à faire tourner mon spectacle... L'Article 60 devait durer 18 mois. [...] J'avais jamais eu des contrats de travail. Moi j'avais l'impression d'être hyper riche et hyper intégrée.³⁸³

Puis, en novembre 2013, après 11 mois en article 60, elle reçoit un ordre de quitter le territoire vu que son contrat pour l'Office des étrangers n'était pas considéré comme un vrai travail. Elle était une « travailleuse marginale » et surtout elle s'était approchée du CPAS ce qui est risqué pour les étrangers n'ayant pas de titres de séjour permanent (E+). Comme nous le verrons, si une personne requérant l'aide sociale, même pour pouvoir travailler comme ce fut le cas de S., est jugée comme « charge déraisonnable pour le système de sécurité sociale » et selon l'interprétation restrictive de la Belgique de la directive européenne sur la libre circulation, elle peut être exclue du système et être invitée à quitter le pays. S. s'est battue pour faire valoir ses droits, et elle a retrouvé du travail :

Heureusement, j'ai pas dû changer de métier parce qu'entre-temps j'avais rencontré des musiciens et recommencé à mettre en place des projets. Donc j'ai vraiment eu la chance, j'ai eu la chance sur tous les plans. Heureusement, j'avais assez de travail pour pouvoir être engagée autrement qu'avec l'article 60.³⁸⁴

Dans sa lutte pour dénoncer sa situation, elle s'est confrontée à l'absurdité du système :

Entre-temps, j'ai créé un spectacle sur cette affaire de l'expulsion, une espèce de récit où je raconte ça. Ce spectacle m'a donné accès en Belgique à toute une série de salles auxquelles je n'avais pas accès avant parce que c'est le premier spectacle qui a été vraiment produit par une boîte de prod. [...] Ici, je trouve que c'est beaucoup plus difficile d'être indépendant, c'est difficile de ne pas entrer dans les cases, en tous les cas en habitant à Bruxelles. Par exemple, ici j'ai l'impression que si tu veux diffuser un spectacle, s'il est produit ou co-produit avec des structures belges, c'est plus facile. Chaque salle a son quota d'artistes belges qu'elle doit diffuser. Ça, c'est très différent de la France. J'ai l'impression qu'en France ils cherchent ce qui vient d'ailleurs et ici ils cherchent à revendiquer le fait que ce soient des gens d'ici qui font des choses bien. Donc si t'as ton belge dans ton groupe, c'est mieux. En gros. Après, ce n'est pas pour ça que je travaille avec des belges. Je le fais parce que c'est très chouette, je trouve. Mais en tous cas, je dis « je travaille avec des Belges. » Jamais en France ça me serait venu à l'esprit de dire que je travaille avec des Français.

Les artistes migrants ayant peu de renommée ont donc une difficulté majeure à s'insérer dans la scène artistique fortement axée sur la possession de la nationalité et la maîtrise de l'appareil institutionnel. Rentrer dans les cases comme le dit S., c'est trouver des dates, des salles, des producteurs, acceptant de payer le juste prix pour couvrir la prestation, le travail de création artistique, mais aussi et surtout les contributions. S. a présenté aussi la question du statut d'artiste. On peut lire sur un blog d'artistes :

Tout d'abord : « le statut d'artiste » n'existe pas. En tant qu'artiste, vous n'avez pas de statut social séparé. Vous décidez de travailler comme salarié ou indépendant (le troisième statut possible en Belgique est fonctionnaire et cela s'arrête là). Des noms populaires ont toutefois vu le jour pour certaines règles avantageuses (règle du cachet et neutralisation) dans la réglementation du chômage. C'est ce que nous visons quand nous parlons du statut d'artiste. Pour demander votre admissibilité à quelque allocation de chômage que ce soit, vous devez prouver un certain nombre de jours prestés au sein d'une période de référence déterminée. Il s'agit d'une forme de sécurité sociale. Vous devez d'abord avoir versé des cotisations avant de bénéficier d'une intervention en cas de risque (comme le chômage). Avec votre première demande, vous devez donc toujours fournir la preuve de vos précédentes cotisations ONSS.³⁸⁵

³⁸³ SLA GRA.

³⁸⁴ SLA GRA.

³⁸⁵ AMPLO.BE, « Tout savoir sur le statut d'artiste », site de AMPLO (bureau social pour artistes), 20 mars 2020, <https://bit.ly/3mNbVQj> (page consultée le 8 septembre 2020).

Pendant notre entretien, S. a tenu à souligner combien l'image des artistes ne faisant rien est violente pour les travailleurs de ce secteur. Obtenir un minimum de protection sociale, à savoir ce chômage pour artistes, ressort de l'exploit. Cela nous a été confirmé par D., rencontré dans le cadre de nos permanences socio juridiques. Artiste du son, il peut travailler à distance grâce à la possibilité offerte par internet. Il travaille en Belgique, il a des commandes et il gagne de l'argent. Il n'a pas ouvert son statut d'indépendant car il sait qu'il aurait trop de dépenses et peu de droits. Il est venu nous rencontrer pour comprendre comment il pourrait être couvert par la sécurité sociale et comment accéder au statut d'artiste. Il ne comprenait pas si le montant de référence qu'il devait déclarer correspond au cachet brut ou au net. Sur des performances de milliers d'euros, il n'en voit que la moitié. Il est inscrit auprès d'une association flamande qui gère les dossiers des artistes qui ne veulent pas devenir indépendants mais cette association ne répond pas à ses questions. M. travaille dans une coopérative sociale cherchant à permettre à des travailleurs freelances de bénéficier d'une couverture sociale, elle nous explique :

Pour les personnes de plus de 36 ans, il faut gagner 50.000 euros en 33 mois avec la TVA incluse. La TVA pour les prestations artistiques est de 6% tandis que pour des prestations non artistiques, comme une publicité, elle est de 21%. Ça, c'est pour le budget négocié !³⁸⁶

Pour un artiste, surtout migrant, devant se construire un réseau, ce n'est pas simple d'atteindre ce montant. Bien souvent, les personnes que nous rencontrons passent une partie de leur temps à travailler pour des bas salaires en faisant un job qu'ils considèrent comme alimentaire : *babysitting*, Horeca,... et se démènent en parallèle pour obtenir des contrats et des cachets en tant qu'artistes. La rhétorique des artistes fainéants volant la sécurité sociale est tout aussi ridicule, voire bien plus, que son équivalent sur les chômeurs.

Le travailleur qui préfère de ne pas être indépendant et que sa prestation soit encadrée par ces organisations, sur le budget négocié, il doit payer ses cotisations en tant que travailleur, des cotisations pour l'employeur, le précompte professionnel, la TVA (si le donneur d'ordre ne l'a pas) et des frais de dossier. Ce type de système a ses avantages : elles rémunèrent la personne même si l'employeur ne paye pas et évitent de laisser la personne dans le marché de l'économie informelle. De l'autre côté, ce système s'inscrit dans la tendance d'un nouveau modèle des relations au travail où le travailleur est le seul à devoir payer les frais liés aux coûts du travail en déplaçant la négociation à niveau individuel et pas collectif

VII. ÉTUDIER

1. « La mobilité étudiante » : venir étudier en Belgique. Erasmus et Master

Le mythe de la « génération Erasmus », très ancré dans les discours européistes, véhicule l'image d'une Europe bâtie par une armée de jeunes universitaires déambulant librement de campus en campus à travers les pays membres de l'UE, apprenant mille langues et se découvrant des ailes leur permettant par la suite de s'installer où bon leur semble, en heureux citoyens européens. Parmi les Italiens installés à Bruxelles, certains ont en effet mis pour la première fois les pieds dans la capitale européenne dans le cadre d'un programme d'échange universitaire, d'autres ont réalisé un Erasmus dans un autre pays de l'UE, en Espagne par exemple, avant d'atterrir en Belgique. Cette réalité bien spécifique est cependant loin d'être celle d'une « génération » comme l'expression utilisée à « tout va » le laisse entendre. Des recherches montrent que dans les faits, seule une part infime des jeunes européens en général, italiens en particulier, réalisent un Erasmus³⁸⁷.

Pour l'année académique 2013/2014 par exemple, à peine 0,4% des jeunes italiens en âge de participer à ce programme l'ont fait. «Les autres sont parqués dans les universités, ils travaillent en temps partiel, ils ont des jobs précaires, ils vivent avec leurs parents et 40% du total sont en fait au chômage, alors que les petits contrats flexibles et les *vouchers* sont utilisés allègrement pour tenter de fausser les statistiques officielles.»³⁸⁸

Parler d'une génération Erasmus est dès lors risqué, surtout si c'est pour en faire une sorte d'allégorie du citoyen européen idéal. L'UE voudrait faire du programme Erasmus une sorte d'étendard de l'intégration européenne, les témoignages que nous avons recueillis sont ceux de représentants d'une *working poor generation* pour qui le programme d'échange a été l'occasion de « tâter le terrain » avant d'entamer un réel parcours migratoire³⁸⁹. Pour certains étudiants, l'Erasmus en Belgique peut être un moyen de mettre un premier pied dans une université belge, pouvant mener à sur une inscription pour un cycle d'études, souvent un master.

*En 2010, je m'étais inscrite à un programme Erasmus. J'avais choisi la ville à l'aveuglette, je ne connaissais pas la Belgique, je ne connaissais personne. Mais en Erasmus, tu n'es pas un immigré. Tu n'arrives pas pour rester. Tout est différent, c'est comme un voyage. Après mon Erasmus, je suis rentrée en Italie, j'ai terminé mon année et j'ai décidé de rentrer en Belgique pour y vivre. Je suis rentrée à Bruxelles en 2012 pour continuer mes études et surtout travailler, la situation commençant à devenir très difficile en Italie parce que je ne trouvais que des petits boulots mais rien de stable.*³⁹⁰

*Je suis arrivée d'abord en 2007 parce que j'ai fait mon Erasmus. Et puis, après cette année, je m'étais trouvée si bien que j'ai demandé une bourse pour pouvoir continuer mon mémoire ici. Après avoir terminé mes études, je suis restée en Belgique.*³⁹¹

³⁸⁷ BORGA, Lorenzo, FERRARI, Lorenzo, « Erasmus, la generazione che non c'è », site du journal Il Foglio, 7 janvier 2019, <https://bit.ly/2JAPYWC> (page consultée le 8 septembre 2020). Pour les auteurs : « La génération Erasmus n'est pas une génération. C'est tout au plus un club, un groupe, un comité, par ses chiffres exigus. Lorsque les leader politiques et les intellectuels appellent à la 'génération Erasmus', ils risquent de ne s'adresser qu'à une part très limitée des jeunes italiens, les plus instruits et les plus jeunes ». (traduction libre)

³⁸⁸ NOIRESTIAMO.ORG, « Generazione Erasmus o Working Poor Generation? », site du collectif Noi restiamo, 29 juin 2016, <https://bit.ly/3qq4HEy> (page consultée le 8 septembre 2020).

³⁸⁹ NOI RESTIAMO (coll.), *Giovani a sud della crisi*, Ed. Contropiano, Rome, 2018, pp. 39-40. ; Voir aussi : COCORULLO, Augusto, PISACANE, Lucio, « La mobilità degli studenti Erasmus tra identità europea e nuova emigrazione », *Rivista delle politiche sociali*, n°4, 2017, p.2, <https://bit.ly/37scU2B> (page consultée le 8 septembre 2020).

³⁹⁰ FDA PNI

³⁹¹ FDA PLO

En théorie, les étudiants étrangers doivent s'enregistrer dans leur commune de résidence dans les 8 jours ouvrables suivant leur arrivée sur le territoire. En 2018, les Italiens étaient particulièrement nombreux à demander un permis de séjour en Belgique pour motif d'études, ils sont les deuxièmes après les Français.³⁹² Pour toute une série de raisons, probablement qu'un grand nombre d'étudiants italiens arrivant en Belgique pour suivre des études ne demande d'ailleurs aucun permis de séjour dans le cadre de sa vie étudiante. Ce témoignage de G., arrivé en 2008 dans le cadre de ses études, est édifiant :

*Au jour d'aujourd'hui, il m'est évident que c'est mieux de s'inscrire à la commune en tant qu'étudiant. Je ne l'ai pourtant pas fait à l'époque, comme de nombreuses personnes que je connais qui sont arrivées dans le cadre de leurs études. Quand quelqu'un fait un master ici, à la base il n'a pas forcément un projet migratoire de longue durée. [...] C'est hallucinant pour moi que lorsque tu t'inscris dans une université belge, on ne te dise pas que tu dois aller à la commune. Pour l'assurance santé par exemple on ne m'a jamais rien dit. C'est étrange, au vu du nombre important d'étudiants étrangers à Bruxelles, qu'il n'y ait pas une circulation plus capillaire des informations. J'aurais dû m'informer tout seul. Lorsque j'ai compris tout cela, c'était trop tard.*³⁹³

D'autres, comme V., rencontrée à notre permanence socio juridique, se voient refuser leur statut d'étudiant parce qu'ils poursuivent des études autres qu'universitaire. V. a obtenu un master en Belgique, mais à l'époque elle n'était pas au courant de la nécessité de s'inscrire au registre de la population et n'a pas réalisé les démarches alors qu'elle était encore dans la catégorie favorable des étudiants. Elle suit désormais des cours de promotion sociale, une formation de longue durée très imposante. Lorsqu'elle a voulu, finalement, se domicilier à Bruxelles, elle n'a pu s'inscrire qu'en tant que chercheuse d'emploi dans les registres communaux de sa commune, alors qu'elle est occupée par ses études et à la recherche de stages. Elle se retrouve donc dans une situation absurde et délicate : elle doit à la fois poursuivre ses études, montrer les preuves qu'elle cherche un emploi à Actiris, alors qu'elle n'en cherche pas pour le moment, – elle doit donc, comme de nombreuses personnes, faire semblant de chercher un emploi pour pouvoir assurer son séjour en Belgique – et travailler au noir en tant que baby-sitter ou serveuse pour réussir à joindre les deux bouts. Si on lui avait permis de s'inscrire en tant qu'étudiante en reconnaissant ses études de promotion sociale pour ce qu'elles sont, elle aurait pu, notamment, travailler en tant que jobiste sans devoir recourir au travail illégal.

2. Pourquoi étudier en Belgique ? Coûts, programmes, langues, travail

Certains ont réalisé une partie de leurs études dans d'autres pays du nord de l'Europe, comme l'Allemagne, les Pays-Bas ou le Royaume Uni avant de venir en Belgique. Ces mêmes pays dits « *core* » (noyaux) par rapport aux pays dits « *périphériques* » de l'Europe, parmi lesquels les fameux PIGS (Portugal, Italie, Grèce, Espagne), avec toute la connotation péjorative que cette abréviation peut avoir³⁹⁴. Lorsque nous nous penchons sur les motivations à dépasser le statut du classique *fuori sede* et à émigrer pour, comme c'est souvent le cas, s'inscrire à un master à l'étranger, le coût élevé des études et le manque d'offre en termes de programmes d'études en Italie apparaissent de manière récurrente.

[Je suis venu en Belgique] pour l'université principalement. Je n'avais aucune raison de venir en Belgique, ni aucune attente. J'ai pu y étudier dans un domaine que j'aurais difficilement pu trouver en Italie, dans le champ économique. Autre part à l'étranger, soit ça coûtait trop, soit je ne pouvais pas m'inscrire car je venais d'un

³⁹² CENTRE FÉDÉRAL MIGRATION MYRIA, *La migration en chiffres et en droits 2019, Rapport année 2017*, Bruxelles, 10 juillet 2019, p.83, <https://bit.ly/38yGRi8> (page consultée le 8 septembre 2020).

³⁹³ GLO ICE

³⁹⁴ Les pays *core*, plus riches, et les pays *périphériques*, plus pauvres, entretiendraient des rapports de dépendance construits sur l'exploitation capitaliste. Les pays *core* sont ceux vers lesquels se dirige la masse des flux migratoires provenant des pays européens dits "méditerranéens", notamment d'Italie. Voir aussi : NOI RESTIAMO (coll.), *op.cit.*, pp. 127-160.

bachelier en Sciences humaines. J'ai envoyé ma candidature dans différentes universités italiennes (...). L'Université de Bologne se présentait comme une alternative à la Bocconi et avait pour ambition de créer des business man, avec des coûts d'inscription de 4.000 euros par an. Pour une université publique, c'est inacceptable. J'ai finalement été pris à Bruxelles, dans le campus bruxellois de la KUL et je me suis alors dit "pourquoi pas?"³⁹⁵

Les coûts d'inscription à un master en Belgique sont contenus (...) et en Italie je voyais peu de stimulations. Le bachelier en Italie ne m'avait pas satisfait, peu motivant, peu de stimulation. J'ai alors commencé à me dire que je voulais faire une expérience à l'étranger.³⁹⁶

J'ai décidé de faire les deux ans de mon master ici parce que je me suis rendu compte que le master coûtait moins cher qu'à Bologne et que la vie ne coûtait pas beaucoup plus cher à Bruxelles. Et puis ça m'intéressait, je trouve que Bruxelles est une ville qui offre de nombreuses opportunités, j'ai donc fait un master en Sciences du développement.³⁹⁷

Si la Belgique est encore bien loin de la gratuité des études, la situation actuelle offre cependant des coûts mineurs relativement à d'autres pays de l'UE³⁹⁸ notamment du fait d'un investissement majeur de ressources publiques dans l'instruction.³⁹⁹ Le « rapport qualité-prix » des études en Belgique serait une des principales motivations pour les étudiants décidant de venir étudier en Belgique. Pour l'année académique 2015-2016, près d'un étudiant sur cinq inscrit suivant des études dans l'enseignement supérieur en Belgique était de nationalité étrangère : 15,7% provenant de pays membres de l'UE et 5,5% de pays tiers.⁴⁰⁰

Lorsque j'ai dû me positionner pour mon master, je n'ai pas réfléchi longtemps et j'ai décidé de le faire en Belgique parce que je connaissais déjà l'Université, et surtout parce que j'ai vu que les conditions d'entrées n'étaient pas excessives, en termes de coûts notamment, par rapport à d'autres pays, comme le Royaume-Uni, où les coûts sont prohibitifs.⁴⁰¹

Pour un jeune italien, une expérience d'études à l'étranger présente de multiples avantages mais cette expérience reste réservée à une minorité. Une récente enquête sur la condition étudiante en Italie menée à large échelle indique qu'en 2018, 11,3% des diplômés italiens avaient réalisé une partie de leurs études à l'étranger (15,5% dans le cadre d'un master de type court et 15,9% dans le cadre d'un master en deux ans), ce qui correspond à une légère augmentation par rapport aux années précédentes. Selon la même étude, une expérience à l'étranger pendant les études augmenterait de 12,7% les chances de trouver un emploi par la suite.⁴⁰² Bien que de plus en plus d'étudiants italiens réalisent des expériences à l'étranger dans le cadre de leurs études, parmi lesquelles des stages, l'Italie reste en-dessous des moyennes européennes en termes de mobilité étudiante, du fait notamment d'un sous-investissement en la matière. Le rapport Eurostudent le plus récent, se référant à l'année 2017, indique que près de la moitié des frais liés à la mobilité des étudiants reposent sur les épaules des familles : «les ressources que les familles ont la possibilité d'investir déterminent la possibilité de l'expérience à l'étranger : les étudiants en condition socio-économique privilégiée ont deux fois plus de chances d'aller étudier à l'étranger.»⁴⁰³ Les aides fournies par des fonds italiens et européens soutiennent près d'un jeune sur cinq, mais ces investissements, surtout ceux provenant

³⁹⁵ LCA MNI

³⁹⁶ MTA PLO

³⁹⁷ GLO ICE

³⁹⁸ Pour un détail des coûts d'inscription dans les universités des différents pays de l'UE : LEDROIT, Valentin, « Le coût des études supérieures en Europe », site du centre d'information Toute l'Europe, 28 août 2020, <https://bit.ly/3qq1B3q> (page consultée le 8 septembre 2020).

³⁹⁹ Voir les différents tableaux sur les dépenses liées à l'instruction : EUROSTAT, « Statistiques sur les dépenses d'éducation », site de Eurostat (l'Office statistique de l'Union européenne), 1^{er} juillet 2017, <https://bit.ly/3lAxMK7> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁴⁰⁰ ARES, « Statistique et indicateurs de l'enseignement supérieur », site de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, sine dato, <https://bit.ly/37vv0AB> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁴⁰¹ G. qui a décidé de s'inscrire à un master en Belgique après y avoir fait une expérience en tant qu'Erasmus.

⁴⁰² ALMALAUREA, *Rapporto 2019 sul profilo dei laureati*, Rome, 6 juin 2019, p.8, <https://bit.ly/2JmsN2I> (page consultée le 8 septembre 2020)

⁴⁰³ EUROSTUDENT, *Le condizioni di vita e di studio degli studenti universitari. Anni 2016-2018, Indagine 8*, Rome, 12 décembre 2018, p.12, <https://bit.ly/3qhV2QF> (page consultée le 1^{er} novembre 2019).

des ressources publiques italiennes, restent insuffisants et ne permettent pas de combler le fossé creusé par l'augmentation des inégalités socio-économiques.⁴⁰⁴

Si la qualité des enseignements, l'offre en termes de programmes et le coût des études sont des motivations importantes à la poursuite d'études en Belgique, le prestige des universités belges n'est pas celui des structures allemandes ou britanniques, et il n'est pas rares de rencontrer des personnes ayant choisi Bruxelles par défaut, parce qu'elles n'avaient pas réussi à entrer dans telle ou telle université prestigieuse, pour des raisons économiques ou linguistiques la plupart du temps. La possibilité d'apprendre ou d'améliorer la connaissance d'une langue étrangère apparaît souvent comme l'une des motivations principales à venir à Bruxelles. Nous avons recueilli différents témoignages de personnes ayant fait des pauses dans leurs études pour approfondir l'apprentissage de l'une ou l'autre langue, souvent l'anglais, car leur niveau en fin d'études secondaires était loin d'être suffisant pour entamer un parcours d'étude ou professionnel nécessitant la connaissance d'autres langues. La plupart du temps, ces "pauses" se rapprochent d'ailleurs plus de périodes de travail à l'étranger que de séjours linguistiques.

Pendant mes premières années d'études, je suis allée quelque temps à Londres parce que l'enseignement de l'anglais était de piètre qualité en Italie. J'y ai travaillé comme jeune fille au pair pour apprendre l'anglais. Je suis retournée en Italie pour terminer mon bachelier et puis je suis arrivée à Bruxelles, presque par hasard, toujours en tant que jeune fille au pair parce que je voulais apprendre le français. À Rome j'ai donc fait les trois premières années, je suis arrivée à Bruxelles et les premiers 6 mois j'ai travaillé comme jeune fille au pair pour apprendre la langue. Alors je me suis inscrite à un master à l'ULB (...). Initialement j'avais postulé à l'Université de Strasbourg mais ils ne m'avaient pas acceptée à cause de mon niveau de français, il était très faible. J'ai donc regardé autour de moi et c'est comme ça que j'ai choisi la Belgique, un peu par hasard.⁴⁰⁵

Que ce soit pour étudier, pour trouver un emploi, pour connaître ses droits, qui émigre sans avoir les bases nécessaires à l'apprentissage d'une langue peut se voir fortement empêché dans son parcours.

Clairement, la langue m'a toujours pénalisé dans le cadre universitaire en Belgique. Un examen où j'avais un 13... si j'avais parlé parfaitement la langue et parlé avec un langage plus approprié, j'aurais certainement eu de meilleurs points. La langue te pénalise.⁴⁰⁶

Quand j'avais 22 ans, en 2005, je suis parti d'Italie, j'ai été à Berlin, et depuis lors je ne suis plus jamais rentré en Italie de manière stable. L'idée de base était d'essayer de m'inscrire à un master à Berlin. Bien entendu, je devais d'abord apprendre l'allemand pour pouvoir m'inscrire à l'université. Cela m'a pris plus de temps que prévu. Pendant cette période, j'ai fait un stage à Berlin, j'ai été aussi à Londres. Puis je suis rentré en 2007 parce qu'ils m'avaient accepté à l'université à Berlin.⁴⁰⁷

Mis à part ces différents éléments liés au fond et à la forme de l'offre universitaire belge, obtenir un diplôme en Belgique a d'autres avantages pour quelqu'un désirent y travailler, comme celui d'échapper aux lourdes, longues et coûteuses procédures d'équivalence et/ou de reconnaissance de diplôme demandées pour valoriser un diplôme universitaire obtenu en Italie. Ne pas se plier à ce système peut avoir des conséquences importantes sur le salaire des personnes mais aussi sur leurs possibilités à trouver un emploi. Citons pour cela le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté de 2018 :

De manière générale, par rapport à la moyenne belge, Bruxelles se caractérise par une surreprésentation de personnes faiblement et hautement diplômées dans la population, au détriment des diplômés de niveau moyen. [...] Notons qu'un nombre important de personnes issues de l'immigration ont étudié à l'étranger et n'ont pas de diplôme reconnu comme équivalent en Belgique. Bien que disposer d'un diplôme ne garantisse pas toujours l'obtention d'un emploi, la non-reconnaissance des études effectuées à l'étranger, tout comme l'absence de

⁴⁰⁴ *Ibid.*, pp. 9-11.

⁴⁰⁵ MRA MLO originaire de Sicile.

⁴⁰⁶ GLO ICE qui a fait un Erasmus puis un master en Belgique.

⁴⁰⁷ FDO TME

diplôme de l'enseignement secondaire, réduisent les chances d'y accéder ; en particulier dans le cadre d'un marché du travail bruxellois exigeant en termes de qualifications.⁴⁰⁸

Voyons ce témoignage d'A., détenteur d'un master en droit italien, recherchant du travail désespérément depuis près d'un an :

Le problème, c'est que même si j'ai un master et qu'en Italie je pourrais être avocat ou notaire, ça ne sert à rien ici. Si j'avais un master belge ça serait plus simple pour trouver du boulot. Pour certaines professions comme avocat, médecin, il faut faire une procédure de reconnaissance professionnelle. Moi, j'ai décidé de ne pas la faire. J'aurais dû repasser des examens pour le droit civil et pénal par exemple, j'aurais eu besoin d'un ou deux ans d'université supplémentaires en Belgique, ça aurait été extrêmement long. J'ai donc décidé de ne faire que la procédure de reconnaissance d'équivalence de mon diplôme. Ça, ça se fait avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ou avec son équivalent en Flandre. C'est long aussi, mais au moins si je trouve du travail je pourrais être payé pour un grade de master.⁴⁰⁹

Les procédures d'équivalence et de reconnaissance des titres étant chères et fastidieuses, il est fréquent que les personnes renoncent à les réaliser. En plus des coûts de base⁴¹⁰, s'il s'agit d'une procédure d'équivalence d'un diplôme spécifique (ne rentrant pas dans les « cases » prévues par la réforme de Bologne), il faut compter les frais de traduction des documents. Les diplômes doivent être traduits par un traducteur juré et il est fréquent qu'il soit demandé de traduire et/ou résumer le mémoire de fin d'études. Les procédures ne sont pas exactement les mêmes si l'on introduit la demande en Communauté francophone, néerlandophone ou germanophone, ce qui ne simplifie rien.⁴¹¹ Par ailleurs, pour certaines professions réglementées, il faut réaliser une procédure de reconnaissance dont la complexité et le prix peuvent varier fortement en fonction du titre et de la communauté de référence en Belgique.⁴¹²

Dans le cadre de nos activités d'accompagnement auprès de la nouvelle immigration italienne, nous avons souvent été interpellés pour cette problématique. L'urgence (nécessité d'avoir un titre reconnu rapidement pour un emploi ou pour s'inscrire à une formation en Belgique), la question économique (prix élevé de la procédure, traduction jurée), la complexité administrative (récupération de documents originaux dans les écoles fréquentées en Italie, procédure à suivre peu claire) ou le simple problème de langue sont autant d'éléments entravant fortement les personnes dans leurs démarches. Les personnes ayant des titres moins prestigieux sont les premières à omettre cette étape et à être par la suite désavantagées. Comme nous le dit S., qui a dépensé près de 300 euros pour la reconnaissance de son diplôme :

C'est énorme ! Pour quelqu'un qui arrive sans un sou en poche, sans emploi, c'est trop. Selon moi, pour les membres de l'UE, ils devraient supprimer ces frais, ces équivalences de diplômes...c'est trop!⁴¹³

⁴⁰⁸ OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL BRUXELLES, *op.cit.*, p. 40.

⁴⁰⁹ ALO DMO

⁴¹⁰ Pour une procédure d'équivalence de diplôme spécifique réalisée dans le cadre de la Communauté francophone, le minimum pour une personne provenant d'un pays européen est de 200 euros. Voir : EQUIVALENCES.CFWB.BE, « Equivalences des diplômes », site de la Fédération Wallonie-Bruxelles dédié aux équivalences, 2 janvier 2017, <https://bit.ly/2WODzBD> (page consultée le 8 septembre 2020) ; l'équivalent en Flandre revient à 180 euros, voir : NARICVLAANDEREEN.BE, « Erkenning buitenlandse diploma », site de Naric-Vlandereen dédié aux équivalences, 2 janvier 2017, <https://bit.ly/3hqQALh> (page consultée le 8 septembre 2020). Pour une simple reconnaissance de niveau, une personne devra déboursier 65 euros en Communauté française et 90 euros en Communauté flamande.

⁴¹¹ BELGIUM.BE, « Equivalence des diplômes », portail en ligne d'information fédérale, 1er janvier 2020, <https://bit.ly/2KUzIjR> (page consultée le 8 septembre 2020). Certains sites liés à des *patronati* (structures implantées dans des pays de forte immigration italienne pour les soutenir) détaillent les démarches à suivre pour les personnes concernées par l'équivalence et la reconnaissance des titres. Voir : PATRONATO ACLI BELGIO, « Il sistema scolastico », site du Patronato Acli Belgio, 2 janvier 2017, <https://bit.ly/2KSITm2> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁴¹² Par exemple pour les enseignants, les professions de soins de santé ou pour les autres professions réglementées (psychologue, architecte, etc.).

⁴¹³ STA DVO

Les problèmes liés aux équivalences de diplômes peuvent se manifester aussi pour les étudiants italiens partis étudier à l'étranger désirant valoriser leur diplôme en Italie, comme ce fut le cas pour P. qui a réalisé une partie de ses études à Londres :

[...] puis je suis retournée en Italie, à Turin, dans l'idée de trouver un emploi. Je me suis alors rendu compte que mon master anglais n'avait pas assez de valeur en Italie pour rentrer dans le monde de la recherche. J'ai alors décidé de tenter de faire l'équivalence de mon diplôme anglais. En fait, je me suis vite rendu compte qu'il était plus intéressant de m'inscrire à un autre master à Turin pour obtenir, finalement, un diplôme de master en Science politique valable en Italie.⁴¹⁴

Les mesures européennes de ces dernières décennies en termes d'instruction n'ont pas arrangé les choses. Sous le couvert d'uniformisation des différents systèmes universitaires, les réformes telles que Bologne ou que l'instauration du système des crédits et du système « 3+2 » (3 années de *bachelor* + 2 années de *master*) ont mené à des pertes énormes en termes de qualité des cours et des programmes et à des disparités énormes d'une institution universitaire à l'autre.⁴¹⁵ Cette tentative de rationalisation des apprentissages a mené à ce que, dans toutes les universités, des cours disparaissent ou soient compressés pour rentrer dans les cases prévues par les structures européennes. Étant donné que l'uniformisation des études concerne surtout leur forme et non leur contenu, et que les contenus sont en Italie, nous l'avons vu, souvent et de plus en plus liés directement aux besoins locaux d'investisseurs privés, la situation actuelle veut que certains bacheliers n'existent que dans certaines universités et ne donnent accès à aucun programme de masters, mais uniquement à des postes spécifiques dans une ou l'autre entreprise locale. Dès lors, la « mobilité internationale » favorisée par ces systèmes de rationalisation au niveau européen, est souvent biaisée car sur le marché de l'emploi, un master d'une université du sud de la Calabre ne vaut pas un master du nord de l'Allemagne ou de Milan. Ce sont précisément les titres obtenus dans ces plus petites universités dont l'offre formative se calque sur les moyens à disposition et les besoins des entreprises locales qui seront l'objet d'une inspection suspecte de la part des organes, belges en l'occurrence, s'occupant des procédures d'équivalence et de reconnaissance des diplômes. Les titres obtenus dans des universités plus généralistes et internationales seront généralement plus simple à faire valoir dans des pays ayant intégré la réforme de Bologne. La complexité des procédures d'équivalence et de reconnaissance des titres nous indique que le processus d'uniformisation n'est effectif qu'en théorie et ceci impacte directement la soi-disante « liberté de circulation » des travailleurs de l'UE.

Ceci nous permet d'embrancher sur la question du travail pendant les études, thème qui a déjà été abordé dans la première partie de cette étude, lorsqu'il s'agissait de décrire les conditions de vie préalables au départ d'Italie. Si travailler pendant les études est la norme en Italie, le fait de partir étudier à l'étranger, à Bruxelles en l'occurrence, n'annule en aucun cas le besoin d'argent de ces jeunes italiens pour subvenir à leurs besoins et payer leurs études. Si des bourses existent, elles sont rares et bien souvent insuffisantes. Comme nous l'avons vu, les familles sont souvent sollicitées pour financer les études des jeunes. Bien des jeunes se trouvent rapidement confrontés à la nécessité de trouver un travail pour pouvoir vivre et étudier à Bruxelles

⁴¹⁴ PLA BNO

⁴¹⁵ ROARS.IT, « Università, fallita la formula 3+2 », site de l'association Return on academic research and schools, 16 février 2013, <https://bit.ly/3aGtVJC> (page consultée le 8 septembre 2020).

3. Le travail étudiant

Devoir travailler pour subvenir à ses besoins pousse un certain nombre de ces jeunes en « séjour universitaire » à maîtriser plus rapidement les rouages locaux que leurs condisciples plus aisés. Que l'on réalise un Erasmus ou que l'on poursuive un cycle d'études, les coûts globaux des études sont tels qu'une éventuelle bourse d'étude ou une aide financière de la famille ne suffisent pas.

J'ai fait mon Erasmus à Liège, j'ai travaillé, j'ai été serveuse pendant plusieurs mois. J'ai fait de la 'mise en place' à travers des agences intérimaires (...) il m'est arrivé d'avoir un trou sous le pied parce que je m'étais acheté des chaussures de qualité médiocre pour travailler. Ça me rendait dingue qu'ils nous vendent le travail comme quelque chose de cool alors qu'en réalité nous nous cassions le cul pour avoir un peu d'argent. La paie était assez bonne, de 9 euros nets de l'heure. Ce n'est pas mal pour un job d'étudiant.⁴¹⁶

La formation à Bruxelles commençait fin janvier. Je suis allée en Sicile tout le mois de décembre et puis je suis rentrée et j'ai commencé à faire vraiment mille boulots, à cette époque j'étais à 1.400 euros au noir. J'ai fait des baby-sittings, la prof d'italien et aussi de français, pour des Italiens (mon français était devenu vraiment bon). [...] Cela m'a permis de faire mes dix mois de formation en travaillant au noir. [...] En fait, la formation était en théorie financée par Actiris. Mais moi je n'avais jamais ouvert mes droits aux allocations de chômage, je n'avais aucun revenu et je ne pouvais pas travailler parce que j'étais en train de me former. Actiris m'a alors conseillé de travailler au noir. Ils m'ont dit 'ou tu arrêtes de faire la formation, ou tu travailles au noir, c'est comme ça'. J'ai alors travaillé au noir...⁴¹⁷

Nous avons évoqué plus haut le fait que le coût avantageux des études en Belgique attire de nombreux jeunes à s'y former. Cette observation ne peut cependant se faire que si l'on compare la situation italienne à la belge. Effectivement, dans ce cas, on voit que les coûts sont plus élevés en Italie, les bourses plus rares et la fréquence plus élevée du travail pendant les études. Ne nous trompons pas : les étudiants en Belgique sont aussi concernés par la pauvreté. Une étude publiée en 2017⁴¹⁸ nous apprend qu'en 2016, 21,2% des étudiants en Belgique vivent sous le seuil de pauvreté. Le coût global des études, comprenant les frais d'inscription, l'achat de matériel scolaire, le logement, la nourriture, les transports, se situent entre 850 et 1.200 euros mensuels par étudiant. Le logement représente une charge particulièrement importante dans le budget des jeunes, et ce de manière croissante. Difficile de trouver une chambre pour moins de 400 euros par mois à Bruxelles. Dès lors, beaucoup de jeunes renoncent à étudier et le nombre de jeunes entre 18 et 24 ans rentrant dans la catégorie des « *NEET* » (ni étudiants, ni stagiaires, ni employé) ne cesse d'augmenter. Les causes à ce renoncement aux études peuvent aussi être cherchées dans le système de l'enseignement secondaire, reproducteur structurel d'inégalités.

Pour pallier ces difficultés économiques, les aides (bourses, aides sociales) sont souvent trop peu connues et conditionnées par des critères d'admissibilités ne correspondent pas à la réalité de terrain : encore trop de jeunes sont exclus des réductions de minerval, des aides sociales, des bourses d'études parce qu'un de leur parent a le malheur de gagner un euro de trop, et parce que l'on part du principe que ce parent est disposé à financer les études de son enfant.

Dès lors, le travail étudiant se généralise aussi, tout autant qu'il se précarise. À côté de l'endettement, le travail au noir, l'économie informelle et même la prostitution étudiante sont des réalités communes en Belgique. Par rapport à l'Italie, la Belgique présente la particularité d'offrir aux jeunes des contrats spécifiques lorsqu'ils sont aux études, les fameux « contrats étudiants ». Ceux-ci permettent aux

⁴¹⁶ CHA FLI

⁴¹⁷ CTA LRI

⁴¹⁸ BACCICHET, Maud, « La pauvreté des étudiant.e.s : un état des lieux », *Revue de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente*, 2017, p.20, <https://bit.ly/2Vy52H7> (page consultée le 8 septembre 2020).

employeurs d'engager des étudiants pour un salaire souvent de misère, avec un minimum de contributions et des conditions contractuelles questionnables. Ces dernières années, différentes réformes ont flexibilisé encore plus les jobs étudiants (travail compté en heures et non plus en jours, allongement de ces heures, possibilité de travailler pendant la période scolaire...). Par ailleurs,

le développement de flexy jobs et de contrats de travail à durée déterminée est venu chambouler les équilibres qui existaient auparavant. Il y a de moins en moins de jobs étudiants disponibles et ceux-ci sont de moins en moins en rapport avec les études entreprises. Rarement de quoi en retirer une réelle expérience professionnelle à faire valoir dans le futur. Cette dégradation de l'offre de jobs étudiants pousse les jeunes à accepter de plus en plus n'importe quoi, ce qui peut encore davantage mettre en danger leurs études. Mis sous pression, certains vont travailler à tout prix, peu importe les horaires, y compris pendant les heures de cours, ce que la loi sur le travail étudiant interdit, théoriquement.⁴¹⁹

G. travaillait déjà dans l'Horeca pendant ses études, au noir. Lorsqu'il a su qu'il n'aurait pas de bourse pour réaliser son doctorat, il s'est remis à travailler en cuisine :

On m'a proposé un temps partiel en cuisine. Je finissais à 15h30, j'avais le temps de rentrer à la maison et de travailler un peu sur mon doctorat. Mon idée était de faire comme ça au début, puis j'ai commencé à travailler de plus en plus en cuisine. J'avais même un contrat : c'était le travail le moins précaire de toute ma vie. Je me débattais entre le travail et le doctorat. Je travaillais pendant 12 mois puis je prenais un congé sans solde pour pouvoir avancer sur mon doctorat. J'ai fait un peu comme ça, moitié moitié.⁴²⁰

La couverture sociale des étudiants-travailleurs est minime, ils n'ont par exemple pas droit à des congés ou à des jours de maladie. Cela ne fait aucun doute que de nombreux jeunes italiens arrivant à Bruxelles dans le cadre de leurs études commencent à se frotter au monde du travail local dans le contexte du travail au noir, des flexy-jobs, et des contrats étudiants.

⁴¹⁹ *Ibid.*, p. 41.

⁴²⁰ GCO CRI.

VIII. LE LOGEMENT

1. Être hébergé par des amis

Le contexte est les motivations au départ sont très variées, nous l'avons vu. Travail, recherche d'emploi, études, stage, famille, amour, amis... Une fois que l'avion a atterri sur le sol belge et que les bagages ont été récupérés, la première préoccupation est bien souvent de savoir où, comment et à quel prix on trouvera un logement. Différents cas de figure existent. En fonction du contexte migratoire, les premières nuits se passent chez des amis, dans un hôtel, chez des membres de la famille habitant en Belgique, chez une famille d'accueil.

Je vis avec mes beaux-parents. Ils me donnent un coup de main. Ma copine a déjà commencé à travailler. Moi, par contre, je cherche du travail. Je n'ai pas dû chercher une maison, je suis arrivé et j'ai commencé à vivre avec eux [qui étaient arrivés quelques années avant nous]. C'est une situation temporaire, mais c'est mieux que d'être loin l'un de l'autre.⁴²¹

Un grand nombre de personnes commencent leur séjour à Bruxelles en séjournant chez des proches qui avaient entamé leur parcours migratoire avant eux et étaient déjà installés dans la capitale.

Au début, j'ai séjourné chez un ami que j'avais connu pendant mes études en Italie. Puis, j'ai trouvé une chambre dans une colocation.⁴²²

Certains arrivent avec une solution déjà trouvée par des tiers :

Je me considère comme relativement chanceux par rapport à la plupart des gens. Lorsque nous sommes arrivés ici nous avons eu de l'aide de la part de la société pour laquelle j'étais arrivé ici et nous avons ainsi trouvé notre premier logement. Nous avons vite compris que ce n'était pas la meilleure zone de Bruxelles, mais ça nous a évité de se retrouver face au problème numéro un des immigrés : trouver une maison sans avoir de contrat de travail⁴²³

D'autres, migrant seuls, n'ont pas cette opportunité et posent leurs bagages à Bruxelles dans des conditions moins accueillantes.

J'ai vécu un moment chez une connaissance, puis dans un squat, et puis dans une colocation.⁴²⁴

La recherche d'un logement durable n'est pas aisée. Comme le souligne ici P., il est très difficile de trouver un endroit décent lorsque l'on n'a pas de fiches de paie bien fournies à présenter. Les innombrables groupes Facebook d'Italiens à Bruxelles pullulent de questions sur le logement, d'annonces de personnes cherchant à louer ou sous-louer à petit prix. Où habiter ? Quelles sont les communes les moins chères ? Comment trouver une chambre à Bruxelles ? Autant de discussions qui animent régulièrement les rencontres que nous faisons avec les personnes fréquentant nos tables de conversation.

⁴²¹ VNO RCA

⁴²² FDO TME

⁴²³ PTO LNO

⁴²⁴ ZTA ZTA

Je suis venue les premières fois dans l'idée de trouver un appartement. Je logeais alors chez des amis. Recherche sur internet, prise de contacts, prise de rendez-vous... Je voulais préparer au mieux mon arrivée à Bruxelles. ⁴²⁵

Un mois avant mon arrivée à Bruxelles, j'avais déjà commencé mes recherches pour la maison et le travail. Je n'avais cependant pas assez d'argent lors de mon emploi précédent, j'ai donc passé ma première semaine dans la rue, d'une cachette à l'autre. Cela n'a duré qu'une semaine. Après huit jours, j'ai trouvé une maison, un travail et tout ce dont j'avais besoin pour m'installer. ⁴²⁶

2. Trouver une « bonne maison » et un « bon loyer » à Bruxelles

Le choix du quartier de résidence est souvent guidé par le coût du loyer. Au 1^{er} janvier 2018, les communes bruxelloises les plus habitées par des Italiens étaient Bruxelles-ville, Ixelles, Anderlecht, Schaerbeek, Etterbeek et Saint-Gilles. Officiellement, la région de Bruxelles capitale comptait à la même date 33.109 Italiens⁴²⁷, dont près de 7% étaient inscrits comme demandeurs d'emploi à Actiris⁴²⁸. Les personnes que nous rencontrons dans le cadre de nos activités sont globalement installées dans le sud-ouest de Bruxelles (Anderlecht, Saint-Gilles, Bruxelles-ville, Forest, Molenbeek) et, dans une moindre mesure, à Ixelles et Schaerbeek.

J'ai habité à Bruxelles 1000, à Etterbeek, à Schaerbeek et à Saint-Gilles. J'ai beaucoup bougé. ⁴²⁹

La localisation des actions que nous menons influe certainement sur notre capacité à toucher d'autres communes, mais il est évident que, généralement, les Italiens installés à Woluwe-Saint-Lambert, peu nombreux, n'ont pas les mêmes besoins que ceux qui habitent dans les communes les plus pauvres de Bruxelles. Une étude approfondie de la répartition spatiale des Italiens en Belgique réalisée par Geoffrey Pion a mis en évidence de grandes disparités en termes de conditions socio-économiques en fonction des communes de résidence des Italiens en Belgique au tournant des années 2010⁴³⁰. Abordant la question à l'échelle du pays, il constate que la plupart des Italiens installés à Bruxelles sont plus instruits, plus aisés que leurs compatriotes installés en Wallonie et en Flandre, de même qu'il y aurait plus d'Italiens nés en Italie à Bruxelles que dans les anciens bassins miniers et industriels, où ils seraient pour la plupart nés en Belgique (personnes que l'on rattache communément à la « deuxième » et « troisième » générations, catégories conventionnelles ne reflétant pas forcément la manière dont les personnes se perçoivent elles-mêmes). Les Italiens installés dans les riches communes du Sud-Est de Bruxelles seraient par ailleurs majoritairement originaires du Centre-Nord de l'Italie et seraient plus diplômés que ceux qui sont installés dans le reste du pays, principalement méridionaux et peu qualifiés : *“La forte proportion d'Italiens nés en Italie s'explique par le caractère récent de l'immigration italienne dans ces communes (du Sud-Est de Bruxelles) venue en région bruxelloise pour travailler dans les administrations européennes, des associations et des lobbies en lien avec le Parlement européen et des multinationales implantées dans la capitale européenne”*⁴³¹. Certes, mais n'oublions pas que les administrations européennes ont également attiré, de manière indirecte, des ouvriers, des cuisiniers, des serveurs, des baby-sitters, des stagiaires, des infirmiers, des étudiants, des chercheurs d'emploi, des familles... Il nous paraît donc nécessaire de prendre en considération l'hétérogénéité des conditions de vie des Bruxellois en fonction de leurs communes de résidence. Socio-économiquement, et ce n'est un secret pour personne, Bruxelles est loin d'être une ville

⁴²⁵ SBA AJA

⁴²⁶ SME DNO

⁴²⁷ IBSA.BRUSSELS, « Évolution annuelle de la population (2006-2020) », site de l'Institut Bruxellois de statistique et d'analyse, 1^{er} juin 2020, <https://bit.ly/38Awmea> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁴²⁸ Chiffres élaborés par ViewStat.

⁴²⁹ CTA LRI

⁴³⁰ PION Geoffrey, « Quelques aspects socio-spatiaux de la présence italienne en Belgique au tournant des années 2010 » dans *Recherches nouvelles sur l'immigration en Belgique*, sous la direction de MORELLI Anne, 2016, pp. 13-10.

⁴³¹ *Ibid.*, p. 15.

égalitaire et homogène.⁴³² Ces inégalités se marquent inévitablement sur la répartition spatiale des Italiens installés à Bruxelles. Certes, il y a des Italiens à Evere, mais il y en a bien plus à Anderlecht, Saint-Gilles, Bruxelles-ville ou Molenbeek⁴³³. Même s'il n'approfondit pas la question, Pion met en évidence que les "communes populaires d'Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Forest et Saint-Gilles" font exception à la règle présentant Bruxelles comme un nid à 'expats' provenant des grands pôles économiques du nord de l'Italie ; les Italiens installés dans ces communes proviennent majoritairement d'Italie méridionale, et y sont "tendanciellement sous-diplômés par rapport au reste de la population"⁴³⁴. Ces communes sont également celles où la proportion de personnes de nationalité italienne inscrites en tant que chercheurs d'emploi à Actiris est la plus importante⁴³⁵.

En fonction de leurs revenus, les personnes que nous rencontrons ont accès à des logements très variables. L'offre étant ce qu'elle est, ceux qui ont une situation moins favorable ou peu de contacts passent souvent par des logements à la limite de l'habitable. Dans le cadre de nos permanences socio-juridiques, il est fréquent que des personnes nous fassent état de l'insalubrité de leur logement, dont les propriétaires, peu scrupuleux, n'hésitent pas à faire signer des contrats locatifs abusifs. Dans bien des cas, ces propriétaires se confondent avec la figure du marchand de sommeil. Le profil des locataires est bien souvent celui de personnes arrivées seules, sans connaître les langues, à la recherche désespérée d'un emploi et qui sont prêtes à accepter n'importe quel logement. Certains groupes Facebook tels que "Cuocchi e pizzaioli italiani in Belgio"⁴³⁶ ou encore "Italiani a Bruxelles/cerco e offro lavoro"⁴³⁷ sont inondés de demandes de personnes désirant immigrer à Bruxelles et cherchant « n'importe quel travail avec logement ». Comme nous le verrons, il est très difficile de trouver un appartement à louer lorsque l'on n'a pas de contrat de travail. La nécessité de s'abriter en mène plus d'un à séjourner un temps plus ou moins long dans des taudis.

*Nous avons trouvé un logement à Saint-Gilles pour la simple raison que, lorsque nous cherchions une maison, c'est là que nous avons trouvé l'unique propriétaire qui nous a fait confiance malgré le fait que nous n'avions pas de titre de séjour valable, que nous ne percevions pas de salaire, si ce n'est la maigre bourse de stage de ma compagne. Nous ne pouvions pas nous inscrire à la commune, vu que nous n'avions pas de travail. Aucun, parmi les dizaines de propriétaires que nous avons rencontrés ne nous a fait confiance. Nous étions en plus une famille avec un enfant. Ce propriétaire nous a finalement loué un trou pour 550 euros. Saint-Gilles a donc été choisie par exclusion, parce que ce type est le seul qui nous a donné la possibilité de nous loger malgré le fait que nous ne pouvions pas lui donner des preuves solides de notre capacité à payer.*⁴³⁸

*Je voulais être dans des quartiers bien connectés et plus sûrs, ni trop proches de la gare ni trop en périphérie, les loyers étaient donc très élevés. À des moments où je ne travaillais pas, il m'est arrivé de me retrouver dans une cave très humide sans lumière pour 300 euros. Les meubles se déformaient avec l'humidité, je me déformais avec les meubles.*⁴³⁹

*J'ai trouvé mon premier emploi avec contrat dans une chaîne de fast-food italienne. J'ai trouvé une chambre minuscule à Saint-Josse de 3,5 m² pour 310 euros. Je n'arrivais même pas à ouvrir totalement la porte tellement la chambre était petite et l'armoire en bois j'ai dû la visser au mur pour gagner de l'espace au sol. Mais ça m'allait, j'étais heureux d'avoir un toit après une semaine dans la rue, une cuisine où manger quelque chose de chaud.*⁴⁴⁰

⁴³² OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL BRUXELLES, *op.cit.*, p.65.

⁴³³ IBSA.BRUSSELS, « Répartition de la population bruxelloise selon leur nationalité », site de l'Institut Bruxellois de statistique et d'analyse, 1^{er} juin 2020, <https://bit.ly/38zu66R> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁴³⁴ Probablement qu'au tournant des années 2010, lorsque Pion a écrit cet article, en 2010, le phénomène de la nouvelle migration composée de personnes plus précarisée était moins visible par rapport à aujourd'hui. PION Geoffrey, *loc.cit.*, p.22.

⁴³⁵ Chiffres élaborés par ViewStat.

⁴³⁶ <https://www.facebook.com/groups/534664819957816>

⁴³⁷ <https://www.facebook.com/groups/1015232695244081>

⁴³⁸ DGO VLI

⁴³⁹ CTA LRI

⁴⁴⁰ SME DNO

Les plaintes liées à la salubrité des logements sont fréquentes et en augmentation ces dernières années à Bruxelles, elles ne seraient cependant que la pointe de l’iceberg. Les personnes les plus confrontées aux problèmes de salubrité et d’abus de la part des propriétaires sont les plus précarisées, les personnes d’origine étrangère en première ligne, elles “ignorent souvent leurs droits ou n’osent pas les faire-valoir, par crainte des conséquences que cela pourrait avoir, par manque de confiance en la justice ou par peu des coûts que cela pourrait engendrer.”⁴⁴¹ Les problèmes liés au logement à Bruxelles sont nombreux et structurels⁴⁴². La somme que l’on peut se permettre d’investir dans un loyer est intrinsèquement liée au fait d’avoir un emploi et un salaire décent. Le coût du logement a augmenté de manière vertigineuse ces dernières années dans la capitale du fait notamment de l’importante croissance démographique que connaît la capitale belge et européenne depuis le milieu des années 90⁴⁴³, de l’arrivée de nombreux fonctionnaires européens bien rémunérés, et de la proximité de capitales, telles que Paris, participant au phénomène inexorable de la hausse des loyers. L’impact des institutions européennes sur le marché immobilier bruxellois se fait sentir depuis de nombreuses années⁴⁴⁴. “*Les rares enquêtes existantes démontrent qu’une importante proportion de la population bruxelloise est actuellement confrontée à un habitat indigne, insalubre et de piètre qualité (...)*” pendant que “*l’attrait qu’exerce Bruxelles en tant que pôle d’emploi, capitale de l’Europe et métropole de rang international a dopé le marché immobilier local et fourni les bases à un nouvel élan de production et de rénovation résidentielles, favorisant la mutation d’une partie du parc immobilier existant en objet d’investissement et donnant naissance à un marché, fût-il limité, du haut de gamme.*”⁴⁴⁵ Le fait est que si une minorité fortunée peut se permettre des logements exorbitants en périphérie bruxelloise ou des lofts luxueux en plein centre-ville, Bruxelles est confrontée à un appauvrissement global de la population. En trente ans, alors que les classes moyennes ont quitté massivement la capitale pour s’installer en périphérie, le nombre de bruxellois ayant les revenus les plus faibles a augmenté de 29,4% alors que celui des personnes ayant les revenus les plus élevés a diminué de 24,7%⁴⁴⁶. “*Les migrants arrivant à Bruxelles ont des profils de revenus [...] très variables, mais les ménages appartenant aux classes de revenus inférieures sont [...] surreprésentés. Ils comprennent entre autres une partie des migrants extérieurs, mais aussi de jeunes diplômés appartenant sociologiquement à la classe moyenne, mais dont les revenus restent modestes pendant la phase, de plus en plus longue, de stabilisation professionnelle et financière.*”⁴⁴⁷

*Chercher un appartement a été horrible. Chercher un logement, c’est un peu comme une guerre entre pauvres.*⁴⁴⁸

*Je trouve scandaleux que, dans une capitale comme Bruxelles, il soit si difficile de trouver un appartement. Comme si les propriétaires étaient libres de tout faire. Les loyers sont sans cesse plus élevés et la qualité des appartements est de pire en pire. J’ai même visité des appartements qui ressemblaient plus à des maisons abandonnées. Sans contrat de travail, pas de papiers ni de logement. Nous avons eu la chance d’avoir nos parents qui se sont portés garants pour que nous puissions louer l’appartement, sinon nous n’aurions pas eu la maison.*⁴⁴⁹

⁴⁴¹ LAMQUIN, Véronique, « Les recours en cas de discrimination ou de loyers abusifs : possibles, mais rares », site du journal Le Soir, 24 juin 2019, <https://bit.ly/3puiHY9> (page consulté le 8 septembre 2020).

⁴⁴² ROMAINVILLE, Alice, « L’impossible droit au logement », site de la revue LAVA, 1^{er} octobre 2018, <https://bit.ly/37Of6mk> (page consulté le 8 septembre 2020).

⁴⁴³ Sur une trentaine d’années, la population bruxelloise a augmenté de près de 80 000 personnes du fait d’une augmentation des migrations entrantes et d’une hausse de la natalité. Voir : DESSOUROUX, Christian, BENSLIMAN, Rachida, BERNARD, Nicolas, DE LAET, Sarah, DEMONTY, François, MARISSAL, Pierre, SURKYN, Johan, « Le logement à Bruxelles : diagnostic et enjeux », *Revue Brussels studies*, n°99, 2016, pp. 1-34, <https://bit.ly/2JsGoFz> (page consultée le 25 juillet 2019).

⁴⁴⁴ BERNARD, Nicolas, « L’impact de l’Union européenne sur l’immobilier à Bruxelles : entre cliché et sous-estimation », *Revue Brussels studies*, n°21, 2008, pp. 1-20, <https://bit.ly/3hmLAas> (page consultée le 25 juillet 2019).

⁴⁴⁵ DESSOUROUX, Christian, *loc.cit.*, p.34.

⁴⁴⁶ LAMQUIN, Véronique, « Exode urbain : Bruxelles ne retient pas ses classes moyennes », site du journal Le Soir, 24 juin 2019, <https://bit.ly/3odUV6I> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁴⁴⁷ DESSOUROUX, Christian, *loc.cit.*, p.6.

⁴⁴⁸ CHA FLI

⁴⁴⁹ AMA CLU

Il existe relativement peu de mesures pour contrer l'augmentation des loyers et celles qui existent ne sont que peu appliquées. Face aux gros investisseurs immobiliers misant sur des logements de standing et sur la spéculation, les engagements des politiciens pour contrer la hausse des loyers et construire plus de logements à loyer modéré sont globalement de l'ordre du ridicule. Il y a, à Bruxelles, 39 586 logements sociaux pour 48 804 ménages en attente de logement social. Aujourd'hui, alors que 70% des locataires bruxellois entreraient dans les conditions pour prétendre à un logement social, seulement 8% du parc immobilier est composé de logements sociaux⁴⁵⁰. On observe dès lors à Bruxelles une généralisation de la colocation chez les jeunes et moins jeunes, avec ou sans emploi. « C'est surtout parce que les loyers gonflent dans le même temps que les revenus des ménages peinent que de plus en plus de personnes s'engagent dans une colocation. Il ne s'agit donc pas d'un simple effet de mode, mais surtout la conséquence d'une lente dégradation des conditions de vie d'une large part de travailleurs salariés, allocataires sociaux, indépendants, pensionnés, étudiants... »⁴⁵¹ Habiter en colocation est un standard pour ces Italiens que nous retrouvons à Bruxelles.

*J'ai trouvé une chambre dans une colocation, toujours avec des étudiants, des travailleurs.*⁴⁵²

L., est arrivé en Belgique à 55 ans pour travailler dans le secteur de la construction. Il a commencé par dormir à terre dans une baraque où étaient entassés des travailleurs immigrés de toutes les nationalités en attendant les ordres de leur patron pour aller travailler sur des chantiers de la capitale pour moins de 12 euros de l'heure. Après des mésaventures sur lesquelles nous reviendrons, il a été hébergé par un ami :

*J'ai été à Overijse chez une connaissance. On a vécu là un an. Puis le propriétaire a vendu la maison et on a donc dû partir, on a eu un mois pour trouver quelque chose. « Vous devez partir ! » Panique. Un mois. Où aller ? C'est difficile de trouver des bons loyers, et en plus il faut toujours deux mois de caution. Quand tu vas ils te disent « Jusqu'à trente ans ça va, mais toi tu as largement plus, on ne veut pas de toi ». C'est une jungle, tu comprends ? J'ai finalement trouvé un appartement à Saint-Gilles, seul, je louais pour 500 euros un petit studio à une famille marocaine. Mais il y a eu des problèmes de nuisances et surtout j'ai eu un nouvel accident au travail, je suis tombé et j'ai eu plusieurs opérations à l'épaule. Puis les propriétaires ils m'ont aussi raconté qu'ils devaient vendre la maison, j'ai eu cette fois 10 jours pour trouver une maison. J'ai de nouveau galéré. J'ai finalement trouvé à Jette, je paie 500 euros pour une chambre, une chambre à faire peur. Mais voilà, j'ai peu d'argent et je dois en envoyer à ma femme, à ma fille. (...) Je vis dans une maison avec une femme, son mari, un vieux, et maintenant depuis peu on a aussi un étudiant. Ce qui est bien c'est que je donne 50 euros par mois en plus et la dame elle me fait à manger le soir. Souvent je ne mange pas de la journée et j'attends le soir. On est une petite bande. À cette dame avec son mari, ça leur plaît d'avoir des gens, souvent on est 13-14 personnes, tu peux imaginer quel bordel il y a. La femme c'est une Italienne, mais elle est ici depuis 35 ans. Son mari il est d'origine italienne mais il ne parle pas un mot. Tous les autres, ils parlent français, il y a aussi un Calabrais avec nous.*⁴⁵³

Vivre en colocation présente d'autres avantages que l'aspect financier, surtout dans un contexte de migration. F., arrivée à Bruxelles en 2012, a vécu plusieurs années avec son compagnon et un ami du couple. Vivre à plusieurs lui a permis de ne pas se sentir trop seule et d'avoir, dit-elle, « toujours quelqu'un à qui parler ». Ne parlant pas le français, il lui a fallu un certain temps avant de nouer des relations à Bruxelles.

⁴⁵⁰ LAMQUIN, Véronique, « Bruxelles : il faut trouver de nouvelles réponses à la crise du logement. », site du journal Le Soir, 25 juin 2020, <https://bit.ly/2VmrnFN> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁴⁵¹ JOLY, Didier, « La colocation : un choix ou une contrainte ? », site de l'Atelier des droits sociaux, 1^{er} juin 2018, <https://bit.ly/37PY4En> (page consultée le 8 septembre 2020). Sur la même thématique voir RDBH-BBROW, « Colocation à Bruxelles : enjeux, freins, perspectives » site du Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, 1^{er} juin 2015, <https://bit.ly/2KBu2vn> (page consultée le 8 septembre 2020). Les auteurs écrivent : « Vivre en colocation peut avoir des conséquences terribles sur l'accès aux droits des personnes : que sait-on des plus précarisés, sur le marché de la colocation ? On peut supposer que les difficultés d'accès au logement auxquels ils doivent faire face peuvent les mener, dans certains cas, à choisir ce mode d'habiter, même si pour certains, le choix est plus subi que réellement souhaité. On sait aussi que les conséquences d'une colocation sont souvent dramatiques du point de vue des ressources, lorsque le statut de cohabitant s'impose pour déterminer le montant de leurs allocations ».

⁴⁵² MRA MLO

⁴⁵³ LDO CSE

On ne vivait pas ensemble que pour des questions économiques. Tu sais, quand tu arrives ici seul, tu souffres beaucoup de la solitude. C'est vrai que pour moi et mon compagnon on aimait bien avoir notre intimité mais quand on vivait à deux j'étais toujours seule : il travaillait dans un restaurant, avec ses horaires, on ne se voyait jamais. Le fait de vivre avec une troisième personne ça faisait que parfois mon coloc passait et, au final, entre la « liberté » de vivre seuls en couple et comme ça, je préférais largement avoir quelqu'un avec qui manger le soir, discuter. Parce que tu sais, quand tu immigrés, ce qui te manques, c'est le contact humain. Les Belges sont hospitaliers, mais ce n'est pas la même façon d'être ensemble que l'on a, nous, les Italiens. Du coup, on a tendance à se lier avec des Méditerranéens, des Espagnols...⁴⁵⁴

Se recréer une petite famille italophone au sein d'une colocation est une manière de pallier le sentiment de déracinement. N'étant pas inscrite à la commune, vivre en communauté lui a permis d'avoir tout de même un logement, son compagnon ayant lui fait les procédures assez rapidement après leur arrivée. Avoir un réseau de proches à Bruxelles est un bien précieux, comme le montrent ces témoignages de personnes ayant pu être hébergées chez des proches en période de difficulté financière :

Il y a eu des moments difficiles pendant lesquelles je n'avais pas de logement, j'ai eu des amis qui m'ont aidée, j'ai fait semblant que j'habitais ici et là... je me domiciliait dans d'autres maisons... Solidarité.⁴⁵⁵

Je suis arrivé là, dans la maison où habitait mon frère. Je n'avais pas de contrat de location, je savais que je devais rester là juste un temps, de manière transitoire. Il n'y avait même pas de place pour moi. Je dormais dans la cave. Je suis resté là 4 ou 5 mois. Je suis parti de là et maintenant je vagabonde un peu.⁴⁵⁶

Nous avons tout d'abord cherché quelque chose dans le centre parce que nous étions alors logées chez mon frère. La moitié du temps nous cherchions un logement, l'autre, nous envoyions des CV dans tous les sens, parfois même 30 par jours. J'en déposais dans tous les restaurants. Finalement, nous avons trouvé un logement à Saint-Gilles. La plupart du temps, les gens nous disaient que sans fiches de paie ils ne pouvaient rien nous louer.⁴⁵⁷

Au début, avec mon compagnon, on a habité chez cet ami, qui habitait à Anderlecht, près du stade. Par la suite, on a trouvé moi et mon copain une maison à Saint-Josse, minuscule. On était vraiment à l'étroit. On avait besoin de notre intimité, c'est pour ça qu'on a été vivre en couple. Ça n'a duré que trois mois. Mais tout était compliqué, la maison, le travail... On n'avait aucune preuve de revenus fixes, ce qui nous aurait permis de trouver un endroit plus décent. On est donc retournés vivre avec cet ami, on a pris un appartement à trois à la Bascule. On a eu pleins de problèmes et on est retournés à Anderlecht tous ensemble.⁴⁵⁸

Les personnes provenant d'Italie et d'origine étrangère, marocaine bien souvent, sont d'autant plus exposées problématiques liées au logement et à la recherche d'emploi car s'ajoutent la question des « papiers » lorsque ces personnes ne sont pas de nationalité italienne, le racisme et, souvent, un passif de lourd en Italie, les personnes d'origine étrangère n'y menant pas une vie facile du fait d'une xénophobie très répandue et d'un système législatif basé sur le droit du sang. De nombreux jeunes ayant vécu toute leur vie et leur scolarité en Italie sont administrativement étrangers et n'ont donc pas les mêmes droits de circulation que leurs compagnons au passeport italien. Tous les soucis liés à la langue et à l'isolement social sont accentués. Informations incorrectes, abus de confiance... Les personnes d'ayant pas de papiers sont particulièrement exposées à toutes sortes d'abus car elles ne peuvent que difficilement avoir accès à l'aide d'assistants sociaux ou d'informations sur leurs droits dans leur langue, dans ce cas-ci, arabe, berbère et italien. M. nous raconte ici le contexte d'arrivée de sa famille à Bruxelles :

Pour la maison, ça a été un délire. Le frère d'une amie de ma mère a pris une maison pour nous à son nom, en échange de quoi ma mère travaillait et le payait. Ma mère ne savait cependant pas que si la maison n'est pas à ton nom, tu n'es pas domicilié et que tu ne peux pas mettre en ordre tes papiers. Après quelques mois, nous sommes allés à Vilvoorde et ce même type, le frère de l'amie de ma mère, nous a promis que là nous pourrions nous

⁴⁵⁴ FDA HAR

⁴⁵⁵ FDA PLI

⁴⁵⁶ GVI CRI

⁴⁵⁷ SBA AJA

⁴⁵⁸ FDA HAR

domicilier et faire nos papiers. C'était faux. Nous sommes restés là un petit mois et puis nous sommes allés à Ixelles dans une sorte de cave. Le propriétaire, un Marocain, nous a dit qu'il nous ferait les papiers, qu'il ferait des travaux pour que la maison soit habitable. Après une semaine sur place, nous nous sommes rendu compte que la maison était pleine de cafards, partout. Mon petit frère pleurait et hurlait à chaque fois qu'il en voyait un, ma mère était stressée pour le travail et les papiers, moi je ne savais pas quoi faire du matin au soir. Nous étions très mal. Le propriétaire nous avait dit qu'il s'occuperait lui de nous faire les papiers et que si la commune refusait, il nous rendrait la caution. Nous aurions alors eu le temps et l'argent de trouver une autre maison. Mais ça ne s'est pas passé comme ça. Après mille histoires, nous sommes partis et ma mère a trouvé un petit appartement à Anderlecht.⁴⁵⁹

Trouver un appartement à louer lorsque l'on a des enfants n'est pas aisé. Ce fut évoqué plus haut, il existe une réelle discrimination à l'égard des jeunes familles, a fortiori s'il s'agit de familles immigrées. A cela s'ajoute, pour les parents isolés – la plupart du temps des femmes–,⁴⁶⁰ la peur du non-paiement des loyers. Louer un appartement en ayant des enfants peut rapidement faire grimper le prix des loyers car les normes imposent une chambre par enfant à partir d'un certain âge, a fortiori si ce sont des enfants de sexe différents. Si une personne n'ayant pas de titre de séjour permanent qui présente des difficultés économiques devait se tourner vers des aides sociales pour payer son loyer, elle risquerait d'obtenir un ordre de quitter le territoire. Le cas d'une jeune mère italienne ayant loué un appartement par le biais d'une Agence immobilière sociale a récemment été dénoncé dans la presse.⁴⁶¹ Voici deux témoignages que nous avons recueillis auprès de jeunes parents italiens qui nous relatent les difficultés particulières qu'ont à affronter les familles à faibles revenus pour se loger.

Nous avons subi beaucoup de discriminations lorsque nous cherchions un appartement. Nous n'avions pas de contrat de travail stable et étions encore étudiants. J'étais enceinte et de nombreux propriétaires nous disaient qu'ils ne voulaient pas d'enfant. J'ai lu des annonces où il était écrit "pas d'animaux, pas d'enfants », je trouve ça scandaleux dans une capitale européenne où on t'assomme avec des mots comme « l'accueil », « les droits humains ». C'est devenu tellement difficile de trouver un toit pour fonder ta famille pour des jeunes. Nous sommes dans le même appartement depuis trois ans, il est pas mal mais mal isolé. Ce n'est pas le pire que j'ai vu mais je voudrais trouver autre chose. Après avoir été tant de fois refusée, ce n'est pas facile de se relancer dans la recherche d'un appartement... Toujours se justifier, cacher que tu as des enfants... Lorsque l'on a plusieurs enfants c'est encore plus compliqué parce que les règles veulent qu'il y ait une chambre par enfant, ou au moins une chambre pour les enfants et une pour les parents. Le coût d'un appartement est du coup encore plus élevé. Je visite des appartements hors de prix pour une famille. Si on impose que chaque enfant ait sa chambre, il faut alors aussi légiférer pour limiter les loyers, sinon c'est impossible. Évidemment, ici, dans la capitale européenne, avec tous ces fonctionnaires européens disposés à payer n'importe quel loyer, les prix sont très élevés pour le reste du monde. Les propriétaires préfèrent donner l'appartement à celui qui paie qu'à celui qui a besoin.⁴⁶²

J'ai dû aller à quelques visites avec la petite parce qu'on n'avait personne à qui la laisser. Les proprios nous disaient « mais nous vous avons pourtant dit que c'est un appart sans enfants ». Nous étions à peine arrivés. Très vite, nous avons compris que les propriétaires belges, vu la forte demande, cherchent toujours les locataires les plus rassurants. Si tu as un enfant et pas de fiches de paie c'est la galère. Ils nous le disaient même avant parfois : « dans votre situation on n'aurait pas payé le loyer ». ⁴⁶³

⁴⁵⁹ MOD BLI

⁴⁶⁰ FPS.BE, « Un toit, mon droit ! Douze femmes en colère », site de l'association Femmes prévoyantes socialistes, 1^{er} septembre 2017, <https://bit.ly/3mBgu0O> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁴⁶¹ RTBF.BE, « Expulsés de leur logement bruxellois, une étudiante italienne et son bébé n'ont droit à aucune aide », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 3 juillet 2019, <https://bit.ly/31DV69W> (page consulté le 8 septembre 2020).

⁴⁶² AMA CLU

⁴⁶³ DGO VLI

3. Devenir propriétaire

Mon mari est arrivé en premier, il avait déjà trouvé du travail dans un restaurant, moi je suis restée à Palerme pour vendre tout ce qu'on avait, les meubles, la moto. Je suis arrivée après avec la petite, elle avait quatre mois. Pour moi, c'était la première fois que je prenais l'avion. C'est mon mari qui s'est occupé de trouver une maison. On a commencé à habiter dans une maison près du Parlement européen, c'était horrible ; c'était au premier étage et il y avait plein de souris. On payait 1.000 euros de loyer. La petite avait un an, il y avait des crottes partout. Puis mon mari a dit « Je ne veux plus vivre comme ça » et on est allés à Ixelles. La voisine du bas s'enrageait dès qu'on bougeait dans la maison, elle nous insultait, criait sur les petites, donnait des coups dans le mur. Et puis un jour, le jour de Noël, mon mari est arrivé à la maison et il m'a montré un papier, en me disant qu'il avait acheté une maison. (...) Il a dû faire deux prêts à la banque, c'est très dur pour lui. On habite à Anderlecht, rue Marius Renard.⁴⁶⁴

Dans un contexte de dérégulation des loyers (et des salaires), être locataire signifie être à la merci du marché. Tout au plus on régule vers le bas. En trente années, l'appauvrissement global de la population bruxelloise a correspondu à une stagnation de l'accès à la propriété : 60 % des Bruxellois sont des locataires. Dans ce climat, l'accès à la propriété peut représenter pour certains une sécurité, au risque de s'endetter lourdement. Au sein de la nouvelle immigration italienne, certains décident de se lancer dans l'aventure et de faire un prêt de 20 à 30 ans à la banque⁴⁶⁵. Bruxelles surfe sur la petite propriété et il existe des aides pour des ménages modestes pour accéder à la propriété correspondant à la volonté des autorités locales de stabiliser une population ayant tendance à fuir la ville et ses loyers exorbitants.⁴⁶⁶ Un réel exode urbain est à l'œuvre, composé d'une petite classe moyenne. Il n'est pas rare de croiser à La Louvière, dans le Hainaut, des jeunes familles italiennes de migration récente cherchant à développer une activité localement après des expériences infructueuses et onéreuses dans la capitale.⁴⁶⁷ Pour ceux qui y restent et qui peuvent se le permettre, acheter une maison représente une forme d'investissement pour le futur, la conviction commune étant que les loyers ne feront qu'augmenter d'années en années.

Moi de toute façon, je m'étais dit que si je venais en Belgique et que si j'y restais, c'était pour des raisons vraiment de confort. Je me disais : si j'arrive à trouver une situation stable et confortable pour moi et mon enfant, j'y reste. C'était un projet. Je me suis dit « si en Belgique j'arrive à structurer ma situation, une des premières choses que je fais, c'est d'acheter un appartement, parce que de toutes façons, les loyers sont tellement chers qu'à chaque fois que je les paye, j'ai envie de mourir ». Autant faire un emprunt (...) quand l'occasion s'est présentée, je l'ai fait. Voilà. Du coup, c'est ça. Par contre, ce qui est drôle, c'est que je ne sens pas que c'est parce que j'achète une maison ici que je me dis « ça y est, c'est chez moi ». Ce n'est pas le but de ma vie d'être propriétaire. Je l'ai pas du tout fait dans l'idée de rester toute ma vie. Je l'ai fait pour donner une sécurité à mon enfant, mais je sens, et j'ai besoin de sentir que je peux partir si je veux. Je l'ai fait plus pour avoir la liberté de partir en fait.⁴⁶⁸

Entretemps, nous avons acheté une maison dans laquelle nous devons faire des travaux. Notre projet c'est de vivre dans une partie et dans l'autre de faire un rez-de-chaussée commercial. Ce n'est pas évident : je suis toujours au chômage et je travaille au noir dans un restaurant. Si tout va bien, dans un an, un an et demi, nous devrions ouvrir ce commerce et ce sera moi qui tiendrai la boutique. C'est une idée encore très vague, mais ça, c'est l'idée. On verra. Pour le moment, du point de vue économique on n'est pas dans une bonne posture... mais c'est l'idée.⁴⁶⁹

Loin des clichés sur les eurocrates s'achetant de belles villas quatre façade dans les beaux quartiers ou des lofts flambants neufs dans les nouveaux pôles de la gentrification bruxelloise, pour qui investir dans l'immobilier peut être un acte si pas anodin, évident, il semble que pour les rares personnes que nous avons

⁴⁶⁴ MRA GLI

⁴⁶⁵ Les communes bruxelloises les plus concernées par l'endettement sont les communes de forte immigration dans : OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL BRUXELLES, *loc.cit.*, p.29.

⁴⁶⁶ LAMQUIN, Véronique, « Exode urbain... ».

⁴⁶⁷ C'est notamment le cas d'un pizzaiolo qui, malgré le succès de sa pizzeria à Bruxelles, a laissé la capitale du fait des loyers trop élevés, pour s'installer à La Louvière et reprendre un local plus grand et moins onéreux. Voir : LA GAZETTE, « La Louvière : l'éducation napolitaine grâce à la pizza », site de La Gazette, 20 juillet 2018, <https://bit.ly/3nRoGdS> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁴⁶⁸ SLA GRA

⁴⁶⁹ MRA GRO

rencontrées ayant décidé d'acheter, il s'agissait avant tout d'une manière de répondre à un besoin primaire plus menacé chaque jour, le droit au logement. Le prêt à la banque avec remboursements à taux fixe est vu comme une sorte de sécurité : même s'ils en ont pour 30 ans, au moins ça n'augmentera pas, contrairement à un loyer. Pour pouvoir contracter un prêt à la banque il faut démontrer un minimum de stabilité en termes de revenus, acheter est donc loin d'être à la portée du plus grand nombre. Autant dire directement que cela ne concerne pas la majorité des personnes que nous rencontrons dans le cadre de nos activités ; ceux-ci passent une bonne partie de leur temps à se demander comment elles payeront leur loyer les prochains mois ou ce qu'elles feront de leur existence une fois que leur CDD ou leur contrat de stage sera fini. Partir ? Rester ? Les termes utilisés par les personnes sont révélateurs : la *casa* n'est souvent pas celle que l'on habite à Bruxelles. Il y a la *casa*, sous entendue la maison en Italie, et la *casa a Bruxelles*. Ce sont deux choses bien distinctes, surtout pour tous ceux dont l'avenir est incertain ici. Plusieurs éléments semblent pousser les personnes à entamer les démarches pour acheter un bien immobilier à Bruxelles. Une certaine stabilité financière est la base bien entendu. Celles et ceux que nous avons rencontrés et qui ont décidé d'acheter un appartement dans la capitale belge ont pourtant en commun de ne pas rouler sur l'or : chômeurs, travailleurs de l'Horeca, artistes, travailleurs du secteur associatif ... Et pourtant, le fait d'avoir une rentrée fixe, si maigre soit-elle, leur a permis d'emprunter de l'argent car le cadre belge est favorable à l'investissement immobilier, comme l'exprime ici D. :

En termes administratifs, légal, de travail, si tu as envie tu peux de projeter, avoir une stratégie de longue période en Belgique. Il y a des services qui te permettent même d'acheter si tu n'as pas un gros capital. La Belgique te pousse à la stabilisation, si tu produis, si tu as un travail, si tu fais partie de la population active, ce n'est pas un pays qui t'exclut. Par contre, si tu fais partie de la population passive, si tu as peu de revenus, même si tu es Italien et Européen, tu peux recevoir un papier qui te dit que tu dois partir parce que tu risques de peser sur le système social belge.⁴⁷⁰

L'existence de différentes possibilités d'emprunt pour les ménages à bas revenus, comme par exemple le recours au fond du logement, favorise et encourage l'acquisition de biens immobiliers, comme pour Y., père de deux petites filles et pizzaiolo :

Ça n'a pas été simple de trouver une maison pour moi et ma famille, louer quelque chose de convenable était très compliqué. Au début, je n'avais pas de contrat de travail, je travaillais au noir il était donc difficile de trouver quelque chose de décent. Depuis presque un an, on s'est acheté un appartement grâce au fond du logement, à La Roue, à Anderlech..⁴⁷¹

Un point en commun qu'ont presque toutes les personnes que nous avons rencontrés qui ont décidé d'acheter une maison est certainement le fait d'être parents. La migration impacte fortement le rapport aux biens immobiliers et à l'héritage, souvent vus comme des sortes de garanties en capital pour l'avenir et la descendance. À partir du moment où l'on a des enfants qui grandissent dans un pays et où l'on n'a aucune base matérielle que l'on pourrait éventuellement céder à ses enfants, le fait d'acheter représente une forme de stabilisation de la situation. Quand bien même aurait-on un héritage d'un appartement en périphérie italienne, quelle serait sa valeur pour des enfants qui sont nés et ont grandi à Bruxelles ?

⁴⁷⁰ DGO VLI

⁴⁷¹ YSN PZO

IX. S'ENREGISTRER, S'ORIENTER

1. L'inscription à la commune et les différents permis de séjour

Après avoir trouvé un domicile, il convient de s'inscrire au registre de la population. En théorie, après 10 jours de permanence sur le territoire belge, un ressortissant européen doit déclarer sa présence aux institutions communales,⁴⁷² mais bien peu de personnes le font pour dans un délai si bref.

S'il désire séjourner en Belgique plus de trois mois, il doit s'enregistrer à la commune de résidence.⁴⁷³ Pour cela, elle doit avoir une adresse de référence, raison pour laquelle il est mieux d'avoir déjà trouvé un logement. En fonction de l'activité de la personne, elle sera enregistrée en tant que travailleur, étudiant ou demandeur d'emploi. Ce qui importe aux institutions communales, c'est de savoir si la personne est capable de subvenir à ses besoins sur le long terme. Les personnes n'ayant aucun revenu, comme c'est souvent le cas des étudiants, doivent dès lors avoir un garant.

En fonction des situations, cette étape peut se faire plus ou moins rapidement car les personnes ne suivent pas toujours les délais officiels. Mis à part le fait que trouver un logement peut prendre un certain temps, il est fréquent que des personnes restent plusieurs années sans se rendre au bureau des étrangers pour s'enregistrer, par manque d'information ou, de manière plus pragmatique, parce qu'elles n'ont pas de contrat de travail permettant de justifier leur séjour aux autorités locales. Dans les témoignages que nous avons recueillis, il apparaît de manière très claire que le fait d'être accompagné dans ses démarches par des proches connaissant les rouages administratifs locaux aide énormément les personnes à s'orienter. Faute de connaissances sur place ou, à défaut, d'accompagnement de la part de services juridiques de première ligne, bien des personnes renoncent à entamer des démarches, à fortiori si elles sont dans une situation irrégulière en termes de travail.

*Au niveau de la bureaucratie, je ne me suis inscrit ni à la commune ni à la mutuelle parce que je pensais rester peu de temps.*⁴⁷⁴

*Au début, j'ai été pendant longtemps invisible parce que je n'avais pas de contrat de travail. Je logeais chez des amis mais je n'étais pas déclarée. Quand finalement j'ai eu du travail je me suis inscrite à la commune.*⁴⁷⁵

*Je suis ici depuis 6 ans. Au jour d'aujourd'hui, je ne suis toujours pas inscrite à la commune, totalement sans papiers. J'ai décidé de ne pas m'inscrire jusqu'à ce que j'aie un contrat de travail.*⁴⁷⁶

*J'ai fait tout comme il faut. Je connais plein de gens qui sont ici depuis deux ans et qui n'ont pas encore la carte de séjour. Moi j'ai eu de la chance parce que mon frère m'a aidé, après trois jours que j'étais ici, je suis allé à la commune et ils m'ont donné le permis de trois mois, le policier est venu à la maison et puis j'ai vite trouvé du travail.*⁴⁷⁷

⁴⁷² VIVRE EN BELGIQUE, « Différents statuts de séjour en Belgique », outil d'information en ligne du Ciré, s/d., <https://bit.ly/3qxsbsXS> (page consultée le 8 septembre).

⁴⁷³ ADDE, « Séjour + 3 mois UE », site de l'Association pour le droit des étrangers, <https://bit.ly/3bQiOhS> (page consultée le 8 septembre).

⁴⁷⁴ ANA TVA

⁴⁷⁵ FDA PLI

⁴⁷⁶ SNA GRI

⁴⁷⁷ GVI CRI

Je dois être honnête... Je ne me suis inscrite à la commune qu'après 4 ans parce que je ne voulais pas qu'on m'oblige à accepter n'importe quel travail, j'ai attendu, j'ai travaillé à domicile et finalement j'ai ouvert mon magasin. Je me suis inscrite comme indépendante après 4 ans et tout a été facile, j'avais préparé tout mon dossier.⁴⁷⁸ J'étais jeune fille au pair et la famille s'est chargé de tout. À la commune, j'ai dit que je vivais chez des amis de famille et mon père m'a fait un papier disant qu'il s'occuperait de moi économiquement. Grâce à l'inscription à la commune, j'ai pu m'inscrire à la mutuelle.⁴⁷⁹

L'inscription à la commune en Belgique représente une étape fondamentale car sans adresse officielle, la personne résidente ne peut pas faire toute une série de choses comme ouvrir un compte en banque, s'inscrire à la mutuelle, ou avoir accès aux services proposés par Actiris par exemple. Depuis 2017, sans numéro de registre national on ne peut même plus se procurer une carte de téléphone prépayée.⁴⁸⁰ À partir du moment où une personne désire s'insérer dans la société, l'enregistrement est un passage obligé. Entre 2016 et 2018, 14.190 Italiens ont introduit une demande de séjour auprès de leur commune, dont 5.072 rien qu'en 2018⁴⁸¹.

La carte elle est liée au travail. Moi j'ai attendu d'avoir un contrat de travail décent et d'avoir un logement fixe pour demander la carte.⁴⁸²

J'avais un contrat de travail et du coup tout a été très simple je dois dire. Je suis allé à la commune avec mon contrat, mon contrat de bail, des photos d'identité et tout a été fait rapidement. C'est clair que si tu vas à la commune directement avec un CDI, les choses se font vite. Ils ne m'ont posé aucune question, ni à l'office des étrangers, ni le policier qui est passé après à la maison.⁴⁸³

Dès lors qu'un citoyen européen introduit une demande de permis de séjour pour plus de 90 jours, il doit prouver qu'il est capable de subvenir à ses besoins. Un travailleur n'aura dès lors que peu d'embûches sur son chemin, tandis qu'une personne sans emploi et sans revenus devra fournir aux autorités communales la preuve de son inscription à Actiris, le *servizio di collocamento* comme l'appellent les Italiens, pour prouver qu'elle entend « s'activer » pour travailler. Après trois mois d'inscription à la commune en Belgique, la personne sans emploi est censée apporter aux autorités communales, qui sont en contact direct avec l'Office des étrangers, un contrat de travail d'au moins douze heures par semaine. Dans le cas contraire, elle risque de ne pas pouvoir renouveler son permis de séjour provisoire, l'annexe 19, et de recevoir un ordre de quitter le territoire. Sur trois ans, de 2016 à 2018, 286 Italiens se sont vu retirer leur permis de séjour en Belgique par l'Office des étrangers.⁴⁸⁴ Le fait est que, pour les multiples raisons que nous avons exposées, il n'est aisé pour personne, et encore moins pour un étranger n'étant pas à l'aise avec les langues locales, de trouver un emploi décent. Les micro-contrats et le travail au noir ne permettent évidemment pas de régulariser la situation des personnes, ce qui pousse un grand nombre de travailleurs précaires à retarder leur inscription à la commune de résidence, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur le long terme.

Je ne me suis pas inscrite, je travaille au noir en ce moment et je sais que c'est plus compliqué de s'enregistrer quand tu n'as pas de vrai travail. Mon copain m'a conseillé de laisser tomber pour le moment et d'y penser après. Je vis avec lui. Lui, il est en règle et tout.⁴⁸⁵

⁴⁷⁸ FDA HAR

⁴⁷⁹ MRA MLO

⁴⁸⁰ Des opérateurs déjouent cependant les règles en vigueur, mais de lourdes amendes sont tombées, notamment sur la société Lyca mobile. Voir : RTL.BE, « Désormais, chaque acheteur de carte SIM prépayée est obligé de livrer son identité : d'après ce test, le système a quelques failles », site du journal télévisé belge RTL Info, <https://bit.ly/3bONcsQ> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁴⁸¹ Pour toute une série de raisons exposées dans ces pages, nous avons de bonnes raisons de penser que ces chiffres ne représentent pas de manière fidèle le nombre de personnes arrivées ces dernières années en Belgique car toutes n'introduisent pas une demande de permis de séjour. Voir TAB.2 dans le paragraphe 1.1. de ce travail.

⁴⁸² CHN RNI

⁴⁸³ FDO TME

⁴⁸⁴ 103 en 2016, 105 en 2017 et 78 en 2018. Les raisons précises de ces ordres de quitter le territoire ne sont pas explicitées dans le rapport de l'Office des étrangers. Voir : OFFICE DES ÉTRANGERS, *Rapport statistique 2018*, Bruxelles, 1^{er} mars 2019, p. 24, <https://bit.ly/2Kwpt5C> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁴⁸⁵ IRA PRA

*J'ai essayé de m'inscrire mais tout est ralenti parce que j'ai un contrat de bénévole et pas de travailleur. Ce n'est pas un vrai travail et du coup la commune ne m'accepte pas, me met des obstacles.*⁴⁸⁶

*Ça fait déjà un an qu'on est ici avec ma compagne. On n'a toujours pas de carte E, on n'a que l'annexe 19. On s'est inscrits comme chercheurs d'emplois et on a donné à la commune les preuves après trois mois de notre recherche d'emploi, ils nous ont renouvelé pour trois mois l'annexe 19. Mais là en mars, le coronavirus est arrivé et ça a tout chamboulé. Ils nous ont dit qu'ils nous diraient quoi, qu'on serait informé si on peut rester ou pas. On n'a jamais rien reçu, là on est au mois d'octobre. Pour le moment, on n'a que l'annexe 19.*⁴⁸⁷

La libre circulation des citoyens européens concerne donc avant tout les personnes ayant un contrat de travail ou de bonnes chances de trouver un emploi, ce qui revient à dire des personnes qualifiées pouvant s'insérer dans des secteurs dynamiques en Belgique. Celles qui ne rentrent pas dans ces catégories ont plus de chances de se retrouver dans une situation épineuse. Dans le cas de personnes provenant d'Italie mais n'ayant pas la citoyenneté européenne (des familles italo-marocaines n'ayant pas acquis la nationalité italienne, par exemple), la situation est d'autant plus complexe.

Nous avons rencontré dans le cadre de nos activités différents cas de familles mixtes, avec des enfants de nationalité italienne et des parents «extra-communautaires». Il n'est à priori pas compliqué d'obtenir un permis de séjour pour ces personnes si elles présentent aux autorités un contrat en bonne et due forme. Y., par exemple, Italo-marocain arrivé de Sicile, n'a eu aucune difficulté à s'inscrire à la commune en tant que citoyen marocain, sa carte d'identité italienne étant périmée au moment de sa migration : il s'est déclaré aux autorités communales une fois qu'il avait un contrat de travail en poche.⁴⁸⁸ Y. est pizzaiolo à Bruxelles, mais il a étudié la psychologie à l'université en Italie et a travaillé un certain temps dans un centre d'accueil pour migrants en Sicile. Le fait d'être d'origine marocaine ne le différencie pas tellement en termes de parcours de milliers d'autres Italiens venant travailler à Bruxelles. Il est arrivé avec un « capital » de migration similaire au leur.

Ce n'est pas le cas de la plupart des immigrés et descendants d'immigrés d'Italie qui nourrissent les rangs des personnes les plus désavantagées en termes socio-économiques, mais aussi éducatifs, en Italie. Lorsque ces personnes arrivent en Belgique, elles sont dès lors plus fragiles et moins avantagées face à l'appareil institutionnel de sélection des migrants « dignes » d'obtenir un permis de séjour. Si le permis de séjour est impossible à obtenir, la seule solution pour être régularisées pour ces personnes est donc d'entamer des procédures de regroupement familial, longues et très contraignantes.

M. est d'origine marocaine mais il est né en Italie et a obtenu la nationalité italienne. Ayant immigré avec sa mère, Marocaine et sans papiers en Belgique. La seule manière de régulariser la situation de sa mère est de procéder à un regroupement familial. Pour cela, il doit obtenir un permis de séjour en Belgique et donc trouver un emploi. Ce n'est pas simple étant donné que lui-même a arrêté l'école très jeune. Il n'a donc pas, pour reprendre les termes officiels, « de bonnes chances de trouver un emploi ».

*À la commune, l'appartement est à mon nom parce que je suis talien et majeur. Ma mère ne peut pas s'inscrire à la commune, elle est pas italienne et du coup elle ne peut pas. Elle devrait avoir un contrat de travail mais elle en a pas. Elle a trouvé un travail mais c'est au noir. Elle est femme de ménage, personne ne veut lui faire de contrat. Elle veut que je travaille, que je trouve un contrat de 6 mois, un an, pour que j'ai un permis de séjour stable et qu'on puisse faire les papiers de ma mère.*⁴⁸⁹

⁴⁸⁶ GCO SPU

⁴⁸⁷ ALO DMO

⁴⁸⁸ YSN PZA

⁴⁸⁹ MOD BLI

Si les procédures ne sont pas simples, il est possible pour les immigrés de deuxième génération ou arrivés à un jeune âge en Italie d'obtenir la nationalité italienne à leur majorité. Tahra Essiya a réalisé une enquête sur les familles italiennes d'origine marocaine en France et en Belgique. Voici ce qu'elle dit sur l'acquisition de la nationalité :

L'acquisition de la nationalité fournirait une sorte d'« immunité administrative ». [...] De nombreux immigrés naturalisés disent cependant que la nationalité italienne n'existe que sur les papiers parce que, naturalisation ou non, ils continuent à être victimes de discriminations et de racisme dans l'espace public, dans le travail, dans l'accès aux services. [...] Il semblerait qu'il s'agit d'une citoyenneté de troisième classe qui n'offre pas aux immigrés la sécurité que nombre d'entre eux espèrent obtenir avec la nationalité. [...] Pour certains, le passeport italien devient un instrument pour faciliter une seconde migration vers un autre pays où ils ont un lien linguistique ou vers des pays qui dans le passé ont colonisé le pays d'origine du désormais citoyen italien. Pour eux, l'obtention de la citoyenneté italienne signifie rentrer en possession de documents européens qui permettent la libre circulation sans obstacles, problématiques ou retards bureaucratiques. [...] Devenir un citoyen européen signifie avoir la possibilité d'émigrer encore, en choisissant un autre pays où se stabiliser. En période de crise [...] la citoyenneté italienne devient un moyen de d'affronter la crise, donnant la possibilité de poursuivre le parcours migratoire, de se donner de nouveaux objectifs, de trouver un travail décent. [...] Certains quittent l'Italie pour permettre à leurs enfants de poursuivre leurs études. [...] Ce que craignent le plus les immigrés en effet c'est d'arriver à n'avoir plus les ressources économiques suffisantes pour payer l'école de leurs enfants [...]. Ils peuvent [en allant en Belgique ou en France] profiter d'un minimum de protection sociale parce que ces pays fournissent un certain niveau de sécurité quant à la formation scolaire des enfants car le système social y accompagne et soutient les familles en difficulté.⁴⁹⁰

S'il y a beaucoup de vérité dans ces phrases, nous ne pouvons que constater qu'une grande partie de ces personnes, malgré leur immigration en Belgique, ne trouvent pas une amélioration notable de leur situation du fait notamment des multiples écueils qu'elles trouvent sur leur chemin : permis de séjour, accès à l'aide sociale, reconnaissance des diplômes, ... Autant de problématiques rencontrées par les migrants européens arrivant à Bruxelles exacerbées pour celles et ceux qui étaient déjà immigrés ou descendants d'immigrés en Italie.

Mis à part les différents avantages liés aux services auxquels la personne peut avoir accès si elle est inscrite à sa commune de résidence en Belgique, l'enregistrement est une étape fondamentale pour pouvoir stabiliser le séjour. En effet, l'obtention de la carte E ou annexe 8, permis de séjour provisoire, est relativement aisée à partir du moment où la personne démontre pouvoir subvenir à ses besoins ou être motivée à l'être. En 2016, 5.860 nouvelles cartes E ont été délivrées à des Italiens, 5.883 en 2017 et 6.797 en 2018.⁴⁹¹ La carte E n'est cependant pas une garantie quant au droit à rester en Belgique, elle n'est pas renouvelée automatiquement après ses 5 années de validité et elle ne protège d'aucune expulsion. À tout moment, un citoyen ayant obtenu un numéro de registre national en Belgique, détenteur d'une carte E, peut recevoir un ordre de quitter le territoire s'il est considéré être une potentielle « charge déraisonnable » pour l'Etat belge. « Ceux qui malgré leur carte d'identité européenne se font expulser sont pour la plupart soit des personnes que l'État belge considère comme ne disposant pas de « ressources économiques suffisantes », soit des chercheurs d'emploi de qui on exige la preuve palpable « d'avoir la chance réelle d'en trouver un » dans un délai relativement court. Comme nous le verrons par la suite, il s'agit, pour la plupart, de bénéficiaires d'une aide sociale et de chômeurs indemnisés ayant travaillé moins d'un an en Belgique.⁴⁹² Ce phénomène touche particulièrement la nouvelle migration italienne étant donné qu'en théorie après 5 ans de permanence régulière en Belgique les citoyens européens obtiennent un permis de séjour permanent. Dans la pratique,

⁴⁹⁰ ESSIYA, Tahra, *La nuova emigrazione dei "nuovi italiani" – Esperienze intergenerazionali nelle famiglie italiane di origine marocchina in Francia e Belgio*, Edizioni accademiche italiane, Riga, 2016, pp. 74-77.

⁴⁹¹ Voir TAB.2 dans le paragraphe 1.1. de ce travail.

⁴⁹² CALDARINI, Carlo, « Charge déraisonnable », site du journal en ligne *Éconosphère*, 6 février 2017, <https://bit.ly/3oYkPw1> (page consultée le 8 septembre 2020). Du même auteur : CALDARINI, Carlo, « La face cachée de l'immigration italienne en Belgique », site de l'association CBAI, 13 septembre 2017, <https://bit.ly/2KoAGF4> (page consultée le 8 septembre 2020).

certaines personnes installées en Belgique depuis plusieurs dizaines d'années ont également reçu un ordre de quitter le territoire.⁴⁹³

La difficulté à trouver un emploi déclaré et stable, mais aussi la crainte des expulsions, poussent de nombreuses personnes à postposer leur inscription au registre de la population. D'autres le font par simple manque d'informations, comme de nombreux étudiants par exemple qui n'entament pas les procédures d'enregistrement à la commune.

*Moi, je ne me suis pas inscrit avant 5 ans. Je n'avais pas de numéro national, de mutuelle etc. Quand j'étudiais ici je n'avais pas de mutuelle, pas de numéro de registre national, etc. C'est quand j'ai commencé à chercher du travail que je me suis rendu compte que de devais m'inscrire, que j'avais des obligations. Si j'avais su je l'aurais fait avant, ça m'aurait facilité la vie. À la base tu viens ici ce n'est pas que tu as un projet migratoire à long terme.*⁴⁹⁴

Ceci ne fait que repousser leur enregistrement à l'Office des étrangers qui est la première étape pour pouvoir obtenir un titre de séjour stable. Le document donnant une garantie majeure quant à la permanence est la carte E+ ou annexe 16. Ce document n'est délivré qu'après un parcours « sans faute » des détenteurs de la carte E/annexe 8 d'au moins trois ans (trois ans pour une personne exerçant une activité rémunérée, 5 ans pour un étudiant). Si une personne reste 5 ans en Belgique sans s'enregistrer à l'Office des étrangers, elle ne peut pas faire valoir ces 5 années pour obtenir une carte E+ : elle doit commencer toutes les procédures du début comme n'importe quelle personne fraîchement arrivée sur le territoire. La carte E+ est un permis de séjour permanent qui est renouvelable sans condition. Une personne entrant dans les conditions pour obtenir ce permis de séjour peut se projeter de manière plus détendue sur le long terme, sans avoir l'angoisse de perdre son emploi, d'être considérée une charge déraisonnable si, par malheur, elle devait revendiquer ses droits aux allocations de chômage, par exemple, ou si elle demandait l'aide du CPAS pour payer ses factures d'électricité.

Dès lors, plus une personne postpose son enregistrement à la commune, plus elle éloigne la possibilité d'obtenir un permis de séjour stable et plus elle s'installe dans la précarité. En cas d'expulsion du territoire, une personne peut introduire une nouvelle demande de permis de séjour, mais toutes les années qu'elle aura passé auparavant en Belgique ne seront pas comptabilisées et donc prises en compte pour l'accès à un permis de séjour permanent (E+). Comme nous le verrons, S. a reçu un ordre de quitter le territoire après 5 ans de présence en Belgique :

*À partir du moment où je me suis réinscrite à la commune, c'est comme si je venais d'arriver en Belgique. J'ai récupéré mes papiers, mais ce n'étaient pas mes papiers d'avant. En Belgique et en Europe, plus ou moins partout, tu as droit à toute une série de droits et de protection qui sont activés au bout de 5 ans. Avec l'ordre de quitter le territoire, tout est effacé. Moi, j'ai perdu 4 ans de permanence. J'ai reçu des papiers qui disent que je suis arrivée en 2016, alors qu'en fait je suis arrivée en 2011*⁴⁹⁵

La plupart des ordres de quitter le territoire sont délivrés à des personnes ayant recours à la sécurité sociale belge en ayant un permis de séjour provisoire, tel que l'annexe 19 ou la carte E. Si des chômeurs de longue durée ont été concernés par les expulsions, dans le cas de la migration récente ce sont surtout des personnes ayant demandé un soutien économique au CPAS qui ont reçu un ordre de quitter le territoire de la part de l'Office des étrangers.

⁴⁹³ EURONEWS, « Aumentano gli europei espulsi dal Belgio, vittime della lotta al turismo sociale », site du journal en ligne Euronews, 11 mars 2016, <https://bit.ly/3oVohrb> (page consultée le 8 septembre 2020) ; SUDINFO.BE, « Vito, un Italien installé en Belgique depuis près de 50 ans, mineur retraité, est expulsé par l'Office des étrangers », site du journal Sud Info, 4 juin 2015, <https://bit.ly/350OjFi> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁴⁹⁴ GLO ICE

⁴⁹⁵ SLA GRA

2. Aides sociales et expulsions

À la fin de ma grossesse, j'étais encore étudiante, je m'étais demandée si les aides sociales pouvaient m'aider, ça m'aurait permis de trouver un appartement, j'étais en colocation avec plusieurs personnes. J'avais besoin d'un minimum de revenus pour préparer l'arrivée du bébé. J'étais dans une chambre de 9m². Là, j'ai compris le problème : si tu es italien et que tu demandes le CPAS, tu risques l'expulsion. Ce n'est pas une expulsion forcée, ils te ramènent pas à l'aéroport, mais en termes administratifs ça peut de causer beaucoup de problèmes. Plusieurs personnes me l'ont dit : l'employé du CPAS, l'assistant social de la commune, tous les services auxquels j'ai fait appel. J'avais besoin que de trois mois d'aides, je n'avais pas l'intention de rester dépendante des services sociaux belges toute ma vie ! Eux, avec leur insensibilité, ils m'ont suggéré de rentrer en Italie. Super l'accueil !⁴⁹⁶

Ce témoignage recueilli dans le cadre de cette enquête résonne avec celui de Ouiame recueilli par les journalistes de la RTBF en juillet 2019. Cette étudiante italienne de 21 ans, mère d'un jeune enfant a, sans le savoir, loué un logement qui se révélait être un logement social, auquel elle n'avait pas droit étant donné qu'elle ne disposait que d'un permis de séjour provisoire.

En tant qu'étudiante ressortissante d'un état de l'Union européenne, Ouiame et son enfant n'ont droit à aucune aide sociale : ni CPAS, ni logement de transit. Sans revenus propres, les AIS (agences immobilières sociales) ne lui sont pas accessibles. « Au bureau des étrangers de la Ville de Bruxelles, quand on fait la demande pour un titre de séjour, on doit signer un document en tant qu'étudiante européenne pour obtenir la carte E. En signant ce document, j'atteste que je ne vais jamais demander de l'aide sociale à l'Etat belge », explique Ouiame. « Au cas où je demanderais de l'aide, on me retirerait ma carte de séjour. Je suis de nationalité italienne, je suis en Belgique et en réalité, je suis comme une immigrée ». ⁴⁹⁷

Bien souvent, lorsque nous en parlons, nous nous rendons compte que la plupart des personnes, immigrées mais aussi belges, sont scandalisées lorsqu'on les informe du fait que la Belgique peut donner un ordre de quitter le territoire à un citoyen européen. L'Etat belge a été critiqué à plusieurs reprises pour cette clause allant à l'encontre de la liberté de circulation des citoyens européens. En pratique, la Belgique applique à sa manière une directive européenne indiquant qu'un citoyen européen ne peut être une « charge déraisonnable » pour un autre pays européen. Ce terme vague a été interprété ici comme « personne demandant des aides sociales », entendez l'aide du CPAS. Celle-ci peut prendre plusieurs formes. La plus connue est le revenu d'intégration sociale, le RIS, mais le CPAS peut aussi fournir des aides matérielles ponctuelles diverses comme le paiement de certaines factures. Officiellement, les CPAS ne peuvent refuser d'accorder de l'aide à des personnes en détresse. C'est lorsque l'Office des étrangers est informé du fait qu'un citoyen non belge a demandé une aide sociale que l'ordre de quitter le territoire peut être envoyé. Ce système vicieux fait de nombreuses victimes parmi les personnes peu informées ; et l'on sait combien les personnes dans une situation de précarité économique sont souvent les mêmes à avoir le moins accès à une information de qualité.

Quand ces personnes demandent une aide au CPAS, elles l'obtiennent souvent mais se voient ensuite « punies », privées de leur permis de séjour en Belgique sans avoir eu conscience qu'elles enfreignaient la loi, ou plutôt son interprétation par l'Office des étrangers. S. est l'une de ces personnes. Le fait qu'elle parlait déjà couramment le français lors de son arrivée en Belgique ne l'a pas empêchée de subir les conséquences d'être embarquée dans une aventure procédurière. Seule avec son fils, son besoin pressant de travailler et de régulariser la situation l'ont poussée à signer des documents « naïvement » comme elle dit, sans être consciente des conséquences qui suivraient.

⁴⁹⁶ AMA CLU

⁴⁹⁷ CARLOT, Philippe, « Expulsés de leur logement bruxellois, une étudiante italienne et son bébé n'ont droit à aucune aide », site de la RTBF, 3 juillet 2019, <https://bit.ly/3inmqsv> (page consultée le 8 septembre 2020).

Quand le mec m'a proposé ce travail dans l'événementiel, c'était intéressant. Il m'a demandé mes tarifs, il m'a dit que j'étais trop chère. Il m'a proposé de m'engager avec un contrat en article 60. Voilà. Ça, c'était vers 2011. En avril, je l'ai rencontré, et en juin, j'ai eu mon permis de séjour (carte E). [...] Et de là, il m'a dit que je devais demander l'aide sociale pour que lui ait le droit de m'engager avec ce genre de contrat de travail. Ça a mis très longtemps à être mis en place parce que moi je voulais que les procédures soient faites vraiment dans les normes. J'ai mis sept mois je pense pour avoir accès au CPAS. [...] L'article 60 devait durer 18 mois. Au moment où je me suis enregistrée pour travailler avec l'article 60, j'ai dit au CPAS que j'avais des autres projets à côté et eux ils m'ont conseillé de les déclarer parce ils m'ont dit que l'ONEM risquait de ne pas comprendre. [...] Moi j'ai suivi ce qu'ils m'ont dit. J'ai fait ce que l'on m'a dit de faire et c'est précisément ce qui m'a créé des problèmes en fait. Lorsque j'ai signé l'article 60, on m'a prévenue que ces procédures me faisaient courir un risque. Mais moi, en tant qu'européenne, avec un contrat dans les mains, je me suis dit « mais quel risque il peut y avoir ? » J'ai été un peu naïve mais voilà quoi, c'était comme ça. [...] J'avais jamais eu de contrat de travail de ma vie. Moi, j'avais l'impression d'être hyper riche et hyper intégrée. [...] Puis, en novembre 2013, après 11 mois en article 60, j'ai reçu un ordre de quitter le territoire. Dans l'ordre de quitter le territoire, l'Office des étrangers disait que j'avais pas assez de cachets artistiques et que du coup j'étais une « travailleuse marginale ». Ils mettaient que l'article 60 n'est pas réellement un contrat de travail. Ça pose aussi pleins de questions au niveau du droit du travail et des luttes syndicales, etc. Alors là, ils m'ont parlé comme si je n'étais pas européenne, ils m'ont dit « ne vous appuyez pas sur le fait que votre enfant soit malade ou qu'il soit intégré, parce qu'au bout de trois ans de permanence, on ne peut pas parler d'intégration et il peut tranquillement retourner dans son pays de naissance et s'intégrer là bas ». Quand tu reçois un papier comme ça, toutes les administrations bloquent. D'un jour à l'autre, moi j'ai plus reçu mon salaire, d'un jour à l'autre j'ai plus eu dans mes mains ma carte E. La commune te la prend : quand tu reçois un ordre de quitter le territoire, tu dois aller la rendre. Et du coup, j'avais plus accès à rien. Ça veut dire que si je devais aller à l'hôpital, j'avais rien. Si je devais chercher un colis à la poste, j'avais pas ma carte... plein de situations sont devenues compliquées, précaires. En plus, vu que j'avais été embauchée en article 60, j'avais eu accès à un crédit avec le Fond du logement. J'avais commencé les procédures pour acheter l'appartement dont j'étais locataire. Et à cause de l'ordre de quitter le territoire, le Fond du logement a annulé son crédit trois jours avant que je signe, donc la vente a été suspendue... Alors que j'avais l'impression de m'intégrer à fond, même trop, par rapport à ma vie d'avant, d'un jour à un autre, ma vie elle a été hyper précarisée. [...] Par la suite, j'ai trouvé un boulot et j'ai entamé un recours. À partir du moment où tu poses un recours, tu reçois un papier comme quoi tu es en procédure juridique donc t'as le droit de rester. C'est hallucinant parce que ce papier c'est le même que les extracommunautaires reçoivent. Alors moi, ce n'est pas du tout que j'ai pas envie d'être associée à un extracommunautaire mais bon, les situations administratives elles sont vraiment très différentes. Par exemple, tu reçois un papier avec l'ordre de quitter le territoire où il est écrit que tu dois quitter le territoire sous peine de détention. Or, la Belgique a pas le droit de détenir un Européen juste parce qu'il est sur l'Etat belge. Je pense qu'ils auraient pu prendre la peine d'écrire un papier pour les Européens, au moins pour ça...⁴⁹⁸

Le manque d'information et la diffusion d'informations erronée est problématique et très commun, surtout chez les personnes ne parlant pas les langues locales qui trouveront plus facilement des informations – qui s'avèrent parfois erronées – par le *passaparola* ou par le biais de forums et de groupes Facebook alimentés par n'importe quelle personne s'improvisant expert en droit des étrangers. La mésinformation peut être aussi le fait d'institutions communales et de services sociaux, ce qui montre à quel point la matière relative aux droits des étrangers est complexe. Si même les supposés professionnels ne maîtrisent pas la question, comment s'étonner du fait que les étrangers ne s'y retrouvent pas et, à l'occasion, commettent des « erreurs » dans leur parcours ?

Dans le cadre de notre permanence sociojuridique, il nous est arrivé de rencontrer des personnes à qui des accompagnateurs sociaux avaient conseillé de s'inscrire au CPAS sans leur exposer les risques encourus. Si le phénomène des expulsions pour avoir demandé l'aide sociale est réel pour les ressortissants européens, ça l'est d'autant plus pour les ressortissants de pays tiers et les « illégaux » ! Dans le cas de familles composées notamment de personnes sans papiers, demander l'aide du CPAS peut être très dangereux dans un pays qui enferme des personnes sans-papiers dans des prisons appelées pudiquement « centre fermés ». Voici le témoignage de M., dont la mère n'a pas la citoyenneté italienne et est donc illégale sur le territoire :

⁴⁹⁸ SLVA GRA. Silvia a dénoncé cette situation, ce qui l'a menée à être médiatisée. Bien qu'elle ait entamé des procédures en justice, elle a finalement abandonné car sur le long terme la situation devenait insoutenable. Elle a réalisé un spectacle autour de la question de l'expulsion des citoyens européens. "Une charge déraisonnable" a largement participé à la prise de conscience du phénomène en Belgique.

*On avait demandé l'aide au CPAS pour l'aide médicale. J'ai été malade et mon frère aussi. Ma mère disait que si tu n'as pas les papiers, tu peux pas te faire soigner, que tu peux même pas aller à la pharmacie. À l'époque, moi j'avais pas encore le permis de séjour ici. Puis, elle s'est informée et une amie à elle lui a dit que si tu t'inscris au CPAS tu as droit à avoir médecin même si t'as pas les papiers. C'est des Marocaines qui travaillent avec elle qui lui ont dit. Ils lui ont dit de s'inscrire au CPAS aussi, mais moi je ne comprends rien. Je pensais que au CPAS il y a que les étrangers qui fuient la guerre dans leur pays. Nous on ne fuit pas la guerre. Moi, du coup je sais pas si je dois m'inscrire au CPAS pour avoir un médecin ou pas. Moi, à la base je savais pas ce que c'était le CPAS. En Italie, on n'a pas ça. J'ai compris que c'est une association qui aide les personnes qui sont obligées de venir en Belgique, des réfugiés de guerre. C'est des amis de ma mère qui me l'ont dit. Le CPAS est une association qui aide les réfugiés de guerre. Ce n'est pas notre cas, donc il peut pas nous aider.*⁴⁹⁹

Ici M. confond l'aide médicale urgente, l'AMU, et les aides sociales du CPAS. L'AMU est un droit auquel ont droit toutes les personnes, sans condition administrative. Pour avoir accès à l'AMU, il faut cependant passer par les services du CPAS. C'est le CPAS qui octroie aux personnes la « carte » pour pouvoir aller chez le médecin. Dans ce cas, même une personne sans-papiers a le droit de se faire soigner en Belgique. Le fait cependant que cette aide soit étroitement liée au CPAS fait que de nombreuses personnes pensent qu'il faille demander une aide sociale pour pouvoir bénéficier de l'aide médicale urgente. Beaucoup, comme ce fut le cas pour M. dans l'épisode qu'il relate ici, renoncent dès lors à se faire soigner de peur d'être interceptés et raccompagnés à la frontière.

Dans tous les cas, ces peurs sont infondées pour les citoyens européens : si la privation de leur permis de séjour peut avoir de lourdes conséquences, ils ne sont jamais raccompagnés à la frontière de force, envoyés en Italie par avion ou enfermés dans des centres fermés s'ils demandent l'aide sociale. Leur situation n'est pas comparable aux dits « illégaux », « sans-papiers », qui, comme de dramatiques faits d'actualité le rappellent trop souvent, vont jusqu'à se faire assassiner par la police belge.

Des rumeurs courent cependant au sein de la nouvelle migration italienne à propos des procédures d'expulsion, certains s'imaginant risquer d'encourir le même traitement que les ressortissants de pays tiers arrêtés sans permis de séjour valable. Pour des familles pauvres comme celle de M., dont certains membres ne sont pas européens, la peur est en partie fondée. Vu la violence de la politique migratoire à l'œuvre en Belgique et les réformes proposées les derniers secrétaires d'État à l'Asile et à la Migration, on ne peut que prôner la prudence. Plus que la nationalité, ce qui semble importer aux décideurs en termes de permis de séjour sur le territoire belge est la solvabilité des personnes. Ordre de quitter le territoire aujourd'hui, expulsions par avion demain ?

*Après mon master à Louvain-la-Neuve, je n'avais pas droit au chômage. J'avais travaillé, mais toujours au noir. L'aide du CPAS, je ne l'ai même pas demandée parce que culturellement, les Italiens, on demande aux parents et pas à l'État parce que chez nous l'État ne te donne rien de toute façon. Enfin... c'est un peu culturel mais aussi parce qu'il y a des risques si tu demandes de l'argent. Pour moi, c'était normal qu'ils ne me donnent rien, à l'époque je n'avais rien donné à l'État belge, j'avais jamais payé d'impôts. Par contre, qu'on t'expulse pour ça, je trouve ça un peu fort. Alors qu'ils refusent de te donner cet argent, c'est plus clair et moins violent. À l'époque, j'ai demandé à emprunter de l'argent à des amis pour payer le loyer, et plus tard, quand j'ai trouvé du travail, je le leur ai rendu.*⁵⁰⁰

⁴⁹⁹ MOD BLI

⁵⁰⁰ GCO CRI

3. L'inscription à l'Aire

La théorie voudrait que toute personne de nationalité italienne résidant plus d'un an dans un autre pays s'inscrive à l'*Anagrafe dei Italiani Residenti all'estero* (Aire). L'Aire est attachée aux services consulaires des ambassades italiennes. Cette institution existe depuis le début des années 1990 et joue en quelque sorte l'intermédiaire entre les Italiens ayant transféré leur résidence à l'étranger et les institutions italiennes. S'inscrire à l'Aire présente toute une série d'avantages et d'inconvénients. Nous savons que la plupart des Italiens arrivant en Belgique mettent un certain temps à s'inscrire à l'Aire, lorsqu'ils le font. En effet, mis à part le fait qu'un grand nombre de personnes ne sont pas au courant d'une telle institutions, le contexte peut pousser une personne à ne pas vouloir transférer sa résidence à l'étranger. Une étude menée par la Comune del Belgio auprès de près de 500 immigrés italiens à Bruxelles montre que la plupart des personnes interrogées n'avaient aucune idée de ce qu'était l'Aire, même après plusieurs années de résidence en Belgique. L'inscription à l'Aire, bien qu'en théorie obligatoire, n'a pas lieu automatiquement lorsqu'une personne s'inscrit dans une commune belge car les institutions belges ne communiquent pas directement avec l'Aire. Dès lors, l'enregistrement à l'Aire dépend de « l'initiative de la personne », seules celles ayant un certain intérêt à s'inscrire au registre des Italiens à l'étranger entament les démarches. Les autres, probablement très nombreux, ne rentrent pas dans les statistiques italiennes relatives aux Italiens à l'étranger.

*Je ne me suis pas inscrite à l'Aire parce que je ne voyais pas à quoi ça pouvait me servir. Je suis ici, je paie mes impôts ici. Là-bas je n'ai rien, pourquoi leur dire que je suis ici ?*⁵⁰¹

Les avantages liés au fait de s'inscrire à l'Aire sont nombreux : possibilité de voter à distance pour les élections et les référendums nationaux depuis le pays de résidence, en l'occurrence la Belgique ou voter par correspondance (pour les élections communales) ; possibilité de renouveler toute une série de documents d'identité, de voyage, de certifications, depuis le pays de résidence ; éviter la double imposition fiscale pour les personnes ayant des revenus ou des biens dans les deux pays.⁵⁰² Un élément qui décide souvent les personnes à s'inscrire à l'Aire est la possibilité de déclarer la naissance de leur enfant aux administrations italiennes lorsqu'ils deviennent parents en Belgique. *J'ai été au consulat italien quand mes filles sont nées, pour les inscrire.*⁵⁰³

Autant de questions pouvant résulter bien complexes pour une personne non inscrite à l'Aire qui devrait passer par la commune de résidence italienne pour toutes ces démarches, ce qui revient à se rendre sur place. Tous les documents relatifs à la nationalité ne peuvent en aucun cas être délivrés par la Belgique tant que la personne est de nationalité italienne, quel que soit son permis de séjour. De telle manière, la carte « d'identité » émise par les autorités communales belges aux personnes bénéficiant d'un permis de séjour provisoire n'est pas valable pour voyager. Cette carte n'est valable qu'au sein du pays et sert surtout de clé d'entrée aux différents systèmes reposant sur le numéro de registre national.

Les facilitations administratives sont certainement un des avantages majeurs à s'inscrire à l'Aire mais l'enregistrement au registre des Italiens à l'étranger comporte également toute une série de désavantages

⁵⁰¹ FDA HAR

⁵⁰² « Ils sont des dizaine de milliers les jeunes italiens amenés à travailler à l'étranger qui, ignorant la normative sur la taxation des revenus obtenus à l'étranger, risquent d'être soumis à une double imposition (...) tout cela parce qu'ils ne se sont pas inscrits à l'Aire et qu'ils résultent comme étant encore résidents en Italie et donc sujets à des taxation (aussi) en Italie sur des revenus générés à l'étranger, (...) une vraie bombe à retardement qui pourrait toucher durement les poches des nouvelles générations d'émigrés. » dans CAPOZZI, Fiorina, « Italiani all'estero, chi si trasferisce senza iscriversi all'Aire rischia di pagare le tasse due volte. Ecco come evitarlo », site du journal *Il Fatto Quotidiano*, 16 juin 2017, <https://bit.ly/39Jm37Z> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁵⁰³ YSN PZA

majeurs. Mis à part le fait que se déclarer « Italien à l'étranger » peut être symboliquement synonyme de déracinement, une personne s'inscrivant à l'Aire renonce à la protection sociale italienne et à la couverture italienne de soins de santé. En Italie, toute personne inscrite régulièrement dans une commune de résidence a droit à une couverture totale de ses soins de santé de base : elle ne doit payer aucune mutuelle ni assurance privée pour aller chez le médecin. La couverture « universelle » italienne est directement prélevée dans les finances publiques, certains la disent donc « gratuite ». Cela diffère donc du système des mutuelles belges auquel les personnes doivent souscrire en payant des cotisations ; système amenant les personnes à devoir déboursier l'argent au médecin pour être ensuite remboursé par sa mutuelle une partie des soins.

Le système italien fait rêver dans un pays comme la Belgique où se faire rembourser, en partie seulement, une consultation onéreuse peut vite se transformer en une aventure administrative à travers la paperasse et les vignettes. Le système de couverture des soins de base italien, bien que fragilisé du fait d'un sous-investissement chronique⁵⁰⁴ et touché de plein fouet par la privatisation – comme nous l'avons évoqué dans la première partie de cette enquête – permet à tout citoyen « en règle » de se faire soigner même s'il n'a pas un sou en poche, contrairement au système belge.

En théorie, en tous les cas, car les délais d'attente et la qualité des soins en Italie pousse de plus en plus de personnes à recourir à des assurances et des cliniques privées pour pouvoir être soignées dignement... Il n'empêche qu'une des raisons majeures poussant les personnes à ne pas s'inscrire à l'Aire est bien le risque de perdre leur couverture des soins de santé italienne.

Ce n'est pas intéressant dans mon cas de m'inscrire à l'Aire parce que j'ai pas de contrat de travail. Si je m'inscrivais, je perdrais automatiquement l'assurance santé en Italie et d'autres choses. Ce n'est pas le bon plan. Ce qu'il faut c'est trouver du travail, trouver un CDI, et là, tu te fais la mutuelle, tu t'inscris à l'Aire.⁵⁰⁵

D'une part, cela leur permet de pouvoir garder leur médecin de référence en Italie, d'autre part, cela garantit la possibilité d'être soigné en Italie. À partir du moment où une personne est dépendante d'un autre système de couverture des soins de santé, elle ne sera plus couverte par l'Italie en cas d'intervention programmée en Italie. Une femme enceinte ne sera pas remboursée par sa mutuelle belge si elle prévoit d'accoucher en Italie, par exemple.⁵⁰⁶ Nous avons rencontré dans le cadre de nos permanences sociojuridiques différentes personnes pour qui le renoncement à la couverture italienne représentait un réel problème financier et logistique. Par exemple, D. s'est inscrit à l'Aire sans savoir qu'il renonçait de telle manière à la couverture de ses soins de santé. Il devait se faire opérer du genou, l'intervention était programmée, et au dernier moment il a appris qu'il devrait payer de sa poche l'opération. Il a donc renoncé à se faire opérer faute de ressources suffisantes et il entame à présent les démarches auprès d'une mutuelle belge, en sachant qu'il devra réaliser un « stage d'attente » d'au moins un an avant de pouvoir bénéficier d'un remboursement partiel de son intervention qu'il devra, par ailleurs, réaliser en Belgique.

⁵⁰⁴ DE CASTELMUR, Flaminio, « Sistema sanitario nazionale, quello italiano è davvero tra i migliori del mondo? », site du journal Il Fatto quotidiano, 28 janvier 2018, <https://bit.ly/2XQjvPW> (page consultée le 8 septembre).

⁵⁰⁵ ALO DMO

⁵⁰⁶ Il existe différents blogs et sites internet reprenant les enjeux liés au fait de perdre la couverture des soins de santé italienne en s'inscrivant à l'Aire.

4. Le labyrinthe institutionnel et le rapport aux administrations

Pour les gens comme moi qui arrivent, il faudrait à la commune des gens qui parlent la langue des gens qui viennent s'inscrire, qui leur explique ce qui les attend, les procédures... Moi, je m'en suis sorti parce que j'ai trouvé l'Inca et votre service sociojuridique, mais sinon comment tu fais ? Il faut quelqu'un qui, dès que tu arrives, t'explique les choses telles qu'elles sont. Moi je pense que si ça n'existe pas, c'est parce que les dirigeants s'en foutent de nous. Moi, par exemple, on m'a fait un contrat où il était écrit indépendant, qu'est-ce que j'en savais moi que je devais payer des taxes après ? Pourquoi on ne me l'a pas dit ? Ils font comme ça, de toute façon ils trouveront toujours des gens qui ne comprennent rien à aller chercher en dehors du pays, même en dehors de l'Europe. Regarde tous ces Roumains qu'il y a ici, ils savaient pas et du coup ils se sont achetés des maisons, ils se sentaient bien. Puis ils se sont rendu compte qu'ils ont des dettes, et l'État vient et leur prend leur maison. Pourquoi on n'explique pas aux gens qui viennent travailler comment ça fonctionne dès le départ. Mais non, on ne t'explique pas parce qu'ils s'en foutent de nous. Moi, je suis venu pour travailler, j'ai pas tout de suite compris ce que c'était la sécurité sociale, qui étaient les arnaqueurs, c'était quoi les « dépendants »⁵⁰⁷, les indépendants... Je ne savais rien. Je voulais savoir, mais je travaillais tellement que je ne pouvais rien apprendre. C'est que quand j'ai eu un accident que j'ai été forcé à comprendre, et vite. Il y a des gens qui travaillent comme des bêtes ici depuis 20 ans, et qui ne comprendront jamais que ça existe ici la possibilité de te mettre en maladie si tu as un accident sur le lieu de travail. Moi, j'ai découvert certaines choses de comment fonctionne la sécurité sociale ici parce que j'ai eu le temps à cause de l'accident, et parce que ça m'intéressait. Mais l'immigré qui arrive ici, il ne pense qu'à travailler, gagner de l'argent et l'envoyer à la famille. Tu n'as pas le temps.⁵⁰⁸

S'il y a bien une chose que cette enquête et notre travail d'accompagnement nous ont permis de mettre en évidence le difficile rapport aux institutions locales vécu par de nombreux migrants provenant d'Italie. De nombreux problèmes et incompréhensions sont liés à la complexité et au (dys)fonctionnement des administrations. Dans le cadre de nos permanences sociojuridiques, notre action consiste la plupart du temps à expliquer le fonctionnement et le rôle des différentes institutions, à traduire en termes compréhensibles le jargon administratif. La langue n'est pas le seul frein : de nombreuses personnes parfaitement bilingues se réfèrent à nous, et bien souvent, malgré toute notre bonne volonté, nous ne nous y retrouvons pas non plus et devons consulter d'autres associations et organismes spécialisés. Eux-mêmes ne sont pas toujours au courant des règles juridiques à appliquer. Il est fréquent que les différentes mutuelles nous donnent des informations différentes, de même pour les syndicats et les services d'aide juridique. Flou de l'information, incompréhension, confusion entre les différents statuts (cohabitant, colocataires, isolés), informations contradictoires, manque de professionnalisme, délais extrêmement longs, procédures injustement compliquées... La complexité des procédures est telle qu'il existe plusieurs sites en langue italienne expliquant de manière détaillée les démarches à suivre pour s'inscrire à la commune. L'existence même de notre association et de son action auprès des migrants provenant d'Italie témoigne de manquements importants dans la qualité des services de première ligne publics offerts aux primo-arrivants.

Du point de vue administratif, Bruxelles c'est le bordel. Bruxelles 1000, c'est, je pense, la pire commune de Bruxelles. Ce serait bien qu'il y ait un service qui t'accompagne dans toutes les procédures administratives. Je pense surtout aux équivalences de diplômes. Ce sont des procédures hyper compliquées, on n'a jamais toutes les informations, on doit se débrouiller pour trouver des traducteurs. Dans mon cas, ça a posé de grands problèmes.⁵⁰⁹

Oui, on est domiciliés. Mais je ne sais pas pourquoi, ils ne veulent pas nous donner le numéro national. On est allés à la commune et ils nous ont dit que dans les deux semaines, le policier de quartier serait passé. Je suis resté enfermé deux semaines à les attendre et personne n'est venu. On a même mis le nom sur la sonnette. Tu sais ce qui m'énerve ? À chaque fois, ils te demandent un document, mais ils ne te disent jamais tout ce dont tu as besoin, toutes les étapes. À chaque fois, tu dois tout recommencer. Ils nous ont demandé une tonne de documents à prendre en Italie. On est allés en Italie, on les a pris, ça a pris plusieurs mois pour tout rassembler. On est allé pour le numéro national, pour voir si c'était bon, et ils nous ont dit que les documents qu'on avait pris en Italie étaient expirés. Ça, personne ne nous l'avait dit, on savait pas qu'on devait aller dans un délai hyper bref les amener à la commune. Ils te disent que les choses arrivent à échéance quand elles arrivent à échéance, jamais à l'avance.

⁵⁰⁷ En italien, le mot « dependente » signifie salarié, employé en français.

⁵⁰⁸ LNO CSE

⁵⁰⁹ STA DVO

J'ai donc dû aller au consulat italien, prendre rendez-vous. J'ai eu un empêchement et j'ai pas su aller au rendez-vous, je suis allé le lendemain. Ils m'ont dit que c'était trop tard et que je devais aller de nouveau en Italie pour prendre ce document dont j'avais besoin !⁵¹⁰

Quand finalement le policier de quartier est passé et qu'on nous a donné le numéro national, comme des crétins on les a écoutés. Ils nous ont dit « vous voulez la carte électronique ? ça coûte 45 euros mais ce n'est pas obligatoire ». Nous évidemment, on ne l'a pas prise. Quels crétins ! C'était une femme du bureau des étrangers qui nous a dit ça, je sais pas trop quelle était sa fonction, je n'ai pas compris. Elle nous a dit que c'était vraiment à nous de décider, que ça ne changeait rien d'avoir ou pas cette carte. Il faut savoir que, pour ouvrir un compte bancaire en Belgique tu as besoin de la carte d'identité. Du coup on n'a que l'annexe 19, alors que ça fait des mois qu'on est ici. Un bout de papier. Pour faire les domiciliations bancaires pour l'électricité, pour internet et le reste, si tu n'as pas de compte belge, c'est le bordel. Pour te faire rembourser pour les cours de langue que tu fais, par exemple, c'est mieux. Si tu suis des cours de langue, au lieu de payer 100 euros le module, si t'es inscrit à Actiris tu n'en paies que 30. Mais l'EPFC te rembourse pas si tu n'as pas de compte bancaire belge ! Du coup, je ne comprends pas pourquoi elle ne nous a pas dit qu'on avait besoin de cette carte. Maintenant, c'est presque impossible de la faire parce que pour prendre rendez-vous, c'est toujours des délais énormes.⁵¹¹

L'inscription à la commune de résidence coïncide avec l'enregistrement à l'Office des étrangers. Dans une maison communale, il y a le registre de la population et le registre des étrangers, ce sont deux bureaux bien distincts. Les étrangers sont à leurs tour classés : européens, non-européens, réfugiés, demandeurs d'asiles, travailleurs, sans-emplois, ayant de bonnes chances de trouver un emploi, potentielle « charge déraisonnable »...

Autant de catégories dans lesquelles les individus non belges sont classés lorsqu'ils se manifestent à l'Office des étrangers⁵¹². Les Italiens, “*brava gente*”, bénéficient d'une aura positive en Belgique par rapport à d'autres catégories d'étrangers ayant le malheur de ne pas être nés dans l'espace Schengen, avec la bonne religion, la bonne couleur de peau. Ils n'en restent pas moins des étrangers, des potentiels « voleurs de boulot » et « touristes sociaux ». Dans le climat actuel de montée de la xénophobie et de la « pauvrophobie » parallèlement à l'augmentation des immigrés et des pauvres en Belgique, et particulièrement dans le nord du pays. On assiste de ce fait à un accueil des personnes d'origine étrangère dans des modalités de plus en plus des formes dégradantes et ce, au sein-même des administrations publiques.

En Belgique, comme dans de nombreux pays européens, les primo-arrivants sont invités à suivre un parcours d'intégration pour pouvoir s'inscrire dans le tissu belge. Ces parcours diffèrent fortement en fonction de la région. En Flandre, par exemple, l'accent est largement mis sur l'intégration culturelle, tandis qu'à Bruxelles le programme devra favoriser l'intégration sociale et professionnelle. En 2021, le parcours d'accueil et d'intégration devrait être rendu obligatoire en Région bruxelloise pour les ressortissants non européens, suite à une coordination des gouvernements de la COCOF, de la Vlaamss Gemeenschap Commissie (VGC) et de la COCOM. Il l'est déjà en Région flamande et en Région wallonne depuis des années.⁵¹³ En théorie, les citoyens européens ne seront pas obligés de signer de contrat d'intégration, mais il leur est fortement recommandé s'ils veulent s'installer en Belgique. Le parcours bruxellois donne accès à des cours de langues pour les niveaux débutants (A2), ce qui est en soi une bonne chose, mais, comme le souligne le Ciré, de nombreuses zones d'ombres persistent quant à son application à Bruxelles.⁵¹⁴ Pour notre part, nous avons rencontré différentes personnes ayant mal vécu le parcours d'intégration côté

⁵¹⁰ MOD BLI

⁵¹¹ ALO DMO

⁵¹² D'importants débats existent autour des enjeux politiques de ces différentes terminologies. HUPIN, Baptiste, « Migrant, demandeur d'asile ou réfugié : débat sur la terminologie », site de la RTBF, 28 août 2015, <https://bit.ly/3qy88s9> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁵¹³ VIVRE EN BELGIQUE, « Accueil et intégration des primo arrivants », outil d'information en ligne du Ciré, s/d., <https://bit.ly/3nZ7q5s> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁵¹⁴ CIRÉ, « Obligation du parcours d'accueil sur Bruxelles, l'aboutissement d'un long processus », site de la Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers, 17 juin 2020, <https://bit.ly/3ivk7Uz> (page consultée le 8 septembre 2020).

flamand. Dans le cadre de notre permanence sociojuridique, nous avons rencontré une jeune fille habitant dans une commune flamande ayant de gros soucis financiers et n'ayant comme seule possibilité pour avoir accès à des cours de néerlandais que de poursuivre le parcours d'intégration. Ne trouvant pas de travail, elle vivait dans l'angoisse de recevoir un ordre de quitter le territoire. S'inscrire au parcours d'intégration de la région flamande était une manière de régulariser sa situation, mais elle l'a mal vécu, d'autant plus qu'elle parlait parfaitement français et se considérait intégrée socialement et culturellement, vivant avec son compagnon belge et ayant de nombreuses connaissances à Bruxelles. Le couple s'était installé en périphérie bruxelloise à cause des loyers exorbitants de la capitale, quelques centaines de mètres la rendaient à nouveau étrangère, ne pouvant plus communiquer avec les administrations locales en français.

Immigrer en Belgique, c'est aussi se fondre dans un pays éclaté linguistiquement et apprendre à se mouvoir de part et d'autre des frontières linguistiques. Il semble même que les primo-arrivants soient d'avantage poussés à maîtriser les différentes langues du pays que les autochtones. Dans le même ordre d'idées, plusieurs personnes nous ont dit avoir connu de réelles difficultés dans leur procédures administratives liées, par exemple, au simple fait qu'il n'y ai pas, dans bien des communes, la possibilité de parler d'autres langues que le néerlandais et/ou le français, ce qui revient à nier le fait qu'à Bruxelles plus d'un tiers de la population n'est pas belge. Au 1^{er} janvier 2020, sur 1.218.255 personnes inscrites dans la région de Bruxelles-Capitale, 438.563 étaient de nationalité étrangère, parmi lesquelles 283.681 ressortissantes européens.⁵¹⁵ Les conditions dans lesquelles sont réalisés les inscriptions au registre des étrangers dans certaines communes, ont été plusieurs fois dénoncées par des associations de défense des droits des étrangers et par des personnes ayant dû se soumettre à des procédures absurdes et dégradantes.⁵¹⁶ Files d'attente interminables, mépris, mais surtout impossibilité de communiquer dans une autre langue que le français ou le néerlandais :

*Heureusement, à Saint-Gilles j'ai eu la chance de trouver un employé originaire du Sud de l'Italie qui était disposé à m'aider, sans doute poussé à solidariser avec moi parce que je suis italienne. Mais sinon, c'est vraiment au petit bonheur la chance. Moi, j'ai toujours eu des problèmes avec les administrations communales. Quand j'ai habité à Kraainem, une commune à facilités, ils m'ont envoyé les documents par la poste en néerlandais mais moi je parlais pas néerlandais, je ne comprenais rien. J'ai réussi à avoir une dérogation pour ne pas faire le parcours d'intégration à Tervuren. Je ne voulais pas le faire, j'avais même pensé de rentrer en Italie quand ils m'ont contactée pour que je le fasse. J'ai dû démontrer que je ne pouvais pas le faire à cause de mon emploi du temps, mais tout ça en néerlandais, et eux qui insistaient sur le fait que je devais faire ce parcours d'intégration. J'ai amené avec moi à la commune quelqu'un qui parlait néerlandais. Pas simple. Même la procédure est compliquée quand tu t'inscris à la commune. Si tu changes d'adresse tu dois le dire, la police doit passer à la maison, souvent la police ne dialogue pas avec les institutions communales et l'un accuse l'autre de ne pas faire son boulot. Parfois, il y a des policiers de quartiers qui radient tout un bâtiment parce qu'on n'a pas répondu à la sonnette. Et toi, tu te retrouves du jour au lendemain sans salaire, sans chômage, ça dépend des gens. La folie!*⁵¹⁷

*J'ai décidé de suivre des cours de néerlandais rapidement parce que je déteste ne pas comprendre ce qu'on me dit. Ils m'ont alors proposé de suivre des cours de néerlandais et le cours d'intégration, avec l'association BON. J'avais un cours intensif pendant un mois, tous les matins, pendant lequel ils t'expliquent l'histoire de la Belgique, les droits sociaux, le territoire, et même l'hymne national !*⁵¹⁸

Quand j'ai voulu faire l'inscription à la commune je me suis confrontée à la réalité belge. On est arrivé à la commune de Bruxelles 1000. Pour s'enregistrer à l'office des étrangers, il faut se lever à 4h du matin et se mettre dans la file à 5h. A 8h, ils ouvrent les portes et ils distribuent des petits papiers avec des chiffres, max. 50 tickets sont distribués. De là, si tu as de la chance tu peux faire ta pré-inscription, parce que si tu travailles pas tu dois

⁵¹⁵ IBSA.BRUSSELS, « Nationalités », site de l'Institut Bruxellois de statistique et d'analyse, sine dato, <https://bit.ly/3nXum5g> (page consultée le 8 septembre).

⁵¹⁶ FAGNIEZ, Pierre, « Attente interminable au bureau des étrangers de la Ville de Bruxelles : des mesures ont été prises », du journal télévisé belge RTL Info, 28 mars 2019, <https://bit.ly/3bP9rPq> (page consultée le 8 septembre)

⁵¹⁷ CTA LRI

⁵¹⁸ MRA MRI

*t'inscrire chez Actiris. On parlait ni français ni néerlandais, on a déjà eu le premier blocage : les personnes qui nous parlaient ne parlaient que dans ces deux langues. Rien que s'inscrire à la commune, ça a été pénible.*⁵¹⁹

Mentionnons également les contrôles commandités par l'Office des étrangers pour contrôler les immigrés présents sur le territoire depuis plus de temps qui, de leur bon droit, perçoivent les allocations de chômage pour lesquelles elles ont cotisé. La chasse aux étrangers est étroitement liée à la chasse aux chômeurs, le dernier gouvernement belge a durci parallèlement ses politiques à l'égard des personnes les plus exposées à la précarité. Si les expulsions de migrants européens sont un fait, il faut aussi prendre en compte qu'un grand nombre de personnes, belges en premier lieu, ont été exclues des caisses de chômage ces dernières années. Il leur reste dès lors à « s'activer » dans un climat d'austérité et de précarisation de l'emploi, ou de se tourner vers les caisses du CPAS.⁵²⁰ Les aides fournies par l'ancien Centre public d'Aide sociale, devenu Centre public d'Action sociale – action non pas militante mais bien action dans le sens « d'activation des pauvres » –, « droit de survie sous conditions », se rapprochent de plus en plus d'une corde au cou pour les bénéficiaires qui sont exposés à des contrôles extrêmement contraignants parmi lesquelles des contrôles à domicile⁵²¹ faisant penser de manière inquiétante aux visites domiciliaires ardemment promues par l'avant-dernier secrétaire d'Etat à la migration.⁵²²

Les contrôles du chômage ne sont pas à ce point invasifs : on ne peut pénétrer chez vous pour vérifier que vous chômez bien. Les immigrés chômeurs cumulent la peur de l'exclusion des caisses d'allocations du chômage et de l'exclusion pure et simple du pays, s'ils devaient être considérés des charges déraisonnables. M. a été amenée à confirmer à la commune sa présence, alors qu'elle était chômeuse de longue durée. Ce qu'elle a vécu ressemble à une visite domiciliaire voilée.

*Je suis ici depuis 6 ans, j'ai deux filles qui vont à l'école, j'ai une maison à mon nom, ... Et un jour, j'ai reçu une lettre me sommant de me présenter à la commune dans les 48 heures. C'est, je pense, la seule fois que je me suis sentie mal, traitée comme une indésirable. Ma commune m'a renvoyée vers une autre institution qui m'a renvoyée à la commune. Une situation absurde, il fallait mettre des cachets sur des lettres. Je me suis dit que peut-être que ça sentait le roussi, qu'après quatre années que je ne travaillais pas, ils voulaient me mettre la pression par rapport au chômage. Je ne gagnais presque plus rien, en plus. Pour moi, cette expérience a marqué un changement dans la façon dont ils faisaient les contrôles. C'était sous Théo Francken. Avant, quand j'avais des contrôles, j'avais toujours l'impression qu'ils voulaient m'aider à trouver du travail. Là, tout à coup, les contrôles sont devenus plus punitifs. Ce contrôle de mon domicile, je l'ai trouvé absurde. Ils savaient bien que je vivais là. Pourquoi le contrôler ? Dans un pays où tout est informatisé, enregistré, il leur faut deux secondes pour vérifier que je suis bien là avec le fameux numéro national. Quand je vais faire ma déclaration fiscale, ça me choque toujours de voir comme tout est déjà enregistré. En venant d'un contexte italien où les mailles des filets sont bien plus larges pour qui veut frauder, je trouve ça absurde qu'ici on me fasse des contrôles d'intimidation.*⁵²³

⁵¹⁹ AMA CLU

⁵²⁰ LAMBERT, Xavier, « Baisse historique du chômage : juste à cause des exclusions, ou grâce aux jobs, jobs, jobs ? », site de la RTBF, <https://bit.ly/3sLlgwf> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁵²¹ DURIEUX, Colette, « Le revenu d'intégration sociale : un droit de survie sous conditions », site de l'Atelier des droits sociaux, 1^{er} août 2019, <https://bit.ly/39JGgL5> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁵²² MESSOUDI, Himad, « Migration, visites domiciliaires : Theo Francken dépose de nouveaux textes », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 20 juin 2019, <https://bit.ly/3bT4x44> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁵²³ MRA GRO

X. SE SOIGNER

1. Des soins de qualité, un système inégalitaire

L'amélioration des conditions de vie est l'une des principales motivations au départ pour les personnes décidant de quitter leur pays pour un autre. La qualité des soins de santé et leur accessibilité sont fondamentales pour évaluer ces conditions de vie. Début 2019, un rapport de la Health Consumer Powerhouse, un institut de recherche suédois, affirmait que la Belgique était le 5^e pays européen ayant le meilleur système de soins de santé, l'Italie était loin derrière avec la 20^e place.⁵²⁴ Ce rapport s'attarde surtout sur la qualité des soins et la performance des hôpitaux (rapidité de la prise en charge, expertise des médecins...) et a été utilisée par la ministre de la santé de l'époque, Maggie de Block, pour tenter de légitimer ses manœuvres largement critiquées.

Celles-ci ont consisté essentiellement à couper fortement dans le budget de la santé,⁵²⁵ dans la lignée de ses prédécesseurs et en suivant les recommandations européennes. Lorsque la ministre a annoncé sa volonté de réaliser des coupes budgétaires dans les caisses de la santé, déjà bien pauvres, les réactions tant de la part des professionnels de la santé que de la société civile ne se sont pas fait attendre. Alors qu'en mars 2019 le collectif « La santé en lutte » posait les bases de ses revendications,⁵²⁶ en juin 2019 c'est le mouvement des « mardis des blouses blanches », soutenu par les syndicats, démarrait.⁵²⁷ Avec les économies, la réforme du système hospitalier et les économies dans les soins pharmaceutiques, dans un contexte de pénurie de médecins généraliste aggravé par le système du *numerus clausus* limitant le nombre de diplômés en médecine, l'accès à la santé devenait de plus en plus un privilège, les travailleurs de la santé se retrouvaient plus que jamais démunis face à une surcharge et une dévaluation de leur travail.

La crise sanitaire du coronavirus est arrivée à ce moment-là et a montré combien des années d'austérité ont fragilisé le système de soins de santé belge. La Belgique est parmi les pays ayant été le plus touché par la pandémie. Nous ne reviendrons pas ici sur les détails de la gestion de l'épidémie en Belgique, d'autres le feront mieux que nous. Plus d'une fois, les experts ont souligné tout au long de la crise combien ce virus touchait de manière inégale la population, faisant ressortir les inégalités sociales déjà présentes dans la société, exacerbées par un système d'accès aux soins de santé profondément inégalitaire. Le rapport précédemment cité de la Health Consumer Powerhouse plaçait la Belgique à un bon niveau relativement aux autres pays européens quant à la qualité des soins octroyés.

Le tout est de pouvoir y accéder : les dynamiques de privatisation de la santé diminuent drastiquement l'accès aux soins de santé, de plus en plus conditionné par le statut socio-économique des personnes. Comme le souligne un récent rapport de l'Observatoire Social Européen (juillet 2020), le système belge de soins de santé est l'un des plus inégalitaires de l'Union européenne. L'enquête commandée par l'INAMI révèle qu'en Belgique, par rapport aux autres pays européens, une part importante des soins sont à la charge

⁵²⁴ HEALTH POWER HOUSE, *Euro Health Consumer Index, 2018, Report*, Stockholm, 25 février 2019, <https://bit.ly/3oQ6iTf> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁵²⁵ MÉDI-SPHÈRE, « Maggie De Block énumère et justifie les (lourdes) économies », site du groupe de presse médical Reflexion medical network, 19 octobre 2016, <https://bit.ly/2N0m6Vd> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁵²⁶ LA SANTÉ EN LUTTE, « Nos revendications », site du collectif La santé en lutte, 13 septembre 2019, <https://bit.ly/39H3TUv> (page consultée le 8 septembre 2020). Ce collectif s'est constitué lors de la grève des femmes le 8 mars 2019, profitant de l'appel à la grève pour dénoncer les conditions de travail et de soins. Il s'agit d'un collectif comprenant tant des soignants que des bénéficiaires des soins de santé.

⁵²⁷ RTBF.BE, « Premier "mardi des blouses blanches" contre la dégradation des conditions du personnel infirmier », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 4 juin 2019, <https://bit.ly/3nPIAoS> (page consulté le 8 septembre 2020).

du patient malgré le système d'assurance santé. Les frais de santé y sont perçus comme particulièrement lourds pour les personnes ayant de faibles revenus et le pourcentage de personnes déclarant ne pas pouvoir satisfaire leurs besoins médicaux pour des raisons financières est l'un des plus élevés de l'UE (juste derrière la Grèce et la Lettonie).⁵²⁸ En Italie, les soins de santé sont perçus aussi comme une charge importante pour les personnes.⁵²⁹ Cependant, moins de personnes renonceraient aux soins pour des raisons économiques qu'en Belgique.⁵³⁰ La différence fondamentale entre le système italien et le système belge est la suivante : en Italie, 74% des frais sont pris en charge par des dispositifs publics, contre 18% en Belgique où la majorité des dépenses est prise en charge par l'assurance maladie obligatoire (AMO) (61%), inexistante en Italie. Il reste 16% des frais en Belgique à charge du patient, contre 23% en Italie.⁵³¹

Le rapport décrit les catégories de personnes les plus exposées. Sans surprises, les personnes migrantes, citoyens européens compris, sont en première ligne face aux inégalités d'accès aux soins de santé :

Les personnes non couvertes pour les soins de santé sont celles qui sont confrontées aux problèmes d'accès les plus graves. Nous avons identifié diverses causes pour expliquer l'absence de couverture. Premièrement, il y a les personnes qui n'ont pas payé leurs cotisations sociales obligatoires, en particulier parmi les travailleurs indépendants. Le manque de couverture pour ces personnes découle donc d'un manque d'application de la législation existante. Diverses raisons ont été évoquées par les assistants sociaux pour expliquer le non-paiement des cotisations des travailleurs indépendants : un choix intentionnel de ne pas cotiser; des revenus (temporairement) insuffisants; des « faux travailleurs indépendants » pour qui l'employeur n'a pas payé de cotisations sociales sans en informer l'employé; des citoyens de l'UE qui se déclarent indépendants, dans le but d'obtenir un permis de séjour, sans toutefois exercer une véritable activité professionnelle et des nouveaux arrivants qui ne sont pas informés qu'ils doivent payer des cotisations. Diverses personnes peuvent être exemptées du paiement des cotisations dans des cas spécifiques, mais ces règles rendent le système si complexe que même les services spécialisés des caisses de maladie sont parfois incapables de fournir des orientations claires sur les règles applicables. Deuxièmement, l'absence de couverture s'explique par la simple négligence administrative. Les personnes ont droit à la couverture mais elles n'entreprennent pas les démarches administratives nécessaires, par exemple par manque d'information ou en raison de problèmes de santé mentale. Troisièmement, certains problèmes de couverture résultent de l'inertie des services publics dans d'autres pays. C'est le cas des migrants de l'UE/EEE et des personnes qui ont séjourné à l'étranger pendant plus de deux ans et qui sont dans l'impossibilité de fournir les documents requis concernant leur couverture santé dans le pays précédent. Enfin, l'une des situations les plus dramatiques résultant de l'absence de couverture d'assurance maladie obligatoire est déclenchée par la radiation d'office des personnes du registre de la population.⁵³²

Dans le cadre de nos permanences sociojuridiques, 40% des demandes d'accompagnement que nous recevons concernent l'accès aux soins de santé, à côté du travail et du logement. Le manque d'informations et de services de première ligne, la complexité des procédures et les coûts élevés (tant les cotisations pour l'assurance obligatoire que les frais de soin, ambulatoires, médicamenteux, à charge du patient) font que de nombreuses personnes renoncent à intégrer le système, voire même à se faire soigner. Nous le verrons, la plupart des immigrés italiens ayant accès aux soins de santé en Belgique sont très satisfaits. Le problème est que la plupart n'intègrent pas le système, pour des raisons administratives.

⁵²⁸ OBSERVATOIRE SOCIAL EUROPÉEN, *Les inégalités d'accès aux soins de santé en Belgique*, Bruxelles, 1^{er} juillet 2020, <https://bit.ly/3c1mEVB> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁵²⁹ *Ibid.*, p.10

⁵³⁰ *Ibid.*, p.11

⁵³¹ *Ibid.*, p.8

⁵³² OBSERVATOIRE SOCIAL EUROPÉEN, *loc.cit.*, p.19.

2. Le système des soins de santé en Belgique : un labyrinthe dans lequel les plus fragilisés se perdent

Le système des soins de santé en Belgique peut être vu comme une succession de passoires superposées les unes sur les autres, filtrant les personnes en fonction de leur nationalité, de leur statut, de leurs revenus, de leur capacité à comprendre des informations et dont l'accès est réservé aux plus méritants.

L'assurance santé de base en Belgique est, comme son nom l'indique, obligatoire. C'est là où s'arrête la clarté de cette appellation. L'assurance obligatoire, donnant accès à une couverture partielle des soins de santé, n'est ni gratuite, ni universelle, ni automatiquement attribuée aux personnes se trouvant en Belgique : pour bénéficier de cette assurance, plusieurs étapes sont nécessaires.

Premièrement, il faut être inscrit au registre de la population. Sur base des témoignages et des chiffres présentés dans les chapitres précédents, nous savons que de nombreux Italiens vivant en Belgique ne sont pas inscrits au registre de la population pour des raisons liées au statut socio-économique (manque d'informations, peur des expulsions, travail au noir, complexité des procédures, instabilité financières, difficultés à se projeter, ...). Ces personnes ne peuvent pas être couvertes par le système d'assurance santé belge car elles n'ont pas de permis de séjour valable dans le pays. Autant dire que cela concerne un grand nombre d'habitants de Bruxelles, parmi lesquels de nombreux Italiens. Pour ces personnes, l'accès aux soins représentera un coût important car elles n'auront droit à aucun remboursement. Pour les citoyens européens étant en ordre d'assurance santé dans leur pays d'origine et ayant leur « carte européenne d'assurance médicale », la CEAM, les soins d'urgence pourront être en partie remboursés par leur assurance santé dans leur pays, en Italie, par exemple. Cette assurance ne couvre cependant que les soins « imprévus » : il n'est pas possible d'être remboursé pour des soins programmés longtemps à l'avance, comme des opérations imposantes ou des soins non-urgents.⁵³³

Les procédures administratives font que bien souvent les personnes renoncent à se faire rembourser et payent le prix plein des consultations et des médicaments. Pour les non-Européens, il n'existe pas de tel système, mais ils ont droit à l'aide médicale urgente (AMU), quel que soit leur statut.⁵³⁴ Bien que cette aide doive obligatoirement être octroyée à toute personne en ayant besoin, elle reste ponctuelle et limitée, les personnes sans-papiers sont dès lors parmi les plus exposées aux problématiques de santé.

Deuxièmement, il faut être en ordre de cotisations à l'ONSS (Organisme national de la sécurité sociale). Pour les salariés, ces contributions sont versées automatiquement, une partie incombe au travailleur (13,07% du salaire brut) et l'autre, variable en fonction du secteur et du type de contrat, à l'employeur. Pour les personnes n'étant pas salariées, travailleurs indépendants et personnes sans emploi (catégorie reprenant tant les rentiers que les chômeurs non indemnisés), il faudra verser des contributions à l'ONSS.

⁵³³ C.E.- D.G. EMPLOI, « La carte européenne d'assurance maladie », sine dato, site de la Commission européenne, <https://bit.ly/38TD4wZ> (page consulté le 8 septembre 2020)

⁵³⁴ Pour les non-européens sans-papiers, il est possible de se faire soigner par le biais de l'Aide médicale urgente (AMU) qui doit être octroyée à toute personne en ayant besoin, y compris les personnes sans-papiers et les personnes sans revenus. Pour bénéficier de cette aide, il faut passer par les CPAS qui jouent le rôle d'intermédiaire entre les personnes et le fond fédéral de l'AMU. Les données des personnes faisant appel à l'AMU en passant pas un CPAS sont protégées, elles ne peuvent pas être utilisées pour, par exemple, dénoncer la présence d'une personne sans titre de séjour sur le territoire. Voir : MEDIMMIGRANT, « L'Aide Médicale Urgente », site de l'association pour le droit à la santé des étrangers, 19 avril 2019, <https://bit.ly/2M2XU3X> (page consulté le 8 septembre 2020). Cela n'empêche pas que de nombreuses personnes sans papiers y ayant droit ne recourent pas à l'AMU à cause de la complexité des procédures pour accéder aux soins, de l'ignorance de l'existence de l'AMU de la part de nombreuses personnes, du manque de cohérence dans le fonctionnement des différents CPAS mais aussi, comme nous l'avons constaté lors de différents entretiens, de la peur de la part des personnes d'être « découvertes » par les institutions belges et de risquer l'expulsion ou l'enfermement. Voir aussi : CIRÉ, « Une redéfinition de l'aide médicale urgente qui ne dit pas son nom ? », site de la Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers, 17 juin 2020, <https://bit.ly/3qy70Vk> (page consulté le 8 septembre 2020).

Ces contributions varient en fonction des revenus de la personne, elles peuvent aller de 748,19 euros par trimestre à 0 euros pour les personnes ayant des revenus inférieurs au montant annuel du minimum de moyens d'existence ou revenu d'intégration,⁵³⁵ équivalent à 958,91 euros en mars 2020. Les résidents aux plus bas revenus sont donc exonérés de cotisations à l'ONSS, mais ce sont aussi ceux qui sont plus à risque de recevoir un ordre de quitter le territoire ou de ne pas voir leur permis de séjour renouvelé.⁵³⁶

Troisièmement, une fois que l'on peut bénéficier de l'assurance obligatoire, il convient d'« activer » ce droit. Pour ce faire, il faut passer par une mutualité. Il existe différentes mutualités, chacune ayant sa couleur, liée de près ou de loin à sa tendance politique (socialiste, chrétienne, libérale, neutre, ...), ce sont des associations privées sans buts lucratifs. Pour s'affilier à une mutuelle, et donc bénéficier de son droit, il faut payer des cotisations, allant de 8 à 15 euros par mois en fonction de la mutuelle.

Étant des organismes privés, les mutuelles, officiellement sans but lucratifs, jouent le jeu de la concurrence et proposent chacune leur « assurance complémentaire » en plus de la couverture déjà prévue par l'assurance obligatoire. De la même manière que n'importe quelle compagnie d'assurance, elles proposent différents avantages (meilleur remboursement des lunettes, prise en charge des contraceptifs non hormonaux, médecines alternatives, couverture conséquente des consultations chez un psychologue, ... chacune a sa spécialité) et c'est aux clients de faire leur marché et de décider quelle est la couverture qui leur convient mieux en fonction de son budget, bien entendu.

Il existe une alternative aux mutuelles privées, la CAAMI, la mutualité publique, permettant d'avoir accès à l'assurance obligatoire pour peu que l'on rentre dans les conditions (cotisations ONSS ou exemption) sans devoir payer de frais supplémentaires. La CAAMI n'offre cependant pas d'assurance complémentaire et, n'étant pas sur le marché des assurances privées, elle a moins de visibilité et bien souvent les personnes souscrivent à une mutuelle privée à leurs frais pour avoir accès à leur droit, la couverture des soins garantie par l'assurance « obligatoire ». Les personnes inscrites à une mutuelle ou à la CAAMI sont remboursées d'une partie de leurs dépenses, plus ou moins facilement en fonction d'où elles sont inscrites, la plupart du temps par un système de vignette à apposer sur la facture du médecin, qui doit elle-même être déposée dans un bureau de la mutuelle. Dans un monde où tout est informatisé, alors que les mutuelles pourraient être informées directement par des prestations effectuées par les médecins, on peut s'étonner de la nécessité de cette étape procédurière, faisant que bien des factures ne seront jamais amenées à la mutuelle et donc jamais remboursées aux patients.

Les personnes que nous rencontrons comparent souvent le système des vignettes au système des cartes de pointage pour toucher des allocations de chômage : une complexification artificielle de l'accès des personnes à leurs droits sociaux. Par ailleurs, le fait d'être inscrit à une mutuelle ne garantit pas une couverture totale des soins : de nombreux examens ne sont pris en charge ni par l'assurance obligatoire, ni par les différentes assurances complémentaires proposées par les mutuelles. À moins de souscrire à une assurance hospitalisation, de nombreux frais restent à la charge du patient. C. en a eu la douloureuse expérience :

Ici, ce n'est pas que les services manquent. C'est l'accès aux services qui est problématique. Moi ce qui m'a laissé stupéfaite, c'est la conception même du système de santé. Le système des mutuelles. L'année passée, j'ai eu un accident en vélo, j'ai été hospitalisée une journée, j'ai dû faire des examens, une radiographie, etc. En Italie,

⁵³⁵ INAMI, « Cotisation personnelle pour être assuré si vous ne payez pas de cotisations sociales », site de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité, 1^{er} mars 2020, <https://bit.ly/3oPdSNP> (page consultée le 8 septembre 2020).

⁵³⁶ RTBF.BE, « En dix ans, la Belgique a renvoyé 15.000 Européens », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 2 décembre 2020, <https://bit.ly/3nOjXsw> (page consultée le 8 septembre 2020).

quand tu as un accident, tu ne reçois pas une lettre à la maison qui te dis combien tu dois payer pour les prestations médicales. J'étais déjà tellement traumatisée de mon accident. Ici, vu que j'avais qu'une assurance de base à la mutuelle, j'avais pas d'assurance hospitalisation, j'ai dû payer de ma poche tous les soins que j'ai reçu aux urgences. Maintenant, je fais hyper attention. Je n'appellerai une ambulance que si je serai vraiment sur le point de mourir ici. En Italie, c'est pris en charge, tu appelles une ambulance, elle vient et c'est fait. Ici, l'ambulance vient et après tu dois payer 600 euros! J'ai payé de ma poche 600 euros un soin urgent, j'étais sur la route avec des blessures. Ça, c'est ce qui m'a fait me dire "ah, mais en Italie on est peut-être dans une situation un peu meilleure en fait".⁵³⁷

Comme le met en évidence le récent rapport de l'Observatoire de la santé européen, la Belgique est un des pays où les frais à charge du patient restent les plus élevés, malgré le système complexe s'assurances en vigueur dans le pays :

Le niveau des frais de santé qui restent à charge du patient est un facteur explicatif important des besoins de santé non satisfaits. Dans les pays où la part des dépenses des ménages dans les dépenses totales de santé est élevée, la probabilité de besoins non satisfaits est plus élevée. Même s'il est difficile de comparer le niveau global des frais de santé à charge des patients/ménages entre pays, les chiffres disponibles suggèrent que, par rapport aux pays voisins, le niveau global des restes à charge en Belgique est relativement élevé. (...) La couverture des soins hospitaliers par le système obligatoire de soins de santé est faible en Belgique par rapport aux autres pays de l'UE. Alors que dans l'ensemble de l'UE, 93 % des coûts des soins hospitaliers sont couverts en 2016, ils ne le sont qu'à 77 % en Belgique.⁵³⁸

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que bien des Italiens vivant à Bruxelles évitent de s'inscrire à l'Aire, le registre des Italiens à l'étrangers, malgré le fait que ce soit obligatoire pour les longues permanences en dehors du sol italien. Une des raisons pour lesquelles les Italiens rechignent à s'inscrire à l'Aire est que tant qu'ils ne manifestent pas à l'Aire le fait qu'ils ne résident plus en Italie, ils restent couverts par le système de soins de santé de son pays, la *copertura sanitaria*, avantageuse surtout du fait de sa gratuité. La déclaration de revenus ou de propriétés en Italie, le droit de vote pour les élections régionales et communales, sont d'autres raisons pour lesquelles bien des Italiens se trouvant en Belgique ne veulent pas s'inscrire à l'Aire.

Or, depuis quelques années, pour éviter que les personnes cumulent deux systèmes d'assurance santé en Europe, pour pouvoir s'inscrire à une mutualité en Belgique, les citoyens européens doivent fournir un document, l'E104, témoignant de leur renoncement à l'assurance santé de leur pays. L'E104 est émis par les institutions consulaires italiennes en Belgique et sa demande mène automatiquement à l'inscription des personnes à l'Aire. La demande de l'E104 par les mutuelles est récente, jusqu'alors, les personnes pouvaient cumuler les deux systèmes sans soucis, elles n'étaient pas obligées de s'inscrire à l'Aire pour pouvoir être couvert par le système de soins de santé belge. Les personnes pouvaient se faire soigner tant en Belgique qu'en Italie. Elles pouvaient par exemple placer des rendez-vous chez le dentiste en Italie pendant les mois d'été, les mois du grand *rientro a casa*, tout en étant suivies par un médecin généraliste en Belgique le reste de l'année. Certains appelleront cela « tourisme social », nous nous voyons là une pratique guidée par le bon sens et la fragilité économique.

Pour la mutuelle, ça s'est bien passé. Ils m'ont obligée à renoncer à l'assurance santé italienne. Je ne sais pas pourquoi. Je sais que des amis ont su s'inscrire ici sans de désinscrire là-bas. Moi en tout cas, ils m'ont demandé de renoncer à l'assurance santé italienne.⁵³⁹

Une récente enquête sur les familles des nouveaux émigrés italiens montre que près de la moitié des jeunes partis vivre, étudier, travailler, à l'étranger, ne s'inscriraient pas à l'Aire précisément pour pouvoir continuer

⁵³⁷ CTA LRI

⁵³⁸ OBSERVATOIRE SOCIAL EUROPÉEN, *loc.cit.*, pp. 20-21.

⁵³⁹ FDA PLI

à bénéficier de la précieuse couverture sanitaire italienne qui est considérée “de meilleure qualité et surtout gratuite.”⁵⁴⁰ A. et sa compagne S. sont à Bruxelles depuis plus d’un an :

*Pour le moment on n’est pas inscrits à la mutuelle parce qu’on n’a pas de contrat de travail, on n’a pas de stabilité. Tant que tu n’as pas de contrat de travail, ce n’est pas une bonne idée de s’inscrire à la mutuelle et du coup à l’Aire parce que tu perdrais la couverture sanitaire en Italie et plein d’autres choses. Avant tout, il faut trouver du travail. Quand on va chez le médecin, on paie le prix plein, on n’est pas remboursé. Il nous donne un papier qu’on pourrait renvoyer en Italie, mais j’ai pas trop compris.*⁵⁴¹

Dans un contexte d’attaques constantes aux systèmes de soin de santé, les personnes en situation de vulnérabilité économique sont poussées à réaliser des minutieux calculs pour évaluer les coûts-bénéfices de l’une ou l’autre couverture des soins de santé. Une personne ayant un salaire de fonctionnaire européen aura certainement moins de difficulté à passer d’un système à l’autre, elle aura par ailleurs les moyens de prendre une assurance privée plus coûteuse ou elle sera couverte par une assurance privée prise en charge par son employeur. S’inscrire à l’Aire n’est alors qu’une formalité. Une personne plus précarisée, n’étant pas certaine de rester sur le long terme (« *dipende se trovo lavoro o meno* ») aura certainement plus de réticence d’une part à renoncer à la couverture des soins de santé italienne qui est plus avantageuse en termes de couverture des soins, d’autre part plus de difficulté à souscrire à une mutuelle payante tant qu’elle n’aura pas trouvé un emploi et qu’elle ne se sera pas inscrite à la commune en Belgique. Dès lors, bien souvent, les plus fragiles économiquement décident de ne pas s’inscrire à la mutuelle en Belgique. Pour ces personnes, il n’est pas possible de se faire rembourser, ni par l’Italie, ni bien évidemment par la Belgique, des soins dits « programmés », comme de lourdes interventions chirurgicales, des soins liés à des maladies chroniques, ou un accouchement. Pour des interventions importantes, il est fréquent que les personnes dans cette situation montent dans un avion low-cost pour être soignées en Italie. Pour des visites de routine (dentiste, gynécologue, ophtalmologue...), bien souvent les rares vacances *a casa* des migrants italiens sont ponctuées par des rendez-vous programmés de longs mois à l’avance. Sans revenus déclarés, pas d’adresse ni de cotisations et donc pas de mutuelle. Du travail au noir à la fragilité sanitaire, il n’y a qu’un pas, comme pour F. :

*Si tu as un problème, comme une maladie, dans mon cas ça a été une grossesse, tu n’as aucune sorte de protection sociale. À ce moment-là, là où je bossais, 9 personnes ont été engagées, mais moi on ne m’a pas fait de contrat parce que j’étais enceinte. Je n’ai donc eu droit à rien, aucun congé maternité, j’ai dû travailler jusqu’à la fin pour mettre un peu d’argent de côté. Avec ce genre de travail, tu n’as pas droit à la sécurité sociale.*⁵⁴²

3. Travail au noir et contrats précaires, une question de santé

Que ce soit une grossesse, un accident ou des maladies liées au travail, les « infortunes » peuvent mener les personnes les plus fragiles, les travailleurs au noir ou ayant des contrats précaires, des travailleurs n’étant pas en ordre de cotisations sociales, à faire l’impasse sur leur santé ou à déboursier des sommes énormes sans possibilité de remboursement. M., arrivée depuis peu de la Sardaigne a tout de suite cherché du travail en tant que serveuse et a trouvé rapidement dans une grande enseigne du centre de Bruxelles. Comme c’est souvent le cas, elle a été d’abord embauchée « à l’essai », c’est-à-dire au noir. Son employeur a promis de l’engager après quelques semaines. Cet engagement correspondant à la possibilité pour elle de régulariser sa situation, de s’inscrire à la commune, de s’inscrire à une école de langue, de souscrire à une mutuelle, elle s’est dévouée corps et âme au travail pendant le premier mois de cette période d’essai. Tellement intensément qu’elle s’est bloquée le dos. Cet incident l’a empêché de travailler pendant deux semaines.

⁵⁴⁰ BONATTI Valeria ..., *loc.cit.*, p. 30.

⁵⁴¹ ALO DMO

⁵⁴² FDA PNI

N'ayant pas de couverture pour les soins de santé ici et peu de moyens, elle attend que ça passe sans réellement se soigner... Pendant ce temps-là, elle ne travaille pas et n'a toujours pas signé son contrat de travail.⁵⁴³ Ce genre de situation est très fréquente, notamment pour tous les métiers pénibles effectués dans la clandestinité par ces nouveaux migrants italiens.

M. a travaillé pendant plusieurs années dans un restaurant sans être déclarée. Un jour elle s'est blessée en cuisine et saignait abondamment. Ses employeurs n'ont pas voulu appeler d'ambulance, elle a dû aller seule en tram à l'hôpital et ils l'ont pressée pour qu'elle dise qu'elle s'était blessée à la maison et non sur le lieu de son travail. « *Tu ne dois pas dire que tu t'es blessée ici, compris ?* » Pour acheter son silence, vu qu'elle n'avait pas droit à un congé maladie, les employeurs lui ont permis de rester quelques jours à la maison.

*Tu ne devineras jamais combien ils m'ont donné pour que je reste 20 jours à la maison. 100 euros ! Ils m'ont donné 100 euros. Ça c'est ce que j'ai eu comme dédommagement. Ils me promettaient monts et merveilles mais je n'avais pas de contrat en règle.*⁵⁴⁴

Nous avons déjà évoqué le parcours dramatique de L., venu en Belgique à plus de cinquante ans pour travailler dans le bâtiment, alors que son corps était déjà abîmé par des années de rude travail et divers accidents. Il a été engagé en tant qu'indépendant à son insu, il pensait travailler avec le classique statut d'ouvrier. Ce n'est que quand il s'est retrouvé à l'hôpital après s'être coupé plusieurs doigts sur le lieu de son travail, qu'il a appris qu'il n'était pas salarié et qu'il n'était donc pas en ordre de cotisations sociales, lorsqu'il a compris que ce serait à lui de payer la facture, et que pour les jours pendant lesquels il ne travaillerait pas, il n'aurait droit à aucune sorte de dédommagement.

*Du 16 novembre au 22 décembre, je n'ai fait que des visites, je devais aller à l'hôpital toutes les semaines, à chaque fois c'était 100 euros. Je mettais tout de ma poche. Heureusement, que je suis prévoyant et que j'avais mis un peu d'argent de côté.*⁵⁴⁵

Par la suite, L. a trouvé le service de première ligne de l'Inca à destination des Italiens de Bruxelles, et il a mis ses papiers en ordre, il a payé ses cotisations sociales et pu bénéficier des services de la mutuelle. Comme le soulignait le rapport de l'Observatoire de la santé européen, de nombreux travailleurs européens travaillant comme indépendants ne sont pas couverts par l'assurance santé belge faute de paiement de leurs cotisations sociales.⁵⁴⁶ M. est un jeune homme arrivé à Bruxelles avec sa famille, il a été victime d'un employeur peu scrupuleux lui ayant fait signer un contrat d'indépendant en lui faisant croire qu'il était engagé comme ouvrier. Après plusieurs mois, il a réussi à se dégager de cette situation, mais la CAAMI lui réclame le paiement de ses cotisations sociales à l'ONSS pour la période pendant laquelle il était indépendant. N'ayant pas su mettre d'argent de côté, il est désormais endetté vis-à-vis de l'ONSS et n'est plus couvert par l'assurance santé. Étant inscrit à l'Aire, il n'a comme seule option en cas de problème de santé de recourir à l'aide médicale urgente, accordée par le biais du CPAS.⁵⁴⁷

⁵⁴³ MRA MNI

⁵⁴⁴ MRA GLI

⁵⁴⁵ LNO CSE

⁵⁴⁶ OBSERVATOIRE SOCIAL EUROPÉEN, *loc.cit.*, p.19.

⁵⁴⁷ MOD BLI

4. Complexité et désinformation

Le système belge de couverture des soins de santé peut être relativement complexe à comprendre, a fortiori pour quelqu'un né dans une tout autre réalité. Que ce soit la multiplicité des caisses d'assurances (mutuelles), les différentes « spécialisations » de ces institutions, les procédures fastidieuses pour les remboursements (vignettes, etc.), l'obligation d'avoir une adresse et un compte en banque belge pour s'inscrire à une mutuelle, le flou terminologique reposant autour de catégories telles que « chef de ménage, personne à charge, ... », ou simplement le fait qu'il faille payer chaque mois des cotisations plus ou moins importantes, ...s'y retrouver peut révéler du défi pour une personne immigrée :

Nous, on a compris les choses que quand on attendait notre enfant. Comment fonctionne le système hospitalier, le système des remboursements qui est complètement différent, s'y retrouver grâce au bouche-à-oreille des amis. On s'entraide mais c'est jamais assez, ce système tu ne le comprends que quand tu t'y confrontes. Tu découvres des choses qui te semblent insignifiantes au début mais en fait elles sont essentielles, de ta capacité à comprendre les méandres du système dépend ta santé, la façon dont se passera un accouchement, l'école, la crèche et plein d'autres choses.⁵⁴⁸

Disons que c'est moi qui ai dû me battre pour trouver des informations, chercher à gauche et à droite. Personne ne m'a jamais dit "je t'explique". Je connais le français donc j'ai compris plus ou moins le fonctionnement, mais sinon ce n'est pas simple.⁵⁴⁹

Ces témoignages montrent l'importance d'avoir un réseau pouvant expliquer le fonctionnement du système de la sécurité sociale, en général. Une personne plus isolée socialement, ne maîtrisant pas les langues, pourra plus facilement se perdre et sauter des étapes du processus complexe pour obtenir des remboursements. Du non-paiement des cotisations à l'abandon des procédures, les cas sont variés. Il peut même arriver que les mutuelles elles-mêmes conseillent aux personnes de rester dans une situation d'entre deux inconfortable :

Ça fait cinq ans que je suis ici et je n'ai pas encore compris comment ça fonctionne, du coup je fais tout à travers la carte d'assurance santé européenne. Une fois, je suis allé à une mutuelle parce que c'était pour des soins chez un spécialiste, et ils m'ont dit : « écoute, tu n'es pas obligé de payer des cotisations à la mutuelle, si tu veux tu continues à fonctionner avec l'assurance santé européenne et nous on envoie les factures directement à ton système d'assurance santé national, ils te rembourseront ». On ne m'a jamais rien remboursé, je ne sais pas si c'est de ma faute ou si c'est la mutuelle qui m'a dit n'importe quoi.⁵⁵⁰

Dans le cadre de nos tables de conversations en français, à la demande des participants, nous avons été amenés plusieurs fois à aborder la question du système des soins de santé. Comment, quoi, pourquoi, pour qui, combien, quand, où? Comprendre les rouages de la sécurité sociale peut dans certains cas être un besoin de première nécessité.

Au niveau de la mutuelle, j'ai eu beaucoup de problèmes de communication, ce n'est pas facile de se faire comprendre, de comprendre. Maintenant, j'ai changé de mutuelle, j'espère que ça se passera mieux. J'ai une maladie chronique, je dois voir beaucoup de médecins et c'est compliqué parce qu'il me fait des prescriptions de mon généraliste pour aller chez le spécialiste. Je n'arrive pas toujours à obtenir les remboursements.⁵⁵¹

Comme nous l'avons abordé, il faut être domicilié en Belgique pour pouvoir s'inscrire à une mutuelle en Belgique. Certaines personnes ne s'inscrivent pas au registre de la population pour des questions pratiques,

⁵⁴⁸ DGO VLI

⁵⁴⁹ CHA FLI

⁵⁵⁰ MTA PLO

⁵⁵¹ MRA MLO

comme la peur de ne pas obtenir un permis de séjour si elles ne trouvent pas un emploi, d'autres par simple manque d'informations, comme G., qui a commencé son séjour à Bruxelles en tant qu'étudiant :

*Au début, tu ne t'inscris pas parce que tu n'en a pas la nécessité, tu n'y penses, pas. Tu as vingt ans, tu es en bonne santé, tu n'y penses pas à tout ça. Si j'avais eu un accident, j'aurais certainement été amené à m'inscrire bien plus tôt.*⁵⁵²

Lorsque les personnes tardent à s'inscrire à la mutuelle et ne le font qu'en dernière minute, lorsqu'un problème de santé se manifeste, lorsqu'elles trouvent finalement du travail ou ont le projet de faire des enfants par exemple, le fameux « stage d'attente » peut occasionner de grosses sommes pour se faire soigner. Il suffit que les délais d'activation ne soient pas écoulés pour que tous les frais d'une opération, d'un accouchement ou d'une simple visite médicale, reposent sur les épaules de la personne. À nouveau, la compréhension et l'accès à l'information sont essentiels.

*Malgré tous les accidents que j'ai eus et que je payais la mutuelle, j'ai payé le prix plein pendant un an. Maintenant que le stage d'attente est fini, ils me remboursent tout. Dès que tu termines ton stage d'un an, tu ne dois plus rien payer ou presque. Avant, c'était tout sur moi.*⁵⁵³

*Il faut savoir plusieurs choses quand tu es ici. La base c'est que si tu veux fonder une famille, il faut avoir une assurance hospitalisation. Si tu n'en as pas, tu vas devoir tout payer de ta poche. Avant la famille, il faut une bonne assurance santé, et il faut le savoir à l'avance parce que ces assurances ne s'activent qu'après une longue période, le fameux stage d'attente. Tu peux pas tomber enceinte et aller t'inscrire à l'assurance hospitalisation. Il faut s'y prendre à l'avance. On a une amie qui a accouché à l'avance, elle a eu des complications, et elle a reçu une facture de 15.000 euros!*⁵⁵⁴

Bien des personnes ignorent ce à quoi elles ont droit lorsqu'elles paient leurs cotisations à leur caisse d'assurance santé, que ce soit l'accès à l'intervention majorée (BIM), les réductions pour des abonnements, le taux de remboursement de tel ou tel soin. Venant d'un système de couverture « universelle » des soins de base, l'éclatement de l'offre proposée par les mutuelles peut mener les personnes à renoncer, malgré elles, à certains avantages par manque d'informations ou par désarmement devant les procédures administratives complexes.

*Ici, le système est complexe, tant les assurances que le système de santé en soi, ça fonctionne de manière très différente qu'en Italie, que d'où je viens. S'adapter à un pays fortement bureaucraté comme la Belgique m'a pris un an, un an et demi. Je n'ai découvert par exemple qu'il y a 6 mois qu'avec mon assurance santé mes enfants ont droit à 100 euros par an pour des stages. J'aurais pu leur faire faire des stages depuis cinq ans, mais je viens de découvrir cette information. Et je suis quelqu'un qui s'informe, qui cherche, qui pose des questions. Il y a toujours quelque chose à découvrir. Les informations, tu dois les chercher seul. À la mutuelle, ils ne me disent jamais rien. Si tu sais t'informer, tu te rends compte qu'il y a des avantages à être ici, mais ce n'est pas automatique, il faut toujours demander, activer,...*⁵⁵⁵

Si le système des assurances santé n'est pas facile à comprendre pour des primo-arrivants du fait de sa complexité toute particulière et du manque d'informations à disposition des personnes, celles-ci se trouvent souvent face à un autre écueil de taille, la recherche de médecins. Trouver un bon médecin n'est pas forcément facile, surtout si l'on n'a pas de réseaux de connaissance ou si l'on ne parle pas les langues locales. Il faut dire qu'en Italie, le rapport au médecin traitant, *il medico di famiglia*, est complètement différent qu'en Belgique. Ici, le choix du médecin traitant est entièrement libre, on peut choisir son médecin en fonction de sa proximité géographique, mais aussi de sa pratique de la médecine, de la sympathie qu'il nous inspire. Il existe dès lors un réel marché des médecins. Pour que le praticien élu soit votre médecin

⁵⁵² GLO ICE

⁵⁵³ LNO CSE

⁵⁵⁴ GLO ICE

⁵⁵⁵ MRA GRO

traitant, il faut lui payer une cotisation, souvent annuelle, pour les frais de dossier, et vous pouvez changer de médecin quand bon vous semble.

Avoir un médecin traitant n'est en aucun cas obligatoire mais bien « vivement conseillé ». Par ailleurs, certains médecins sont conventionnés et d'autres non. Les médecins non conventionnés peuvent demander des sommes importantes pour de simples visites de routines sans que la mutuelle n'intervienne dans les frais. En Italie, le médecin de famille est assigné sur base géographique. Les patients ont la possibilité de choisir leur médecin mais leur choix est limité, et le rôle du médecin de famille est beaucoup plus central qu'en Belgique. Tout passe par lui et bien souvent on garde le même médecin une bonne partie de sa vie. Les personnes sont donc beaucoup plus attachées à cette figure et sont souvent désespérées lorsqu'elles se retrouvent à devoir trouver un « bon médecin » en Belgique. Ceci explique d'autant plus le fait que bien des personnes préfèrent garder un attachement au système de soins de santé italien et pouvoir consulter leur médecin de famille lorsqu'elles rentrent en Italie. Lorsque nous expliquons aux personnes qu'en s'inscrivant à l'Aire et à une mutualité belge, le médecin qui suivra leur dossier ne sera plus celui qui les a vues naître mais un quelconque docteur trouvé à Bruxelles, grâce à l'aide d'internet et du bouche-à-oreille, cela peut-être très déroutant.

Parmi les milliers d'Italiens se trouvant à Bruxelles se trouvent des professionnels de la santé, des infirmières, des médecins généralistes et des spécialistes. Pour des raisons linguistiques, les Italiens préfèrent souvent se faire soigner par un médecin parlant leur langue, il existe donc des « médecins pour Italiens » comme les appellent les personnes que nous rencontrons à nos permanences sociojuridiques. Différentes pages internet et groupes Facebook renseignent sur ces praticiens.⁵⁵⁶

Au début, vu que j'étais nul en français, j'ai cherché sur internet « médecins qui parlent italien à Bruxelles » et j'ai trouvé plein de listes pas exhaustives, parce qu'il y en a des tonnes à Bruxelles ! Il faut se faire conseiller parce que les premiers qu'on trouve ils ne sont pas conventionnés, et avec ce système de santé compliqué, et surtout si comme moi, vous n'avez pas la mutuelle... Il faut faire attention.⁵⁵⁷

Pour contrer ce manque d'information, certaines initiatives ponctuelles existent. Les *patronati*, détachements locaux des syndicats italiens, offrent un service de première ligne aux immigrés italiens. Trop peu de nouveaux immigrés sont cependant au courant de leur existence. Notre association cherche à rendre les informations les plus compréhensibles possibles et nous avons dans cette perspective commencé une collaboration avec l'Atelier des droits sociaux pour traduire des brochures explicatives en italien.

Différentes pages internet permettent également à ceux qui ont le réflexe de chercher de trouver des informations quant au fonctionnement du système de soins de santé belge.⁵⁵⁸ Les Italiens ne sont cependant pas les seuls à être confrontés à un manque d'informations et d'accompagnement dans leur accès à la santé : les personnes migrantes sont généralement moins bien informées et donc soignées, ce qui a un impact direct sur leur santé et accentue les inégalités.

⁵⁵⁶ <https://www.facebook.com/groups/1601003936831859> : groupe Facebook de médecins italiens à Bruxelles comptant près de 500 membres.

⁵⁵⁷ ALO DMO

⁵⁵⁸ Différents sites internet à destination des nouveaux arrivants Italiens décrivent en langue italien le fonctionnement du système sanitaire belge.

5. Les impressions positives

Comme nous l'avons vu, le gros problème est l'accès aux soins. Les personnes en ordre de cotisation sont souvent très satisfaites des soins apportés en Belgique. Les expériences varient, la tendance est cependant à « d'où l'on vient, de toute façon, c'est tellement problématique qu'en Belgique, c'est le paradis ». *Di nuovo, ci accontentiamo.*

Bien avant la crise du coronavirus, le personnel a été diminué dans tous les hôpitaux publics. : les délais pour obtenir des rendez-vous étaient de plus en plus longs, la durée des consultations était sans cesse rabaissée dans un souci de productivité, les machineries étaient sous-utilisées pour augmenter la compétitivité entre les différentes mutuelles, les femmes étaient renvoyées plus rapidement chez elles après l'accouchement, les infirmiers étaient littéralement à bout de nerfs face à la surcharge de travail et au manque de moyens, les chambres des hôpitaux étaient insuffisantes... Le secteur des soins est depuis longtemps en pleine ébullition en Belgique, et pourtant, nous rencontrons des immigrés italiens pour qui le système des soins en Belgique est exemplaire.

Je voudrais dire aux autres immigrés quelque chose par rapport à la santé. Alors que j'étais ici, j'ai découvert que j'avais deux pathologies. Dans ces moments-là, ça peut être très dur parce que tu ne comprends pas bien, surtout si tu n'as pas encore un bon médecin, que tu es ici depuis peu de temps. C'est facile de paniquer. La première réaction qu'un migrant a, c'est de se dire « je retourne en Italie et je me fais soigner là-bas par mon médecin de famille ». Les premières années, c'est ce que j'ai fait, j'ai fait des aller-retours incessants entre la Belgique et l'Italie. Je faisais des contrôles ici à l'hôpital, et mon médecin en Italie suivait mon dossier. C'était le cas avec des documents en deux langues. Finalement, j'ai décidé de prendre tout mon dossier, d'étudier la terminologie en français, et de chercher les meilleurs médecins en Belgique. À partir de ce moment-là, mon état de santé s'est amélioré très rapidement parce que j'ai eu accès à des meilleurs soins, j'étais mieux suivie chaque 6 mois, il n'y a plus rien de grave que je doive craindre, j'ai des contrôles réguliers. Le CHU Saint-Pierre, un hôpital public, a un service excellent, comme si c'était la meilleure clinique privée de Sicile. C'est un discours que j'ai retrouvé chez d'autres immigrés : avoir peur de se faire soigner ici, alors que rester entre deux mondes est pire encore. J'ai trouvé beaucoup de soutien de la part des médecins ici, ils ont fait un bon travail.⁵⁵⁹

Dans le cadre de nos permanences sociojuridiques et de nos tables de conversation, nous avons rencontré plusieurs immigrés italiens travaillant dans le domaine des soins de santé en Belgique. Pharmacienne, infirmière, radiologue, aide-soignante, ... Lorsque nous leur demandons leur ressenti de leurs conditions de travail et de la qualité du système des soins en Belgique, leurs discours révèlent le plus souvent toute l'ambivalence de leur situation d'immigrés. Les conditions de travail qu'ils décrivent correspondent aux situations dénoncées par les professionnels de la santé : charge de travail colossale, heures supplémentaires non comptabilisées, contrats précaires, manque de personnel. Ils décrivent avec les yeux curieux de quelqu'un venant de l'étranger la mise en pratique de la privatisation croissante des soins : les plus pauvres font la queue et sont reçus 5 minutes par un médecin épuisé, les plus riches ont des rendez-vous privés et des consultations plus longues, les médecins qui prescrivent des anxiolytiques et des antidouleurs sans prendre la peine d'ausculter les patients, les services pédiatriques qui sont surchargés de travail et les bébés qui sont éjectés de l'hôpital après deux nuits... Et pourtant, lorsqu'ils décrivent cette dure réalité, ils disent « oui, mais moi j'ai travaillé avant dans la périphérie de Naples, tu sais ce que c'est de travailler comme infirmière de nuit là-bas? Ici, même si ce n'est pas le paradis, les patients sont traités comme des êtres humains ». Certains se disent contents d'avoir un travail les mettant en contact direct avec des gens, ça leur permet de pratiquer les langues. « Oui, il y a les mutuelles, c'est compliqué et inégalitaire, mais au moins les gens ils reçoivent des soins tôt ou tard. »⁵⁶⁰

⁵⁵⁹ MRA MLO

⁵⁶⁰ FRA MRO

J'ai accouché à l'hôpital d'Ixelles. Personnel compétent, gynécologue toujours disponible. Ils prenaient soin de moi. Mon mari pensait qu'on aurait dû payer 1.500 euros pour la chambre parce que j'étais seule mais pour finir, je n'ai presque rien payé. Ils prenaient soin de moi, après ils m'ont envoyé une sage-femme à la maison pour voir comment allait la petite, si elle grandissait bien. Oui, ici c'est très bien. [...] Mon second accouchement en Belgique était beaucoup plus beau que le premier à Palerme où ils m'ont fait accoucher comme une chienne. Ils m'ont coupée sans anesthésie pour sortir la petite, je souffrais tellement, ils me criaient dessus. Un accouchement horrible, ils allaient vite et me considéraient juste comme un corps.⁵⁶¹

Nous l'avons évoqué en filigrane dans ces pages, l'un des événements de la vie qui porte les personnes à s'intéresser de plus près à la sécurité sociale est sans aucun doute la naissance d'un enfant. Parmi les personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de cette étude, un certain nombre a décidé de fonder une famille en Belgique ou est arrivé avec des enfants en bas âge. L'histoire de l'immigration italienne en Belgique étant ce qu'elle est, nous avons tenté de porter une attention particulière aux expériences liées au fait d'avoir des enfants pour des nouveaux migrants italiens aujourd'hui, à Bruxelles.

⁵⁶¹ MRA GLI

XI. LA FAMILLE

1. Immigrer seul ou en famille

Aborder la question de la famille dans un contexte migratoire est complexe. La famille, c'est souvent ce qu'on laisse derrière soi, mais ça peut être aussi ce que l'on crée en Belgique. Vivre loin de sa famille est une chose que l'on ne fait généralement pas par plaisir, de même que fonder sa propre famille loin de ses proches peut être à la fois réconfortant et traumatisant.

Quand je suis arrivée je n'étais pas heureuse ici parce que je n'avais pas mes parents, ma famille, mes neveux. Puis j'ai eu mes propres enfants et je me suis habituée à tout. Maintenant quand je pars en vacances, ma maison me manque tout de suite.⁵⁶²

La majeure partie des personnes interrogées pour cette enquête sont des trentenaires sans enfants venus seuls en Belgique pour étudier ou trouver du travail. Certains arrivent en couple avec en tête l'idée de pouvoir plus facilement se stabiliser ici qu'en Italie et projeter d'avoir des enfants. Dans tous les cas, les personnes partent la plupart du temps en laissant leurs parents en Italie, parfois aussi en y laissant leur conjoint ou leurs enfants, comme L. qui est venu travailler dans la construction à Bruxelles seul, sans aucune connaissance ici, et qui envoie de l'argent à son épouse et à sa fille pour payer ses études. Il aimerait qu'elles le rejoignent, mais le peu qu'il gagne ne lui permettrait pas de louer un logement assez grand pour y vivre à plusieurs.⁵⁶³ Y. est aussi venu seul dans un premier temps pour chercher du travail. Lorsqu'il en a trouvé, son épouse l'a rejoint avec ses deux enfants, en pleine année scolaire.⁵⁶⁴ P. a dû laisser deux de ses enfants en Italie :

Avant d'arriver ici pour le travail, j'ai divorcé et je suis donc venu avec ma nouvelle compagne en laissant en Italie mes deux enfants, à Pescara. J'ai dû gérer et je continue à gérer le fait d'avoir une famille dispersée géographiquement. Je vais très souvent en Italie pour être proche de mes enfants qui sont là-bas.⁵⁶⁵

Bien que la tendance soit à l'immigration solitaire, tous n'arrivent pas seuls : certains immigreront en famille, que ce soit avec toute leurs propres enfants ou des membres de leur fratrie. Dans le cas de Gco. et Gvi., deux frères que nous avons interrogés respectivement, il est évident que c'est l'installation de l'un à Bruxelles qui a facilité l'arrivée de l'autre.

Je suis venu en Belgique parce que j'y avais mon frère, il n'y a pas d'autres raisons. Je savais qu'il aurait pu m'aider pour m'héberger et trouver du travail. J'étais déjà venu lui rendre visite et ça m'avait plu. Si mon frère n'avait pas été ici, j'aurais très bien pu partir pour Londres.⁵⁶⁶

Certaines personnes sont arrivées avec des enfants en bas âge. Mra. est venue rejoindre son mari alors que sa fille n'avait que quatre mois, c'était la première fois qu'elle prenait l'avion.⁵⁶⁷ Mod. est quant à lui arrivé avec sa maman et son petit frère, leurs deux sœurs sont restées en Italie.⁵⁶⁸

⁵⁶² MRA GLI

⁵⁶³ LNO CSE

⁵⁶⁴ YSN PZA

⁵⁶⁵ PTO LNO

⁵⁶⁶ GVI CRI

⁵⁶⁷ MRA GLI

⁵⁶⁸ MOD BLI

*On est parti d'Italie pour le travail de ma mère. Elle est seule avec quatre enfants et c'était dur. Ma petite sœur a même été placée dans un centre spécialisé. Ma mère est venue quelques jours à Bruxelles voir comment c'était, ça lui a plu, et quand elle est rentrée en Sardaigne, elle a décidé qu'on allait partir. Ma grande sœur est autonome, elle a 24 ans, elle vit dans le Nord de l'Italie. Ma petite sœur a 18 ans et elle est restée dans le centre spécialisé. Je suis venu avec mon frère.*⁵⁶⁹

Il arrive que les Italiens ayant trouvé une certaine stabilité ici soient rejoints par leurs parents proches de l'âge de la pension, voire même bien plus âgés, comme l'atteste entre autres l'existence d'un groupe Facebook dédié spécifiquement aux « Italiens ayant des parents âgés à Bruxelles », groupe dont les membres échangent des informations sur les maisons de repos et se passent les contacts de *badante di fiducia* (aides à domicile pour personnes âgées).⁵⁷⁰ Dans le cadre de nos permanences sociojuridiques, nous avons effectivement rencontré des personnes plus âgées venues rejoindre leurs enfants à Bruxelles, quittant l'Italie avant l'âge de la pension pour être proches de leurs enfants aux études ou ayant fondé une famille, cherchant à se « recréer une vie », parfois même à travailler pour arriver à l'âge de la pension en Belgique. Dans certains cas, ce ne sont pas les enfants à attirer les parents, mais les parents à immigrer en laissant en Italie leur progéniture.

De manière transversale, l'absence/présence des familles, ou plus largement, d'une communauté de proches, est un élément pouvant être déterminant dans les processus migratoires. Mis à part les phénomènes de chaîne migratoire que la présence de proches à l'étranger peut engendrer, être entouré des siens ou pas peut déterminer fortement la qualité de la permanence des personnes, surtout dans les premiers moments, lorsque l'on ne connaît personnes ni la langue ni les méandres bureaucratiques.

Souvent, des amis ou des colocataires jouent ce rôle pour les personnes immigrant seules, mais tous n'ont pas d'amis et tous ne vivent pas en colocation. L. a beaucoup souffert la solitude la première année à Bruxelles, il travaillait sur des chantiers avec des personnes ne parlant pas sa langue et vivait seul. Depuis quelques temps, il loue une chambre chez une dame à Jette, il retrouve le goût à la vie grâce à la bonne ambiance et aux amis de cette dame qu'il rencontre. *Là, je suis bien, on est une tribu.*⁵⁷¹ F. s'est recréé une petite famille à Bruxelles avec différents amis ayant immigré en même temps qu'elle.

*J'ai mes amis, heureusement, et forcément vu que je n'ai pas de famille ici. C'est important pour pouvoir parler.*⁵⁷²

Elle et son compagnon sont arrivés et ont vécu tout de suite avec un ami, pour ne pas être seuls. M. quant à elle a un large groupe d'amis, toutes des familles italiennes d'une trentaine d'année, arrivées en même temps qu'elle :

*On est une quarantaine d'amis, on se connaît tous, on se réunit pour les fêtes, les anniversaires, les enfants. On vient tous de Palerme, on est tous venus plus ou moins au même moment. Avec l'une d'elle on est très proches et on s'aide pour garder les enfants, on mange ensemble, on se soutient.*⁵⁷³

La migration peut être analysée en termes de « *push* » et « *pull factors* », les différents incitants au départ, mais c'est aussi un événement violent de déracinement. Si la question n'a pas été posée telle quelle aux personnes que nous avons rencontrées, il est ressorti en filigrane que la distance avec la famille est un élément rendant le choix de la migration particulièrement lourd à porter. Un parent malade, un événement

⁵⁶⁹ MOD BLI

⁵⁷⁰ <https://www.facebook.com/groups/171643133258460> : groupe Facebook « Italiani a Bruxelles con genitori anziani » comptant près de 400 membres en août 2020, consulté le 17/12/2020

⁵⁷¹ LNO CSE

⁵⁷² FDA HAR

⁵⁷³ MRA GLI

à fêter, une grossesse, une pandémie, ... On peut vite s'inquiéter et culpabiliser d'être loin. Comme le montre une étude récente sur la perception de l'émigration de leurs enfants par des familles italiennes, les proches ont souvent été amenés à développer toute une palette de compétences technologiques pour pouvoir garder le contact avec leurs enfants. WhatsApp, Facebook, Skype, ...

On voit aussi que les jeunes qui émigrent ont tendance à rendre plusieurs fois par an visite à leurs familles⁵⁷⁴. « *Quando sciendi giù ?* » Noël et le 15 août sont les moments clés du retour des enfants prodiges. Encore faut-il qu'ils aient des congés et les moyens de payer les billets. La possibilité des immigrés italiens en Belgique de maintenir le contact avec leur famille est intimement liée à leurs revenus et conditions de travail, lorsqu'ils en ont un.

En période de fêtes, lorsque nos activités d'accompagnement à la nouvelle immigration italienne cessent car nous sommes en congé, des participants aux activités restant à Bruxelles nous disent « *C'est la famille ici, il ne faut pas fermer. On fait un repas de Noël ?* » La famille et les proches restés en Italie peuvent créer un manque pesant fortement sur l'état émotionnel des personnes.

*Bien sûr, comme pour tous les immigrés, j'ai souffert du froid quand je suis arrivée. Mais ce qui a été le plus dur c'est la solitude. Je connaissais des gens, je suis quelqu'un de sociable, mais ça me manquait de trouver des gens qui me ressemblaient, avec qui on peut plaisanter et se sentir à la maison. Mes amis me manquent, ma famille me manque. La famille elle te manque toujours quand tu n'es pas chez toi.*⁵⁷⁵

*Je suis arrivé depuis très peu de temps, j'ai encore la tête en Italie. Maintenant ça commence à aller mais au début c'était « Qu'est-ce que font mes amis ? mon neveu ? » Assez dur. Il m'arrivait de pleurer dans le métro, j'avais des attaques de mélancolie comme je n'en avais jamais eues.*⁵⁷⁶

Comme nous le verrons ci-dessous, l'absence des parents et proches peut peser énormément lorsque les personnes ont des enfants en Belgique. Nous avons recueilli de nombreux témoignages relativement aux difficultés spécifiques de la parentalité dans un contexte de migration. Pour peu qu'ils n'aient pas des grands-parents belges sur qui se reposer, les jeunes parents que nous avons rencontrés nous expliquent s'être retrouvés particulièrement désemparés face à l'absence de « communauté ».

*Je ne sais pas comment c'est d'avoir des enfants en Italie, je ne peux pas comparer sur la base de ce que je vois quand je rentre pour les vacances, ça ne reflète pas le quotidien. Bruxelles offre beaucoup de choses du point de vue des choses à faire, mais quand tu as des enfants, ça change immédiatement. Si tu n'as pas une famille pour t'épauler ça peut être très difficile. Les grands-parents, les tantes, les amis. Ici, il y a un autre rythme de vie, beaucoup plus frénétique. Tout est individualisé, chacun chez soi, avec les relations avec les autochtones il y a toujours une différence culturelle. Ici, il faut prendre un rendez-vous si tu veux voir quelqu'un, tout est réglementé. Avoir des enfants ici te permet de faire plein de choses, mais au niveau social il faut se réadapter et se créer de nouveaux réseaux. J'avais des amis de l'université, des anciens collègues, mais en devenant maman, j'ai dû rencontrer des nouvelles personnes qui sont dans la même situation que moi. C'est un système, un réseau d'entraide mutuelle : on s'aide pour aller chercher les enfants à l'école, etc. Je pense que quand on a des enfants, on change tous de réseaux sociaux et on doit se faire des nouveaux alliés. Quand on n'a pas la famille pour nous aider, c'est encore plus marqué.*⁵⁷⁷

*Pour le second accouchement, je suis rentrée en Italie. J'aurais pu rester à Bruxelles, mais si j'avais accouché ici, j'aurais été seule, sans ma famille. J'ai donc accouché là-bas, et puis après peu de temps je suis rentrée à Bruxelles.*⁵⁷⁸

⁵⁷⁴ BONATTI Valeria, DEL PRÀ Alvisè, RALLO Brunello, TIRABASSI Maddalena, *Famiglie transnazionali dell'Italia che emigra. Costi e opportunità*, Ed. Centro Altreitalia, Turin, 2019.

⁵⁷⁵ MRA MLO

⁵⁷⁶ IRA PRA

⁵⁷⁷ FDA PNI

⁵⁷⁸ MRA GRO

La famille, c'est une étape complexe quand tu es migrant : on n'a pas la famille près de nous, et c'est pourtant précisément ce qui rend plus facile le fait de fonder sa propre famille. Dans mon cas, c'était les deux d'un coup, ça a rendu les choses d'autant plus compliquées. ⁵⁷⁹

2. Avoir une famille à Bruxelles

Nous avons rencontré plusieurs jeunes parents italiens vivant à Bruxelles. Certains ont immigré avec de jeunes enfants, d'autres ont eu leurs enfants après s'être installés dans la ville. Leurs expériences de la grossesse, l'accouchement et la parentalité sont diverses, mais tous s'accordent sur deux points. Premièrement, ils regrettent un mauvais accès aux informations relatives aux procédures à effectuer et aux droits des familles. Deuxièmement, ils saluent l'accompagnement en termes de sécurité sociale et de services offerts par la Belgique et plus particulièrement Bruxelles. Nous retrouvons ici un paradoxe rencontré tout au long de cette enquête, celui d'une société permettant en théorie une qualité de vie relativement bonne souffrant d'un accès difficile, voire conditionné, à celle-ci.

Ce qu'offre Bruxelles en termes d'accompagnement à la naissance, à la parentalité et à l'enfance est loin de répondre à tous les besoins, et lorsqu'elle le fait, elle est loin de le faire toujours de manière adéquate. Les accouchées sont renvoyées de plus en plus tôt chez elles après l'accouchement du fait des coupes budgétaires de la santé. La capitale, et particulièrement les communes les plus pauvres, souffre de manière chronique de pénurie de crèches publiques. Les congés de maternité, de paternité et de parentalité existent, certes, mais ils restent dérisoires face au besoin de repos qu'ont les parents, particulièrement les mères, et au besoin de présence qu'ont les enfants après une naissance. Les femmes continuent de pâtir plus que les hommes des conséquences d'une naissance sur leur carrière professionnelle et donc leurs revenus. Les familles monoparentales, entendez les mères célibataires dans la grande majorité des cas, sont parmi les catégories de la population les plus à risque de pauvreté. L'accès à un enseignement de qualité est inégal, les quartiers populaires et les jeunes issus de l'immigration souffrent d'une réelle ségrégation scolaire, les différents décrets mis en œuvre ne semblent pas porter de solutions consistantes aux inégalités scolaires, les frais liés à la scolarité restant trop élevés, ...

La liste des injustices rencontrées par les familles est longue et les immigrés italiens sont loin d'être les seuls à y être confrontés : ce sont des problématiques d'ordre structurelles touchant toute la population, mais plus particulièrement les ménages les plus pauvres et les familles issues de l'immigration. Nous l'avons vu à maintes reprises, les immigrés italiens que nous avons rencontrés dans le cadre de notre travail de terrain ont tendance à saluer le système belge parce qu'ils le comparent à l'italien. Ceci ne les empêche pas de faire face à des incompréhensions, de constater des aspects sur lesquels l'Italie leur semble plus égalitaire que la Belgique, de se sentir lésés.

La « nouvelle immigration italienne » se met en place depuis plus de 10 ans, de nombreuses personnes arrivées depuis plus ou moins longtemps décident de fonder leur famille à Bruxelles, parfois avec un conjoint italien, parfois belge, parfois d'une des plus de 180 nationalités présentes dans la capitale. Ces enfants sont le reflet de l'installation de leurs parents en Belgique, de leur envie et de leur possibilité de s'y projeter. Les écoles maternelles, primaires et secondaires comptent à nouveau des enfants italiens parlant italien à la maison. Les caractéristiques de cette deuxième génération en devenir pourront sans doute être étudiées par le Casi-uo dans quelques années. Nous parlerons de ces familles et de leur parcours ici, mais nous ne voudrions pas invisibiliser celles pour qui cette possibilité reste un mirage. Dans nos activités d'accompagnement à la migration, nous rencontrons principalement des trentenaires sans enfants, souvent

⁵⁷⁹ GLO ICE

en couples, cherchant un emploi décent, parfois galérant depuis des années pour obtenir un simple permis de séjour, comptant leurs sous pour faire leurs équivalences de diplômes ou pour rendre visite à leurs propres parents en Italie. Pour ces personnes, la possibilité de fonder une famille, en Belgique ou ailleurs, peut être un sujet tabou. Le projet de fonder une famille est loin d'être un passage obligé dans la vie de toute personne, heureusement nous sommes à une époque et dans un pays où l'on peut décider d'avoir des enfants ou non. La question que nous nous posons, c'est en quels termes ce choix se pose réellement lorsque l'on n'a que la précarité comme horizon.

*Pour le moment je fais la baby-sitter, ça me plait. Mais c'est mal payé. On a trente ans, c'est le moment de la vie où tu pourrais penser à fonder une famille. J'y pense parfois quand je suis stressée à cause du travail. C'est bizarre de passer ton temps à t'occuper d'enfants qui ne sont pas les tiens. C'est délicat.*⁵⁸⁰

3. Accoucher, naître et grandir en Belgique

M. a accouché de sa deuxième fille à l'hôpital d'Ixelles. Son premier accouchement avait eu lieu à Palerme et avait été un cauchemar, le second a été pour elle merveilleux, de ses dires, elle a été traitée comme une princesse par le personnel hospitalier et surtout elle a apprécié d'avoir été accompagnée à domicile par la suite par une sage-femme. Alors qu'elle s'attendait à recevoir une facture salée pour son accouchement, elle a été agréablement surprise lorsqu'elle s'est rendu compte que la mutuelle prenait en charge la plupart des frais. Les soins procurés par la sage-femme lui ont permis de se remettre plus rapidement en forme. Elle n'avait pas le choix vu qu'elle n'avait pas la présence de sa famille et que son mari devait retourner au travail rapidement :

*Le premier jour je me suis levée du lit, même avec les points de suture, parce que je n'avais personne. Je n'avais pas ma mère ou mon père pour s'occuper de moi, ils étaient en Italie, et il fallait aussi s'occuper de mon mari et de ma fille aînée.*⁵⁸¹

Aujourd'hui sa fille aînée va à l'école primaire et la plus petite à la crèche, elles y sont toutes deux *felicissime*. Depuis que la plus jeune de ses filles va à la crèche, M. a recommencé à chercher du travail, avant c'était impossible pour elle. M. est satisfaite de la crèche communale située à Anderlecht, à deux pas de chez elle, où elle a inscrit sa fille. Les repas coûtent cher nous dit-elle, mais la famille a décidé de ne priver leurs filles de rien :

*On paie, on fait tout pour les tenir occupées. Piscine, danse, bricolage. La plupart des choses se font à l'école. On doit payer mais comme ça elles ont des occupations.*⁵⁸²

L'aînée est en troisième primaire, elle est inscrite à l'école des devoirs du Casi. Sa maîtresse d'école a conseillé qu'elle soit suivie pour les devoirs, vu qu'à la maison on ne parle pas français et qu'elle avait eu des difficultés en deuxième primaire. Cette solution semble satisfaire tant M. que sa fille, et le coût réduit de l'école des devoirs permet que l'argent ne soit pas un frein à la scolarité de son enfant.

Globalement, la Belgique est vue comme un pays plus égalitaire en termes de genre que l'Italie. Selon une étude portant l'attention sur les comportements des nouveaux migrants à l'étrangers, des jeunes femmes vivant en Belgique déclarent qu'il y a moins de discrimination à l'embauche et plus d'aides structurelles d'accompagnement des familles, permettant une plus juste répartition des responsabilités entre les

⁵⁸⁰ IRA PRA

⁵⁸¹ MRA GLI

⁵⁸² MRA GLI

différents parents, ce qui serait une des motivations à l'immigration en Belgique.⁵⁸³ Les personnes que nous avons interviewées se présentent globalement satisfaites des services apportés pour les familles en Belgique. Nous avons rencontré une autre maman, M., mère de deux petites filles scolarisées à Bruxelles. Elle est au chômage depuis plusieurs années, mais grâce aux aides qu'elle reçoit elle se sent soutenue :

De ce point de vue, le bilan est très positif, c'est peut-être la chose qui me pousse le plus à rester ici. Si je devais faire une liste des raisons pour lesquelles je suis en Belgique, le fait que mes filles se trouvent bien serait sans doute le premier élément. Elles vont bien, elles ont sans doute plus d'opportunités que si elles étaient en Italie, même si c'est difficile pour moi de juger vu que je n'ai pas vécu en étant mère en Italie. On a toujours eu de la chance. L'aînée avait 18 mois quand nous sommes arrivés ici et on a tout de suite trouvé une crèche qui correspondait à nos revenus. Quand la deuxième est arrivée, elle est allée aussi à la crèche et s'y est sentie bien. Elles sont ensuite toutes les deux entrées dans une école francophone et je pense que leur parcours correspond à celui de n'importe quel autre enfant belge, c'est ce qu'elles expriment en tous les cas. Leur bien-être, leur parcours, ressemblent à ceux de leurs condisciples belges ou non belges, Auderghem étant un quartier mixte. Dans la classe de l'aînée, des Belges 100%, je pense qu'il n'y en a que trois. Au niveau de la langue, je crois qu'elles n'ont pas de problèmes particuliers, même si à la maison on parle en italien. Dans leur petit monde aussi, les fréquentations sont mixtes. [...] Pour les allocations familiales ça a été facile, j'avais un travail quand je suis arrivée et tout s'est fait facilement grâce à ça. On est rentrés facilement dans le système. J'ai bénéficié de la prime de naissance et d'autres choses, j'ai même pu déduire fiscalement toute une série de choses liées à l'enfance. Maintenant, je ne sais pas si j'ai toutes les informations à ma disposition, mais il me semble que j'ai droit à beaucoup d'avantages, à beaucoup de soutien. Vu qu'on ne travaille pas tous les deux avec mon mari, c'est le bienvenu. On reçoit 280 euros d'allocations par mois, c'est beaucoup d'argent, ça nous aide beaucoup.⁵⁸⁴

Nous avons rencontré des personnes ayant des vécus plus contrastés relativement aux mesures mises en place pour accompagner les familles, et surtout les femmes, dans la parentalité. Il y a des crèches, oui, mais la plupart des places se trouvent dans des crèches privées très coûteuses. Il y a des aides mais il est compliqué d'avoir accès aux informations. Les congés de maternité restent bien plus longs que les congés de paternité, ce qui perpétue l'idée que dans l'ordre des choses, les femmes s'occupent des bébés, c'est leur rôle, pendant que les hommes vont travailler. C'est peut-être mieux qu'en Italie, mais les batailles à mener restent nombreuses :

Au niveau administratif, j'ai la chance de vivre dans une commune très peuplée avec une population très jeune, Saint-Josse. Le bourgmestre a investi beaucoup dans la petite enfance. Il y a 6 crèches communales et d'autres sont gérées par des associations et des privés. Pour mon premier enfant, ça a été facile. Pour la deuxième, ça a été encore plus facile, presque automatique. C'est une crèche communale, on paie donc en fonction des revenus. Pour les crèches privées, ça ne marche pas comme ça, parfois ça coûte plus qu'un salaire, jusqu'à 500/600 euros par enfant. À ce moment-là, tu restes chez toi et tu t'occupes de ton enfant. J'ai dû inscrire mon premier fils à la crèche alors que je n'étais enceinte que de trois mois. Ils te disent de le faire à l'hôpital. J'étais en train de changer de commune à ce moment-là, ça a pris du temps. J'ai eu une place quand il a eu 8 mois, et c'est rapide apparemment, j'ai entendu des gens qui ont attendu plus d'un an. Ça dépend des communes en fait. Si tu changes d'adresse c'est le délire.⁵⁸⁵

Trouver les informations est souvent le problème principal rencontré par les jeunes parents. Si la charge des enfants repose dans une moindre mesure sur les proches (grands-parents, amis, fratrie) en Belgique qu'en Italie, le fonctionnement des services à la petite enfance peut être un vrai dédale pour des parents, de surcroît s'ils sont immigrés.

La crèche, c'est un élément compliqué quand les parents doivent recommencer à travailler. La mère a droit au congé de maternité, le père lui n'a que 10 jours. C'est possible de prendre un congé parental, mais tu n'as que 700 euros par mois. Quand tu dois retourner au travail et qu'il n'y a pas les grands-parents, tu dois bien laisser

⁵⁸³ BONATTI Valeria..., *op.cit.*, p. 21.

⁵⁸⁴ MRA GRO

⁵⁸⁵ FDA PNI

*les enfants quelque part. Les crèches existantes ne couvrent que 30/40% des demandes. Il faudrait faire demande pour la crèche six mois au mois avant l'accouchement, un an avant l'entrée à la crèche en somme, pour avoir une place dans un établissement public. [...] Mis à part ça, si c'est compliqué d'avoir des enfants loin de ses proches, il y a plein de structures et de soutien ici. Par exemple, derrière ma maison, il y a deux salles de jeux pour les enfants ouvertes le samedi matin. Il y a plein de jeux, l'espace est sécurisé, tu peux aller là et te prendre un thé gratuit, t'asseoir. Quand tu as une petite maison, c'est pratique. Il y en a dans presque toutes les communes des espaces comme ça mais personne ne les connaît.*⁵⁸⁶

*La chose la plus dure c'est l'inscription à la crèche parce qu'à Saint-Gilles, il y a pénurie. Je cherchais du travail à ce moment-là, et la recherche de travail demande du temps, je n'avais pas la possibilité de me déplacer pour des entretiens parce qu'il fallait toujours que notre fille soit sous la garde d'un de nous. N'ayant pas la famille à nos côtés, le poids de la petite était entièrement sur nos épaules. Pour trouver la crèche ça a été d'autant plus compliqué. On a trouvé une crèche mais ça coûtait comme un loyer. (...) Le loyer, la crèche, les coûts variés... Sans travail. Au début c'était vraiment pas facile.*⁵⁸⁷

Si les ménages les plus aisés peuvent vivre leur parentalité au mieux et offrir à leurs enfants « le meilleur », pour les migrants les plus pauvres, avoir des enfants peut mener des familles à se précariser, à pousser la porte des CPAS et autres bureaux de chômage pour pouvoir libérer du temps de travail à accorder aux enfants. Les femmes sont particulièrement concernées par ce phénomène. Parce que les salaires sont trop faibles, parce qu'on n'a pas les *nonni* pour garder les enfants, parce qu'on est seule avec des enfants, on peut vite avoir besoin d'aide. Avoir des enfants, ça se traduit en termes économiques et en termes de temps. Le soin des enfants prend du temps, il repose encore essentiellement sur le travail gratuit des mères ou le travail sous-rémunéré et précaires des nounous immigrées. En contexte de migration, lorsque les grands-parents et les proches ne sont pas là, ce sont souvent les mères qui aménagent leur temps et leur vie pour s'occuper des enfants. Voici le cas de M. qui, après des années de recherche infructueuses de travail dans le domaine des sciences politiques, pendant lesquelles elle percevait de maigres ressources de chômage, a renoncé à cette carrière qui aurait amputé sur le temps qu'elle accorde à ses filles. Elle a donc commencé à travailler dans un restaurant au noir, lorsque ses filles sont à l'école ou dorment.

*À un moment, après deux ans et demi de chômage, pendant lesquels je me suis posé milles questions et préoccupée, on a acheté une maison. Pendant ces deux années je me suis posée milles questions. J'avais perdu mon emploi et j'étais restée longtemps en dehors de mon domaine, si je retrouvais du travail je risquais de ne plus avoir de temps pour m'occuper de ma famille, j'étais frustrée parce que je faisais plein d'entretiens mais je n'étais jamais sélectionnée, j'avais beaucoup d'insatisfactions. Avec cette maison en plus, je devais trouver du travail, économiquement ce n'était plus tenable. Entre le salaire de mon mari, mon chômage, et toutes les dépenses, cela devenait nécessaire de trouver de l'argent. Alors je me suis rabattue sur l'Horeca. (...) J'ai rencontré ces personnes qui faisaient des banquets, des repas d'affaire, des catering, pendant les horaires de bureau, ce qui correspondait aux besoins de ma famille. Je travaillais au noir. Alors on a trouvé un certain équilibre. Mon mari travaillait à temps plein, je travaillais en journée et les filles continuaient à avoir leur mère à disposition pour toutes leurs activités, l'école et le reste. C'était le cadre qui nous convenait. [...] Alors, consciemment, nous avons décidé que je n'aurais pas repris la recherche de travail dans mon domaine parce que je m'en étais trop éloignée. Je n'avais plus la motivation pour trouver un travail dans ce domaine et surtout ça ne m'aurait pas permis de vivre ma façon d'être mère, qui était pour moi prioritaire. Je voulais avant tout garantir la sérénité de ma famille. À partir de ce moment-là, donc, mon travail est devenu accessoire. Je ne sens plus l'exigence de me développer de ce point de vue. Je ne vois plus le sens de travailler dans un secteur qui corresponde à mes capacités, à ce que j'avais étudié. Je travaille depuis un an et demi au noir dans un restaurant italien.*⁵⁸⁸

Fonder une famille en Belgique pour ces nouveaux immigrants italiens peut être à la fois une épreuve du fait de l'éloignement des proches restés en Italie et du manque d'information, mais globalement les personnes semblent vivre leur parentalité de manière détendue et positive du fait de l'existence d'un système de sécurité sociale encore valable en Belgique. Il arrive cependant que les immigrants soient rejoints par leurs parents à Bruxelles, que ce soit pour les aider à s'occuper de leurs éventuels enfants, ou simplement pour

⁵⁸⁶ GLO ICE

⁵⁸⁷ DGO VLI

⁵⁸⁸ MRA GRO

s'assurer une fin de vie digne. Le phénomène du regroupement familial est encore peu étudié en ce qui concerne cette nouvelle vague migratoire italienne. Il semblerait cependant que les parents de ces jeunes qui fondent des familles à l'étranger soient relativement disposés à quitter l'Italie pour rejoindre leurs enfants lorsqu'ils arrêteront de travailler, voire avant, s'ils trouvent un travail⁵⁸⁹. Alors que l'Italie est en train de perdre le peu qui lui reste de sécurité sociale, alors que dans les villages abandonnés de tous il ne reste que des *nonni* attendant la visite du médecin, qui ne passe qu'une fois par semaine, alors que l'assistance aux personnes âgées repose presque exclusivement sur les solidarités familiales et, si on a les moyens, sur les *badante* arrivant d'autre pays d'émigration, alors que depuis une dizaine d'année les jeunes partent en masse à la recherche de perspectives, qu'advient-il lorsque les parents d'aujourd'hui deviendront des personnes âgées? Si les familles étaient amenées à rejoindre leurs enfants à l'étranger, seraient-elles accusées d'être des *pensionati in fuga*?⁵⁹⁰

Lors de la scolarisation des enfants, à nouveau, les personnes peuvent être perturbées par les différences de pratiques, a fortiori lorsqu'elles n'ont pas un accès aisé aux informations. Les deux enfants de Y. sont arrivés de la Sicile en cours d'année scolaire, ce qui n'a pas facilité leur insertion :

On avait vraiment décidé de partir et on les a enlevés de l'école en cours d'année. Ils n'ont pas été à l'école pendant quelques mois, jusqu'à ce que je les réinscrive ici pour l'année suivante directement. La première année ils ont fait l'école francophone mais c'était une mauvaise école, puis je les ai changés d'école, ils vont maintenant à l'école néerlandophone. Ils ont eu au début des problèmes avec les langues à l'école mais maintenant ça va mieux. Ma femme suit des cours de néerlandais pour pouvoir les aider, elle est déjà au deuxième niveau.⁵⁹¹

M. quant à elle a du mal à interagir avec la maîtresse d'école de sa fille. À Bruxelles, M. n'a travaillé que dans l'Horeca avec des collègues et employeurs italiens, depuis la naissance de sa deuxième fille, elle n'a pas repris le travail. Pour elle, pratiquer le français est très compliqué car elle n'a aucun contact avec des francophones et n'a pas le temps de suivre des cours de langue. L'enseignante a alors conseillé à M. d'inscrire sa fille à une école des devoirs, notamment pour assurer le suivi des devoirs. M. n'arrivait pas à aider sa fille qui avait beaucoup de devoir.

La première année à l'école ça ne s'est pas bien passé, sa prof est très exigeante et elle a beaucoup de devoirs. (...) Moi pour l'aider je ne peux que lui donner le peu que je sais. Si elle sait lire c'est grâce à son père qui la fait lire. Pendant les vacances, on la fait étudier.⁵⁹²

Pour les réunions de parents, M. a dû dépasser ses carences en français. C'est une des rares fois où elle peut se lancer et interagir dans cette langue, ça l'amuse beaucoup, elle a fait le pari de ne pas avoir peur :

Lors des premières réunions de parents je me suis lancée. C'est pour ça que je vais à ces réunions, non ? Pour parler. Je vais pas aller là pour rester assise et écouter, et puis eux ils te donnent un papier avec tout écrit dessus, non ? Moi grâce à ces réunions j'ai dépassé ma timidité et je parle, même s'ils ne me comprennent pas et je suis reconnaissante qu'il y ait ces moments car grâce à ces réunions, peu à peu, je comprends ce qui se dit sur ma fille.⁵⁹³

La connaissance et la pratique des langues est un des éléments les plus intéressants des familles issues de l'immigration : bien souvent les enfants socialisent dans une langue qui n'est pas celle qu'ils utilisent avec

⁵⁸⁹ BONATTI Valeria, ..., *op.cit.*

⁵⁹⁰ Cette expression est utilisée pour parler du phénomène de l'émigration des pensionnés italiens vers des pays où le coût de la vie est moindre, notamment le Portugal. La rhétorique employée est similaire à celle liée à la *fuga dei cervelli*. De la même manière que dans le cadre de l'opposition entre "expats" et "migrants économiques", il serait intéressant de mener une étude approfondie des différents contextes menant ces personnes âgées à quitter leur pays car, si certains partent dans des pays de luxe (Emirats), la plupart semblent se diriger vers des pays leur offrant la possibilité de vivre avec peu.

⁵⁹¹ YSN PZA

⁵⁹² MRA GLI

⁵⁹³ MRA GLI

leurs parents, des métissages linguistiques se forment, et peu à peu les enfants amènent leurs parents, par leur scolarisation et leur sociabilisation, à devoir se frotter à cette langue de manière très concrète. À Bruxelles tout particulièrement cette question est centrale : dans quelle langue seront scolarisés les enfants ? Comment aider dans les devoirs de néerlandais si soi-même on ne sait pas écrire correctement en français et à peine prononcer deux mots en néerlandais ?

Bien au-delà de la parentalité, le bagage linguistique des immigrants et leurs possibilités d'apprentissage sont déterminants dans leur orientation de vie professionnelle et sociale, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

XII. LA CONNAISSANCE ET LA PRATIQUE DES LANGUES

Les personnes migrantes arrivant à Bruxelles se frottent à une réalité linguistique relativement fragmentée. Officiellement, la capitale belge est bilingue (néerlandais et français), mais le français y est la langue nationale la plus utilisée, tandis que la Flandre résiste en cherchant à diffuser sa langue au maximum dans la capitale, notamment en finançant de nombreux cours de néerlandais à destination des primo-arrivants. Parallèlement, Bruxelles s'internationalise de plus en plus. L'anglais progresse comme langue de communication dans le monde du travail et dans le milieu des affaires internationales tandis que les multiples communautés migrantes présentes à Bruxelles démultiplient les langues parlées. Ce serait l'une des villes au monde où le plus de langues étrangères seraient parlées. « Bruxelles ville multilingue » reste cependant la capitale de la Belgique : administrations, hôpitaux, écoles, agences pour l'emploi, justice, police... pour vivre pleinement à Bruxelles, il faut inévitablement se frotter au français ou au néerlandais.

1. Des bagages linguistiques divers

Les profils linguistiques des personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de cette étude sont extrêmement variés. Nous avons vu dans la première partie de cette enquête que l'enseignement des langues étrangères est problématique en Italie. Peu de personnes parlent le français correctement lorsqu'elles arrivent, à moins d'avoir déjà passé quelques temps dans un autre pays francophone. L'anglais peut-être une langue de secours pour les personnes arrivant ici mais, à nouveau, rares sont ceux qui pratiquent cette langue avec aisance. Presque personne n'arrive à Bruxelles en ayant des connaissances de néerlandais, la langue n'étant que très peu étudiée à l'étranger. Nous n'avons pas de données précises sur la question mais il semble qu'à Bruxelles les immigrants italiens, lorsqu'ils doivent choisir, se dirigent au moins dans un premier temps plutôt vers le monde francophone que néerlandophone. Le français est plus proche de l'italien et il arrive que les personnes aient déjà des bases acquises à l'école. Le fait de connaître les bases du français, ou du moins de ne pas être terrifié par son apprentissage, peut être un élément déterminant pour les migrants lorsqu'ils choisissent le pays dans lequel s'installer.

*J'avais étudié le français à l'école, et du coup je suis venu ici. J'ai mieux appris sur le tas, en vivant ici.*⁵⁹⁴

*J'avais des bases de l'école. Heureusement parce que si tu connais pas les verbes, c'est difficile. Ça m'a aidé. Maintenant je suis loin de le parler parfaitement mais ce n'est pas un problème.*⁵⁹⁵

Un grand nombre des personnes que nous avons rencontrées pour cette enquête et de celles qui fréquentent nos activités d'accompagnement n'avaient aucune connaissance du français lorsqu'elles sont arrivées en Belgique.

*Au début j'étais très en difficulté parce que je n'avais jamais entendu cette langue. Ma relation au français est née et s'est développée en Belgique.*⁵⁹⁶

⁵⁹⁴ ZTA ZTA

⁵⁹⁵ GVI CRI

⁵⁹⁶ SBA AJA

La nécessité d'apprendre les langues locales se manifeste différemment en fonction des personnes. En fonction que l'on évolue dans la sphère internationale de Bruxelles, que l'on ait des enfants scolarisés en français, que l'on habite et travaille avec des Italiens, le besoin d'apprendre cette langue sera différent. Ce qui est certain, c'est que la connaissance des langues elle a bien un impact sur les parcours des personnes. Une personne ne parlant que sa langue natale sera confrontée à des freins constants dans son insertion, ses relations sociales et ses possibilités d'emploi seront fortement impactées par ce facteur déterminant. M. par exemple habite depuis près de 10 ans à Bruxelles mais elle ne parle pas toujours pas s'exprimer en français. Le fait de ne parler qu'italien fait qu'elle ne fréquente que des Italiens, elle a du mal à interagir avec l'école de sa fille, elle n'a jamais travaillé qu'avec des employeurs italiens l'employant au noir, et elle subit des discriminations à l'embauche.

Pratiquement, je ne connais que l'italien. Je connais que quelques mots de français. J'ai pas suivi de cours parce que je travaillais au noir en nettoyant chez des personnes, j'avais peur que si je faisais une pause pour suivre des cours, je perde mes clients. Avec les horaires et les enfants que je dois chercher à l'école, je ne peux pas suivre de cours. [...] ça m'énerve parce que je voudrais pouvoir discuter avec des gens comme mon mari qui a appris au travail. Je voudrais faire connaissance, mais non. Quand je suis dans l'ascenseur avec mes voisins et qu'ils me parlent, je réponds « ah oui ah oui ». J'ai vraiment l'air d'une imbécile. [...] Je n'ai jamais travaillé avec des francophones, qu'avec des Italiens. Du coup, j'ai peur de travailler avec des Français. Je sais que les conditions de travail seraient sans doute meilleures, ils me le disent tous. [...] J'ai été m'inscrire à une agence de titres-services, ils m'ont refusée. À mon avis, c'est parce que je ne parle pas bien français, ils ne veulent pas perdre du temps avec une Italienne et devoir tout m'expliquer.⁵⁹⁷

F. a vécu longtemps dans une situation similaire. Elle habite à Bruxelles depuis huit ans. Aujourd'hui, elle sait s'exprimer, mais elle a passé des années sans prononcer un mot de français. Elle a travaillé des années au noir en tant que coiffeuse à domicile et baby-sitter avec une clientèle exclusivement italienne et elle n'a aucune fréquentation francophone. Elle a cependant réussi à mettre à profit ce qui aurait pu être une faiblesse : elle tient désormais un salon de coiffure « 100% italien » qui ne se désemplit pas. Sa clientèle est essentiellement italienne elle coiffe tant des eurocrates que des jeunes filles au pair.

Travaillant qu'avec des italiens, je pense que les deux premières années je n'ai pas prononcé un mot en français. Le minimum indispensable, pour aller au supermarché, mais je n'ai jamais parlé à quelqu'un en français pendant deux ans. Peu à peu, j'ai appris forcément quelque chose, mais sur le tas, je n'ai jamais suivi de cours. Parfois je demandais à mes clientes de me parler en français, ou quand je faisais la baby-sitter je regardais les dessins animés avec les enfants. [...] Mon compagnon a travaillé longtemps pour des Italiens dans la restauration, ils lui payaient un salaire de misère et appliquaient les lois italiennes. C'était dur de sortir de là sans connaître la langue. Tu ne parles pas, tu ne fais que travailler, tu n'as pas le temps de suivre un cours ou de faire quelque chose qui t'intègre dans la société d'une manière ou l'autre.⁵⁹⁸

F., comme bon nombre d'Italiens vivant à Bruxelles, a appris à se débrouiller en français en « se lançant », en travaillant, en se confrontant aux administrations. Dans son cas, le fait de ne pas avoir une pratique du français ou du néerlandais fluide ne l'a pas bloquée. Elle a su sortir du travail informel malgré ses lacunes en français. Pour de nombreuses personnes, cela n'est pas si facile, notamment pour les personnes sans emploi ou les travailleurs évoluant uniquement dans des sphères italophones, dans l'Horeca notamment. Ne pas parler les langues locales peut avoir toute une série de conséquences. La vie professionnelle peut en pâtir, mais aussi la vie sociale et le rapport aux administrations. L. a vécu dans d'autres pays avant d'arriver en Belgique, et plusieurs fois dans sa vie le fait de ne pas parler les langues l'a mis dans des situations difficiles, il est très conscient de l'importance de la connaissance des langues pour les personnes migrantes :

⁵⁹⁷ MRA GLI

⁵⁹⁸ FDA HAR

J'ai travaillé en Allemagne, en Autriche pendant quatre ans. Laisse tomber. Pour une brève période ok, mais à la longue je n'arrivais pas à m'acclimater et avec le travail ça n'allait plus. Maintenant, ici je commence à m'insérer, et c'est parce que je vais à des cours de langue. Si tu ne connais pas la langue, tu es mort. [...] Au début, à Bruxelles j'ai été engagé comme indépendant mais je n'ai pas compris ce qu'il se passait. Tu ne parles pas la langue. « Signe ici, signe là ». Je ne comprenais pas ce qu'on me disait, j'ai été arnaqué. Je travaillais avec 10 autres ouvriers. Aucun d'eux ne parlait français ou italien, on se faisait comprendre avec les mains. On parlait un peu d'espagnol, de portugais, et plus ou moins on se comprenait. Les gens ils arrivent, ils ne parlent pas les langues, alors c'est facile de se faire avoir, on leur fait signer n'importe quoi. C'est fréquent ici. Les gens viennent pour travailler, pour gagner de l'argent, ils ne suivent pas des cours de langue, ils ne comprennent rien et n'ont personne à qui s'adresser. En Allemagne et en Autriche, quand tu signes un contrat, ils t'expliquent dans ta langue ce que tu signes. Ici rien, on fait comme si on n'était pas étranger, on nous fait signer des choses qu'on ne comprend pas. [...] Maintenant, je parle bien français, je suis des cours, je sais me présenter, dire mon numéro de téléphone, pas mal de choses. Ça m'enthousiasme parce que quand tu ne parles pas la langue, tu as peur. Maintenant, je comprends presque tout de ce qu'on me dit et je peux plus facilement expliquer mes sensations, répondre quand on me pose une question. C'est pour ça que je suis des cours à l'école, je veux m'intégrer et pour ça il faut parler la langue. Si tu ne l'intègre pas tu es comme un poisson hors de l'eau.⁵⁹⁹

L., a eu de nombreux problèmes avec les administrations (commune, mutuelle, CPAS, syndicat) du fait de ses maigres connaissances en français. Après un accident grave sur le lieu de son travail, il a trouvé le service d'un *patronato*, une sorte d'antenne d'un syndicat italien implantée à Bruxelles, qui l'a aiguillé et lui a permis de comprendre, en italien, la situation dans laquelle il se trouvait. L. s'est plaint à plusieurs reprises du manque d'interprètes dans les administrations. On se souvient également de C. qui avait finalement réussi, après différentes galères, à s'inscrire à la commune grâce au fait qu'elle était par chance tombée sur une travailleuse communale italienne.⁶⁰⁰

En fonction des situations, les personnes ne maîtrisant pas les langues locales au préalable ont suivi des parcours différents. Certaines n'apprennent ou n'approfondissent pas la pratique de l'une ou l'autre langue car elles s'insèrent dans des milieux anglophones ou italo-phones, d'autres apprennent « sur le tas » grâce à des connaissances, des colocataires, à leurs enfants, ou dans le cadre d'une activité professionnelle, d'autres encore suivent des cours de langue.

Si certains ont la possibilité d'apprendre l'une ou l'autre langue locale, d'autres peuvent passer des périodes plus ou moins longues sans se confronter avec aucune d'entre elles. Mis à part le fait que la langue est, sociologiquement, un des outils de discrimination les plus banalisés, marquant une différence nette entre les autochtones et les « autres », les allochtones, les étrangers, le fait d'avoir ou non des bases de français ou de néerlandais peut avoir de multiples impacts. Bruxelles étant parcourue par une multitude de langues et habitée par de nombreux Italiens, une personne ne parlant pas les langues locales pourra tout de même développer une vie sociale voire même professionnelle, bien que de manière très limitée, en utilisant sa langue maternelle ou l'anglais. Dès lors, il est possible de rester des années à Bruxelles sans jamais réellement apprendre l'une ou l'autre langue locale. Globalement, nous avons rencontré deux tendances au sein des Italiens ne parlant que peu le français. D'une part, nous trouvons des personnes parlant presque exclusivement italien se mouvant dans des réseaux d'Italiens travaillant par exemple dans l'Horeca (cuisinier, plongeur...) ou comme baby-sitter pour des familles italo-phones et n'ayant pas dans leur quotidien la nécessité d'une connaissance approfondie du français ou du néerlandais et qui, si elles en ont l'occasion, apprennent le français sur le tas ou en suivant des cours.

Je parle essentiellement italien. Au restaurant je ne parle qu'italien, et puis je suis toujours avec des italiens. Et puis dans tous les boulots que j'ai eus, c'était toujours avec des Italiens.⁶⁰¹

⁵⁹⁹ LNO CSE

⁶⁰⁰ CTA LRI

⁶⁰¹ GVI CRI

*À Bruxelles, il n'y a pas cette nécessité de connaître le français parfaitement. Tu peux travailler dans un bar même si tu ne parles pas parfaitement le français. Je pense qu'en France ils sont plus exigeants.*⁶⁰²

*Je parle plus anglais et italien. Au travail, on parle anglais vu qu'on a surtout des clients internationaux, mais tous mes collègues au restaurant parlent des langues différentes, on parle donc anglais la plupart du temps. Dans ma vie privée, avec des amis, on parle italien.*⁶⁰³

*La langue est mon gros problème. Je ne parle pas bien l'anglais, je ne parle pas complètement le français, et du coup la première chose que j'ai faite ici c'est m'inscrire à un cours de français intensif. Au travail, avec les enfants que je garde, je parle exclusivement italien.*⁶⁰⁴

D'autre part, des personnes travaillant dans des milieux où il leur est demandé d'utiliser principalement l'anglais pour communiquer qui, pour peu qu'elles n'aient pas de connaissances francophones, n'ont que peu l'occasion dans leur vie quotidienne de s'exprimer en français.

*La plus grande lacune, le plus grand problème que j'ai, c'est qu'au travail je parle toutes les langues mais pas le français.*⁶⁰⁵

*Si je ne me trompe pas, les Italiens sont une des communautés étrangères les plus grandes en Belgique. C'est donc facile de parler italien et en plus l'anglais est très utilisé et donc on peut vivre à Bruxelles sans parler le français ni le néerlandais.*⁶⁰⁶

Sans doute, mais pour la plupart des personnes, surtout pour les chercheurs d'emploi, parler d'une des deux langues nationales est bien souvent nécessaire, ne fut-ce que pour effectuer les démarches administratives de base. Ne parler ni le français ni le néerlandais limite les possibilités d'insertion dans la société locale. Difficulté à trouver du travail, problèmes administratifs, discrimination dans le cadre des études, autant de situations que nous avons déjà évoquées tout au long de cette enquête. A. a eu une expérience cocasse avec sa conseillère d'Actiris qui, en faisant son dossier, n'a pas compris ce qu'il disait et a indiqué dans la liste des métiers qu'il avait déjà effectuer « tuer des personnes », alors qu'il avait déclaré avoir travaillé dans un centre de tri. Il a fort heureusement su modifier ce détail dans son CV, et s'est mis d'arrache-pied à étudier toutes les langues possibles. Ne trouvant pas du travail, il cherche à améliorer son profil à tout prix. Il suit des cours de français avec Actiris, participe aux tables de conversation du Casi-uo, suit des cours de néerlandais avec la VDAB, entretien un tandem en néerlandais et s'est mis depuis peu à suivre également des cours d'anglais en ligne.⁶⁰⁷

*J'étudie le néerlandais et le français, avec les deux tu as deux fois plus de chances de trouver du travail, si tu n'en étudies qu'une tu divise par deux tes chances. Le français, c'est bien de le maîtriser aussi à l'écrit parce que pour le travail on te le demande. C'est bien de profiter des formations qu'il y a ici pour apprendre les langues, en Italie on n'a pas ça, c'est un cadeau du ciel.*⁶⁰⁸

Si pour les personnes ayant un emploi leur permettant de parler d'autres langues que le français ou le néerlandais, un emploi de bureau en anglais par exemple, la nécessité d'apprendre les langues locales est moins pressante, pour celles qui cherchent à travailler dans des domaines les menant à rentrer en contact avec des personnes, des personnes exerçant des métiers de contact, la situation est toute autre. Certains ont développés une réelle répulsion pour les *Italiani di Bruxelles* : rester dans un milieu exclusivement italoophone, parce que c'est facile, parce que c'est confortable, peut impacter négativement l'apprentissage

⁶⁰² FDA PNI

⁶⁰³ CHN RNI

⁶⁰⁴ IRA PRA

⁶⁰⁵ DVD GCI

⁶⁰⁶ ANA TVA

⁶⁰⁷ ALO DMO

⁶⁰⁸ ALO DMO

des langues locales et par conséquent, la recherche d'emploi, la compréhension des structures locales, la rencontre de personnes parlant d'autres langues que l'italien.

*Moi, je travaille en français. Je suis psychologue, je dois savoir parler correctement avec mes patients. C'est pour cette raison que j'évite de rester trop avec des Italiens ici, même si la plupart de mes amis sont italiens.*⁶⁰⁹

*Moi je n'ai pas eu la possibilité de m'insérer. Le fait que je ne parlais pas français au début a certainement joué au début. Je n'étais pas sûr du moi avec le français et donc je cherchais du travail en italien. Ça m'intéresse, mais je n'y arrive vraiment pas pour le moment.*⁶¹⁰

*J'avais des amis italiens quand je suis arrivé ici, j'en avais pas mal, mais j'ai essayé de ne pas trop les fréquenter pour la langue.*⁶¹¹

*Heureusement il n'y a pas d'autres italiens à mon cours de français. Je dis ça parce qu'en ce moment c'est mieux que je ne fréquente pas d'Italiens sinon je n'apprendrai jamais le français.*⁶¹²

2. Apprendre et pratiquer les langues

Nous l'avons vu, l'apprentissage des langues se fait souvent sur lieu de travail ou dans les réseaux de connaissance, avec des colocataires par exemple. De nombreuses personnes ne suivent pas de cours de langue mais apprennent à se débrouiller sur le tas. Travailler en français amène une amélioration rapide de la connaissance de cette langue.

*J'ai commencé à parler français après 6 mois sur place, maintenant ça va assez bien mais j'ai beaucoup de lacunes. En plus, au bar maintenant j'apprends aussi l'anglais, c'est près des Institutions européennes.*⁶¹³

Le fait est que, bien souvent, les personnes déclarant pouvoir se satisfaire d'un faible niveau de français ont des emplois leur offrant peu de perspectives professionnelles : Horeca, babysitting, métiers manuels, contrats précaires. Pour travailler dans des secteurs nécessitant une connaissance plus approfondie, voire écrite, des langues nécessite de suivre une formation peut se faire sentir rapidement. Bruxelles offre toute une série de possibilités en termes de cours de langues. Les personnes s'inscrivant à Actiris sous le statut de demandeur d'emploi peuvent accéder à des cours de français, néerlandais, anglais à prix réduit.

*Depuis que je suis ici, j'ai toujours suivi des cours de français et j'ai un bon niveau maintenant, au début je ne parlais pas un mot. J'ai payé peu, j'ai suivi les cours à l'EPFC. Peut-être que les premiers je les ai payés puis c'était gratuit parce que j'étais inscrite à Actiris.*⁶¹⁴

*Je suis en train de suivre des cours de français. Je ne travaille pas pour le moment. Je fais 16 heures de cours par semaine et ça se passe bien. Je vois l'amélioration très clairement depuis que je fais des cours intensifs.*⁶¹⁵

Il existe également de nombreuses possibilités pour pratiquer les langues : tables de conversations, cours de français privés, ateliers d'écriture, tandem, ... Nombreuses mais trop peu connues et souvent payantes, bien que les coûts soient réduits. Globalement, il ressort de nos échanges que les personnes suivant des cours ou des ateliers de langue sont satisfaites et voient dans ces moments des occasions de socialiser, de sortir de leurs sphères habituelles. L. participe depuis quelques mois à des *meet up*, sortes de tables de conversation en français. Grâce à ces rencontres et aux personnes de son cours de français il a fait des

⁶⁰⁹ STA DVO

⁶¹⁰ LCA DSE

⁶¹¹ DVD GCI

⁶¹² VCO RCA

⁶¹³ SBA AJA

⁶¹⁴ SLA DVO

⁶¹⁵ ALO ZZA

connaissances et pratique le français plus souvent.

Maintenant, j'ai rencontré des gens et le samedi ou le dimanche, on se voit à la place Flagey et on parle. Il y a un Italien et un Libanais de mon cours de français. Et puis on est parfois une dizaine, une quinzaine, et on parle. Ça me fait du bien. Avant je travaillais tellement, je me levais à l'aube pour travailler, je n'avais pas le temps de rencontrer des gens ni de parler les gens. Quand tu parles avec des personnes et qu'elles te comprennent, tu as des émotions, tu es vivant, tu es intéressé, la vie est différente, tu vois ?⁶¹⁶

Je suis contente parce que ça se passe bien au cours de français. Je vais trois fois par semaine, parfois même quatre fois. Je vais aussi à des tables de conversation le mardi. Le cours que je suis est très bien, les professeurs sont très bons, ils nous mettent à notre aise, même si la classe est super hétérogène. Ça va des femmes au foyer syriennes aux architectes, etc. Toutes des personnes qui ne parlent pas la langue.⁶¹⁷

Bien qu'ils semblent être une minorité, certains se lancent dans l'apprentissage du néerlandais. Les personnes se disent souvent découragées devant la difficulté de la langue tout en soutenant qu'elle leur offrira certainement de meilleures perspectives en termes professionnels. Les rares personnes que nous avons rencontrées ayant entamé une formation de néerlandais ont cependant abandonné après quelques temps.

À un moment, j'ai commencé à suivre des cours de néerlandais parce que ça offre plus d'opportunités de travail.⁶¹⁸

En étant au chômage, j'ai commencé à suivre des cours de néerlandais depuis peu pour être plus « appétissant » sur le marché du travail.⁶¹⁹

Vu que je travaille dans un restaurant où on parle italien, je vis avec des francophones. Du coup, le néerlandais je n'ai jamais réussi à l'apprendre. Si je connaissais un minimum le néerlandais, pour travailler, je serais mieux intégré, j'aurais plus de possibilités. Oui... Beaucoup plus de portes me seraient ouvertes.⁶²⁰

J'ai essayé de faire un cours il y a quelques années, après le travail entre 18 et 22 heures. C'était assez fatigant. Je comprends un peu le néerlandais maintenant, je pourrais survivre mais je ne pourrais pas l'utiliser au niveau professionnel.⁶²¹

La simple expérience de nos tables de conversation, de nos permanences sociojuridique et d'écrivain public permettent d'affirmer que de nombreux nouveaux immigrants italiens sont confrontés à des problèmes liés à la langue. Nous avons déjà évoqué le cas de cette famille italo-marocaine que la barrière linguistique a largement impacté : mauvaise compréhension des informations, difficulté de communication avec les institutions, difficulté à trouver du travail, à s'inscrire dans des formations nécessitant une base de français. Les limites vécues par les adultes peuvent par ailleurs se répercuter sur leurs éventuels enfants qui partent avec un bagage différent de leurs comparses nés dans des familles francophones ou néerlandophones. Y. est italo-marocain, ses deux filles sont scolarisées en néerlandais, il travaille en français et en italien, il rêve en italien, les langues parlées à la maison sont l'italien, l'arabe et le français. Son épouse a dû s'inscrire à des cours de néerlandais pour pouvoir aider leurs filles dans leurs devoirs.⁶²²

Apprendre les langues n'est pas un exercice auquel tous peuvent se prêter avec la même aisance, pour bien apprendre une langue, il faut toute une série d'éléments : l'instruction, le temps, la disponibilité, l'argent, la possibilité de pratiquer, et bien sûr, le temps. Nous rencontrons de nombreuses personnes renonçant à suivre des cours faute de temps. M., est mère au foyer, son mari travaille dans la restauration en horaires

⁶¹⁶ LNO CSE

⁶¹⁷ IRA PRA

⁶¹⁸ STA DVO

⁶¹⁹ ZTA ZTA

⁶²⁰ GCO CRI

⁶²¹ MRA MLO

⁶²² YSN PZA

coupés, elle doit donc accompagner ses enfants à l'école et aller les rechercher, s'occuper des courses et des repas. La journée passe rapidement, et elle devrait choisir, pour les quelques heures libres qui lui restent, entre suivre un cours de langue ou des heures dans une agence de titre-service.⁶²³ L. a trouvé le temps de suivre des cours de langues lorsqu'il a été mis en arrêt maladie suite à divers accidents de travail.⁶²⁴ A. a la possibilité de suivre trois cours de langue à la fois parce qu'il n'a actuellement pas de travail. Sans aucun doute, il préférerait apprendre directement en travaillant, mais en attendant il profite des cours mis à sa disposition.⁶²⁵

Mis à part dans le cadre de la sphère professionnelle, les immigrés doivent également mobiliser les langues pour pouvoir effectuer toute une série de démarches administratives. Que ce soient les dossiers pour Actiris, les lettres de motivation, des éventuelles procédures (recours, procès, ...), le fait de ne pas maîtriser l'une ou l'autre langue locale peut-être handicapant. Nous avons rencontré dans le cadre de notre permanence d'écrivain public R. qui avait reçu une convocation de la police et, n'ayant pas compris le contenu, ne s'est pas rendu au tribunal le jour de la séance. Nous avons également accompagné des personnes dans la rédaction de lettres de motivation, ou simplement déchiffrer des contrats de bail abusifs... La connaissance d'une langue peut se décliner de multiples manières, on peut savoir s'exprimer oralement en français mais être tétanisé par le passage à l'écrit. À nouveau, de la même manière que les personnes ne parlant pas les langues locales sont éloignées de toute une sphère du marché de l'emploi, celles qui ne peuvent s'exprimer qu'oralement risquent d'être discriminées. Celles qui maîtrisent l'anglais écrit pourront s'adresser à une certaine frange du monde du travail, les autres, celles pour qui le passage à l'écrit, en français et en anglais, est complexe, seront automatiquement dirigées vers des emplois moins qualifiés et donc, souvent, moins bien rémunérés. Nous avons rencontré dans le cadre de nos tables de conversation plusieurs jeunes filles ayant étudié à l'université en Italie et espérant trouver du travail dans le giron des institutions européennes. Le fait est qu'elles ne connaissaient ni le français ni l'anglais, ni écrit ni oral. Dès lors, l'une a commencé à travailler comme serveuse au noir, l'autre est rentrée en Italie après plusieurs mois de recherche infructueuse.

La question des langues, est fondamentale. Il y a deux langues à Bruxelles. Le néerlandais et le français. Apprendre la première est presque impossible, surtout qu'on ne l'utilise pas à Bruxelles. J'ai essayé plusieurs fois mais j'ai échoué rapidement. L'autre langue est le français qui en soi est une langue complexe, surtout au niveau écrit. Les francophones eux-mêmes font mille fautes d'orthographe. Quand tu cherches du boulot, là tu te rends compte que c'est un problème supplémentaire. Je suis quelqu'un qui est à l'aise avec les langues. J'apprends vite à l'oral, mais pour l'écrit c'est autre chose. À l'université ils étaient tolérants, mais pour les CV ou les lettres de motivation, si tu laisses une faute d'orthographe, ils ne te prennent même pas en considération. Cette obsession pour l'orthographe est normale, on l'a aussi en Italie, mais quand tu la vis directement quand c'est toi qu'on évince à cause d'une faute d'orthographe. Ça peut être super violent. C'est une complication que vivent les migrants. Et encore plus ceux qui écrivent déjà pas bien dans leur langue, ceux qui n'ont pas étudié... apprendre parfaitement une langue complexe comme le français, c'est inimaginable.⁶²⁶

Certaines personnes relatant leur rapport au travail et à la langue s'estiment chanceux d'avoir été engagés malgré leur mauvaise connaissance du français. D'autres mettent évidence les difficultés particulières qu'elles peuvent rencontrer par rapport à leurs collègues *madrelingui*.

J'ai su trouver la bonne personne au bon moment qui a compris mes compétences, même si je ne parlais pas bien français vu que je venais d'arriver.⁶²⁷

⁶²³ MRA GLI

⁶²⁴ LDO CSE

⁶²⁵ ALO DMO

⁶²⁶ GLO ICE

⁶²⁷ DGO VLI

*Pour la langue au travail, je pense que j'ai plus de difficultés par rapport à mes collègues. Écrire des articles, parler en public, faire exactement tout ce que font les autres sauf que ce n'est absolument pas ma langue maternelle. J'ai objectivement plus de difficultés que mes collègues, il n'y a pas de relâchement possible pour moi.*⁶²⁸

Mis à part tous ces éléments problématiques liés à la pratique des langues locales, Bruxelles offre aussi, nous l'avons vu, la possibilité à de nombreux immigrés italiens de pouvoir s'exprimer dans leur langue natale. Cet élément n'est pas forcément négatif et il peut être vécu très positivement pour ces personnes vivant dans une situation de déracinement. Nous le voyons dans nos activités d'accompagnement à la migration : pouvoir poser des questions dans sa propre langue, s'exprimer correctement, partager des références culturelles communes, peut être très précieux en contexte migratoire. C'est d'ailleurs précisément pour cela que beaucoup ont la tendance à rester entre Italiens, tant professionnellement que socialement. Le tout est de ne pas se priver de l'apprentissage des langues locales, instruments précieux permettant de poursuivre le projet migratoire initial, correspondant à une amélioration des conditions de vie et de travail. Que ce soit dans le cadre de cette enquête ou de celui de nos activités d'accompagnement à la nouvelle immigration italienne, notamment les tables de conversation en français, nous constatons que de nombreuses personnes sont avides d'améliorer leur connaissance du français. Plus on s'installe dans une « niche » ne mobilisant pas le français, moins on se donne des possibilités pour l'apprendre. Par exemple, est ce que M. que nous avons rencontrée dans le cadre de notre table de conversation, diplômés en droit, travaille dans la restauration parce qu'elle ne connaît pas le français ou, est ce qu'elle ne connaît pas le français précisément parce qu'elle évolue dans un milieu ne la stimulant pas à apprendre plus que les quelques mots utiles à l'envoi des plats en salle ?

Si des mesures sont prises pour fournir des outils aux personnes leur permettant de s'exprimer correctement, elles sont encore trop peu nombreuses, et peuvent être coûteuses ou non adaptées aux horaires des travailleurs. C'est bien souvent le secteur associatif qui se voit déléguer la tâche d'aider les plus démunis avec les langues. Accompagnement, cour d'alpha, cours de français langue étrangère, tables de conversation, écrivains publics. Il arrive cependant que lorsque l'on ne rentre pas dans la case des personnes « autorisées à rester sur le territoire » pour que l'on soit exclu de bon nombre de ces aides qui, pour la plupart, ne permettent pas de certifier la connaissance des langues.

Or, comme nous allons le voir dans le cas des immigrés italiens de Bruxelles, le fait de connaître plus ou moins bien telle ou telle langue peut avoir des conséquences importantes sur les parcours dans le contexte d'accueil. De la même façon que le cadre dans lequel on s'inscrit (travail, relations sociales, quartier) peut influencer sur la maîtrise des langues. Français, néerlandais, anglais, italien, parler, écrire, pratiquer, ... Voyons comment se déclinent les différents rapports aux langues en fonction des parcours d'immigration.

⁶²⁸ CHA FLI

XIII. INTEGRATION

1. Bruxelles

1.1. Bruxelles ville-monde

Bruxelles est une ville-monde, une ville globale au même titre que peuvent l'être Londres, Tokyo ou Washington. Classée ville la plus internationale juste après Dubaï, Bruxelles compte sur son territoire plus de 180 nationalités. Ce cosmopolitisme s'accompagne d'une richesse culturelle immense, qui ne cesse d'être exploitée à travers l'harmonie qui règne entre les différentes communautés et qui est mise à l'honneur par le biais de rencontres qui peuvent se décliner en échanges de traditions de tous ordres, en conférences, en expositions aux thématiques infinies. Au-delà de cette multiculturalité, Bruxelles accueille le siège de la Commission européenne, ce qui fait d'elle la capitale de 500 millions d'Européens.⁶²⁹

Cette définition de Bruxelles est celle donnée par son bourgmestre, Philippe Close sur sa page internet. Elle correspond à l'image qu'ont nombre d'Italiens et d'Italiennes à peine arrivés à Bruxelles : « *Ici, les gens de cultures différentes cohabitent ; on voit des gens du monde entier et ça ne pose de problèmes à personne ; dans mon quartier, il y a des gens de toutes les nationalités ; je ne me sens pas inférieur parce que je ne parle pas parfaitement les langues locales ; ...* » entend-on dire à nos tables de conversation de la bouche de nombreux primo-arrivants.

Bruxelles est effectivement une ville « cosmopolite » : plus de 200 nationalités y sont représentées, plus de 180 langues y sont parlées, ce qui en fait la région la plus multiculturelle d'Europe et la deuxième au monde après Dubaï.⁶³⁰ La présence de non-Belges et de Belges d'origine étrangère est particulièrement forte à Bruxelles par rapport au reste du pays. Au 1^{er} janvier 2020, 35,5 % de la population résidant en région bruxelloise était de nationalité étrangère (10,4% en Wallonie et 9,3% en Flandre), et 39,1% des Bruxellois de nationalité belge étaient d'origine étrangère.⁶³¹ Ceci s'explique, comme l'indique le sociologue Andrea Rea, par l'arrivée de nombreux travailleurs provenant d'Italie, du Maroc et de Turquie dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, mais aussi par « l'accroissement de la fonction internationale de Bruxelles. Les ressortissants de l'Union européenne sont très nombreux de par la présence des institutions européennes. Et lorsque des travailleurs hautement qualifiés arrivent, la demande de travailleurs faiblement qualifiés augmente parallèlement. »⁶³²

Bruxelles attire, par ailleurs, un nombre important de Wallons et de Flamands venant s'y installer ou y travailler en faisant l'aller-retour quotidiennement pour regagner les périphéries plus ou moins proches de la capitale. Celles-ci s'étendent des communes flamandes du Brabant-Flamand à l'origine des vives tensions communautaires autour de l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvoorde, en passant par les riches communes du Brabant-Wallon attirant les ménages les plus aisés de capitale en quête d'espaces verts,

⁶²⁹ CLOSE, Philippe, « Bruxelles, ville monde », site du Philippe Close – bourgmestre de la ville de Bruxelles, sine dato, <https://bit.ly/3h92DhO> (page consultée le 2 février 2021).

⁶³⁰ LE VIF, « Bruxelles, deuxième ville la plus cosmopolite du monde », site du journal Le Vif, 19 janvier 2019, <https://bit.ly/3jAzBsT> (page consultée le 2 février 2021).

⁶³¹ LE SOIR, « Un résident sur huit est de nationalité étrangère, selon Statbel », site du journal Le Soir, 13 janvier 2021, <https://bit.ly/3qFo4dk> (page consultée le 2 février 2021).

⁶³² HUTIN, Charlotte, « La diversification des origines de la population se poursuit en Belgique (carte interactive), site du journal Le Soir, 13 janvier 2021, <https://bit.ly/3ybep0M> (page consultée le 2 février 2021).

jusqu'aux communes Hennuyères les plus touchées par le chômage se transformant au fil de la désindustrialisation en réelles cités-dortoirs.⁶³³ Cela peut paraître anodin, mais dans un pays comme la Belgique, si petit soit-il, quitter sa petite ville de province pour vivre à la capitale peut sous certains aspects ressembler s'apparenter à un processus migratoire. Même si de nombreux Flamands s'installent à Bruxelles, ce sont surtout les Wallons qui composent le contingent des migrations internes à la Belgique à destination de la région de Bruxelles-Capitale. Une étude de l'Ibsa montre que les communes bruxelloises attirant le plus de Wallons entre 2011 et 2016 ont été Ixelles, Etterbeek et Saint-Gilles, probablement pour les mêmes raisons structurelles faisant que les immigrés italiens arrivés récemment à Bruxelles s'installent principalement dans ces communes attirant tant les étudiants que les jeunes travailleurs à la recherche d'un emploi.⁶³⁴ Une interview récente d'une actrice originaire de La Louvière a permis d'amener dans le débat public la problématique de « l'intégration » des Wallons s'installant à Bruxelles :

J'ai le souvenir, quand je suis arrivée de La Louvière à Bruxelles, et à l'ULB, que tout le monde se foutait un peu de la gueule de ma ville. C'était un choc. Quand de, La Louvière j'allais boulevard Tirou, à Charleroi, pour moi, c'était les Champs-Élysées. Et quand on se moque de Charleroi, je le prends un peu mal, parce que La Louvière, c'est pire. Ce n'est pas un détail, La Louvière, pour moi, parce que c'est une ville que j'ai vu décliner, avec ses usines fermées, Boël racheté par des Russes, les charbonnages... Quand tu entres à La Louvière, les maisons, c'est des coronas. [...] Tu te sens un peu comme une Belge de seconde zone. [...] ça donne un petit sentiment de déclassement par rapport aux autres, que tu ressens quand tu débarques à Bruxelles ... et ne parlons pas de Paris. [...] J'ai ressenti cela dans mes études à l'ULB. Certains sortaient de Dachsbeck, à Bruxelles, et faisaient leurs études les doigts dans le nez. Moi je venais de l'athénée provincial de La Louvière, où il y a beaucoup d'enfants d'ouvriers ou de l'immigration italienne, qui n'ont pas les mêmes chances au départ... et on ne peut pas aller aussi vite et aussi loin dans le programme scolaire à La Louvière que dans une école comme Dachsbeck.⁶³⁵

Bruxelles est peut-être cosmopolite, cela ne la rend pas forcément accueillante pour tout le monde. Depuis le Moyen-âge, le territoire bruxellois est organisé de manière à éloigner spatialement les classes populaires des classes aisées. Avec la Révolution industrielle, ce contraste ne fait que s'accroître, du fait notamment de l'installation des industries dans le bas de la ville et le long du canal d'une part, mais aussi des grands travaux réalisés par Léopold II au début du 20^{ème} siècle. L'industrialisation a accéléré l'exode rural vers la ville, et les tous premiers migrants étaient des paysans pauvres venant de Flandre et de Wallonie parlant des langues très éloignées les unes des autres. Différentes communautés se sont installées par la suite et la ségrégation entre pauvres, classe ouvrière d'une part et riches, classe dirigeante, d'autre part, s'est couplée à la séparation entre étrangers et autochtones.

Après la seconde guerre mondiale et pendant toute la seconde moitié du 20^{ème} siècle, d'importantes communautés de travailleurs migrants provenant du sud de l'Europe (Italie, Grèce, Espagne, Portugal), du Maghreb, de Turquie, du Congo, d'Europe de l'Est sont venues accentuer ce phénomène. Arrivés dans un premier temps pour faire tourner les usines, ces migrants installés dans les quartiers « populaires » de Bruxelles, ont été brutalement touchés par la désindustrialisation. Et, si quelques-uns – « des arbres qui cache la forêt », pour reprendre l'expression d'Anne Morelli – ont tiré leur épingle du jeu et sont devenus des descendants d'immigrés respectables, intégrés, une grande partie n'ont pas connu une ascension sociale

⁶³³ Pour les détails, une récente étude de l'Ibsa analyse en détail les mouvements de migration interne au pays : IBSA.BRUSSELS « Les migrations interrégionales en Belgique », site de l'Institut Bruxellois de statistique et d'analyse, 30 octobre 2019, <https://bit.ly/3AcumWi> (page consultée le 2 février 2021). Différents projets d'aménagement du territoire vont en ce sens dans le bassin hennuyèr, attirant de plus en plus les ménages modestes travaillant à Bruxelles mais ne pouvant assumer les charges locatives en application dans la capitale. Différentes polémiques existent sur la question, ici une réaction du bourgmestre de La Louvière en 2014 suite à une proposition du Cdh pour d'importants projets immobiliers sur les friches industrielles proches de la gare reliant la petite ville à Bruxelles en 50 minutes de train. 7 sur 7, « La Louvière-La-Neuve: "Dédaigneux et outranciers », site du journal 7 sur 7, 19 février 2014, <https://bit.ly/3xb3XpT> (page consultée le 2 février 2021).

⁶³⁴ IBSA.BRUSSELS, *loc.cit.*, pp. 28-29.

⁶³⁵ CROUSSE, Nicolas, « Les racines élémentaires de Charline Vanhoenacker : je venais de La Louvière, je me sentais comme une Belge de seconde zone », site du journal Le Soir, 9 janvier 2021, <https://bit.ly/2Tl4sPM> (page consultée le 2 février 2021).

fulgurante et le maintien de leur condition a donné le nom à leurs quartiers de résidence de « croissant pauvre de Bruxelles ».

L'installation des institutions européennes à Bruxelles a amené dans la petite capitale d'importants capitaux. Cela a permis de développer différents secteurs (services, restauration, commerces), a nourri l'inflation immobilière et a amené une nouvelle population, tout aussi étrangère que les immigrés des années 70, mais bien plus désirables, les dits « expats » s'installant dans un premier temps dans les environs proches du quartier européen ou dans les beaux quartiers. Suite à la crise de 2008, de nouvelles vagues migratoires provenant du sud de l'Europe et de nombreux autres pays appauvris par la crise, se sont manifestées à Bruxelles. D'une part, pour fuir le manque de perspectives dans les pays les plus touchés par la crise, d'autre part, pour venir travailler dans des secteurs en pleine expansion à Bruxelles, notamment la restauration, la construction et le domaine du nettoyage.

Parmi eux, se trouvent de nombreux diplômés espérant percer dans la capitale de l'Europe. Ces derniers flux migratoires s'installent essentiellement, nous l'avons vu pour la communauté italienne, dans ces mêmes quartiers populaires de Bruxelles aux loyers abordables où se sont installées les précédentes vagues de travailleurs migrants. Ces mêmes quartiers qui sont sujets à un processus de gentrification actuellement. Parallèlement à l'arrivée de migrants provenant de l'espace Schengen, ainsi que de pays avec lesquels la Belgique a ou a eu des accords migratoires historiquement, des milliers de migrants dits « sans-papiers » vivent à Bruxelles. Loin de représenter une communauté homogène, contrairement à l'appellation qu'on leur donne, ces migrants ont des provenances diverses, tout autant que des parcours et de profils diamétralement opposés.

Ceux qui obtiennent le statut de réfugié ou qui réussissent à grandes peines à régulariser leur situation sont une minorité. La plus grande partie d'entre eux mènent leur existence, travaillent, et espèrent ne pas finir en centre fermé, raccompagnés à la frontière ou violentés par la police. Difficilement cartographiables du fait de leur non-inscription dans les registres communaux, ces milliers de Bruxellois considérés comme indésirables participent pourtant à l'économie et à l'identité de la ville.

La gentrification de ces quartiers (Saint-Gilles, zone Midi, quartier Malibran, Marolles, plus récemment les abords du canal à Molenbeek...) n'est pas totale, ils sont loin d'être des îlots complètement embourgeoisés : on assiste encore à une répartition socio-spatiale reflétant contrastée avec les beaux quartiers dans le Sud et l'Est et les quartiers populaires dans l'Ouest de la ville. Les quartiers dits « populaires » sont ceux qui comportent le plus d'habitants issus de l'immigration, parfois depuis plusieurs générations. Bruxelles n'est cependant pas Marseille, il n'y existe pas de ghettos éloignés et coupés complètement du centre-ville, ni une volonté si manifeste de la part des autorités de nettoyer le centre-ville de ses pauvres, immigrés et descendants d'immigrés. La ségrégation spatiale est moins manifeste à Bruxelles mais elle existe tout autant. Depuis une dizaine d'année, le processus de gentrification à l'œuvre dans la ville est évident et souvent soutenu par les autorités communales, des investisseurs immobiliers étrangers voire par des fonds européens. Les mêmes qui vantent la mixité sociale de Bruxelles et son cosmopolitisme poussent les pauvres et les immigrés à déguerpir des quartiers populaires que l'on préfère « branchés ».

Nous l'aurons compris, le phénomène de la nouvelle immigration italienne n'est pas étranger à ces dynamiques, il en est sans doute à la fois moteur et victime. Nous avons vu dans le chapitre sur le logement que les migrants italiens arrivés ces dernières années s'installent surtout dans les communes connaissant un intense processus de gentrification depuis le début des années 90 à savoir Ixelles, Etterbeek, mais aussi

Saint-Gilles et Anderlecht. Les personnes interviewées dans le cadre de cette enquête gravitent autour des communes de Saint-Gilles, Anderlecht et Ixelles. On attribue souvent le phénomène de gentrification à l'arrivée d'eurocrates et de travailleurs spécialisés gravitant autour des institutions européennes venus s'installer dans la « capitale de l'Europe » avec leurs bons salaires.

Il semblerait cependant que les « expats » ne sont que peu attirés par les quartiers populaires, ou de manière limitée dans le cadre de projets immobiliers hauts de gamme. Les eurocrates s'installeraient principalement dans les quartiers historiquement bourgeois. La gentrification des quartiers populaires serait plutôt liée à l'installation de jeunes adultes loin d'avoir des revenus comparables à ceux des eurocrates mais tout de même plus élevés que ces des habitants de ces quartiers populaires. Ces jeunes, en s'installant dans ces quartiers participent à l'augmentation des loyers et donc, d'une certaine manière, accentuent l'appauvrissement des habitants installés avant eux, et poussent souvent ceux-ci au départ dans des communes périphériques voir de petites villes de provinces proches des importants axes ferroviaires traversant le pays.

La gentrification d'un quartier va donc souvent de pair avec son appauvrissement : les nouveaux habitants de classe moyenne y cohabitent avec les habitants plus pauvres y étant installés de plus longue date mais aussi d'autres arrivés plus récemment avec les vagues migratoires plus récentes et plus précaires. Dans le cas de la nouvelle migration italienne que nous cherchons à comprendre dans le cadre de cette enquête, il semblerait que l'on trouve tant des « agents de gentrification » aux revenus moyens arrivant dans les quartiers pauvres de Bruxelles que des migrants plus pauvres s'installant par défaut dans ces quartiers en voie de transformation qui ont, somme toute, l'avantage d'être centraux tout en ayant encore une offre, bien que de plus en plus restreinte, de logements à prix abordables, grâce notamment au phénomène de la collocation. Dans les premiers temps de la migration donc, comme nous l'observons dans cette enquête, il semble que tant les personnes ayant un travail et un salaire moyen que les personnes à la recherche d'emploi, aux études ou travaillant au noir se dirigent vers les mêmes quartiers de Bruxelles.

Ceci participe à ce qu'ils déclarent eux-mêmes « dans mon quartier, on entend parler italien à tous les coins de rues » tout en reconnaissant qu'il existe une différence profonde entre, par exemple, les italo-saint-gillois qui fréquentent les bars à vin branchés et les italo-saint-gillois qui travaillent au noir dans les arrière-cuisines de ces mêmes bars. Une impression de communauté du fait de la concentration spatiale de personnes parlant une langue similaire qui résulte plus contrastée lorsqu'on l'analyse sous le prisme de la classe. Y., pizzaiolo italo-marocain nous dit :

À part mes clients entre eux, pour moi il n'existe pas de communauté italienne. La plupart font partie de la même classe sociale plus ou moins, ils travaillent à la Commission européenne.⁶³⁶

Lui-même a vécu un temps à Saint-Gilles puis dans le centre-ville (quartier Stalingrad) dans des appartements trop étroits pour lui et sa petite famille, avant de finalement partir s'installer à Anderlecht dans le quartier de La Roue. Nous reviendrons sur la question de l'existence et des caractéristiques d'une éventuelle communauté italienne à Bruxelles, ce qui est ici intéressant, c'est de constater que ce n'est pas parce qu'un nombre important d'Italiens résident dans le même quartier qu'ils forment un groupe homogène et qu'ils vivent la question de l'intégration de la même manière.

⁶³⁶ YSN PZA

1.2. *La question de l'intégration à Bruxelles*

Ce bref aperçu de la répartition spatiale des différentes migrations à Bruxelles nous permet de comprendre quelques aspects de cette ville plus multiculturelle qu'interculturelle, de cette ville où différentes couches, voire classes sociales, cohabitent de manière très rapprochée. Ceci est fondamental pour penser l'intégration. Bruxelles est une ville cosmopolite, certes, mais c'est avant tout parce qu'elle attire des personnes à la recherche de travail du monde entier. Les usines et leurs quartiers ne sont plus, contrairement à l'époque de la fondation du Casi, des lieux d'agrégation où pouvaient se créer une conscience de classe, d'une part, et une certaine conscience migrante, d'autre part, deux éléments essentiels à nos yeux pour tout processus réel d'intégration. Parmi les personnes qui arrivent à Bruxelles de l'étranger avec un projet, nous l'avons vu dans tout au long de cette enquête, on trouve des profils très variés.

L'intégration passe avant tout par la définition d'identités. L'identité de ce à quoi l'on est censé s'intégrer (Bruxelles, le monde du travail, la classe moyenne, ...), d'une part, et l'identité de la ou les communautés dont chaque individu se revendique : nationale, linguistique, sociale, économique, politique, religieuse, d'autre part. Nous avons vu dans cette enquête que ce que nous appelons « nouvelle migration italienne » correspond bien souvent pour les personnes à une réalité abstraite.

Les personnes rencontrées au Casi-uo et qui appartiennent à ces flux migratoires provenant d'Italie depuis la crise de 2008 à la recherche de travail ou de perspectives ne s'identifient pas forcément à des membres d'une vague migratoire massive quittant l'Italie, à des migrants d'autre part – le terme ayant une connotation politique et sociale forte, il n'est pas rare de rencontrer des personnes travaillant au noir se considérant comme « expats » de par leur nationalité européenne. Ceux-ci ne s'identifient parfois même pas particulièrement au fait d'être italiens ou italiennes, si ce n'est d'un point de vue linguistique et, très rarement, ils se considèrent comme des Bruxellois immigrés. Tout au plus se considèrent-ils comme précaires mieux lotis que s'ils étaient restés en Italie, bien que cette conception soit souvent plus une perception personnelle que collective. Il est effectivement peu aisé de comparer la situation d'une jeune femme travaillant au noir comme baby-sitter et serveuse – malgré les quelques euros de l'heure en plus qu'elle gagne par rapport à ce qu'elle gagnait en Italie – avec celle d'un jeune homme faisant un travail de bureau en étant payé le salaire minimum belge mais ayant un CDI, obtenu comme « récompense » après 3 stages non rémunérés et une myriade de petits contrats et des périodes de chômage. Leur situation n'est pas égale, cela va de soi, mais la fragilité de leur situation a les mêmes origines.

Si, pour des Belges provenant de régions sinistrées économiquement ou ayant un accent prononcé, cela peut s'avérer éprouvant, qu'en est-il pour tous ces fameux étrangers qui font de Bruxelles une ville-monde ? Plus particulièrement, comment cela se passe-t-il alors que tant de parcours migratoires différents convergent vers la même ville, voire souvent les mêmes quartiers ? Comment cela se passe-t-il pour les dizaines de milliers d'immigrés italiens arrivés plus récemment ? Comment s'intègrent-ils réellement, alors que quelques compatriotes eurocrates évoluant dans les sphères internationales nourrissent les représentations que beaucoup ont des Italiens de Bruxelles ? Que dire du souvenir des précédentes vagues migratoires provenant d'Italie a créé une image (biaisée) de l'Italien qui s'intègre facilement et qui est soutenu par un tissu social solide (famille, amis, voisins) ? Comment s'intègrent-ils alors que la plupart d'entre eux arrivent seuls par avion et restent stupéfaits lorsqu'ils constatent combien ils sont nombreux à avoir pris la même route ? Comment s'intègrent-ils alors que trouver du travail est si difficile pour eux une fois arrivés sur place, alors que tant de bâtons leur sont mis dans les roues, alors que le monde du travail

est tellement éclaté ? À quoi s'intègrent-ils ? À quelle réalité urbaine ? À quel monde du travail ? À quelle communauté linguistique ?

Penchons-nous un instant sur les politiques censées favoriser cette intégration à Bruxelles. Depuis une trentaine d'années, l'agglomération bruxelloise correspond à la Région administrative de Bruxelles-Capitale, où les deux principales communautés linguistiques du pays ont voix au chapitre. Ceci a pour impact premier, et c'est sans aucun doute une richesse de ce pays malheureusement trop peu exploitée, que Bruxelles est bilingue et que son marché de l'emploi l'est tout autant. Le français y est cependant la langue nationale la plus utilisée dans la région, notamment parce que les immigrants arrivant à Bruxelles s'orientent souvent vers l'apprentissage du français dans un premier temps, que ce soit du fait d'un passé colonial français ou belge, de l'apprentissage du français à l'école, plus commun que celui du néerlandais en dehors des frontières belges, quasiment inexistant, ou encore pour des questions plus concrètes de rayonnement de la langue française au niveau international mais aussi de par son utilisation comme langue principale par les Belges habitant la région.

La place de Bruxelles dans les échanges internationaux et son statut de capitale européenne font que l'anglais y est également fort pratiqué. Les fameuses 180 langues pratiquées à Bruxelles sont quant à elles pratiquées par des groupes plus ou moins grands de personnes et de manière dispersée sur le territoire.

Nous l'avons abordé longuement dans cette enquête, la connaissance des langues est fondamentale dans le parcours migratoire des personnes, a fortiori pour les migrants les plus défavorisées socio-économiquement. Dans le cas de l'immigration italienne, parler l'une ou l'autre langue locale permet d'accéder à un marché de l'emploi plus large que celui offert par le microcosme italien de Bruxelles. Dans le cadre de nos permanences sociojuridiques, nous passons beaucoup de temps à traduire simplement des informations de base au sujet de la réglementation du travail à des personnes cherchant à sortir du travail au noir ou à comprendre à quel moment elles ont été abusées par leur employeur. À Bruxelles, les entités qui ont en charge de favoriser l'intégration des personnes immigrants diffèrent en fonction de la langue dans laquelle elles opèrent.

Des structures flamandes et des structures francophones ayant pour mission de soutenir l'intégration cohabitent mais proposent des formules très différentes. L'*inburgering*, parcours d'intégration en Flandre, est en place depuis 2004 dans la capitale, il passe par l'intermédiaire du BON, organisme d'intégration proposant un contrat d'intégration civique. Côté francophone, un décret de 2004 propose diverses mesures de cohésion sociale à destination d'un public composé non seulement de personnes immigrées mais aussi d'autres publics désavantagés socialement. Fruit d'un deuxième décret francophone datant de 2013, les BAPA, bureaux d'accueil pour les primo-arrivants, sont en charge du parcours de l'accueil francophone de ceux que l'on appelle les « primo-arrivants ».⁶³⁷ Ces deux parcours sont très différents, tant du point de vue de leur contenu, de leurs objectifs, de leurs publics-cibles que de leurs moyens financiers.⁶³⁸ Le caractère obligatoire du parcours d'accueil sur le territoire bruxellois est l'objet de vives discussions au sein du parlement bruxellois ces dernières années. Rares sont les personnes que nous rencontrons dans le cadre de notre travail avec la nouvelle migration qui souscrivent à l'un ou l'autre de ces parcours, mais plus d'un

637 Le décret du 18 juillet 2013 de la COCOF reprend une définition stricte de la notion de primo-arrivants comme « la personne étrangère séjournant légalement en Belgique depuis moins de trois ans et inscrite au registre des étrangers d'une commune de la région de Bruxelles-Capitale disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois ».

638 XHARDEZ, Catherine, « L'intégration des nouveaux arrivants à Bruxelles : un puzzle institutionnel et politique », *Revue Brussels Studies*, n° 105, 2016, pp.1-21, <https://bit.ly/2UkY4b5> (page consultée le 25 juillet 2019).

nous ont posé cette question importante : « À quoi faut-il s'intégrer ? Quelle langue dois-je apprendre ? Quels sont les avantages ? »

La lasagne institutionnelle et linguistique bruxelloise ne facilite pas l'arrivée et l'insertion des personnes. Se diriger vers la sphère francophone et/ou néerlandophone résulte souvent de questions très pragmatiques bien éloignées des guéguerres belgo-belges sur l'identité culturelle de l'une ou l'autre communauté linguistique. Les personnes que nous rencontrons parlent d'intégration avant tout au monde du travail, avant d'intégration à l'une ou l'autre communauté linguistique.

Selon moi, l'intégration à 100% on ne la rejoint que quand on arrive à trouver du travail ici. Si tu réussis à rentrer dans le monde du travail, tu peux bien t'intégrer. Ça prend 6 mois à un an, à mon avis. Le truc, c'est que pour ça, il faut avoir une certaine maîtrise des langues. Si quelqu'un pense arriver ici et ne parle que l'anglais, ça n'a pas de sens. Si tu veux t'intégrer, vu que tout fonctionne avec le français, il faut apprendre le français. Bruxelles est une ville cosmopolite, ok, mais ce n'est pas tout.[...] Mon projet maintenant c'est de suivre un cours intensif de néerlandais parce ça offre plus d'opportunité. Si tu n'apprends qu'une des deux langues, tu divises en deux tes chances de trouver du travail.⁶³⁹

Dans le cas de la migration italienne, on a vu que l'italien est fortement pratiqué à Bruxelles, l'ampleur de la migration est tel qu'il est courant pour des Italiens de pouvoir s'exprimer dans leur langue dans des administrations, des magasins ou des restaurants. D., que nous avons rencontrée dans le cadre de nos permanences sociojuridique, a été engagée par une chaîne italienne de magasins de chaussettes alors qu'elle ne parlait que très peu français, notamment parce qu'elle aurait pu conseiller mieux les clientes italiennes du magasin ayant pignon sur rue dans toutes les grandes voies commerçantes de la ville. F. quant à elle ne travaille presque qu'en italien, pour une clientèle italienne :

Je dois dire que je me sens bien intégrée, je suis bien ici je ne peux pas dire le contraire. Quand je parle avec les gens je leur dis "Bruxelles est une ville qui me donne beaucoup et qui me prive de beaucoup de choses". Quand j'essaie de faire un bilan de ce que Bruxelles me donne et de ce dont elle me prive, je me demande ce qui est le plus important... Et je pense que c'est ce que Bruxelles me donne. Je peux donc dire que je suis contente d'être ici. Oui, je me sens super intégrée. C'est une ville qui ne te fait pas sentir étranger, on est tous étrangers ici. [...] Au niveau des langues, j'ai dû improviser. Si je connais deux Belges c'est déjà beaucoup ! »⁶⁴⁰

F. et D. se sentent pourtant toutes deux intégrées à Bruxelles, même si elles n'en maîtrisent à perfection ni les langues ni le fonctionnement institutionnel. F. nous dit :

Je ne peux pas dire, honnêtement, être intégrée dans la Bruxelles politique, être au courant tout de ce qu'il se passe, de ce qui se dit dans les journaux, comprendre bien le pays. Je me suis intégrée dans la Bruxelles des étrangers, pas dans la Bruxelles des locaux. Peut-être parce que c'est ça en fait la vraie Bruxelles. À Bruxelles ce n'est pas qu'on s'intègre avec les Belges, ils sont où ces Belges ? »⁶⁴¹

Son témoignage nous permet de poser la question de l'identité bruxelloise. On peut s'intégrer à un marché du travail, à une communauté d'immigrés, mais aussi pourquoi pas à une identité urbaine faite de ces différentes vagues migratoires se succédant, et se superposant dans la ville ? Assumer (et construire, décrire) l'identité multiculturelle de Bruxelles c'est lui permettre de développer des échanges interculturels réels. Autour de l'identité *zinneke*, se rapportant aux chiens bâtards et sans race qui parcouraient les rues de Bruxelles et constitue un personnage du Bruxelles d'autrefois, plusieurs propositions pour investir ce terrain en friche qu'est celui de l'identité bruxelloise se sont également construites.

⁶³⁹ ALO DMO

⁶⁴⁰ FDA HAR

⁶⁴¹ FDA HAR

Des intellectuels de renom tels qu'Andrea Rea ou Eric Corijn, le développement d'*urban studies* consacrées à la ville et à son histoire, le centre d'étude CBAI, mais aussi des projets tels que la Zinnekeparade, ou encore les Zinneballades, cherchent à consolider cette identité bruxelloise qui est avant tout populaire et faite de migrations. Considérer Bruxelles non pas comme un lieu de cohabitation et de transit pour des Belges des quatre coins du royaume, des citoyens de toute l'Europe et pour des personnes du monde entier, des plus riches hommes d'affaires aux plus pauvres femmes de chambre, mais bien comme un espace politique où des individus et des groupes se côtoient, se confrontent, s'influencent et se « bâtardisent » mutuellement en créant une réalité plus fluide chaque jour malgré la rigidité des structures institutionnelles, telle est la proposition de ces penseurs et initiatives.

Nous constatons pour notre part que cela a bien plus de sens d'aborder la question de l'intégration en la voyant sous l'angle de la co-construction d'une identité interculturelle qu'en imposant aux personnes un modèle à répliquer, une sorte d'intégration forcée à la sauce nationale. Les personnes que nous rencontrons et que nous avons interviewées dans le cadre de cette enquête se sentent globalement intégrées à cette Bruxelles multiple, que ce soit en se référant à leur quartier, à leur univers professionnel, ou au fait de faire part de la grande famille des immigrés de Bruxelles. Se sentir intégré à Bruxelles signifie cependant bien souvent s'y sentir « toléré », mais cela ne passe pas forcément par une approche dynamique, active, et donc collective.

2. L'intégration : entre théorie et subjectivité

*Mi voglio integrare, perché se stai qua ti devi integrare se no sei un pesce fuor d'acqua.*⁶⁴²

« Intégration », « assimilation » et « insertion » sont des mots qui fleurissent dans les discours politiques comme dans ceux destinés à décrire ou à résoudre certains problèmes sociaux. Parfois utilisés comme synonymes, il s'agit de trois mots, de trois notions, de trois manières d'envisager la relation entre un « élément extérieur » et une entité politique déjà constituée. Dans le cas de notre enquête, nous avons essayé d'investiguer cette relation en posant aux personnes interviewées la question : « *Qu'est-ce que le mot intégration signifie pour toi ? Te sens-tu intégré ?* ». Il est évident que ce que nous voulons faire émerger ici est le ressenti des personnes et non d'établir leur niveau effectif d'intégration. La subjectivité nous semble finalement un des meilleurs moyens de comprendre ce que représente le concept d'immigration pour les premiers concernés et donc ce qu'il est, car les mots ne sont que le sens qu'on leur donne, aujourd'hui. La multiplicité des profils et des expériences donne forcément une série de réponses très contrastées à cette question.

Partons d'abord de quelques définitions. Insérer signifie introduire, inclure d'une manière spécifique : il n'y a pas modification de ce qui est inséré par le fait de son appartenance à un nouvel ensemble. Ce qui est inséré reste le même. L'emploi de ce terme semble d'ailleurs être privilégié par certains interviewés puisque jugé plus adéquat que les autres. Assimilation à l'inverse signifie absorption radicale, adhésion aux normes de la société d'accueil : l'assimilé est englouti, transformé sans réserve, l'expression de son identité et de ses spécificités socioculturelles d'origine étant limitée à la seule sphère privée. Intégration vient du latin *integrare* qui veut dire renouveler, rendre entier et reconduit à l'action d'incorporer quelque chose, quelqu'un de différent ou un groupe dans quelque chose, à un tout unique. Les trois notions incluent l'idée d'un changement, en particulier, dans le cas du mot intégration, le changement est conjoint entre les deux parties : il existe ici la volonté d'harmoniser les différences, en contraste avec celle d'unité et

⁶⁴² « Je veux m'intégrer parce que si tu es ici tu dois t'intégrer, sinon tu es comme un poisson hors de l'eau. » LDO CSE

d'homogénéisation propre au concept d'assimilation dominant dans le passé les discours politiques et sociaux.

Historiquement, le Casi-uo a toujours revendiqué le terme intégration, plus spécifiquement intégration interculturelle. Le terme perd cependant de son sens à force d'être utilisé à tout-va. Intégration, politique d'intégration, revenu d'intégration sociale, parcours d'intégration, ... À force, lorsque l'on parle d'intégration on ne sait plus vraiment de quoi on parle. Marco Martiniello avance même qu'il ne veut plus rien dire tellement il a été galvaudé, pour lui il devrait avoir le sens de « de participation à la vie économique, à la vie sociale, à la vie culturelle et à la vie politique. »⁶⁴³

Cette participation large et active à la société locale est ce que nous nous efforçons de nourrir dans notre travail quotidien avec les différents publics avec lesquels nous travaillons au Casi, c'est ce que nous mettons dans le terme intégration. Force est de constater que pour les institutions locales ce terme fourre-tout est avant tout lié à des éléments d'ordre économiques.

On demande de telle manière aux étrangers résidant en Belgique de prouver leur potentiel d'intégration par leur employabilité et leur capacité à se subvenir à eux-mêmes, bien plus que par leurs connaissances du paysage politique et culturel belge ou que leur maîtrise de la langue. Les cas d'expulsion de ressortissants européens, parfois nés en Belgique, au motif de la charge (réelle ou potentielle) qu'ils représentent pour le pays en sont des preuves criantes. Par ailleurs, on voit sans cesse utilisé l'argument culturel pour discriminer des catégories de la population qui ne feraient pas assez preuve de leur intégration, la communauté musulmane par exemple, alors que l'on est droit de se poser la question de savoir si ce qui pose problème ce n'est pas plutôt que les descendants des immigrants venus du Maroc et de la Turquie pour travailler dans l'industrie bruxelloise sont globalement plus pauvres.

La participation à la vie culturelle et politique que Martiniello met dans le terme intégration n'est quant à elle certainement pas au cœur des critères permettant d'évaluer l'intégration d'une personne, comme le montre le cas de Andrea Rea. Cet éminent sociologue d'origine italienne, né en Belgique, professeur à l'ULB, spécialiste de l'immigration, figure engagée et militante, s'est récemment vu refusé la nationalité belge pour n'avoir pas apporté les preuves suffisantes de son intégration.⁶⁴⁴ Le prétexte était ici un dossier incomplet, mais il est évident que la personnalité politique de Rea n'a pas joué en sa faveur. Si l'intégration est un thème récurrent dans le débat public en Belgique, nous voyons que le terme ne signifie pas la même chose pour tout le monde, en fonction de la place des uns et des autres dans l'organisation sociale ou dans l'arène politique.

Dans une ville comme Bruxelles, se trouvant elle-même dans un pays comme la Belgique, toutes deux marquées par de forts contrastes en termes socio-économiques, d'une part, et par de profondes difficultés à faire dialoguer les différentes communautés qui les composent, d'autre part, on ne peut se questionner sur l'intégration des migrants, pensée ou effective, sans de confronter à la problématique de l'identité.

Quelle est l'identité que l'on appose à ceux qui devraient s'intégrer ? Expats ? Cerveaux en fuite ? Touristes sociaux ? Quelle est l'identité qu'eux-mêmes se donnent ? Chômeur ? Précaire ? Stagiaire ? Expat ? Migrant ? Parent ? Italien ? Italien de Bruxelles ? Sicilien ? Marocain ? Européen ? À quelle identité le

⁶⁴³ RTBF.BE, « Marco Martiniello (Ulg) : intégration cela ne veut plus rien dire », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 3 juin 2012, <https://bit.ly/362HpMl> (page consultée le 15 février 2021).

⁶⁴⁴ KIHLL, Lorraine, « Soixante ans en Belgique, prof d'université : Andrea Rea n'a pas rapporté la preuve de son intégration », site du journal Le Soir, 14 décembre 2020, <https://bit.ly/3xazsAy> (page consultée le 2 janvier 2021).

processus d'intégration devrait les mener ? Travailleur ? Trilingue compétent ? Propriétaire ? Militant activiste ? Citoyen ?

À quoi devraient-ils s'intégrer ? À Bruxelles ? Au monde du travail ? À la Belgique ? À la communauté internationale ? À la vie de quartier ? À la communauté francophone ou néerlandophone ? Quels sont les dispositions de la société locale à réellement intégrer les personnes qui voudraient s'intégrer ? Quels dialogues, quels processus de co-construction d'une identité commune pourraient, devraient naître d'une intégration effective ? Il nous a semblé intéressant de demander aux premiers intéressés de s'exprimer sur la question.

Parmi les personnes que nous avons interrogés sur leur sentiment d'intégration, sur le sens de l'intégration, certains mettent en avant le caractère illusoire de ce terme, d'autres disent ne pas se sentir intégrés du tout pour et d'autres encore, la majorité, ont des réponses complexes expliquant qu'ils se sentent intégrés à certaines réalités mais pas à d'autres. Ceux-ci évoquent différentes formes d'intégration : intégration liée au travail, à la maîtrise des langues, à la connaissance des droits sociaux, à un large réseau de connaissance, au sentiment d'appartenance à une communauté spécifique (les étrangers de Bruxelles, les Italiens de Bruxelles,...), au fait d'avoir des enfants, au fait de payer des impôts, au fait d'être engagé socialement et politiquement, ...

Pour un grand nombre d'interviewés, l'intégration est connotée négativement, il s'agirait avant tout d'une notion vague et trompeuse, voire limitante puisqu'elle ne permet pas de tenir compte de toute la complexité du discours.

Le mot intégration est vague, il est instrumentalisé sans cesse et, en plus, à Bruxelles, c'est encore plus difficile de le rattacher à quelque chose.⁶⁴⁵

Pour F., jeune travailleur du secteur non marchand, le terme est représentatif d'une certaine fiction sociale :

Je peux dire que je suis intégré à la vie culturelle bruxelloise, à la connaissance des différents rapports sociaux et politiques à Bruxelles en partie aussi, mais je ne peux pas dire que je suis intégré aux dynamiques du pouvoir existant dans la société à Bruxelles. De tout ça, je suis exclu, pas tellement parce que quelqu'un me laisse sur le pas de la porte, mais simplement parce qu'il n'y a pas de porte ouverte.⁶⁴⁶

L. se questionne : « *Mais qu'est-ce que ça veut dire être intégré ? Bonne question. Ça veut dire tout et rien à la fois* »⁶⁴⁷ En général, la réponse s'avère être plus difficile que prévu et n'est pas immédiate : les facteurs à considérer sont nombreux et font référence à une société dynamique qui est sans cesse modifiée.

Le multiculturalisme qui caractérise Bruxelles est un des éléments qui citent les personnes en premier lieu lorsqu'on les questionne sur leur sentiment d'intégration à Bruxelles. Il peut être vécu comme une richesse mais aussi comme un problème, un obstacle compliquant l'intégration et l'accueil des nouveaux venus. Dans le premier cas, la coexistence de différentes cultures porterait à une plus grande ouverture, à la création d'un terrain malléable facilitant l'insertion des nouveaux migrants.

Bruxelles, c'est un peu la terre de tous et de personne ; c'est un espace que l'on peut tous facilement conquérir, il n'y a pas une rigidité culturelle mais plutôt une atmosphère malléable, plastique.⁶⁴⁸

⁶⁴⁵ FDA PNI

⁶⁴⁶ FDO TME

⁶⁴⁷ LCA MNI

⁶⁴⁸ SNA GRI

A l'inverse, d'autres interviewés affirment que la cohabitation de différentes communautés ne signifie pas qu'il n'existe pas de vraie interaction entre elles : quand chacun est dans son coin, laissé à la dérive à qui ou en quoi s'intégrer ? Vivre sur le même territoire ne suffit pas car des barrières invisibles empêcheraient la rencontre, la mixité culturelle, l'interculturalité.

*Quand tu vis à Bruxelles, tu te rends compte que le mot intégration ne veut plus dire grand-chose. Bruxelles est variée et multiculturelle, mais je ne pense pas qu'il y ait une réelle intégration : d'un côté, on a la pression pour qu'on s'intègre et de l'autre il y a des quartiers laissés à l'abandon, différentes communautés qui cohabitent depuis très longtemps sans ne s'être jamais vraiment intégrées avec la communauté des autochtones. Je ne sais même pas s'il en existe vraiment une, d'ailleurs. En tous cas, où moi je vis, il n'y a que des immigrés depuis des générations. Il y a les nouveaux migrants, des réfugiés arrivent, mais il y a aussi ceux de la Commission vu que j'habite pas loin du quartier européen. Je n'arrive donc pas à comprendre à quoi on se réfère quand on parle d'intégration : à quoi doit-on s'intégrer ? (...) Ici il y a beaucoup plus d'hypocrisie. En Italie, les discriminations sont beaucoup plus explicites.*⁶⁴⁹

*Se sentir intégré à Bruxelles est très facile mais aussi très difficile parce qu'il y a plein de communautés de différentes origines ethniques, des gens ayant des parcours professionnels différents, différentes extractions sociales : tout le monde peut se trouver une réalité à laquelle se sentir intégré à Bruxelles, mais se sentir intégré comme un Belge, c'est plus difficile.*⁶⁵⁰

Un autre aspect mis en avant par les interviewés renvoie à la subjectivité du processus d'intégration non seulement en fonction du territoire investi mais également aux cadres de référence de la personne ou du groupe qui l'entame. L'expérience, exclusive et individuelle, est influencée par l'ensemble d'idées, d'opinions et de valeurs propres à chaque individu, à travers lesquelles, il donne un sens à la réalité qui l'entoure. « *il y a l'intégration pour moi et l'intégration pour les autres.* »⁶⁵¹ Bien qu'il soit arrivé à Bruxelles depuis peu et qu'il ne travaille et n'ait pas de bonne connaissance des langues, A. se sent « relativement » intégré par rapport à des migrants extra-communautaires :

*Je pense que je peux dire que je suis intégré d'une certaine manière parce que je suis européen, et ça fait beaucoup, heureusement. Je ressens cette différence qu'il y a entre les différents étrangers. J'ai moins de problèmes à la commune par exemple par rapport à un non-européen, et c'est aussi une question juridique. C'est plus facile pour moi. Je dois faire la moitié de la moitié de la moitié des procédures administratives par rapport à un non-européen.*⁶⁵²

L. met quant à lui en évidence le fait que l'intégration ne se présente pas du tout de la même manière en fonction de qui on est, d'une part, et de la réalité à laquelle on désire s'intégrer, d'autre part. Pour lui, il existe une différence nette entre s'intégrer dans la « bulle européenne », par exemple, et s'intégrer à Bruxelles :

*Pour les gens qui travaillent dans les institutions européennes, forcément le concept d'intégration est différent. Tu viens travailler, ok, mais tu travailles dans le quartier européen qui est tout sauf la Belgique. Tu peux t'intégrer dans ce monde-là, mais c'est ni Bruxelles, ni la Belgique. C'est une dynamique que rencontrent de nombreuses villes internationales, mais ici c'est particulièrement marqué [...] Moi, ici, je suis venu étudier. Là, je travaille et je gagne 900 euros par mois. Je devrais me penser chanceux, intégré ? L'intégration économique, c'est avoir des revenus qui me permettent de vivre dignement, comme les gens qui vivent ici. Pour les expats, l'intégration c'est l'intégration dans le microcosme de la bulle. Pour moi, l'intégration c'est connaître Bruxelles, vivre cette ville. C'est donc un concept très subjectif.*⁶⁵³

⁶⁴⁹ FDA PNI

⁶⁵⁰ MTA PLI

⁶⁵¹ FDA PLI

⁶⁵² ALO DMO

⁶⁵³ LCA MNI

M. a évolué un temps dans cette fameuse sphère internationale avant de se retrouver chômeuse et mère au foyer. Dans son cas, ce ne sont pas les quelques rares connaissances qu'elle avait tissé dans le monde du travail qui participent à son sentiment d'intégration ni le travail, vu qu'elle vivote sur ses allocations de chômage et un emploi au noir occasionnel dans un restaurant pour arrondir les fins de mois. Elle ne se sent pas spécialement partie de la communauté italienne à Bruxelles, même si la plupart de ses amis sont italiens. Ce qui participe à son sentiment d'intégration c'est le fait d'avoir des enfants qui sont scolarisés à Bruxelles. A travers l'école, elle rentre en relation avec d'autres réalités bruxelloises, le rythme de vie de ses filles fait qu'elle adopte le même rythme de vie que les autres parents. En voyant ses habitudes changer, elle sent qu'une part d'elle s'intègre de fait, ses filles apprennent le français et sont inscrites dans une école communale, elles deviennent donc des petites bruxelloises et c'est, dit-elle, ce qui la fait se sentir un peu « italo-bruxelloise ». ⁶⁵⁴

Pour un grand nombre de personnes, s'intégrer passe par une connaissance de la ville. Pour se sentir partie intégrante du système et trouver sa place, il faudrait s'intéresser aux différentes réalités qui habitent Bruxelles et surtout s'y investir. Pour ces personnes, il est important de parler au moins une des langues officielles, de tisser des relations avec les habitants qui peuplent la ville, de participer à sa vie culturelle, de comprendre son fonctionnement institutionnel et politique. Pour ce faire, travailler est un élément déterminant. Par exemple, Z. dit :

Oui, je me sens intégré. Je suis inscrit au syndicat, je suis inscrit à un club de sport, je paie mes impôts, je parle les deux langues nationales donc oui, je me sens intégré. J'ai même une vie sociale. ⁶⁵⁵

Pour S., c'est avant tout le travail qui lui a permis de s'intégrer, il a commencé à travailler dès son arrivée à Bruxelles. Le fait d'avoir par la suite appris les langues a permis de consolider son ancrage : « Apprendre la langue m'a permis une intégration plus facile, plus légère et plus fluide. » ⁶⁵⁶ Pour V., arrivé depuis quelques mois en Belgique, être intégré signifie faire partir d'un système, et lui pense « faire partie à 50% de système ». Pour faire partie de ce système, il faut, selon lui, avant tout apprendre les langues, afin de trouver un emploi décent et déclaré, sinon le risque de finir dans la marginalité est élevé. Sicilien, il fait un lien avec les débarquements de migrants sur les côtes siciliennes qui n'ont pas la possibilité d'apprendre les langues lorsqu'ils arrivent sur le sol italien et qui ont donc de grandes chances de se retrouver en séjour irrégulier, de ne jamais s'intégrer, et *in fine* d'être exploités.

Il y a des gens qui gagnent leur vie sur le dos de ces pauvres gens. Ils ont intérêt à ne pas leur apprendre les langues ou d'autres choses, comme ça après ils peuvent les jeter et en exploiter des autres. En Italie, on aide pas les migrants à apprendre les langues et à s'intégrer, pas autant qu'ici en tous les cas. Et c'est la langue qui te permet de trouver un bon travail. Le travail te donne de la dignité. Si tu n'as pas de travail, tu ne peux pas te sentir digne parce que tu ne peux pas réellement vivre ta vie. ⁶⁵⁷

L. a travaillé des mois sur des chantiers sans avoir le temps d'apprendre un mot de français, comme ses collègues venus des quatre coins du monde. Sans la connaissance des langues, nous dit-il, il n'y a aucune possibilité d'intégration car on ne peut pas comprendre la société qui nous entoure. L'intégration dépendrait donc d'un investissement des personnes, mais il souligne le fait que cet investissement n'est pas possible pour tous, notamment pour les travailleurs qui n'ont que le temps de gagner leur pain et de le consommer mais aussi pour ceux qui ne fréquentent que des compatriotes :

⁶⁵⁴ MRA GRO

⁶⁵⁵ ZTA ZTA

⁶⁵⁶ SME DNO

⁶⁵⁷ VCO RCA

Être intégré pour moi c'est pouvoir interagir avec les personnes, comprendre ce que se dit et surtout ce qu'on est censé faire. Je suis des cours de français pour ça, j'ai un peu de temps. Quand je suis arrivé ici, j'étais comme mort, je ne comprenais rien, je ne savais pas vers où m'orienter. C'est clair que pour s'intégrer, il faut pouvoir investir du temps. Pour ceux qui travaillent dur et qui n'ont pas le temps, ce n'est pas facile de choisir de s'intégrer. Ça prend du temps. [...] Il faut oublier l'italien et parler français. C'est des problèmes qu'énormément de gens rencontrent. Si tu ne fais que travailler, faire les courses, pire encore, si tu dois t'occuper de ta famille, tu ne parles qu'avec tes proches et tu n'apprends jamais ni la langue ni comment fonctionnent les choses. Moi, ici, je me sens encore comme un immigré. Ma condition est précaire : je n'ai pas assez d'argent pour louer un appartement, je risque de bientôt me retrouver au CPAS, je n'ai pas compris si j'y ai droit. Toutes les lois, je ne les connais pas. Si on me contrôle, je ne sais même pas ce qui pourrait m'arriver. Je ne suis donc pas intégré.⁶⁵⁸

Dans son témoignage, L. souligne combien pour lui la rencontre d'associations de première ligne a été déterminante pour sortir de la difficile situation dans laquelle il se trouvait. Nous l'avons rencontré dans le cadre de nos permanences d'écrivain public, il est par ailleurs suivi par l'Inca, une association italienne d'accompagnement sociojuridique très active sur Bruxelles. Sans ces rencontres, dit-il, il serait mort aujourd'hui. La présence de nombreux acteurs sociaux et socio-culturels sur Bruxelles permet en partie de contrebalancer les manquements de la politique d'intégration régionale. C. souligne le fait que la possibilité d'intégration ne repose pas uniquement sur la bonne volonté des personnes : selon elle, bien qu'un grand nombre de personnes sont marginalisées parce qu'elles ne remplissent pas les critères d'intégration (travail, langue, revenus, etc.) la Belgique a un système social plus inclusif que de nombreux autres pays, ce qui donne plus d'opportunités aux migrants qui décident de s'y installer :

Je pense que le tissu associatif à Bruxelles arrive à compenser certains vides institutionnels. Je ne connais pas la situation de tous les pays européens, mais je constate que de nombreux amis sont partis d'Italie depuis des années comme moi. En Angleterre, c'est très différent d'ici. Je n'y irais jamais parce que je sais que le système social n'y est pas du tout inclusif. Au contraire, il est des plus excluant qu'il soit. Je pense qu'ici, on va vers la même direction malheureusement, mais on n'y est pas encore complètement arrivés. Pour le moment, donc ça se tient. Pour le moment, je suis donc intégrée.⁶⁵⁹

C. voit l'intégration comme une sorte de soumission à un système différent :

Être intégré, en fait, c'est se plier à un certain type de système qui est différent du tien, dans le bien et dans le mal. Moi je me sens intégrée pour le moment : je parle français et je me suis soumise au système belge.⁶⁶⁰

Ch. et D. évoquent les notions de confrontation, d'interaction et de médiation : l'intégration serait avant tout un mécanisme d'échange entre deux parties, une nouvelle et une préexistante, qui s'adaptent et s'influencent mutuellement.

On imagine que l'intégration est un processus délicat et long de la part des personnes, mais pour moi avant tout interaction. Et dans une interaction, il y a toujours une part de conflictualité, un conflit d'intérêt peut émerger, par exemple. Pour moi, donc, l'intégration ne peut se passer de manière pacifiée.⁶⁶¹

Ces derniers témoignages insistent sur le caractère momentané et relatif de l'intégration. Quelques personnes se sentent pourtant intégrées durablement. Pour M., cela signifie de pas ressentir de discriminations. « *Je pense m'être intégrée dans la ville la plus multiculturelle qui existe au monde, je me sens chez moi et je me projette ici.* »⁶⁶² Lorsque les départs pour l'Italie sont vécus avant tout comme des occasions de rendre visite à ses proches et de se ressourcer, des vacances, et non plus un retour à la maison, c'est, pour certains, le moment où l'intégration est effective. Pour S., ce sentiment se sentir « chez soi » est

⁶⁵⁸ LNO CSE

⁶⁵⁹ CTA LRI

⁶⁶⁰ CTA LRI

⁶⁶¹ CHN RNI

⁶⁶² MRA MLO

ce qui définit le mieux l'intégration. Le fait est qu'un sentiment est fragile et peut changer d'un moment à l'autre, tout autant donc que le sentiment d'intégration :

L'intégration, c'est se sentir chez soi ici. Ça m'arrive de me sentir chez moi, de regarder par la fenêtre et de penser « C'est magnifique, je suis chez moi, je me sens chez moi ». Mais il m'arrive aussi de me sentir étrangère dans un pays étranger, et alors je me sens moins chez moi. Ça dépend probablement des moments, des situations vécues. Ma maison pour le moment est l'Italie parce que j'y ai vécu 20 ans de ma vie. Lorsque ça fera 20 ans que je vivrai en Belgique, peut-être qu'ici ce sera ma maison à moitié.⁶⁶³

3. La communauté italienne de Bruxelles ?

Nous avons constaté dans nos discussions, dans le cadre de cette enquête mais aussi de notre travail de terrain, que de nombreuses personnes déclarent se sentir intégrées tout en ne parlant presque pas français, parfois en n'ayant aucune fréquentation non-italienne à Bruxelles, en ne connaissant rien de l'actualité belge, en ne travaillant ou qu'avec des Italiens ou ne travaillant pas du tout. Ces personnes, lorsqu'elles disent se sentir intégrées semblent se sentir avant tout appartenir à un groupe qu'elles définissent souvent comme celui de la communauté italienne à Bruxelles.

Nous avons vu dans les précédents chapitres que la présence de nombreux Italiens à Bruxelles est un élément central pour comprendre les parcours des personnes s'installant dans la ville, que ce soit au niveau des chaînes migratoires, du logement ou du travail. Nous avons également vu que les réseaux sociaux participent fortement aux échanges d'informations, du contact d'un bon dentiste à un emploi en tant que pizzaiolo, entre Italiens de Bruxelles. Que représente cette « communauté italienne » pour les personnes qui disent en faire partie ? Tous les Italiens de Bruxelles s'accordent-ils sur son existence et sa cohésion ? Cette communauté, en supposant qu'elle existe, est-elle homogène ? Se base-t-elle sur des éléments communautaires concrets, sur des réseaux de soutien et d'entraide réels ? Nous avons posé la question aux participants de cette enquête.

De nombreuses personnes disent se sentir avant tout intégrées à la communauté italienne avec laquelle elles entretiennent la majorité de leurs interactions sociales (collègues, amis, colocataires). Ch. par exemple dit se sentir avant tout intégrée à la communauté italienne, avant de se sentir intégrée à son quartier.⁶⁶⁴ Certains y voient de nombreux éléments positifs (possibilité de parler italien presque partout, facilité pour trouver du travail dans l'Horeca ou le babysitting lorsque l'on est à peine arrivé, accessibilité de produits de consommation italiens, possibilité de trouver des amis ayant la « même mentalité », etc.). Pour G., la présence de nombreux italiens en Belgique créerait un réseau solide qui permettrait de contrebalancer les manquements de la politique d'accueil institutionnelle :

Le simple fait d'avoir des proches, des personnes familières, te donne une certaine stabilité. Quand je suis arrivé, j'avais des amis de Cagliari comme ma famille qui m'ont aidé à l'installer. Ils ont su m'insérer et me donner une impression de communauté.⁶⁶⁵

Il y a un réseau très fort d'Italiens à Bruxelles. Il passe par les différents groupes Facebook pour les Italiens de Bruxelles où les gens s'entraident, même si parfois ils s'insultent. Il y a aussi, même si ça peut sembler absurde, des magasins de référence pour Italiens et aussi des professionnels dans tous les domaines qui sont Italiens. De l'avocat au plombier, en passant par le coiffeur et le médecin. C'est toujours mieux d'appeler ces gens-là au début. Oui, il y a vraiment un réseau très fort.⁶⁶⁶

⁶⁶³ MRA MLO

⁶⁶⁴ CHA FLI

⁶⁶⁵ GCO SPU

⁶⁶⁶ ALO DMO

L'importance d'un réseau solide qu'accordent certains à la communauté italienne de Bruxelles est bien évidemment liée aux nombreux écueils auxquels les personnes font face lors de leur parcours. Nous avons vu dans cette enquête combien l'exclusion sociale est une réalité pour de nombreux migrants Italiens arrivant à Bruxelles, et combien la liberté de circulation et de travail dans l'Union européenne peut s'avérer être un leurre lorsque l'on passe par les différentes étapes de filtrage mises en place pas les différentes institutions impliquées dans le parcours de migration et d'intégration des personnes (permis de séjour, pratique des langues, revenus suffisants, diplômes requis, employabilité, etc.). Il semble cependant que ce soit avant tout la présence d'un grand nombre de personnes de même nationalité et de même langue qui donne à la communauté italienne son importance, avant son éventuel maillage solidaire. Pour M., jeune maman de deux petites filles habitant à Anderlecht et sans emploi, la présence de nombreux Italiens lui a permis de trouver du travail, au noir certes, lorsqu'elle en avait besoin, et lui permet aujourd'hui d'avoir un important réseau de connaissances, parmi lesquels des amis parlant couramment le français qui l'aide à chercher du travail et à comprendre ce que l'école de sa fille cherche à lui communiquer.

J'ai une communauté ici. Quand je suis arrivée ici, j'ai été accueillie par mes amis qui avaient déjà immigré, ils nous disaient « montez à Bruxelles, montez à Bruxelles » [...] On est une trentaine du même village à avoir immigré plus ou moins en même temps. On se voit, on passe du temps ensemble, on s'entraide avec les enfants et le reste.⁶⁶⁷

Pour elle, cette présence est fondamentale, aussi parce qu'elle lui permet de se sentir partie d'une réalité, n'étant ni insérée dans une communauté liée au travail, et ayant du mal à tisser des liens avec ses voisins et les parents de l'école de ses filles du fait de la langue. Elle ressent le regard des locaux, les Belges, comme hostile voire xénophobe :

Les Belges, ils nous regardent mal parfois nous les Italiens. Ils nous disent qu'on vient ici pour ne pas travailler, pour rester à la maison et ne rien faire, ou bien quand ils voient que l'on parle italien ils nous disent « mafia, mafia ». C'est ce que les Belges disent aux Italiens. Ils pensent qu'on vient ici pour faire des magouilles, pour la mafia. Les seuls contacts que j'ai eus avec des Belges c'était comme ça, des ivrognes qui viennent près de notre groupe d'amis et qui disent « mafia, mafia ».⁶⁶⁸

M. n'est pas la seule à nous avoir fait l'écho de formes de xénophobie à l'encontre des Italiens se basant sur de vieux stéréotypes présents en Belgique que l'intégration glorieuse de quelques-uns n'a pas réussi à effacer tant ils sont enracinés dans le discours commun. Son témoignage nous montre cependant combien son isolement vis-à-vis des « Belges » la met dans une position de vulnérabilité et nourrit son sentiment d'appartenance à un groupe, la communauté italienne, voire plus précisément son réseau de connaissances à Bruxelles qu'elle appelle cependant « nous, les Italiens ».

Pour certains, cette tendance à ne fréquenter que des Italiens freinerait l'intégration des Italiens dans la société locale, faisant exister un risque de replis communautaire freinant l'insertion dans la diversité du tissu social et culturel qui caractérise Bruxelles. Le contact permanent avec d'autres migrants Italiens peut être jugé négativement par certains de même que l'emploi presque exclusif de la langue italienne, deux éléments perçus comme des obstacles à la maîtrise du français et, en général, à l'affirmation d'une vraie intégration. Notons ici que dans notre enquête, nous avons posé la question « quelle langue parlez-vous le plus souvent à Bruxelles » et pour la large majorité des personnes, il s'agissait de l'italien, surtout dans le cadre de la vie sociale.

⁶⁶⁷ MRA GLI

⁶⁶⁸ MRA GLI

*Ce n'est pas facile de sortir à Bruxelles et de ne pas rencontrer des Italiens. Je vois des gens qui sortent tout le temps entre Italiens et qui forment des petits groupes fermés. J'ai l'exemple de cette amie qui ne fréquentait que des Italiens et qui n'a pas appris le français. Je n'ai rien contre le fait de sortir avec des Italiens mais pour apprendre la langue, et tout ce qui découle de l'apprentissage de la langue, ça rend tout plus compliqué. Moi, du coup je les évite un peu. Surtout à Saint-Gilles. Où que tu ailles, tu trouves des Italiens. Il faut s'imposer de ne pas sortir avec des Italiens.*⁶⁶⁹

*Moi, j'essaie de m'intéresser au pays, à l'histoire, la politique, j'essaie de combler mes lacunes mais ça vient toujours de moi-même, je ne vois pas autour de moi un effort collectif en ce sens. Ça dépend fort des personnes. Il y en a qui ne lisent pas les journaux locaux, ils sont ici comme s'ils étaient en Italie : ils lisent les journaux italiens, ils ne s'intéressent qu'à l'Italie, ils ne connaissent pas les éléments importants de ce pays. Il faut dire qu'on ne nous aide pas beaucoup dans ce sens. Avec toutes ces fortes communautés, on peut rester chacun dans son coin sans ne jamais s'immerger dans la réalité belge. Ça donne des mondes adaptés simili-italien, simili-africain, simili-marocain, ... Moi je sens que je suis pris dans ce mécanisme mais, à travers mon travail, j'essaie de m'accrocher.*⁶⁷⁰

La tendance à lier des liens avec des personnes provenant du même pays dans un premier temps correspond tout à fait à la trajectoire typique des migrants arrivant à Bruxelles, quel que soit leur pays d'origine. Ce serait même la première étape de tout processus d'intégration : sociabiliser avec des pairs dans un premier temps, observer la manière dont ceux-ci réussissent plus ou moins leur intégration dans la société locale, pour pouvoir ensuite s'y insérer soi-même en sociabilisant avec d'autres groupes de références et en diversifiant les relations.⁶⁷¹ Le risque de repli communautaire adviendrait donc éventuellement si cette seconde étape du processus n'a pas lieu, si les personnes se limitent à une intégration dans leur propre groupe ethnique de référence, dans leur propre communauté d'immigrés, si la société locale se rigidifie et ne promeut pas l'intégration de certains groupes de la population. Comme le dernier témoignage le souligne, Bruxelles est multiculturelle avant d'être interculturelle, et elle l'est profondément, dans ses structures, dans son approche de l'intégration et de la migration, dans les inégalités structurelles qui sont reproduites à travers des phénomènes tels que la gentrification, mais aussi la ségrégation scolaire et économique.

Il convient de noter que lorsque les interviewés citent la communauté italienne, il est rare qu'ils englobent la totalité des Italiens de Bruxelles dans leur conception de communauté : ils se réfèrent tant à des personnes proches, faisant partie de leur réseau, avec lesquelles ils partagent des points communs tant du point de vue social que culturel, mais aussi à une forme de communauté virtuelle reposant sur l'existence de ces fameux groupes Facebook.

*Pour moi, la communauté italienne c'est avant tout mes relations sociales vu que je fréquente avant tout des Italiens. Déjà, il faut dire que mes proches viennent presque tous du centre ou du sud de l'Italie. Le sud de l'Italie est plus représenté dans la migration italienne à Bruxelles. Au niveau des profils, parmi les Italiens que je connais il y en a une petite partie qui travaille dans les institutions européennes, une grande partie dans le secteur non-marchand. En général, j'ai l'impression que les Italiens qui viennent ici ont pas le niveau d'éducation que l'on prête habituellement aux « cerveaux en fuite », ils ont des profils plus modestes, dans le bon sens du terme. Des personnes sans diplômes qui viennent ici juste parce qu'elles doivent travailler. Parfois, elles le trouvent ce travail, parfois ça met longtemps, parfois elles le gardent, parfois elles restent dans des situations précaires similaires à celles laissées en Italie. Et puis, il y a une partie de la communauté italienne que je ne connais absolument pas et que je fréquente très rarement et que je ne considère même pas comme des migrants, c'est les expats qui travaillent dans les institutions et qui sont une réalité spécifique en soi, très éloignée de celle des migrants.*⁶⁷²

⁶⁶⁹ DVD GCI

⁶⁷⁰ DGO VLI

⁶⁷¹ MARTINIELLO, Marco, REA, Andrea, TIMMERMAN, Christiane, WETS, Johan, *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, UGent – Société et avenir, Gent, 2010, p.42

⁶⁷² PLA BNO

La communauté italienne n'est donc pas, lorsque l'on creuse la question, considérée comme une réalité homogène par les nouveaux migrants. Cette approche est confirmée par cette enquête et par la recherche, la non-homogénéité des communautés migrantes est d'ailleurs au cœur de la théorie des carrières migratoires selon laquelle le parcours d'un migrant dépend d'énormément de facteurs.⁶⁷³ Le sentiment d'appartenance à la communauté italienne auquel font référence certains interviewés, n'est pas partagé par tous étant donné que tous ne s'y reconnaissent pas et ne se sentent pas intégrés dans une communauté solidaire. Certaines personnes interviewées déplorent une grande dispersion tant géographique que socio-économique de la communauté italienne par rapport à d'autres communautés migrantes vivant à Bruxelles, faisant souvent référence à la communauté maghrébine, plus facilement situable dans l'espace géographique et ayant, du moins en apparence, une cohésion de groupe plus marquée. Encore faudrait-il soumettre cette idée d'une « communauté maghrébine » homogène et solidaire à une analyse plus fine. Pour M., jeune italien d'origine marocaine, la non-homogénéité de la communauté italienne à Bruxelles mène à un manque de cohésion et de solidarité. Pour lui, la seule présence de nombreux Italiens ne suffit pas à souder les personnes entre-elles, pas plus que les réseaux sociaux qui ne font que reproduire les dynamiques d'exclusion sociale et le racisme.

*Ici, c'est bien, il y a plein d'ethnies, les gens font ce qu'ils veulent, etc. Mais je trouve qu'il n'y a pas une communauté italienne solide. En venant ici, j'avais hâte d'apprendre le français surtout pour me faire des amis, et j'ai vu qu'aux cours les gens sont ouverts, ils échangent deux mots avec moi sans problème. Par contre, les Italiens ici n'ont pas tellement envie de se faire des amis, de se rencontrer. Les Italiens ici ne m'ont pas aidé. Je me suis inscrit à une tonne de groupes Facebook pour rencontrer des gens, pour demander des conseils, et personne, personne !, ne m'a répondu. Ma mère a même pensé que c'était du racisme. Moi je ne sais pas ce qu'il en est, mais dans tous les cas ce que je vois c'est qu'il n'y a pas de solidarité chez les Italiens ici.*⁶⁷⁴

Cette vision contraste de celle présentée par G. Pion dans la publication « Recherches Nouvelles sur l'immigration italienne en Belgique » et ne reflétant qu'une partie du phénomène migratoire au tournant des années 2010 : «...plus ils [les Italiens très diplômés occupant des postes de cadres dans les administrations européennes ou les sièges sociaux] sont récemment arrivés en Belgique, plus ils habitent près des institutions européennes, plus ils s'intègrent à la société belge...».⁶⁷⁵

Pour M., la question de l'intégration est complexe : d'origine marocaine et de condition modeste, il a subi énormément de discriminations en Italie. Pour sa part, il se considère Italien avant tout. Il n'a jamais mis les pieds au Maroc et ne s'identifie pas à l'identité marocaine, ni même à l'identité musulmane. À Bruxelles, il essaye de s'intégrer en tant qu'Italien d'une part, à la communauté italienne d'autre part. Pour lui, s'intégrer à une communauté signifie pouvoir compter les uns sur les autres. Le fait est qu'à Bruxelles sa couleur de peau, son nom, les quartiers dans lesquels il a habité, les maigres revenus de sa famille lui collent une étiquette d'immigré marocain, pauvre de surcroît, qu'il le veuille ou non. La communauté italienne à laquelle il se sent appartenir, est-elle assez inclusive que pour dépasser les clivages de la société italienne ? Le racisme présent s'évapore-t-il avec la migration ? On en doute. M. subit dès lors une double voire une triple discrimination : de la part de la société locale dans laquelle il a du mal à s'intégrer car il ne parle pas la langue, il subit les discriminations de race et de classe que subissent les jeunes maghrébins des quartiers populaires de Bruxelles, alors qui lui-même ne s'identifie en rien à la communauté marocaine de Bruxelles ; de la part de ladite communauté italienne de Bruxelles qui ne le considère pas assez italien.

⁶⁷³ MARTINIELLO, Marco ..., *op.cit.* p11.

⁶⁷⁴ MOD BLI

⁶⁷⁵ PION, Geoffrey, *op.cit.* p11

L'existence d'un groupe Facebook « Italiani a Bruxelles senza razzisti »⁶⁷⁶ et différents groupes d'Italo-marocains à Bruxelles en dit long sur les discriminations pouvant être vécues par des Italiens d'origine étrangère vivant à Bruxelles.

F. connaît extrêmement bien ladite communauté italienne de Bruxelles : dans son salon de coiffure situé près de la place Flagey, elle coiffe presque exclusivement des Italiens et Italiennes. Sans aucun doute, nous dit-elle, la communauté italienne est une réalité : depuis son arrivée à Bruxelles elle n'a pour ainsi dire travaillé qu'avec et pour des Italiens. Elle fait partie de ces professionnels auxquels les Italiens se réfèrent lorsqu'ils ont besoin de pouvoir s'exprimer dans leur langue et de se sentir à leur aise. Présente sur les réseaux sociaux, désormais sa clientèle arrive à elle surtout grâce au bouche-à-oreille. Si elle existe bel et bien, nous dit-elle, elle est loin d'être homogène et présente disparités socio-économiques :

Je me suis intégrée à Bruxelles mais chez les expats. Enfin... je me suis intégrée dans la partie des étrangers, pas dans la partie des locaux. [...] Il y a à Bruxelles une communauté italienne très importante. Cette communauté est divisée, divisée en deux, plus exactement. Il y a là les Italiens qui habitent à Bruxelles mais qui vivent dans un autre monde, le monde des Institutions, de la Commission, qui clairement mènent une vie bien différente des travailleurs comme moi ou comme, par exemple, le barman, le restaurateur ; etc. Il y a une fracture. Eux, ils vivent dans une autre Bruxelles que moi, ils font partie d'autres cercles de personnes. Selon moi, ils vivent une autre facette de Bruxelles par rapport à nous, ils ont une vie faite d'autres perspectives. Et puis, ce sont des gens un peu particuliers par rapport à nous, tu sais, l'Italien qui arrive pour travailler à la Commission, je ne veux offenser personne, mais il a souvent pris le gros cou. Il fait partie d'un autre cercle, d'une autre bulle d'Italiens. Je ne voulais pas le dire mais il fait partie d'une autre classe sociale. Moi, je rencontre des gens de tous les milieux ici, j'ai des clients qui évoluent dans les deux réalités, et c'est ça qui me fait me rendre compte qu'une partie d'entre eux font partie d'une autre catégorie que nous, les ragazzi qui venons pour travailler. Je ne les envie pas plus que je ne les critique. C'est comme ça, simplement.⁶⁷⁷

La fracture de classe que met en évidence F. est centrale pour comprendre les difficultés rencontrées par la nouvelle migration italienne à Bruxelles dans son processus d'intégration. L'intégration ne peut être individuelle, du moins si elle se veut une intégration revendicatrice, si l'objectif est de permettre aux migrants d'avoir les mêmes droits et possibilités que les autochtones. Pour ce faire, il faut forcément passer par une étape collective Or, comme le témoignage de F. le montre, bien qu'elle appartienne dans les faits plus à la catégorie des migrants qu'à ceux des expats, elle se définit comme intégrée à la communauté des expats bien qu'il lui soit très clair que les « gens de la bulle européenne » n'évoluent pas dans la même réalité qu'elle et que les autres « jeunes » comme elle.

À sa manière, L., ouvrier du bâtiment ayant passé des moments de grande précarité et d'importants problèmes de santé à Bruxelles, est lui aussi circonspect quant à l'unité des Italiens de Bruxelles. À la question « existe-t-il une communauté italienne solide à Bruxelles ? » il répond sans hésitations « NON ». Son premier argument est que dès que des Italiens se retrouvent entre eux, dans des *meet up* par exemple (rencontres organisées par des Italiens pour des Italiens que L. a découvertes sur les groupes d'Italiens à Bruxelles sur Facebook) ils créent des « sous-groupes » :

Il y a toujours ceux qui te comprennent, avec qui tu t'entends bien, avec qui tu peux t'exprimer et ceux qui ne te comprennent pas [...]. Avec des gens qui me jugent, je n'arrive pas à exprimer mes émotions. [...] Ici à Bruxelles, il y a plein d'Italiens qui font plein de choses différentes.⁶⁷⁸

L. parle ici de sa difficulté à tisser des liens avec des Italiens uniquement sur base de leur condition d'Italiens à Bruxelles. Lorsqu'il parle de ses difficultés à s'exprimer avec certains Italiens, du jugement

⁶⁷⁶ <https://www.facebook.com/groups/1667940566782172/>

⁶⁷⁷ FDA HAR

⁶⁷⁸ LNO CSE

qu'il perçoit, il parle lui aussi de fractures de classes, similaires à celles évoquées par M. plus haut. Les rencontres sur base nationale ne garantissent en rien l'effacement des rapports de domination et les inégalités sociales. Avoir une langue en commun est un premier pas pour la compréhension réciproque. Pour « exprimer ses émotions » comme dit L., ce n'est cependant pas toujours suffisant. Nous avons pu constater ceci à de nombreuses reprises dans le cadre de nos activités d'accompagnement à la nouvelle migration italienne. Il arrive qu'à nos tables de conversations se retrouvent à la même table des personnes appartenant à des mondes vécus comme diamétralement opposés.

Rarement des « expats » fortunés ont poussés les portes du Casi-uo, mais il arrive fréquemment que des stagiaires de la commission européenne, précaires certes, ou des personnes ayant un emploi et un niveau d'instruction élevé côtoient des ouvriers, des nettoyeuses et des chômeurs de longue durée, de même que des Italo-Marocains de condition modeste côtoient des citadins du nord de l'Italie n'ayant jamais parlé de leur vie à une personne issue de l'immigration en Italie, ou encore que des jeunes et brillants étudiants du nord de l'Italie trilingues côtoient des trentenaires du sud de l'Italie n'ayant jamais appris l'anglais à l'école, désespérés par le contenu de leur CV, vide, que nous rédigeons ensemble ?

Ces rencontres se font régulièrement, la plupart du temps elles se passent bien car nous veillons à maintenir un climat de bienveillance et de dialogue, mais il arrive que des tensions ou des malaises se manifestent, que des préjugés se manifestent sous la forme d'une violence verbale. Combien de fois entend-on par exemple des personnes originaires du centre nord de l'Italie arrivant à prononcer correctement le « r » à la française trouver l'accent de napolitains drôle et incompréhensible ? « *Je ne comprends même pas quand tu parles en italien !* » N'est-ce pas là une forme de curiosité déplacée, de discrimination ?

Ces dynamiques sont, elles aussi, au cœur de ladite « communauté italienne de Bruxelles ». L. est le premier à déconseiller vivement de travailler pour des Italiens qu'il considère comme des exploiters. Ce qui l'a sauvé lors de son arrivée à Bruxelles, nous dit-il, c'est le soutien qu'il a reçu de la part du service d'un *patronato*, l'Inca plus exactement :

*C'est ça qui m'a sauvé, sinon je ne serais déjà plus ici. Et ce n'est pas l'amitié avec les Italiens qui m'a sauvé. Ça, c'est juste pour parler un peu, pour éprouver un peu de joie, mais c'est tout. Pour le reste, personne ne t'aide. En fait, ce n'est pas que personne ne t'aide, c'est que chacun vit sa vie. La dame du patronato, elle c'est son boulot d'aider les gens. Elle a les contacts, les avocats, les docteurs. Pour moi, ce bureau a été important et central. En deux mots, ici à Bruxelles, c'est là que je me sens en sécurité et écouté.*⁶⁷⁹

Nous avons rencontré L. dans le cadre de nos activités d'accompagnement à la migration italienne, dans le cadre de notre service d'écrivain public plus précisément. Il a participé un moment à nos tables de conversations et a accepté de participer à cette enquête, de nous confier son histoire et ses réflexions.

Nos différentes activités sont adressées à la nouvelle migration italienne à Bruxelles, et la pluralité des profils que nous rencontrons, la diversité des problématiques rencontrées, des âges, des provenances, des présents et des projets de vie des personnes que nous croisons dans le cadre de notre travail nous mène à penser qu'une communauté italienne solide est encore à construire, même s'il est indubitable qu'il existe une communauté d'intérêts au sein de la migration italienne à Bruxelles.

Tout est dans le mot « communauté », ce mot utilisé à tout-va, pour promouvoir le profit des grandes entreprises au nom de la « communauté européenne », ou pour discriminer certaines « communautés »

⁶⁷⁹ LNO CSE

migrantes mal intégrées au sein des États, des villes, des quartiers, des écoles, du marché. Communauté ne signifie pas simplement « nombre important de personnes ». Communauté signifie nombre important de personnes ayant des caractéristiques communes, des problématiques et des objectifs communs, groupe humain uni par des liens de solidarité tant à l'intérieur du groupe qu'à l'extérieur de celui-ci. Critique vis-à-vis de la communauté italienne de Bruxelles, c'est par le biais d'un groupe Facebook que L. est arrivé à Bruxelles pour y travailler, qu'il a pris connaissance de l'existence du Casi et qu'il a rencontré de nombreuses personnes. Bien qu'il ait vécu des expériences très dures et qu'il soit dans une situation d'extrême précarité, il est pour lui hors de question de quitter la Belgique pour rentrer en Italie. Il s'accroche, nous dit-il. Il convient à présent de se pencher sur la manière dont le Casi-uo a pensé la problématique de l'intégration dans son histoire et sur les défis rencontrés aujourd'hui par notre association pour œuvrer à l'intégration des nouveaux migrants italiens à Bruxelles.

XIV. ET MAINTENANT ? S'INSTALLER, REPARTIR

Les personnes que nous avons interrogées ont, en plus de leurs histoires et de leurs parcours, des perspectives et des projets. S'y intéresser est tout autant nécessaire que de se pencher sur les motivations et les conditions de leur migration pour comprendre leur parcours. Au cours d'une migration, on peut changer de trajectoire et réadapter ses attentes, on peut décider de rentrer dans son pays natal tout comme on peut y renoncer et décider de fonder une famille dans le pays d'émigration. Le fait de se projeter dans le futur est au cœur de la migration. Travailler dans l'un ou l'autre domaine, offrir une vie meilleure à ses enfants, bénéficier d'une sécurité sociale plus forte, de meilleurs salaires, de contrats de travail plus stable, mais aussi, nous l'avons vu, rejoindre un être cher. Rares sont les personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête estimant leur parcours terminé. De fait, il n'existe pas de parcours type de la migration. Nous avons identifié différents moments-clés du parcours migratoire des personnes provenant d'Italie et s'installant à Bruxelles, des étapes de parcours telles que l'inscription à la commune ou la création d'un réseau social. Ces étapes ne se déroulent pas de manière linéaire pour tous et ne suivent pas forcément le fil chronologique que nous avons utilisé pour structurer cette enquête. Chacune des personnes rencontrées se situe différemment dans son parcours migratoire : certaines sont arrivées depuis plusieurs années en Belgique, d'autres depuis quelques mois à peine ; certaines sont dans des situations économiques et sociales favorables, d'autres non ; certaines se sentent chez elles à Bruxelles, d'autres non. Une grande partie se projette dans une Belgique qui leur permet d'avoir une vie relativement stable en termes de sécurité sociale et économique. D'autres, moins nombreuses nous racontent qu'elles espèrent un jour rentrer « chez elles », dans leur terre et près de leurs proches. D'autres encore nous disent qu'elles devront bientôt rentrer en Italie pour s'occuper de leurs proches ou pour rentrer chez leurs parents, ayant été malchanceuses sur le marché de l'emploi belge. Beaucoup sont dans le doute et l'incertitude et mêlent différentes approches. En fonction d'une myriade de facteurs, les personnes rencontrées se trouvent à des moments différents de leur parcours migratoire, et ont dès lors des perspectives et des projets bien différents les uns des autres. Difficile ici donc de tracer les contours de tendances collectives. Nous avons décidé de laisser la parole aux personnes et de leur rendre d'une certaine manière leur individualité en laissant les phrases résonner d'elles-mêmes. Ces récits ont tous leur importance, particulièrement ceux exprimant des doutes, des changements de trajectoire, des désillusions et des contradictions qui sont certainement ceux ayant le plus à nous apprendre sur les conditions de vie des nouveaux immigrés italiens de Bruxelles et sur leurs potentielles améliorations.

Je voudrais rester ici le plus longtemps possible. Avec tout le positif et le négatif, ma vie ici est bien meilleure que celle que j'avais en Italie. Il est certain que le climat, la nourriture, etc. sont différents mais nous avons la possibilité de nous cuisiner les mêmes plats qu'en Italie. Le climat est le seul bémol mais nous ne pouvons pas tout avoir. J'ai réussi à me construire une situation satisfaisante et je ne vois pas pourquoi je devrais en changer à moins qu'il y ait un facteur externe qui change la situation et qu'il n'y ait pas d'autre choix que de partir.⁶⁸⁰

Moi je ne veux pas rentrer en Sardaigne. Je suis né et j'ai grandi là-bas et j'ai eu une très mauvaise expérience. Si je devais rentrer en Sardaigne, dans l'endroit d'où je viens, même pur des vacances, je le vivrais comme un retour en arrière. Il faut aller de l'avant.⁶⁸¹

⁶⁸⁰ LCA DSE

⁶⁸¹ MOD BLI

*Dans mon futur, l'option de rentrer en Italie n'existe pas. Je ne sais pas si je resterai en Belgique pour toute la vie, mais je suis en train de construire quelque chose ici. Au moyen terme, je vois ma vie ici. Mes objectifs sont personnels.*⁶⁸²

*J'envisage ma vie ici et uniquement ici. C'est pour ça que je suis venu. Pour pouvoir offrir un futur à mes enfants, ce en quoi j'avais perdu l'espoir en Italie.*⁶⁸³

*Mon projet c'est de travailler, d'économiser pour me marier. Faire étudier mes enfants, les élever correctement. Je ne veux pas qu'ils finissent comme moi qui ai dû travailler très jeune pour ma famille.*⁶⁸⁴

*Dès que je serai rétabli de mon accident et que je ne serai plus en arrêt maladie, je veux retrouver du travail. Idéalement, un travail plus léger sinon je devrais de nouveau être opéré après un mois. J'ai quand même 60 ans maintenant. Ils doivent m'opérer au genou, à la main... Je voudrais devenir jardinier et apprendre correctement le français.*⁶⁸⁵

*Mon expérience à Bruxelles est majoritairement positive. Je suis venu sans attentes, je n'avais pas une grande connaissance de la ville et je m'y suis senti bien. Mon stage se termine bientôt, je devrai rentrer en Italie. Je pourrais repartir autre part par la suite, faire de nouvelles expériences, voir de nouveaux endroits. Faire des expériences à l'étranger.*⁶⁸⁶

*Mes perspectives sont un peu « petit-bourgeois » : travailler, consommer, se détendre le weekend. Je ne me vois pas vivre ici très longtemps. Si je trouve un travail d'ici à juillet, je reste. Sinon, je me casse.*⁶⁸⁷

*J'aimerais continuer à bouger, mais je n'ai pas particulièrement envie de rentrer en Italie. Bien sûr, si une opportunité intéressante se présentait je rentrerais en Italie, mais ça me semble peu probable.*⁶⁸⁸

*Je ne veux pas vieillir en Belgique.*⁶⁸⁹

*Mon objectif c'est de trouver du travail et de me stabiliser. Et puis un jour peut-être, avec un peu d'argent en plus, je retournerai dans le Sud. Je ferais comme feront les Belges : à la pension j'irai en Italie.*⁶⁹⁰

*Je me projette ici et je me dis que peut-être, quand j'aurai fini de travailler, dans un futur très lointain, je rentrerai dans ma terre natale. Mais ça, ce sont des perspectives très lointaines.*⁶⁹¹

*Si tu me demandais si je veux rentrer en Italie, je te répondrais que oui, mais qu'en ce moment ce n'est pas possible. Si je trouvais un travail digne, même moyennement digne, nous rentrerions volontiers avec ma famille. Mais il faut aussi prendre en considération le facteur temps. Mon fils à présent va en maternelle en français. Il est encore à l'âge où c'est facile de passer de l'italien au français. Si on ne rentre pas dans une année ou deux en Italie, ce sera un gros problème parce que déjà pour lui la question linguistique serait un problème. Il devrait récupérer un niveau d'italien qu'il n'a pas à la maison même si on lui parle.*⁶⁹²

*Je viens à peine de commencer à construire ma vie, je me vois mal rentrer en Italie. Ce serait retourner à zéro pour moi, même si j'étais près de ma famille. Et puis, de toute façon, il n'y a pas de perspectives de travail en Italie.*⁶⁹³

*Je suis en train de m'investir ici. Ne fut-ce que ce que j'apprends, les formations que je fais. Elles sont liées à la possibilité de travailler ici. Je ne pourrais pas partir maintenant.*⁶⁹⁴

682 STA DVO

683 YSN PZA

684 MRA GLI

685 LNO CSE

686 ANA TVA

687 SNA GRI

688 GCO CRI

689 AMA CLU

690 ZTA ZTA

691 CTA LRI

692 PTO LNO

693 CHA FLI

694 FDA PLI

Je ne sais pas quelles sont mes perspectives ? C'est une bonne question, je me la pose depuis 5 ans. Souvent, je pense « je ne vais quand même pas rester ici toute ma vie ». Et puis, d'autres fois, je pense le contraire. Je ne sais pas. La vérité, c'est que je ne sais pas. Je verrai bien.⁶⁹⁵

Je peux dire que ça a du sens d'être ici pour le moment et que ce que je fais ici a aussi du sens, pour de nombreuses raisons. Tout pourrait cependant changer. Je pourrais être amené à devoir changer de lieu de vie, repartir à nouveau, comme cela m'est déjà arrivé plus d'une fois ces douze dernières années. C'est une dynamique à laquelle je suis déjà assez habitué.⁶⁹⁶

⁶⁹⁵ FDA HAR

⁶⁹⁶ FDO TME

XV. CONCLUSION GÉNÉRALE

Au début des années 70, les premiers militants du Casi-uo firent le constat de la ségrégation matérielle et structurelle vécue par les immigrés italiens habitant les quartiers populaires de Bruxelles. Très vite, ces universitaires engagés auprès de la classe ouvrière se rendirent compte que rares étaient les immigrés italiens ayant les ressources pour s'emparer de leurs problèmes et s'organiser pour les éradiquer. Alors que les enfants des migrants de la vague migratoire de l'après-guerre devenaient de jeunes adultes et qu'une nouvelle vague migratoire originaire du sud de l'Italie s'installait à Bruxelles, beaucoup d'Italiens considéraient encore leur présence en Belgique comme temporaire. Le Casi-uo est l'une des premières organisations à avoir politisé cette question et affirmé qu'il était temps d'assumer le caractère durable de l'installation des Italiens à Bruxelles.

L'analyse des fondateurs du Casi-uo sur la misère et l'isolement dans lesquels se trouvaient les immigrés italiens pointait du doigt différentes dynamiques nationales et internationales liées au développement sauvage du capitalisme, au mépris des autorités belges pour la classe ouvrière et les immigrés, au manque de solidarités entre communautés migrantes mais aussi, et surtout, au manque de cohésion de cette même communauté autour d'une identité capable de porter des revendications afin d'améliorer substantiellement leurs conditions de vie. Les problématiques auxquelles les immigrés italiens se trouvaient confrontés étaient d'ordre structurel.

Les militants du Casi-uo ont été parmi les premiers à parler de « deuxième génération », posant le constat de retards scolaires importants chez les jeunes issus de l'immigration et donc de risques de pauvreté, de chômage, pour ces filles et fils d'ouvriers dans le contexte belge de la récession économique des années 70. Tout commença par l'école : le premier projet du Casi-uo fut la création d'une « Université ouvrière » développant des formations pour des « cadres de la communauté », entendez des immigrés et enfants d'immigrés capables d'« orienter et d'accompagner l'évolution de leur communauté d'origine. »⁶⁹⁷ Les militants du Casi-uo se sont investis corps et âme dans un travail de redéfinition et de reformulation de l'identité de la communauté italienne à Bruxelles. Il n'a jamais été question de ne s'appuyer que sur un sentiment communautaire, mais bien de travailler la question de l'identité immigrée en même temps que celle de l'insertion dans la société ambiante. À travers différents projets et actions, du théâtre-action à la formation militante, en passant par la création de chants engagés, le Casi-uo a voulu soutenir et participer à la création d'une culture de la diaspora, à la fois immigrée et ouvrière. Au fil du temps, les projets ont fleuri, donnant notamment naissance au projet de l'école des devoirs, mais aussi à de nombreuses collaborations avec des partenaires ayant des engagements similaires et des associations représentant d'autres communautés vivant à Bruxelles, comme ce fut le cas lors de la campagne pour le droit de vote des étrangers aux élections communales (Objectif 82).

« Si tu prévois pour une année, sème du riz. Si tu prévois pour 10 ans, plante un arbre. Si tu prévois pour cent ans, ouvre une école » dit un proverbe chinois. Depuis sa création, le Casi-uo n'a eu de cesse de lutter pour pallier, dénoncer et combattre les manquements du système ségrégationniste en formant des acteurs de changements capables d'appréhender le caractère systémique et historique de la condition des immigrés italiens et de leurs enfants, plus largement de la classe ouvrière et, plus spécifiquement, de sa composante immigrée. Ancrée localement, entre Anderlecht, Molenbeek et Forest, l'association a toujours mené un

⁶⁹⁷ Lettre des fondateurs de Casi pour les 50 ans de l'association. 2020.

travail de terrain, au fur et à mesure que son contingent militant se développait et que son « public » se constituait. Au cœur de l'action historique du Casi-uo, se trouve la question de l'intégration. Le combat mené par les militants du Casi-uo pour le droit de vote des résidents non belges aux élections communales en est un exemple éclatant, mais le travail de longue haleine pour construire une identité migrante qui ne soit ni victimisante ni communautariste est sans aucun doute le plus grand chantier entamé par l'association.

Les militants du Casi se sont toujours positionnés pour une intégration interculturelle, c'est-à-dire une intégration dans laquelle l'immigré n'est pas le seul et unique acteur, pas plus que ne l'est sa communauté. Une intégration qui passe par la mobilisation de la société dans son entièreté, y compris la société civile, le marché de l'emploi et les institutions. On trouve alors la nécessité de nourrir une perspective militante capable d'établir, de porter et de défendre des revendications en dehors du cadre de la communauté des immigrants italiens de Bruxelles.

Silvana Pancera, l'une des fondatrices du Casi, souligne combien il a toujours été important pour l'association de travailler avant tout « avec » l'immigration et non uniquement « pour ». Le travail de base porté par le Casi portait sur une mise en évidence de la surexploitation dont étaient victimes les travailleurs migrants dont la condition et la raison d'être dans une société était leur acceptation de leur surexploitation, « appelés à » ou « acceptés pour » travailler dans les secteurs dépréciés par les travailleurs nationaux.

En cette année 2021, le Casi est sur le point de fêter ses 50 ans d'existence. Le contexte historique dans lequel l'association mène ses actions est loin d'être le même que celui des années 70. Il existe aujourd'hui des troisième et quatrième générations descendant d'immigrés italiens et on accepte couramment l'idée que les Italiens ont, somme toute, « réussi » leur intégration en Belgique.

Ce lieu commun loin, très loin, de représenter la réalité est lié en partie à la médiatisation de quelques personnalités belgo-italiennes donnant l'impression que les Italiens de Belgique ont réussi leur ascension sociale en passant de mineurs ou d'ouvriers à premier ministre, popstar ou champion de foot en une ou deux générations. Le mythe est en partie alimenté par une comparaison faite sans cesse entre l'intégration des Italiens d'une part, « réussie », et celle des Marocains, des Turcs et des mille autres communautés migrantes vivant en Belgique, et plus particulièrement à Bruxelles que l'on dit « mal intégrées », entendez, « qu'elles n'ont pas réussi leur ascension sociale ».

Ce discours, que nous pensons dangereux et faussé, témoigne du sens qui est donné par la société belge au terme intégration : travailler, se plier, ne pas faire de vagues. Pour Teresa Butera, membre historique et directrice du Casi, ce qu'il s'est réellement passé c'est que « l'intégration pour les Italiens s'est accélérée parce que les Marocains sont arrivés, le problème a simplement été déplacé. »

Pour le Casi, l'intégration passe, certes, par l'acquisition d'une stabilité économique, mais aussi, et surtout, par l'implication active dans la société des individus et des communautés migrantes. L'intégration d'une personne ou d'une communauté comprise de cette manière ne se fait pas automatiquement après un certain nombre d'années passées sur le territoire, l'acquisition d'un titre de séjour valable, l'entrée dans le marché de l'emploi ou l'accès à la propriété foncière. Il est difficile d'arrêter en une définition ce que le terme intégration comporte car il s'agit d'un concept et non d'une réalité précise.

Nous avons vu dans les pages précédentes combien chacun et chacune investit différemment ce terme. Il nous apparaît cependant très clairement que plus les personnes de définissent comme migrantes, plus elles

se penchent sur la définition d'une identité collective, celle des nouveaux migrants italiens à Bruxelles, en l'occurrence, plus l'intégration leur semble un terrain de lutte et non un statut à acquérir. L'intégration est avant tout un processus.

Pour Teresa Butera, l'intégration ne peut avoir lieu que si les personnes impliquées sont actives dans ce processus. Il faut pour cela, nous dit-elle, « avoir décidé consciemment de rester, il faut commencer à vouloir créer une vie et être actif dans l'endroit où l'on décide de la mener ». L'accès à l'éducation, à la culture, à la sécurité sociale, à la santé, à l'apprentissage des langues, la connaissance des droits sociaux et juridiques de base, sont des éléments qui aident dans ce processus. Elle insiste par ailleurs sur la différence fondamentale entre l'assimilation et l'intégration : trop souvent, encore aujourd'hui, on confond les deux. On peut être intégré tout en maintenant son identité spécifique. Le déracinement est au cœur du processus de l'intégration et il est fondamental de l'assumer pour construire une réelle dynamique d'intégration.

Dans le cadre de nos activités d'accompagnement à la nouvelle migration italienne, nous essayons précisément d'assumer cette apparente contradiction. Tables de conversation en français, permanences bilingues d'accompagnement sociojuridiques et d'écrivain public, ateliers de théâtre-action, création d'outils collaboratifs à l'usage des nouveaux arrivants, focus-groupes, débats, etc. La liste s'allonge d'année en année, de rencontres en rencontres, de même que le nombre de personnes s'intéressant et s'investissant dans cette dynamique. Cette enquête se veut un outil pour visibiliser mais aussi pour problématiser la présence et l'arrivée massive d'immigrés italiens à Bruxelles, pas tant parce qu'Italiens, que parce que nombreux et précaires.

L'intégration peut être pensée comme un processus individuel mais c'est, à nos yeux, un calque de la logique individualisante de « l'intégration sur le marché de l'emploi », une logique opposée à l'esprit de solidarité. L'intégration doit être pensée comme un processus collectif. Pour ce faire, il est nécessaire de définir les acteurs en jeu. Lorsque nous avons interviewé les participants à cette enquête, nous avons vu que cette étape du processus est loin d'être claire : à quoi s'intégrer ? S'intégrer en tant que qui, quoi ? Ses contours sont flous, nous affirmons cependant que la nouvelle migration italienne à Bruxelles existe et que des dizaines de milliers de personnes font face à des parcours et des problématiques similaires dans leur parcours migratoire à Bruxelles. Si tellement peu de personnes provenant d'Italie pour d'évidentes motivations liées à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail se reconnaissent dans l'identité migrante, c'est sans aucun doute parce que cette identité est encore à construire.

Nous ne pensons pas ici à une identité construite sur base nationale : nous avons vu combien l'idée d'une communauté italienne de Bruxelles, unie parce qu'elle est italienne, est un mythe. La migration n'annule pas les conflits et les inégalités de classe, pas plus qu'elle n'a le pouvoir de souder sous un même drapeau tricolore des groupes divisés en Italie même. Nord ou Sud ; ville ou *entroterra* ; Italien de souche ou immigré ; classes ouvrière désœuvrée ou classe moyenne déclassée ; jeunes ou anciennes générations ; de droite ou de gauche ; apolitiques ou militants ; etc.

Les migrants provenant d'Italie résidant à Bruxelles immigreront de manière individuelle la plupart du temps. Ils intègrent, s'ils y réussissent du moins, un monde du travail atomisé et dominé par la compétitivité et le précaire. Ils s'installent dans des quartiers où ils voient non seulement d'autres Italiens comme eux, ou différents d'eux, mais aussi des Espagnols, des Portugais, des Grecs, des Marocains, des Brésiliens, des Équatoriens, des Polonais, etc., venus chercher à Bruxelles la même chose qu'eux.

Le déracinement ne se présente pas de la même manière que dans les époques passées : la révolution des transports et des moyens de communication permet aux migrants de rester en contact étroit avec leur communauté et lieu d'origine. Ces outils précieux nourrissent certainement le sentiment qu'ont de nombreuses personnes d'être des êtres mobiles plus que des migrants. Nous disions donc : construire une identité qui ne serait pas construite sur base d'une identité nationale, mais bien sur base d'une identité migrante, une identité de classe.

La classe sociale à laquelle appartiennent les nouveaux migrants italiens est loin d'être homogène. La définition d'une identité migrante à Bruxelles ira donc de pair avec la redéfinition des identités de classe à l'aube de la deuxième décennie du 21^{ème} siècle. Qui dit intégration, dit inégalités. La période allant de l'après-guerre au milieu des années 80 a été globalement une période dite de « croissance inclusive ». Grâce aux luttes ouvrières et aux conjonctures économiques, les pays occidentaux ont globalement vécu une diminution des inégalités au profit de l'émergence d'une classe moyenne, trop souvent pensée comme une classe de consommateurs.

Le *Casi-uo* est apparu dans ce contexte dynamique, la lutte ouvrière, les revendications sociales, la conviction que demain sera meilleur et l'espoir d'une ascension sociale pour les enfants d'ouvriers et d'immigrés ont nourri ses batailles. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le vieux monde néolibéral connaît depuis une vingtaine d'années, et plus particulièrement depuis la crise de 2008, une augmentation vertigineuse des inégalités se traduisant par un appauvrissement de la majorité de la population et une concentration des richesses dans les mains d'une minorité élitiste. Bien qu'il soit trop tôt pour en mesurer l'impact, il apparaît évident que la pandémie de coronavirus est encore venue accélérer ces tendances.

Nous ne savons pas quel sera le « monde d'après ». Nous ne pouvons qu'observer que les pays dont nous avons parlé longuement dans cette enquête ont été, et sont encore, parmi les plus gravement touchés en Europe. Pour citer Teresa Butera, « la stabilité est une idée lointaine ».

Dans ce contexte, la condition du migrant provenant d'Italie se trouvant en Belgique le pousse sans cesse à évaluer sa situation en fonction de celle qu'il aurait s'il était resté en Italie. Ce parallèle incessant est central pour comprendre l'acceptation par beaucoup de leurs conditions précaires, comme nous l'avons vu tout au long de ce travail. L'atomisation du travail et le fractionnement des classes laborieuses en strates ne font que rendre la mise en commun des forces en présence difficile, et nécessaire. Alors que la classe ouvrière est affaiblie et menacée par l'automatisation et des conditions contractuelles extrêmement précaires, le concept de classe moyenne ne recouvre lui plus une réalité cohérente, ni du point de vue des secteurs d'activités investis, ni du point de vue des revenus des personnes, ni de leur pouvoir de consommation.

Entre les plus riches et les plus pauvres, une myriade de réalités existe. Dans le microcosme de la migration italienne à Bruxelles, on trouve tant des stagiaires sous-payés travaillant pour les Institutions européennes, des diplômés universitaires travaillant au noir dans des bars, des artistes désœuvrés, des travailleurs du secteur non-marchand sous contrats précaires, des nettoyeuses travaillent avec des chèques ALE, des ouvriers du bâtiment sdf mais déclarés en tant que travailleurs indépendants.

La migration italienne à Bruxelles de 2020 ne connaît pas l'homogénéité relative de celle de 1970. Ses représentants partagent cependant entre eux un présent similaire : la menace constante de la précarité, se déclinant bien évidemment différemment en fonction de la position de la personne sur l'échelle sociale, un

futur incertain et une volonté de s'en sortir. En pleine crise sanitaire, au vu des « solutions » amenées jusqu'à présent par la Banque Centrale Européenne et les différents gouvernements européens, nous ne pouvons qu'amèrement supposer que les inégalités et les tensions engendrées par les inégalités ne feront qu'augmenter.

Les différents confinements ont mis en évidence de manière dramatique combien ladite « classe moyenne » est divisée en strates. Les travailleurs précaires se sont retrouvés massivement sans emploi et souvent sans indemnités de chômage, les travailleurs des secteurs essentiels ont été réquisitionnés sans compensations salariales ou contractuelles pour continuer à faire tourner la machine, faisant souvent fi des mesures sanitaires, tandis que les travailleurs de bureau et sous contrats ont souvent maintenu leur emploi en télétravaillant, plus ou moins aisément. Cette stratification ne fait que poser avec plus d'urgence la nécessité d'une nouvelle inventivité pour créer une cohérence et une solidarité de classe nouvelle. La même question que nous posons en somme à la migration italienne de Bruxelles.

Les problématiques que nous avons analysées dans cette enquête sont tout autant systémiques que l'étaient celles que mirent en évidence les premiers militants du Casi-uo il y a 50 ans. En tant qu'association historiquement engagée dans cette direction, nous essayons à travers nos actions de soutenir et de nourrir un nouveau processus de (re)construction et de (re)définition de l'identité migrante italienne à Bruxelles. Cette enquête sera, nous l'espérons, un instrument pour cette lutte dans laquelle de nombreuses personnes et associations sont d'ores et déjà engagées. Nous avons pu, par moment, décrire une réalité dure et peu enthousiasmante, mais il convient de rappeler que ce sont des exposants de la nouvelle immigration italienne qui, dans leurs colères et leurs désirs, nous ont inspiré ce travail et nous ont convaincu que le Casi-uo, du haut de son demi-siècle, a encore des batailles à accompagner.

XVI. BIBLIOGRAPHIE

1. Livres

BONATTI, Valeria, DEL PRA', Alvisè, RALLO, Brunella, TIRABASSI, Maddalena, *Famiglie transnazionali dell'Italia che emigra. Costi e opportunità*, Torino, Celid, 2019, 98 p.

CANNAVÒ, Salvatore, S., « Postface » dans TOUSSAINT, Eric, *Debitocrazia, come e perché non pagare il debito pubblico*, Alegre, 2011, pp. 1-15.

CLASH CITY WORKERS (coll.), *Dove sono i nostri. Lavoro, classe e movimenti nell'Italia della crisi*, Firenze, La casa Usher, 2014, 202 p.

CUMOLI, Flavia, *Un tetto a chi lavora*, Milano, Guerini e Ass., 2012, 270 p.

ESSIYA, Tahra, *La nuova emigrazione dei "nuovi italiani" – Esperienze intergenerazionali nelle famiglie italiane di origine marocchina in Francia e Belgio*, Edizioni accademiche italiane, Riga, 2016, 132 p.

EX OPG (coll.), *Manuale del mutualismo*, Rosa Luxemburg Stiftung, Bruxelles, 2019, 78 p.

FANA, Marta, *Non è lavoro è sfruttamento*, Laterza, 2017, 173 p.

GALLINO, Luciano, *La lotta di classe dopo la lotta di classe*, Roma, Laterza, 2012, 213 p.

LAFLEUR, Jean-Michel, MARFOUK, Abdeslam, *Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXI^e siècle*, Louvain-la-Neuve, Academia - L'Harmattan, 2017, 138 p.

MARTINIELLO, Marco, REA, Andrea, TIMMERMAN, Christiane, WETS, Johan, *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, UGent – Société et avenir, Gent, 2010, 354p.

NAPOLEONI, Loretta, *Democrazia vendesi. Dalla crisi economica alla politica delle schede bianche*, Bologna, Rizzoli, 2014, 266 p.

NOI RESTIAMO (coll.), *Giovani a sud della crisi*, Contropiano, Rome, 2018, 194 p.

PRONTERA, Grazia., *Partire, tornare, restare?*, Guerini e Ass, Milan, 2009, 280 p.

PUGLIESE, Enrico, *Quelli che se ne vanno. La nuova emigrazione italiana*, Bologne, Il Mulino, 2018, 154 p.

2. Articles

BACCICHET, Maud, « La pauvreté des étudiant.e.s : un état des lieux », *Revue de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente*, 2017, pp. 1-68, <https://bit.ly/2Vy52H7> (page consultée le 8 septembre 2020).

BERNARD, Nicolas, « L'impact de l'Union européenne sur l'immobilier à Bruxelles : entre cliché et sous-estimation », *Revue Brussels studies*, n°21, 2008, pp. 1-20, <https://bit.ly/3hmLAAs> (page consultée le 25 juillet 2019).

BONOMO Paola, KOZLOWSKI Guillermo et VICARI Philippe, « Pratiques d'enquête », site du CFS asbl, 2018, pp. 23-30, <https://bit.ly/3Aa4Pgu> (page consultée le 1er novembre 2019).

BONOMO Paola, « La carrière migratoire des nouveaux migrants italiens travaillant dans le secteur de l'horeca à Bruxelles », site du Collectif formation société asbl, 16 décembre 2017, <https://bit.ly/2KnkuUQ> (page consultée le 23 septembre 2020).

BONOMO, Paola, « Les migrants européens en Belgique sont-ils des expats ? », site du Collectif formation société asbl, 15 décembre 2017, <https://bit.ly/2L0YzIZ> (page consultée le 8 septembre 2020).

BUCALOSSI, Giulia, « Dal Pacchetto Treu al Jobs Act: venti anni di precarizzazione selvaggia », site de l'association Attac Italia, 9 novembre 2017, <https://bit.ly/3dtdUHk> (page consultée le 1er novembre 2019).

CALDARINI, Carlo, « La face cachée de l'immigration italienne en Belgique », *CBAI*, n°333, novembre 2016, pp. 16-19.

COENEN, Marie-Thérèse, ROUSSEL Luc., « L'université ouvrière en milieu immigré : l'arme de la culture. L'expérience du CASI-UO de 1970 à 1980 », *Dynamiques. Histoire sociale en revue*, n° 5-6, mars-juin 2018, pp. 1-14, <https://bit.ly/2TdTj3e> (page consultée le 1er novembre 2019).

CIAFFI Giovanna, DELEIDI Matteo, LEVRERO, Enrico Sergio, « Una stima degli effetti macroeconomici del Fiscal Compact », site de la revue en ligne *Economia e Politica*, 22 mai 2019, <https://bit.ly/3x9o3ki> (page consultée le 1er novembre 2019).

COCORULLO, Augusto, PISACANE, Lucio, « La mobilità degli studenti Erasmus tra identità europea e nuova emigrazione », *Rivista delle politiche sociali*, n°4, 2017, pp. 1-4, <https://bit.ly/37scU2B> (page consultée le 8 septembre 2020).

DESSOUROUX, Christian, BENSLIMAN, Rachida, BERNARD, Nicolas, DE LAET, Sarah, DEMONTY, François, MARISSAL, Pierre, SURKYN, Johan, « Le logement à Bruxelles : diagnostic et enjeux », *Revue Brussels studies*, n°99, 2016, pp. 1-34, <https://bit.ly/2JsGoFz> (page consultée le 25 juillet 2019).

MICOCCI, Simone, « Spese militari 2019: la classifica degli Stati che spendono di più », site de la revue en ligne *Money.it*, <https://bit.ly/3h5yrnA> (page consultée le 1er novembre 2019).

FANA, Marta, « Voglio il tuo sudore », site de la revue *Jacobin Italia*, 12 juillet 2019, <https://bit.ly/3AfhOO4> (page consultée le 1er novembre 2019).

FANA, Marta, FANA, Simone, « Reddito e salario: la vera posta in gioco », site de la revue *Jacobin Italia*, 15 février 2019, <https://bit.ly/3hhqGtW> (page consultée le 1er novembre 2019).

FILONI, Chiara, « Qui sauvera l'Italie de la 'manoeuvre sauver l'Italie' ? », site de l'association CADTM, 8 janvier 2012, <https://bit.ly/3dtsJKa> (page consultée le 1er novembre 2019).

FILONI, Chiara, HEREDIA, Giulia, « Sur les sauvetages bancaires en Italie et la dette publique », site de l'association CADTM, 10 juin 2019, <https://bit.ly/3hijTzX> (page consultée le 1er novembre 2019).

GATTI, Emanuele, « Définir les expats : le cas des immigrés hautement qualifiés à Bruxelles », *Revue Brussels Studies*, n°28, 2009, pp. 3-18, <https://bit.ly/38unkPH> (page consultée le 8 septembre 2020).

GENZONE, Andrea, « Studenti stranieri in Italia: quanti sono, da dove vengono, dove studiano? », site de la revue en ligne *Lenius*, 15 juillet 2019, <https://bit.ly/3AgxEI3> (page consultée le 1er novembre 2019).

LAFLEUR, Jean-Michel, STANEK, Mikolaj, « Restrictions on Access to Social Protection by New Southern European Migrants in Belgium » dans Jean-Michel LAFLEUR (ed.), *South-North Migration of EU Citizens in Times of Crisis*, Rotterdam, IMISCOE, 2016, pp. 99 - 121.

NIETO, Carlos et YEPEZ, Isabel, « Le rôle des chaînes et des réseaux transnationaux dans les migrations internationales. Le circuit de la migration entre Quillabamba (Pérou) et Turin (Italie) », Louvain La Neuve, UCL, 2008, <https://bit.ly/369efuJ> (page consultée le 1er novembre 2019).

PION Geoffrey, « Quelques aspects socio-spatiaux de la présence italienne en Belgique au tournant des années 2010 » dans *Recherches nouvelles sur l'immigration en Belgique*, sous la direction de MORELLI Anne, 2016, pp. 13-10.

TINTORI, Guido, ROMEI, Valentina, « Emigration from Italy After the Crisis: The Shortcomings of the Brain Drain Narrative » dans Jean-Michel LAFLEUR, Mikolaj STANEK (ed.), *South-North Migration of EU Citizens in Times of Crisis*, Rotterdam, IMISCOE, 2016, pp. 49 - 64.

XHARDEZ, Catherine, « L'intégration des nouveaux arrivants à Bruxelles : un puzzle institutionnel et politique », *Revue Brussels Studies*, n° 105, 2016, pp.1-21, <https://bit.ly/2UkY4b5> (page consultée le 25 juillet 2019).

3. Publications officielles

ACTIRIS.BRUSSELS, *Évolution du marché de l'emploi bruxellois*, Rapport mensuel – Juin 2019, Bruxelles, 1^{er} juillet 2019, <https://bit.ly/34O1WnE> (page consultée le 8 septembre 2020).

ACTIRIS.BRUSSELS, *Évolution du marché de l'emploi bruxellois*, Rapport mensuel – Aout 2020, Bruxelles, 1^{er} septembre 2020, <https://bit.ly/2JhNOy> (page consultée le 8 septembre 2020).

ACTIRIS.BRUSSELS, *Liste des fonctions critiques en RBC en 2019*, Bruxelles, 1^{er} juillet 2019, <https://bit.ly/2WIZJFs> (page consultée le 8 septembre 2020).

AGENCE FÉDÉRALE DES RISQUES PROFESSIONNELS, *Fedris rapport annuel 2019*, Bruxelles, sine dato, <https://bit.ly/3nQZ9Bu>, (page consultée le 8 septembre 2020).

ALMALAUREA, *XXI Indagine Profilo dei Laureati 2018, rapporto 2019*, Rome, 15 décembre 2019, <https://bit.ly/2Uf6T6w> (page consultée le 27 décembre 2019).

ASSOCIAZIONE PER LO SVILUPPO DELL'INDUSTRIA NE MEZZOGIORNO, *Rapporto sull'economia del Mezzogiorno 2018 - Indicatori socio-economici: PUGLIA*, Rome, novembre 2018, <https://bit.ly/3hi7HiR> (page consultée le 1er novembre 2019).

CENTRE FÉDÉRAL D'EXPERTISE DES SOINS DE SANTÉ, *Performance du système de santé belge – Rapport 2019*, Bruxelles, 25 avril 2019, <https://bit.ly/3aD3vIL>, (page consultée le 8 septembre 2020).

CENTRE FÉDÉRAL MIGRATION MYRIA, *La migration en chiffre et en droits 2019, Rapport année 2017*, Bruxelles, 10 juillet 2019, <https://bit.ly/3644bTO> (page consultée le 1er novembre 2019).

CENTRE FÉDÉRAL MIGRATION MYRIA, *70 ans d'immigration italienne ... et plus!*, Bruxelles, Septembre 2016, <https://bit.ly/363h9S0> (page consultée le 1er novembre 2019).

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI, *État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les Régions*, 1^{er} juin 2019, <https://bit.ly/3pnmFXa> (page consultée le 8 septembre 2020).

EUROSTUDENT, *Le condizioni di vita e di studio degli studenti universitari. I principali risultati e conclusioni*, Indagine 7, Rome, 4 novembre 2015, <https://bit.ly/3dvWpGq> (page consultée le 1er novembre 2019).

EUROSTUDENT, *Le condizioni di vita e di studio degli studenti universitari. Anni 2016-2018*, Indagine 8, Rome, 12 décembre 2018, <https://bit.ly/3y4ok8r> (page consultée le 1er novembre 2019).

FONDAZIONE GIMBE, *Il defianziamento 2010-2019 del Servizio Sanitario Nazionale. Report Osservatorio n. 7/2019*, Bologne, septembre 2019, <https://bit.ly/2KaIfeW> (page consulté le 1er novembre 2019).

FONDAZIONE MIGRANTES, *Rapporto Italiani nel mondo 2018*, Rome, 27 octobre 2018.

ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Benessere equo e sostenibile in Italia, Bes 2018 Report anno 2017*, Rome, 2018, 18 décembre 2018, <https://bit.ly/3xZzyLo> (page consultée le 1er novembre 2019).

ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Censimento permanente delle imprese 2019: i primi risultati*, Rome, 20 décembre 2019, <https://bit.ly/2SI70Uj> (page consulté le 27 décembre 2019).

ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Iscrizione e cancellazioni anagrafiche della popolazione residente, Report anno 2018*, Rome, 16 décembre 2019, <https://bit.ly/3hmwlyG> (page consultée le 27 décembre 2019).

ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Migrazioni internazionali e interne della popolazione residente, Report anno 2017*, Rome, 13 décembre 2018, <https://bit.ly/2TiY0IM> (page consultée le 1er novembre 2019).

ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, *Studenti e bacini universitari*, Rome, 16 novembre 2016, <https://bit.ly/3qyI0ie> (page consultée le 1er novembre 2019).

MINISTERO DELLA SALUTE, *Carenza medici. Il sottosegretario Coletto: 'Bene aumento matricole Medicina, valore in linea con richieste Regioni'* communiqué de presse, 27 juin 2019, <https://bit.ly/2ymuR4A> (page consulté le 1er novembre 2019).

OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL BRUXELLES, *Baromètre social - Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté*, 12 mars 2018, <https://bit.ly/3pnCDR4> (page consultée le 8 septembre 2020).

OBSERVATOIRE SOCIAL EUROPÉEN, *Les inégalités d'accès aux soins de santé en Belgique*, Bruxelles, 1^{er} juillet 2020, <https://bit.ly/3c1mEVB> (page consultée le 8 septembre 2020).

OFFICE DES ÉTRANGERS, *Rapport statistique 2018*, Bruxelles, 1^{er} mars 2019, p. 24, <https://bit.ly/2Kwpt5C> (page consultée le 8 septembre 2020).

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI, *Evolution et mise en perspective du chômage complet indemnisé depuis 1954*, Bruxelles, 18 janvier 2016, <https://bit.ly/3aH8tUH> (page consultée le 8 septembre 2020).

RANDSTAT, *Les étudiants au travail*, Bruxelles, 22 février 2018, <https://bit.ly/3h5Dbtx> (page consultée le 1er novembre 2019).

4. Presse et Sources internet

ACTIRIS.BRUSSELS, « Bénéficiaire d'une aide à l'embauche », site du Centre régional bruxellois pour l'emploi, 1^{er} juillet 2019, <https://bit.ly/2KTBhi2> (page consultée le 8 septembre 2020).

ACTIRIS.BRUSSELS, « Le chômage global reste stable pour le moment », site du Centre régional bruxellois pour l'emploi, 1^{er} août 2020, <https://bit.ly/3mQ0tmM> (page consultée le 8 septembre 2020).

ADDE, « Séjour + 3 mois UE », site de l'Association pour le droit des étrangers, <https://bit.ly/3bQiOhS> (page consultée le 8 septembre).

AGI, « I numeri della disoccupazione in Italia », site du journal *agi.it*, 20 décembre 2019, <https://bit.ly/3y4vHg7> (page consultée le 27 décembre 2019).

AMPLO.BE, « Tout savoir sur le statut d'artiste », site de AMPLO (bureau social pour artistes), 20 mars 2020, <https://bit.ly/3mNbVQj> (page consultée le 8 septembre 2020).

ANSA.IT, « L'universitario fuori sede? Viene dal Sud e va a studiare nelle grandi città. Siciliani e pugliesi fanno la valigia dopo il diploma », site du journal *Ansa*, 25 octobre 2019, <https://bit.ly/3aaeG7S> (page consultée le 1er novembre 2019).

ARES, « Statistique et indicateurs de l'enseignement supérieur », site de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, sine dato, <https://bit.ly/37vv0AB> (page consultée le 8 septembre 2020).

BARBIERA, Francesca, « Lavoro, i più stacanovisti in Europa? Record in Italia e Grecia », site du journal *il Sole 24 ore*, 12 avril 2019, <https://bit.ly/3h5HWDp> (page consultée le 1er novembre 2019).

BELGIUM.BE, « Equivalence des diplômes », portail en ligne d'information fédérale, 1er janvier 2020, <https://bit.ly/2KUzIjR> (page consultée le 8 septembre 2020).

BELLOFIORE, Riccardo, « La lezione di De Cecco », site du blog *Sbilanciamoci.info*, 23 novembre 2016, <https://bit.ly/3w7J8u4> (page consultée le 1er novembre 2019).

BERGAMINI, Serena, « Être engagé comme associé actif peut devenir un piège », fiche juridique de l'Atelier des droits sociaux asbl, 1^{er} mars 2015.

BERNS, Dominique, « Dans la construction, le détachement pèse un tiers de l'emploi ouvrier », site du journal *Le Soir*, 23 octobre 2017, <https://bit.ly/38Nozd9> (page consultée le 8 septembre 2020).

BERNS, Dominique, « Elections en Italie : une économie minée par la désindustrialisation », site du journal *Le Soir*, 1 mars 2018, <https://bit.ly/3x1UQb7> (page consultée le 1er novembre 2019).

BORGA, Lorenzo, FERRARI, Lorenzo, « Erasmus, la generazione che non c'è », site du journal *Il Foglio*, 7 janvier 2019, <https://bit.ly/2JAPYWC> (page consultée le 8 septembre 2020).

BRINDEAU, Romain, « Une jeune fille au pair à la maison et pourquoi pas ? », site de *Le liguer*, 13 mai 2014, <https://bit.ly/3aB3vZB> (page consultée le 23 septembre 2020).

CALDARINI, Carlo, « La face cachée de l'immigration italienne en Belgique », site de l'association CBAI, 13 septembre 2017, <https://bit.ly/2KoAGF4> (page consultée le 8 septembre 2020).

CALDARINI, Carlo, « Charge déraisonnable », site du journal en ligne Éconosphère, 6 février 2017, <https://bit.ly/3oYkPw1> (page consultée le 8 septembre 2020).

CAPOZZI, Fiorina, « Italiani all'estero, chi si trasferisce senza iscriversi all'Aire rischia di pagare le tasse due volte. Ecco come evitarlo », site du journal Il Fatto Quotidiano, 16 juin 2017, <https://bit.ly/39Jm37Z> (page consultée le 8 septembre 2020).

CARCONI, Angelo, «Luigi Di Maio dice che l'incidente di Marcinelle insegna che non bisogna emigrare», site du journal Il Post, 9 août 2018, <https://bit.ly/3qCLvny> (page consultée le 1er novembre 2019).

CARLOT, Philippe, « Expulsés de leur logement bruxellois, une étudiante italienne et son bébé n'ont droit à aucune aide », site de la RTBF, 3 juillet 2019, <https://bit.ly/3inmqsv> (page consultée le 8 septembre 2020).

CASADIO, Giovanna, « Salario minimo, Damiano a Di Battista: 'Pur di farsi pubblicità, sproloquia. La proposta 5S è un rischio per la contrattazione' », site du journal La Repubblica, 24 juin 2019, <https://bit.ly/2wHttJp> (page consultée le 1er novembre 2019).

C.E.- D.G. EMPLOI, « La carte européenne d'assurance maladie », sine dato, site de la Commission européenne, <https://bit.ly/38TD4wZ> (page consulté le 8 septembre 2020).

CIRÉ, « Obligation du parcours d'accueil sur Bruxelles, l'aboutissement d'un long processus », site de la Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers, 17 juin 2020, <https://bit.ly/3ivk7Uz> (page consultée le 8 septembre 2020).

CLOSE, Philippe, « Bruxelles, ville monde », site du Philippe Close – bourgmestre de la ville de Bruxelles, sine dato, <https://bit.ly/3h92DhO> (page consultée le 2 février 2021).

CROUSSE, Nicolas, « Les racines élémentaires de Charline Vanhorenacker : je venais de La Louvière, je me sentais comme une Belge de seconde zone », site du journal Le Soir, 9 janvier 2021, <https://bit.ly/2Tl4sPM> (page consultée le 2 février 2021).

D'ALBERGO, Lorenzo, « Roma, tensioni durante lo sgombero in via Cardinal Capranica. Occupanti: 'Trattati peggio dei cani' », site du journal La Repubblica, 15 juillet 2019, <https://bit.ly/2VtrFMA> (page consultée le 1er novembre 2019).

D'ARIA, Irma, « Più di 12 milioni di italiani rinunciano alle cure per motivi economici », site du journal La Repubblica, 7 juin 2017, <https://bit.ly/2UNsrT7> (page consultée le 1er novembre 2019).

DE CASTELMUR, Flaminio, « Sistema sanitario nazionale, quello italiano è davvero tra i migliori del mondo? », site du journal Il Fatto quotidiano, 28 janvier 2018, <https://bit.ly/2XQjvPW> (page consultée le 8 septembre).

DEL CORNO, Mauro, « Fincantieri, la privatizzazione è un flop. E la pagano i piccoli risparmiatori », site du journal il Fatto quotidiano, 1 juillet 2014, <https://bit.ly/3hhCkVG> (page consultée le 1er novembre 2019).

DI FAZIO, Maurizio, « Noi, montatori dei palchi, rischiamo la vita per i concerti delle star senza tutele e sicurezza », site du journal L'Espresso, 13 février 2018, <https://bit.ly/36gFN1H> (page consultée le 1er novembre 2019).

DI FAZIO, Maurizio, « Operaio costretto ad urinarsi addosso : azienda viene condannata a pagare risarcimento », site du journal L'Espresso, 24 septembre 2019, <https://bit.ly/3dtb6u0> (page consultée le 1er novembre 2019).

DITTA, Anna, « Roma, in vendita case popolari Ater in Centro e nelle 'zone di pregio'. I poveri andranno in periferia », site du journal TPI, 4 juillet 2019, <https://bit.ly/3hii7Pv> (page consultée le 1er novembre 2019).

DOMINIONI, Irene, « Global intern strike Bruxelles 20 febbraio », site du blog Repubblica degli stagisti, 25 février 2017, <https://bit.ly/3ru0i41> (page consultée le 8 septembre 2020).

DUFRASNE, Thomas, BROUTOUT, Béatrice, « Le service d'interprétariat social d'Actiris passe à 22 langues », site du journal BX1, 30 juillet 2019, <https://bit.ly/2V9c5py> (page consultée le 8 septembre 2020).

DURIEUX, Colette, « Le revenu d'intégration sociale : un droit de survie sous conditions », site de l'Atelier des droits sociaux, 1^{er} août 2019, <https://bit.ly/39JGgL5> (page consultée le 8 septembre 2020).

DUYNSTEE, Julie, « Dumping social, travail au noir, jamais de contrats : le témoignage d'un jeune maçon qui abandonne et préfère aller travailler au McDo », site de RTL Info (journal télévisé belge), 19 octobre 2015, <https://bit.ly/3mQaAYF> (page consultée le 8 septembre 2020).

EURONEWS, « Aumentano gli europei espulsi dal Belgio, vittime della lotta al turismo sociale », site du journal en ligne Euronews, 11 mars 2016, <https://bit.ly/3oVohrb> (page consultée le 8 septembre 2020)

EUROSTAT, « Statistiques sur les dépenses d'éducation », site de Eurostat (l'Office statistique de l'Union européenne), 1^{er} juillet 2017, <https://bit.ly/31AxMK7> (page consultée le 8 septembre 2020).

EQUIVALENCES.CFWB.BE, « Équivalences des diplômes », site de la Fédération Wallonie-Bruxelles dédié aux équivalences, 2 janvier 2017, <https://bit.ly/2WODzBD> (page consultée le 8 septembre 2020).

FACEBOOK.COM, différents groupes d'Italiens à Bruxelles.

FAGNIEZ, Pierre, « Attente interminable au bureau des étrangers de la Ville de Bruxelles: des mesures ont été prises », du journal télévisé belge RTL Info, 28 mars 2019, <https://bit.ly/3bP9rPq> (page consultée le 8 septembre)

FERRARA, Antonio, « Pompei, nuovo crollo », site du journal La Repubblica, 19 décembre 2017, <https://bit.ly/2ToQSKW> (page consultée le 1er novembre 2019).

FPS.BE, « Un toit, mon droit ! Douze femmes en colère », site de l'association Femmes prévoyantes socialistes, 1^{er} septembre 2017, <https://bit.ly/3mBgu0O> (page consultée le 8 septembre 2020).

FRIGNANI, Rinaldo, « Roma, facchini in sciopero aggrediti con taser e bastoni a Castel Giubileo », site du journal Corriere della Sera, 7 mars 2019, <https://bit.ly/3ju56os> (page consultée le 1er novembre 2019).

GALULLO, Roberto, « Gli europei evadono 2,25 miliardi al giorno. Record pro capite in Danimarca (Italia esclusa) », site du journal Il Sole 24 ore, 29 marzo 2019, <https://bit.ly/3y7RQdw> (page consultée le 1er novembre 2019).

GLINE, Emilie, « Une année prometteuse pour les entrepreneurs dans la construction », site du journal l’Echo, 18 février 2020, <https://bit.ly/3pp42lt> (page consultée le 8 septembre 2020).

HENNE, Bertand, « Chiffres du chômage : une baisse en trompe l’œil ? », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 25 mars 2019, <https://bit.ly/37RowNO> (page consultée le 8 septembre 2020).

HUPIN, Baptiste, « Migrant, demandeur d'asile ou réfugié : débat sur la terminologie », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 28 août 2015, <https://bit.ly/3qy88s9> (page consultée le 8 septembre 2020).

HUTIN, Charlotte, « La diversification des origines de la population se poursuit en Belgique (carte interactive) », site du journal Le Soir, 13 janvier 2021, <https://bit.ly/3ybep0M> (page consultée le 2 février 2021).

IBSA.BRUSSELS, « Évolution annuelle de la population (2006-2020) », site de l’Institut Bruxellois de statistique et d’analyse, 1^{er} juin 2020, <https://bit.ly/38Awmea> (page consultée le 8 septembre 2020).

IBSA.BRUSSELS « Les migrations interrégionales en Belgique », site de l’Institut Bruxellois de statistique et d’analyse, 30 octobre 2019, <https://bit.ly/3AcumWi> (page consultée le 2 février 2021).

IBSA.BRUSSELS, « Nationalités », site de l'Institut Bruxellois de statistique et d'analyse, sine dato, <https://bit.ly/3nXum5g> (page consultée le 8 septembre).

IBSA.BRUSSELS, « Répartition de la population bruxelloise selon leur nationalité », site de l’Institut Bruxellois de statistique et d’analyse, 1^{er} juin 2020, <https://bit.ly/38zu66R> (page consultée le 8 septembre 2020).

IL FATTO QUOTIDIANO, « Milano capitale degli stagisti: meno di 500 euro di rimborso nel 41% dei casi. 15% dei tirocinanti over 35 », site du journal Il Fatto Quotidiano, 25 juin 2019, <https://bit.ly/3poa1ad> (page consultée le 8 septembre 2020).

INAMI, « Cotisation personnelle pour être assuré si vous ne payez pas de cotisations sociales », site de l’Institut national d'assurance maladie-invalidité, 1^{er} mars 2020, <https://bit.ly/3oPdSNP> (page consultée le 8 septembre 2020).

INDUVER.BE, « Trop d’accidents du travail dans la construction, le secteur veut les réduire d’ici 2020 », site de l’assureur Induver, 8 juillet 2018, <https://bit.ly/3mMwM5W> (page consultée le 8 septembre 2020).

JOLY, Didier, « La colocation : un choix ou une contrainte ? », site de l’Atelier des droits sociaux, 1^{er} juin 2018, <https://bit.ly/37PY4En> (page consultée le 8 septembre 2020).

KESZEI, Nicolas, « Un tiers de l'horeca belge tourne avec de l'argent noir », site du journal L'Echo, 28 mai 2018, <https://bit.ly/3hi2h75> (page consultée le 8 septembre 2020).

KIHL, Lorraine, « Soixante ans en Belgique, prof d’université : Andrea Rea n’a pas rapporté la preuve de son intégration », site de Le Soir, 14 décembre 2020, <https://bit.ly/3xazsAy> (page consultée le 2 janvier 2021).

LA GAZETTE, « La Louvière : l'éducation napolitaine grâce à la pizza », site de La Gazette, 20 juillet 2018, <https://bit.ly/3nRoGdS> (page consultée le 8 septembre 2020).

LAMBERT, Xavier, « Baisse historique du chômage : juste à cause des exclusions, ou grâce aux jobs, jobs, jobs ? », site de la Radio Télévision Belge Francophone, <https://bit.ly/3sLlgwf> (page consultée le 8 septembre 2020).

LAMQUIN, Véronique, « Les recours en cas de discrimination ou de loyers abusifs : possibles, mais rares », site du journal Le Soir, 24 juin 2019, <https://bit.ly/3puIHY9> (page consulté le 8 septembre 2020).

LAMQUIN, Véronique, « Exode urbain : Bruxelles ne retient pas ses classes moyennes », site du journal Le Soir, 24 juin 2019, <https://bit.ly/3odUV6I> (page consultée le 8 septembre 2020).

LAMQUIN, Véronique, « Bruxelles : il faut trouver de nouvelles réponses à la crise du logement. », site du journal Le Soir, 25 juin 2020, <https://bit.ly/2VnrFN> (page consultée le 8 septembre 2020).

LA REPUBBLICA, « Argomenti : furbetti del cartellino », sine dato, site du journal La Repubblica <https://bit.ly/3ba0xsI> (page consultée le 1er novembre 2019).

LA REPUBBLICA, « Il Consiglio dei ministri dà ok unanime e già pensa a chiedere la fiducia », site du journal La Repubblica, 14 octobre 2010, <https://bit.ly/3hATq0X> (page consultée le 1er novembre 2019).

LA REPUBBLICA, « Il rapporto Istat sull'immigrazione: "più italiani emigrati, meno arrivi dall'Africa" », site du journal La Repubblica, 16 décembre 2019, <https://bit.ly/33kOqXP> (page consultée le 8 septembre 2020).

LA SANTÉ EN LUTTE, « Nos revendications », site du collectif La santé en lutte, 13 septembre 2019, <https://bit.ly/39H3TUv> (page consultée le 8 septembre 2020).

LEDROIT, Valentin, « Le coût des études supérieures en Europe », site du centre d'information Toute l'Europe, 28 août 2020, <https://bit.ly/3qq1B3q> (page consultée le 8 septembre 2020).

LE SOIR, « La Belgique emploie un tiers de travailleurs détachés », site du journal Le Soir, 6 juillet 2020, <https://bit.ly/3mO7ch7> (page consultée le 8 septembre 2020).

LE SOIR, « Un résident sur huit est de nationalité étrangère, selon Statbel », site du journal Le Soir, 13 janvier 2021, <https://bit.ly/3qFo4dk> (page consultée le 2 février 2021).

LE VIF, « Bruxelles, deuxième ville la plus cosmopolite du monde », site du journal Le Vif, 19 janvier 2019, <https://bit.ly/3jAZBsT> (page consultée le 2 février 2021).

LOGROSCINO, Alessandro, « Migranti, l'orgoglio tricolore degli italo-bengalesi a Londra », site du journal ANSA, 1 décembre 2015, <https://bit.ly/3AgJWAb> (page consultée le 1er novembre 2019).

MANGANO, Antonello, « La strage silenziosa dei campi, dove italiani e migranti muoiono insieme », site du journal L'Espresso, 15 juin 2018, <https://bit.ly/3dtFIB0> (page cosultée le 1er novembre 2019).

MARIOTTI, Ilaria, « Stage commissione europea prosegue boom », site du blog Repubblica degli stagisti, 14 janvier 2016, <https://bit.ly/38FY6hi> (page consultée le 8 septembre 2020).

MEDIMMIGRANT, « L'Aide Médicale Urgente », site de l'association pour le droit à la santé des étrangers, 19 avril 2019, <https://bit.ly/2M2XU3X> (page consulté le 8 septembre 2020).

MEDI-SPHÈRE, « Maggie De Block énumère et justifie les (lourdes) économies », site du groupe de presse médical Reflexion medical network, 19 octobre 2016, <https://bit.ly/2N0m6Vd> (page consultée le 8 septembre 2020).

MESSOUDI, Himad, « Migration, visites domiciliaires : Theo Francken dépose de nouveaux textes », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 20 juin 2019, <https://bit.ly/3bT4x44> (page consultée le 8 septembre 2020).

METIÈRS.BE, « Le secteur de la construction veut attirer les jeunes », site du Service d'Information sur les Études et les Professions, 6 avril 2019, <https://bit.ly/3pls54Z> (page consultée le 8 septembre 2020).

MILONE, Martina, « Stagionali in Riviera: a caccia di un impiego tra zero riposi, orari impossibili e soldi fuori busta. I nostri colloqui con la telecamera nascosta », site du journal Il Fatto Quotidiano, 25 juillet 2019, <https://bit.ly/3qFmfx5> (page consultée le 1er novembre 2019).

NARICVLAANDEREEN.BE, « Erkenning buitenlandse diploma », site de Naric-Vlandereen dédié aux équivalences, 2 janvier 2017, <https://bit.ly/3hqQALh> (page consultée le 8 septembre 2020).

NIET-ÉDITIONS, « Le mythe du travail associatif », site des Niet-éditions, 17 février 2020, <https://bit.ly/38wETyK> (page consultée le 8 septembre 2020).

NOCCA, Rossella, « All'estero con il programma "au pair": un'esperienza per tutti, ma solo uno su dieci è maschio », site de La Repubblica degli stagisti, 6 août 2018, <https://bit.ly/3piWGjx> (page consultée le 8 septembre 2020).

NOIRESTIAMO.ORG, « Generazione Erasmus o Working Poor Generation? », site du collectif Noi restiamo, 29 juin 2016, <https://bit.ly/3qq4HEy> (page consultée le 8 septembre 2020).

NOULET, Jean-François, « Boîtes noires dans l'horeca : le bilan après deux ans », site de la Radio Télévision Belge francophone, 20 octobre 2018, <https://bit.ly/3phhbgj> (page consultée le 23 septembre 2020).

OPEN.ONLINE, « Quanti sono i giovani morti sul lavoro nel 2019? I dati », site du journal en ligne Open.online, 20 décembre 2019, <https://bit.ly/2W8hluP> (page consultée le 27 décembre 2019).

PARLATO, Valentino, « La questione meridionale ora è diventata europea », site du journal Il Manifesto, 18 avril 2014, <https://bit.ly/3qCMOms> (page consultée le 1er novembre 2019).

PATRONATO ACLI BELGIO, « Il sistema scolastico », site du Patronato Acli Belgio, 2 janvier 2017, <https://bit.ly/2KSITm2> (page consultée le 8 septembre 2020).

PAUDICE, Claudio, « Colosseo chiuso per assemblea sindacale, polemica sindacati-Governo. Renzi: ora basta, cultura non può essere ostaggio », 18 septembre 2015, site du journal L'Huffington post, <https://bit.ly/3dtFRiq> (page consultée le 1er novembre 2019).

RASSEGNA.IT, « Lavoro, Istat manda in pensione dati su scioperi », site du journal Rassegna.it, 1 avril 2010, <https://bit.ly/3y6sSLj> (page consultée le 1er novembre 2019).

RDBH-BBROW, « Colocation à Bruxelles : enjeux, freins, perspectives » site du Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat , 1^{er} juin 2015, <https://bit.ly/2KBu2vn> (page consultée le 8 septembre 2020).

ROARS.IT, « Università, fallita la formula 3+2 », site de l'association Return on academic research and schools, 16 février 2013, <https://bit.ly/3aGtVJC> (page consultée le 8 septembre 2020).

ROGARI, Marco, « Spending review: i risultati ottenuti finora, dove colpirà in futuro », site du journal il Sole 24 ore, 21 juin 2017, <https://bit.ly/3qBtVAn> (page consultée le 1er novembre 2019).

ROMAINVILLE, Alice, « L'impossible droit au logement », site de la revue LAVA, 1^{er} octobre 2018, <https://bit.ly/37Of6mk> (page consulté le 8 septembre 2020).

ROMAINVILLE, Alice, « Titres-services : la précarité organisée au service des classes ais », site de l'Observatoire belge des inégalités, 25 novembre 2019, <https://bit.ly/3nJrE0> (page consultée le 8 septembre 2020).

RTBF.BE, « En dix ans, la Belgique a renvoyé 15.000 Européens », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 2 décembre 2020, <https://bit.ly/3nOjXsw> (page consultée le 8 septembre 2020).

RTBF.BE, « Expulsés de leur logement bruxellois, une étudiante italienne et son bébé n'ont droit à aucune aide », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 3 juillet 2019, <https://bit.ly/3lDV69W> (page consulté le 8 septembre 2020).

RTBF.BE, « Flexi-jobs dans le commerce : "Les employeurs sont de nouveau servis par le gouvernement" », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 27 juillet 2017, <https://bit.ly/2WVxFyZ> (page consultée le 8 septembre 2020).

RTBF.BE, « Italie: Mario Monti montre l'exemple devant les mesures de rigueur », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 4 décembre 2011, <https://bit.ly/2SA1juQ> (page consultée le 1er novembre 2019).

RTBF.BE, « La justice belge refuse d'extrader le rappeur espagnol Valtonyc vers Madrid », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 17 septembre 2018, <https://bit.ly/3y5Xb4W> (page consultée le 1er novembre 2019).

RTBF.BE, « Les traditionnels ouvriers du bâtiment salaires perdent du terrain », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 7 janvier 2019, <https://bit.ly/37Jgfv5> (page consultée 8 septembre 2020).

RTBF.BE, « L'immigration italienne était une déportation, un arrachement à son pays », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 3 juin 2016, <https://bit.ly/3w3O1EB> (page consultée le 1er novembre 2019).

RTBF.BE, «L'invité de Matin Première: l'ambassadeur d'Italie, Francesco Genuardi. Les débuts de l'immigration italienne et ce qu'il en reste », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 23 juin 2021, <https://bit.ly/3wbm9i5> (page consultée le 30 juin 2021).

RTBF.BE, « Marco Martiniello (Ulg) : intégration cela ne veut plus rien dire », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 3 juin 2012, <https://bit.ly/362HpMl>, (page consultée le 15 février 2021).

RTBF.BE, « Migration : Carola Rackete, la capitaine du Sea Watch, tance les parlementaires européens », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 3 octobre 2019, <https://bit.ly/3y9A6ya> (page consultée le 1er novembre 2019).

RTBF.BE, « Pénurie de métiers dans la construction : la province de Liège particulièrement touché », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 15 octobre 2019, <https://bit.ly/2WEqPNY> (page consultée le 8 septembre 2020).

RTBF.BE, « Premier "mardi des blouses blanches" contre la dégradation des conditions du personnel infirmier », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 4 juin 2019, <https://bit.ly/3nPIAoS> (page consulté le 8 septembre 2020).

RTL.BE, « Désormais, chaque acheteur de carte SIM prépayée est obligé de livrer son identité : d'après ce test, le système a quelques failles », site du journal télévisé belge RTL Info, <https://bit.ly/3bONcsQ> (page consultée le 8 septembre 2020).

RTL.BE, « Mamadou Bah, réfugié politique en Grèce mais menacé par les milices néo-nazies, obtient à nouveau le statut de réfugié en Belgique », site de l'Rtl info, 16 juin 2014, <https://bit.ly/2Tf4jgK> (page consultée le 1er novembre 2019).

SANTANGELO, Stefano, « Sono andato in Stazione Centrale a interrogare la gente sul debito pubblico », site de la revue en ligne Vice.it, 19 février 2018, <https://bit.ly/2SHDHok> (page consultée le 1er novembre 2019).

SCAMBI EUROPEI, « Au pair, esperienze di ragazze alla pari ! », site de Scambi europei, 8 septembre 2020, <https://bit.ly/34A71jh> (page consultée le 8 septembre 2020).

SENSINI, Mario, « Il documento segreto della Bce: ridurre gli stipendi pubblici », site du journal Corriere della sera, 29 novembre 2011, <https://bit.ly/364emrM> (page consultée le 1er novembre 2019).

SICOBAS « 4000 euro di multa per aver scioperato, grazie al Decreto Salvini: i lavoratori Superlativa protestano a Prato dalla Prefettura », site du syndicat SICOBAS, 19 décembre 2019, <https://bit.ly/3x7k9bQ> (page consultée 27 décembre 2019).

SIMILI, Bruno, « Lavoro: parametri vecchi e parole feticcio, site de la revue Il Mulino », 30 novembre 2015, <https://bit.ly/3Af9FZJ> (page consultée le 1er novembre 2019).

SPF EMPLOI, « Travail au pair en Belgique », site de l'Service public fédéral Emploi, sine dato, <https://bit.ly/3hfNkCr> (page consultée le 8 septembre 2020).

STATBEL.FGOV.BE, « Le taux d'emploi interrompt sa hausse, le taux de chômage continue de baisser », site de l'Office Belge de statistique, 3 juillet 2019, <https://bit.ly/34N5HK1> (page consultée le 8 septembre 2020).

STRALE, Mathieu, « Fraude fiscal et sociale : des chiffres pour une remis en perspective », site de l'Observatoire belge des inégalités, 25 juillet 2018, <https://bit.ly/3hkQMvv> (page consultée le 8 septembre 2020).

SUDINFO.BE, « Vito, un Italien installé en Belgique depuis près de 50 ans, mineur retraité, est expulsé par l'Office des étrangers », site du journal Sud Info, 4 juin 2015, <https://bit.ly/35OOjFi> (page consultée le 8 septembre 2020).

TABANKIA, Alex, « Fête nationale : ces domaines où la Belgique se distingue par rapport au reste du monde », site de Radio Télévision Belge Francophone, 19 juillet 2019, <https://bit.ly/3w1oD2t> (page consultée le 1er novembre 2019).

TRAVAGLIO, Marco, « Alta voracità », site du mouvement No Tav, 31 juillet 2018, <https://bit.ly/3hijP3n> (page consultée le 1er novembre 2019).

UIL, « In alcuni settori, introdurre lo sciopero virtuale », site du syndicat UIL, 18 juin 2019, <https://bit.ly/3hoOGv9> (page consultée le 1er novembre 2019).

USB, « Commercio: USB, Abdesselem El Danaf morto nell'ombra della GDO », site du syndicat USB, 15 septembre 2016, <https://bit.ly/3wa37Zc> (page consultée le 1er novembre 2019).

VAN LANDSCHOOT, Anne, « Obligations et sanctions des chômeurs. Le bâton ou la carotte ? », site de l'Atelier des droits sociaux asbl, 27 mai 2018, p.3, <https://bit.ly/3roYCch> (page consultée le 8 septembre 2020).

VAN REETH, Clara, « L'accès à la formation s'ouvre pour les sans-papiers à Bruxelles », site du journal Alterechos, 4 juillet 2019, <https://bit.ly/37NuTlu> (page consultée le 8 septembre 2020).

VERMEIR, Timothy, « Interview de Jean Pierre Waeytens - Le seul travailleur qui ne peut pas réglementairement être freelance est l'ouvrier belge de la construction », site du journal Nextconomy, 9 décembre 2019, <https://bit.ly/3rk984x> (page consultée le 8 septembre 2020).

VIEWSTAT.BRUSSELS, « Bienvenue sur ViewStat », outil interactif développé par View.Brussels (l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation), 1^{er} décembre 2017, <https://bit.ly/3AfJuCv> (page consultée le 8 septembre 2020).

VINCENZI, Maria Elena, VITALE, Giovanna, « Mafia capitale: 44 nuovi arresti, anche nel centrodestra e centrosinistra. Pd sott'accusa, 'ma Marino baluardo di legalità' », site du journal La Repubblica, 4 juin 2015, <https://bit.ly/3dttsLp> (page consultée le 1er novembre 2019).

VIVRE EN BELGIQUE, « Accueil et intégration des primo arrivants », outil d'information en ligne du Ciré, sine dato, <https://bit.ly/3nZ7q5s> (page consultée le 8 septembre).

VIVRE EN BELGIQUE, « Différents statuts de séjour en Belgique », outil d'information en ligne du Ciré, sine dato, <https://bit.ly/3qxsbsXS> (page consultée le 8 septembre).

ZICCHERO, Monica, « Il Veneto non trova stagionali. Gli agricoltori: marcisce tutto », site du journal il Corriere del Veneto, 25 juillet 2019, <https://bit.ly/3dubBnE> (page consultée le 1er novembre 2019).

ZUNINO, Corrado, « Scuola, 35 mila in pensione e non saranno sostituiti. A settembre i supplenti saranno 170 mila », site du journal La Repubblica, 15 juillet 2019, <https://bit.ly/3cotfpQ> (page consultée le 1er novembre 2019).

7 sur 7, « La Louvière-La-Neuve: "Dédaigneux et outranciers" », site du journal 7 sur 7, 19 février 2014, <https://bit.ly/3xb3XpT> (page consultée le 2 février 2021).

avec le soutien de la
Fédération Wallonie Bruxelles - Service éducation permanente